

PARAISANT  
LE DIMANCHE

87<sup>e</sup> Année - N° 1859

On s'abonne dans tous  
les bureaux de poste

Les Manuscrits ne sont  
pas rendus

# LE PETIT JOURNAL

## ILLUSTRÉ

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois Un an

FRANCE & COLONIES  
6 fr. 10 fr. 18 fr.

UNION POSTALE  
8 fr. 50 15 fr. 28



### ARRESTATION DE L'ESCROC STAVISKY A MARLY-LE-ROI

Lisez, dans ce numéro, la suite du roman-reportage "Le Fils du Tzar n'est pas mort"

# VU



**670 MILLIONS + STAVISKY  
= 14 FRANCS  
+ 1 POUPEE**



Mme Stavisky, une élégante parisienne, quitta l'hôtel Clarendon quelques jours après son mariage pour s'installer dans un appartement meublé non loin de l'Etoile. Lire dans le numéro : Stavisky et ses amis



Alexandre Stavisky à l'âge de 10 ans.  
FRANCE-PRESSE



Stavisky à 22 ans.  
PHOTO FRANCE PRESSE



Madame Stavisky, aux sports d'hiver, l'année dernière. PHOTO SEEBERGER



Cet été à Deauville avec ses enfants. FRANCE PRESSE



Mme Stavisky et ses deux enfants à une fête des fleurs à Cannes. PHOTO PRESSE



Mlle Georgette Micheline, fille naturelle de Stavisky. FRANCE-PRESSE

M. Darius, directeur de Midl et de Bec et Ongles. PHOTO UNIVERSAL



M. Dubarry, directeur de La Volonté. PHOTO MONDIAL



M. Alexandre Stavisky qui resuscite la race des grands aventuriers. AGENCE TRAMPUS



La plus récente photographie de M. Alexandre Stavisky. UNIVERSAL

# STAVISKY et ses amis

PAR JEAN DUCROT



La chanteuse de café-concert, Jeanne Bloch, amie de Stavisky, dépose, en 1917, la première plainte en escroquerie contre l'aventurier alors âgé de 25 ans.



**V**RAIMENT, les amateurs de faits divers ne savent plus où donner de la tête. A peine une grande affaire a-t-elle surgi qu'elle cède la place à une autre plus sensationnelle encore. Un clou chasse l'autre, et comme par hasard, chaque nouvelle affaire éclate juste à point au moment où la précédente risque de devenir encombrante et s'embrouille. L'avocat tragique de Saint-Etienne a fait oublier le petit marin d'Oscar, le scandale de Bayonne fera oublier le crocodile de Lagny.

Aujourd'hui, nous sommes coublés : le rideau de la nouvelle année s'ouvre sur l'apothéose de la filouterie. Enfoncé, Arsène Lupin ! Stavisky et son ballet battent tous les records.

Stavisky Alexandre Sacia dit Serge Alexandre, dit Alex, dit le Grand Alexandre, dit Doisy de Monte, dit Victor Boitel, est né le 20 novembre 1886, à Sobodka (Russie). Son père était un riche chirurgien-dentiste installé à Paris, aux Champs-Élysées.

Dès avant sa majorité, Stavisky donne les mar-

ques d'une vocation irrésistible. A 22 ans, il a déjà fait la caisse d'un petit théâtre les « Folies-Marijny ». Sa famille se ruine à désintéresser les créanciers. Arrive la guerre. Le beau Serge est naturalisé de la veille, mais vous pensez bien qu'il n'est pas assez sot pour aller risquer sa jolie figure dans les tranchées. On s'amuse à Paris, même sous les bombes. En 1916, première apparition devant les tribunaux. Six mois de prison pour abus de blanc-seing. En 1917, nouvel avatar, Serge pille la caisse d'une petite scène crapuleuse et clipse les bijoux d'une femme de théâtre qui l'entretient. Son butin, il le liquide au Crédit municipal dont, dès cette époque, le mécanisme n'a plus de secrets pour lui. Seconde condamnation : un an de prison, le 9 février 1921.

En 1923, Stavisky s'est acquinisé avec un nommé Himmel. Sous le couvert d'un homme de paille, les deux compères pratiquent le carambouillage. Mais leur Compagnie d'Importation et d'Exportation ne dure pas longtemps. Stavisky passe au travers, mais Himmel est sévèrement condamné.

Le beau Serge vit d'expédients : trafics de stupéfiants, de bijoux, chantages, tout lui est bon. Il maquille un premier chèque qui lui rapporte quarante mille francs. Mis en goût, il parvient à extorquer, au moyen de papiers volés et truqués, plusieurs millions à un agent de change.

C'est au milieu d'une splendide fête nocturne offerte par lui à ses amis, dès lors nombreux et choisis, que Stavisky voit surgir le commissaire aux délégations judiciaires Pachot qui lui passe les menottes. Et son pauvre père, de désespoir, va se jeter sous un train.

Mais Stavisky a déjà su s'assurer d'utiles relations, et lorsqu'au bout de quinze mois de détention préventive il est remis en liberté provisoire, il se sent d'autant plus d'appétit, qu'il sait que dans son dossier, au greffe, toutes les pièces compromettantes et le chèque accusateur en particulier, ont disparu. Et l'affaire s'endort si bien que, de remise en remise, aujourd'hui, six ans après son renvoi en correctionnelle, huit ans après ouverture de l'instruction, elle n'a pas encore été jugée.

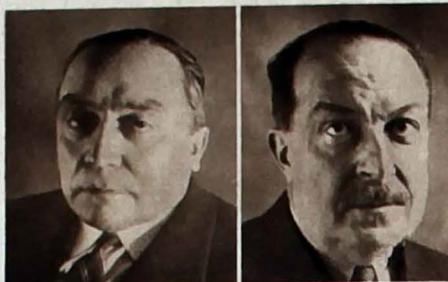
Désormais, rien n'arrêtera son essor.

Et, lorsqu'en 1928, l'audacieux Alexandre fonde la Société des Etablissements Alex, soi-disant pour le commerce des bijoux, en réalité pour prêter sur gages, il a déjà en mains le fonds de roulement fourni par le lancement de plusieurs autres sociétés, entre autres pour le lancement d'un consommé à base de jus de viande et pour l'exploitation d'une géniale invention, le « Matryscope », appareil permettant de déceler les grossesses. Un fameux « Trust du Cinéma » a également contribué à arrondir son trésor de guerre au moyen duquel il prépare son premier grand coup. Bijoux et Crédit municipal n'ont pas cessé de l'intéresser, il s'est assuré de précieuses relations, en particulier dans la direction du Crédit Municipal d'Orléans. Et le 27 juin 1929, il peut engager dans cet établissement un lot de 96 émeraudes éblouissantes, estimées 30 millions et dont il obtient, en trois fois, 29 millions. Selon lui, il s'agit du trésor de monarques détrônés. En fait, M. Pachot affirme que s'il est possible que les pierres présentées à l'expertise aient été véritables, grâce à un tour de passe-passe, celles qui furent finalement déposées dans les coffres du Crédit municipal orléanais, n'étaient que de grossières imitations « de poussière bleue et de colle forte ». Quoi qu'il en soit, à cette époque, la gestion de l'établissement inquiétait tellement certains administrateurs qu'ils avaient obtenu de M. Flamin, ministre des Finances, l'envoi d'un inspecteur des Finances. Celui-ci, lorsqu'il voulut se faire ouvrir le coffre au trésor se heurta au refus formel du directeur et, le maire étant absent, en référa au ministre qui délégua pleins pouvoirs au directeur des Contributions indirectes. La situation devenait sérieuse pour Stavisky, mais, prévenu à temps, le diable d'homme réservait une surprise à ceux qui croyaient déjà le tenir. A l'instant fatal, il faisait son apparition, jetait à la tête du maire stupéfait, les 12 millions nécessaires pour dégaier les pierres et filait, em-



**PARTI SANS LAISSER D'ADRESSE.** — Les cinq fenêtres du luxueux appartement qu'occupait M. Stavisky à l'hôtel Claridge avant son "départ" pour une destination inconnue. Photographie prise des fenêtres de Vu.

M. Bonnaure, député du III<sup>e</sup> arrondissement qui fut l'avocat-conseil de Stavisky. MONDIAL



M. Tossier, l'homme de paille de Stavisky, directeur du Crédit Municipal de Bayonne, sort de la prison pour assister à l'ouverture du coffre de l'établissement qu'il dirigeait. PHOTO KEYSTONE

M. Joseph Garat, député-maire de Bayonne. MONDIAL PRESSE

portant avec celles-ci, la preuve de son escroquerie. Lorsque M. Fressard, commissaire divisionnaire à la brigade mobile, ouvrit une instruction, ce ne fut que pour se heurter au fait que les 29 millions avaient bel et bien été remboursés.

Quant au singulier directeur, M. Desbrosses, il avait filé avec son nouveau patron.

Notez bien que, dans les milieux informés, l'affaire fit un bruit tel qu'on peut affirmer que, dès cette époque, il n'était pas un cabinet d'affaires, une banque, un ministère, qui ne possédât un dossier parfaitement édifiant sur Stavisky. Cela est si vrai que M. Fontaine, premier substitut au Palais a pu dire que ses services avaient les yeux fixés sur lui depuis plus de dix ans. Et Stavisky avait si peu d'illusions là-dessus qu'il se garda bien, deux ans plus tard, de faire adhérer le Crédit municipal de Bayonne à la Conférence Permanente dont faisaient partie tous les établissements du genre en France, conférence à laquelle on s'étonne que tous les particuliers, toutes les compagnies acheteuses de bons truqués ne se soient pas adressés avant d'aventurer des millions.

Mais revenons à Stavisky. Après l'échec de sa manœuvre à Orléans. Il a considérablement élargi le cercle de ses opérations, et, en même temps, de ses relations. Il a ses hommes-liges, en particulier M. Bonnaure, son avocat depuis 1929, élu député du 3<sup>e</sup> arrondissement en 1932, avec lequel il voyage en Europe Centrale. A la Conférence de Stresa, Stavisky fait figure de personnage, traite parlementaires et diplomates. C'est avec tous les atouts dans son jeu, on peut le croire, qu'il entreprend la négociation des *bons hongrois*. Il s'agit des « bons agraires de Bâle », créés par les accords internationaux de Paris, le 28 avril 1930, en conséquence du Traité de Trianon, pour dédommager de l'abandon de leurs propriétés, les sujets hongrois refusant de devenir tchécoslovaques, roumains ou

yougoslaves, et qui ont opté pour leur patrie d'origine. Stavisky a l'idée de proposer aux propriétaires de leur racheter leurs droits pour le vingtième de leur valeur nominale (tarif d'ailleurs habituel). Ce qu'ils n'ont pu obtenir, lui, saura l'exiger. Il raffle ainsi 600 millions de bons pour lesquels il ne débourse qu'une vingtaine de millions.

Vers la même époque, Stavisky fonde la *Société d'Installations Mécaniques et Agricoles*, la SIMA, 75, boulevard du Montparnasse qui, bientôt, opère sa fusion avec la *Compagnie Foncière et d'Entreprises générales*, 28, place Saint-Georges, moyennant une augmentation de capital de 6 à 20 millions. Son conseil d'administration était particulièrement décoratif : président, M. Charles Wurtz, président honoraire au Conseil d'Etat, officier de la Légion d'honneur ; membres : MM. Dorn y de Alsua, ancien ministre plénipotentiaire d'une république sud-américaine, grand-officier ; général Bardy de Forton, officier ; Emile Blanchard, directeur des Services agricoles de Seine-et-Oise, officier ; Alfred Wurtz, inspecteur général des Finances honoraire, commandeur ; le colonel Montaland d'Avray, officier de la Légion d'honneur. Le jour de l'arrestation de Tossier, il restait en caisse de cette société si bien administrée, exactement 14 fr. 50. Les 20 millions avaient fondu.

Stavisky qui a, bien entendu, l'habileté de se tenir dans l'ombre de ces brillants et rassurants prête-noms, a jeté, depuis 1930, son dévolu sur la côte basque. A Saint-Jean-de-Luz, à Biarritz, il commence par « arroser » le terrain. Il sait jeter les millions par la fenêtre avec l'aide de sa compagnie dont la 32 CV huit cylindres vert jade, assortie à sa toilette, remporte un beau jour le Grand-Prix d'Elégance. Stavisky veut tout d'abord mettre la main sur le Casino de Biarritz, mais un groupe hollandais l'évince et le maire de la ville, M. Irigoyen, qui, lui, a pris la peine de se renseigner sur sa valeur, lui barre la route. Stavisky se consola à Bayonne dont le député-maire, M. Garat, est un homme avec lequel, au moins, on peut causer. Dès septembre 1930, M. Garat expose les avantages que la ville ne saurait manquer de retirer de la création d'une Caisse de crédit aux bénéfices de laquelle la cité sera intéressée jusqu'à concurrence de 25 %. Le 27 janvier 1931, un décret autorise la création de l'établissement qui entre en fonctions le 1<sup>er</sup> mai 1931. C'est un généreux anonyme, dont M. Garat, galant homme avant tout, se refusera à dévoiler l'identité, qui a fourni le premier fonds de roulement : 200.000 francs. C'est le même personnage masqué qui propose M. Desbrosses, l'ex-directeur de la Caisse d'Orléans, puis celui-ci ayant été éliminé, les renseignements pris étant trop mauvais, met en avant le fidèle Tossier.

Voilà donc Stavisky à pied d'œuvre et, dès

1932, la quantité de bons mis en circulation est tellement surprenante que certains membres du conseil d'administration de la Caisse commencent à s'inquiéter. On s'efforce de tempérer leur zèle et comme l'un d'eux se permet d'insister, le président-député-maire Garat lui répond verbalement, le 7 juillet 1932, que « depuis le début, le Conseil a essayé de s'entourer du maximum de garanties et qu'il est bien décidé à persévérer dans cette voie... ». Heureusement, Tossier et Garat trouvent un appui inattendu dans la personne de M. Constantin, délégué officiel du Ministère du Commerce qui, après examen des livres, tenait à exprimer sa satisfaction devant le Conseil assemblé. « Il faut que les Conseils d'administration soient bien convaincus de la sécurité que présentent ces établissements... »

Ce clairvoyant contrôleur avait, d'ailleurs, déjà adressé ses félicitations, le 30 avril, au président-député-maire, M. Garat, au directeur-comptable Tossier et au vérificateur, M. Cohen, « pour les magnifiques résultats obtenus... »

Tout allait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les bons, les fameux bons pouvaient continuer à inonder la France et l'étranger. Aux curieux, il suffisait d'expliquer que les émigrés espagnols cherchaient à monnayer leurs somptueux bijoux. Mais l'appétit vient en mangeant. Pour accélérer l'achat des bons par les Compagnies d'assurances, M. Garat écrit le 14 juin à M. Julien Durand, ministre du Commerce « ... Je vous serais donc très obligé de bien vouloir prier M. le ministre du Travail de rappeler aux dites sociétés que les établissements publics jouissent de garanties inhérentes à ceux-ci et que ces bons peuvent être, par conséquent, acquis par elles en toute sécurité et sans limitation... »

Et docilement, le 25 juin de la même année, M. Dalimier, ministre du Travail, sur la demande de M. Julien Durand, ministre du Commerce et de l'Industrie, écrivait à M. Max Hermant, président du Comité central des Assurances, pour lui signaler l'intérêt qu'il y aurait, de part et d'autre, à ce que les Compagnies veuillent bien faciliter par leurs achats, le placement des bons de caisse des Monts-de-piété. Trois mois plus tard, le 23 septembre, en réponse à une intervention de M. Dubarry, directeur de la *Volonté*, dont Stavisky était le bailleur de fonds, M. Dalimier écrivait encore, cette fois à Tossier en personne : « Le Crédit municipal de Bayonne devra donc s'adresser directement aux Caisses d'assurances sociales au moment de l'émission des bons. *Etant donné les avantages de sécurité que présentent de tels placements, je ne doute pas que les Conseils d'administration — et plus particulièrement ceux de la région de Bayonne — ne réservent un bon accueil aux offres qui leur seront faites... »*

Pour Tossier et pour son maître, un pareil document, c'est de l'or en barre.

Stavisky a le vent dans les voiles. Il a les moyens de jouer gros jeu, mais lorsqu'il se présente au Casino de Saint-Jean-de-Luz, on lui en refuse l'entrée. Car, convaincu d'avoir triché au Casino de Cannes, il est interdit et affiché. La belle affaire : il téléphone aussitôt à Paris et, *sur l'heure*, arrive un ordre devant lequel les employés n'ont qu'à s'incliner. De qui venait ce ordre ? et quelle était la carte que l'escroc exhibait avec assurance ? Etait-ce une carte de policier à son nom, ou un laissez-passer signé d'un grand personnage, de la rue des Saussaies ? Stavisky n'était-il qu'un simple indicateur de police ?

Stavisky disparaît exactement à l'instant où son arrestation devient imminente. Le plongeon est si bien réglé qu'on croirait volontiers que le bandit, ses précautions prises n'attendait plus qu'un signal. DE QUI ? J.-A. D.

## IL NE S'AGIT PAS SEULEMENT DE STAVISKY

Cet article était composé quand parvint, de Chamonix, la nouvelle que Stavisky s'était tiré une balle dans la tête au moment de l'arrivée de la police. Suicide ou non, manqué ou non, ce n'est pas la question de la vie ou de la mort de Stavisky qui donne à cette affaire son importance : c'est l'impunité dont il a joui depuis sa mise en liberté provisoire en 1926, et les... complaisances qui lui ont permis de monter son effarante escroquerie. La politique de parti s'est accrochée à cette affaire : c'est un tort. On s'étonne de voir faire les professeurs de vertu ceux qui disposaient du pouvoir quand l'escroc, libéré et non surveillé se sentit les moyens de travailler en grand.



M. Dalimier après son entrevue avec M. Chauvignotte le ministre de l'Intérieur. MONDIAL PRESSE

# POLICE MAGAZINE

# STAVISKY



L'Affaire Stavisky est un signe de décomposition

## Il faut tout savoir

L'affaire Stavisky est autre chose qu'un scandale qui passe. C'est le signe terrible et profond d'une décomposition qui atteint certaines couches sociales. Il a tout touché, tout sali : Parlement, Finance, Justice.

A tort, peut-être? Car il reste tant d'honnêtes gens parmi ceux qui légifèrent, qui administrent, qui jugent !

Mais les autres? Les autres, seraient-ils les plus puissants, seront-ils encore épargnés?

Il ne le faut pas.

Il ne faut pas surtout que, sous des prétextes de politique, on veuille sauver les uns ou même accabler les autres.

« La répression sera vigoureuse et ferme », dit un communiqué officiel dont nous pouvons déjà mesurer l'inanité.

Il y a trois semaines que dure l'examen de cette colossale escroquerie nationale. Il y a des mois qu'elle dure elle-même, révélée à ceux qui ont feint de ne pas la connaître.

Qu'a-t-on fait? On a arrêté le comparse qui s'est dénoncé lui-même, on a arrêté d'autres comparses, mais on a laissé fuir le principal coupable, alors qu'il était si facile de l'appréhender. Et il est mort à Chamonix où tant de gens savaient qu'il était réfugié ! Mort bizarre!

(Suite page 12.)

# Les dessous de l'Affaire Stavisky

Allons au fond.

Il serait parfaitement inoportun que nous épiloguons — la presse quotidienne l'a déjà fait en large et en travers — sur les détails extérieurs de l'affaire du Crédit municipal de Bayonne, affaire que d'ailleurs beaucoup d'initiés connaissent depuis très longtemps et que des personnages haut placés cherchaient à étouffer. Ces détails (démarches de police, perquisitions, commissions rogatoires, conférences de magistrats ou de ministres), le public les connaît. Et nous pouvons, grâce à des informations précises, satisfaire la légitime curiosité de lecteurs sur bien des choses encore cachées, c'est-à-dire sur les détails intérieurs, sur les manœuvres, les procédés et les « façons de faire » du formidable escroc Stavisky...

Par quels moyens, par quelles astuces et par quelles dispositions tactiques le magistrat aventurier a-t-il réussi à drainer, frauduleusement, tant et tant de millions ?...

Eh bien, il faut le dire sans barguigner : Comme tous les grands moyens, ceux de Stavisky étaient des plus simples. Ils consistaient presque uniquement en l'art de bien recevoir, d'inspirer confiance d'abord, de corrompre ensuite, et d'utiliser enfin les relations ainsi engagées... Mais de quelle finesse n'était pas doué l'aventurier ? De quel sens psychologique, de quelle divination ?... Qu'on ne s'y trompe pas : c'est en cela — uniquement en cela — que gît tout le mystère...

## Ses vrais « bureaux ».

On a parlé des bureaux de Stavisky, des locaux qu'il occupait ou faisait occuper ici et ailleurs, à Paris ou à Bayonne, place Saint-Georges ou avenue de Marignan. Mais était-ce là qu'il possédait ses véritables « centres » d'opérations ? Un homme de bureau, lui ? Un homme de comptoirs, de banques, de paperasses ? Il suffisait de l'avoir rencontré une fois, n'était-ce que cinq minutes, pour comprendre l'« incompatibilité » assurément foncière qu'il y avait entre lui et les registres, les plumes, l'encre et les colonnes comptables...

## Au café de Paris.

Son centre d'opérations, son vrai terrain de lutte et de manœuvres, se trouvait ave-



Voici deux photographies de Stavisky. Celle de gauche, où l'on voit Stavisky tout rasé, a été prise il y a quelques années par le service anthropométrique et rappelle exactement la physiologie actuelle de l'inculpé. Celle de droite, communiquée par les services officiels, représente un Stavisky moustachu et les cheveux au vent que peu de gens se souviennent avoir vu. (R. et H. M.)

nue de l'Opéra, au café de Paris... C'est là que le Roumain tenait table ouverte, et c'est là, entre caviar et fine Napoléon, qu'il réalisait ses plus beaux coups. Ce côté de l'affaire Stavisky est le vrai, le seul significatif. Est-ce pour cela qu'on le laisse dans l'ombre ? Il suffirait à la justice d'interroger le personnel du grand établissement de l'avenue de l'Opéra pour connaître, sinon toutes les compromissions que suppose l'affaire Stavisky, du moins la plupart d'entre elles. Dis-nous avec qui tu déjeunes et nous te dirons qui tu es... Mais le personnel du grand établissement de l'avenue de l'Opéra, qui est bien stylé, se retrancherait derrière le secret professionnel... Heureusement que le café de Paris est fréquenté par des journalistes qui se rappellent fort bien les noms des hautes personnalités de la Chambre, du Sénat et même du gouvernement qui s'asseyaient souvent à la table de Stavisky. De grands fonctionnaires ne craignaient pas de se compromettre en s'affichant avec l'homme qui a dérobé plus de 500 millions et qui s'égalait ainsi aux plus fameux gangsters de Chicago — qui les surpassait même.

## Complicités.

Les quantités de papiers « douteux » écoulés par Stavisky ne s'écoulaient pas sans complaisances variées et choisies. Il ne faut pas croire que les banques, les compagnies d'assurances et les caisses municipales absorbent, comme cela, n'importe quoi et à n'importe quelles doses. Il y a de la concurrence. Tant de gens ont à l'affût du liquide ! Tant de gens, et même l'Etat !... Pourquoi telle caisse donnera-t-elle, en certaines heures, la préférence à ceci sur cela ? Pourquoi telle caisse, un beau matin de 1932 ou 1933, accueillera-t-elle, contre espèces sonnantes et trébuchantes, des bons de Bayonne plutôt que des bons du Trésor,



Mme Stavisky. (H. M.)

les bons du Trésor étant bien, eux, la moins discutable valeur ?...

Poser cette question, c'est la résoudre. L'homme de la rue répondra hardiment :

— Parbleu ! C'est que des influences se sont exercées... Et il aura raison, l'homme de la rue. Des influences se sont exercées... Lesquelles ?...

Consulter les listes des hôtes de Serge Alexandre Stavisky...

Où mais... publiera-t-on les noms de ces hôtes ?

## Lieux secrets.

Ce n'est pas seulement au café de Paris que Stavisky tenait table ouverte. Il connaissait, quoique plus secrètes, d'autres bonnes adresses... Et il passait alors du chapitre gourmandise au chapitre... friandise. L'art de bien recevoir ne consiste pas seulement en l'art de faire un délectable menu. Il consiste également en l'art de faire une capiteuse couverture... Et le clavier féminin du beau Serge était riche d'arpèges choisis. Voyons, comment la plus belle partie du genre humain se serait-elle trouvée exclue de la gigantesque entreprise de corruption dont l'adroit métèque tenait les fils ?...

Pratiquement, les choses se passaient ainsi...

Au café de Paris, à l'heure des fines ou des armagnacs, le beau Serge se penchait vers le personnage à dessin placé à sa droite ou à sa gauche :

— A propos, mon cher... Je me suis laissé dire que le directeur des assurances de...



M. Garat, député-maire de Bayonne. (H. M.)

était l'un de vos amis... N'avez-vous pas eu l'occasion de lui parler des bons du Crédit municipal de Bayonne...

Un peu sommaire, comme procédé, un peu élémentaire ?

Oui, si l'on réduit la chose à sa structure schématique.

Mais... Car il y a un grand mais, un mais qui vaut un monde !...

Stavisky, lorsqu'il « attaquait » ainsi un personnage, savait exactement où il allait. Il savait que ce personnage, tenaillé par d'impérieux soucis d'argent, ne ferait point fi d'une commission de 10 ou 20 p. 100... Il savait que le personnage, plus ou moins traqué par des besoins précis ou seulement par des exigences féminines, n'attendait que la perche, que le signe, que le clin d'œil...

Et par qui savait-il ?

On l'a compris : par ces « dames ».

L'art de faire la couverture, n'est-ce pas ?...

## Tout mais pas ça.

On a dit que Stavisky avait vécu des femmes durant toute une période de sa vie. Ce n'est pas exact. Il le proclamait lui-même :

— Le vagabondage spécial n'est pas dans mon tempérament...

Et c'était vrai.

Doué d'un charme indéniable, et d'un charme auquel bien des mondaines et des actrices ne furent pas insensibles, jamais le métèque n'utilisa ses « moyens » à des fins immédiatement monétaires. Il en préférait l'« utilisation intelligente », tel était son mot. Ce qu'il voulait, c'était des indiscretions, des révélations, des informations. Bien souvent, il mit de jolies femmes sur une piste :

— Ecoute, poupée... Fais ça pour moi...

Tâche de savoir si... Ça t'est facile. Tu vas, avec une amie, à six heures, au bar du X... Il y est toujours... Tu prends des poses pâmées... Ça mordra. Tu as tout à y gagner, d'ailleurs. Il est bête, mais il ne manque pas de générosité... Et tu le débrouilleras bien... Je te donnerai des iribucations... Après, la belle se voyait étreinte d'un magnifique écrivain : barrette de diamants, bagues, bracelets... De l'argent ? Fi donc ! Quelle vulgarité !... Stavisky était un grand seigneur...

## Espion ?

On le murmure. Et non sans raison.

Un personnage du genre Stavisky devait fatalement tenter les « informateurs internationaux », ceux qui, par devoir et fonction d'Etat, ont pour mission de surveiller le monde, que ce soit pour le compte de l'Angleterre, du Japon, de l'Allemagne ou des Etats-Unis... Et quelle mine, quelle richesse ne représentent pas, pour eux, des aventuriers de cette envergure !... Des aventuriers qui parviennent à percer les mystères occultes d'une ville comme Paris, d'un Etat comme la France ! Le Roumain en savait plus long, à lui seul, que vingt ambassadeurs flanqués de leurs vingt ambassades !...

Il est par ailleurs certain que ledit aventurier était un agent double, triple et même quadruple. Ne poussait-il pas la coquette-rie jusqu'à flirter avec la Sûreté Générale, à qui il rendait également bien des services ?

Il partit...

... Et on le retrouva quelques jours plus tard, dans une villa de Chamonix, où un revolver devait mettre fin à son existence.

\* \* \*

Lire un intéressant article sur la vie de Stavisky, page 12.



M. Dalimier, ministre des Colonies, qui a eu au sujet de ses relations avec Stavisky une entrevue mouvementée avec M. Chaulemps, président du Conseil. (H. M.)



Les inspecteurs Hennell et Pierre Bonny (au centre, de gauche à droite) quillent la Compagnie Foncière, place Saint-Georges, à Paris, après la perquisition qui a été faite au siège de cette compagnie. (Rol.)

# IL FAUT TOUT SAVOIR (Suite de la page 1.)

Que fait-on ? On publie des notes qui attestent la bonne foi de certains hommes politiques qui aident à la ruine publique en offrant à un Stavisky les millions des assurances sociales, les centaines de millions volés à la France.

Stavisky, condamné de droit commun, poursuivi depuis sept années, sans jamais être retenu, continuait ses rapines grâce au bienfait de la liberté qu'il était accordé.

Il traitait à sa table députés, ministres, tous les grands du jour qui ont joué aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais connu.

Déjà, on nous explique que cette carence de la justice était régulière. On fait l'éloge de l'intégrité de magistrats abusés.

Des interpellations sont annoncées. Nous verrons un ministre se lever pour déclarer : « La Justice est saignée. Respectons la disparation des pouvoirs. Attendons... »

Et l'affaire dormira dans le cabinet lointain d'un juge d'instruction jusqu'à ce que l'oubli se fasse sur ce scandale, jusqu'au scandale prochain...

C'est la tactique habituelle d'étouffement, de silence et de trahison.

Eh bien ! non, nous ne sommes pas des lâches.

Non. Pas cette fois.

Il ne faut pas que le pays se résigne encore à ignorer l'infamie ou à mépriser sans discernement.

Il ne le faut pas.

Il faut que le gouvernement, quel qu'il soit, soit assez fort pour tout dire.

Il faut que la presse, qui reste aujourd'hui la seule terreur et le dernier châtiement des fripons, sache savoir et ose écrire ce qu'elle saura.

Ici, pour notre part, éloignés de toute politique, sans amitiés, sans inimitiés contre qui ce soit, nous nous empressons de toute notre pouvoir, de tout notre devoir.

# Le Jongleur de Millions

Il avait vingt ans, vingt ans, un tempérament de levain... une soif de plaisir et une bouffée de paresse... et il y avait Paris qui traînait à ses pieds le cortège de ses joies, de ses lues.

Il ne savait rien faire...

Un soir, timide, il frappa à la porte d'un bureau directoriel de ministère... Il débuta quelques jours plus tard. L'œuvre numérotée de chant. Sacha Stavisky débuta quelques semaines plus tard, tout en affectant dans son jeu de scène des poses, des contorsions, des intonations d'un goût délicat et très spécial.

Il usera de ce charme comme une fille de joie de son soupir.

Vite... vite... il faut tenter une expérience.

Il va de l'un à l'autre de ses amis, jouant de son art. Et c'est un émerveillement... il devine l'ascendant que peu à peu il prend sur chacun d'eux.

Ah ! Alors encore, il joue moins la comédie pour les autres que pour se convaincre lui-même.

Il s'éblouit ! Le soir, c'est avec des en-



Hippolyte, directeur de l'Empire, ami de Stavisky (R.)

thousiasmes d'enfant qu'il se remémore les succès de la journée. Déjà, un fanteciel presque confortable, un gros cousin de soie, une mauvaise lampe volée donne à son intérieur un léger aspect de richesse. Tout cela a été acheté avec des gains douteux... Mais comme il fait doux de sentir les premières chaleurs de l'abondance.

Un an plus tard, la petite artiste bafouée, abandonnée et contenté lui dans un journal.

« Théâtre Marigny. Direction Sacha... »

Il a tu à bu les paroles. Il s'ignoral ! Premiers confiances en soi.

Sacha est ravi de cette révélation. Il se sent un homme.

Après quelques mois de front, il est réformé et crée à Paris une petite banque. Avec Stavisky, on comprend ce que cela veut dire.

Dès l'armistice, l'ascension reprend, vertigineuse. Il ne dédaigne pas les combinai-

sons les plus viles.

Un soir, à Montmartre, au Z... il boit entouré de quelques jolies femmes. Joyeuse nuit pétillante de champagne... au moment de régler Stavisky sort un billet de cent dollars.

Au lieu de me rendre de la monnaie, donnez-moi donc un chèque, dit-il négligemment au patron.

Celui-ci, flaté de la confiance de son client, lui signe un chèque de quelque deux mille cinq cents francs.

Il a tout.

Le chèque avait été lavé !

Et comme certains nouveaux riches qui ne peuvent jamais se départir de certaines habitudes prises au temps de leur médiocrité, Stavisky, même lorsqu'il jonglera

Le charme a opéré. Serge, Alexandre, Sacha, Stavisky a une situation.

Après s'être pressés dans le fauteuil directoriel, l'escroc en puissance s'aperçoit vite qu'il y faudrait également travailler.

Il bâille... « Ensuite encore quelques heures de travail... Une affaire en amenant théâtre et tout son saint-frusquin, emportant l'argent donné en caution par un millionnaire... et la préparation au vestiaire... N'était-ce pas le plus commode ? »

Et il ne pas pan !... pas inquiété... La voie est tracée...

On ne s'améliore pas, avec un tempérament comme le sien, surtout lorsque les premières manifestations ne sont suivies d'aucune répression.

Et peu à peu, sans qu'il le veuille, car il n'aurait peut-être pas, par ailleurs, cherché des responsabilités aussi lourdes, chaque année ses « occupations » prennent plus d'importance... Une affaire en amenant une autre, sa science de la duperie se perfectionnant toujours, il se laisse porter vers des succès qui satisfont de plus en plus sa soif de jouissances luxueuses.

Son esprit se rompt à ces sortes d'affaires. Son imagination lui présente les plus folles éblouissements.

Des Kreuger qui ont abusé, avec quelle audace, de la confiance publique, ont commencé par être d'acharnés travailleurs, puis des financiers de valeur, et ce n'est que plus tard, afin de retarder les effets de situations inextricables, qu'ils se sont laissés aller à l'escroquerie. C'étaient des voleurs d'occasion. Stavisky lui, est un vrai, un pur, un parfait escroc, qui a débuté par d'infimes détournements pour finir par d'immenses vols.

Il est Stavisky, il est Serge, il est « Monsieur Alexandre ».

Il vivra dans le mensonge, comme d'autres dans la fange. Il dressera des pièges comme le plus grand braconnier de la Société.

C'est une pourriture, un beau gibier bien faisané.

Mais tous et toutes seront à ses pieds à cause de l'argent qui gisse si légèrement dans ses doigts et à cause d'autre chose d'irrésistible que, l'autre jour, une petite dactyle d'un de ses bureaux parisiens écrit prima si simplement :

« Que voulez-vous, le patron était si gentil... » Il avait tant de charme.

Et maintenant il a des millions et en profite...

Le Docteur Jamain, en blouse blanche, sort de la salle d'opération après avoir trempé Stavisky. (Téléphoto F. P.)

avec des millions et avec l'honneur des hommes, ne pourra jamais s'empêcher, quel qu'en soit le danger, de tricher bêtement avec ses cartes. Il se fera mettre à la porte des Casinos de Cannes, de Deauville ; il est vrai qu'il les réintègrera bientôt avec une carte d'indicateur de la sûreté.

Et de 1924 à 1933, c'est la belle vie. Il est quelque peu ennuyé en 1926 pour un détournement de 8 millions, mais ses amis sont assez puissants pour le tirer de prison.

Dependant, c'est de cette époque que l'escroc devrait garder le plus triste souvenir. En réalité, Stavisky était autre chose que l'escroc formidable qu'on nous montre complaisamment. Stavisky était chez nous l'agent d'un gouvernement étranger. A ce titre, qu'on mesure l'imprudence terrible — pour le moins — de ceux qui ont aidé, servi ses mystérieux desseins.

En cours des perquisitions opérées dans les bagages trouvés chez sa femme rue d'Orléans et aussi au siège de la S. S. I. E. N. S. les magistrats ont fait une découverte dont ils n'ont pas réalisé — tout de suite l'importance.

C'étaient de simples coupures de journaux, de journaux français. Mais toutes étaient relatives à des faits de même nature. A savoir : des drames de la misère et des scènes de femme en Autriche. C'étaient des échos destinés à appuyer l'opinion sur la situation de l'Autriche ou de la Hongrie. Et Stavisky était le grand ravaillonneur en informations de ce genre. Il était aussi le distributeur qui en récompensait l'insertion.

Il faisait de fréquents voyages en Autriche. Chaque fois, il se faisait accompagner par des parlementaires français. Ceux-ci, pour le gouvernement, ne se faisaient connaître, escamotent le silence. Il est cependant un député dont le nom a été trop souvent prononcé à cette occasion pour qu'il puisse échapper à certaines interrogations. Cependant, présent par les journalistes, ce député, M. B..., est honteux à déclarer qu'il devait par bienséance réserver d'abord ses explications au chef de son groupe. Ses explications ont été nettes. « Quand j'accompagnais M. Serge Alexandre à Budapest, à l'écart de son rapport établi sur son propre cas, nous avons reçu par les personnalités politiques les plus considérables du pays. Comment aurais-je pu m'empêcher de leur parler, en tout bon français, de ce que j'avais vu et entendu en France, il a des journaux, il donne des fêtes, il a sa garde d'honneur, des boxeurs en rupture d'engagement qui rossent ses ennemis à la terrasse des cafés... »

Il a tout.

Il traite d'affaires dans des bars, avec déshonneur, tandis que des filles endimanchées attendent son bon plaisir pour descendre du caviar dans un restaurant en voque.

Entre deux gorgées d'un cocktail, il emporte la compléte de tel homme connu.

Mais si... mais si, mon cher, prenez, je vous en prie, ce nom de bon anonyme pour vos bonnes œuvres.

Stavisky blessé mortellement est transporté sur une civière à l'hôpital de un don anonyme. (Téléphoto F. P.)

Elle l'autre jette un coup d'œil sur le don anonyme... c'est un chèque de 1 million ! L'homme accepte.

La valet des « invités », l'M. Alexandre est le gangster français. Tandis qu'il obtient les bonnes grâces de cette jolte vedette, tandis qu'il organise dans une de ses demeures une somptueuse soirée, tandis qu'il finance un des spectacles à grande mise en scène d'un théâtre parisien, il ne se contente pas de signer des bons du fameux crédit municipal de Bayonne, comme le plus vil des escrocs, il revend en sous-main les bijoux qui ont été confiés au Mont-de-piété qu'il dirige.

A Budapest, c'est un grand seigneur qui vient de Paris. Jamais, depuis les grandes heures, on avait vu pareille débouchée !

Pour un seul gala, il dépense plus de cinq cent mille francs...

Et encore des jolies femmes... des épaules nues, des bijoux !

Le grand Alexandre vole tout et achète tout les consciences, les corps, les corps... S'il dépense ici, pour des folles, quelque quatre à cinq millions, c'est qu'une affaire lui a rapporté vingt millions, mais il a distribué quinze pour clore des bouches. A ce prix !...

Il se sait plus où est son plaisir, dans la saoulerie de l'alcool ou dans celle de l'or. Il jongle avec les millions... et il prépare une fois vaite escroquerie tous les jours. Demain ce devait être l'histoire de la caisse autonome...



Philippe Artois.

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

Stavisky blessé à mort est étendu sur le plancher de sa chambre. (Cliché Petit Parisien.)

## LA VIE SECRÈTE DE STAVISKY

# Ses affaires étonnantes, sa mort opportune

La mort de Stavisky était l'acte public. Sans doute, cette carence légale servira-t-elle quelques intérêts particuliers scandaleusement compromis.

Mais surtout — et ceci est plus grave encore — l'information qui concerne plus les complètes ne permettra-t-elle pas de connaître le secret éblouissant de cette prodigieuse aventure.

Ce qu'on n'a pas dit, ce qu'on n'a pas osé dire, ce qu'on ne dira plus maintenant, c'est que cette affaire des bons du Crédit municipal de Bayonne n'est qu'un incident dans le prodigieux scandale Stavisky.

En réalité, Stavisky était autre chose que l'escroc formidable qu'on nous montre complaisamment. Stavisky était chez nous l'agent d'un gouvernement étranger. A ce titre, qu'on mesure l'imprudence terrible — pour le moins — de ceux qui ont aidé, servi ses mystérieux desseins.

La vie étonnante de Stavisky. (Cliché Petit Parisien.)

## LA VIE SECRÈTE DE STAVISKY

# Ses affaires étonnantes, sa mort opportune

La mort de Stavisky était l'acte public. Sans doute, cette carence légale servira-t-elle quelques intérêts particuliers scandaleusement compromis.

Mais surtout — et ceci est plus grave encore — l'information qui concerne plus les complètes ne permettra-t-elle pas de connaître le secret éblouissant de cette prodigieuse aventure.

Ce qu'on n'a pas dit, ce qu'on n'a pas osé dire, ce qu'on ne dira plus maintenant, c'est que cette affaire des bons du Crédit municipal de Bayonne n'est qu'un incident dans le prodigieux scandale Stavisky.

En réalité, Stavisky était autre chose que l'escroc formidable qu'on nous montre complaisamment. Stavisky était chez nous l'agent d'un gouvernement étranger. A ce titre, qu'on mesure l'imprudence terrible — pour le moins — de ceux qui ont aidé, servi ses mystérieux desseins.

La vie étonnante de Stavisky. (Cliché Petit Parisien.)

# Ses affaires étonnantes, sa mort opportune

(Suite de la page 13.)

Sait-on quels furent les premiers souscripteurs de ces bons de Bayonne ? Ce ne furent pas les compagnies d'assurances ni les caisses publiques. Ce furent les gros patrons de maisons closes de la capitale, commensaux habituels du bel Alexandre.

Les lupanars parisiens en ont absorbé pour quelques centaines de mille francs !..

Au grand hôtel des Champs-Élysées, Stavisky partageait sa vie en deux parts : ses amis et sa famille.

Le meilleur de ses amis était cet extraordinaire G... dont ses familiers ne savent que le prénom et qui, dans ce palace, a rempli une fiche secrète. Il est propriétaire en Amérique du Sud de casitas et d'établissements mal définis mais fort productifs.

L'un des tout derniers jours qui ont précédé le départ qu'on a appelé la fuite de Stavisky, celui-ci assez mélancolique — il avait de mauvaises nouvelles du remboursement éventuel des bons hongrois — se laissait aller au pessimisme. « Les affaires sont dures », gémissait-il... Alors G..., en plein hall et malgré une brillante assistance, lui dit, sans plaisanter le moins du monde :

— Ne t'en fais pas. Tiens, regarde-toi dans une glace... Tu es beau. Ça suffit. Tu n'as qu'à faire le « barbeau » (sic). C'est la plus sûre des affaires.

A vrai dire cette affaire-là n'effrayait pas plus Stavisky que celles qu'il traitait communément. Et déjà, il avait su y briller.

Ce qui ne l'empêchait pas de jouer à l'homme du monde avec, cependant, moins de perfection que le prétend une information éprise de romanesque.

Voisin de palier de M<sup>me</sup> Colette, le grand écrivain, il la combla d'invitations qu'elle accepta avec une telle négligence qu'elle en avait perdu le souvenir au moment où le scandale éclata.

Dans le même temps que Stavisky s'efforçait à jouer l'homme du monde et où il réussissait mieux ses incarnations en compagnie de personnages d'un monde évidemment spécial, il restait un homme d'intérieur, respectueux d'une épouse qu'il avait tendrement aimée et ayant le plus profond amour paternel.

Sa joie était de se retrouver en famille, parmi ses enfants.

Il avait une autre passion, à la vérité assez différente. Il avait une écurie de Courses. La Société d'Encouragement est plus sévère dans ses acceptations que le monde de la politique. Stavisky, bien qu'il eût su mystérieusement blanchir son casier judiciaire et changer d'état civil, dut faire courir par personne interposée ! Cette personne fut un exotique abondamment décoré et suffisamment décoratif : M. Dorny de Alsua, représentant de la République de l'Équateur.

Il advint même une aventure inquiétante. Un cheval de cette association se révéla comme un crack remarquable et fort capable de gagner le Grand Prix. Ce superbe coursier, le *Grand Cyrus*, avait fourni des performances sûres. Voit-on le cheval d'un repris de justice triompher devant M. le président de la République ? Il advint que le cheval tomba subitement malade, que sa forme soudain déclina et que Stavisky jura que c'était « un coup de la Sûreté qui avait dopé son cheval ».

Dans le milieu des hippodromes, cette assertion ne fut pas démentie.

Stavisky pouvait légitimement se plaindre de tels procédés. Il avait en poche une carte authentique d'inspecteur de la Sûreté qu'il tenait de l'un de ses amis, M. le commissaire B... Celui-ci a été invité à expliquer ses relations avec Stavisky et le caractère professionnel et quasi confraternel qu'il leur avait donné.

Dans le même temps où il accordait un tel titre ou son apparence à Stavisky, le même commissaire avait à s'expliquer sur une tentative d'intimidation à l'égard d'une fabriquante de produits chimiques. Mais celle-ci, qui était la parente d'un jour-



La villa de Servoz où Stavisky s'était réfugié. (F. P.)

naliste éminent, ne « marcha pas » et déposa une plainte qui causa au commissaire de graves ennuis. Or, l'affaire avait été « indiquée » par Stavisky.

Mais les plus profitables relations de Stavisky furent évidemment celles qu'il entretint dans le monde politique.

A l'hôtel qu'il habitait aux Champs-Élysées, il traitait quotidiennement des ministres — au moins des anciens ministres, qui étaient de futurs ministres aussi.

L'un d'eux a un portefeuille, du moins il l'avait au moment où le scandale éclata. L'autre est avocat et soutint ses intérêts, encore qu'il ait prétendu devant la presse qu'il s'était présenté à la barre pour Stavisky sans l'avoir jamais vu ni connu.

Le vrai, c'est que M<sup>e</sup> H... était cet avocat

éminent et influent qui se présentait en Chambre du Conseil avant que de paraître à la barre pour demander la remise de l'affaire où était poursuivi Stavisky. « Mon client, disait-il, est très malade. Le certificat que j'ai dans mon dossier en fait foi. Le malheureux est interné. »

Et pendant sept ans le cours de la Justice fut suspendu.

Lors du Congrès du parti radical, un délégué de Seine-et-Oise tenta d'attirer l'attention des congressistes sur le péril que courait le parti en se laissant commander, lui ou son journal, par un escroc. Mais les membres les plus influents du parti, notamment deux anciens ministres, le prièrent de ne pas aborder cette question.

Il fut en outre informé que le sort du publiciste récemment assommé et dont nous avons conté le cas le menaçait. Il se le tint pour dit.

C'était l'époque où M<sup>me</sup> B..., femme d'un haut personnage de la République, qui avait rendu à Stavisky quelques services, trouvait, un soir, sous sa serviette, au cours d'un repas intime, une bague sertie d'un diamant historique évalué à un million par un expert qui n'est pas du Crédit municipal de Bayonne.

Ces petits cadeaux entretiennent l'amitié et, au besoin, les femmes des amis.

Ces aventures ont eu leur répercussion au sein des derniers et dramatiques conseils ministériels.

— Allez-vous-en, conseillait-on doucement à M. Dalimier.

— Pourquoi ! et moi tout seul ? répliquait celui-ci.

C'est que M. Dalimier avait, entre autres raisons de rester, celle-ci qui est éminente. M. Dalimier est avocat à la Cour. Comme tel, il doit des comptes à ses pairs. Or, il a été informé officieusement par le Conseil de l'Ordre que, s'il restait attaché au sort commun du ministère, on considérerait qu'il n'y a pas de scandale dans son cas. Au contraire, s'il s'en va et s'il s'en va tout seul, le Conseil de l'Ordre lui demandera des explications. Il préfère ne pas en donner.

Le ministère, en ces derniers jours, eut des entrevues orageuses.

M. Pierre Cot fit paraître un communiqué affirmant que M. Guibaud-Riboud n'avait

(Suite page 15.)

Pour être heureux, soyons aimés  
Pour être aimés, lisons :

# SÉDUCTION

DIRECTEUR LITTÉRAIRE  
**MAURICE ROSTAND** 2<sup>Fr</sup>.50

Achetez le N° qui paraît aujourd'hui. En vente partout

L'AFFAIRE STAVISKY (Suite des pages 1, 3, 12, 13, 14 et 15)



L'affaire Stavisky se poursuit et prend les proportions d'un énorme scandale. Le maire de Bayonne, M. Garat, a été arrêté quelques jours après M. Tissier, directeur du Crédit municipal. Voici quelques aspects du grand escroc, qui vient de se suicider à Chamonix et que des

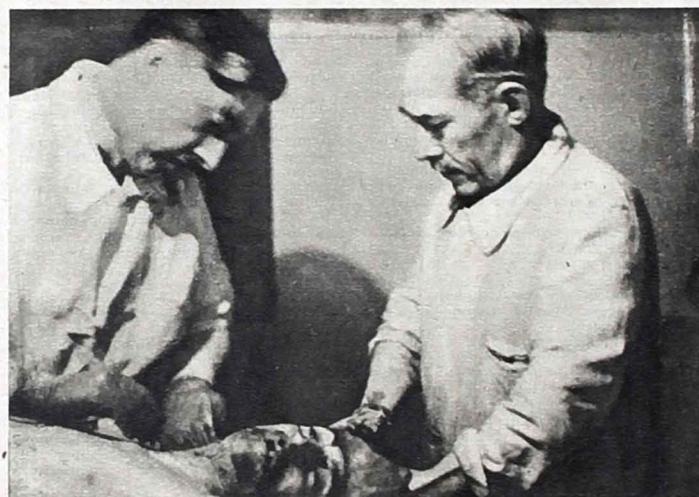
protections occultes et puissantes protégèrent trop longtemps. A gauche : Stavisky à dix ans, puis à trente ans. A droite : Tissier sortant de la prison de Bayonne pour assister à la levée des scellés. (F. P. et N. Y. T.)



Voici enfin une photo de Stavisky plus récente. Ce cliché d'amateur fut pris l'an dernier, sur la plage de Deauville, comme l'escroc jouait avec l'un de ses enfants sur la plage normande. (F. P.)



M. Albert Dubarry, directeur du journal La Volonté, a été longuement interrogé par le juge d'instruction à propos de l'affaire Stavisky. En effet, l'escroc fut chef de publicité de ce journal, et il demanda des recommandations auprès de plusieurs ministres à son directeur.



A Rennes, le nommé Brou, soixante ans, au cours d'une discussion, a tué à coups de revolver son beau-fils, Pierre Honoré, vingt-trois ans. La grand'mère de la victime est morte de saisissement. Voici le cadavre du jeune homme porté à l'autopsie. (F. P.)



L'enquête se poursuit, touchant la catastrophe de Lagny, et des inculpations ont été envisagées, qui viseraient plusieurs fonctionnaires des chemins de fer. Voici notamment MM. Marthelot, Mougeot, Piedremont et Merlin, que le juge d'instruction a inculpés. (F. P.)

# VU

## STAVISKY REPARAIT...

AU MUSÉE  
GRÉVIN



DANS CE NUMÉRO :

# L'AFFAIRE ET LE PAYS

PHOTO GASTON RENE



Madame Stavisky à la Sûreté Générale où elle arrive pour être interrogée, dissimule son visage bouleversé derrière son col de fourrure PHOTO KEYSTONE

Le caveau provisoire du cimetière de Chamonix où a été déposé le corps de Stavisky. —>  
FRANCE PRESSE



## Quelques questions touchant la mort de STAVISKY

de contradictions quant aux circonstances relatives à l'arrivée de la police et au suicide de Stavisky ?

**1.** Est-il possible que la police qui, dit-elle, avait depuis dix ans l'œil sur Stavisky, ait perdu la trace de celui-ci le jour même où Tissier était arrêté, et où Stavisky se faisait délivrer deux passeports en règle ?

**2.** Pourquoi Stavisky, ayant les moyens de passer à l'étranger, est-il demeuré à Chamonix, dans l'attente de quoi ?

**3.** Dans ces conditions, que signifient les voyages de son « secrétaire » Voix, qui faisait la navette entre Paris et Chamonix ? Entre qui faisait-il l'intermédiaire ? Quel accord difficile à conclure, essayait-il de nouer ?

**4.** La lettre de Stavisky à sa femme ne parle pas de suicide, mais de « disparition ». Sa lettre à son fils Claude précise qu'il veut « disparaître » parce qu'il « risque d'être rayé du nombre des vivants pendant dix ans, quinze ans » (c'est-à-dire envoyé au bagne). Voulait-il s'enfuir ou mourir ? S'il voulait mourir, et qu'il ait attendu pour le faire l'arrivée des policiers, est-ce parce qu'alors seulement il perdit tout espoir de voir les choses s'arranger, et comprit que les pourparlers avaient échoué ?

**5.** Pourquoi le manuscrit de ces lettres, si elles sont authentiques, n'a-t-il pas été versé au dossier ?

**6.** Pourquoi les communiqués, et les déclarations des policiers à la presse comprennent-ils tant

de contradictions quant aux circonstances relatives à l'arrivée de la police et au suicide de Stavisky ?

**7.** Pourquoi n'est-il pas établi si Stavisky était seul, ou non, dans la villa ? Pourquoi un premier communiqué officiel dit-il que Voix et Lucette Almeyras étaient auprès de lui, lors du suicide, quand un second communiqué affirme qu'ils étaient sortis ?

**8.** Cependant, Voix, interrogé ainsi par Paris-Midi (9 janvier) : « Vous trouvez-vous dans la maison au moment du drame ? » a répondu : « Naturellement, mais encore une fois je n'étais au courant de rien, et Stavisky était seul dans sa chambre. » Et le journaliste insistant : « Vous êtes arrivés tout de suite après le drame ? », pourquoi Voix refuse-t-il de répondre, et dit-il : « Excusez-moi, monsieur, je souffre d'un trop violent mal de tête pour vous répondre ? » Attendait-il que la leçon lui fût soufflée ?

**9.** Juste avant la détonation, le propriétaire de la villa aurait entendu une voix crier : « Ne tirez pas ». Qui a poussé ce cri ? Un policier qui, à travers la porte fermée, ne pouvait cependant voir Stavisky se préparer au suicide ? Ou Stavisky lui-même, une fois la porte ouverte, quand il se vit menacé ?

**10.** La balle qui blessa à mort Stavisky n'est pas demeurée dans la tête. Pourquoi n'a-t-on pas dit où elle était allée se loger : détail des plus importants, la détermination du trajet de la balle étant un des moyens de distinguer un suicide d'un assassinat ?



Un agent de la Sûreté sonne à la porte de la prison de Bayonne (Villa Chagrin) où il conduit MM. Camille Aymard qui a perdu la liberté et Dubarry qui conserve toute sa volonté. PHOTO MEURISSE



Les bagarres devant la Chambre et boulevard Saint-Germain durant les interpellations. La police, après avoir chargé sans ménagement la foule, a arrêté de nombreux manifestants et d'innocents promeneurs. Ci-dessus, notre confrère M. Jean Vertix, du Jour, maltraité par les agents, est soigné à la maison de santé de la rue Piccini. PH. TRAMPUS ET KEYSTONE

# LA RÉPUBLIQUE DES CAMARADES

PAR BERTRAND DE JOUVENEL

**J**e viens de passer une semaine à Berlin pour vanter à la jeunesse allemande la supériorité de notre régime de liberté sur leur régime de dictature. Je n'ai pas eu de chance ; à peine étais-je arrivé, les journaux berlinois se remplissaient d'informations sur la place tenue par M. Stavisky dans notre Troisième République, sur la dépendance dans laquelle des directeurs de journaux et des parlementaires s'étaient placés à l'égard de cet escroc, sur la complaisance qui lui était témoignée par notre police et notre magistrature.

Mes interlocuteurs avaient beau jeu pour me dire :

— Vous avez toute liberté, fort bien. Mais vos bandits aussi. Et, forts de leur argent, ou de l'argent des autres, voici qu'ils deviennent les dirigeants de votre démocratie. En voici un qui lenait tout au moins trois journaux, et, qui, semble-t-il, s'était acquis des droits à l'amitié de plusieurs de vos hommes politiques.

Inconvénients inséparables d'un régime de tolérance ? C'est ce que je me disais pour me consoler. Mais, à peine étais-je à Paris, je faisais connaissance avec les poings de nos agents, avec la brutalité et l'arbitraire de notre police.

## AU COMITÉ EXECUTIF DU PARTI RADICAL

Oui ou non, la République aura-t-elle la force de vomir tout un personnel véreux d'avocats trop heureux de plaider pour des escrocs et de mettre au service de ceux-ci leur influence politique, de directeurs de journaux trop heureux d'accepter les capitaux offerts sans s'inquiéter de leur origine, et d'ajouter ces ressources à celles qu'ils tiennent du Ministère de l'Intérieur, de parlementaires trop heureux de trouver des commanditaires pour payer leurs élections et même pour payer leurs tailleurs ! Oui ou non ?

Une heure passée au Comité Exécutif de mon parti m'a convaincu que non ! Séance morte, orateurs soucieux d'endormir leur salle, militants qui regardent autour d'eux, s'écartent ayant découvert qu'ils ont pour voisin un protégé de Stavisky, et puis s'écartent encore, avant d'avoir découvert un autre convive du financier. Militants qui s'en vont en faisant claquer la porte, parce que dans leur petite ville de province, on ne serre pas volontiers la main à certaines gens et qu'ici, c'est de la mauvaise camaraderie que d'être trop difficile. Parmi ces militants, il n'en est pas un qui se lèvera pour demander le grand coup de balai. Parce qu'il y a un sentiment de loyalisme. Des attachés de cabinet vont de groupe en groupe soufflant : « Il faut soutenir votre parti. D'autres fois, ça été des ennemis politiques qui se sont trouvés pris dans des scandales. Cette fois, ce sont nos amis. Chacun a ses lounrisseurs de fonds. L'un des nôtres a été découvert. Dieu merci, il ne parlera plus. Serrons-nous les coudes pour sauver le gouvernement ? »

Sauver le gouvernement, les militants le veulent bien. Mais ils se demandent si oublier tout sens de justice, faire taire toute indignation pour

sauver le gouvernement aujourd'hui, ce n'est pas sacrifier la République demain. La lessive, si ce n'est pas nous qui la faisons...

Un jeune radical, Martinaud-Déplat, se lève enfin, et il accuse les parlementaires ses collègues. De quoi ? De ce que Robert de Jouvenel appelait « le délit de camaraderie ». La salle, soulagée, applaudit à tout rompre.

« Oui », dit Martinaud, nous sommes coupables de recommander aux ministres quoiconque nous demande une recommandation. Et les ministres sont coupables d'accepter des recommandations faites dans de pareilles conditions. Nous sommes coupables de serrer indistinctement des mains et d'accepter des tutoiements de n'importe qui, dans cette salle des Pas-Perdus qui est l'officine du régime. Nous sommes coupables de tolérer que la police laisse en liberté et protège parce qu'elle utilise comme indicateurs, des criminels, et nous sommes coupables, quand nous sommes avocats, d'user de notre réputation politique pour obtenir remise sur remise à bénéfice d'un escroc qui en profite pour piller l'épargne ! Telle est la mollesse des mœurs qu'on ne sait plus où finit la composition et où commence la corruption ».

Rien de cette apostrophe ne se retrouve dans la presse du lendemain. Dame !

## SUR LE BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Je n'assiste pas jeudi au débat de la Chambre. Toutes les places sont prises ; il y a tant de personnes plus directement intéressées que moi !

Mais, pour mon malheur, j'habite boulevard Saint-Germain. Et je rentre chez moi à pied aux environs de sept heures. Des petits groupes d'adolescents chantant à bâtons rompus une nouvelle Carmagnole qui a pour refrain :

« Stavisky au Panthéon !  
Ton ! Ton ! »

Et puis, tout à coup, j'aperçois une bonne dizaine d'agents joveusement occupés à traîner sur la chaussée d'en face un grand jeune homme qui se relève, retombe... Une femme crie : « Au secours ! » Nous sommes quelques-uns à franchir la chaussée. Mal nous en prend, car un ordre retentit, et voilà que dégringolent sur nous les agents, je vois leurs visages excités et réjouis, des poings qui volent. Je me sens atteint. Et je riposte !

« Ne savez-vous pas, me dira-t-on plus tard, que les agents ont le droit de vous frapper, et vous n'avez pas le droit de répliquer ? »

Rien ne peut donner une idée de la surprise et de la rage d'un agent sur lequel on s'est permis de porter la main. En voici une demi-douzaine sur

moi, et je constate que ce n'est pas en vain que M. Chiappe a organisé leur entraînement physique. Je ne suis plus maître de mes esprits quand on me dépose dans un camion de la Préfecture. Et je me souviens seulement d'un agent penché sur moi, qui hurle :

— Salaud ! Tu me donnes envie de me servir de ça !

En me montrant son revolver chargé. Au commissariat, on ne me laisse point dans le groupe des « manifestants » arrêtés, dont la plupart n'ont pas manifesté du tout, mais ont eu le malheur de se trouver sur le passage des agents. On me pousse dans un couloir obscur, dans une petite pièce où un brigadier vient m'insulter et me menacer :

— A la XV<sup>e</sup> Chambre, on te foutra un mois de taule, cochon ! Mais avant ça, tu prendras quelque chose ! Tiens, tu vois ça !

Il me met son poing sur ma bouche, pousse ma figure. J'enfonce mes ongles dans mes paumes. Et, en souvenir d'Almazian, je me tiens tranquille.

Un curieux « manifestant » se glisse à travers les policiers, arrive jusqu'à moi, et chuchote :

— Voulez-vous que je leur dise de vous laisser tranquille ?

Il ajoute, en clignant de l'œil :

— Moi, j'suis bien vu. J'ai « l'élément étranger » dans les manifestations !

Je le dévisage. Il est en effet costumé en « élément étranger ».

## L'APPAREIL NUTRITIF DU RÉGIME

Comment j'ai finalement été tiré du poste de police par mon ami Robert Lange, non sans qu'on m'ait fait signer un papier par lequel, m'ont expliqué des amis avocats, je me suis pratiquement accusé d'avoir méchamment attaqué et piétiné une douzaine d'agents, cela importe peu.

L'essentiel, le voici ; un scandale éclate, dévoilant les liens, non pas exceptionnels mais usuels, entre le monde de la finance, celui de la presse et celui de la politique. Mille cousinages, les ramifications complexes des amitiés, des parentés, des alliances politiques, le système de « clientèles » qui empoisonne notre République, par lequel une multitude de protégés attendent leur avancement de tel politicien associé à tel journal soutenu par tel financier, tout cet appareil nutritif du régime s'oppose à ce qu'on donne les coups de balai nécessaires.

L'indignation de Paris ferme ; il serait dangereux de n'y répondre que par les basses brutalités de la police.

Bertrand de JOUVENEL.



LES OBSEQUES DE STAVISKY. — Le cercueil contenant le corps de Stavisky est transporté hors de la villa où un coup de revolver termina la carrière de l'escroc et le réduisit au silence. On voit à droite Mme Stavisky. PHOTO FRANCE-PRESSE

Mme Stavisky, en larmes, quitte le cimetière de Chamoin, après l'enterrement. PHOTO FRANCE-PRESSE



L'ARRIVÉE DE LA DÉFENSE. M. Campinchi, défenseur de Garat, et M. J.-Ch. Legrand, défenseur de Tissier, sonnent à la porte de la prison de Bayonne. PHOTO MEURISSE



## LA DEUXIÈME CHARRETTE

M. Pierre Darius, directeur de Midi et de Bec et Ongles. PH. N.Y.T.

M. Hayotte, directeur du music-hall l'Empire. MONDIAL

M. Camille Aymard, ancien directeur de la Liberté. ASS. PRESS

M. Albert Dubarry, directeur de la Volonté. PHOTO ASS. PRESS

Après la séance du Conseil de Cabinet, où M. Dalimier remit sa démission de ministre des Colonies, M. Camille Chautemps se rend à l'Élysée pour en rendre compte au Président de la République. PHOTO MONDIAL



(A droite) M. Dalimier, ministre démissionnaire, quitte le Conseil, précédé par M. Daladier, ministre de la Guerre. PHOTO ASS. PRESS





La dernière toilette.

## STAVISKY RESSUSCITÉ AU MUSÉE GRÉVIN

IL NE LUI MANQUE  
QUE LA PAROLE...

JUSTEMENT

Le Musée Grévin est le baromètre de la notoriété. Y figurer est une gloire ; mais il est difficile d'y demeurer. Un « clou » chasse l'autre et les figures de cire poursuivent leur ronde, en sens unique : ceux qui partent ne reviendront plus.

Pour accueillir Stavisky, c'est Violette Nozières qui dut quitter sa cellule. Stavisky, redevenu le grand aventurier triomphant, dicté des ordres à son bureau. Il est frappant de ressemblance ; on croirait qu'il va parler... mais, rassurez-vous, il ne parlera pas.



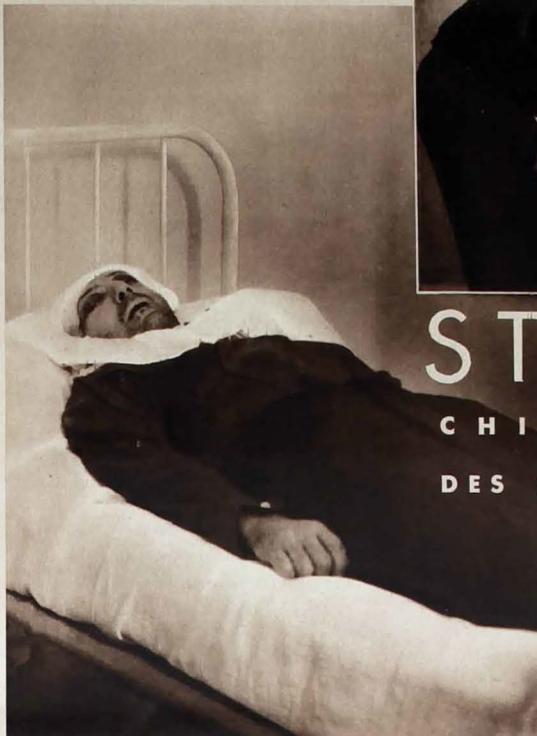
Soins de beauté ! Un dernier coup de pinceau, et voici revenues les couleurs de la vie.



Violette Nozières cède la place à Stavisky. Démontrée, la tête appuyée avec mélancolie contre la cuisse, elle attend d'être jetée aux oubliettes.

Les mains de Stavisky attendent, vides... et ses yeux, exorbités, refusent de lire le journal. PHOTOS GASTON PARIS

2 heures du matin. Le chirurgien Pradet et le docteur Agnel tentent une dernière fois de ranimer le moribond par une piqûre. PH. FULGUR



3 h. 20. Stavisky sur son lit d'hôpital quelques instants après sa mort. PH. FULGUR

# STAVISKY

## CHIEN DE CHASSE DES MAGNATS HONGROIS

PAR JEAN-A. DUCROT

francs 70 ; à la Banque Spéciale de Crédit, 1 million 102.540 fr. 70 ; à la B.N.C., 1.571.024 fr. 08. Stavisky n'ignorait pas que banques et agents de change détestent qu'on fasse de la publicité autour de leurs mécomptes. Il avait pu profiter de leur désir de silence pour leur proposer un arrangement à l'amiable toujours différé, mais qu'il avait peut-être l'intention d'effectuer un jour. Tout comme il est probable qu'il comptait bien boucher, le moment venu, le trou de Bayonne avec l'argent des bons hongrois.

Tout de même, les quatre présidents : MM. Hour-toule, Mercier, Roret et Aveillé ; les cinq substitués : MM. Fillaire, Sée, Balméry, Hurlaux et Bévin, qui se sont succédés depuis 1926 à la 13<sup>e</sup> Chambre, comment pouvaient-ils ignorer que l'ignobler de bagne, quel aventurier dangereux, ils laissent en activité. En dernier lieu, en octobre 1933, le procès avait été remis au 26 janvier 1934. Aurait-il été encore une fois remis ?

Il est grand temps d'en finir avec la bonne excuse invariablement invoquée par tous ceux qui furent amis, commensaux ou complétes de Stavisky. Sans exagération, on peut affirmer qu'il était impossible, absolument impossible, d'ignorer que le brillant Alexandre ne faisait qu'un avec le Stavisky trois fois condamné de droit commun, naufrageur exerçant ses ravages depuis des années et sur lequel toutes les banques, toutes les compagnies d'assurances, tous les ministères possédaient des fiches éloquentes et d'autant moins confidentielles que, à chaque nouvelle entreprise, Alexandre était invariablement tiré au débouché par tous les maîtres-chanteurs. La collection des petits hebdomadaires est là pour le prouver. Même en admettant qu'on ait pu d'abord ignorer l'identité véritable d'Alexandre, à partir du scandale du Crédit municipal d'Orléans, personne ne pouvait plus avoir de doutes. Et cela est tellement certain qu'il n'est pas aventuré de penser que si Garat et Dubarry ont agi pour se procurer la fameuse lettre signée Dalimier, c'est parce que les soi-disant dupes, les grandes compagnies d'assurances (et en tous cas celle qui se chargeait de placer les bons parmi les autres compagnies), si elles étaient tentées par la marge considérable de bénéfices qu'était forcée de leur consentir l'escroc, n'en avaient pas moins cru indispensable de se faire couvrir par une garantie de l'Etat qui existe tel et bien.

Si fertiles en rebondissement sensationnels se révèle l'affaire Stavisky, que les révélations, les coups de théâtre les plus inattendus sont à prévoir. Autour d'un Parlement qui n'avait pas besoin de ce nouveau scandale pour être en désarroi, les clameurs des émetteurs, les vociférations discordantes de la presse, de toutes les presses, font ce qu'il faut pour achever de démoraliser un pays qui ne sait plus qui croire, qui vomir.

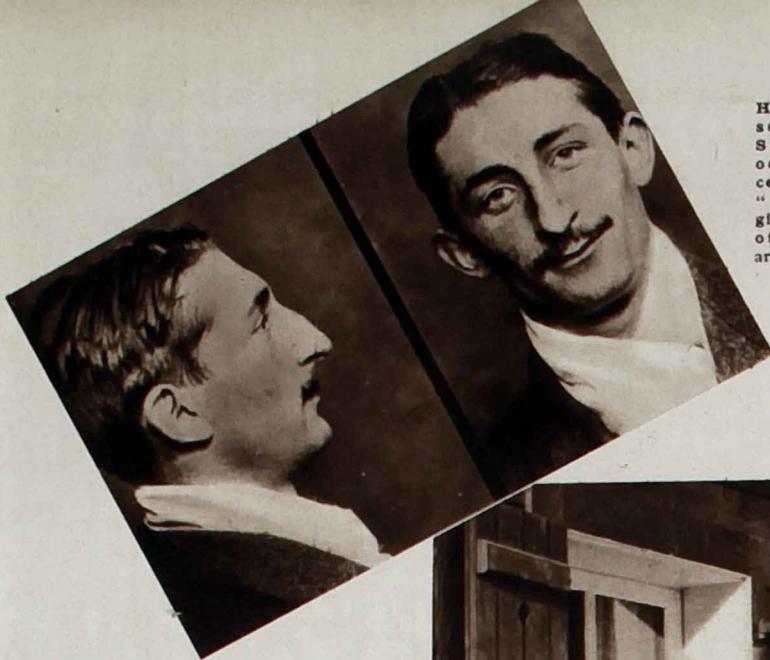
Essayons pourtant de faire le point. Avant tout, notons qu'il est parfaitement établi aujourd'hui que Stavisky, le roi des escrocs, possédait bel et bien une carte de policier et qu'il était aux ordres de la rue des Saussaies en qualité d'indicateur. Voilà donc expliquée l'assurance avec laquelle ce tricheur notoire, interdit de jeu, exigeait qu'on lui ouvrît toutes grandes les portes des casinos les plus huppés.

Mais ce petit mystère éclairci, il en demeure un autre dont on peut se demander, tant il est capital, s'il sera jamais tiré au clair : pourquoi Stavisky placé sous mandat de dépôt le 28 juillet 1926, remis en liberté sous caution de 50.000 francs le 22 décembre 1927, renvoyé devant la 13<sup>e</sup> Chambre correctionnelle au début de l'année suivante, n'avait-il pas encore été jugé à la fin de 1933 ? Certes, nous n'oublions pas qu'à sa sortie de prison, son premier soin avait été d'aller offrir ses services au policier qui l'avait coffré. Nous n'oublions pas non plus le souci qu'avait, dès cette époque, Stavisky, de toujours choisir ses avocats parmi les parlementaires les mieux placés, tels que MM. René Renoult, ancien Garde des Sceaux et André Hesse, hier encore, vice-président de la

Chambre. Mais si, à la rigueur, cela nous aide à comprendre que l'affaire ait pu être dix-neuf fois remise, sur simple présentation de certificats médicaux signés des plus grands noms, nous n'en sommes pas moins arrêtés devant ce dilemme : Si ce prévenu était bien un délirant, un maniaque, comment a-t-il pu échapper, dès sa sortie de prison, à la maison de santé où son internement s'imposait ? Car de deux choses l'une : ou bien, comme l'ont affirmé tour à tour le docteur Paul, les professeurs Marie, Claude et Vachet, cet homme ne pouvait être maintenu en prison parce que, irresponsable, syphilitique, paralytique général au stade de la folie des grandeurs qui précède le gâtisme final. Et alors il était — et la suite l'a confirmé — nettement dangereux et bon à iterner. Ou bien... quoi ?

Nous voudrions savoir, en outre, comment cet aliéné qui n'est pas enfermé, ce prévenu qui n'est pas en prison, a pu indéfiniment faire remettre son procès et continuer tout à son aise à jongler avec les millions, alors que rien que dans l'espace des neuf derniers mois, onze rapports circonstanciés avaient été rédigés contre lui par des magistrats tels que MM. Fontaine, Barthélemy et Pachot, sans qu'il en fût tenu le moindre compte en haut lieu. Serait-ce parce que ces rapports étaient arrêtés en route ?

Par qui donc, alors ? Si encore il ne s'était agi que d'un litige sans importance ! mais il s'agissait — pour un début — de six beaux millions. Grâce à des hommes de main, Stavisky avait réussi à escroquer à M. de Laforcade, agent de change, 3.359.166 francs ; à M. Labbé, agent de change également, 865.800



Henri Voix, le secrétaire de Stavisky, qui occupait avec celui-ci la villa "Le Vieux Logis" à Chamonix où l'escroc fut arrêté. PH. N.Y.T.

Les inspecteurs Charpentier et Le Gall expliquent comment, pour pénétrer dans la maison, ils durent enfoncer une vitre. PH. FRANCE PRESSE



Non seulement il suffisait de savoir qui était Alex pour être certain qu'une affaire dont il s'occupait ne pouvait être qu'une escroquerie, mais encore dès la fin de 1932, la preuve que les opérations du Crédit municipal de Bayonne n'étaient pas régulières était relativement facile à faire rien qu'en comparant d'une part le bilan de fin d'année dudit établissement, qui accusait une émission normale de 24 millions de bons avec les bilans des grandes compagnies qui accusaient une circulation de 78 millions de bons bayonnais. Le *Journal de la Bourse* avait même pu, le 29 juillet 1933, signaler bruyamment cette anomalie sans pourtant réussir à ouvrir les yeux qui ne voulaient pas voir, en particulier dans les ministères intéressés. Comment, dans ces conditions, expliquer le fait que les vérifications des inspecteurs des Finances en décembre 1931 et septembre 1932 n'aient rien trouvé d'anormal alors que M. Bonnet, ministre des Finances a déclaré que la chancellerie avait été avertie du scandale par le receveur des Finances de Bayonne dès juin 1933 ?

C'est que les livres de Tissier étaient en apparence parfaitement en ordre. A la fois directeur, caissier, dactylo et vendeur de bons, celui-ci était seul capable de s'y reconnaître dans sa comptabilité truquée. Il fallut la patience et la conscience d'un modeste receveur, M. Sadron, qui mit longtemps à préparer son coup, et le désarçonna à l'improviste, le démasqua en lui présentant inopinément un bon mis en circulation à Paris et portant une somme considérable, alors que le talon correspondant n'indiquait qu'une centaine de francs. En outre, Tissier disposait de carnets signés en blanc par Piet, cet étrange contrôleur de la caisse, et il se savait défendre contre vents et marées par son directeur Garat.

Aujourd'hui, le député-maire plaide la bonne foi surprise. Ce rôle d'ingénu convient mal à l'homme qui ne craignait pas de monter, par exemple, cette singulière affaire des Arènes, et dont l'ami, le collaborateur Martinet, président du Conseil d'administration de son journal le *Sud-Ouest*, l'avait précédé de quelques jours en prison pour escroquerie caractérisée et abus de confiance.

Non, ceux qui n'ont pas voulu tremper dans une affaire malhonnête n'ont pas été dupes de Stavisky. Ni les Bruxellois en 1930, lorsque l'escroc voulut monter dans leur ville une affaire de terrains, ni les Madrilènes en 1932, lorsqu'il songea à « financer » la réforme agraire, ni l'ancien directeur des Assurances sociales, M. Ch. Tissot, pour ne citer que quelques exemples pris au hasard, ne se laissèrent éblouir par la faconde de l'aventurier et les belles relations politiques dont il se targuait.

Et lorsque celui-ci entra en rapports grâce à M. Bonnaure, député de Paris, avec les magnats hongrois, ceux-ci surent très bien à qui ils avaient affaire.

Stavisky, c'était bien l'homme qu'il fallait aux nobles Magyars soucieux de servir en même temps que la politique de leur pays, leurs intérêts par-

ticuliers. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Disons, pour aujourd'hui, que le plan de ce consortium de hauts et puissants seigneurs était de créer une atmosphère favorable à leurs revendications territoriales en amusant Paris, en arrogant ses journaux, ses politiciens. Il s'agissait de faire miroiter les possibilités offertes par les opérations à faire en escomptant les droits reconnus des optants. Droits reconnus, droits réels si on en considère le principe, en bloc, mais qui, pris individuellement, étaient encore à l'examen, soumis à l'appréciation du Tribunal international de La Haye et nullement établis en droit et donc monnayables.

Ces fameux droits à venir, on dit que certains grands propriétaires n'ont pas craint de les vendre successivement jusqu'à trois fois. En tout cas, leur total atteindrait un milliard de couronnes. Ceux du Comité Jules Karolyi, pour citer un exemple, sont de l'ordre de 240 millions de francs français. C'était de ceux-là, en particulier, que s'occupait M. Bonnaure, avocat-député. Stavisky présenté par lui à qui de droit, entreprit de les racheter, offrant vingt pour cent de leur valeur. Ses fonds nécessaires à cette opération, il en trouva une partie dans les caisses d'un de nos plus grands établissements de crédit. Il fallut qu'il en trouvât le complément dans les coffres de Bayonne. La fameuse Caisse autonome dont Stavisky était soi-disant le simple démarcheur et dans le Conseil d'administration de laquelle on s'étonne de trouver des hommes comme M. de Fontenay, ambassadeur de France et Ceccaldi, ancien préfet de police, avait été fondée dans le but de lancer, huit jours après sa naissance, un emprunt de cinq cents millions de francs destiné à financer l'opération projetée par Stavisky ou ceux qui le tenaient en laisse. Les prospectus de la Caisse Autonome avaient donné l'éveil aux services de M. Bonnet, lequel avait pris la peine de mettre en garde, d'accord avec les Affaires étrangères, les personnalités du Conseil

d'administration. A trois ou quatre reprises, Stavisky revint à la charge sans résultat. Et ce fut pour lui le commencement de la débâcle. Le trou de Bayonne ne pouvait plus être bouché à la fin de 1933 comme il était indispensable qu'il le fût pour que l'escroquerie ne fut pas découverte. Stavisky ne put pas recommencer le coup de théâtre qui l'avait sauvé à Orléans. Les bons tout imprimés, qu'il commençait, dès le début de 1933, à offrir à qui en voulait à 35 et 40 % de leur valeur, cours quasi-officiel, avec l'appui de ses amis parlementaires, ne constituaient plus contre lui qu'une nouvelle preuve d'escroquerie.

L'Empire, qu'il avait repris à son ami Dufrenne, il ne pouvait plus en soutenir les frais. Son complice Hayotte était abandonné à ses propres expédients. Le lancement de la blonde Rita Georg, cessait d'être pour lui un gage d'amitié donné au magnat dont elle était la maîtresse. Dès le début de décembre, Alexandre était aux abois. Lui qui dépensait des dizaines de mille francs par jour en était réduit à solliciter un prêt de vingt mille francs au Crédit municipal de Bordeaux. Les pierres qu'il lui restait, il les avait liquidées jusqu'au dernier sou lorsque son fidèle lieutenant Tissier, la veille même de son arrestation commit, pour tenter l'impossible, un dernier vol, lui envoyant sept millions de bijoux rafelés dans les coffres.

Que sont devenues ces dernières cartouches ?

Même en admettant que Stavisky les ait bazardées à n'importe quel prix ; il a dû tout de même en tirer un joli chiffre. Or, sur son cadavre, on ne devait retrouver qu'une trentaine de mille francs. Où est le reste ?

Pourtant, le directeur d'une grande banque de Paris, bien placé pour en juger, estime à quelque huit cent millions les déprédations de Stavisky, au total. Il estime qu'il n'en a guère dépensé que la moitié à mettre sur pied le coup de Bayonne et celui des bons hongrois, et dans son calcul entrent et *Deux Sous de Fleurs*, et *Katinka*, et les arrosages des journaux *Volonté*, *Rempart*, *Bec et Ongles*, *d'Artagnan*, etc. Certes, Dubarry, Camille Aymard, Darius, et Cie, ont coûté cher au pirate harcelé de parasites, les élections, les consciences et les petites amies de ses associés du Parlement, les honoraires de ses puissants avocats ont dû chiffrer. Mais il doit tout de même rester de somptueux reliefs du magot. Où sont-ils passés ?

Et pourquoi Stavisky a-t-il pu filer au premier signal alors que son complice Tissier était déjà en prison ?

Et pourquoi cet homme qui avait argent et passeports nécessaires n'a-t-il pas franchi la frontière comme il le pouvait facilement ? Pourquoi n'a-t-il pas plaidé la folie comme il le pouvait absolument à coup sûr, grâce aux rapports des médecins qui l'avaient tous reconnu malade ?

Comment se fait-il que Stavisky n'ait pas été arrêté le soir même de l'incarcération de Tissier ? que le mandat d'amener n'ait été lancé contre lui que le 28 décembre ? Fallait-il cinq jours pleins au juge d'instruction de Bayonne pour découvrir ce que tout le monde criait, que derrière Tissier et Garat, il y avait Stavisky ?

Pourquoi, dès la « fuite » de Stavisky, son plus notoire complice, Hayotte, emprisonné avec lui en 1926, n'était-il pas filé ? Comment, déjà virtuellement inculpé, a-t-il pu disparaître à son gré pendant vingt-quatre heures, si bien qu'on a pu le croire en fuite ?

Est-ce que tout ne donne pas l'impression que Stavisky, berné ou affolé à dessin a été, jusqu'au moment opportun conservé au frais comme carpe en vivier, jusqu'au moment où sa mort devenait nécessaire pour le soulagement de beaucoup ?

N'est-elle pas savoureuse, la coïncidence qui a voulu que l'un des inspecteurs chargés de « l'arrestation » soit, de notoriété publique, affublé, rue des Saussaies, d'un sobriquet malencontreux : l'inspecteur Le Gall, dit Le Tueur ? J.-A. D.

ERRATUM : Dans notre précédent article, nous avons commis une erreur. La fameuse lettre de M. Dalimier était adressée non à Tissier, mais à Dubarry, aujourd'hui également écroué.

# POLICE MAGAZINE

## le "suicide"

de

# Stavisky

Lire, pages 6 et 7 : Commentaires sensationnels sur l'affaire Stavisky ; page 12 : l'enquête de notre envoyé spécial à Chamonix ; page 13 : la vie des prisonniers à Bayonne ; page 16 : nos photos. Ci-dessus : le commissaire Charpentier (à droite) : et l'inspecteur Le Gall à Chamonix, devant la porte qui a joué un si grand rôle dans le drame. (F. P.)



Le corps repose dans une fosse du petit cimetière, sous la neige. Et puis, quand l'oubli sera venu, une épouse fidèle exhumera pieusement les restes de celui qui est mort misérablement, tout seul, et qui n'aura pas eu le « bel enterrement » après la belle vie.

Alors auront lieu les vraies obsèques, celles où une mère en deuil et des enfants vêtus de noir pourront pleurer derrière un cercueil.

Quand l'oubli sera venu...  
L'oubli vient toujours. Quand viendra-t-il ? Et quels scandales encore ce scandale déchaînera-t-il avant l'oubli ? Déjà, la consigne vient : « L'étranger nous guette. Par patriotisme, jetons un voile pieux sur les fautes des grands... La France, La République... »

Non. Mieux vaudrait savoir. La Belgique, contaminée par un scandale terrible, a décrié l'Europe. On l'admire. Pour qu'on croie, pour qu'on sache que le suicide de Stavisky est un suicide, il faut renseigner l'homme de la rue. Et ne pas réserver à des initiés les secrets de l'affaire Stavisky.

Il est dans les derniers instants du drame un personnage inquiétant qui a joué un rôle étrange, un rôle sur quoi l'affollement trop apparent des officiers n'a pas pu encore apporter une thèse administrative victorieuse.

Qu'est-ce que cet Emile Voix ? Stavisky aimait s'entourer d'individus d'un monde bien différent de celui où il allait chercher ses amis puissants. Cependant, cet Emile Voix ne comptait qu'un nombre de ses employés. Jamais on ne le vit mêlé aux appas du Maître. Seul, parmi la séculite qui composait sa cour, et sa suite, il ne le tutoyait pas. Dans les affaires où il intervenait, il n'avait qu'un rôle de dernier plan.

Et, au moment décisif et terrible de la fuite et de la mort, c'est celui-ci, et celui-ci seul, qui s'est trouvé présent, auprès du fuyard, auprès du cadavre ?

Voix avait été condamné à cinq années de travaux publics pour désertion. Il s'était évadé du bagne militaire. Il avait été repris à l'occasion d'un cambriolage effectué chez un marchand de fourrures. Il avait été « ceinturé sur les tas » alors que, la nuit, il transportait la « camélette » volée, dans une voiture à bras. Il avait encouru une nouvelle condamnation avec interdiction de séjour.

Dans cette affaire, un complice de la basse pégre, dit « Nib de balise », avait subi la même peine. Ceci, pour exactement situer la catégorie sociale du compagnon suprême de celui qui remua les millions et peut-être les milliards.

Voix avait quitté son épouse et ses enfants pour suivre sa maîtresse actuelle, Lucette Almeida. Le dossier de divorce porté que le salaire mensuel du personnage était de quinze cents francs. Tel fut le dernier « ami » de Stavisky. Cette aventure jusqu'au bout aura été étonnante.

Mais notre étonnement ne doit reculer devant aucune explication.

Voix appartenait à la Sûreté, en modeste qualité d'indicateur. C'est la coutumière histoire. Pour obtenir, nonobstant son interdiction, droit d'asile dans la capitale, il avait offert ses services, qui avaient été acceptés.

Le « tricar » ne devait pas s'abstenir sans prévenir la Sûreté. Il n'avait garde d'y manquer. Y aurait-il manqué pour la première fois ? Et pour une telle occasion ? Ce n'est pas incroyable. D'aucuns, cependant, se refusent à l'admettre.

Il y a des détails troublants dans cette aventure. A peine arrivé aux Vieux Logis, à Chamonix, où il retrouve Stavisky, Voix s'en va téléphoner. On ne semble pas rechercher à qui. Ce qu'on sait, c'est que, quelques heures après son arrivée, il reprend le train et rentre à Paris. Quelques heures encore de séjour. Et il retourne à Chamonix, accompagné de son amie.

Pourquoi ce voyage ? Pourquoi ce retour ? Et que peut-on penser de la vraisemblance de cette hypothèse qu'il aurait été rechercher quelque part des renseignements nécessaires ?

Voix, s'il faut en croire l'enquête, aurait donné à Stavisky les conseils les plus sages, voire les plus bourgeois et qui jurent quelque peu avec son caractère.

Constituez-vous, prieur ! aurait-il recommandé au fuyard.

Mais faut-il suivre cette opinion des amis restés fidèles à Stavisky et de quelques initiés qui prétendent qu'il recommanda surtout à Stavisky de faire son testament, de rédiger des lettres d'adieu et de préparer, à la faveur d'une fuite, un pseudo-suicide ?

On aurait trouvé des missives désespérées.

De haut en bas : Henri Voix, qui fut le dernier compagnon de Stavisky. (Photographie de l'anthropométrie.)

Dubarry, directeur de La Volonté, a été inculpé et arrêté. Le voici quittant le Petit Parquet, en compagnie de deux inspecteurs de la police judiciaire. (Rol.)

Camille Aymard, ancien directeur de La Liberté, a été également arrêté. Le voici sortant du Petit Parquet. (Rol.)

rés. L'homme aurait disparu. Un habit, maquillage de la fuite... Un chapeau sur le bord d'un fleuve...

Et la légende de la mort volontaire et inconnue préparé une nouvelle et lumineuse incarnation.

Stavisky y croyait-il vraiment ? Sa femme pensait-elle que cette comédie fut possible ? Les lettres d'adieu avaient-elles été écrites pour préparer cette machination ?

Qui sait ?

Ce qui frappe et émeut dans cette histoire, c'est qu'à l'heure du suicide, on est sans lumière sur le détail de la suprême explication. Qui était-il ? Voix était-il absent ? Était-il présent ? Y était-il seul ?

Les rapports sur ce point ne se sont pas décidés tout de suite. Le commissaire Charpentier n'a pas cru utile, dans l'émotion du moment, d'expliquer ce détail. Omission naturelle, peut-être, mais qui risquait d'être interprétée. Elle l'a été.

Voix a répété avec une inlassable complaisance à tous les magistrats que le suicide ne faisait pas de doute.

Il leur a indiqué immédiatement en quel point, sur quel rayon, ils trouveraient les précieuses lettres.

Cependant, quand M<sup>me</sup> Stavisky est arrivée à Chamonix, elle n'a pas eu un mot, pas un regard pour Voix.

Son attitude, émue, digne et de désespoir, a marqué un froid mépris pour le compagnon suprême de l'époux bien aimé.

Le mystère demeure et personne n'a pu en écarter les voiles sombres.

Le jour de Noël, deux hommes s'entretenaient dans la salle du café Terminus de la gare Saint-Lazare. Stavisky faisait ses adieux à Hayotte. Pas une seconde, il ne prononça le nom de celui qui avait été le fidèle compagnon de sa vie, des bons ou des mauvais jours, le nom indifférent de Voix.

Stavisky partit alors, avec les compagnons que l'on sait. Et avec deux autres que l'on ne sait pas, ou du moins dont on n'a pas reparlé. Ce sont ceux qui l'accompagnèrent, ainsi que M. Pigaglio, à Servoz, à la villa des Herbagères, chez M<sup>me</sup> Dusser.

Qui donc avait pris l'identité de M<sup>me</sup> Raphaël Petit, avocat à la Cour de Paris ? Et pourquoi cette identité, exacte en soi, ainsi que l'adresse : 6, square Desnouettes, l'avocat parisien s'est montré peu prolix d'explications, encore qu'il ait assuré qu'il s'entre pas absent de Paris, ce qui est assurément vrai, puisqu'il l'a dit.

Mais qui a pris son nom ? Et quels sont ces inconnus qu'on ne recherche pas ?

An Vieux Logis où Stavisky se cachait en attendant vraisemblablement le moment de passer la frontière, la vie des trois hôtes était passablement morne.

On a trouvé dans les papiers qui couvraient la table d'innombrables petites fiches qui indiquaient les marques de parties de belote.

On a dit que l'attention de la police locale avait été attirée par ce fait que les hôtes de la villa ne sortaient pas. Cette assertion inexacte ? Voix et sa maîtresse, au contraire, pratiquaient les sports d'hiver et se répandaient dans le pays. C'est même ce qui les dénonça.

Voix se rendait dans les cafés du voisinage. Il y faisait emplette de bouteilles de champagne et de marques d'apéritifs. Il parlait. Il parlait trop. Et il faut reconnaître que ses allures et son langage manquaient souvent d'élegance. On s'étonna de manières vulgaires de cet hibernant, locataire d'une confortable villa.

Ainsi fut donnée l'alarme à la police locale.

Elle reçut téléphoniquement l'ordre de ne rien bâter et d'attendre l'arrivée de la police parisienne.

A partir de ce moment, on est sans certitude sur tous les événements qui ont suivi.

Il n'en fallait pas tant pour exciter les imaginations.

Elles ne se sont pas seulement appuyées sur des déductions dont la fragilité serait incontestable. Il y a évidemment des faits troublants.

Au moment où le juge d'instruction de Chamonix a cru devoir faire procéder à la

# STAVISKY

## Un roman policier et politique de mœurs contemporaines



Stavisky, photographé à l'hôpital une heure après son admission. Un médecin contrôle le pouls. (F.)

Le commissaire Charpentier, qui avait été chargé par la Sûreté générale d'arrêter Stavisky. (H. M.)

reconstitution du suicide de Stavisky, on a pu remarquer une certaine indécision dans les gestes qui devaient répéter exactement ceux qui avaient précédé la mort. Il y avait même un escamotage de détails assez singulier. La présence du sous-préfet, à côté de M. Burgé, magistrat instructeur, conféraient en outre à cette cérémonie un caractère exceptionnel.

Quand il s'agit de fixer le rôle de la gendarmerie, on dut remarquer quelque confusion. A quel moment les gendarmes étaient-ils entrés ? Avant le commissaire, comme croyait se le rappeler M. Charpentier ? Ou après lui ? Ou même longtemps après et seulement quand ils en avaient été avertis, ainsi que l'admettait admis, que la police entra seule, représentée par la seule personne de M. le commissaire Charpentier. Le propriétaire resta dehors. Les gendarmes n'intervinrent que sur appel et au moment où on relevait le corps du blessé.

Le revolver écarté sur le sol, à côté de celui-ci.

Il a été également établi que le corps n'avait été transporté à l'hôpital qu'une heure et demie après et qu'il était resté, durant, dans le prétexte de constatations nécessaires.

On n'a pas déterminé si Voix était ou n'était pas là, ni sa maîtresse. Des thèses différentes ont été présentées sur ce sujet, avec une certaine indifférence, et comme offrant peu d'intérêt.

La commission d'enquête, qui devra être munie de tous les pouvoirs d'information, ne recherchera sans doute à éclaircir aucun des détails de cette mort. Elle se bornera à la justice le soin de ces constatations.

M. Dubarry, dans ses conversations avec des intimes, s'étonne et s'indigne un peu de ce qu'un petit parquet de province semble dicter sa tâche aux magistrats parisiens.

Du point de vue du droit, il a tort. Le crime initial, le seul dont la justice soit saisie, est l'affaire de Bayonne. Le parquet de Bayonne donc, seul est compétent. Il envoie des commissions rogatoires aux parquets du lieu où il y a des éléments intéressants à relever.

Du point de vue du fait, M. Dubarry estime que cette affaire est parisienne, parce qu'elle est politique. Et, par son ampleur et ses répercussions, elle dépasse le cadre d'un petit tribunal de province. C'est Paris, à son avis, qui devrait être compétent.

Quand les témoins parisiens interrogés par les magistrats parisiens demandent, non sans inquiétude parfois, des précisions ils s'entendent invariablement répondre : Cette affaire ne nous regarde pas. Nous agissons par commission rogatoire. Il appartiendra au Juge et au procureur de Bayonne d'agir à leur convenance.

Dans les papiers saisis dans les bureaux de la Volonté, on a trouvé une chemise annotée et litée par M. Dubarry lui-même. Mais elle était vide et les documents auxquels ces notes et titres faisaient allusion avaient disparu. Or, leur nature a plus d'intérêt pour le tribunal de la Seine que pour celui des Basses-Pyrénées.

Mais cet intérêt serait plus grand encore pour une commission d'enquête.

Ce dossier, apparemment, a trait aux rapports qui ont assemblé l'affaire Stavisky et la politique.

Ces rapports sont trop évidents. Et ici nous ne sommes plus sur le terrain des hypothèses.

Lors du Congrès radical, Stavisky était à Tours. Il y eut toute une série de repas où il participa. On le vit assis avec les ministres les plus considérables et les hauts personnages de la région.

Au Congrès radical, Stavisky donnait l'impression un peu trop voyante d'être comme chez lui.

Sans doute, il avait rendu à maints dépu-

tés, de tous les partis d'ailleurs, des services bénévoles. Il avait financé les élections difficiles d'une cinquantaine d'étrangers qui étaient ses obligés. On conçoit que lorsqu'il allait à la Chambre, Stavisky y eût ses petites et ses grandes entrées.

Parmi les innombrables pièces saisies un peu partout, il en est une nombre imposante qui fait allusion à des demandes de déclarations ou à des remerciements à la suite de services de cet ordre aimablement rendus. Et qui lui s'annoncent si paradoxalement que cela puisse apparaître, Stavisky, repris de justice, sous le coup de poursuites, Stavisky écrivit, faisait échanger à son gré des croix de la Légion d'honneur !

A la Chambre, dans toutes les manifestations de son activité politique, Stavisky avait pris le nom de Serge Alexandre. Mais cette substitution ne pouvait guère donner le change. Il n'y eut, dit-on, qu'un ministre naïf pour l'ignorer. Encore n'était-il pas, il faut le dire, des familiers de Stavisky.

M. François Albert, dont la mort récente garde à certains yeux quelque mystère encore, se trouvait, il y a quelques mois, dans un restaurant de la rue des Volontaires où des parlementaires festoyaient joyeusement. A leurs côtés on remarquait un bel homme élégant que ses amis nommaient « Alexandre ».

Quel est ce monsieur ? s'enquit discrètement M. François Albert auprès d'un garçon.

C'est M. Stavisky, répondit celui-ci tout naturellement et sans intention d'« éloigner précipitamment ». Il voulut, le lendemain, solliciter des explications. Il se heurta à un silence glacial. Son trépas s'en vint interrompre les menaces de révélations qu'il avait annoncées.

Stavisky se prétendait soutenu par la Sûreté. Il le disait même avec une sorte d'inconscience.

Cependant, après l'arrestation de Tissier, quand il voulut intervenir, on lui expliqua qu'il était devenu indésirable et que des ordres nouveaux avaient décidé qu'il ne devrait plus être mentionné.

Si la commission d'enquête doit être instituée pour une recherche totale sur la vérité, il faut qu'elle n'hésite pas à citer un avocat qui n'est pas parlementaire et qui s'avère désireux de libérer sa conscience de ce qu'il a pu apprendre à la lecture du dossier et de ses conversations de son client Tissier.

Ceux qui commencent à se rassurer à la suite du trépas probablement volontaire de Stavisky, mais certainement opportuniste, se reprennent à redouter M<sup>me</sup> C. Leroux. Ils sont parfaitement résolus à ne ménager rien,

ni personne. Il entend que son client ne soit pas un bouc émissaire sacrifié sur l'autel politique en holocauste exploiter à la vertu politique.

Il dira tout. Et il sait beaucoup.

Il lui faut du courage. Il brave de rudes périls. Déjà, une vague de calomnie s'est forcée de le saisir. Il sait les menaces qui lui sont adressées et qui se pourront réaliser s'il parle. Ce qu'on saura, c'est par lui, grâce à lui.

L'enquête qu'il lui apporte chaque jour un sujet nouveau de méditation et d'étonnement. M. Romagnon, au moment où s'écrivaient ces lignes, n'était pas inculpé. M. Hayotte l'était.

M. Romagnon a déclaré avec abondance qu'il croyait effectivement au suicide. M. Hayotte a fait plus de réserves. Il a refusé de servir de truchement entre les poursuivants et le poursuivi, au moment où l'on n'avait pas encore arrêté Stavisky et où il était utile de connaître ses intentions de révélation ou de silence.

X. X. X.

(Suite page 13.)



Pierre Darin, qui a été inculpé et transféré à la prison de Bayonne. (Rol.)

De haut en bas : Henri Voix, qui fut le dernier compagnon de Stavisky. (Photographie de l'anthropométrie.)

Dubarry, directeur de La Volonté, a été inculpé et arrêté. Le voici quittant le Petit Parquet, en compagnie de deux inspecteurs de la police judiciaire. (Rol.)

Camille Aymard, ancien directeur de La Liberté, a été également arrêté. Le voici sortant du Petit Parquet. (Rol.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

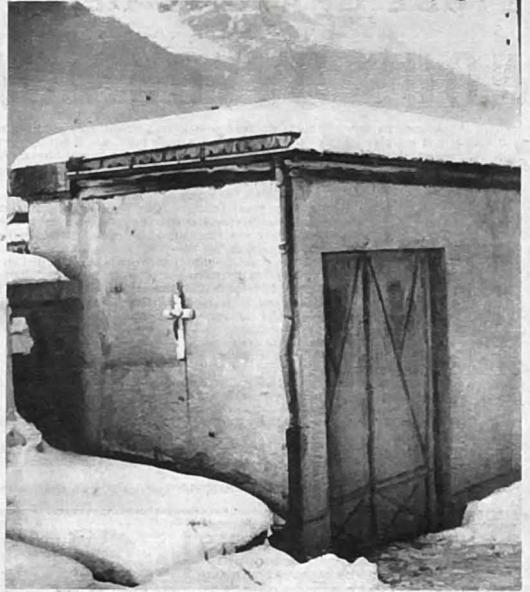
La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

La maison où s'est déroulé le drame. A droite, marquée d'une croix : l'entrée de la pièce où Stavisky a trouvé la mort. A gauche : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)

Le chirurgien Pradelaisant une piqûre à Stavisky deux heures avant sa mort. A droite : le commissaire Charpentier. (N.S.I.)





L'affaire Stavisky suit son cours normal. La presse tout entière et les interpellateurs parlementaires sont unanimes à réclamer toute la vérité. Police-Magazine est heureux d'avoir été l'un des premiers à clamer sa juste indignation et la nécessité de sanctions impitoyables. Voici, à gauche, sur la table de la salle à manger, villa du Vieux Logis, à Chamonix, les pièces à

conviction découvertes dans la chambre où l'escroc fut trouvé mort. Au centre : M. Bonnaure, député de Paris, qui a été arrêté après levée de l'immunité parlementaire. D'un court séjour dans le journalisme, M. Bonnaure ne laissa pas le meilleur souvenir. A droite : le caveau provisoire, ou dépositaire, du cimetière de Chamonix où Stavisky repose momentanément. (F. P.)



L'affaire Stavisky a'e'u, à Paris même, un retentissement si considérable, que les députés ne purent siéger, au Palais-Bourbon, que sous la protection de la force publique. On distingue, sur nos photos, un peloton de la Garde Républicaine patrouillant devant le Chambre, et une

vue saisissante prise au cours des bagarres du boulevard Saint-Germain. Camelots du roi et communistes, pour une fois d'accord, élevèrent de vraies barricades. Trente agents et une centaine de manifestants furent blessés. (M. P. P. et K.)



L'affaire Bonnet se poursuit avec méthode, avec lenteur. La connaissance parfaite des recours légaux sert la cause de l'ex-avocat. Voici les enquêteurs se faisant ouvrir le coffre-fort de Catherine Denuzières. (F. P.)

Un drame de famille — pénibles questions d'intérêt, toujours — a entraîné à Nîmes la mort d'un homme Joseph Cadère a tué son frère de quatre coups de revolver. Voici la maison du crime et (en médaillon) le fratricide. (M. P. P.)

Un nommé Chrétien, prévenu d'assassinat, allait être interrogé par le juge d'instruction de Nantes. Il sauta par la fenêtre du premier étage pour s'évader. Blessé par les éclats de vitre, il se fit en outre une double entorse. (F. P.)



**UN AVION S'ABAT : DEUX MORTS.** — Un avion du service régulier Marseille-Paris s'est écrasé à Caromb, près de Carpentras. Le pilote, Pierre Lefebvre du Frey et le radiotélégraphiste Simon ont été carbonisés. PH. KEYSTONE

**LA MORT DE RACHEL MÉRY.** — Rachel Méry qui, après avoir tué son amant place de l'Opéra, avait été condamnée à dix ans d'interdiction de séjour. A Berk-Plage, où elle vivait sans espoir de guérir, elle vient de se suicider avec un ami, malade comme elle. PHOTO KEYSTONE



**LES ENTRETIENS SUVICH-DOLLIFUSS.** — Le sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires Étrangères, M. Suvich, s'est rendu à Vienne pour s'entretenir avec les membres du gouvernement autrichien et le chancelier Dollifuss. En haut : le gouvernement autrichien attend à la gare l'arrivée de M. Suvich. En bas : M. Dollifuss discute avec le sous-secrétaire d'Etat italien.



PHOTO N.-Y. T.



Voix, le "secrétaire" de Stavisky est enfin arrêté. PHOTO MONDIAL



M. Bonnaire, député de Paris qui se rendit à Bayonne, où le juge d'Uhalt ne sut qu'en faire. PHOTO N.-Y. T.



M. Philippe Henriot, député de la Gironde, dont l'interpellation provoqua de violents tumultes, jusque dans les couloirs, arriva à la Chambre à grand pas. PHOTO MONDIAL

# L'AFFAIRE STAVISKY CONTINUE...

## TROISIÈME SEMAINE

### Qui répondra à ces questions ?

1. Quelle puissante intervention a fait lever, en 1930 et 1931, l'interdiction de jeu qui pesait sur Stavisky ?
2. Pourquoi et par qui lui a-t-il été remis, en 1929, une « lettre de recommandation » pour les autorités de police, lettre avec laquelle Stavisky jouissait d'une protection analogue à celle que confère une « carte » d'inspecteur ?
3. Comment Stavisky a-t-il pu obtenir dix-neuf remises successives de sa dernière affaire correctionnelle, même avec l'accord des parties civiles ?
4. Pourquoi et sur l'intervention de qui les rapports que M. Chiappe, préfet de police, a déclaré avoir faits, n'ont-ils pas eu de suite ?
5. Pourquoi et sur l'intervention de qui, les rapports de M. Pachot, chef de la Police judiciaire, n'ont-ils pas eu plus de suite que les autres ?
6. Pourquoi n'est-il fait aucune mention des rapports des directeurs successifs de la Sûreté Générale ?
7. Pourquoi la Section financière du Parquet ne s'est-elle jamais émue devant des opérations aussi considérables par leur volume ?
8. Pourquoi et sur l'intervention de qui les Compagnies d'Assurances ont-elles absorbé des bons de Bayonne, dans des proportions absolument anormales, même en tenant compte du fait que les règlements les autorisaient à en absorber ?
9. Pourquoi et sur l'intervention de qui a-t-on laissé fuir Stavisky, et qu'est-ce que cette histoire de passeport Niemen ?
10. Comment la balle, tirée à bout portant de bas en haut dans la tête, s'est-elle enfoncée dans le mur à 1 m. 34, alors que Stavisky mesurait 1 m. 79 ? S'il était assis ou couché sur le lit, pouvait-il être retrouvé allongé à terre sur le dos ?
11. Dans quelle main Stavisky tenait-il le pistolet ? Un des gendarmes n'a-t-il pas dit qu'il le tenait dans la main gauche, quand le coup fut tiré dans la tempe droite ?
12. Pourquoi le pistolet a-t-il été tellement manipulé qu'il est impossible d'y relever des empreintes ? Pourquoi ce manque de précautions élémentaires ?
13. Pourquoi le lit a-t-il disparu ? Pourquoi la vitra a-t-elle été avec une telle hâte, nettoyée de fond en comble, le tapis lavé, le plancher passé à la paille de fer ? Savaient-ils jamais combien de balles restaient dans le chargeur ?
14. On apprend qu'il existait, dans la chambre de Stavisky, une troisième porte, qui était ouverte au moment de l'arrestation de la police. Pourquoi, des lors, la police est-elle entrée par effraction ? L'air, indicateur, n'était-il pas là pour la renseigner ?
15. Pourquoi les Commissions rogatoires entières ont été confiées, non pas à la Justice régulière, mais à la direction de la Sûreté Générale ? Pourquoi celle-ci a-t-elle désigné deux hommes qui prêtent au soupçon ? Le premier, M. Bony, a été gravement compromis, il y a six mois et convenait d'avoir reçu de l'argent d'un étranger en échange d'un suris d'expulsion. Faute grave qui lui avait valu d'être changé de service. Quant au second, M. Hommet, son collègue M. Simon, commissaire à la brigade mobile, affirme lui avoir présenté un faux bon de Stavisky, en octobre dernier, et s'être entendu répondre : « Laissez-moi ce chèque. Je m'en charge... » sans qu'aucune suite ait été donnée à sa déposition.
16. Pourquoi les talons de chèques remis à la Justice par les banques dont Stavisky était le client, sont-ils filtrés avec tant de soin qu'ils parient pour Bayonne moins nombreux qu'ils ne sont arrivés ?
17. N'est-il pas au moins un peu... irrégulier que M. d'Uhalt n'ait procédé, en particulier, à l'interrogatoire du député-maire Garat qui suivant son plan précis rédigé par Paris la veille, plan qui comportait cinquante questions qu'il avait consigné de poser dans l'ordre, et dont celle qui devait amener l'inculpation était soulignée au crayon bleu ? Cette question était la suivante : « Savez-vous qu'en 1932 circulaient déjà de faux bons ? » Et Garat ayant répondu... qu'il ne pouvait pas répondre, M. d'Uhalt répliqua : « Si vous ne pouvez pas répondre comme témoin, vous me répondrez comme inculpé. » S'il est exact que Paris ait bien fourni ce scénario au juge d'instruction, comme nous avons lieu de le croire d'après nos informations personnelles, n'est-ce pas un peu inquiétant pour l'indépendance du magistrat bayonnais ?
18. Ne peut-on pas savoir le nom du journaliste du Petit Parisien qui prit l'interview de M<sup>me</sup> Stavisky disait avoir trouvé dans la chambre de « suicide » deux douilles de revolver ; interview que M<sup>me</sup> Stavisky démentit le lendemain ? Ce journaliste n'a pas répliqué. Fait-il toujours partie du Petit Parisien ?
19. Nous connaissons une personne qui, se rendant à Paris dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 décembre, a vu monter dans son compartiment, à Aix-les-Bains, vers minuit, un individu accompagné d'une femme brune. Notre informateur, savant éminent et qui sait ce que parler veut dire, nous a affirmé avoir reconnu, après coup, sur les portraits publiés par la Presse, dans son compagnon de route, le sinistre Poir. Et celui-ci, on son sotte, lui aurait dit venir de Chambéry. Serait-il impossible de savoir où se trouvait Voix le 26 décembre ? N'aurait-il pas été dans la région de Chamonix chercher un logis approprié à des fins trop faciles à imaginer ?

# STAVISKY ET C<sup>IE</sup>

PAR GASTON BERGERY  
Député de Seine-et-Oise

Les couloirs de la Chambre, depuis quinze jours, n'ont fait une impression lamentable : presque partout, je n'ai vu que de la lâcheté.

Mais une lâcheté double, si je puis dire. Ou, si l'on préfère, deux lâchetés opposées.

D'abord, la lâcheté de ceux qui cherchent à étouffer l'affaire et qui, bien entendu, se servent des plus grands mots : « toute la lumière » — « tout et tout de suite » — « frappons à la tête » — « la justice ne doit épargner personne », etc., mais qui vous prennent dans les coins pour vous expliquer que le scandale rejallit sur « les gauches » — que, demain, suivant un processus inverse de celui de l'affaire Oustric, il rejallira sur les droites — qu'après-demain, il rejallira sur le régime parlementaire tout entier — que les parlementaires ont entre eux une certaine solidarité et que le mieux est de « lâcher un peu de corde » en attendant que la lassitude ait fait son œuvre.

Langage du pêcheur qui « note le poisson »,

langage aussi de la crapule philosophe qui en a vu bien d'autres et qui sait que « le temps arrange bien des choses » !

Tout cela, c'est la lâcheté des étouffeurs. Mais il y a l'autre lâcheté : celle des exploités du scandale.

J'ai vu de ces hommes — dont je sais qu'ils sont des canailles — dont il est trop évident que, s'ils en avaient eu l'occasion, ils auraient « fricoté » n'importe quoi avec Stavisky — dont il est certain qu'il y a un ou deux mois, ils auraient fait n'importe quelle bassesse pour « taper » le généreux Alexandre — et qui, épargnés par miracle dans ce scandale, se transforment en professeurs de morale et s'essayent à surpasser en vertueuse indignation les partisans de l'étouffement dont j'ai parlé tout à l'heure.

Heureux de ne pas être ébloués, d'avoir l'occasion d'apparaître comme des stoïciens et des apertés, ils colportent de bouche à oreille les diatribes les plus précises ou, au contraire, prennent un air entendu pour jeter des doutés incontrôlables : c'est ainsi que, dans les couloirs, tels de ces personnages vous affirme qu'« il en sait long » sur telle ou telle personnalité. Et c'est ainsi que tel autre a mis en cause devant moi, avec tous détails à l'appui, la femme d'un ministre dont j'ai vérifié quelques minutes plus tard qu'il n'était pas marié.

Ces propos circulaient de bouche en bouche dans les couloirs, puis passaient les portes qui mènent aux « quatre colonnes » et aux « pas-perdus » : là, cinq cents journalistes — dont une bonne partie est parfaitement honorable, mais parmi lesquels s'agit, avec force « cher ami » et force poignées de main, la collection complète des maîtres chanteurs et des trafiquants d'influence — s'emparent de ces propos. On les amplifie, on les déforme ; sans

le moindre contrôle, on les retrouve le lendemain imprimés en gras, avec des titres sur sept colonnes, dans les feuilles de chantage, et ce qui est plus triste, dans de grands journaux décidés coûte que coûte à exploiter au maximum le courant d'indignation populaire en faveur de leur politique. Et tout ce beau monde patouille là-dessus et s'éclaire avec la joie et l'élan des portes dans la houe.

Devant un tel spectacle, j'ai partagé l'attitude de mes collègues les plus honnêtes qui, assis à leur banc, luttaient contre un vague « mal de cœur » et attendaient en silence le moment de savoir quel chose de précis, pour intervenir avec tout ce que l'honnêteté dans des cas pareils comporte d'anti-oratoire, de simple et de brutal.

...  
Nous avons été déçus.  
Ni dans les interpellations, ni dans les interventions gouvernementales, il n'y a eu de données précises.

Dès le premier interpellateur, le socialiste Lagrange, la question principale fut posée : **« Étant données les condamnations de Stavisky, étant données les dénégations formelles du "Journal de la Bourse" ; étant donné ce que lors de l'arrestation de 1926, le "Matin" écrivait déjà, à la date du 28 juillet : « Sacha Stavisky, cet individu qui était considéré dans le monde financier comme le super-nas de l'escroquerie, est enfin sous les verrous... »**

**« Pourquoi et par l'intermédiaire de qui se fait-il que, pendant près de dix ans, la Préfecture de la Sûreté Générale, la Police Judiciaire, la Section Financière du Parquet, les Tribunaux, les Ministres de la Justice et de l'Intérieur aient laissé Stavisky, non seulement en liberté, mais libre de fonder coup sur coup cinq établissements financiers ?**

Telle est, pour moi, la question essentielle, celle qui commande toutes les autres — y compris celle que je n'ai pas encore soulevée, mais qui, je l'avoue, provoque en moi un trouble plus grand encore que toutes ces escroqueries et toutes ces compromissions : **« Comment Stavisky est-il mort ? »**

...  
Je dois le dire : sur ces questions, aucune des interpellations n'a aidé vraiment à faire la lumière. Les interpellateurs n'ont, pour la plupart, apporté que leur indignation sincère ou feinte — assaisonnée, notamment à droite, d'une haine féroce (la revanche de l'affaire Oustric, sans doute), qui, sentimentalement, m'eût rendu gouvernemental, si mon antigouvernementalisme n'était aussi solidement assis sur tout ce qui fait ma raison de penser, d'agir, de vivre.

Dans leur désir d'alimenter leur haine d'une façon sensationnelle, certains orateurs, et la Presse qui leur servait de chœur antique, ont voulu « mettre dans le bain » le plus de ministres possibles. Je ne citerai que des exemples.

Chautemps était, paraît-il, compromis parce que son frère était l'avocat de Stavisky, et parce que son beau-frère était le Chef du Parquet. La première accusation fut l'éclat d'un démenti brutal. Quant à la seconde, elle relève d'une morale féodale à laquelle je refuse de m'associer : Chautemps est responsable de Chautemps et non du beau-frère de Chautemps.

Bonnet était, paraît-il, compromis parce qu'il avait, comme « chargé de mission » à son Cabinet, un homme de Stavisky, M. Guiboud-Ribaudo. On découvrit que ce personnage avait été recommandé à Bonnet par un député radical, M. Bonnavau, que Bonnet réservait les postes de directeur, de chef et d'attachés de Cabinet à des fonctionnaires du Conseil d'Etat ou de l'Inspection des Finances, avait consenti à donner à ce monsieur un vague titre de « chargé de mission », mais, qu'alerté au dernier moment par une publicité tapageuse et de mauvais goût faite autour de cette nomination par l'*Intransigeant*, il avait donné des ordres pour que la nomination ne parût pas à l'*Officiel*, et pour qu'on ne chargât le monsieur en question d'aucune mission.

Dalimier était, paraît-il, compromis, parce que, à la demande de Dubarry dans un cas, du ministre du Commerce dans l'autre, il avait confirmé par lettre que les Compagnies d'Assurances d'une part, les Caisses d'Assurances Sociales d'autre part,

étaient autorisées par les lois et les règlements à investir leurs avoirs en valeurs de Crédits municipaux. On découvrit que les lettres en question ne contenaient rien de « exact et qu'elles avaient été normalement préparées par les Services, sans pression de la part du ministre. On n'en accepta pas moins la démission de celui-ci, et je ne jurerais pas que cette acceptation soit exempte de lâcheté.

Je ne multiplierai pas les exemples, bien que, dans le même genre, les incidents Boncour et de Monzie soient plus typiques encore.

Ce que j'ai dit suffit pour illustrer mon jugement. Le voici, et je le tiens pour celui d'un honnête homme :

**Il est possible que, dans quelques jours, on découvre de véritables compromissions de la part de ministres ; nous savons, en effet, combien il est difficile de rester propre dans un régime comme le nôtre, qui constitue une tentation perpétuelle.**

**Mais sur la base des accusations lancées jusqu'ici, rien ne permet de marquer ces hommes d'un sceau d'infamie ; mon antigouvernementalisme connu me donne le courage de le dire. Il faut bien que quelqu'un ait ce courage.**

**Il y va d'un certain sens de la Justice dont je ne rougis pas.**

**Mais il y a plus grave : en détournant ainsi l'attention publique par des accusations à grand fracas, tournant autour de misérables ragots, on facilite l'étouffement des véritables responsabilités : derrière les dix ans d'impunité scandaleuse dont a joui Stavisky, il y a, à coup sûr, des complaisances criminelles, des compromissions réelles, des forfaitures même. Occupons-nous de ces complaisances, de ces compromissions, de ces forfaitures, au lieu de nous occuper de savoir si, par le hasard de la vie, un ministre connu n'a pas été amené à dîner à une table où se trouvait M. Alexandre Stavisky.**

...  
A ces interpellations vagues et tapageuses, le Président du Conseil a répondu par un langage dont je reconnais qu'il était assez simple et assez direct ; mais qu'à l'image des interpellations, il ne contenait pas beaucoup de substance.

M. Chautemps n'a pas eu la cruauté de rappeler que l'opposition de droite avait naguère couvert M. Tardieu, dont un attaché de Cabinet effectif était devenu, au su de M. Tardieu, le salarié d'Oustric — dont le Gardé des Sceaux avait mis la puissance publique au service de ses intérêts d'avocat. Il ne s'agissait pas là de diners, de suppositions ou de coïncidences, mais de compromissions directes et évidentes.

Il n'a pas eu la cruauté non plus de rappeler les avatars de M. François-Marsal, président du Conseil de M. Millerand.

M. Chautemps, c'est évident, n'est pas cruel ; c'est un reproche qu'en cette occasion, on peut lui adresser.

Sur l'affaire actuelle, il a d'abord affirmé que le « suicide » était reconnu par une enquête de la Justice (et non de la Police), corroborée par deux médecins et une demi-douzaine de témoins unanimes.

Puis, s'appuyant sur trois inculpations déjà réalisées ou imminentes de personnages connus dans la Presse ou la Politique (Dubarry, Aymard, Bonnavau), il a affirmé qu'il poursuivrait tous les coupables, dès que les enquêtes ordonnées auraient établi les culpabilités.

Il reconnaissait, d'ailleurs, toutes les fautes commises par la Justice et la Police ; il demandait seulement le temps nécessaire pour frapper juste, pour ne pas frapper démagogiquement à tort et à travers.

Ainsi, position d'attente : c'est ce qu'il traduit l'attitude d'abstention qui a été la mienne. En sortant de séance, j'ai conclu : une interpellation pour rien. Attendons la prochaine qui ne saurait tarder.

...  
Mais, depuis lors, il faut le dire, le malaise n'a fait que s'accroître.

D'abord, je n'ai pu trouver nulle part le procès-verbal complet de l'enquête judiciaire sur le mort de Stavisky. De nombreuses personnes vont, répétant qu'il y avait, non pas une, mais trois blessures. Le gouvernement ne peut pas ignorer que

ces bruits circulent, qu'aujourd'hui comme hier, les neuf-dixièmes de la France croient encore à l'assassinat policier. Il y a un moyen bien simple de couper court à ces suspensions : une ou trois blessures, c'est notamment un fait qu'il est facile aujourd'hui encore d'établir. Il est intolérable qu'un doute subsiste sur un tel fait. La publication du procès-verbal effaçait probablement ce doute, et si elle ne l'effaçait pas, une seconde enquête serait possible immédiatement, alors que le corps est encore à peu près intact.

**Pourquoi ce procès-verbal n'est-il pas publié ?**

Mais il y a plus. La veille ou le jour de l'interpellation, nous avons eu trois inculpations sensationnelles. Depuis, plus rien, sinon la mise en liberté inconsciemment du député inculpé, et l'arrestation tardive de deux personnages de second plan, vraisemblablement « indicateurs » et compromis au maximum dès le premier jour, les sieurs Voix et Pigaglio.

De telle sorte que les inculpations de la semaine dernière apparaissent comme ayant été destinées à faciliter l'opération parlementaire du lendemain. Puis, le cap parlementaire passé, on a peut-être espéré que chacun laisserait faire « le temps, sa vaillance et son Roi ».

Je ne fais là que traduire une impression qui est générale : tout cela apparaît comme trop « habile ». Le propre de l'habileté est de ne pas être aperçue.

Sans doute ne peut-on précipiter sans danger les cours majestueux de la Justice.

**Mais en dehors des inculpations judiciaires, d'autres mesures peuvent s'imposer.**

**Je l'ai dit : la Sûreté, la Préfecture de Police, le Parquet, sont en cause.**

On ne me fera pas affirmer sans preuve que les chefs de ces trois administrations ont été des complices conscients de l'escroc.

**Mais ils ont laissé pendant dix ans courir et prospérer.**

**S'ils ont fait leur devoir, c'est-à-dire s'ils ont fait des rapports et s'ils ont insisté comme ils le devaient pour qu'on en tienne compte, qui s'y est refusé ? Et qu'attend-on pour nous le dire ?**

**Si, au contraire, ils n'ont pas fait tout leur devoir, sans même être des complices volontaires, qu'attend-on pour les suspendre de leurs fonctions ?**

Une conversation récente me fait un devoir d'insister. Comme j'exprimais cette opinion devant un ministre, il me répondit : « En effet, dès maintenant, ces mesures paraissent s'imposer. Pour deux des hauts fonctionnaires visés, pas de difficultés. Mais pour M. Chiappe, c'est autre chose. Poursuivons-nous, après cela, compter sur la police ?

On imagine ma réponse :

« Dans ces conditions, ce n'est pas demain, ce n'est pas à cause de l'affaire Stavisky, c'est tout de suite, c'est ce soir même qu'un gouvernement digne de ce nom doit suspendre M. Jean Chiappe. »

La conversation date de quarante-huit heures. Le lendemain, les journaux nous apprenaient que M. Chiappe s'était fait plébisciter par ses inspecteurs. Rien n'est encore fait.

...  
Au moment où j'écris ces lignes, j'ignore ce que décidera le Conseil de Cabinet qui se réunira demain lundi.

Mais, dès maintenant, une conclusion s'impose. Ou le ministre entrera dans la voie que je viens de tracer, ou il faudra que la Chambre elle-même prenne des mesures.

J'ai voté contre ce « Commission parlementaire d'enquête » parce que nous savons, depuis la dernière législature, que c'est un moyen effroyablement barbare de connaître la vérité : j'ai assez décrit l'état d'esprit de mes collègues pour qu'on puisse imaginer quelle vilaine bataille seraient les séances de la Commission. Sans doute les noms de dizaines et de dizaines d'innocents seraient jetés en pâture à la malignité d'une presse et d'une opinion publique surexcitées.

Mais finalement, du heurt de ces passions et de ces haines, surgirait la vérité.

S'il était arrivé qu'il n'y a pas d'autres moyens moins barbares de la faire surgir, il faudrait voter pour la Commission d'enquête.

Parce qu'il n'est pas de scandale pire que l'impunité.

BERGÈRE,  
Député de Seine-et-Oise.

# SCANDALES

**S**CANDALES, nul mieux que vous ne portez à leur paroxysme l'esprit de parti, et par conséquent, la mauvaise foi.

Les trois derniers, « Gazette du Franc », « Oustric et C<sup>ie</sup> », « Aéro postale », renouveau aux frais de l'Etat de Sociétés en détresse, enfin, Stavisky accumule les preuves de collusion entre la finance et la politique.

Ce n'est guère nouveau. Panama, l'affaire Rochette, Thérèse Humbert, manites entreprises exotiques financées avec nos capitaux avaient amplement démontré que l'épargne était d'autant mieux détournée que les relations des promoteurs étaient « belles ».

Les règles du jeu sont connues. Table ouverte, grand train, accueil généreux, places de Conseils d'administration, de conseils — juridiques ou techniques — voire quelques participations en actions et, au besoin, des « Commissions » distribuées pour démarcher qu'on intitule « commerciales » ou « juridiques ». Cela, on le sait, fait partie de la « technique » des affaires financières. Avec la réussite, les « irrégularités » s'effacent. Mais, au moindre accord, c'est la culbute.

Stavisky est un brasseur d'affaires de plus. Ne nous étonnons pas que sa chute éblouisse tout le monde politico-affairiste.

Il arrive toutefois un moment où le dégoût provoque un haut-le-cœur. C'est peut-être bien ce qui se passe en province.

Paris, dans sa fièvre d'affaires, sceptique et oubliaque, ne s'arrête pas à si peu de choses. Le monde parisien a toujours été indulgent pour ceux qui mènent la danse. Et les scandales, on ne les limite qu'en limitant les effets en criant à l'escroquerie. Mais la province, où l'on vit petitement, mais honnêtement, en a assez.

Qui rend-elle responsable ? Ni la gauche, ni le centre, ni la droite. Elle ne s'en prend pas à X, Y ou Z. Elle est brutale et « totalitaire » dans sa façon de voir.

« Le régime lui-même est le responsable », dit-elle. Qu'est-ce à dire ? Faut-il prétendre, en un paradoxe particulièrement osé comme M. Stéphane Lausanne, du *Matin*, ou M. J.-C. Gignoux, de la *Journée Industrielle*, que plus l'Etat a voix au chapitre dans les affaires, plus la volerie va s'organiser ? Et que si « l'Etat avait le monopole exclusif des assurances, des banques, du crédit », les économies des pauvres gens s'en iraient encore plus vite dans la poche de quelques Stavisky ? Sans doute, cela pourrait être exact avec un « système » à cheval sur deux principes : le principe de l'économie privée libre de faire appel à l'épargne, et le principe de l'intervention de l'Etat. C'est, en effet, la porte ouverte à toutes les compromissions. Mais de là à accuser un « Etatisme », même larvé, est un sophisme mal construit. Ces moeurs scandaleuses n'étaient-elles pas aussi notoire du temps de Panama où, si les monopoles ni les assurances sociales ne pouvaient servir d'explication ou d'excuse ?

Pour trouver le remède à tant de friponnerie, il

**PAR ROGER FRANCO**  
n'est pas inutile de consulter les expériences faites dans des pays qui ont renoncé à la pleine liberté de faire appel sans contrôle à l'épargne.

Laissons de côté la Russie des Soviets où la suppression du profit ne permet plus l'existence de tels scandales, et regardons l'Italie fasciste qui a retiré aux banques et aux particuliers le droit d'émission, droit réservé à un « Institut d'Etat » qui en a le monopole exclusif. Plus, traversons l'Océan et écoutons le président Roosevelt : « On a mis en lumière des pratiques qui ont vivement ému tous ceux qui croyaient que, depuis la dernière génération, le niveau moral des milieux d'affaires énergiques, tant au point de vue préventif qu'au point de vue de la réglementation. Je parle de tous ces individus qui ont tourné l'esprit et la lettre de nos lois fiscales, de tous ces dirigeants de banques et de grandes sociétés qui se sont enrichis aux dépens des actionnaires et du public, de ceux qui spéculent avec l'argent des autres et dont l'activité porte atteinte à la valeur des récoltes de l'agriculture et à l'épargne des pauvres. »

Ce langage ne s'applique-t-il pas tout aussi bien aux moeurs de certains milieux d'affaires d'Europe ? Au surplus, nos défenseurs du « laissez-faire » feignent d'ignorer les poursuites récentes contre un ancien président du Conseil dont la carrière dans les affaires « sérieuses » fut, un moment, des plus brillantes. Ils oublient les hauts dignitaires de l'administration, accusés de complaisances fâcheuses, et pour se tenir d'affaire, ils tentent, eux aussi, de tout ramener à Stavisky, se couvrant de cette « escroquerie » pour avoir les mains libres et ne plus rendre de comptes à l'Etat, à cet Etat à qui, pourtant, ils savent réclamer des milliards lorsque leurs entreprises, mal gérées, risquent de s'effondrer. Les subventions (longues parcs de l'administration, prélèvements sur l'épargne, s'ajoutant à ceux causés par la déconfiture d'affaires classées parmi les plus « honorables » du capitalisme privé : grandes banques et compagnies de navigation maritimes ou aériennes (1). Mais, sans doute, le sens de l'ironie se perdit-ou, pour croire que le public acceptera longtemps encore que l'Etat soit bon à garantir les intérêts des actions d'entreprises médiocres, les intérêts des Chantiers navals, les Transports parisiens, tandis qu'on lui refuse tout droit d'intervenir dans l'appel à l'épargne. N'est-ce pas la prétention scandaleuse auprès de laquelle les agissements d'un Stavisky sont bien moindres dans leurs effets ?

Pourtant, voilà ce que tout un journalisme d'affaires réclame au nom de ceux qui, comme dit Roosevelt, « ont vécu sur leurs voisins en ayant recours à des méthodes immorales ou criminelles ». Ainsi donc, aux Etats-Unis, dans ce pays absolument rebelle à toute intervention de l'Etat, à tout monopole, ou l'absence d'assurances laissait sans

émoi crever les chômeurs, ou la liberté des affaires et l'individualisme fleuraissent, un homme soutenu par la grande masse du public, poursuivait les banques, et commence à faire sentir aux « hommes d'affaires » la force de l'Etat.

Où vont, sur ce chemin, s'arrêter l'Italie fasciste et les U.S.A. de la N.R.A. ? Leurs systèmes resteront-ils longtemps à cheval ? Ou bien iront-ils au bout de l'expérience, à la suppression de l'appel à l'épargne par les Sociétés privées au contrôle et à la limitation des profits, ce qui, en fait, reviendrait à transformer ceux-ci en rémunération et mériterait bien près du système soviétique ?

Quel que soit le sort de ces expériences, le moment est venu pour nous de voir le problème en face :

« Ou garder la liberté et laisser les écumeurs de l'épargne accomplir leurs besognes vis-à-vis de pauvres gens sans défense ;

« Ou contrôler cette liberté, mais le contrôle des affaires par l'Etat pourra entraîner à des collisions entre le contrôleur et le contrôlé, menant tout droit au scandale ;

« Ou interdire aux organisations privées de faire appel à l'épargne et détruire par cela même la cause du mal.

Mais c'est le « système » à changer. MM. Stéphane Lausanne et J.-C. Gignoux se gardent bien d'envisager cette solution, la seule pouvant pourtant donner aux « épargnants » une réelle sécurité.

Roger FRANCO.

(1) 8 Novembre 1929 : M. Tardieu prend le pouvoir.

Avoirs du Trésor	17 672 000 000
dont : en compte courant à la Banque de France	7 074 000 000
en dépenses	10 598 000 000
Excédent budgétaires (exercices 1928-1929)	5 500 000 000

Jusqu'au 1<sup>er</sup> Juin 1932 : M. Tardieu exerce le pouvoir.

Dégrèvement au profit des grandes banques et des oligarchies financières	6 000 000 000
Subventions aux Banques	1 000 000 000
Banque nationale de Crédit 2 075 000 000	1 985 000 000
Banque d'Alsace-Lorraine	910 000 000

Fonds communaux.

Subventions aux Compagnies de chemins de fer	1 250 000 000
Subvention à la Compagnie Transatlantique	510 000 000
Subventions aux Etats étrangers	1 000 000 000
Pologne	216 500 000
Yougoslavie	335 000 000
Hongrie	1 084 500 000

Déficit budgétaire :

Exercice 1928-1929	2 642 000 000
Exercice 1931-1932	1 728 000 000

Augmentation des dépenses au budget général :

Budget 1929-1930	45 566 000 000
Budget 1930-1931	50 508 000 000
Budget 1931-1932	53 185 000 000

Augmentation des dépenses militaires seules :

Budget 1928-1929	11 200 000 000
Budget 1931-1932	17 100 000 000

Le 1<sup>er</sup> Juin 1932 : M. Tardieu quitte le pouvoir.

Avoirs du Trésor	60 MILLIARDS
DETTE DU Trésor à court terme :	
Avoirs de la Caisse des Dépôts et Comptes signés	1 000 000 000
Avances des grandes banques	3 000 000 000
Trésor	3 000 000 000

MILLIARDS

## A PROPOS DE STAVISKY ET SES AMIS

NOUS RECEVONS DE LA FAMILLE DE JEANNE BLOCH LA LETTRE SUIVANTE :

Paris, 12 janvier 1934.

Monsieur le Directeur,

Nous relevons, à la page 39 de votre numéro du 10 janvier, sous le titre : « Stavisky et ses amis », une photographie de M<sup>lle</sup> Jeanne Bloch, avec cette légende : « La chanteuse de café-concert, Jeanne Bloch, amie de Stavisky, déposa, en 1917, la première plainte en escroquerie contre l'assassin alors âgé de 25 ans. »

1917, la première plainte en escroquerie contre l'assassin, alors âgé de 25 ans.

Ainsi, tout en trompant vos lecteurs par une

information fautive, vous attentez à la réputation d'une femme irréprochable et vous causez à sa mémoire un très grand préjudice.

Sa famille vous demande de rectifier cette erreur de la façon la plus nette et la plus catégorique.

Il est inadmissible que soit mêlée à cette affaire et aux aventures de cet homme, l'actrice Jeanne Bloch, si connue des Parisiens, qu'elle a amusés pendant de longues années, aux Folies-Dramatiques, à la Cigale, à la Scala, etc...

L'ancienne amie de Stavisky n'est pas notre grettée sœur et tante, laquelle est décédée le 14 août 1916, alors que l'autre personne connue Stavisky en 1917.

N'y aurait-il pas cette impossibilité chronologique, il y aurait quand même une énorme différence entre les deux personnes. Notre chère Jeanne Bloch n'a toujours mené la vie la plus simple et la plus irréprochable. Elle ne vivait que de son travail, ne demandant à personne ni aide ni protections.

Loïn des milieux que fréquentaient Stavisky et son amie, elle ne quittait son travail que pour rentrer chez elle et y vivre la vie de famille, parmi les siens, qu'elle aimait et aidait de toute sa grande bonté.

Pour atténuer le préjudice causé par votre publication, cette lettre ne pouvait être plus courte et d'ailleurs, il est difficile de proportionner un texte rectifié à une photographie, beaucoup plus remarquable que n'importe quel article.

Nous espérons, monsieur le directeur, que pour réparer la lourde faute commise par votre journal, vous aurez à cœur de publier cette lettre en entier dans le prochain numéro de l'*FTJ*.

Il est nécessaire que la photographie publiée soit à nouveau insérée avec sa légende, en même temps que cette réponse.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

La famille de Jeanne Bloch.

# POLICE MAGAZINE

les  
dessous  
de  
l'affaire

# STAVISKY



Lire, pages 6 et 7, notre article sensationnel sur l'affaire Stavisky et la nouvelle tournure donnée à l'enquête par les rétractations de M<sup>lle</sup> Stavisky. Ci-dessus : un portrait de cette dernière. (H. M.)

# LES JOURS DE L'AFFAIRE STAVISKY

— Dans les journaux, répondit Stavisky, on y entre par les affaires...  
Lui, il y entra par la publicité. Il n'est pas un seul quotidien de grande information qui n'ait reçu sa visite. Entre temps, il ne négligeait pas non plus les petites feuilles.  
Plus tard, quand il trouvait dans une gazette une notice ou que, simplement, il la redoutait, il lui arriva, non pas de commander la publication, mais de lui rendre des services d'affaire et notamment d'en affermer sous une forme ou sous une autre la publicité.

Introduit dans un journal, il faisait la connaissance des hommes publics attachés à la maison. Ainsi, il avait su déjà assembler des amis incroyables dont il se servit pour monter ses escroqueries ou pour les protéger. L'argent ne vint qu'après. Stavisky traitait royalement les amis, qu'il s'était ménagés. Au temps où il avait peu d'argent, ou la question de la vie se posait quotidiennement et où il ne pouvait la résoudre que par des tricheries de jeu et même des détournements de valeurs qui lui étaient confiées pour être négociées — tel fut le cas des titres de la banque A... — il employait ses ressources à des invitations qui faisaient croire à sa fortune, à force de générosité.

Et la fortune arrivait ensuite et arrivait ainsi.  
Il y avait, en dehors du Clairidge où il recevait dans ses appartements, très établissons, où il faisait des invitations d'un genre bien différent.

Le courageux juge d'instruction de Bayonne, M. d'Uhalé (à gauche), arrivant à la prison pour procéder à un interrogatoire. (F. P.)

C'est qui a surpris et en même temps indigné l'opinion, c'est que Stavisky ait pu si vite, après de tristes aventures qui le laissaient sans ressources et sans honneur, se créer les plus hautes et aussi les plus utiles relations.  
On croit généralement que la fortune de Stavisky a précédé la situation qu'il avait su se faire dans le monde. C'est tout le contraire. Stavisky a commencé par les relations. Ensuite, il s'en est servi pour assour sa fortune.

Le procédé qui fut le sien pour pénétrer dans des milieux qui devaient naturellement lui rester fermés témoignait d'une rare habileté.  
C'est lui-même qui en livrait le secret à l'un de ses amis qui habitait sous son toit, c'est-à-dire qui était aussi un hôte du Clairidge.

C'est en passant par les journaux que le monde s'en trouve tout de suite et directement en contact avec les hommes de la politique.

— Et de la finance, ajoutait son interlocuteur.

— Oh ! ceux-là, répondait Stavisky, ils ne m'intéressent pas.  
Et, en effet, les financiers n'intervenaient que dans le même but que lui : drainer des amitiés puissantes et utiles. Ils étaient en quelque sorte des concurrents, ayant le même plan et après à le démasquer pour deservir ses projets.

Et pour entrer dans les journaux ? interrogeait le commercial à qui l'escroque formidable faisait sa déclaration de foi.

M. Lescoué, premier président de la Cour de cassation, est chargé de procéder à une enquête sur les défaillances de certains magistrats. (H. M.)

Le député de Paris Bonnaure se « promenant » à Bayonne entre deux gardes du corps. (F.)

C'est au Café de Paris qu'il traitait les puissances à qui il fallait parler affaires et dont le concours lui était nécessaire. Le repas — ordinairement un déjeuner — avait lieu dans un salon particulier et seulement entre hommes. C'était un repas grave. Au moment du café, Stavisky ouvrait son dossier et exposait le principe de son entreprise.

Pour les hommes politiques dont il comptait les recommandations et non les subventions c'est lui, au contraire, qui les subventionnait. C'étaient des diners joyeux « chez Jean », rue des Volontaires.  
Et puis, quand il voulait traiter quelque gourmet de marquis, il l'emmenait chez Nino Victor-Massé, où fréquentent des célébrités. Il était toujours sûr de faire à la rencontre de quelque député ou de quelque ministre. Ou de quelqu'un de leurs amis qui, étant aussi des siens, lui permettait d'agrandir le cercle de ses relations.

Les siennes étaient telles qu'il était connu et reçu dans tous les milieux politiques. Il allait fréquemment à la Chambre. On l'y rencontrait au bras des parlementaires les plus influents du parti au pouvoir. Et ce n'est pas une des moindres surprises de cette fantastique affaire que d'entendre des députés affirmer qu'ils ne connaissent pas Stavisky, si ce n'est tout à fait par hasard, et qu'ils ne se souviennent pas de l'avoir vu dans les couloirs du Palais Bourbon.  
Stavisky avait une carte de la Chambre et on le voyait lors de grandes séances dans les tribunes réservées.

Stavisky avait d'autres cartes que celle-là. A commencer par celle de la Sûreté générale dont il a été beaucoup parlé sans qu'on ait jamais révélé s'il s'agissait d'une carte qui s'accroche aux réserves ou de fonctionnaires de la police. On a même prétendu qu'il s'agissait d'une simple lettre d'accréditation à la police locale en cas de déplacement.

La vérité, c'est que Stavisky appartenait aux services de contre-espionnage. Il fit partie de l'Intelligence Service.

A ce titre, d'ailleurs, il avait été tout d'abord suspect à nos propres services. Quel jeu jouait cet étranger dont il était bien difficile de déterminer la nationalité ? En effet, Stavisky était bien le fils d'un naturalisé. Les conditions de la naturalisation du père, postérieure à la naissance du fils, n'avaient donc pas entraîné la nationalisation française de celui-ci ? En effet, lorsque la guerre éclata le jeune Sacha n'était pas porté sur les contrôles de la mobilisation. Il s'y fit inscrire, s'engagea dans une arme non combattante et se fit réformer quelques mois plus tard.

Mais, depuis 1926, ce servant de l'Empire britannique était suspect chez nous. Une surveillance rigoureuse exercée sur lui démontra, parait-il, la correction et la loyauté de son attitude à notre égard. Il ne s'intéressait et il ne faisait d'une façon très utile — qu'à la surveillance des menées étrangères chez nous contre les nations alliées.

C'est alors qu'un entra également dans nos services de contre-espionnage. Il y rendit de bons services. Mais il restait soupçonné de complaisances à l'endroit des Empires centraux en dépit de son heureuse activité passée.

Il avait en Autriche de hautes attaches. Qui trahissait-il au juste ? Il est bien difficile de le savoir.

Ce qui est certain, c'est que Stavisky ne tarda pas à être employé autrement. Il fut l'un des grands indicateurs de la police dite politique, parce qu'elle surveille les hommes politiques, et notamment ceux qui sont suspects. Il y en a.

C'est là un des rouages les moins connus de la Sûreté. Beaucoup de représentants du peuple eux-mêmes ne soupçonnent pas cet organisme. Ils ignorent les dossiers constitués sur tous les députés et sénateurs, sur tous ceux qui, dans la presse ou le Parlement, font montre de quelque activité.

Cette police se justifie — ou tente de se justifier — par des considérations nationales. Mais il arrive qu'elle ne vise et serve que des buts de parti.  
Quoi qu'il en soit, nul n'était mieux qualifié que Stavisky pour renseigner les écoutes policières sur les hommes d'Etat.

Au cours d'une enquête singulièrement délicate sur une affaire politique et intéressant la défense nationale, il fut amené à quelques voyages en Espagne, où il s'était menagé, la aussi, des amitiés fidèles.

On s'est souvent étonné de ses relations avec des individus douteux et des repris de justice d'une basse vulgarité. C'est que certains de ces hommes « faisaient équipe » avec lui dans les missions secrètes qu'il lui arrivait d'accomplir.

Ce qu'on ignore tout à fait, c'est qu'il y a dans l'affaire Stavisky des ménagements à prendre bien plus importants que le sauvetage de quelques puissants qui furent ses hôtes et souvent rien de plus.

Il fallait cacher le rôle occulte que Stavisky lui avait joué dans certaines affaires policières et délicates.

Emile-Henri Voix n'était pas autre chose qu'un de ses séides dans ces sortes d'expéditions.  
La Préfecture de police n'avait pas cessé et ceci est scrupuleusement exact — de dénoncer par rapports circonstanciés l'activité de Stavisky, dit Alexandre, repris de justice en voie de poursuites.

Mais la Sûreté qui employait et à qui cette activité même était utile pour sa besogne de surveillance, ne voulait ni ne pouvait agir contre son meilleur informateur.

M<sup>me</sup> Stavisky offrait très exactement l'apparence de la femme du monde qu'elle aurait pu être et de la femme supérieurement intelligente qu'elle était.

Elle n'assistait qu'aux réceptions qui se déroulaient avec un éclat inégalé qui leur conférait une indéfinissable dignité.

Albert Dubarry, un des prisonniers de Bayonne. (H. M.)

Elle était jolie, élégante, de grandes manières et pleine d'esprit.  
Sa vie d'épouse et de mère était parfaite. Et il serait malaisé, de rapporter les circonstances où Stavisky l'avait attachée à un homme qu'elle soupçonnait indigne d'elle. Cette aventure, d'ailleurs, est à l'honneur de M<sup>me</sup> Stavisky. C'est pendant que son mari était en prévention qu'elle l'épousa, ne voulant pas abandonner dans le malheur celui qu'elle aimait.

On dut la plaindre à cause des heures douloureuses qu'elle vient de vivre. Mais ses épreuves ne se sont pas achevées dans le cimetière de Chamonix.

Au moment où elle allait partir après du moribond, dès qu'elle eut appris, par la presse d'ailleurs, la nouvelle du suicide, un commissaire de la Sûreté générale vint la trouver et s'offrit d'abord, puis s'imposa pour l'accompagner. Il ne la quitta pas d'une seconde et s'embarqua avec elle, d'une petite gare rejointe en auto, pour regagner Paris.

Depuis ce moment, M<sup>me</sup> Stavisky vit dans une sorte de liberté surveillée où la liberté est moindre que la surveillance.

On sait ses déclarations contradictoires et son revirement.  
Avant toute intervention judiciaire, M<sup>me</sup> Stavisky fut mandée à la Sûreté ou plus exactement elle y fut conduite par un inspecteur. En dépit de la courtoisie qui ne cessait de lui être témoignée, elle se demandait à chaque entrevue si elle sortirait libre du cabinet où elle était interrogée.

Au retour de Chamonix, M<sup>me</sup> Stavisky avait fait part au commissaire qui l'accompagnait de ses doutes et de son trouble. Elle ne croyait pas alors au suicide de son mari.

Il n'est pas douteux que c'est cette attitude qui lui valut cette rigoureuse surveillance et cette immédiate convocation.

Interrogée chez M. le juge Lapeyre, elle ne manqua pas de redire les termes de la déposition qu'elle avait « répétée » dans les bureaux de la Sûreté.

Elle a déclaré que son mari était parti en prisonnier qu'il allait se tuer. En ces conditions, il est hors de doute qu'elle n'aurait pas laissé partir ainsi l'homme qu'elle aimait tant.

En outre, tout le temps où elle fut rue d'Obigado, après le départ de son mari, elle fit preuve du plus grand calme.

Il n'est pas douteux que Stavisky, qui était muni d'un passeport, lui avait donné ou prouvé un rendez-vous à l'étranger.

On a trouvé, lors des perquisitions, des documents relatifs aux règlements internationaux d'extradition et la liste des pays où elle ne pouvait être demandée.

Stavisky avait sur lui un passeport établi au nom de M. Niemen, ancien champion de boxe d'Europe, mais muni de la photographie de Stavisky. Ce passeport avait été délivré le 23 décembre, lorsque les poursuites se présentaient contre lui.

Au milieu : Le portrait « anthropométrique » d'Henri Voix.



Cl-contre : Rita Georg que lança Stavisky à l'Empire. (H. M.)

Ce n'est pas la première fois que Stavisky usa d'un passeport établi au nom de son ami et, semble-t-il, à l'insu de celui-ci. Une telle pièce lui avait été délivrée pour les facilités des missions dont il était chargé pour la Sûreté.

Stavisky voulait partir pour l'Espagne. De là, il pouvait s'embarquer à bord d'un paquebot à destination du Venezuela. Mais sur le bateau, il n'était pas en sécurité. Il était donc préférable d'attendre que l'oubli se fit sur son nom.

Peut-être est-ce ainsi qu'il se laissa persuader d'aller dans la région de Chamonix. Ce qui est certain, c'est que la Sûreté fut informée heure par heure de sa présence. Ce que quelques heures plus tard il aurait été arrêté par la maréchaussée locale.

Il était important et urgent que Stavisky ne fût interrogé que par la Sûreté seule.  
C'est pourquoi la thèse du suicide trouve si peu de créance, même — surtout peut-être — parmi ceux qui l'affirment officiellement. Elle est évidemment douteuse, mais plausible.

La thèse nouvelle du suicide « provoqué » est, en tout cas, la seule possible si le suicide est réel.

Ceux qui connaissent bien Stavisky, ceux qui furent ses vrais amis, c'est-à-dire ses complices, sont unanimes pour reconnaître qu'en dépit de ses brillantes qualités, il manquait de ressort devant le danger et n'était à son aise que dans la réussite. Le compagnon qu'il avait choisi ou qui s'était imposé à lui n'a rien fait pour lui renouer le moral.

Que Voix ait été un « envoyé spécial », ceci n'est pas douteux.

Voix n'est pas venu à Chamonix avec Stavisky et en même temps que lui. Il est arrivé après et prétend même l'avoir rencontré par hasard à l'arrivée inacceptable.

Ce qui peut faire croire au suicide « provoqué » — et peut-être même à de plus graves circonstances — c'est que Voix s'est mis à la recherche d'un poison presque aussitôt son arrivée au Vieux Logis.

Enfin, Stavisky était dans un état de délabrement et de manque de soin qui était le contraire de ses habitudes. Il semblait avoir voulu renoncer à tout, et surtout à toute espérance.

Il n'était pas rassé depuis plusieurs jours. Voulait-il garder sa barbe pour se rendre

Au-dessous : Lucette Almeras, compagne de Voix dans l'antichambre du juge d'instruction, remâillant sa convocation. (H.)

Henri Voix, qui a été mis en état d'arrestation, confère avec son avocat, M<sup>rs</sup> Raymond Hubert. (H.)



méconnaissable ? Ce n'est pas non plus impossible.  
Les traces de balles dans le mur, et notamment à une hauteur de 1<sup>m</sup>,25, alors que Stavisky mesure 1<sup>m</sup>,80, s'expliquent mal. Mais les lettres d'adieu, pourraient sembler péremptoires. On s'est demandé si elles n'avaient pas été écrites par Stavisky pour jouer la comédie du suicide, comédie soufflée par Voix. C'est une hypothèse.

Il en est une autre. On pourrait croire que ces missives sont anciennes. En effet, elles ne sont pas datées et elles ne font aucune allusion aux faits actuels. Bien mieux, Stavisky dit à sa femme qu'il la laisse sans ressources et émet l'espoir qu'elle pourra prendre un petit commerce pour vivre et élever les enfants. Or, il n'y avait cette assurance sur la vie à quoi il ne fait aucune allusion.

Et puis, ceci encore : J'ai quarante-trois ans », écrit Stavisky, alors qu'il en comptait beaucoup plus. Pourquoi ? Serait-ce, comme on le prétend, des lettres qu'il avait écrites en 1927 au temps où ses affaires étaient dangereusement compromises ?

Ces lettres, au surplus, sur qui on table tant, ne figurent pas au dossier, ni même leur reproduction. Il n'y a que des copies très lentes à parvenir au juge d'instruction de Bayonne.

La mort de Stavisky reste et restera parmi celles que la petite et la plus tragique histoire appelle : les morts mystérieuses.

Maintenant, à peine commence à se calmer la grande inquiétude qui pendant des semaines a régné parmi ceux qui composent la cour de Stavisky. C'est dans les milieux de politique et de presse qu'il avait ses plus fervents soutiens.

Les témoins entendus par la justice et susceptibles de quelques précisions à cet égard ont tous été interrogés préalablement par la Sûreté. Leur discrétion est assurée. La prudence de leur commande. Leur intérêt est de ne pas s'attirer des inimitiés dangereuses, d'autant qu'ils sont toujours en posture de complicité. Il n'est pas jusqu'à ceux qui sont inculpés, tels MM. Dubarry et Aymard, qui ne sentent la nécessité de réserver cette dernière cartouche. Ils n'ont rien à gagner à des révélations qui entraîneraient le débat et auxquelles ils ne pourraient apporter aucune autre preuve que leur témoignage troublé.

(A suivre page 14.)

Cl-contre : M. Moise, inspecteur général du ministère de l'Intérieur, chargé de l'enquête administrative sur l'affaire Stavisky. (H. M.)

Cl-dessous : M. Desbrosses, ancien directeur du Crédit municipal d'Orléans, ancien conseiller de l'Empire, vient témoigner à la Sûreté générale. (H.)





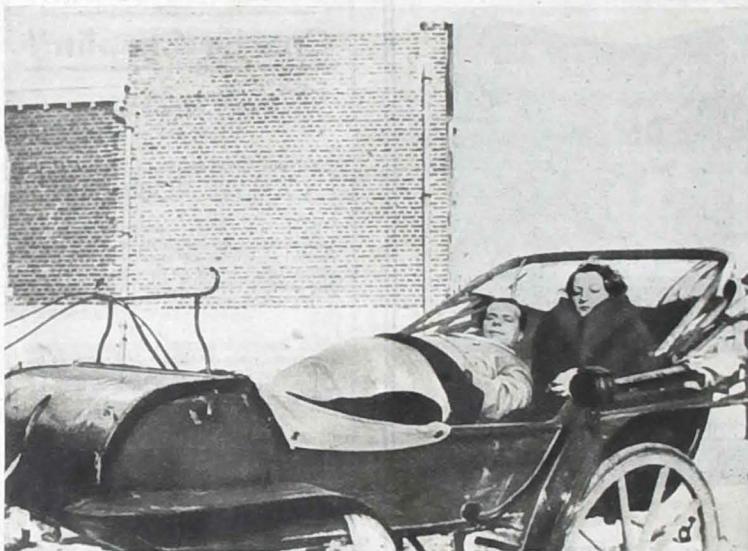
Le député de Paris, M. Bonnaure, qui était allé se faire entendre, à Bayonne, de M. d'Uhall en ce qui concerne son rôle dans l'affaire Stavisky, a été laissé en liberté provisoire après son audition. Le voici (à droite) après qu'on lui a signifié l'inculpation de recel. Au milieu : Voiz, celui qui accompagnait Stavisky à Chamonix, et dont le rôle, dans cette

affaire, est loin d'être éclairci, a été écroué pour « recel de malfaiteur ». Mais ni à Paris, ni à Bayonne : à Bonneville. Voici Voiz à l'instruction. (E. P. K. et Rap.) A droite : Le juge d'instruction bayonnais M. d'Uhall, l'homme du jour, celui dont on attend à présent toute la lumière.



Un procès sensationnel vient de s'ouvrir devant les Assises des Bouches-du-Rhône, à Aix. Il s'agit de l'affaire du bureau de poste de Saint-Barnabé, près Marseille, où trois agents de police furent abattus à coups de revolver par des bandits de sac et de corde. Voici, à gauche, la femme de Joulia, qui joua un rôle actif dans la préparation du « coup » ; puis le jeune Mancini, l'un

des bandits, arrêté sur les lieux du drame par un courageux voisin. A côté, le chef de la bande, Maucuer, gangster notoire, que l'on voit ici avec la barbe. Enfin Pascal Fusco, lieutenant de Maucuer, qui avait trouvé le moyen de fuir à Barcelone, d'où il fut extradé. Futurs clients pour M. Deibler... (K.)



Une destinée dramatique entre toutes... Rachel Méry, cette tuberculeuse de vingt ans qui avait tué, avenue de l'Opéra, son ami M. Heurleur, s'était attachée, à Berck-Plage, à un grand malade, M. Véron. Le couple s'est suicidé, à coups de revolver, sur la plage. Voici, dans les tristes voitures de Berck, M. Véron et la jeune femme, quelques jours avant le drame. (F. P.)



A Maisoncelles (Pas-de-Calais) deux vieillards, M. et M<sup>me</sup> Cappe (soixante-dix-huit et soixante-quatorze ans), ont été assassinés chez eux par un malfaiteur venu pour voler. La femme est morte ; le mari est grièvement blessé. On recherche l'assassin. Voici le corps de M<sup>me</sup> Cappe devant le coffre souillé par le criminel. (N. Y. T.)

# VU NETTOYAGE ?



DANS CE  
NUMÉRO

## VU ACCUSE

31 JANVIER 1934  
7<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 307  
PARAIT LE MERCREDI  
PRIX : 2 FRANCS  
Directeur : LUCIEN VOGEL  
PHOTO SAAD

# VU ACCUSE

**C**ETTE affaire Stavisky étale le déshonneur de toutes les puissances ; un Parlement pourri ; une Magistrature tarée ; une Police vendue ; un Exécutif réduit à n'être plus qu'un agent d'exécution. Mais le plus affreux n'est pas là : tous ces pouvoirs flétris nient leur abaissement, étouffent le scandale, proclament leur volonté d'agir. Et le scandale a failli être étouffé ; et on a failli les croire. Le temps travaille pour eux : la parole est ici si puissante que la promesse d'agir passe pour une action ; pourvu qu'elle soit énergique, elle demeure suffisante. On parle d'instabilité gouvernementale ; où l'a-t-on vue ? Les majorités changent et les Cabinets se repassent leurs cadavres ; un Stavisky, libéré par un gouvernement de droite, obtient d'un gouvernement de gauche l'appui dont il a besoin pour faire ses plus beaux coups. Oustric, qu'on reproche à Tardieu, fait un beau jour, deux ans après que s'est installée la nouvelle majorité, le pourvoi tout à coup, et comme par hasard rejeté, Chautemps se frapper le front : «Tiens, je l'avais oublié.» Et il le coffre... pour vingt-quatre heures. Encore faut-il un hasard malheureux, un fonctionnaire intègre ou un ministre honnête, pour que l'escroquerie, soit non pas découverte, mais publiée et le profiteur, à la fois semeur de profits, poursuivi. On a beau reprocher à ceux qui insistent pour savoir, de prolonger, d'étendre le scandale, de porter atteinte au Parlement, au régime lui-même : tant pis, Si, en cherchant la source du mal, c'est le régime que l'on trouve, le vrai scandale n'est pas de l'y trouver, mais qu'il y soit. Or, il y est, non point dans sa nature, mais dans sa moralité.

Peu important les personnes, les comparses que l'on arrête, les puissants qu'on protège. Ce qui est grave, c'est qu'il soit admis, proclamé, reconnu, que les chefs ne sont pas responsables. Leur ignorance les couvre. De tout temps, l'autorité comporte la responsabilité : si une faute est commise, au bas de l'échelle hiérarchique, celui qui est en haut est le premier coupable : aucune faute ne devrait se commettre dans ses services : et, s'il l'ignore, il est coupable encore de l'ignorer. C'est ce sens-là qui est perdu.

Le Procureur général est coupable de n'avoir pas su à quelle besogne d'étouffement se livraient ses services ; coupable encore de compter tant de gens tarés sous ses ordres. Le Préfet de police est coupable d'avoir laissé tomber aux oubliettes dix-neuf rapports écrits par ses services, sans s'inquiéter le moins du monde de ces étranges disparitions. Le ministre de l'Intérieur est coupable de ne pas comprendre cela. Le chef du Gouvernement d'hier est coupable de sacrifier un ministre, en le couvrant de fleurs : ou ce ministre est intègre, et il faut le retenir, fût-ce de force, dans les conseils du Gouvernement ; ou il a péché et il faut le chasser, le poursuivre, le dénoncer. Manque d'autorité ; manque de responsabilité. Faiblesse, hypocrisie, lâcheté. Un État sans vertu, un Gouvernement qui bafouille, fait des promesses, ne les tient pas, fait semblant de les tenir. Voilà le mal, autrement grave que la friponnerie de trois douzaines de députés. Grave, parce qu'il montre du haut en bas la crainte, la facilité, l'abandon, le refus de prendre ses responsabilités, l'indiscipline, la fourberie, le désordre. On change de gouvernement. Remède de surface. Il ne suffit pas de changer les hommes, il faut réformer les mœurs.

Nous l'avons dit. Le régime est atteint, non dans sa nature, mais dans sa moralité. Il peut en mourir. Il ne faut pas qu'il en meure, car ceux qui exploitent sa pourriture et le poussent à la fosse s'attaquent à sa nature et veulent s'en débarrasser pour le remplacer par le pire. Sous couleur de moralité, le fascisme mesure ses forces, et s'entraîne à frapper ce vieux régime libéral, non parce qu'il est pourri, mais à la faveur de cette pourriture, parce qu'il est libéral. Le régime laisse voir, discuter, juger ses tares, au grand jour : c'est pour cela qu'on le condamne. Ses ennemis préparent un régime de force, où l'on puisse profiter en toute sécurité ; et où le silence de la contrainte fasse croire à la vertu.

Parmi ceux qui attaquent, établissons une distinction nécessaire, une opposition irréductible. Ceux qui veulent tuer le régime, parce que la liberté qu'il permet les gêne, sont les contraires, les ennemis de ceux qui veulent profiter de la liberté qu'il accorde pour étaler ses tares, espèrent ainsi le prolonger, en forçant à le purifier, et le tiennent encore pour le meilleur lieu d'abri et d'attente. Nous nous rangeons dans ce camp-ci.

VU accuse le fascisme de descendre dans la rue par appétit, non par vertu. Et en voyant que ces manifestations-là ne sont pas interdites, ni empêchées, ni réprimées dans l'œuf, mais arrêtées seulement quand elles ont atteint leur plein et montré leur fausse puissance, VU accuse la police de jouer un scénario en deux actes et deux intentions : effrayer le régime en laissant s'organiser l'émeute, et ne la réprimer qu'ensuite pour prouver sa propre importance. Ce césarisme à double détente s'avère le maître de l'ordre : il est prêt à traiter, C'est le pire danger pour l'État.

Lucien VOGEL, Directeur de VU et Louis MARTIN-CHAUFFIER, Rédacteur en chef

# QU'EN EST L'AFFAIRE ?

## MISE AU POINT

### QUATRIÈME SEMAINE

PAR JEAN-A. DUCROT

ger. Le 5 janvier 1934, le même visiteur, accompagné de M. Lasalle, député, vient se plaindre à M. Thomé, directeur de la Sûreté générale. Comment se fait-il que quinze jours plus tard, M. Hennett demeure toujours chargé de l'enquête et qu'il faille attendre le 22, après intervention de M. Henriot, le 18, à la tribune de la Chambre, pour que son cas soit « réservé » et son chef, M. Ducloux, « mis à la disposition ».

Qui expliquera que soit demeuré sans effet le rapport rédigé sur l'intervention de certains optants hongrois par le Comité de gestion, rapport remis entre les mains du service compétent au Quai d'Orsay, en

l'espèce M. Coullombre, à la date du 27 octobre 1933 ? Qui nous expliquera ce singulier document daté du 28 juin 1933 et signé : par autorisation, le Conseiller d'Etat, directeur des Affaires Criminelles : « Me référant à votre rapport du 23 juin 1933 relatif aux poursuites exercées devant la Première Chambre de la Cour de Paris contre les administrateurs de la Compagnie Foncière du chef d'infraction à la loi du... je vous informe que M. le ministre des Finances m'a fait savoir qu'il ne s'opposerait pas en l'absence de toute plainte, au classement de la dite affaire, à la condition expresse, toutefois, que vous estimiez que la bonne foi des dirigeants de la Société, à l'époque considérée, était certaine. Je ne vois pas d'inconvénient, en ce qui me concerne, de ce que la présente dépêche soit jointe au dossier de la procédure en vue de permettre à la Cour d'avoir connaissance de l'avis de M. le ministre des Finances. » Qui nous expliquera l'anomalie monstrueuse derrière laquelle s'abrite aujourd'hui M. Guébin, directeur de la Compagnie, inculpé maintenant. Au moment où le circulaire Dalimier invitait les Compagnies d'assurances à prendre des bons du Crédit municipal de Bayonne, chacune de celles-ci avait envoyé au président du Comité des Assurances un état des bons de Bayonne souscrits individuellement.

Cet état avait été communiqué par le président du Comité au ministre du Travail, lequel devait d'ailleurs, de par la loi, examiner semestriellement le bilan de chacune des Compagnies. Or, ces états permettaient à qui voulait se donner la peine de les lire, d'établir clairement, au moyen d'une simple addition, que le plafond des émissions normales avait été formidablement dépassé par les dirigeants de Bayonne.

Comment se fait-il, dans ces conditions, que le ministre chargé du contrôle n'ait pas bougé, donnant par sa passivité aux Compagnies, le droit de croire que tout était pour le mieux alors que plus de cent millions de faux bons circulaient déjà ?

Tout est prodigieux, dans cette affaire Stavisky. Or, ne sait plus quel exemple choisir. Ainsi, le fait que certains avocats, notamment M. André Hesse, ont pu s'exposer au soupçon de n'avoir obtenu d'innombrables et abusives remises pour leurs clients que grâce à leur autorité d'hommes politiques, a remis, une fois de plus, sur le tapis, la brûlante question des incompatibilités parlementaires. Ces incompatibilités sont de plusieurs sortes. Elles vont loin. Prenons le cas de M. Raynaldy : il mérite un examen approfondi.

L'esroc Sacazan, de son vrai nom Isaac Azan, condamné le 4 janvier 1931 par le tribunal correctionnel d'Alger à 2 ans de prison et 5.000 francs d'amende, peine confirmée en appel. Est accusé d'avoir volé 350 millions à l'épargne publique. Le 22 septembre 1928, Sacazan avait fondé la Holding Commerciale de France, société anonyme au capital de 50 millions, confiés à deux experts, MM. Poirrier, Cautjolle et Gauchet, ont rédigé un rapport sur l'activité de cette Société. Ce rapport, remis à M. Rey-

mond, juge d'instruction, le 13 février 1933, établit en premier lieu que sur les 300.000 actions émises à 100 francs, à peu près toutes furent souscrites, soit par la banque Sacazan, soit par Sacazan lui-même. Un petit nombre, 34.150 exactement, furent souscrites par une quinzaine de personnes qui, à peu près toutes, appartenaient au personnel des affaires gérées par Sacazan. Quant au Conseil d'administration, présidé par Sacazan en personne, il comptait notamment MM. Meggie, directeur du Comité national des Conseillers du Commerce extérieur, chevalier de la Légion d'honneur ; le général Reynal, commandeur de la Légion d'honneur ; Baretel, administrateur des Services contractuels des Messageries Maritimes, également commandeur. Enfin, en qualité de vice-président, M. Raynaldy, ancien ministre, avocat, souscripteur pour sa part, de 250 actions.

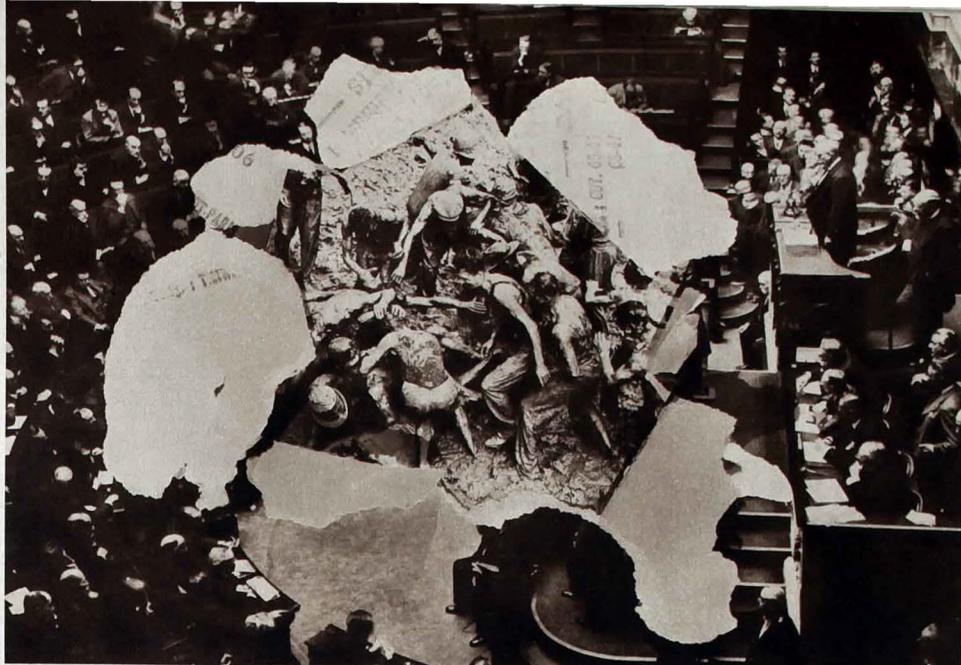
Le rapport des experts constate que si le premier quart des actions fut bien versé à temps, ce ne fut que parce que la banque Sacazan s'en chargea à la place des souscripteurs fictifs. De même les trois autres quarts ne furent libérés que par Sacazan personnellement et par sa banque. M. Raynaldy a reconnu qu'il en fut ainsi pour ses 250 actions.

Dès 1928, la Holding fit l'objet de nombreuses plaintes en escroquerie et abus de confiance. L'instruction du juge Reymond, actuellement en cours, remonte déjà à cinq ans. Mis en cause personnellement à la tribune de la Chambre, M. Raynaldy s'est défendu en arguant qu'il avait remboursé dix mille francs à Sacazan et donné sa démission de vice-président de la Holding. Malheureusement pour M. Raynaldy, ces 10.000 fr. qui, admettant, ne remboursent que 100 actions alors qu'il en avait souscrit 250, n'ont été versés par lui que le 9 janvier 1929, alors que l'émission datait du 27 septembre 1928. De plus, ces cent actions si tardivement remboursées étaient bel et bien bloquées en garantie de ses fonctions d'administrateur. Et de toutes manières, ce fait demeure qu'il était vice-président de la Holding à l'époque où était commis, à sa connaissance, le délit nettement caractérisé de souscription fictive, visé par les paragraphes 13, 14 et 15 de la loi du 24 juillet 1867.

Pouvions-nous espérer voir un magistrat assez héroïque pour oser déférer devant le tribunal correctionnel son propre maître, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice ?

Seconde histoire singulière : le 10 février 1933, M. Georges Bonnet, lorsqu'on lui reproche d'avoir eu dans son Cabinet un agent de Stavisky, M. Guiboud-Ribaud, répond à la tribune de la Chambre : « Il est exact que le 10 février 1933, j'ai nommé M. Guiboud-Ribaud attaché à mon Cabinet. Mais, dès le lendemain, à la suite d'un élogé qui me paraisait un peu indiscret, j'en ai décidé que j'y appartenais plus. Et sa nomination n'a jamais paru au Journal officiel. » Pourtant, le lendemain, l'Action Française publie la photographie d'un document qui établit que, le 10 août 1933, le bibliothécaire du ministre des Finances réclamait à M. Guiboud-Ribaud, « chargé de mission au Cabinet du Ministre », un livre emprunté par lui. En outre, l'annuaire officiel, qui compte M. Guiboud-Ribaud au nombre des attachés de M. Bonnet, sous le ministère Daladier, réédite cette indication sous le ministère Sarraut. Enfin, le 26 janvier 1934, M. Guiboud-Ribaud adresse à la presse une lettre dans laquelle il se croit en mesure d'affirmer : « ... J'ai été nommé chargé de mission à son Cabinet par M. Georges Bonnet, sur la recommandation de MM. Bonnaure et Dubarry. La lettre est de ce 10 février 1933. Il m'a été attribué un bureau au ministère des Finances. J'étais en relations pour mes fonctions, avec M. Maspétiel, chef-adjoint du Cabinet. J'ai été chargé de deux travaux en collaboration avec un autre chargé de mission : contrôle fiscal et restauration de Pétalon-or. J'ai reçu, au sujet de ces travaux, des félicitations personnelles du ministre. Je m'explique donc mal, dans ces conditions, le désaveu public par M. Bonnet à cru devoir faire à ma modeste personne... »

Quelle boue ! J.-A. D.



QUAND ON DÉCHIRE LE VOILE. — Sous l'apparente majesté de l'hémicycle parlementaire, c'est l'empoignade dans la boue. Le Président Bouisson s'est levé pour mieux voir.

# FIN DE RÉGIME ?

PAR AURÉLIEN PHILIPP

Jadis les parlementaires opposaient leurs idées ; aujourd'hui, ils cherchent à se déshonorer.

Depuis début de l'affaire Stavisky, on ne s'occupe plus de politique extérieure ni de finances, le douzième provisoire prochain est oublié. Les politiciens ont senti une vague odeur de pourriture.

Il s'agit d'exploiter les événements au mieux des parts.

L'affaire Stavisky est un scandale de gauche. Il faut l'équilibrer.

On reparte d'Oustric, père d'un scandale de droite, de M. François-Marsal, administrateur malheureux et, grâce au ciel, ancien président du Conseil modéré, de l'affaire de l'Aérostat qui sera peut-être discutée pour la troisième fois à la Chambre, afin d'ennuyer M. P.-E. Flandin ; on remonte dans l'histoire de France et des Colonies ; on parle de la Homs Bagdad et de la N'Goko Sangha où M. Tardieu joua un rôle important.

Equilibrer sur la corde raide : le gouvernement peut arrêter M. Dubarry, réputé journaliste de gauche bien qu'il ait toujours manifesté sa sympathie à tous les gouvernements généraux. Pour contrebalancer cette arrestation, on lance un mandat d'amener contre M. Camille Aymard, journaliste de droite au passé certain.

À la Chambre, les partis jouent au tennis avec des ordures. C'est à qui enlèvera son adversaire. MM. Dalimier, Julien Durand, André Hesse, Bonnaure, Raynaldy, Georges Bonnet, André Tardieu, sont obligés tour à tour de prononcer des plaidoyers *pro domo*.

M. de Monzie enfevré risque un duel avec M. Henriot. M. Désiré Ferry est frappé par M. Lagossière, et André Hesse subit au Palais l'assaut de M. Jean Lhermitte et se bat au Parc des Princes avec M. Joseph Beineix.

Au Parlement règne définitivement la suspicion. Pour des fins politiques, on se sert du mensonge le plus vil et de la calomnie la plus infâme.

Des expressions de guerre sont employées à nouveau : « Je sais de source sûre... » « une personne bien informée m'a dit... » Bref, tout l'arsenal des bolards avec accessoires réapparaît.

Stavisky et leurs hommes de hanter les couloirs. C'est eux qui subventionnent les journaux, c'est eux qui ont les meilleures cartes.

Dans cette atmosphère, le président Chautemps a cherché à se maintenir. Il a trouvé contre lui bien des orateurs, mais spécialement cette machine de combat qu'est M. Henriot. Doué d'un beau talent et d'une voix formidable, M. Henriot fait vraiment trembler les vitres. Avec cet organe, on peut tout affirmer. La voix emplie des oreilles, elle empêche le corps. À côté de M. Henriot, M. Torrès est un ténorino qui soigne une laryngite. M. Henriot est à la fois le canon, la bombe et le tocsin.

Face à lui, le président Chautemps semblait bien fluet et bien échevé.

Pourtant, avec une force à peine croyable, il a prononcé six discours sur l'affaire Stavisky. Chaque fois, il osait dire sans rire qu'il ne se préoccupait pas de répercussions politiques du scandale et qu'il se moquait de la vie ministérielle. Il y a pourtant une sorte de compétition sportive entre les présidents radicaux : c'est à qui remportera le championnat de durée. M. Chautemps a voulu l'impossible.

Son génie oratoire est certain. Il est supérieur à celui de M. Henriot lui-même.

Sobre de gestes, d'attitude et de vêture ; sobre dans son style et dans ses paroles, il se tient au centre de la tribune. Ses yeux s'élevaient : il a l'air de prier. Les phrases se suivent logiques, toujours courtoises sans le moindre intervalle d'hésitation. La voix s'affirme. Le président était la statue de la Bonne foi. Il se plaçait au-dessus des partis, au-dessus de la Vérité elle-même.

Chaque fois son succès était plus grand, car le régime parlementaire est le régime de la Parole. Jadis, on l'aurait traité de sirène, il est mieux : c'est un chloroforme. En l'écoutant, ses auditeurs ne sentent plus le mal.

Alors que MM. Dalimier, Julien Durand, Georges Bonnet ont été attaqués en tant que chefs de leur département ministériel, M. Chautemps semblait tabou. À l'intérieur, on s'attaquait que les fonctionnaires. Le président s'était aperçu que l'organisation de la police devait être réformée, que



SOIR D'ÉMEUTE SUR LES BOULEVARDS. — On dit que les journaux mettent le feu aux passions. L'air est sur les boulevards, et sont plutôt les passions qui ont mis le feu aux journaux.

PHOTOMONTAGE  
MARC RÉAL



# SHERLOCK HOLMES A CHAMONIX

Le récit de John H. Watson

PAR CARLO RIM

La neige tournoyait dans l'air piquant, et cependant le ciel était de ce bleu aveuglant et dur qu'on lui voit près des cimes. Le Mont Blanc semblait écraser sous sa masse, le sentier boueux que suivait notre cab, et nous croisions à tout moment des skieurs aux joues rouges qui passaient à travers nous comme au travers de fantômes. Enfin, nous arrivâmes sur une espèce de place où se groupaient des chalets composés pour la plupart d'un seul étage ou d'un rez-de-chaussée. Sherlock Holmes boutonna son ulster, mit sa pipe dans sa poche et dit : « Nous y voilà ! » Le cab s'arrêta. Nous descendîmes. Derrière un monticule de coton blanc se dissimulait un toit circonflexe, et sous ce toit, il y avait une habitation tout à fait banale qui tenait à la fois de la villa et du refuge de montagne. Bien entendu, nous n'entrâmes pas tout de suite, Sherlock, selon son habitude, désirant faire son inspection extérieure et s'informer du nombre des issues. Après avoir pataugé dans un affreux jardin, plus triste qu'une sonate de Chopin, nous passâmes le seuil du Vieux-Logis. La porte principale donnait de plain-pied sur un hall tapissé de papier moisi et percé de quatre portes : deux à droite, deux à gauche. Sherlock Holmes poussa du genou l'une de ces dernières. Deux pièces lugubres et froides s'offrirent à notre regard, baignées dans une demi-pénombre. La première était à peu près vide, l'autre était un salon-salle à manger. Sherlock frotta une allumette et s'approcha d'une table de jeu où traînaient des cartes. Dans un coin de la table, il y avait un carton et un porte-mine. Sur le carton, on lisait, au-dessus de chiffres, trois initiales : H. A. L.

— Une belote ! s'exclama joyeusement Holmes, qui se pencha sur la table et ajouta : « Fâcheuse interruption. Ce monsieur A menait le jeu et « marquait ». Voyez ce joli full. Il possédait toutes les fortes cartes... L'autout était en pique. Il paraît que ça porte malheur...

Un courant d'air siffla, qui éteignit la flamme minuscule. Nous nous retrouvâmes dans le couloir. Mon ami balança une seconde, se dirigea vers l'entrée et ouvrit la première porte de droite. C'était

une chambre meublée de chaises rustiques, d'un fauteuil boiteux et d'une armoire plus étroite qu'un cercueil. Deux lits jumeaux avaient été placés côte à côte sous la fenêtre, haute de 1 m. 20 environ, qui donnait sur le jardin de la façade nord. Cette fenêtre était ouverte.

— Voilà deux amoureux qui ne craignent pas de s'enrhumer...

— La chambre de Voix et de sa maîtresse, dis-je.

Face à la fenêtre, il y avait une porte qui faisait communiquer cette pièce avec la seule chambre que nous n'eussions pas encore visitée. Je m'approchai impatientement de cette porte *qui n'était pas fermée*, mais Sherlock Holmes me retint par le bras, sourit, et planta sa pipe dans ses dents.

— Watson, savez-vous bien tout ce qu'il faut savoir ?

— Oui !... Et je lui montrai mes poches bourrées de notes et de coupures de journaux.

— Watson, nous allons procéder à notre enquête, après tout le monde, MAIS AVANT TOUT LE MONDE, car nous ne sommes que des ombres...

Sherlock alluma tranquillement sa pipe, et je vis briller ses yeux, étrangement. Puis il pénétra dans la chambre obscure et je le suivis, le cœur étroit de cette angoisse indicible qu'inspire la présence de la mort. J'entendis un bref crépitement ; une lampe projeta soudain sur le sol l'ombre interminable de Sherlock Holmes. Mais mon attention était concentrée sur le cadavre qui, étendu devant nous, au pied du lit, gisait sur le plancher, rigide et hagard, la tête à quelques centimètres du radiateur. J'aurais peine à vous décrire minutieusement la chambre de Stavisky, mais je ne saurais oublier les détails essentiels qui susciteront l'avidité curieuse de Holmes. D'abord, la porte donnant, à gauche, sur le hall, et qu'il avait hésité à pousser tout à l'heure. Cette porte était fermée

à clef, et la clef, dans la serrure. Sherlock Holmes l'ouvrit, et se plaça dans son embrasure, le dos au couloir. De là, il observa le cadavre, puis grommela des mots inintelligibles, et referma la porte à double tour. Il se dirigea vers une épaisse tenture qui se gonflait comme une voile, et qui cachait une porte à demi vitrée, ouvrant sur la terrasse, au midi. Il y avait une large ouverture en forme d'étoile au centre d'un des carreaux, et les volets détachés battaient sans relâche le mur extérieur, sous la violence du vent. Sherlock Holmes écarta les rideaux, ouvrit délicatement la porte-fenêtre, mit le pied dehors, et longuement, examina les volets et la cassure de la vitre brisée. Puis, il fixa les deux battants de bois plein à leur crampon, et la lumière du jour envahit la chambre. Sherlock referma avec mille précautions la porte-fenêtre endommagée. Il éteignit la lampe, tira de sa poche un mètre en ruban et une énorme loupe. Avec ces instruments, il trotta sans bruit par la pièce, s'arrêtant, s'agenouillant, s'étendant de tout son long, à côté du mort. Durant près de vingt minutes, Holmes continua ses recherches, mesurant avec l'attention la plus minutieuse la distance qui existait entre des traces tout à fait invisibles pour moi, et par moment, appliquant son ruban contre la muraille, d'une manière tout aussi incompréhensible. Le lit, au traversin taché, le retint longtemps, et il préleva, sur la couverture souillée, du côté du mur, ce qui me parut être de la poussière de plâtre. Sur le lit, il y avait un browning de modèle et de calibre courants, mais Holmes feignit de ne pas le voir. C'est alors seulement qu'il daigna s'occuper du cadavre. Celui-ci était comme au garde-à-vous, roide et tendu, les bras collés au corps. Ses mains étaient crispées. Il portait un costume de ski, et ses pieds étaient légèrement recroquevillés l'un sur l'autre. Sa tempe droite était couverte de sang coagulé, ainsi que ses lèvres et sa joue, car l'hémorragie s'était produite également par le nez. Le bec d'aigle de Holmes renifla la tempe trouée, et la loupe s'attarda sur les trajets suivis par les filets de sang, qui formaient comme une espèce de croix au coin du front et à l'oreille.

L'air s'engouffrait par le carreau cassé et soufflait dans les cheveux et la chemise du mort, qui semblait frissonner. Holmes se redressa, se regarda et leva ironiquement les sourcils. Sa pipe s'était éteinte, et ses yeux avaient l'expression lointaine que j'avais remarquée à d'autres moments.

— Récitez votre leçon, Watson !

Je sortis mes papiers, et m'apprêtai à en donner lecture. Holmes bondit comme un lapin, re-tomba à califourchon sur une chaise, mit son menton dans sa main, ses coudes sur le dossier, et écouta. Je commençai sans hâte : « ... le lundi 8 janvier, un peu avant 4 heures, le commissaire Charpentier, accompagné de son collègue Le Gall, des gendarmes qu'il avait réquisitionnés et du propriétaire, M. Chatou, se présente au Vieux-Logis. Cette villa avait été louée par un familier de Stavisky, Voix, sous un nom d'emprunt. Ce Voix, titulaire de plusieurs condamnations, était évidemment indicateur, et par conséquent, disposé à rendre de menus services à la police. Les quatre gendarmes occupaient, au moment de l'arrestation, les points suivants : trois d'entre eux à trois des quatre coins de la maison, dans le jardin, le quatrième étant posté à quelque distance sur le chemin. C'est là que, vers 15 h. 30, Voix et Lucette, se rendant aux provisions, furent interpellés et interrogés par le gendarme en faction... C'est pendant ce temps que les policiers se présentent à la villa aux fins de comprendre l'accro... Le propriétaire était resté dehors. Charpentier entre dans le couloir : « Stavisky ! ouvre. On a deux mots à te dire ! » Pas de réponse. Il ressort et va téléphoner, d'une maison voisine, à son chef, à Paris. « Agissez prudemment », lui répond-on...

Quelle imagination ! murmura en soupir Sherlock Holmes.

Ceci est le récit officiel : dis-je.

— Les récits officiels ont horreur de la solitude ! ajouta Holmes, en plaisantant. Ils vont toujours par deux ou trois, comme les petites filles dans les champs...

Une autre version affirme, en effet, que Voix et son amie se trouvaient dans la maison, et qu'ils n'opposèrent aucune résistance... Je repris la lecture de mes notes : « ... Charpentier revint alors au Vieux-Logis, et frappa à la porte, mais en vain... »

Sherlock Holmes eut un rire strident, que la vue du cadavre coupa net.

— « ... On décide de forcer la porte de la chambre. Charpentier essaie ses clefs. Le propriétaire tourne autour de sa maison et va frapper aux volets clos de la porte-fenêtre. C'est à cet instant précis que ce dernier entend ces mots : « Ne tirez pas ! », mais il ne reconnaît pas la voix de Charpentier... »

Phénomène connu : la peur ou... quelque autre sentiment de ce genre, dénature le son d'une voix ! dit malicieusement Holmes.

— « ... Un coup de feu a éclaté. Le propriétaire revient précipitamment dans le couloir. La porte est toujours fermée. Charpentier et son collègue, qui n'ont pas entendu la chute du corps, décident de forcer, non pas la porte du couloir, mais la porte-fenêtre extérieure. M. Chatou, effrayé, s'était mis à l'abri derrière un meuble, dans le hall. Et l'on commença à dévisser les volets. Une vitre vole en éclat. On entre dans la pièce, et l'on ouvre la fameuse porte, de l'intérieur. Il est 16 h. 5... »

— Nous dit-on le temps qu'on a passé à... dévisser les volets ? demanda placidement Holmes, en contemplant le bout de sa chausse.

— Non !... « ... Le Gall se précipite sur Stavisky dont les mains tremblaient encore, lui arracha son revolver, et le jeta sur le lit... »

— De plus en plus curieux ! sourit Holmes.

— « ... C'est alors que Charpentier alla téléphoner au procureur et aux photographes... »

— Aucune espèce d'importance ! Et Sherlock Holmes ajouta d'une voix suave : « Exces de négligence et excès de zèle... Ces pauvres policiers devaient être des débutants... »

— « ... On téléphona aussi à un médecin, le docteur Jamin, qui arriva quelques minutes après... « Cette blessure prouve d'une façon certaine le suicide », a-t-il aussitôt déclaré. Et comme il jugea que l'état du blessé était désespéré, il permit aux policiers d'attendre les photographes qui ne vinrent que longtemps après... »

— C'est tout ? Sherlock Holmes se leva et plaça sa chaise dans un coin de la pièce.

— C'est tout. Il reste encore les témoignages des voisins. Il paraît, d'après eux, que pour la

première fois, ce jour-là, ils virent s'élever de la cheminée du Vieux-Logis qu'ils croyaient inhabité, de la fumée...

— Signal pittoresque dont on a un peu abusé dans la littérature policière, ces dernières années !... Sherlock Holmes vida sa pipe sur son talon. Nous sortîmes. La nuit descendait. De gros nuages gris roulaient sur la vallée laiteuse ou glissait leur ombre rapide.

— Quelle est votre opinion ? demandai-je hardiment.

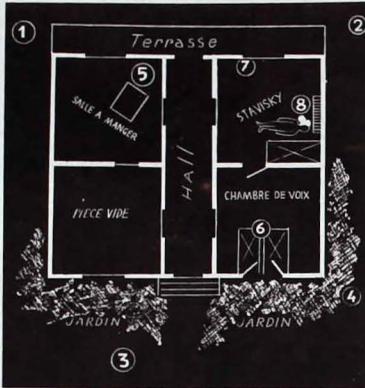
— Ces messieurs de la police n'ont-ils pas songé à rapatrier sévèrement cet excellent Chatou, qui avait oublié qu'il existait une troisième porte qui leur eût permis d'accéder plus rapidement dans la chambre ?

— Les rapports ne parlent pas volontiers, semble-t-il, de cette issue. Mais en entrant dans la chambre, l'on s'aperçut que cette porte était ouverte...

Sherlock Holmes me fit un clin d'œil et prononça ces mots sibyllins :

— Trop d'impatience ! trop d'impatience !

Je compléti mon information en ajoutant que Stavisky, d'après l'interrogatoire de Voix, se



Le plan du "Vieux Logis". — 1-2-3-4 : Emplacements occupés par les gendarmes au cours de l'enquête. Le 5<sup>e</sup> gendarme se trouvait au bord du chemin où il interrogea Voix et Lucette Alméras partant faire leurs provisions avant la découverte du corps. 5 - Salle à manger et la table à bridge. 6 - Les deux lits jumeaux de la chambre de Voix devant la fenêtre ouverte. 7 - La porte vitrée dont les policiers ont dû casser un carreau pour pénétrer dans la chambre de Stavisky. 8 - Le corps de Stavisky étendu le long de son lit à la tête près du radiateur.

plaignait de ne pouvoir dormir, et qu'il avait fallu, à plusieurs reprises lui administrer un narcotique. Que Stavisky avait obtenu, probablement en échange de sa carte d'indicateur, deux passe-ports en règle, et qu'il possédait encore trente-cinq mille francs, ce qui lui eût permis de fuir à l'étranger. Qu'il avait laissé des lettres aux siens où l'on pouvait lire des phrases comme celle-ci : « C'est la meilleure preuve d'amour que je puisse donner à ma femme que de disparaître... ». Que seule de toutes les issues extérieures de la maison, la fenêtre de la chambre de Voix, au-dessus des lits, était restée ouverte.

— Tout cela, à part le narcotique, n'aurait vraiment d'intérêt que pour un romancier d'aventures... et je ne parle pas de la magnifique partie de belote interrompue qui eût mérité d'inspirer au cher vieux Wallace quatre cents pages serrées...

— Sherlock... avez-vous trouvé quelque indice ? Etes-vous sur une piste ? Je brûle de savoir...

— Moi aussi ! Mais voyez-vous, cette fois-ci... nous n'avons pas affaire à un assassin ordinaire. Il semble que la victime — s'il il y a eu meurtre — ait tenu à collaborer avec son ou ses agresseurs, pour tout brouiller, et mettre dans l'embarras le pauvre Sherlock Holmes !

Mais il posa sa main sur mon épaule, et gaie-ment s'écria : « Les policiers de ce pays ne sont guère plus malins que les nôtres ! Pourquoi n'a-t-on pas défoncé la porte sans attendre ? Pourquoi avoir arraché à ce moribond son arme ? Pourquoi laisser le dangereux Voix auprès de Stavisky, si l'on n'avait pas besoin de ses services ? Pourquoi avoir téléphoné à Paris, quand on avait des instructions précises, des ordres formels, et tous pouvoirs ? Et surtout, POURQUOI N'AVOIR PAS LAISSE LE CORPS OU IL ETAIT, si vraiment il y a eu suicide ? »

— Nous y voilà ! pensai-je.

— Stavisky mesurait 1 m. 79. J'ai relevé sur le mur de droite, au-dessus du lit, la trace de la balle qui, après avoir traversé sa tête de part en part, et DE BAS EN HAUT, a pénétré avec force dans le plâtre, à 1 m. 24 seulement du sol. Tirée de bas en haut, il a donc fallu qu'elle fût partie de très bas pour ne frapper qu'à cette hauteur. D'autre part, a-t-on jamais vu un suicidé tomber si gentiment, les mains à la couture du pantalon, et dans un espace si réduit, entre un lit et un radiateur, sans rien accrocher au passage ? Cependant, le sang a coulé de la plaie, de l'oreille et du nez, DANS LE SENS VERTICAL ET LE SENS HORIZONTAL, comme si, au moment de l'hémorragie, TAL, comme si, au moment de l'hémorragie, LE CORPS AVAIT BOUGE. J'ajoute que si la balle avait été tirée de l'endroit même où l'on a trouvé le corps, jamais le projectile n'aurait creusé le mur comme il l'a fait, franchissant 2 m. 50 dans le vide...

— Il y a donc eu assassinat ?

— Pas nécessairement... mais le corps du moribond a été délicatement déposé sur le sol. CELA EST CERTAIN, par... ses amis peut-être.

— Pour quelle raison ?

— Sherlock Holmes dénoua le lacet de sa blague à tabac et bourra sa pipe.

— C'est pourquoi, poursuivis-je, il n'est pas non plus interdit de croire à un assassinat... Ne parlez-vous point tout à l'heure de narcotique ? Il est enfantin de « suicider » tout à son aise les gens qui dorment... Mais comme, après, on n'est jamais assez intelligent, on tient à tout bien faire, et l'on commet quelque gaffe monumentale.

— Mais jamais on n'aurait eu le temps, entre le coup de feu et l'arrivée des policiers et de M. Chatou, de changer le corps de place et de maquiller ou le le suicide meurtrier !

— Etes-vous bien sûr que votre excellent propriétaire ait entendu Stavisky crier : « Ne tirez pas ! » Connaissez-il Stavisky, lui aussi ? Et... êtes-vous bien sûr, cher Watson, que que la détonation que l'on a entendue était bien la bonne ? Il y a une trace de balle sur le mur qui est en face de la fameuse porte ouverte. Or, je n'ai relevé qu'une seule blessure sur le corps de Stavisky. Je suis en cela d'accord avec les éminents praticiens, dont cette région s'honore... Et puis, n'est-il pas étrange de voir un policier de la classe de M. Le Gall, surnommé, si je ne m'abuse, « le Tueur », par ses admirateurs, n'est-il pas étrange de voir un tel homme mettre la main, c'est-à-dire S'EMPREINTES, sur une arme destinée à être examinée par les spécialistes, qui, eux, ET EUX SEULS, POUVAIENT CONCLURE AU SUICIDE, et imposer au public, scientifiquement, la thèse officielle.

Sherlock Holmes s'arrêta, et alluma sa pipe, dans le creux de ses mains.

— Ne disiez-vous pas que la police avait démenti son premier communiqué ? Croyez-moi, devant la tournure fâcheuse que prenaient les choses, la présence de Voix dans la maison au moment de la découverte du corps, était on ne peut plus regrettable... Quel petit maladroît ! Et ces lits devant une fenêtre, comme si l'on eût voulu s'enfuir plus aisément, à la faveur de l'agitation qui régnait autour de la maison, à partir de 16 h. 5...

La vapeur de sa respiration se mêlait à la fumée de sa pipe.

— Cette enquête d'outre-tombe m'a amusé, conclut Sherlock Holmes en remuant dans le cab. Mais promettez-moi, Watson, de ne point faire mention dans vos souvenirs.

— Je vous le promets, Sherlock Holmes, fit-je avec aplomb.

Carlo Riva.

Et l'on se donne beaucoup de mal pour tirer la vérité de sous puits. Tout le monde au filin. La vérité finira bien par sortir.



# STAVISKYSME

PAR ALAIN LAUBREAUX

Les gens sérieux commencent à trouver qu'on parle un peu trop de l'affaire Stavisky. Il n'y en a que pour ce personnage. Les journaux sont pleins de lui. Le Palais de Justice retentit du bruit de son nom. La Chambre des Députés lui consacre toutes ses séances. Dans la rue, de vilains garnements s'empoignent aux crinières avec les braves gens qui sont des agents. Et même peur des coups retient à la maison, ne s'entretenant que de cela et prétendant que nous sommes dans un fichu pétrin. C'est la nouvelle Boulange. Etes-vous pour ou contre Stavisky ?

Entre nous, est-ce raisonnable ? Il y a, évidemment, là-dessous, une manœuvre du gouvernement. On se demande à quel infortuné obéit M. Chaumetemps pour agiter ainsi le pays. Pourquoi cet affichage grossier d'un scandale créé de toutes fausses pièces ? Que signifie cette diversion ? Que dissimulent ces parades judiciaires et administratives ? En un mot, à quel véritable scandale le faux scandale Stavisky sert-il de paravent ?

Ce sont les questions que les gens sérieux se posent avec anxiété. Il suffit de réfléchir cinq minutes pour partager leur doute. Voyons ! On ne révolutionne pas un pays, un ministère ne pose pas la question de confiance trois fois par jour parce qu'une escroquerie a été commise. A ce compte-là, où irait-on ? Mais ici, justement, éclate la volonté manifeste du gouvernement d'enfler l'affaire hors de propos. M. Chaumetemps monte à la tribune, met la main sur son cœur, annonce qu'on va voir ce qu'on va voir, et que tous y passeront, son chauffeur, sa concubine, son frère de lait, son oncle et son curé. Total, on déplace un fleuve. C'est la preuve qu'il n'y a rien dans les dossiers de M. Chaumetemps, et qu'il fait le malin pour épater la galerie.

Il se trouve, après cela, de pauvres types pour gémir qu'on étouffe la Vérité. Il me semble, au contraire, si j'en crois les discours officiels, qu'on déploie un zèle extraordinaire pour la forcer dans sa retraite. Regardez-moi la noble société que se donne rendez-vous autour du fameux puits : des ministres de première classe, des magistrats d'importance, et de pourpre, des policiers de la haute, tout ce qu'il y a de mieux dans le genre. On apporte des cordes, des boules, des palans, une grue à vapeur, un wagon blindé. Oh ! il hisse ! Tout le monde au filin ! Et je tire ! Et je tire ! La corde se tend, la poulie grince. Les photographes et les cameramen sont là, appareils en joue, guettant au bord de la margelle l'apparition d'une matrone fessée et forte en tétons...

Tout à coup, d'un seul jet, la corde s'arrache. Les hâleurs, jambes en l'air, sont sur le derrière, dans un incroyable enchevêtrement de bras politiques, de mains judiciaires et de pieds policiers, tandis qu'à l'autre bout émerge au-dessus du puits, dans le seuil où bouillonne une eau sale, une petite Vérité de rien du tout, malgre et apeurée, qui pleurniche en tendant ses bras de fils de fer :

— Stavisky... Connais pas !...

Le Staviskysme n'est pas un scandale politique ni un scandale judiciaire, c'est une psychose. Nous assistons à son épanouissement épidémique.

— J'ai bien connu Stavisky, me disait un brave homme rencontré hier sur les boulevards. Quel charmant garçon c'était !... Et discret ! Et gêné.

Sur la mort de Stavisky, notamment, la lumière finira par éclater. Les ténébreuses fables qui circulent sur un prétendu suicide et sur un prétendu assassinat seront noyées dans les flots du jour enfin apparu.

On remarque, en effet, que deux versions ont été données du drame de Chamonix, toutes deux préjudiciables à la réputation du mort. Les uns s'affirment qu'il s'est tué, les autres soutiennent qu'on l'a tué. Or, Stavisky ne s'est pas suicidé, Stavisky n'a pas été assassiné. Stavisky est mort de mort naturelle. Il est mort de la maladie du silence.

C'est une maladie très connue. Les symptômes en sont depuis longtemps signalés, enregistrés, établis par les spécialistes. Le malade, qui a généralement toutes les apparences de la santé, annonce tout à coup qu'il est en possession de certains secrets et qu'il va faire des révélations. Il ouvre la bouche. Il s'apprête à parler. S'il pouvait parler, il serait sauvé. Mais il ne peut pas : il meurt avant. La maladie du silence l'a terrassé.

Cette étrange affection a déjà fait de nombreuses victimes. On ne lui a pas encore trouvé de remède. Mais son existence, pas plus que le cancer et la tuberculose, ne peut être niée. Ses manifestations, toujours identiques, ne laissent aucun doute à cet égard.

D'accord sur la mort très naturelle de Stavisky, on s'informerait du crime qu'il a commis. On lui reproche généralement d'avoir escroqué quelques centaines de millions aux compagnies d'assurances, et d'en avoir ristourne une partie à des journalistes et à des parlementaires.

Les faits, présentés de la sorte, ont un aspect délictueux. En les analysant, on s'aperçoit qu'ils ont été sciemment tronqués, dénaturés et enlaidis.

Raisonnons, s'il vous plaît : les compagnies d'assurances détiennent d'innombrables millions, destinés à indemniser leur clientèle pour tous les cas prévus et déterminés par les contrats. C'est le principe. En réalité, les millions ne sortent jamais du coffre des compagnies pour être versés aux assurés. Tout le monde sait qu'il suffit à un honnête homme d'être victime d'un accident ou d'un incendie pour se voir aussitôt transformé, aux yeux des compagnies, en incendiaire ou en mutilé volontaire. On vous chicane l'usage d'un membre ou la possession d'une garde-robe avec des arguments de commissaire de police et de juge d'instruction. A la fin, doutant de son propre honneur, l'honnête homme préfère abandonner la partie. Et les compagnies gardent les millions.

Elles ne les gardent pas tout entiers. Pour en jouir en paix, à l'écart des bas naitres-chanteurs qui souhaitent l'établissement du monopole, elles en distribuent une certaine quantité aux journaux et aux caisses électorales.

C'est exactement ce que faisait Stavisky. Dès lors, on s'aperçoit que Stavisky, en dispensant aux journalistes et aux parlementaires les millions des compagnies d'assurances, n'agissait pas en escroc, mais en intermédiaire.

Le métier d'intermédiaire est parfaitement honorable. Il est reconnu et protégé par la loi. Stavisky était donc légitimement en droit de ne rien redouter de la justice et des magistrats.

Le staviskysme doit être lavé de toute suspicion, car il est pur de toute souillure.

Dussé-je me battre au sabre et au pistolet avec M. Philippe Henriot et M. Désiré Ferry, je m'en ferais rien !

# j'ai touché des chèques de Stavisky...

PAR SIMONE TÉRY

**P**ARTOUT où j'arrive, on parle naturellement de Stavisky. J'écoute d'abord modestement, sa-  
vourant d'avance mon petit effet, et puis je lance doucement ma bombe, les yeux baissés.  
— Moi, j'ai connu Stavisky.  
Grand silence.  
— Comment, vous...  
— Quand je dis « connu », c'est peut-être beau-  
coup dire, mais enfin, je l'ai au moins rencontré.  
Et je n'en suis pas moins fier, pour cela.  
On me regarde avec un mélange de surprise et  
de sympathie. Je sens qu'on pense : « En voilà  
une, au moins, qui a du cran. Parmi tous ceux qui  
se sont assis à la table de Stavisky, combien au-  
jourd'hui, ont le courage d'avouer une telle rela-  
tion ? »

Mais lorsque, poussant mon avantage, j'ajoute :  
— Oui, et même j'ai touché des chèques de Sta-  
visky, pas mal de chèques...  
Cela jette un certain froid. Mes interlocuteurs  
se reculent légèrement, me regardant avec inquié-  
tude.

— Et malgré cela, Stavisky a trouvé le moyen  
de m'escroquer. Telle que vous me voyez, je suis  
une victime de Stavisky.

Voilà qui est plus rassurant. On m'écoute. Cha-  
que fois, cela me fait un succès.

♦♦

— C'est toute une histoire. Quand l'affaire Sta-  
visky a éclaté, du diable si je me doutais...

« Je suivais les nouvelles avec passion, comme  
toute la France, lorsque je tombai sur l'épisode de  
La Celle Saint-Cloud. « Au fond d'un parc magni-  
fique aux mystérieux ombrages, on aperçoit la  
somptueuse résidence où Stavisky, au milieu des  
fleurs... etc. etc. » Moi, j'ouvre de grands yeux,  
je me dis : « Ce que c'est, tout de même, que  
d'avoir cinq cents millions : on peut bien se loger. »  
Je jette alors les yeux sur la photographie qui  
accompagne cette mirifique description, et voilà  
que, ces yeux, je me les frotte. Cette maison, cela  
me rappelle quelque chose... Je regarde mieux, et  
cette fois, mes yeux, je les écarquille.

« — Ca, par exemple !  
« A ce moment, le téléphone retentit. Ma sœur  
Claude est au bout du fil. Elle semble dans un tel  
état de jubilation... sûrement, elle vient m'annon-  
cer une heureuse nouvelle.

« — Tu ne sais pas, tu ne sais pas ? me dit-elle  
en riant aux éclats. — Tu as lu les journaux ? Sta-  
visky, c'est notre Serge. Alexandre, c'est notre  
locataire ! Nous pouvons en faire notre deuil ! Je  
nos cinq mille cinq cents francs ! C'est absolu-  
ment tordant !

*Les papiers de son père...  
au moins la conviction de pour un coup de main...  
Il faut aller chez Madame d'Assommoir...  
Stavisky...  
considération...  
flex a d'...*

Extrait d'une lettre de Stavisky à la  
propriétaire de la villa de La Celle-  
Saint-Cloud :

« Si je n'ai pas pour habitude de payer  
deux fois, j'ai au moins la correction de  
payer ce que je dois — quand je le dois. »

« A la réflexion, pourtant, l'excitation du pre-  
mier moment tombée, nous avons trouvé cela moins  
« tordant ».

« Vous n'attendez pas de moi, bien sûr, que  
j'aie déprécié ma propre maison — d'autant plus  
qu'elle est encore à louer. Mais tout de même,  
« somptueuse résidence », la vérité m'oblige à dire  
que c'est trop.

« Une maison agréable, si vous voulez, et même  
jolie, je ne dirai pas le contraire... « Un parc  
immense... » disons plus simplement un jardin, un  
assez grand jardin, avec des arbres — de beaux  
arbres, il faut en convenir — un potager pour les  
salades, les groseilles et les poires, une allée fleurie  
qu'on nomme pompeusement la roseraie... »

« La maison peut loger une honnête famille  
française, à condition qu'il n'y ait pas trop de  
cousins ni d'amis. Il y a trois chambres pour les  
domestiques, un logement pour le jardinier, au-  
dessus du garage, un chenil pour les chiens, et  
même un grand poulailler pour la volaille, si on  
veut — mais on ne veut généralement pas.

« A l'intérieur, les murs sont tapissés de toile  
de Jouy, c'est gai, cela fait « campagne ». Les  
meubles sont très bien, naturellement. Pourtant,  
mon père, qui acheta lui-même la maison toute  
meublée n'eût certainement pas plus que moi choisi  
le mobilier de la salle à manger, où l'on voit des  
Bretons sculptés sur les chaises et sur les bahuts.

Mais il y a des gens qui aiment beaucoup ça, et  
Stavisky a supporté mes Bretons pendant trois ans  
« Enfin, c'est tout de même une charmante mai-  
son, sûrement tout à fait charmante. Mais on a,  
malgré tout, exagéré. La villa « La Forêt », ce  
n'est pas Chenonceaux, ni même Amboise. Et si  
j'avais cinq cents millions, il me semble que... »

« Lorsque l'agence de Vauresson, en 1929,  
nous envoya ce locataire, M. Alexandre — il s'ap-  
pela alors Serge Alexandre — vint m'apporter  
le bail afin que j'y appose à mon tour ma signa-  
ture. C'est ainsi que je rencontrai Stavisky. Mais,  
aujourd'hui, j'ai beau me creuser la mémoire, je  
dois avouer que je n'ai pas conservé le moindre  
souvenir du célèbre aventurier. Le grand séduc-  
teur, l'irrésistible, l'homme au regard fascinateur  
n'a pas fait sur moi la plus petite impression. Ni  
séduite, ni fascinée. Je ne l'ai même pas remarqué.  
Aujourd'hui, j'en suis un peu vexée.



« Au fond d'un parc magnifique aux mystérieux ombrages, on aperçoit la somptueuse résidence... » ont dit les journaux... Ils ont exagéré.



Devant la maison traînaient des jouets d'enfants, une petite auto, une poupée...



Le salon tapissé de toile de Jouy. Au fond, la salle à manger aux meubles bretons. PHOTO S. TÉRY

« Il m'a fallu interviewer ma sœur, qui s'est  
occupée de la maison et à ainsi vu plusieurs fois  
les Stavisky — des histoires de cloison à percer,  
de garage à installer pour y placer commodément  
deux voitures.

« — Alexandre, me dit ma sœur, c'était un  
homme très élégant, très soigné. Je le vois encore,  
avec un certain ravissant costume gris clair, d'une  
coupe... Il avait toujours l'air de sortir de chez  
le coiffeur tant ses cheveux étaient bien lissés,  
tant il sentait bon, tant il était bien poudré. Enfin,  
tu vois ça d'ici : exactement le genre d'homme  
que je déteste le plus.

« Encore une qui m'a pas été fascinée...  
« — Quant à M<sup>me</sup> Stavisky, poursuit ma sœur,  
c'était tout autre chose. Mince, grande, jolies, très  
élégante — une élégance discrète pas du tout  
« grue ». Elle était généralement vêtue de noir,  
avec un ou deux bijoux seulement, mais très beaux.  
Je me souviens avoir remarqué son bracelet et sa  
barrette de diamants. Elle avait une grande dis-  
tinction, de la réserve, un rien de hauteur peut-  
être, mais somme toute, une femme aimable —  
enfin, rien d'une aventurière, l'air d'une vraie  
dame... »

« En 1932, on nous annonce que nos élégants  
locataires ne renouvellent pas leur bail. Nous nous  
disons : « C'est la crise, Alexandre, doit faire de  
mauvaises affaires, le pauvre, nous allons lui offrir  
de réduire son loyer... » Proposer une économie de  
quelques billets à l'homme aux cinq cent mil-  
lions, vous avouerez que c'est comique. Mais com-  
ment aurions-nous pu deviner ?... »

« C'est alors que j'allai à « La Forêt » prendre  
quelques clichés pour faciliter la location de la  
villa dans les agences. Je fus reçu par une gou-  
vernante vêtue de noir, très digne.

« — Madame est à Paris avec les enfants, me  
dit-elle. Monsieur est en voyage. Mais vous pou-  
vez entrer.

« La première marche de l'escalier céda un peu  
sous mon pied.

« — Madame a fait installer une sonnerie

d'alarme pour la nuit, m'expliqua la gouvernante.  
Elle a peur des cambrioleurs.

« Je m'en étonnai. Ça n'existe pas, les cambri-  
oleurs. Aujourd'hui je ne m'en étonne plus : les cam-  
brioleurs, elle savait que ça existe, M<sup>me</sup> Stavisky... »

« Devant la maison traînaient des jouets d'en-  
fant, une petite auto, une poupée. Dans le salon,  
les Alexandre avaient ajouté deux fauteuils, des  
dentelles sur les meubles, une coupe d'argent. La  
maison était intime, paisible, dans le jardin, les  
roses s'épanouissaient, cela sentait le bonheur... »

« Une qui avait succombé au charme du bel  
Alexandre, c'était la brave M<sup>me</sup> Le B... de l'agence  
de Vauresson. Elle parlait de lui en roulant des  
yeux extasiés. Il l'avait sublimement au point qu'elle  
avait simplement oublié de lui réclamer le dernier  
terme !

« Mais notre Alexandre ne fut pas touché d'  
tant de bonne grâce. Il ne donna plus signe de vie.  
De guerre lasse, nous confiames l'affaire à un pro-  
fessionnel du recouvrement qui nous écrivit avec  
une rare perspicacité : « Je crois que vous avez  
beaucoup de mal pour récupérer cet argent. »  
C'était le 23 décembre 1933... »

♦♦

« Et maintenant que tout est dit — du moins pour  
Stavisky — je me prends à rêver, devant cette mai-  
son paisible, à la destinée pathétique de ce roman-  
tique aventurier.

C'est ici sans doute que se sont écoulées les an-  
nées les plus heureuses de son existence. A peine  
sorti de prison avec sa compagne, devenu du jour  
au lendemain le commensal et le pair des plus  
puissants, cet homme qui bradait des millions  
filés l'or et les diamants, qui passait des millions  
dans les salles de jeu — jamais il ne posséda rien  
en propre, pas même un toit qu'il pût appeler sien.  
Errant d'hôtel en hôtel, de garni en garni, c'est  
dans cette maison meublée par des inconnus, que  
ce coquin sans scrupules put abriter la seule femme  
qu'il eût jamais aimée sans doute, les deux enfants  
qu'il chérissait.

Sur le sable de l'allée je revois la petite auto  
d'enfant, la poupée, je pense à celui qui signa :  
« ton malheureux papa »... Simone Téry.

# Stavisky... voulez-vous que je vous dise...

PAR JANINE BOUISSOUNOUSE



Ils nous ont dit ce qu'ils pensaient de "l'Affaire"  
PHOTOS BASTION PARIS

— Encore un Russe. Comme Gorkouloff !  
Personne, naturellement, n'a cru au suicide. Un  
receveur d'autobus a résumé toute la question :

— Le gouvernement s'est dit : « Faut qu'on  
tombe ou faut qu'on tue ». Alors, ils l'ont éten-  
du proprement.

L'employé du gaz, toujours disposé à bavarder,  
voit les choses en fonctionnaire éclairé et réfléchi.  
Il a retiré ses largons en entendant prononcer  
le nom de Stavisky. Il a souri modestement et  
m'a confié en baissant la voix :

— Avec Chiappe dans sa poche, s'il avait su  
manœuvrer, ce gars-là était dictateur dans trois  
mois d'ici !...

J'achte toujours mon journal chez le même  
marchand. Il me dit à l'avance ce que je vais y  
trouver, me met en garde contre les fausses nou-  
velles et m'explique le lendemain ce que je n'ai  
pas bien compris. Il se trompe rarement. Je vou-  
drais l'interroger sur l'Affaire, mais il donne un  
grand coup de poing sur une pile de quotidiens :

— Vous me croirez si vous voulez. Moi, avec  
tout ça, je n'ai plus le temps de lire mes journaux !

Les Américains, maintenant, avant de courir à la  
fin de la mode et du cinéma, s'arrêtent un peu  
à celle de Bayonne. Le bel Alexandre éclipsa pour  
un instant Ramon Novarro, John Barrymore et  
Garat Henri (celui qui chante).

Ma concierge elle-même lit les journaux en mon-  
tant le courrier et, très justement, elle me fait  
observer :

« Ces gens-là, c'est drôle, ils habitent toujours  
à l'hôtel.

J'ai saisi, dans cette remarque strictement pro-  
fessionnelle, une certaine mélancolie...

La fruitière, elle, ne se laisse pas égarer par  
le sentiment et ne mâche pas ses mots. Tout en  
me servant un kilo de Canada bien rouge, l'œil  
dur fixé sur la balance :

— Ce Stavisky ? Voulez-vous que je vous dise,  
moi, ce que j'en pense, franchement !

Un coup de pouce au plateau. Je sens qu'elle  
ira jusqu'au bout, que rien ne pourra l'arrêter :

— Eh bien ! Ce Stavisky, j'ai pas peur de le  
dire, c'est une canaille... Et les autres ne valent  
pas mieux !

Les dames de lavabos qui connaissent bien la  
vie sont pourtant de grandes sentimentales.

Celle à qui je parle de Stavisky soupire :

— On ne m'ôttera pas de l'idée que cet homme-  
là, c'est l'amour qui l'a poussé. Rien qu'à voir ses  
yeux, on le comprend tout de suite.

La manœuvre appliquée à un travail méticuleux  
n'a pas le temps de rêver ainsi. C'est un esprit po-  
sitif qui résout nettement les problèmes les plus  
délicats, dans le va-et-vient nerveux du polisseur.

— Dans toute cette histoire, je pense surtout à  
cette pauvre femme.

— Tant de curiosité... En effet...  
Tranchante :  
— Oui, et c'est pas tout. Voilà une femme  
jolie, élégante, jeune encore, comblée par un homme  
qui l'adorait. Elle a eu des autos, des bijoux,  
des fourrures et tout... Ah ! elle pourra courir  
longtemps avant d'en trouver un pareil !

« Ça, c'est bien vrai ! »

Janine BOUISSOUNOUSE.



# STAVISKY LE DÉMOLISSEUR

A peine l'escroc de la villa des neiges était-il disparu que sa mort ébranlait le Parlement, soulevait des manifestations de rues...

LE 7 février... Un mois déjà que Stavisky s'est écroulé, la tempe trouée, dans sa prison de neige. Un mois jour pour jour qu'une balle providentielle a frappé cet homme qui devait dans sa chute entraîner députés, hauts fonctionnaires et ministres.

La tempête ne s'est pas apaisée. La rafale souffle, arrachant, cramponnés à leurs fauteuils, hommes d'Etat et préfets. Un homme est mort, emportant dans sa tombe mille secrets dont se masquent aujourd'hui, en ricanant, ceux que la justice poursuit de son glaive. Mais l'ombre du mort du « Vieux Logis » ressuscite partout. Ceux-ci la fuient, comme un remords. Ceux-là veulent la saisir pour la brandir comme une arme de guerre. Autour de ce fantôme au front saignant, une bataille se livre. Justice ou vengeance ?

Le drame a débordé du cadre que lui imposait à l'origine un banal délit d'escroquerie. En allant un soir soulager sa conscience devant le sous-préfet des Basses-Pyrénées, l'obscur Tissier se doutait-il que l'écho de sa confession allait, comme une bombe, ébranler les assises du Pouvoir et amener l'opinion ? En envoyant en prison le loquace Tissier, M. d'Uhalt, le juge de Bayonne, pensait-il ainsi découvrir les premières failles d'un scandaleux édifice qui allait tout à coup s'effondrer avec un bruit de tonnerre ?

Tissier n'est qu'un pâle comparse, lui téléphona-t-on de Paris, dès le premier jour de l'instruction. L'homme qui a monté toute l'affaire, c'est le fameux Stavisky.

— Stavisk... comment ? s'étonna le juge.  
— ...Ky.  
— Epelez-moi donc le nom, demanda l'honorable M. d'Uhalt.  
Aujourd'hui, on ne dit même plus l'af-

faire Stavisky, mais l'« Affaire » tout court, comme on le disait au temps de J'accuse et de Panama. Et le drame, ce n'est plus le scandale d'un Crédit Municipal qui a émis plus de bons qu'il n'avait d'argent pour les rembourser ; le drame, ce n'est plus le « fait-divers » de Bayonne, le drame, c'est celui de l'ineffable tourmente qu'a déchaînée la mort tragique de l'Aventurier, tout puissant hier, maintenant renié par ceux qui le protégeaient.

Dans ce fait-divers hors-série, vous ne trouverez d'autre arme que celle qui mit fin aux jours de l'escroc, d'autres gouttes de sang que celles qui rayaient le visage blême du suicidé ; mais penchez-vous : voici la peur et sa grande mâchoire claquant, la haine et son regard de proie, la calomnie et sa langue fourchue, l'injure et ses crachats. Voici les reniements, les démentis, les attaques, les horions, les ripostes, les ragots qu'on déverse à pleines hottes, sur les pas du fantôme à la tempe trouée.

Quel « fait-divers » pourrait nous offrir un tel spectacle ? Quel drame pourrait ainsi rivaliser en mystères et en coups de théâtre ?

Des mystères... Je ne veux parler ici, bien entendu, que de ceux qui se rattachent au côté policier et judiciaire de l'affaire. Si le suicide de Stavisky — le suicide par persuasion, tel que *Délective* l'a exposé il y a deux semaines — ne paraît plus être discuté, bien des points concernant les événements qui ont précédé ou suivi cette mort opportune restent obscurs.

D'abord, il paraît certain que Voix et Pigaglio ont menti, lorsqu'ils ont exposé les circonstances dans lesquelles ils ont rejoint Stavisky. C'est Voix qui a accompagné Stavisky de Paris à Servoz par le train. L'auto de Pigaglio, la route, l'arrêt à Laroche ? Mensonges. Pourquoi ? Mystère.

Il est également établi que la retraite de Stavisky fut rapidement connue par la Sûreté Générale. Pigaglio, en revenant à Paris, en confia le secret à un avocat, qui lui

conseilla de se rendre rue des Saussaies. D'autre part, Pigaglio, revenant à Servoz, aperçut près de sa villa des inspecteurs et des gendarmes. Il alla ce soir-là — le 6 janvier — rendre visite à Stavisky, mais « oublia » de l'alerter. Voilà Stavisky cerné. On pouvait l'arrêter vivant. Stavisky sortait fréquemment, la nuit tombée.

Il y a enfin l'histoire des bijoux. Stavisky, on le sait, avant de prendre la fuite, avait reçu de Tissier pour deux millions de bijoux, provenant des coffres du Crédit



...mettait en mauvaise posture, à Bayonne, le Crédit Municipal et Garat...

important. Même inaction de la Sûreté. Pourquoi ? Mystère. Ou, plutôt, si... Il y a une explication.

L'une des répercussions les plus étonnantes de l'affaire Stavisky a été de porter à son paroxysme la lutte sournoise qui mûrit, depuis longtemps déjà, les rapports de la Sûreté Générale et de la Préfecture de Police. Les futurs historiens de l'affaire pourront, sans déformer la vérité, consacrer à « la guerre des deux Polices » un chapitre qui ne sera pas le moins curieux de cette fabuleuse tragi-comédie.

Offensive du boulevard du Palais. Contre-offensive de la rue des Saussaies. La lutte se développa selon les meilleurs principes de la stratégie militaire.

Des deux côtés de la frontière, on avait à cœur, en vérité, de démontrer que si l'escroc en liberté provisoire avait pu rassembler des millions, ce n'était point par manque de vigilance.

— Je le surveillais depuis dix ans, avait déclaré M. Chiappe dès le début de l'affaire et, ayant fait tous les rapports utiles, je n'attendais qu'un ordre pour l'arrêter, ordre qui n'est pas parvenu.

Mais, rue des Saussaies, on opposait à cette affirmation la fameuse déclaration de Mme Stavisky concernant M. Chiappe. Cette déclaration fut recueillie le 12 janvier, à 19 heures, par M. l'inspecteur principal Bony, en présence de trois autres inspecteurs, MM. Borel, Thiviette et Bonvères.

Mais Mme Stavisky, craignant d'en avoir trop dit, demanda que cette déclaration ne fût pas consignée au procès-verbal.

On y peut lire ces lignes :

— Mon mari m'a dit, dans le courant de l'hiver dernier, avoir été reçu très aimablement par le Préfet de Police. Il était allé le voir à la suite des incidents du Casino de Cannes. M. Dubarry assistait à cette entrevue. M. Chiappe fit apporter immédiatement le dossier de mon mari et déclara qu'il veillerait à ce qu'on ne l'ennuie plus et qu'on ne ferait rien pour l'empêcher de se relever. Une deuxième fois, mon mari, ajouta Mme Stavisky, fut reçu par M. Chiappe. Mais je ne peux donner sur cette seconde entrevue d'autres précisions...

Grave déclaration, à laquelle M. Chiappe, avant son départ de la Préfecture, opposa un démenti formel.

Sans doute pourrait-on confronter, devant le juge d'instruction, Mme Stavisky et l'inspecteur principal Bony.

On ajoute d'ailleurs que Stavisky aurait été reçu le 22 décembre, veille de sa fuite, par M. Ameline, commissaire de la Police Judiciaire.

Le conflit qui oppose les deux polices continue. L'affaire Stavisky l'a exaspéré.

La rafale qui vient d'arracher à leurs postes le Préfet de Police et le chef de la Sûreté apaisera-t-elle ce conflit, qui ne saurait aider à rendre plus valide une justice déjà infirme ?

Marcel MONTARRON.



...obligeait à démissionner le ministre Chautemps...



...et atteignait même, par des remous inattendus, des institutions et des personnalités, comme M. Emile Fabre, directeur de la Comédie Française...



...MM. Renard et Chiappe, anciens préfets de la Seine et de police, qui n'avaient rien à voir avec les scandales de ce nouveau Panama.

Municipal. Il comptait sur l'argent de ces bijoux pour fuir à l'étranger. Il put, avant de quitter Paris, obtenir 90.000 francs. Un homme de confiance devait lui apporter la somme qui lui restait due. Il n'est pas sûr que Voix et Pigaglio furent chargés de cette mission. Il est certain que l'argent attendu par Stavisky pour fuir ne lui parvint pas, que celui ou ceux qui détenaient les bijoux gardèrent pour eux ce trésor inespéré, surs de leur impunité. Depuis, aucune enquête de police n'a recherché les mystérieux bijoux. Pourquoi ? Mystère... Stavisky aurait laissé un actif-ou assez

# POLICE MAGAZINE

## la Route des "Cavales"



*est  
fermée*

Lire, pages 8 et 9, le début des révélations de JEAN NORMAND sur le nouveau régime international qui rend désormais les évasions du bague difficiles.

Lire, pages 6 et 7, de nouvelles précisions sensationnelles sur

**L'AFFAIRE STAVISKY**

# “ LAFFAIRE ” UNE NOUVELLE FORMULE : “ VITE ET FORT ”

Querelles de mots.

La première difficulté que rencontra M. Daladier, dès qu'il eut constitué son ministère, fut une question de mots.

Il avait créé un gouvernement nouveau avec un but nettement défini et accepté par tous ses collaborateurs : celui de faire la lumière sur l'affaire et d'informer l'opinion que cette lumière serait faite. C'était l'opinion qui avait renversé le précédent ministère, lequel avait obtenu la majorité et la confiance devant les Chambres.

Fait unique dans les annales parlementaires, mais qui indiquait le mécontentement grandissant entre le pays et ses représentants.

Aucune discussion au sein du cabinet sur le fond : liquidation de l'affaire Stavisky dans le sens de la manifestation de la vérité et de la répression.

Mais comment le dire ? Il fut décidé qu'avant la classique déclaration ministérielle, un communiqué devait rassurer la France entière.

La rédaction de ce texte fut facile, sauf un mot.

Il faut mettre fin, avec une rapidité au besoin brutale et en faisant toute la lumière que nous réclamons avec l'opinion publique, au...

Ici, le doute, l'hésitation... Le communiqué porte définitivement : aux « erreurs » qui ont troublé le pays.

Erreurs, c'est peut-être peu dire. Mais c'est sur ce mot-là que l'accord a pu se faire.

Des initiatives prétendent que d'autres mots ont été proposés. Celui de « faute » n'était pas le plus sévère. Cependant, il a semblé trop fort. On s'est décidé pour « erreur ». On disait, dans quelques groupes intransigeants, que ce n'était pas trop méchant.

Un autre passage du communiqué semblait obligatoire, de la défense de la République.

Deux textes étaient proposés : l'un déclarait qu'il fallait défendre la République contre la corruption. Un autre s'opposait à celui-là et disait qu'il fallait la défendre contre la calomnie.

On voit la différence : calomnie ou corruption ? Les deux termes ont des connotations de vie bien différents, on pourrait presque dire contraires.

Le mot de corruption était, dit-on, préconisé par M. Fabry et soutenu par MM. de Jouvenel et de Chapdelaine. Mais M. Frol en tenait pour calomnie. Attaché à la fortune et à la personne de M. Paul Boncour qui dut essayer quelques attaques pour avoir défendu M<sup>me</sup> Stavisky, M. Frol fait la part large, assure-t-on, à la calomnie qui s'attache à certains innocents injustement soupçonnés, d'autres la corruption semble plus évidente. Mais on donc règne l'accord parfait ?

De la discussion jaillit la lumière. A M<sup>r</sup> Pierre Gabriel, défenseur de Hayotte.

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

Hayotte descendant de voiture devant le palais de justice de Bayonne. (N.Y.).

coup sûr, on discutera dans le nouveau ministère.

Les raisons du refus des néo-socialistes d'entrer dans la combinaison ne sont plus des querelles de mots.

Pour concilier ceux-ci, il a suffi de supprimer le passage litigieux. Les socialistes dits « nous », assez improprement, se sont montrés au contraire d'une rare énergie. Ils voulaient le portefeuille de l'Intérieur et ne cachèrent pas leur projet. La Préfecture de police et, notamment, son préfet étaient visés, bien qu'il soit établi que M. Chiappe n'avait cessé de dénoncer les agissements de Stavisky à la justice. Mais sa personne était sujette à certaines haines politiques. Les socialistes « nous » voulaient sacrifier M. Pressard, procureur de la République. Il est à présumer que le président du conseil y voulait quelque forme au moins quelques formes légales.

La justice et Stavisky.

On faisait observer que l'enquête avait révélé des fautes, ou, pour parler le langage ministériel, des erreurs de la justice. Elles sont grosses.

Il y a notamment la perte des deux tiers du dossier Stavisky. Une enquête a été ouverte par la justice elle-même sur son propre cas. Dès la constitution du cabinet, elle a fait mieux. Le procureur s'est déclaré plaignant et a ouvert une information pour vol contre X...

Mais quel est cet X... voleur du dossier ? On n'a pas parlé de l'autre « nous » commis dans l'affaire Stavisky à l'occasion d'un autre procès de chèques maquillés. Le chèque a disparu du dossier du juge. Aucune poursuite n'a eu lieu à cette époque. Au contraire ! En l'absence de la pièce accusatoire, Stavisky a bénéficié d'un effarant non-lieu.

Cette fois, l'information a été sévère. Tous ceux qui ont eu à manipuler le dossier ont été interrogés.

Des avocats de ces affaires — et non des moindres — se sont émus des questions qui leur ont été posées et des précisions qu'ils ont dû apporter. Le bâtonnier a été saisi de leurs doléances.

Ce qui est apparu assez singulier, c'est le fait que, malgré le magistrat, on décide de juger sans dossier, se déclarant suffisamment édifiés sans pièces. L'ordre venait du parquet général. Dans l'affaire du chèque maquillé, la soustraction du dossier avait eu pour conséquence de faire cesser les poursuites. On consentait à ce premier coup avant si bien réussi à Stavisky une fois déjà, il l'a fait à nouveau tenté.

Mais le tribunal a rangé du coup sa jurisprudence et a estimé inutile le dossier qu'elle déclarait naguère indispensable. Les moins qu'on puisse dire, en effet, c'est que la justice n'a pas été impitoyable pour Stavisky. Elle l'a même soutenu, inconsciemment sans doute, mais réellement.

Un exemple précis : un journaliste d'une petite feuille avait publié quelques lignes de critique sur les affaires du Crédit municipal de Bayonne et sur l'émission de ses bonds. Le directeur de la feuille fut convoqué chez M. le juge d'instruction Audibert qui lui déclara qu'il serait poursuivi pour attentat porté au Crédit public. En vain, le journaliste essaya-t-il de démontrer que cette émission était scandaleuse, ou, du moins, fort suspecte. Le magistrat lui dit :

« La section financière du parquet a étudié l'affaire. Il y a un avis de M. le substitut Fontaine et des renseignements de M. le commissaire Ameline. Le délit est certain. »

Il ajouta même :

« Vous êtes poursuivi en raison d'une plainte déposée par M. le maire de Bayonne, député et directeur du Crédit municipal, l'honorable M. Garat. »

Le journaliste démentit son information, cependant exacte.

Et Stavisky put continuer à faire des dupes et à escroquer quelques centaines de millions !

Enfin, c'est encore une décision de justice qui donna une valeur légale aux faux bijoux complaisamment estimés par l'estimateur officiel, aujourd'hui défunct, et à ce moment déjà condamné pour escroqueries, le bijoutier Cohen.

En effet, deux compères, parmi lesquels le singulier Voix, introduit dans Paris un référé s'opposant à la vente de gages déposés par eux, représentant, prétendaient-ils, plusieurs milliers et confiés au Crédit municipal de Bayonne. Le jugement débouta le bien-fondé de leur demande, déclara que, conformément à l'estimation

de député Bonnaura (à gauche) et Stavisky avant commencé par être amani à la Cour après, son interrogatoire. (F.)

de Cohen, les bijoux valaient des millions et ordonna de différer la vente de ces bijoux.

Alors, garantis par les tribunaux, ils prenaient une valeur réelle que Stavisky n'empressa de montrer.

Naturellement, c'est lui qui avait monté cette machination. L'avocat qui soutenait la prétention de Voix, complé, de Stavisky, n'était pas un parlementaire. C'était M<sup>r</sup> Raphaël Petit.

Or, le nom de celui-ci s'est trouvé mêlé assez singulièrement aux péripéties de la fuite de Stavisky.

La journée de Culoz.

Les compagnons du fameux escroc qui avaient dû remplir leurs fiches de voyageurs l'avaient-ils fait à leur nom ? Oui pour Pipaggio. Non pour Stavisky, qui avait signé Véreschio. Mais quelqu'un avait écrit sur la fiche : Nom « Raphaël Petit », adresse : 8, square Deauvoelles, Paris. C'est sans doute Voix. Cependant, ce dernier détail n'a pas été élucidé par la justice.

Le parquet de Bonneville se trouve en face de plusieurs énigmes, dont celle des bijoux que nous avons, ou se le rappelle peut-être, rapportée ici, longtemps avant qu'il ait été question dans la presse ou les documents de justice ou de police.

On s'est livré, depuis, à cet égard, à des hypothèses.

On a dit, notamment, que Voix et Pipaggio étaient retournés à Paris passer vingt-quatre heures, abandonnant ainsi Stavisky durant ce laps de temps. Et on en a conjecturé que c'était sans doute pour aller négocier ces bijoux.

En ce qui concerne Pipaggio, c'est lui, en effet, qui, à Paris, avant le départ de Stavisky, avait été demandé au prêtre une somme supplémentaire. Il ne recut que quelques milliers de francs. Quant à Voix, son retour à Paris eut une autre utilité. Voix se rendit à la Sûreté générale dans un but facile à deviner et impossible à prouver. Il paraît bien l'avoir mis au courant de la situation.

Était-il chargé de quelque mission de Stavisky auprès de cette institution où il avait toujours trouvé aide et assistance ? C'est possible. Toutefois, il a déclaré être retourné à Paris pour aller y chercher sa maîtresse, celle-ci devant s'occuper de préparer les repas des deux hommes sans qu'une domestique soit introduite dans le Vieux Logis. Ceci, dans un sentiment de discrétion que l'on devine.

Mais la question des bijoux n'est pas élucidée. Elle ne saurait l'être que dans l'hypothèse d'une mort de Stavisky non consécutive à un suicide. C'est là une supposition souvent soutenue, troublante, mais qui reste à démontrer.

Disons-le tout de suite, il serait imprudent de compter sur le procès de Bonneville.

Pipaggio a été interrogé à Bonneville. (F.)



Cette photo a été prise l'éte dernier au Casino de la « Chambre d'amour », à Hayotte, près de Bayonne. À gauche : Hayotte, plus loin (troisième), Stavisky, à droite (en face Hayotte), M<sup>me</sup> Stavisky. (F.)

ville pour percer le mystère. L'information qui y a été ouverte a eu pour but d'expliquer le suicide et de simplifier le problème dans sa forme officielle.

Un point restait à élucider : Que fit Stavisky dans la journée du 26 décembre et dans la nuit du 26 au 27 ?

L'enquête n'a pas fait la lumière. Il a été entendu que Stavisky n'avait pas quitté la maison de Culoz où il était réfugié.

Cependant, il ne se cachait nullement. Il a été à la gare accompagner Voix, lors du départ de celui-ci. Il a même fait du sky, ce qui n'a jamais été dit. Pourquoi ?

Faut-il rapporter le bruit selon lequel il ne se serait rendu aux sports d'hiver que pour y rencontrer un important personnage qui s'y trouvait précisément ? Stavisky n'avait aucune raison particulière de choisir cette retraite.

De récents événements politiques importants ne se rattachent-ils pas à ces dernières heures de Stavisky ?

L'in vraisemblable, dans une telle affaire, ne peut-il pas être le vrai ?

Variations singulières.

Nous avons, dès le début de l'affaire, relaté la conversation qu'eut Stavisky avec Hayotte aux environs de la gare Saint-Lazare, à la veille de sa fuite et lors de l'inculpation et de l'arrestation de l'issier. L'avions nous exactement situés au café Terminus ? ou eut-elle lieu dans un restaurant proche où les deux hommes auraient dîné ensemble ? Les deux renseignements ne sont pas inconciliables.

Cependant, on a beaucoup insisté, dans les déclarations qu'Hayotte aurait faites à M. d'Uhal, sur les intentions de suicide de Stavisky.

Avant son arrestation, Hayotte n'avait fait mention, au contraire, que de la volonté de fuite de Stavisky qui se préparait à passer la frontière. Il venait d'apprendre qu'il n'était plus soutenu dans les milieux

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

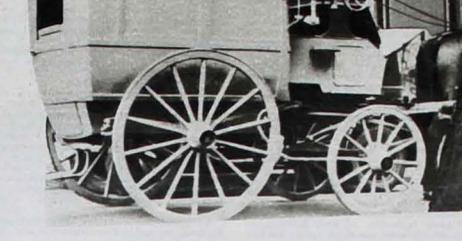
Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)

Voix photographié dans le train qui le conduisit à Bonneville. (F.)



La voiture pénitentiaire de Bayonne qui n'a pas été jugée digne des inculpés de l'affaire Stavisky et qui avait seulement été utilisée pour les inculpés de petite envergure. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)

M. G. Cayolle, expert-comptable, dont les conclusions relatives à l'affaire Socanac entraînent la démission de M. Baynaldy, ministre de la Justice. (F.)



M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

M. Gilbert, commissaire de police à Bayonne, a été déposé et nommé à Cazen. (F.)

(Suite page 15.)

M. d'Uhal, juge d'instruction (à droite), en compagnie de son substitut de justice. (F.)

M. d'Uhal, juge d'instruction (à droite), en compagnie de son substitut de justice. (F.)

M. d'Uhal, juge d'instruction (à droite), en compagnie de son substitut de justice. (F.)

M. d'Uhal, juge d'instruction (à droite), en compagnie de son substitut de justice. (F.)

M. d'Uhal, juge d'instruction (à droite), en compagnie de son substitut de justice. (F.)



M. Bonnefoy-Sibour, le préfet de police nommé en remplacement de M. Jean Chiappe, a pris possession de son poste de façon soudaine, en pleine nuit. Le voici à son bureau de la Préfecture. Auprès de lui, M. Dumoulin, son chef de cabinet depuis quatorze ans (N. Y. T.)



Une grève générale des taxis a valu à Paris un aspect tout à fait inaccoutumé : celui des journées les plus vides de l'été. Cette grève constitue une protestation contre la hausse nouvelle du prix de l'essence. Voici un garage gardé par les agents en prévision d'incidents. (Fulg.)



Une affaire connexe au scandale Stavisky s'est ouverte devant la Cour d'appel de Paris. A gauche : Les administrateurs de la Compagnie Générale des Travaux Publics ont comparu sous diverses inculpations, et notamment d'infractions à la loi sur les sociétés. A droite : en lunettes et barbiche blanche, M. Hudelo, ancien préfet de police, inculpé. Au milieu : Un joyeux inculpé dans l'affaire Stavisky, c'est bien Darius, le directeur du magazine Bec et

Œgles. On le voit ici, avec ses défenseurs, sortant du bureau de M. d'Uhall, juge d'instruction à Bayonne. Cependant Darius n'a pas obtenu sa mise en liberté provisoire... A droite : M. Dubarry, directeur du journal La Volonté, qui sollicitait la même faveur que ses confrères Aymard et Darius, s'est vu refuser une mise en liberté provisoire par M. d'Uhall, qui n'a élargi que Camille Aymard. Voici M. Dubarry, plutôt mécontent, au sortir du cabinet du juge. (F. P. K.)



L'ex-avocat Bonnet, décidément, aura tout fait pour entraver la marche implacable de Thémis. Pour son dernier interrogatoire par le juge d'instruction, il fallut transporter, à demi habillé, au cabinet du juge, celui qui on appelle « le nouveau Sarrel ». (K.)



Comme ils l'avaient demandé, Rachel Méry — l'ex-meurtresse du musicien Heurteur — et son nouvel ami Georges Véron, qui se suicidèrent à Berck, ont été réunis dans une même tombe. Voici les fossoyeurs cimentant la lourde pierre. (E. P.)

# POLICE MAGAZINE

**Il suffisait de dire  
la vérité  
au peuple**



Lire, pages 6, 7, 12, 13 et 16, nos commentaires et nos photos sur les sanglantes émeutes et de nouvelles révélations sensationnelles sur les dessous de l'affaire Stavisky et leurs répercussions politiques.  
Ci-dessus : la place de la Concorde mercredi 7 février, en pleine bagarre. (F. P.)

# IL SUFFISAIT DE DIRE LA VÉRITÉ AU PEUPLE

Qui donc eût pu penser, quand six lignes perdues dans un journal annonçaient l'arrestation d'un nommé Stavisky, directeur du Crédit municipal de Bayonne, que cette banale affaire s'échaberrait de son drame affreux.

Et pourtant... Et pourtant d'aucuns déjà savaient et eussent pu prévoir.

Et le malheur était évitable... si facilement évitable...

Il suffisait de dire la vérité au peuple, il suffisait de rechercher et châtier les coupables.

## Politique d'abord.

Les événements se précipitent avec une telle intensité dramatique qu'ils dépassent tout peut-être le narrateur. L'événement est quotidien. La narration est hebdomadaire.

La cause de tout le drame, c'est d'avoir fait passer la politique avant la réalité. Aveuglement fatal !

Le renvoi du préfet de police à eu à l'origine une cause qui s'efforçait d'être logique tout en restant injuste. On ne sait pas que c'est M. Marquet, qui fut ministre, en principe, une demi-heure, qui fit le premier la proposition de « débarquer » M. Chiappe et aussi, d'ailleurs, M. Thomé. Mais sa proposition se formulait en ces termes : « Le préfet de police et le chef de la Sûreté seront mis sur l'heure en disponibilité. Mais ils conserveront leur traitement. Une enquête sera ouverte immédiatement sur leur conduite. S'ils sont tout reproché, ou si l'un d'eux seulement l'est, réintégration de l'innocent ou des innocents. Sinon, pour le ou les coupables, la destitution. »

C'était assez Jacobin, mais fait pour plaire à l'opinion. On peut ajouter que M. Chiappe ne redoutait pas cette solution.

Elle ne fut pas plus retenue que ne le fut M. Marquet lui-même.

## L'armement de la garde.

Mais la politique, ainsi introduite dans l'affaire, devait la gêner. Le mécontentement montait, et, pour le conjurer, on pensa aux mitrailleuses.

En réalité, il faut le dire, le plan militaire de la défense de Paris a prévu un lieu de mise en batteries de mitrailleuses sur la terrasse même du Palais Bourbon.

Les mitrailleuses n'y furent pas spécialement amenées, comme on l'a dit. Elles y étaient déjà entreposées, toutes montées.

Ce ne furent pas celles-là, d'ailleurs, qui servirent, mais celles qui, avec les fusils mitrailleurs, faisaient partie de l'armement de la garde mobile.

Des raisons qui furent cause de l'émotion, de l'effolement, peut-on dire, du Gouvernement fut ce qu'on appela au sens du cabinet « la question des aviateurs ».

Nos hommes de l'air ont une amie simple et, si

l'on peut dire, éprouvée par le péril et la beauté de leur mission.

Dans leurs popotes, ils parlent librement. Tout vient de leur bouche au Bourget ou à Villacoublay et « mouchardés » avec quelque exagération.

Au bar, les aviateurs avaient parlé, comme tout le monde, du scandale en cours. Et l'un de nos as, et non des moindres, avait déclaré qu'il traitait « une bombe » sur la Chambre l'un de ces jours, quand elle se réunirait. Propos humoristique, façon de dire son dégoût ou sa rancœur dans plus.

Pourquoi fallait-il que ces mots fussent maladroitement pris dans leur sens littéral ? En tout cas, un ordre fort sérieux fut pris par M. Chaumières et renouvelé par M. Daladier pour interdire dans tous les aéroplanes de prendre l'air les jours de séance à la Chambre.

On vit les avions de nos plus purs gloires nationales gardés par des gardarmes le mousqueton au poing.

Si bien que ce qui n'était qu'une boutade est devenue la cause de cette mesure et cause des drames que l'on sait, une menace trop réelle.

Un communiqué avait annoncé le matin des premiers troubles que nul mouvement de matériel ni de troupes n'avait été effectué.

Et, ce qui est le plus incroyable aujourd'hui, c'est que cela était parfaitement prévu et prévu au plus haut moment.

Les troupes ou de matériel dans la terminologie militaire ce qui est déplacement de garnison n'ont pas été prévus.

Cette mesure ne fut pas enfreinte. Les troupes et les armes étaient toutes du département de la Seine.

Les tanks aussi étaient prévus et prêts à l'action.

Le fameux mardi 6 février, à trois heures et demie de l'après-midi, M. Marchand, chef de la police municipale, qui avait installé son poste de commandement aux locaux téléphoniques de la Chambre des députés, recevait un sous-officier des chars d'assaut arrivant par la camionnette de son unité, accompagné de trois hommes de liaison, pour prendre contact et recevoir les ordres.

Les tanks, inutilisés ce jour-là, bien qu'ils aient été pressentis, étaient prévus pour le lendemain. Mais, le lendemain, ces mêmes hommes n'étaient plus là pour prendre les responsabilités.

## Le cas de M. Chiappe.

Les raisons pour quoi M. Chiappe avait été sacrifié ne sont cependant pas aussi totalement politiques qu'on a pu le croire. La vraie raison a été l'attitude qu'il a adoptée non sans courage.

Il a déclaré au Gouvernement qu'il ne pouvait prendre la responsabilité d'assurer l'ordre sans verser le sang qu'à une condition : c'est que l'engagement fut pris que toute la vérité serait dite sur l'affaire Stavisky et que la liste des chèques serait publiée. Sans quoi, il ne pouvait répondre des conséquences de l'exaspération de la population.

Et non seulement cela, il l'avait dit, mais il l'avait fait écrire dans un grand hebdomadaire dont on sait qu'il reçoit sa haute et familiale inspiration.

L'article de tête l'exposait nettement. Et toute une cascade d'échos mettait en assez mauvaise posture quelques fonctionnaires de la Sûreté. Car il ne faut pas généraliser et compromettre de fort honnêtes gens attachés à leur difficile devoir.

Il existait entre la Préfecture de police et la Sûreté générale des rapports assez tendus. L'affaire Stavisky les exaspéra. A ce point qu'il était difficile de laisser ces deux administrations entre les mains de deux adversaires également couronnés.

Ce fut entre eux la guerre — ou du moins, entre certains hommes de la Sûreté et le préfet de police.

C'est ainsi qu'un bruit était sournoisement lancé — bruit entièrement mensonger, d'ailleurs — aux termes duquel le préfet de police aurait partagé, un soir, avec « Six Jours », la loge de Stavisky l'habile stupide. Mais que n'est-on pas disposé à croire ?

Bien mieux, on citait le jour et la date. On prétendait que la photo de cet événement figurait sur un journal sportif. Et, aussitôt, ce journal, d'ailleurs d'avril dernier, devenait introuvable dans la collection et même à la Bibliothèque Nationale.

Mais cependant un numéro de cette publication et datant de l'époque put être retrouvé. La photo démontrait que le compagnon — ou l'un des compagnons — de M. Chiappe est un de ses attachés de cabinet vu dans la pénombre et qui n'offre aucune ressemblance réelle avec l'escroc.

Mais la calomnie avait été lancée.

Une autre affaire affecta également M. Chiappe. Ce fut le rapport B... M. l'inspecteur principal B..., ayant interrogé M. Stavisky, rédigea un rapport aux termes duquel il prêtait à celle-ci des propos destinés à compromettre très injustement et très inexactement M. Chiappe, propos d'ailleurs exprimés sous une forme dubitative et dans des conditions fort suspectes. Or, ce rapport n'a pas été versé au dossier de M. le juge d'instruction Lepage au nom de qui M. B... déclarait agir en vertu d'une commission rogatoire.

Mais certaines feuilles en recurent la fausse confidence.

Ajoutons que son auteur est l'objet actuellement d'une enquête en raison de son rôle dans l'affaire Stavisky.

Les conditions du remplacement de M. Chiappe par M. Bonnefoy-Sibour ont été contrairement à tous les usages.

Le successeur du préfet de police arriva

l'arresté de M. Bonnefoy-Sibour officiellement sur les murs de Paris après l'émeute

DE POLICE

ARRÊTÉ

NOUS, PREFET DE POLICE,

ARRÊTÉ

lendaient le connaître sous le seul nom d'Alexandre avaient toute facilité pour se faire renseigner, eux aussi.

Mais n'était-il pas déjà ?

Le rôle de MM. Julien Durand et Dalimier.

Ce rôle, pourquoi ne le dirions-nous pas ici, sans passion, avec une certitude tranquille et de la plus objective façon ?

On a beaucoup parlé par voie d'allusion de M. Dalimier et beaucoup moins de M. Julien Durand qui fut ministre du Commerce. Voici, très exactement, les précisions sur ceux qui n'ont pas été appelés à s'expliquer.

Le 14 juin 1932, M. Garat, qui présidait le conseil d'administration du Crédit municipal de Bayonne, écrivait à M. Julien Durand lui demandant d'intervenir auprès de M. Dalimier afin que celui-ci recommandât aux compagnies d'assurances les bons de Crédits municipaux pour le rempli de leurs fonds disponibles.

Le 20 juin, M. Julien Durand renouvelait cette démarche.

Le 25 juin, M. Dalimier écrivait au président du Comité général des assurances pour lui recommander de faire acheter par les compagnies des bons de Crédits municipaux.

Or, il n'y avait pas d'autres bons de Crédits municipaux à placer que ceux de Bayonne. Et, le 23 septembre, M. Dalimier aurait insisté en faveur du Crédit municipal de Bayonne pour faire observer la valeur de ce placement garantis par des gages réels.

Enfin, dès que les compagnies avaient reçu l'avis de M. Dalimier inspiré par M. Julien Durand sur la demande de M. Garat, les démarcheurs dudit M. Garat, armés de ces lettres ministérielles, arrivaient dans les compagnies d'assurances et plébanaient aussitôt pour quelques centaines de millions de faux bons.

Or, le contrôle des Crédits municipaux incombait précisément aux services de M. Julien Durand et les deux chefs de ces services étaient MM. Delamarque et Constantin qui étaient ses subordonnés et sont sous le coup d'une enquête disciplinaire.

Les deux ministères qui ont fait passer ainsi les faux bons ne doivent-ils pas rendre compte de leur faute ?

Pourquoi a-t-on caché les relations qui existaient entre M. Garat et M. le ministre du Commerce Julien Durand ?

Pourquoi a-t-on caché la raison de la mise en liberté précipitée de M. Guébin ? C'est que M. Guébin a démontré à M. M. d'Uhalit les raisons qui l'avaient contraint et les personnalités qui l'avaient décidé. Ces motifs ne l'innoquent point. Mais ils en compromettent d'autres. Et on n'inculpait et on n'arrêtait que lui.

M. Georges Bonnet contre M. Guiboud-Ribaud.

Le cas de M. Georges Bonnet n'a pas été élucidé, ce qui est regrettable, car il se peut qu'il soit clair.

On sait que M. Guiboud-Ribaud, dont les attaches avec Stavisky sont nettes, aurait été attaché au ministère des Finances où il aurait rempli un rôle d'intermédiaire.

Tout ceci exposé au conditionnel par souci d'objectivité et malgré toutes les histoires qui courent Paris sur le cas de M. Bonnet. Ne disons ici que ce qui est établi.

M. Georges Bonnet a déclaré que M. Guiboud-Ribaud n'avait jamais appartenu à son ministère et qu'il n'y avait jamais eu aucune fonction. Or, il y a eu deux bureaux successivement et à deux étages différents.

M. Guiboud-Ribaud a été recommandé à M. Georges Bonnet par M. Bonnaure.

Les buses qui ont servi aux barricades, jetés sur le quai des batteries. (H. M.)

Un haut : Voix (soleilant son chapeau) et Piaggio. (F. P.)

Gardes mobiles en patrouille. (H. M.)

Au-dessous : Des femmes prodiguant les premiers soins à un blessé. (NVL)

député de Paris, actuellement inculpé et par M. Dubarry, actuellement détenu.

M. Guiboud-Ribaud, qui est avocat à la Cour, appelé à fournir des explications à M. le bâtonnier, a donné toutes ces explications et il a même déclaré qu'il allait les rendre publiques.

Immédiatement, il a été inculpé d'escroquerie dans des conditions tout singulières, ne fut-ce qu'en raison du fait qu'il n'avait pas été appelé à un témoignage gênant.

Or, ce qui est précisément reproché à M. Guiboud-Ribaud, c'est d'avoir pris ce titre d'attaché qui est précisément en question dans une obscure affaire hollandaise qu'il a prétendu avoir connue et qui pourrait bien être encore un nouveau scandale.

Le mémoire probant des Optants hongrois.

Il était impossible que la calomnie, ou, du moins, la médisance, ne jouât pas en de semblables conjonctures. Ainsi, on ne manque pas de reprocher à Paul-Léon Cour d'avoir été l'avocat de M. Stavisky. On sait les motifs dont il a été exipé pour expliquer son attitude. Mais il était regrettable que le ministre choisi à nouveau ait été mêlé, sans qu'on l'ait vu, à des péchés multiples. L'affaire Stavisky, si régulièrement que cela fut.

On a prétendu ensuite que deux de ses secrétaires avaient plaidé dans l'affaire de la Caisse autonome de Stavisky ou, du moins, étaient les conseils de cette affaire.

Il sera préférable qu'on nous fasse sur ce point. Ce peut être faux. Ce doit être expliqué, même si c'est regrettable.

Enfin, il est un point qui doit être éclairci. Les Optants hongrois dont Stavisky rachetait les droits à une indemnité avaient appais la véritable personnalité de celui-ci. Leur comité de gestion adressa au ministre des Affaires étrangères, le 27 octobre 1933, un mémoire que reçut M. Coullombre. Ce mémoire recommandait le ministre sur Stavisky en vue d'une plainte au procureur de la République.

Cette plainte, cependant, n'a pas été transmise. Pourquoi ?

Bien d'autres points, bien d'autres personnes mériteraient une mention, exacte a été le rôle de M. H..., cet ancien homme d'Etat, qui commut de récents déboires, dans l'affaire Stavisky ? Et un ancien député, M. R..., ne figure-t-il pas pour des sommes importantes sur le chèque ?

Et quels sont encore ces millions versés par le même Stavisky à une Société de constructions aéronautiques ? Sur la recommandation de qui ?

Les bijoux et le suicide de Stavisky.

Que de questions intéressantes eût-on pu poser ainsi à Stavisky s'il eût vécu.

Mais on sait que Stavisky s'est suicidé. Cependant, voilà qu'il est un magistrat qui en est beaucoup moins persuadé. Et ce magistrat est celui qui, le premier, avait conclu en toute certitude et en toute sincérité à un suicide démenti.

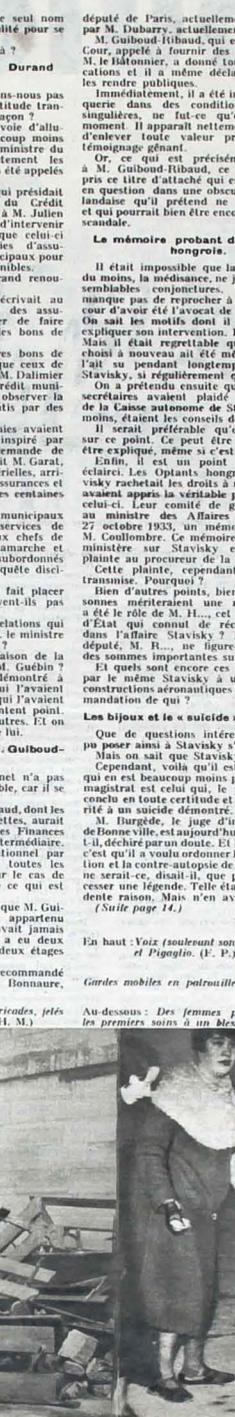
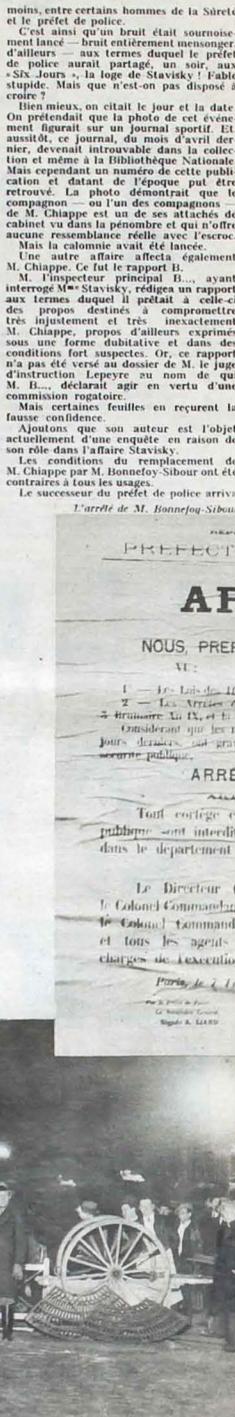
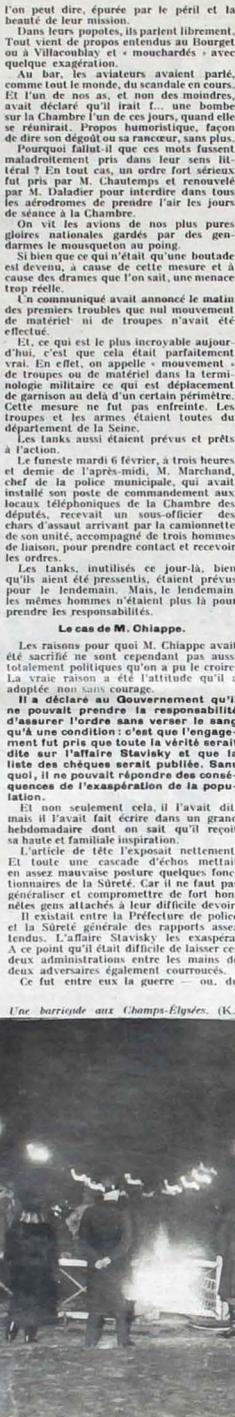
M. Burgède, le juge d'instruction de Bonneville, est aujourd'hui, semble-t-il, déchiré par un doute. Et la preuve, c'est qu'il a voulu ordonner l'exhumation et la contre-autopsie de Stavisky, ne serait-ce, disait-il, que pour faire cesser une légende. Telle était sa prudente raison. Mais n'en avait-il pas ? (Suite page 14.)

\*\*\*

Un haut : Voix (soleilant son chapeau) et Piaggio. (F. P.)

Gardes mobiles en patrouille. (H. M.)

Au-dessous : Des femmes prodiguant les premiers soins à un blessé. (NVL)



# IL SUFFISAIT DE DIRE LA VÉRITÉ AU PEUPLE

(Suite de la page 7.)

une autre ? Il n'a pu, jusqu'ici, convaincre son procureur général.

Le magistrat a été fort troublé par les interrogatoires de Pipaglio et de Voix. Celui-ci a soutenu un invraisemblable système. Qu'était-il venu faire à Chamonix ? Il a répondu successivement : « faire du sport », puis « chercher du travail » et, enfin, envoyé par « un monsieur décoré » qu'il ne connaît pas !

Il s'agissait d'y retrouver Pipaglio qui devait lui découvrir une situation. Ce que Pipaglio nie de toutes ses forces.

Il se trouve encore que l'emploi du temps trop bien agencé de Voix aux heures où fut découvert Stavisky est cependant incomplet. Il y a un trou qu'il est impossible d'expliquer. Comme celui qui perça le crâne du bel Alexandre.

Et, sur tout cela, plane la question des bijoux.

« Stavisky, a dit Pipaglio, voulait gagner le Venezuela ; (il n'y a pas, en effet, dans ce pays, d'extradition). Mais il lui fallait, a-t-il soutenu, pour cela 50 000 francs. »

Il est certain qu'il lui fallait beaucoup plus que cela. Il est évident que Stavisky voulait tirer plus que cela des bijoux qu'il avait. Où sont ces bijoux ? Il n'est plus question de receleur tenancier d'une maison de plaisir. M. Burgède paraît fixé sur ce point. Il a, du moins, de forts soupçons.

Simple hypothèse que la sienne : celui qui devait négocier les bijoux et apporter le prix de la liberté dans le lointain Venezuela n'a pas été un émissaire fidèle. Et voilà que Stavisky est mort singulièrement.

Évidemment, Voix a eu beaucoup de peine apparente de la mort de cet ami auprès de qui il s'est trouvé sans aucune

raison plausible. Et sa douleur ne l'a pas empêché d'endosser, avant que le cadavre fût refroidi, la superbe pelisse de Stavisky.

Pipaglio s'enorgueillit d'être resté fidèle à un ami.

Mais qui donc, en sortant de chez M. Bonnaure, après la fuite de Stavisky, s'en alla à la Sûreté générale pour dénoncer la retraite de l'escroc ?

Et, enfin, une simple question à laquelle M<sup>e</sup> de Poorter pourrait apporter une réponse péremptoire. Est-il exact, peut-il être exact que le dénonciateur du lieu de refuge de Stavisky était accompagné d'un avocat à la Cour ?

## Le peuple paiera.

Après ces quelques indécisions qu'un scrupule d'essentielle vérité ne veut pas encore transformer en certitude, une précision indéniable :

Nous avons dit comment les compagnies d'assurances avaient acquis des bons du Crédit municipal de Bayonne. La compagnie « La Conflance » en avait acquis pour 211 millions. Mais elle vient de rassurer ses assurés et ses rentiers par une circulaire où elle expose que ces 211 millions, selon les consultations des juristes les plus éminents, seront payés par l'État « dont la responsabilité est légalement engagée. »

C'est-à-dire que c'est le peuple qui paiera les millions escroqués par Stavisky avec les complicités que l'on s'est appliqué à nous cacher.

Ainsi, le peuple versera son argent.

Il a déjà versé son sang.

A ce prix-là, il a le droit de connaître la vérité sur l'affaire Stavisky.

\*\*\*

# STAVISKY CONTINUE

## QUI A TUÉ M. PRINCE ? ET DANS QUEL BUT ?

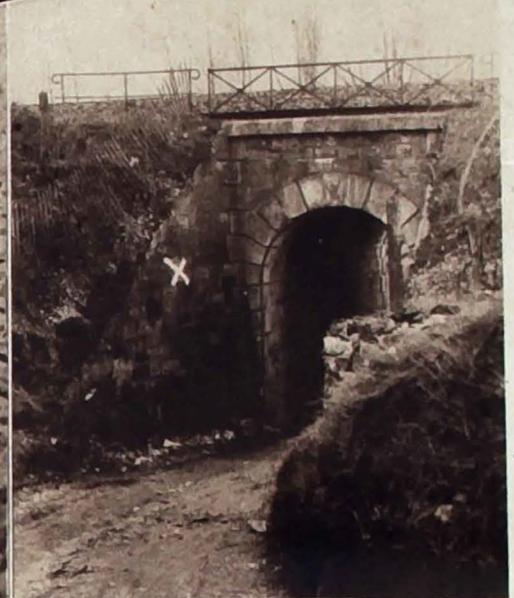
PAR

JEAN A. DUCROT

M. Prince, revêtu de sa robe de conseiller.  
PHOTO HARLINGUE



Le corps affreusement mutilé a été caché sous un manteau en attendant d'être placé dans un cercueil de fortune.  
PHOTO KEYSTONE



La croix indique l'emplacement où l'on a trouvé des débris de cervelle projetés.  
PHOTO MONDIAL

**L'**AFFAIRE Stavisky recule chaque jour les limites de l'in vraisemblable. Plus on avance et moins facile il est de jauger exactement l'aventurier. Personnage de roman ? Certes. Mais quelle était, au juste, sa valeur ? son envergure ? Nous commençons à avoir lieu de nous demander si Stavisky n'était pas seulement l'homme d'une bande, un chien qui ne chassait que tenu en laisse, et pour le plus grand profit de ses maîtres.

Ce qui est très net, c'est que la carrière de Stavisky se divise en deux périodes : avant et après 1926.

La première période commence en 1909, date de ses premiers méfaits. A peine majeur, il commence à vivre en marge du Code. Or, si, dès le début, il montre qu'il a saisi toutes les possibilités du trafic de bijoux et le mécanisme des Monts-de-Piété, cela ne l'empêche pas de vivre misérable-

ment pendant dix-sept ans. Même la guerre et l'après-guerre ne l'enrichissent pas. Les gros marchés, les munitions, l'Intendance, les stocks, sont pour d'autres, plus malins que lui.

Il touche à la quarantaine. Difficile à cet âge de prétendre continuer à vivre aux crochets de vieilles actrices. Cheval de retour, il est « grillé » partout. C'est un raté. Va-t-il achever de sombrer ?

Arrive 1926. Coup de théâtre. Pour la première fois de sa vie, il réussit un gros coup. *On l'arrête : il est sauvé.* A partir du moment où la police a mis la main sur lui, commence pour lui une ère nouvelle. Tout se passe comme s'il avait été métamorphosé par un coup de baguette magique.

Désormais, tout lui est permis. Détenu, il sort de prison. Escroc patenté, il est nanti d'un casier judiciaire vierge, d'une carte d'électeur. Repris de

justice, il est nanti d'une carte de policier. Inculpé en liberté provisoire, il jouit de toutes facilités pour franchir la frontière. Interdit de jeu, il ponte dans tous les casinos. Récidiviste du vol, il bénéficie de dix-neuf remises. Aliéné reconnu par cinq pontifes, il se moque du cabanon et court les palaces. Margoulin besogneux, il se mue en financier d'envergure et jongle avec les millions. Il fait de son avocat un député, soupe avec les ministres, meuble ses conseils d'administration d'anciens préfets de police, de magistrats, de généraux, voire d'ambassadeurs. Il a sa presse, ses gardes du corps, dans chaque administration ses domestiques. Il est tabou. C'est par dizaines que les rapports rédigés contre lui disparaissent. Au Greffe, dort le fameux dossier des dix-neuf remises : c'est un danger. Une main mystérieuse l'expurge : d'un seul coup, 1.203 pièces disparaissent. Le voilà tranquille. Les capi-

taux dont il a besoin pour rafler, grâce aux bons hongrois, son premier milliard, le Crédit Municipal d'Orléans, puis, après un demi-écheq, celui de Bayonne, les lui fourniront. Aucun contrôle, aucun obstacle. Car pour avoir la preuve de l'escroquerie, il suffirait que l'Administration fit une simple addition. Elle ne la fera pas. On ne touche pas à Stavisky : il est tabou, vous dis-je !

Nous sommes en 1933. Stavisky n'a plus qu'une bataille à gagner pour être au faite de la puissance. Il ne s'agit que de prolonger le bluff de Bayonne encore un peu de temps. Avec l'argent des bons hongrois, il remboursera ceux du Crédit municipal. Avec eux disparaîtront les preuves de l'escroquerie. Mais il faut qu'il le puisse. A tout prix.

Il ne le peut pas. Tissier, son homme-lige bataille depuis six mois, recule pas à pas, trébuché, perd la tête et avoue. Tout l'échafaudage s'écroule. Stavisky dégringole. A ce moment, il est certain qu'il a perdu la partie. Mais lui-même, est-il perdu pour cela ?

Si Stavisky est vraiment un requin, il peut encore se tirer d'affaire.

Voyons un peu les atouts qui lui restent en mains. D'abord, ses complices du Parlement. Il les a assez arrosés pour les faire chanter. Il faut qu'ils l'aident. Les talons de chèques qu'il conserve à eux seuls suffiraient à le rassurer à cet égard. En outre, Tissier, la veille de son arrestation lui a fait parvenir dix millions de bijoux. Il a en poche 50.000 francs d'argent liquide. Avec pareil viatique et deux passeports en règle, un homme décidé peut franchir n'importe quelle frontière et se refaire une vie. Enfin, en admettant qu'il joue de malchance et soit arrêté, il lui reste la suprême ressource de jouer la folie : les rapports médicaux lui en donnent le droit.

Or, nouveau prodige : voilà l'aventurier de génie subitement privé de tous ses moyens. A tel point qu'on peut se demander si tel un pantin, il ne tirait pas toute sa puissance des ficelles qui le faisaient mouvoir. Cette hypothèse est la seule qui rende compréhensible tout le roman de l'affaire, y compris les derniers épisodes et la mort du conseiller Prince.

Car, à sa lumière, tout s'enchaîne, tout s'éclaire. Nous comprenons et l'incroyable métamorphose de 1926, et l'impunité fantastique, et l'effondrement. Stavisky, le jour où ON le lâche, n'est plus qu'un pauvre type sans ressort, sans volonté. Au lieu de fuir, au lieu de se défendre comme il a le temps et les moyens de le faire, il se laisse tenir à merci, prendre au piège, isoler au Vieux-Logis. ON le chambre, ON le suicide en toute sécurité. Est-ce là la fin d'un grand pirate ? Allons donc ! c'est l'exécution d'un homme de paille devenu encombrant.

A qui lit les détails de la mort du Conseiller Prince, ceux du drame du Vieux-Logis cessent de prêter à la moindre hésitation. Dans les deux cas, même mépris de la vraisemblance et de l'opinion publique, même impudence dans le mensonge, même profusion d'indices ahurissants, comme accumulés à plaisir par des agents trop sûrs d'eux.

Répetons-le sans nous lasser : Stavisky est officiellement découvert dans une position invraisemblable, couché sur le dos, bien allongé, le petit doigt sur la couture du pantalon. La balle a traversé le crâne de bas en haut, de droite à gauche. L'homme mesure 1 m. 79. Etant donné la position du corps, s'il s'est suicidé, il n'a pu tirer qu'étant debout. Or, où la balle a-t-elle frappé le mur ? A 1 m. 34...

A lui tout seul, ce détail suffirait. Tous les autres, pour ne citer que les principaux : étranges lenteurs de l'arrestation, disparition des empreintes sur l'arme, disparition du lit, etc., ne font qu'achever d'installer notre certitude.

Les mitraillades de la place de la Concorde ont fait négliger un épisode pourtant bien significatif : cet étrange cambriolage du bureau de M. d'Uhalt.



Monsieur Lapeyre, Juge d'Instruction, poursuit son enquête. PHOTO RAP

Coup manqué, paraît-il, mais qui révélait chez les mystérieux protecteurs de Stavisky la volonté bien arrêtée d'entraver par tous les moyens la marche pourtant bien lente et boiteuse de Dame Justice. Depuis, ils ont osé davantage.

La mort tragique du conseiller Prince, à la

veille de sa déposition sur l'affaire Stavisky, est absolument ahurissante.

Ou bien il a été assassiné parce qu'il allait parler. Ou bien il a été victime d'un crime crapuleux, ou d'une vengeance. Et, dans ce cas, nous serions leurrés par une simple coïncidence. Ou bien il s'est suicidé.

Sans hésiter, l'hypothèse du crime crapuleux banal est à rejeter. Le magistrat n'avait que peu d'argent sur lui, ce qu'il n'avait pas dépensé a été retrouvé autour de sa dépouille.

Jusqu'à présent, rien ne donne lieu de croire à une vengeance. Reste le suicide.

Pour quels motifs ? Et quelle mise en scène incohérente ! Peut-on concevoir un homme normal, un magistrat pondéré accumulant à plaisir tant de détails romanesques, combinant ces coups de téléphone, ce télégramme, faisant dans la nuit cette longue route à pied pour se ligoter lui-même sur la voie et attendre la plus effroyable des fins ?

Et pourquoi tous ces soins ? Pour éviter qu'on reconnaisse sa dépouille et faire croire à un crime ? Mais alors, n'aurait-il pas commencé par éviter de téléphoner au risque de faire reconnaître sa voix. N'aurait-il pas pris garde, avant tout, de changer de linge, de vêtements, et surtout de détruire ses papiers d'identité après s'être enfui sans dire où il allait ? Et ce coutelas ! imagine-t-on ce grave magistrat en faisant l'emplette, en limant les marques ! Et pour quoi faire, d'ailleurs ? Ce couteau n'entre dans la logique d'aucune hypothèse.

Non. Le Conseiller Prince a été exécuté. Reste à savoir pourquoi. Lui mort, ses dossiers et leurs doubles restent, trop nombreux, trop précieux pour pouvoir être tous subtilisés. En outre, cette mort atroce va activer les recherches, contraindre s'il en était besoin, les autorités à sévir pour satisfaire l'opinion surexcitée.

Alors ? ce cadavre déchiqueté est-il un épouvantail destiné à faire taire les bavards ? Une suprême bravade ou le coup de folie d'une mafia aux abois ?

Le saurons-nous jamais ? J.-A. DUCROT.



Que d'optimisme avant ! mais comme les têtes sont soucieuses à la sortie du Conseil des Ministres du 20 février.

# POLICE MAGAZINE



Qui a tué  
M. Prince ?

Voir, pages 12 et 13, les récits et les photos de nos envoyés spéciaux à Dijon sur la mort étrange de M. Prince et les hypothèses diverses émises par les enquêteurs. *Ci-dessus* : les débris dénichés du cadavre ont été réunis sur le ballast et le couteau à cran d'arrêt trouvé sur les lieux. (K.)

# Qui a tué M. Prince ?

## DIJON (De nos envois spéciaux.)

C'est un peu avant onze heures, ce matin-là, que M. Albert Prince, conseiller à la Cour d'appel de Paris, quitta son domicile de la rue de Babylone. Il venait, dit-il, faire un brin de promenade avant d'aller s'installer aux assises.

Puis, ayant embrassé sa femme et son fils, il partit. Dix minutes environ s'écoulèrent et, brusquement, la sonnerie du téléphone se fit entendre. La femme du magistrat, ayant décroché le récepteur, percuta au bout d'il lui une voix sèche, autoritaire, qui demandait :

— Alors ! C'est bien Littré 79-65 ?

M<sup>me</sup> Prince ?

— Oui, répondit M<sup>me</sup> Prince.

— Ici le docteur Hellingger, médecin de votre belle-mère. Je vous téléphone parce qu'elle est malade ; elle souffre d'une occlusion intestinale et une intervention chirurgicale s'impose. Aussi la présence de votre mari à Dijon serait-elle nécessaire. Il faudrait qu'il vienne de toute urgence.

Mais, docteur, fit remarquer la femme du magistrat, votre voix me paraît très proche. D'où me parlez-vous, de Paris ou de Dijon ?

— De Dijon, madame, de Dijon. Mais, surtout, ne vous affoirez pas. Rien n'est encore perdu. Que votre mari vienne ici, c'est le principal. Surtout ne vous dérangez pas vous-même, car votre présence aux côtés de votre belle-mère pourrait lui porter un trop gros coup.

Docteur, mon mari est parti pour le Palais de justice où il siège à la Cour d'assises. Si je ne puis l'atteindre, comment pourrais-je vous prévenir ?

En téléphonant au n° 147 à Dijon. Bien, docteur.

La conversation téléphonique s'arrêta là. Très ennuyée, ne sachant où joindre le conseiller qui n'arrivait vraisemblablement aux assises que vers midi quarante-cinq, M<sup>me</sup> Prince hésita quant à la décision à prendre lorsqu'un coup de sonnette retentit.

C'était M. Albert Prince lui-même qui revenait.

Imaginez-tel, explique-t-il, que j'ai oublié mon portefeuille ; alors, j'ai dû revenir le chercher.

Cela tombe bien. Justement je me demandais où je pourrais le retrouver. Le docteur Hellingger a téléphoné de Dijon que la mère est malade. Il serait utile que tu ailles la voir le plus tôt possible.

Ce fut enfin la capitale où il put faire montre de sa science juridique, de son cœur d'or et de son admirable intégrité. Il occupa longtemps le poste de substitut à la section financière du parquet et c'est à ce titre qu'il eut à s'occuper de quelques-unes des affaires célèbres qui défrayèrent la chronique au cours de ces dernières années. Surtout il connut de très près l'affaire Stavisky ; il se trouva à Mary-le-Roy, en 1926, avec le commissaire Pachot, lorsque celui-ci arrêta le roi Alexandre au cours d'un repas d'adieux.

C'est à lui que le commissaire aux délégations judiciaires remit les rapports concernant les agissements du général escroc. C'est lui également qui devint, ces jours-ci, remettre à M. Lescoeur, procureur général à la Cour de cassation, d'utiles précisions au sujet des remises successives de l'affaire Stavisky.

La vie privée de M. Prince ne le cédait en rien à sa vie publique. Il sortait très peu le soir, allant de très rares fois avec les siens, le soir, au cinéma. Il préférait travailler, lire ou faire quelques courses. Pendant les vacances, il allait faire des excursions avec son fils et sa fille ou pechait tranquillement des colliers studeux.

C'est cet homme dont tout le monde dit qu'il était un modèle qui devait travailler, au lieu de se perdre dans les tristes et désolantes questions que nous nous posons, quand nous nous trouvons en face d'un crime, de l'horrible mort que l'on sait.

Le conseiller à la Cour d'appel parut très affecté par cette nouvelle et décida aussitôt de se rendre à Dijon en prenant le train qui quitte la capitale à 12 h. 32.

— J'ai juste le temps, dit-il, en s'en allant précipitamment.

Nul, des siens, ne devait le revoir vivant.

•••

Une belle figure de magistrat que le conseiller Prince !

Fils d'un conseiller à la Cour d'Als, il avait épousé, en 1910, la fille du procureur général de Bourges. Bon fils, bon époux, bon magistrat, il devait également être le soldat. Mobilisé en 1914, il gagna, sur les champs de bataille, ses galons de capitaine, la médaille militaire, la croix de guerre avec deux palmes et, enfin, dès 1915, la Légion d'honneur.

Or, ce soir-là — il était environ vingt et une heures — M. Chausson eut son attention attirée par des traces rouges nettement visibles sur une des roues ; des traces rouges qui ressemblaient à du sang. Il continua son inspection et découvrit, enroulé autour d'une autre roue, un cache-crochet déformé.

Le mécanicien comprit aussitôt qu'il avait dû éraiser un corps. Il prévint aussitôt la gare de Dijon qui prit les mesures nécessaires.

« Alors, le long de la voie, à partir du chef-lieu de la Côte d'Or, des hommes commencèrent les recherches, une lanterne à la main.

Tout d'abord, on ne trouva rien. Puis, à la limite de son cantonnement, M. Eugène Passet rencontra un de ses collègues qui lui dit :

« Ça ressemble à un gilet.

— C'est tout ?

— Cherchons encore, conseilla M. Passet. Tous deux continuèrent leurs investigations, scrutant les épaisses ténédos. Et, soudain, M. Passet s'écria :

« Là, regarde !

« Là, c'était un point qu'il désignait sur la voie ferrée à huit cents mètres à peu près du kilomètre 311.

La tête étendue, perpendiculairement à la voie, le corps d'un homme. Découvert ! Un bras manquant également.

Surmontant l'effroyable impression que leur causait ce tragique spectacle, les deux hommes reprirent leurs recherches.

Il faut trouver le reste...

« La tête était à douze mètres de là, presqu'en bouillie, très en dehors du rail...

— Qu'est-ce qu'on en fait ?

— Retournons le corps de la voie et prévenons.

« Quelques instants plus tard, le chef de gare de Dijon, prévenu, informait à son tour la gendarmerie.

L'enquête commença.

« Des mercredi matin, M. Rabut, juge d'instruction, grand, alerte, le visage souriant, l'œil inquiet et bien souvent moqueur, la lèvre supérieure surmontée d'une moustache courte mais d'un caractère, accompagné de M. Gabillot, chef de la brigade mobile de Dijon, homme à la forte corpulence et au sourire d'enfant, et d'une constellatation de gendarmes, d'inspecteurs et de curieux, se penchait sur la voie ferrée à hauteur du pont de la Courbe-aux-Fées.

« Son regard allait de traverser en travers. « Là... là, tonner, disait-il, voilà encore de la matière céphalée... Puis là-bas encore...

« Le groupe des autorités allait et venait le long de cent mètres de ballast.

« Face à un poteau télégraphique, on pouvait voir encore accrochés aux rails des débris de la cordelette qui ligotait le malheureux cadavre écrasé la veille au soir par un train de messagerie.

Plus loin, sur les bas côtés, gisaient sous une couverture les restes sanglants de la victime.

« Sur le talus, du côté désertique des falaises et des carrières, les employés de la voie qui avaient découvert la veille au soir le cadavre montraient l'endroit où se trouvait une serviette de cuir vide, une tasse de billets de banque, un couteau énorme (têché de sang, une carte de visite... enfin, où se révélait l'haléantisme mise en scène dont on sait pas encore à quel cynisme elle repose.

« Un médecin légiste aperçut, lui aussi, la voie. Puis il demanda à voir le corps.

« On souleva la couverture.

« Il y avait d'un côté un corps, de l'autre une tête. La tête appartenait à M. Albert Prince, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

« Ne parlons pas de l'émotion qui s'empara de Paris. Un crime semblait ne pouvait que bouleverser l'opinion publique.

« La personnalité de la victime, les conditions de sa mort, les mobiles qu'on pouvait imaginer comme devant être les raisons de l'attentat, autant de motifs pour donner à cet assassinat une publicité que rarement crime n'avait atteints.

« Et, le soir, les journalistes, sans souffer, alignèrent des centaines de lignes.

« Déjà on savait que M. Prince avait été soit-disant appelé à Dijon par un coup de téléphone mystérieux... l'avertissant que sa mère était malade... De ce qui avait été écrit arriva le jour même, un mardi, à 16 h. 40 dans la capitale de la Bourgogne.

« Déjà on savait que sa mère n'avait jamais été souffrante, qu'il n'allait pas la voir, qu'il ne déposait par contre au guichet du télégraphe de la gare une lettre adressée à sa femme pour la tranquilliser sur la santé de M<sup>me</sup> Prince mère, qu'il avait ensuite retenu une chambre dans un hôtel de la Côte d'Or. « Mort... qu'il... mais c'était tout. Il était 17 h. 10 alors et, ce jour-là, il fallait remonter à 20 h. 30, heures où le train 4801 éraisa le corps du malheureux, pour reprendre le fil de la chaîne.

« Il y avait d'autre, un battement. Qu'avait fait, M. Prince ? Que lui était-il arrivé entre 16 h. 10 et 20 h. 30 ?

« Mais on était au premier jour d'une enquête sensationnelle, et on espérait...

« A l'heure où j'écris ces lignes, et des jours et des jours se sont écoulés, on en est absolument au même point !

« Guel-apens. Attentat politique... cette hypothèse fut aussitôt soumise à l'avis du public qui l'adopta tout de suite.

« Et pourtant à parler vrai, tant qu'on ne saura pas le fin mot de ce mystère, toutes les hypothèses doivent être envisagées avec calme. Toutes pour la bonne raison qu'on ne sait rien, et que, dans un tel cas, l'on veut mieux ne rien prétendre, même avec prudence.

« Trois médecins autopsièrent les restes mutilés. Deux heures durant, et mercredi, ils demandèrent à la chair déglacée de livrer le secret de son crime. Et le lendemain, le lundi suivant, les praticiens, avec quelle circonspection ! faisaient savoir seulement que leurs constatations ne pouvaient les amener à une conclusion précise.

« M. Albert Prince a-t-il été attaché à la voie mort ou vivant ?

— Après la mort, vraisemblablement, mais nous ne pouvons répondre.

— S'il fut ligoté après que la mort eut fait son œuvre, que fut-ce ?

— Nous ne le savons pas... — Comment ?

— L'autopsie n'a rien révélé. Nous n'ayons trouvé aucune trace de blessure... rien... — Alors, on ne sait pas de quel côté mort M. Prince ?

— Exactement !

— Ainsi donc ce ne sont pas seulement les circonstances qui entourent la mort qui restent mystérieuses, et elles le sont au point de dérouter les plus fins limiers, mais la mort elle-même.

« vent toujours, ne l'oublions pas : après... Et lorsque le problème se présente aussi troublé, aussi incomplet, aussi extrava-gant que dans le meurtre d'Albert Prince, c'est bien difficile, venant après... de savoir ce qui s'est passé... avant ».

« Dès mercredi matin, M. Rabut, juge d'instruction, grand, alerte, le visage souriant, l'œil inquiet et bien souvent moqueur, la lèvre supérieure surmontée d'une moustache courte mais d'un caractère, accompagné de M. Gabillot, chef de la brigade mobile de Dijon, homme à la forte corpulence et au sourire d'enfant, et d'une constellatation de gendarmes, d'inspecteurs et de curieux, se penchait sur la voie ferrée à hauteur du pont de la Courbe-aux-Fées.

« Son regard allait de traverser en travers. « Là... là, tonner, disait-il, voilà encore de la matière céphalée... Puis là-bas encore...

« Le groupe des autorités allait et venait le long de cent mètres de ballast.

« Face à un poteau télégraphique, on pouvait voir encore accrochés aux rails des débris de la cordelette qui ligotait le malheureux cadavre écrasé la veille au soir par un train de messagerie.

Plus loin, sur les bas côtés, gisaient sous une couverture les restes sanglants de la victime.

Sur le talus, du côté désertique des falaises et des carrières, les employés de la voie qui avaient découvert la veille au soir le cadavre montraient l'endroit où se trouvait une serviette de cuir vide, une tasse de billets de banque, un couteau énorme (têché de sang, une carte de visite... enfin, où se révélait l'haléantisme mise en scène dont on sait pas encore à quel cynisme elle repose.

« Un médecin légiste aperçut, lui aussi, la voie. Puis il demanda à voir le corps.

« On souleva la couverture.

« Il y avait d'un côté un corps, de l'autre une tête. La tête appartenait à M. Albert Prince, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

« Ne parlons pas de l'émotion qui s'empara de Paris. Un crime semblait ne pouvait que bouleverser l'opinion publique.

« La personnalité de la victime, les conditions de sa mort, les mobiles qu'on pouvait imaginer comme devant être les raisons de l'attentat, autant de motifs pour donner à cet assassinat une publicité que rarement crime n'avait atteints.

« Et, le soir, les journalistes, sans souffer, alignèrent des centaines de lignes.

« Déjà on savait que M. Prince avait été soit-disant appelé à Dijon par un coup de téléphone mystérieux... l'avertissant que sa mère était malade... De ce qui avait été écrit arriva le jour même, un mardi, à 16 h. 40 dans la capitale de la Bourgogne.

« Déjà on savait que sa mère n'avait jamais été souffrante, qu'il n'allait pas la voir, qu'il ne déposait par contre au guichet du télégraphe de la gare une lettre adressée à sa femme pour la tranquilliser sur la santé de M<sup>me</sup> Prince mère, qu'il avait ensuite retenu une chambre dans un hôtel de la Côte d'Or. « Mort... qu'il... mais c'était tout. Il était 17 h. 10 alors et, ce jour-là, il fallait remonter à 20 h. 30, heures où le train 4801 éraisa le corps du malheureux, pour reprendre le fil de la chaîne.

« Il y avait d'autre, un battement. Qu'avait fait, M. Prince ? Que lui était-il arrivé entre 16 h. 10 et 20 h. 30 ?

« Mais on était au premier jour d'une enquête sensationnelle, et on espérait...

« A l'heure où j'écris ces lignes, et des jours et des jours se sont écoulés, on en est absolument au même point !

« Guel-apens. Attentat politique... cette hypothèse fut aussitôt soumise à l'avis du public qui l'adopta tout de suite.



Les inspecteurs chargés de l'enquête réunissent un rapport. De gauche à droite : MM. Savohge, Bertholle, Quillet, Maziol et Guillemin. (F. P.)

La vérité ? on ne sait pas comment est mort M. Albert Prince !

Telles sont les données du problème tel qu'il se présente à la sagacité des foules. Il n'y a rien d'autre.

« Rien. Sachons bien que, si les policiers, au lieu d'être en présence d'une victime dont la personnalité est aussi marquante, avaient à découvrir le meurtrier d'un homme quelconque tué dans des circonstances semblables à celles qui ont précédé la mort de M. Prince, sachons bien que le public se passerait tout autant pour l'indéchiff-rable énigme du crime, mais comprendrait peut-être plus facilement que les enquêteurs piètent quelques temps avant de découvrir le fil conducteur.

« Un problème criminel présenté avec des données aussi incomplètes ne peut être, à moins d'un hasard miraculeux, résolu sur l'heure.

« Il faut de la patience... et peut-être n'en a-t-on pas toujours en beaucoup...

« — Illec... Je n'ai rien, nous ne savons rien.

« C'est ainsi que, quatre jours durant, M. Robert resta les journalistes.

« Rien... rien de nouveau.

Tels furent pendant la même période les communiqués oraux de M. Gabillot.

« Et Paris réclamait du sensationnel !

« Ce fut un véritable jeu de massacre du matin au soir. Un témoignage recueilli la veille était détruit, avant le lendemain.

« Une constatation qui paraissait devoir entraîner quelques déductions de valeur s'avérait à peine enregistrée comme n'ayant aucun rapport avec l'affaire.

« C'étaient des faux départs sans fin. Des atermisements ridicules. La récolte de mille rumeurs dont on savait quel cas il faudrait en faire quelques heures après.

« Et, le dimanche soir, M. Robert, toujours aussi aimable, décidait, en une conférence qui réunissait tous les enquêteurs, qu'il fallait tout reprendre à zéro.

« Evidemment... mais comment faire autrement ? On était gère sorti du zéro.

« Et des assassins contraincus...

« Enfin, il fallut bien se rendre l'évidence, et l'état nécessaire de ne point seulement se contenter de rechercher dans un gûet-apens les raisons du voyage de M. Prince à Dijon.

« Le conseiller à la Cour n'avait-il pas ses raisons pour venir en Dijonnais ? Des raisons si personnelles... n'en voulait point que sa femme connût ?

« méfiant pour trois raisons : 1° Il était magistrat ; 2° Il avait occupé un poste important en Haute-Silésie et n'ignorait rien des précautions que prennent ceux du contre-espionnage qu'il avait fréquenté ; 3° Enfin il s'était montré très surpris, voire inquiet par la renouveau récent, à Paris, de l'homme qu'il ne connaissait pas et venait à l'inviter à déjeuner.

« Comment imaginer cet homme sensé, prudent, écoutant les propos tenus à sa descente du train par le premier venu, même si celui-ci se présentait comme venant de la part du docteur Hellingger ?

« Et puis, deux impossibilités d'une semblable hypothèse :

« De la gare à la maison de santé où se trouvait sa mère, il y a cinq minutes de marche. M. Prince ne pouvait-il y aller, avant que de téléphoner à sa femme ?

« Ne pouvait-il pour le moins téléphoner auparavant pour prendre des nouvelles ?

« Non et non ! Nous ne pouvons concevoir le conseiller à la Cour d'appel de Paris courant au téléphone sans se donner la peine de vérifier les déclarations que venait de lui faire l'homme venu à sa rencontre, plus montant dans la voiture de ce mystérieux personnage.

« D'ailleurs, celui-ci, vraisemblablement, n'était pas un simple témoin ou un confident, mais un personnage dont tant de témoins ont parlé au début de l'enquête et qui sont devenus, au jour le jour, de moins en moins affirmatifs pour, bientôt, n'en plus parler du tout.

« Par contre, la précipitation du magistrat à expédier une dépêche à sa femme ne nous laisse-t-elle pas supposer qu'il tenait à bien prouver sa présence à Dijon ?

« Ou alla-t-il ensuite, dans ce cas, après avoir retenu à l'hôtel Morot la chambre 104 et avoir rempli l'état de vers, que la tragique détest dirigée-t-il ses pas, dans la nuit brumeuse qui venait de s'abattre sur la vieille cité des ducs de Bourgogne ?

« Verrai qui s'en alla-t-il, sa serviette sous le bras ?

« Tout le long de la route qu'a versé Paris, entre Dijon et Velours, en passant par Plombières où l'on retrouva le corps décapité de M. Prince, tout le long de la route qui accompagne, à travers la prairie, le canal de Bourgnon et l'Ouche charismatique, se dressent d'accueillants établissements. Caves réputées, bonne cuisine, chambres confortables.

« C'est là que s'organisent les parties fines et que les Dijonnais, qui aiment la discrétion, viennent les soirs où ils ont envie de se distraire... sans en faire part à leurs voisins.

« C'est dans les mêmes parages, près de la voie ferrée, au milieu des taillis épais, que se trouvent restaurateurs, où les hommes en encore, ne veulent pas affronter le regard des restaurateurs et des filles de salle.

« C'est dans ces lieux de la banlieue dijonnaise que sont construits les jolies villas appartenant à des industriels ou à des riches commerçants.

« Plombières, Velours...

« C'est là qu'un barman bavard nous disait, en parlant du malheureux conseiller :

« Il me semble bien l'avoir vu plusieurs fois en compagnie de messieurs très bien, des messieurs de Dijon.

« C'est là d'ailleurs que le commissaire Gabillot a dû, sans savoir si M. Prince était venu souvent.

« Car c'est une version donnée par de nombreuses personnes d'ici et qui nous ne pouvons mieux résumer qu'en répétant textuellement ce que nous disait un avocat conseiller général de la Côte-d'Or :

« Vous voyez, on ne peut être un excellent époux, un bon père de famille, un maître de maison et les amis de la victime.

« Logiquement, M. Albert Prince n'a pu s'en tenir aux déclarations d'un inconnu, en gare de Dijon, pour être rassuré sur l'état de santé de sa mère.

« M. Albert Prince, en effet, se devait d'être

« méfiant pour trois raisons : 1° Il était magistrat ; 2° Il avait occupé un poste important en Haute-Silésie et n'ignorait rien des précautions que prennent ceux du contre-espionnage qu'il avait fréquenté ; 3° Enfin il s'était montré très surpris, voire inquiet par la renouveau récent, à Paris, de l'homme qu'il ne connaissait pas et venait à l'inviter à déjeuner.

« Comment imaginer cet homme sensé, prudent, écoutant les propos tenus à sa descente du train par le premier venu, même si celui-ci se présentait comme venant de la part du docteur Hellingger ?

« Et puis, deux impossibilités d'une semblable hypothèse :

« De la gare à la maison de santé où se trouvait sa mère, il y a cinq minutes de marche. M. Prince ne pouvait-il y aller, avant que de téléphoner à sa femme ?

« Ne pouvait-il pour le moins téléphoner auparavant pour prendre des nouvelles ?

« Non et non ! Nous ne pouvons concevoir le conseiller à la Cour d'appel de Paris courant au téléphone sans se donner la peine de vérifier les déclarations que venait de lui faire l'homme venu à sa rencontre, plus montant dans la voiture de ce mystérieux personnage.

« D'ailleurs, celui-ci, vraisemblablement, n'était pas un simple témoin ou un confident, mais un personnage dont tant de témoins ont parlé au début de l'enquête et qui sont devenus, au jour le jour, de moins en moins affirmatifs pour, bientôt, n'en plus parler du tout.

« Par contre, la précipitation du magistrat à expédier une dépêche à sa femme ne nous laisse-t-elle pas supposer qu'il tenait à bien prouver sa présence à Dijon ?

« Ou alla-t-il ensuite, dans ce cas, après avoir retenu à l'hôtel Morot la chambre 104 et avoir rempli l'état de vers, que la tragique détest dirigée-t-il ses pas, dans la nuit brumeuse qui venait de s'abattre sur la vieille cité des ducs de Bourgogne ?

« Verrai qui s'en alla-t-il, sa serviette sous le bras ?

« Tout le long de la route qu'a versé Paris, entre Dijon et Velours, en passant par Plombières où l'on retrouva le corps décapité de M. Prince, tout le long de la route qui accompagne, à travers la prairie, le canal de Bourgnon et l'Ouche charismatique, se dressent d'accueillants établissements. Caves réputées, bonne cuisine, chambres confortables.

« C'est là que s'organisent les parties fines et que les Dijonnais, qui aiment la discrétion, viennent les soirs où ils ont envie de se distraire... sans en faire part à leurs voisins.

« C'est dans les mêmes parages, près de la voie ferrée, au milieu des taillis épais, que se trouvent restaurateurs, où les hommes en encore, ne veulent pas affronter le regard des restaurateurs et des filles de salle.

« C'est dans ces lieux de la banlieue dijonnaise que sont construits les jolies villas appartenant à des industriels ou à des riches commerçants.

« Plombières, Velours...

« C'est là qu'un barman bavard nous disait, en parlant du malheureux conseiller :

« Il me semble bien l'avoir vu plusieurs fois en compagnie de messieurs très bien, des messieurs de Dijon.

« C'est là d'ailleurs que le commissaire Gabillot a dû, sans savoir si M. Prince était venu souvent.

« Car c'est une version donnée par de nombreuses personnes d'ici et qui nous ne pouvons mieux résumer qu'en répétant textuellement ce que nous disait un avocat conseiller général de la Côte-d'Or :

« Vous voyez, on ne peut être un excellent époux, un bon père de famille, un maître de maison et les amis de la victime.

« Logiquement, M. Albert Prince n'a pu s'en tenir aux déclarations d'un inconnu, en gare de Dijon, pour être rassuré sur l'état de santé de sa mère.

« M. Albert Prince, en effet, se devait d'être



M. Rabut, le juge d'instruction chargé de l'affaire. (F. P.)



Au-dessus : Les premières constatations faites par la gendarmerie et la police. (K. K.)



Ci-contre : Les constatations judiciaires terminées, les enquêteurs ont vu au cas de crime, d'accident, d'incident imprévu, arrivent le cercueil. (F. P.)

PHILIPPE AYROIS et Géo GUASCO.

**Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de Fr. 60**



Le banquier Sucazan a été, ainsi qu'on le sait, ramené en France où il aura à répondre des escroqueries qui lui sont reprochées. Le voici, à sa descente du train, en gare de Lyon, faisant une déclaration à la presse (R.)



La vedette autrichienne Rita Georg, que l'on voit ici dans sa création de « Kalinka », va prochainement se rendre à Bayonne où elle déposera au sujet de ses relations avec Stavisky, commanditaire de l'Empire. (M.)



Bonnet a été confronté à nouveau avec les témoins de Vinay, mais s'est refusé, comme précédemment, de répondre aux questions qui lui étaient posées. Le voici discutant, avant l'interrogatoire, avec son avocat, M<sup>e</sup> Lambert. (F. P.)



La commission désignée par la Chambre des Députés pour enquêter sur l'affaire Stavisky a commencé ses travaux. Voici le bureau de cette commission. De gauche à droite : M. Guernut, président ; M. Dignac et M. Bouilly, vice-présidents, qui dirigeront les recherches de leurs collègues appartenant à tous les groupes politiques. (F. P.)



Le receveur principal de l'octroi de Marseille a été attaqué par des « gangsters » qui lui ont dérobé 180 000 francs contenus dans une sacoche. Ci-dessus : M. Cals, chef de la Sûreté de Marseille, en train d'interroger un témoin qui vit s'enfuir l'automobile transportant les malfaiteurs. (K.)



Jusqu'à présent, les romanichels ne commettaient comme délits habituels que des vols de volaille ou de simples rapines. Les voici devenus faux monnayeurs. En effet, près de Bordeaux, on a arrêté les gitanes que l'on voit ici et qui fabriquaient des fausses pièces de cinq et dix francs. (F. P.)



Les chauffeurs de luxe en grève se sont liés, au pont d'Iéna, à une manifestation symbolique et amusante à la fois. Ils ont jeté à l'eau deux mannequins représentant le règlement Rouvier-Walevsky. Les voici se préparant à la noyade de leurs innocentes victimes. (K.)



M. Lerroux, Président du Conseil espagnol, sort du Palais National après avoir présenté la démission du cabinet. On sait qu'il a ensuite formé le nouveau gouvernement, dont l'existence semble précaire.

PHOTO N.Y.T.



Le Procureur général de Dijon, M. Couchepeain, sort du Cabinet de M. Henry Chéron, Garde des Sceaux, avec qui il vient de s'entretenir de l'assassinat du Conseiller Prince.

PHOTO MONDIAL



Les deux "Rigoletto Bros", jongleurs, musiciens, acrobates, occupent la vedette de l'actuel spectacle de Médrano.

PHOTO GASTON PARIS

## RADIODIFFUSION DE "VU"

NE manquez pas d'écouter les lundis par RADIO L.L., à 20 h. 30, la demi-heure hebdomadaire du Cirque Médrano, organisée par notre journal. Musique de cirque, sketches clownesques, interviews d'artistes, etc



A l'enterrement du jeune communiste Willemin, tué l'autre soir, on reconnaît en tête du cortège M.M. Marcel Cachin et P. Vaillant - Couturier.

PHOTO GASTON PARIS

L'administration française des Monnaies a édité une plaquette à l'effigie du Roi Albert I<sup>er</sup>, œuvre du graveur Prud'homme.



ROI DES BELGES

LIRE DANS **LU** CETTE SEMAINE

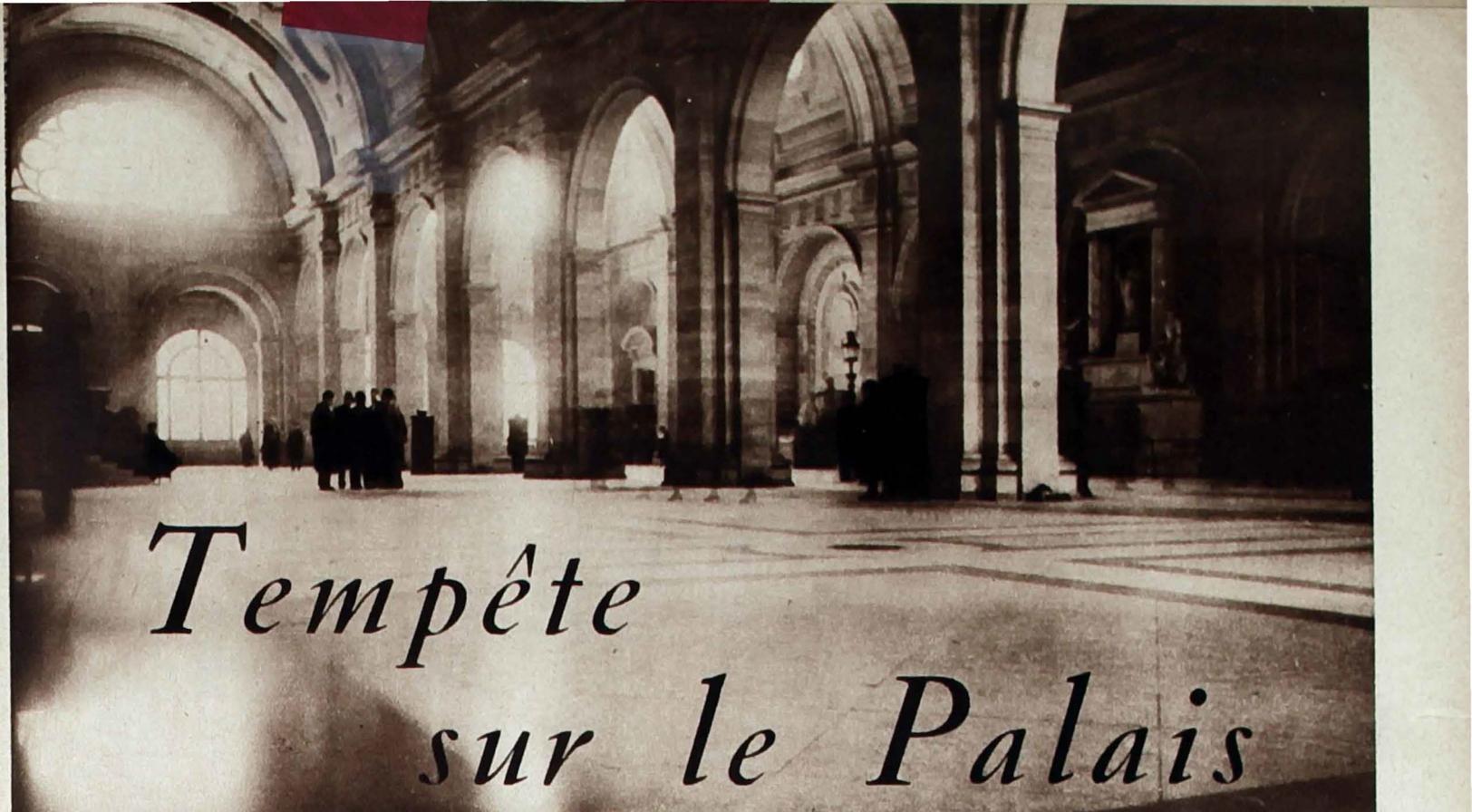
Les Commissions d'enquête. — Les chèques Stavisky. — L'Affaire Prince. — Les pleins pouvoirs, etc...

La politique extérieure allemande et la question d'Autriche. Les mystères de New-York, etc... etc...



Au Palais de Glace, les benjamines du patinage ont pris part à la coupe offerte par Mme Couture. La championne a six ans et demi!

PHOTO GASTON PARIS



# Tempête sur le Palais

PAR ALAIN LAUBREAUX



A gauche: Les galeries où bavardent les avocats désœuvrés. A droite: On n'a pas de temps à perdre. A peine nommé, M. Gomlen a été installé comme Procureur de la République. à la place de M. Pressard.

PHOTOS GASTON PARIS

satisfaite quand leur sécurité sera assurée. Ils se livrent à des manifestations symboliques, déposent des gerbes enrubannées de tricolore au pied d'une stèle funéraire, comme si la vertu s'achetait chez la fleuriste et tenait tout entière dans la pierre gravée. Mais aucun de ces gestes ne désarme le doute qui a pénétré dans le public.

Après les émeutes du 6 février, les observateurs du Palais-Bourbon demeuraient stupéfaits de l'état d'esprit qui régnait chez les Parlementaires. « Ils n'ont rien compris ! » répétait-on avec découragement. On peut le redire du Palais de Justice. Une promenade de quelques heures à travers les galeries où bavardent les avocats désœuvrés, une brève halte dans les salons où s'entretiennent les magistrats, en doivent convaincre les plus aveugles. Rien n'a changé. L'habitude persiste de clabaudages sans horizon. Le procureur Pressard cassé aux gages, les avocats emprisonnés, le conseiller Prince exécuté dans des circonstances dont le mystère ne sera sans doute jamais résolu, ce n'est rien, pour eux, qu'une affaire « entre-soi ». Ni la stupeur, ni l'inquiétude du pays ne franchissent les portes à tambour de leur citadelle. On discute, on s'émeut, on s'enfièvre en vase clos, comme des commères provinciales s'enflamment sur le mail au récit du dernier scandale qui bouleverse la sous-préfecture. Les passions des uns se choquent aux passions des autres, les petites rivalités puisent dans la chronique du jour des armes perfides, mais rien, pas même un courant d'air, n'apporte ici le frémissant écho du grand souffle populaire. Déjà, pour quelques-uns, c'est de la vieille histoire.

« Ça se tasse ! » me disait un avocat dans un sourire plein de quiétude.

Bienfaits de l'amnésie et de l'optimisme ! Bientôt, un nouveau crime surgira. l'affaire Prince sera classée comme tant d'autres, ceux dont on a trop parlé reparaitront, main ouverte, visage épanoui, les antiques coutumes du prétoire, des cabinets d'instruction, et des parquets domestiqués, reprendront leur cours, un moment troublé par les événements. On en a tant vu, de ces tempêtes qui semblent vouloir tout emporter avec elles, et qui s'apaisent au premier soleil...

Pourtant, les hommes impartiaux qui prennent leurs informations dans la rue, s'ils ont des gens de justice parmi leurs relations, devraient les avertir que, cette fois, l'oubli ne viendra peut-être pas aussi vite que certains le pensent...

A. L.

Sur la foi des journaux on a pu constater qu'ébranlé autant qu'agité par les remous de l'Affaire Stavisky, le Palais de Justice, tel le Midi, avait bougé. Grand pourvoyeur de faits divers, mais à la manière d'un sas gigantesque où s'accumulent toutes les scories de la Société qu'il rend à l'Actualité filtrées et comme épurées par le Code, il cesse aujourd'hui de s'interpoler entre le drame et ses annalistes. Du rôle des tribunaux il passe au grand premier rôle. Le temple du Châtiment devient la maison du Crime. C'est en vérité l'histoire du pompier incendiaire, du pâtissier qui mange ses gâteaux et du bistrot qui boit son fonds.

Lorsque le Palais se met en veine, semblable au fameux dentiste, d'opérer lui-même, on lui doit cette justice — c'est bien son tour — qu'il ne fait pas les choses à demi. Les épisodes se déroulent au rythme accéléré d'une caméra prise de vertige. Gais ou tragiques, les tableaux se succèdent selon la bonne formule romantique, mêlant le rire aux larmes et le grotesque à l'écœurant. Magistrats déferés devant d'autres magistrats, avocats s'empoignant à la gorge et se menaçant, à l'exemple du meilleur de leur clientèle, de se mettre les tripes au soleil, héroïque autodafé d'une robe et d'un bonnet appréhendés au vestiaire de l'Ordre, comme un délinquant à son domicile, délations, mouchardages, défilés tapageurs ainsi que des monômes d'étudiants excités, courageuse attitude du Bâtonnier, promu maréchal d'une troupe belliqueuse, à cause, sans doute, de son bâton, qui prend la tête des combattants en marchant résolument à leur suite, voilà ce qu'on a vu jusqu'au

jour où se dresse, par-dessus le désordre et le chahut, la main sanglante d'un assassin.

Cette fois, le Palais suffoque d'horreur. La victime est un de ses hôtes, haut magistrat estimé de ses pairs, un de ces hommes vêtus de rouge qui tiennent dans leurs mains les balances de la Loi et disposent de la vie, de l'honneur et de la liberté des pauvres humains. Prêtre d'une religion où l'on n'envisage point le martyr comme le bien suprême, il a péri par l'épée dont il s'est longtemps servi. Des têtes mystiques s'abimeraient dans la méditation, des âmes pures feraient un long retour sur elles-mêmes, rechercheraient dans les méandres de cette affreuse destinée les lointains décrets d'une volonté divine. Mais ces pensées sont tout juste bonnes à étancher la soif d'absolu des philosophes. Chacun sait que l'exercice de la Justice n'est plus un sacerdoce que pour de rares officiants, qui font figure d'irréguliers parmi la congrégation des fonctionnaires en robe. La déesse Thémis a accouché d'une fille publique, nommée Procédure, laquelle entretient une légion de coquins parés du titre de défenseurs du Droit, qui ne sont, en fait, que les souteneurs de la Loi.

Qu'une secousse énorme vienne les atteindre sur leurs sièges et qu'ils s'aperçoivent que ni les gardes, ni les gendarmes ni les huissiers dont ils entourent et protègent leur précaire Majesté, n'éloignent d'eux la colère du peuple ou le bras du meurtrier, ce n'est pas à leur conscience qu'ils demandent réparation du mal. Ils appellent d'autres gardes, d'autres gendarmes et d'autres huissiers. Ils jettent enquêteurs et policiers à la poursuite des coupables, convaincus que la justice sera

# OÙ EN EST L'AFFAIRE ?



L'actrice Rita Georg arrive à Paris.  
PHOTO MONDIAL

CONSTATONS tout d'abord que si l'Affaire Stavisky avait, dès le début, été normalement menée, les résultats, somme toute considérables obtenus cette semaine, l'auraient été il y a deux mois. Et par le fait même, ils auraient été obtenus plus complets, et moins discutables. Le sang de bons Français, tués par d'autres Français, hélas ! n'aurait pas coulé à Paris, et le conseiller Prince, de même que Stavisky, seraient encore en vie, l'un en prison, l'autre à son poste.

Les talons de chèques, les fameux talons sont retrouvés. Au prix de quelles tractations, c'est ce que nous devinons sans peine. Ce coup de théâtre n'inspire que méfiance d'autant plus que les noms des bénéficiaires, écrits au crayon, ont dû souffrir de ces longues tribulations.

Il est infiniment probable que les assassins du conseiller Prince resteront inconnus. Nous ne sommes même pas certains du mobile de leur crime. Supprimer ce magistrat intègre ne pouvait — la suite l'a prouvé — suffire à dissimuler les fautes graves de ses chefs, M. Pressard en particulier. Alors, deux hypothèses s'imposent : ou bien le conseiller, poursuivant à titre personnel une enquête en marge, a eu le malheur de dévoiler quelque monstrueux secret. Il fallait donc qu'il disparaisse, à tous risques. Ou bien sa mort n'avait d'autre but que d'achever de troubler le pays, d'accélérer le désordre dans la rue, favorable aux pêcheurs en eau trouble. Les deux hypothèses sont loin de s'exclure l'une l'autre. Au contraire.

Nous n'avons qu'une certitude : celle que la mort de Stavisky, celle du conseiller, s'éclaircissent réciproquement. Ces deux morts ont été décidées par ceux auxquels cela pouvait rendre service. Cette certitude est effroyable pour ceux qui avaient profité des escroqueries, couvert à tout prix l'escroc, et qui, à l'heure actuelle, ne sont pas encore tous en prison.

Jean-A. DUCROT.



La belle Madame Stavisky est écroulée.  
PHOTO N. Y. T.



Un « homme à tout faire » de l'escroc :  
H. Romagnino. PHOTO FRANCE PRESSE



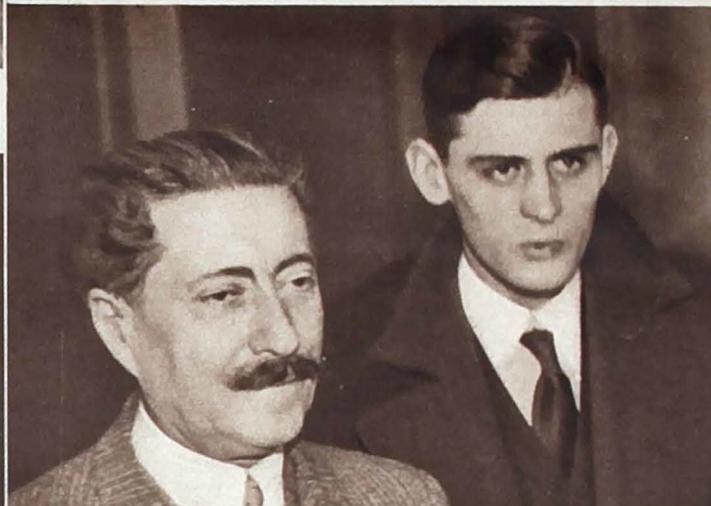
L'inspecteur Bony qui « retrouva » les talons de chèques.  
PHOTO MONDIAL.



Le secrétaire de Stavisky :  
M. Depardon. PHOTO N. Y. T.



M. Ordonneau, juge d'instruction.  
PHOTO MONDIAL



Le fils du conseiller Prince et M. Lapeyre, juge d'instruction.  
PHOTO FULBUR



L'ex-commissaire Pachot, vieil adversaire de Stavisky. PHOTO MEURISSE

REDACTION - ADMINISTRATION :  
Soc. An. "LES ILLUSTRES FRANÇAIS"  
R. C. Seine 230.175 B — Cheques postaux Paris 1206-25  
65-67, Av. des Champs-Élysées, Paris (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : Élysées 27-27-28

TARIF DES ABONNEMENTS :  
FRANCE ET COLONIES : 3 mois... 28 fr. — 6 mois... 50 fr. — 1 an... 95 fr.  
PAYS ÉTRANGERS : Pour les pays dont les noms suivent : Bolivie, Chine, Colombie, Dantzig, Danemark, États-Unis, Grande-Bretagne et Colonies anglaises (sauf Canada), Irlande, Islande, Italie et colonies, Japon, Norvège, Pérou, Suède :  
3 mois... 40 francs. — 6 mois... 74 francs. — 1 an... 145 francs.  
Et pour les autres pays : 3 mois... 24 fr. — 6 mois... 62 fr. — 1 an... 119 fr.

SERVICE DE LA PUBLICITE  
"DORLAND" PUBLICITE GENERALE  
R. C. Seine 220.510 B  
65-67, Av. des Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>  
Téléph. : Élysées 02-86 à 02-89

Les manuscrits et les épreuves photographiques non utilisés ne sont pas renvoyés. Les négatifs et pellicules sont gardés pendant trois mois à la disposition des correspondants.  
FRAIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE : 1 fr. 50. Joindre la bande d'abonnement à toute demande de renouvellement, changement d'adresse, réclamation, etc.)

# DÉTECTIVE



**“ ON A TUÉ MON FILS ”**

nous dit

**M<sup>me</sup> PRINCE**

Lire, pages 3, 4 et 5, la suite de nos révélations sensationnelles sur le crime de la Combe-aux-Fées

# LES ASSASSINS DE M. PRINCE

Dijon (de nos envoyés spéciaux)

**U**n a tué M. Prince ? Qui fit venir à Dijon l'infortuné conseiller, qui l'y attendit, qui l'entraîna, vivant ou mort, sur la route de la Combe-aux-Fées ?

Chacun des jours qui sont passés a apporté une nouvelle moisson d'énigmes, questions qui se posent, que chacun brûle de résoudre, qui accentuent un crime déjà singulièrement tragique en lui-même, maintenant haussé sur le plan des drames secrets de l'histoire... Autant de questions, autant de problèmes aux solutions difficiles. Pourquoi a-t-on tué M. Prince ? Comment l'a-t-on tué ? Que fit-il dans l'intervalle de son arrivée jusqu'au moment où le train 4805 le décapita ? Mystères, mystères encore...

On s'interroge sur les groupes, les hommes qui ont condamné, exécuté le magistrat aux lèvres maintenant closes. Dans l'affaire Stavisky, si étonnante à cause de ses rebondissements, de ses conséquences, de sa trame romanesque, grandie par l'émeute, on mettait des noms sur les complices de l'homme aux doigts d'or. Paris voyait clair. La mort même de Stavisky, si troublante qu'en fussent les circonstances, n'étonna que comme un accident imprévu, brutal coup de théâtre qui terminait une odyssée de corsaire. Dans l'affaire Prince, on tâtonne dans la nuit. Un cadavre déchiqueté attaché aux montants d'un rail, un couteau, un peu de sang, un secret que, sans doute, le malheureux Prince emporta. C'est tout. L'esprit se perd en hypothèses...

Pourtant, lorsqu'on examine l'énigme d'un peu plus près, elle commence à apparaître un peu moins impénétrable... C'est la tâche que nous nous sommes données depuis deux semaines, celle à laquelle se sont attaqués quatre polices, trente envoyés spéciaux, nous ne savons combien de détectives amateurs, après l'avoir crue insoluble. Difficile entreprise ! Pour ramener l'étrange mystère de la mort de M. Prince au plus simple des problèmes policiers qui puisse se poser, il nous fallut nous dégager des apparences, des témoignages fantaisistes et contradictoires, contrôler tous les faits, tous les indices, toutes les dépositions, suivre toutes les pistes, recueillir tous les témoignages que l'enquête officielle a laissés, volontairement ou non, dans l'ombre. Il nous fallut nous dégager des suggestions et des manœuvres qui ont augmenté la confusion dans un drame singulièrement confus. Ce que nous voulions savoir, c'est ce qu'il y a de vraisemblable et de vrai dans l'angoissante fin du conseiller Prince, pour en arriver logiquement à remonter jusqu'à ses meurtriers.

Nous fîmes le point. Vers le vingt janvier — un mois avant le drame — alors que d'inquiétants visiteurs se présentaient chez M. Prince, dans son appartement de la rue de Babylone, alors que d'explicables messages téléphoniques lui parvenaient, n'ayant, semblait-il, d'autre but que de s'assurer de sa présence à Paris, vers le vingt janvier, disons-nous, un inconnu dont on n'a donné jusqu'ici qu'un signalement très vague se présenta au couvent de l'Adoration Perpétuelle, à Dijon.

C'est là que s'est retirée la mère du magistrat. L'inconnu entra dans la loge du couvent et interrogea Mme Beaupoil, la concierge.

Il était environ six heures, l'heure des prières du soir. La cloche qui appelait les religieuses sonnait encore, lorsque l'inconnu frappa aux vitres.

— Comment va Mme Prince ? dit-il.

La mère de M. Prince avait eu, la veille, une crise de sciatique, mais déjà son état paraissait amélioré. Mme Beaupoil rassura le visiteur.

— Est-elle bien soignée ? reprit-il. Est-ce toujours le même médecin qui la soigne ?

— C'est toujours le docteur Ehringer, répondit Mme Beaupoil, sans méfiance.

— Merci, madame.

L'inconnu salua et sortit. Mme Beaupoil pensa que c'était un ami de la malade. A peine essayait-elle de le bien voir dans la demi-obscurité de la nuit.

Était-il grand, petit, mince ou gros ? La vieille femme ne peut le dire. Tout ce dont elle se souvient, c'est qu'elle rendit compte de cette visite à la mère de M. Prince, puis qu'elle ne s'en inquiéta plus...

Notons que M. Prince ignora cette visite et que, l'eût-il connue, elle ne l'aurait pas préoccupé. Un mois passa : le dernier mois de M. Prince. Il était calme, nullement soucieux. Quand on lui parlait du témoignage qu'il devait apporter sur l'affaire Stavisky, il mesurait ses confidences, mais c'était plutôt par discrétion et par lassitude que par crainte.

— J'en ai par-dessus la tête, de cette affaire, dit-il à M<sup>r</sup> Bizos, son ami, le 15 février, quand il le rencontra au Palais.

Visiblement, elle l'excédait. Il eût voulu penser à autre chose. Il lui arriva de dire à un juge d'instruction que « beaucoup de parlementaires » (ce fut exactement son expression) ne se tireraient pas sans dommage du scandale qu'ils avaient laissé se créer ; mais il en parlait d'un ton naturel, sans colère, sans angoisse.

Les événements vont se précipiter. Le 17 février, à onze heures, un employé du Bazar de l'Hôtel-de-Ville, M. Aubinet, qui est affecté au rayon de la coutellerie, vend à un homme de trente-cinq ans, basané, qui a 1 m. 70 environ et qui porte un pardessus sombre, le poignard qui sera retrouvé, à la Combe-aux-Fées, près du cadavre de M. Prince. C'est ce jour-là que le conseiller doit déposer son rapport. Il n'est pas prêt. Il demande à M. Lescouvé, procureur, de remettre son audition au mercredi suivant, 21 février.

On se rapproche du drame. Le lendemain, 18 février, M. Prince que son vieil ami Paul Caujolle, expert-comptable, accompagne, se rend au Palais, traverse la Galerie Marchande et va frapper au bureau de l'identité Judiciaire. Il veut voir M. Sannié, directeur du laboratoire de la police criminelle, et lui parler de deux documents secrets, afin de les faire photographier.

— Je les apporterai moi-même, pense-t-il. Je voudrais assister à la prise de clichés. Je les emporterai aussitôt. Ma femme, qui est une habile photographe, les développera. Ainsi n'y aura-t-il pas de fuites...

Ils prirent rendez-vous pour le mardi suivant. Mardi ? Le jour du crime. Fut-ce à cause de ce rendez-vous que M. Prince quitta, ce jour-là, son domicile de bonne heure ? On n'a pas d'explications sur ce point. Tout ce qu'on sait, c'est

Seuls, les envoyés spéciaux de « Détective » furent reçus par Mme Prince, au couvent de la rue Condorcet, à Dijon, et furent les uniques confidentiels de sa douleur maternelle.



Le jour du crime, trois carriers avaient vu un homme dans la combe



M. Florion, un des trois ouvriers, n'avait pas été entendu par le juge



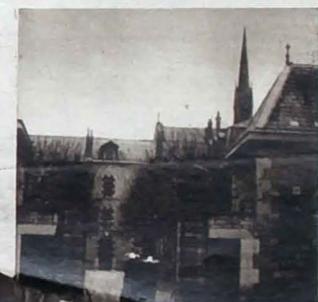
M. Maillart, propriétaire de l'Hôtel Terminus, revint sur sa déclaration



Le commissaire Combs (au fond), de la Brigade Mobile, enquêtait



Le D<sup>r</sup> Falconnet trouva un verre de liquide dans l'estomac de M. Prince



La maison de retraite de la Providence dominait la Combe-aux-Fées



Le couteau retrouvé près du cadavre avait été fabriqué à Limoges



M. Aubinet avait vendu le couteau de chasse le matin du crime



M. Sannié devait photographier d'importants documents



M. et Mme Sémanowitch avaient vu l'homme au manteau "mastic"



En présence de la famille, à la succursale de la Société Générale...



... M. le juge d'instruction Lapeyre, qui mène activement l'information, fit ouvrir le coffre-fort de M. Prince

# LES ASSASSINS DE M. PRINCE

tous les chemins qui, à partir de là, vont vers la Combe-aux-Fées. Le jour, la nuit, nous avons questionné les citadins, les commerçants qui vivent sur ces différents itinéraires. Nous avons, avec le concours de la population dijonnaise, fait interroger le pédon, les cyclistes, les chauffeurs qui ont emprunté, vers cinq heures du soir, ce trajet. Personne n'a revu M. Prince après son départ de l'hôtel. Personne ne le reconna. Que devint-il ? C'est tout le drame. Dans quelle maison le conseiller est-il entré ? A quel rendez-vous a-t-il obéi ? Qui a-t-il vu ? Mystère.

Il nous faut maintenant, pour retrouver d'autres éléments essentiels du mystère, franchir un trou de trois heures, en arriver à la Combe-aux-Fées, ou, de 20 heures à 23 heures, à Yaulieuville Simonin entendit un grand bruit, où les chiens du fermier Mariotte et ceux de roma-

poche du pardessus, une feuille de paie du Palais de Justice portant un relevé de 5.042 francs. Chose étrange : le cuir intérieur du chapeau de M. Prince, chaque trou percé de l'endroit où le corps avait été attaché, était percé de sang. Il y avait aussi du sang sur le rebord intérieur du chapeau que M. Prince ne portait probablement pas sur la tête, quand le train le heurta. Ces constatations s'impliquent-elles pas que M. Prince fut frappé d'une matraque ou d'une balle avant d'être lié aux rails ? Ils ne trouvent le couteau saignant qu'un peu plus tard, près d'un pylône, à deux ou trois mètres du cadavre. Le conseiller Prince avait 330 francs sur lui, donc il n'avait pas dépensé plus de 20 francs, sur les 500 francs qu'il avait emportés de Paris, le prix de son billet étant de 153 francs. On s'expliqua rapidement la présence d'une bouquette sur le rebord du chapeau. Le conseiller Prince souffrait d'un suintement des fosses nasales et respirait du camphre.

Prenez d'autres faits. On nous a dit M. Prince non stoïque, son portefeuille et toutes les pièces d'identité qu'il contenait ainsi que les documents enfermés dans sa serviette. On ne trouva aucune ampoule de poison à proximité du cadavre d'une étiquette pharmaceutique qui a pu être jetée du train. Ce fut tout. On a tout dit sur ce corde qui tait le cadavre, sur les boutons de manchettes que la violence du choc projeta sur la route. Ce sont là les seules constatations sur lesquelles il soit possible d'établir une sérieuse hypothèse.

On a reproché aux médecins légistes de

que le conseiller, rencontrant à dix heures et demi M. Duplan, un avocat, au carrefour de la Craie, n'aurait pu, avec son chapeau, se voir confirmer la maladie de sa mère, puisque la communication s'obtient en quelques minutes. Craignait-il d'avoir à annoncer à sa femme une plus mauvaise nouvelle ? Il ne peut pas aller vite, à ne pas retarder de quatre heures son arrivée. S'il fut sémestre, pouvait-il penser qu'un inconnu l'improuverait le 20 janvier — connaissait l'état de santé de sa mère et le nom de son médecin, qu'on voulait l'attraper dans un piège ? Tout ce qu'on sait, c'est que, obsédé par les conséquences de la grève des taxis, il se hâta si bien qu'il arriva en nage à la gare, qu'il s'en plaignit, quand il téléphona à sa femme.

Il lui demandait de ranger des papiers oubliés. Il était midi. Notons que c'est seulement à cette heure-là que Mme Prince apprit au conseiller que le docteur Ehringer l'attendait, en gare de Dijon, au train de 16 h. 42.

— Ainsi pourrait-on me téléphoner immédiatement, lui dit-elle.

Coincidence troublante, dont, au moment où nous écrivons, nous n'a pas encore parlé. A la même heure, il y avait d'étranges allées et venues à la Combe-aux-Fées.

Le hasard est parfois le dieu des détectives. Vers midi trente, un auto-car qui arrivait de Dijon passa devant la Combe-aux-Fées. Un camion de pierres manœuvrait sur la route. L'auto-car s'immobilisa.

— C'est un monsieur qui voyageur de Troyes, M. Miller, qui allait à ses affaires. Profitant de l'arrêt imprévu il regarda le paysage... Son regard embrassa la route qui monte à Dijon, la colline qui la surplombe, les rochers, les carrières qui l'animent. M. Miller vit sur la crête un homme qui allait et venait, s'arrêtait, faisait des signes.

Le mariage l'intéressa. Il le suivit. M. Miller vit nettement le promoteur s'immobiliser sur la crête et s'adresser, de là, à un homme que le voyageur ne pouvait pas voir, et qui était dans le fond de la combe.

L'auto-car repartit. Mais M. Miller ne fut pas le seul à remarquer le promoteur étranger. Une heure après, trois terrassiers qui casaient des pierres dans les carrières de la combe le virent aussi. Il n'était plus seul. Son compagnon l'avait rejoint. Ils paraissaient bien connaître le pays.

Quels étaient ces hommes ?

— Ils avaient un certain âge, ont dit, sans grands détails, les carriers Clément, Baldo et Reynier, au premier jour de l'enquête. Ils n'en dirent pas davantage.

— A quel bon ? pensèrent-ils.

M. Prince était un homme, sans doute, puisqu'il n'a pas cru utile de les entendre... Et c'est le drame.

Il nous faut maintenant les derniers éléments du mystère. Le contrôleur qui poinçonna le billet de M. Prince s'est manifesté, et si, par contre, les deux voyageurs qui occupèrent le compartiment du conseiller ne sont pas révélés, deux autres voyageurs ont fait des déclarations importantes.

La lumière de ces faits, le visage du conseiller avant le drame se précise. M. Prince voyage dans le plus grand calme, puisqu'une voyageuse, Mme Simonowitch, le vit travailler à son dossier. M. Simonowitch s'est souvenu d'avoir vu un homme, vêtu d'un pardessus mastic, l'aborder à la descente du wagon. Cela ne change rien au calme du conseiller. Il ne manifesta aucune hâte au bureau du télégraphe où deux voyageurs, arrivés après lui, télégraphiaient. En écrivant à sa femme le message dont nous avons donné le texte : « *Vois à clinique. Consultation six heures. Docteur Hallinger déclare état aussi normal que possible.* », M. Prince faisait-il un mensonge ? Avait-il vraiment vu de son frère émissaire du docteur Ehringer ? Un fait certain, c'est qu'il attendit sans impatience sa monnaie. Vis-à-vis, à la sortie de la gare, un deuxième émissaire des assassins, l'homme inconnu que lui présente, comme l'a affirmé M. Minard, un commissionnaire, ce message aperçu par M. Simonowitch et qu'on lui indiqua par ces mots :

« *Voici, monsieur le Docteur.* »

Ce qui est sûr aussi, c'est que nulle voiture ne l'attendait sur le quai de la gare : le témoignage du chauffeur d'une châteline des environs est précis. Il gagna à pied l'hôtel Morot. Son état d'esprit avait maintenant changé. Il paraissait pressé.

On a voulu faire croire que M. Prince, accourtu aux bagages, se rendait souvent à Dijon, qu'il était un familier de l'hôtel Morot. Nous pouvons dire avec certitude qu'il n'était pas venu à l'hôtel Morot depuis 1926. S'il ne se servit pas de son stylo pour remplir sa fiche d'identité, c'est parce que la caissière lui présente une plume trempée dans l'encre. La caissière se souvient. Les policiers durent se contenter, jusqu'à l'aube, de monter la garde près du cadavre.

— Au jour, nous l'avons fouillé, nous disait le gendarme Baillet. Nous avons remarqué que la poche droite et la poche-rouleau de son pantalon étaient retournées. Nous avons recueilli son briquet, un mouchoir, un ticket de retour Dijon-Paris non péroré, et, dans la

poche même nous rechercha par la suite, car nous étions parait suspect, et peut-être police. A propos des 4 inconnus du couvent de l'Adoration Perpétuelle, que les assassins avaient voulu compléter leur crime, l'abbé Chanlon hésitait à nous introduire dans l'abbaye, par l'émotion, elle ne quitte plus son fauteuil.

— Ma cabine est immense, nous disait l'escadent abbé Ouy, vous pouvez le redire, M. Prince n'avait fait de graves confidences.

— C'est la seule amie que j'aie à Dijon. Mme Durand, femme de l'avocat-général, m'a appris la terrible nouvelle. Ma vieillesse en sera bien abrégée...

Un silence encore.

— Je savais que mon fils avait découvert dans son milieu des malthonnétés qui l'épouvaient. C'est tout. Il venait me voir chaque année aux vacances. Il allait revenir près de moi pour les fêtes de Pâques...

La maman brisée s'anima.

— Il n'est pas vrai que mon fils soit revenu à Dijon depuis septembre. Jamais, depuis huit ans, il n'est descendu à l'hôtel Morot. Quand il venait, il couchait près de moi, dans cette chambre-là...

Mme Prince ajouta encore :

— Je ne sais rien d'autre. J'ai dit ce que je savais. C'est moi qui suis souvenue de l'interrogatoire mystérieux que Mme Bauphill, la concierge du couvent, eut à subir d'un inconnu. Je répète que mon fils connaissait le docteur Ehringer, puisqu'il l'a vu plusieurs fois en septembre. Ma fille aussi. Le docteur Ehringer a une voix saccadée, hésitante. Mais au bout du fil...

La voix de Mmel Prince s'affirma :

— Il faut vous représenter ce qui s'est passé dans l'esprit de mes « *Parisiens* ». Si vous saviez comme ils m'aiment, leur affolement vous paraîtrait naturel. Les assassins devaient bien nous connaître pour avoir frappé aussi juste, pour avoir écrié au sujet de la victime de laquelle mon petit Albert était toujours vulnérable. Pour arriver plus vite à mon chevet, il était capable de négocier toute production...

La mère du conseiller nous parla alors de son fils comme elle l'aimait.

— C'était un musicien, un poète, un grand

venue la volonté du meurtre, m'a dit et le criminel appartenait au monde d'où mon fils fut l'honneur ?

— Nous sortimes, l'abbé Chanlon revenait de la chapelle. Derrière nous, un verrou se ferma...

En faut-il davantage à ceux qui ont essayé, par tous les moyens, de fausser l'enquête, de brouiller les pistes, de provoquer des témoignages douteux, pour mieux accréditer la thèse illogique, insultante, du suicide ?

— Maintenez, la route aux hypothèses s'ouvre. Nous suivons quatre pistes, ont pu conjointement déclarer M. Chéron, garde des sceaux, et M. Hara, procureur de la République à Dijon. Nous ne tarderons nous à chasser les assassins.

— Acceptons-en l'augure. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, afin de ne pas gêner l'enquête policière, c'est qu'un certain nombre d'indications précises, sur tous les faits qui ont permis aux assassins de réusir leur guet-apens. On a beaucoup ergoté à propos du faux numéro du téléphone qui fut indiqué à Mme Prince par l'émietté correspondant qui réussit à attirer M. Prince, à Dijon. Ce numéro, le 147, correspond à l'appareil d'un brave épicier de la rue du Bourg. Mais il existe à Dijon une clinique médicale, dotée du téléphone n° 1470, et on nous affirme que d'anciennes lettres à ce sujet de cette clinique portaient, par suite d'une erreur typographique, le téléphone 147. Le zéro manquait. La coïncidence est assez troublante pour qu'on ait pu s'y arrêter un instant.

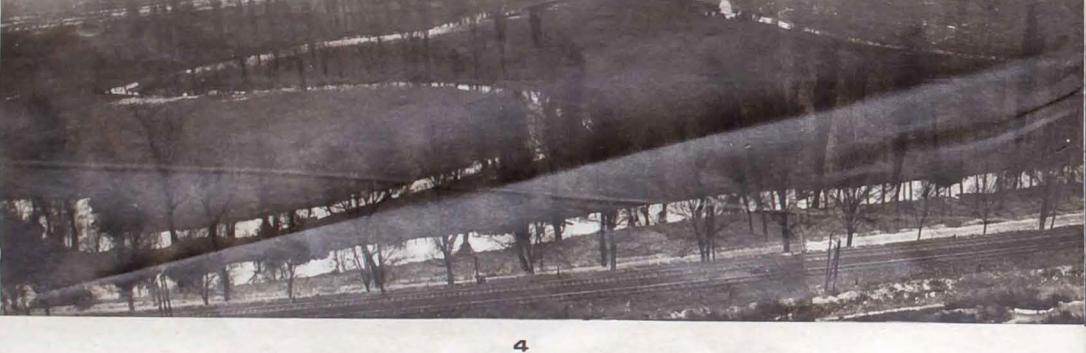
Il est incontestablement prouvé aussi que M. Prince n'est pas revenu à Dijon, depuis septembre. Albertine Noiret, une servante de l'hôtel Morot, et la caissière, ont démenti sur ce point, formellement, tous les témoignages qu'on leur a prêtés. Elles connaissent à peine

De son appartement de la rue de Babylone, à Paris, jusqu'au Km 312, près de Dijon, où on nous devait retrouver son cadavre horriblement broyé, l'emploi des temps du malheureux conseiller, à la fin de l'enquête, par minute.

HENRI DANJOU, EMMANUEL CAR, ETIENNE HERVIER.

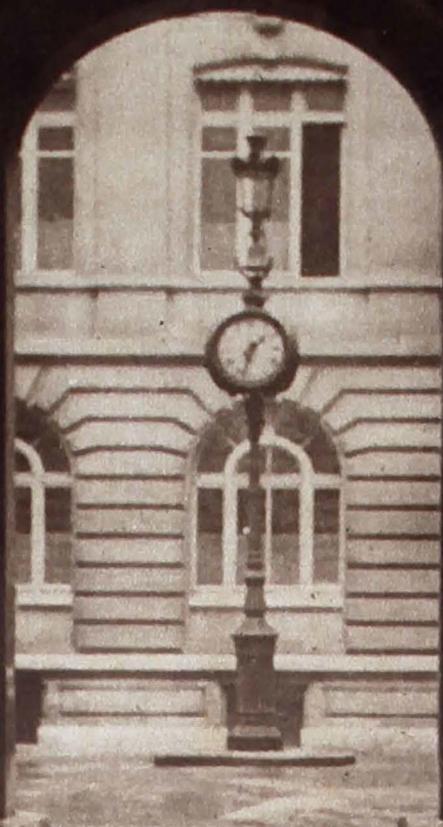
REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE J.-G. SERUZIER et MARCEL CARRIÈRE

Du haut de la falaise, tout le décor de la Combe-aux-Fées s'écroule dans un chaos de yeux de policiers qui recherchent le corps de M. Prince sur la voie (entrouvert par la croix)

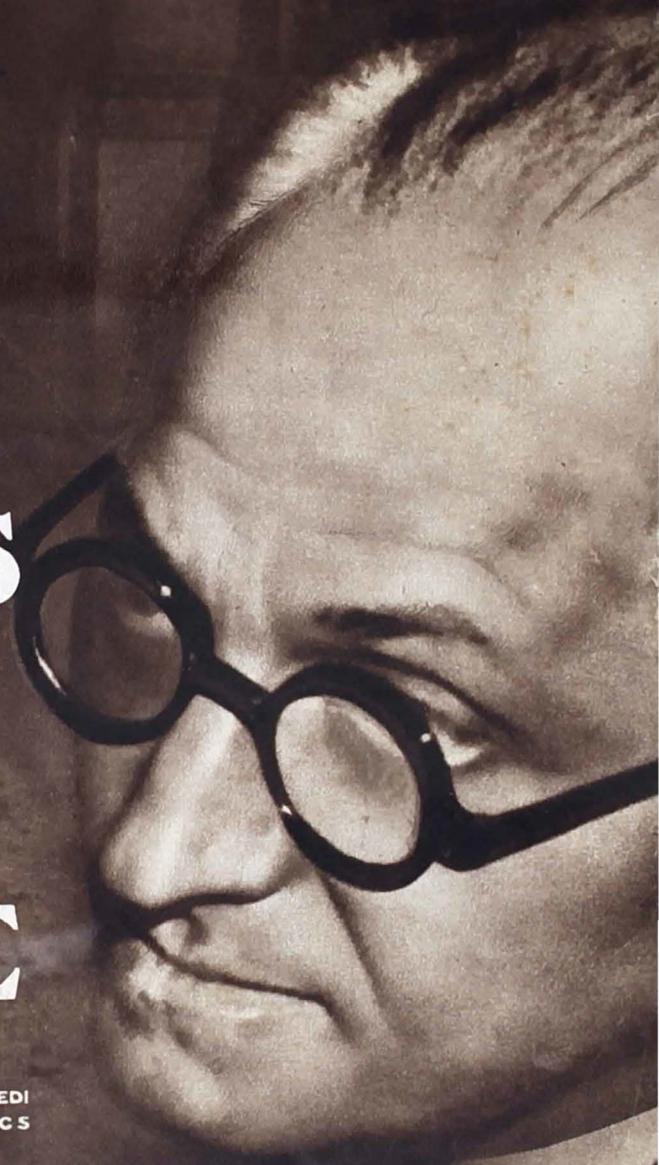


# VU

COMMENCE UN GRAND REPORTAGE  
DE PAUL ALLARD :



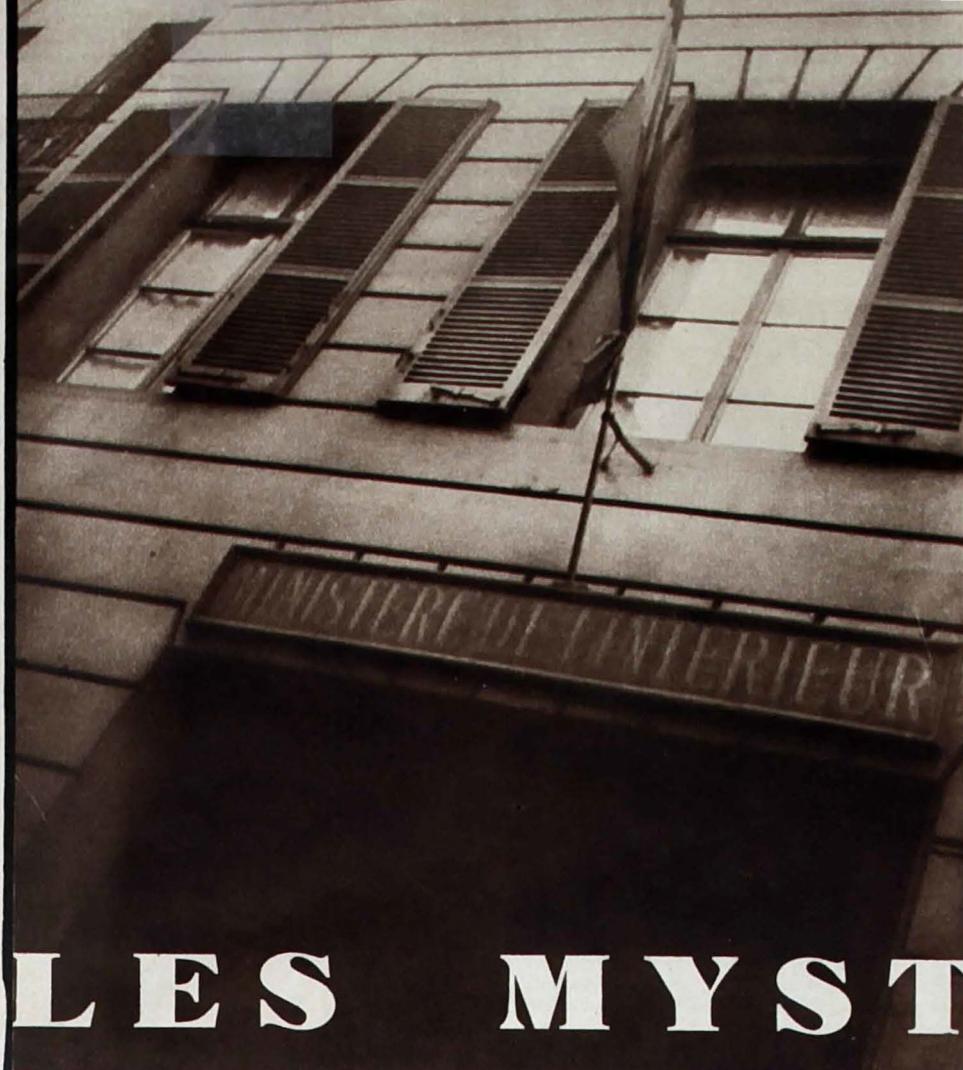
# LES MYSTÈRES DE LA SURETÉ GÉNÉRALE



14 MARS 1934  
7<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 313

Directeur : LUCIEN VOGEL  
PHOTO GASTON PARIS

PARAIT LE MERCREDI  
PRIX : 2 FRANCS



# LES MYSTÈRES DE LA RUE DES SAUSSAIES

M. Calixte Geay, l'actuel directeur de la Sûreté Générale. PHOTOS GASTON PARIS

Le porche, par où tant de gens sont entrés, libres..

PAR  
PAUL ALLARD

**E**ST-IL permis, dans le trouble actuel des esprits, au milieu de ce déferlement d'accusations sans preuves et d'imaginaires mythomaniaques — à un reporter qui se pique de vérité historique et de totale indépendance — de faire un reportage vrai, libre, dégagé de tout parti-pris et de toute tendance, sur la grande vedette de l'actualité politique et judiciaire : la Sûreté générale ?

Et si les faits, les témoignages, les documents recueillis au cours de ce reportage ne confirment pas entièrement la thèse — admise, une fois pour toutes par certains — selon laquelle il ne faut pas chercher ailleurs que dans la mystérieuse maison de la rue des Saussaies le centre de la ténébreuse mafia qui protège les coquins et assassine les honnêtes gens — ce reporter sera-t-il accusé de n'avoir pas vu la vérité... ou de n'avoir pas voulu la voir ?...

Nous l'allons bien voir...

## COMME DANS UN MOULIN

Je constate — et déplore — un premier fait d'expérience quotidienne que n'importe quel lecteur de *VU* pourra, à n'importe quelle heure de la journée, vérifier.

C'est que la Sûreté Générale — refuge de tous les secrets d'Etat, dépôt des dossiers les plus confidentiels, centre, enfin, de notre plus important service de contre-espionnage — loin d'être l'ancre hermétique que d'aucuns nous représentent, est ouverte à tous les vents...

Franchissez le porche de la rue des Saussaies. Le concierge ne vous demandera rien. Montez, soit le premier escalier à droite, soit le second : celui du directeur... Vous rencontrerez des inspecteurs affairés qui viennent de recevoir un ordre de per-

quisition ou d'arrestation. Ils jetteront sur vous un rapide coup d'œil professionnel, mais nul ne s'avivra de vous demander ce que vous faites là. Il vous sera loisible de vous promener dans les couloirs crasseux et d'entrer dans les bureaux poussiéreux des *Renseignements généraux*, du *Contrôle général des Recherches judiciaires* ou de l'important service nommé, par un pudique euphémisme : *Contrôle administratif* et qui n'est autre que la redoutable *Police politique*...

Continuez votre montée (à pied, bien entendu : la Sûreté générale française qui est en retard d'un demi-siècle sur ses sœurs étrangères, ne connaît pas encore l'ascenseur : à peine vient-elle de découvrir le téléphone et la radio !) Au sixième étage, vous trouverez — dans les couloirs — à portée de votre main, des dossiers appartenant au service des « malfaiteurs internationaux »...

J'avoue que j'ai été, un instant, en proie à une violente tentation professionnelle : celle de refaire le coup de la Joconde et, pour démontrer à MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur et Geay, directeur de la Sûreté, que leurs dossiers sont mal gardés, de les emporter...

Songez que Stavisky fut du ressort du bureau des « Malfaiteurs internationaux » ! Si, la chance aidant, j'étais tombé sur sa « chemise » !

## LE BAR D'EN FACE

Ce laisser-aller surprenant, ces imprudences, je les retrouve à tous les étages de cette maison mal gardée.

Dans la salle où se tiennent, en permanence, les inspecteurs prêts à bondir en mission, les conversations ne s'arrêtent pas à l'arrivée du visiteur étranger. J'examine, sans être interrogé, les affiches collées au mur « une prime de mille florins

est offerte... » Dans une cuisine désaffectée, je tombe sur des fichiers contenant des noms de criminels poursuivis... ou d'indicateurs ?... Aux alentours de la Sûreté générale, pullulent des bars où ces messieurs viennent se désaltérer. J'y rencontre tous les « as » de la maison : Le Gall, Charpentier, les « assassins » de Stavisky, Bonny, que tous félicitent de son « coup de maître », des inspecteurs attachés à la section la plus secrète, la cinquième, dirigée par M. Mermoux, et dont la tâche consiste à « rechercher les infractions prévues par la loi du 18 avril 1886 et à centraliser les renseignements s'y rapportant. » Cela ne vous dit rien ? C'est le contre-espionnage...

## LES POLICIERS MUTILÉS

Mal installée, mal outillée, la Sûreté générale fait honte à ses dirigeants lorsqu'ils reçoivent leurs collègues des autres pays européens.

Le crédit total affecté au personnel de toute catégorie — pour tout le territoire français — direction générale, les seize brigades mobiles et la police dite « spéciale » (frontières, étrangers, centres politiques et ouvriers), est de 35 millions.

Les policiers de tout grade dépendant de la Sûreté générale sont au nombre de 2.500, dont 400 pour les brigades de police mobile et 400 pour la police spéciale.

Les « mobiles » disposent d'une trentaine d'autos dont la moitié est en réparations... Tous les inspecteurs n'ont pas la carte de circulation.

Tous les inspecteurs n'ont pas le titre d'officier de police judiciaire.

Je note, ici, que les 5/6 des inspecteurs de la Sûreté générale sont, par une obligation légale, des Anciens Combattants, classés dans les « Emplois réservés ». M. Le Gall, accusé d'être le

« tueur » de la maison, porte à sa boutonnière, à côté des Palmes académiques, la croix de guerre.

Son collègue en « assassinat », le commissaire Charpentier, qui fut chargé d'arrêter, avec lui, à Chamonix, Stavisky, porteur de la Médaille commémorative de la Victoire, en récompense des services qu'il rendit, aux armées du Nord, où il organisa les fameuses « Missions spéciales » en pays ennemi.

Ce recrutement militaire nuit beaucoup au fonctionnement de la Sûreté. Je lis dans un rapport officiel : « La législation qui oblige à réserver les 5/6 des postes d'inspecteurs à d'anciens militaires renégades, chez qui les qualités de discipline ont été développées à l'exclusion, trop souvent, des qualités d'initiative, a rié le recrutement de nos corps de police, qu'il conviendrait d'élever au niveau des corps des autres pays... et aussi, au niveau des plus subtils criminels internationaux ! ».

N'y a-t-il pas quelque cruauté, imprudence à choisir les inspecteurs de la Sûreté — qui ont besoin de toute leur vigueur physique et qui font un dur métier — parmi les mutilés ? On m'en cite certains à qui il manque une jambe et même — comble d'ironie ! — un œil !

#### PANORAMA DE LA SÛRETÉ GÉNÉRALE

Il est juste de reconnaître que ceux-là, l'Administration supérieure les laisse, de préférence, dans les bureaux.

Car il faut distinguer, dans l'organisation de ce capital et complexe service d'Etat, deux grands secteurs : les bureaux et les services actifs.

Il y a quatre grands bureaux : ce sont eux qui donnent l'impulsion, pour ainsi dire, juridique, aux services actifs. Leurs attributions ne sont que grossièrement délimitées. Le premier procède aux nominations de personnel et à l'organisation générale de la force publique ; le second réglemente et surveille les jeux, les casinos, les interdictions de séjour, les étrangers et... les pigeons voyageurs ; le troisième protège les animaux, rapatrie les Français indignés, réprime la traite des femmes, censure les affiches licencieuses, et « renseigne les auteurs dans l'intérêt de la conservation de veilles droits » ; le quatrième enfin, le plus important, veille à la sûreté de l'Etat. C'est lui qui est chargé de « découvrir les manœuvres qui tendraient à y porter atteinte », de dépister les « complots, attentats, manifestations » sur la voie publique ; de « prendre les mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des voyages du président de la République, des ministres et des souverains étrangers ». C'est lui, enfin, qui doit « réprimer les menées anarchistes », surveiller la « fabrication, la vente et l'exportation des armes », contrôler « le séjour des déserteurs étrangers », assurer « la police de l'air et de la T.S.F. », veiller à « la sécurité des frontières terrestres, maritimes et aériennes », et « préparer la mobilisation nationale ».

Vous imaginez, à cette énumération incomplète, quelle tâche écrasante pèse sur les épaules du distingué M. Bayon-Targé, chef du quatrième bureau !

Et nous verrons, en conclusion, comment les syndicats du personnel — mieux qualifiés que quiconque pour démonter et remonter ces rouages mal assortis — proposent de réformer et de moderniser cette organisation vétuste et inefficace, qu'un haut chef de service m'a qualifiée de ce mot... « La Sûreté générale... Si le public savait !... Une façade ! Une façade derrière laquelle il n'y a rien ! ».

#### L'ŒIL DE LA SÛRETÉ

Quant aux services actifs, dirigés par neuf contrôleurs généraux, ils se divisent, essentiellement, en deux grands secteurs d'activité.

L'un — dit « Contrôle administratif » — est, à proprement parler, l'œil de la Sûreté.

C'est la police politique.

C'est là que nous avons, tous ou à peu près tous — des que nous avons atteint une certaine notoriété ou déployé une certaine activité ! — notre « fiche » ou notre « dossier » nourri de coupures de journaux ou de renseignements provenant d'indicateurs... Que valent ces dossiers ?... M. Pierre Laval m'a confié un jour, qu'il avait, lors de son passage, place Beauvau, consulté le sien et que les comptes rendus de ses discours, en réunion publique, au temps où il était révolutionnaire, n'étaient, ma foi, pas mal faits et ne contenaient pas trop d'inexactitudes ! Mais c'est, sans doute, un pur hasard...

M. Malvy, dans « Mon Crime », nous révèle que le dossier de M. Henry Bérenger est « particulièrement soigné » et qu'un ministre de l'Intérieur l'estima si important qu'il prit soin d'en nu-

méroter toutes les pièces pour qu'aucune n'en soit distraite... Notons, en effet, ce fait essentiel : ce n'est pas motu proprio que la Sûreté générale « fiche » tel ou tel personnage politique. C'est sur l'ordre du « Cabinet du ministre » qui lui envoie ce qu'on appelle une « note blanche », une simple feuille de papier blanc sur laquelle est noté un nom propre : celui du personnage à fichier...

Aussi, l'activité de la Sûreté générale suit-elle la courbe de la politique générale du Cabinet au pouvoir : selon la couleur du titulaire du portefeuille de l'Intérieur, c'est la « brigade anticommuniste » du Contrôle administratif ou la « brigade antiroyaliste » qui entre en mouvement ou tombe en sommeil...

Il est bien évident que, ces temps derniers, les réunions des « Francistes », des « Chemises bleues » et des organisations précitées, ainsi que des groupements d'extrême-gauche qui, à une tentative de coup d'Etat, répondraient par la grève générale et l'occupation des « centres vitaux » de la nation, sont l'objet d'une particulière attention, de la part des inspecteurs du Contrôle administratif et des « collaborateurs » qu'ils ne manquent pas d'avoir au sein même des Ligues disposées à renverser le régime...

#### « LA BRIGADE DES SUICIDES »

Cette police politique est purement « préventive ». Elle s'informe et elle informe.

Qui ? L'autre police de la Sûreté générale dénommée « Contrôle général des Services de Recherches judiciaires ».

A sa tête, était M. Louis Ducloux, contrôleur général dont la situation administrative, depuis l'affaire Stavisky, est incertaine. Elle ne sera précisée que lorsque sera décidée la refonte — nécessaire, indispensable — de la Sûreté générale, dans ses rapports avec la Préfecture de police. C'est à l'Etat, le contrôle général donne, en effet, à toute heure du jour et de la nuit, l'impulsion aux seuls organismes vivants de la police, en province : les « brigades de police mobile », créées en 1908, par Clemenceau, pour mettre fin à l'anarchie et à l'impuissance des polices municipales.

A sa tête, le contrôle général, est divisé en sept sections dont chacune a — théoriquement — des attributions déterminées.

La première : assassins, meurtres, cambriolages, à la traite des mesures d'ordre et de sécurité à laquelle appartiennent le commissaire Pierre Bayard, suspendu pour avoir dérivé une carte d'indicateur à Stavisky, et MM. Charpentier et Le Gall, est, par une amère plaisanterie, ironiquement dénommée par ces messieurs de la rue des Saussaies : la « brigade des suicides »... Son rayon d'action ? les vols de toute nature : bijoux, autos, vols dans les trains, rats d'hôtel ; la troisième est dirigée par le commissaire Penderpée. Pas de la lutte contre les faux-monnayeurs, les escrocs, les auteurs de titres... Très attaqué, M. Penderpée ne dont nous avons tracé la carrière, pendant la guerre, dans les *Images secrètes de la Guerre* — est l'homme qui, au cours des hostilités, arrêta autant d'espions — secteur Sûreté générale — que son collègue Albert Priollet — secteur Préfecture de police. C'est lui qui livra à la Commission d'enquête Stavisky, la première liste des bénéficiaires de chèques, ce qui lui valut des haines féroces... Il continue à faire son métier, comme il l'entend, avec quels maigres moyens d'action ! et un personnel de dix inspecteurs dont on vient de lui enlever le meilleur pour l'expédier à Dijon : M. Pierre Bonny...

#### LA GUERRE DES POLICES

La quatrième section tient les Archives criminelles... Une de nos archives criminelles... Car il y en a autant que d'organismes policiers et chacun d'entre eux en refuse la communication aux autres... C'est ainsi qu'un inspecteur de la rue des Saussaies qui veut aller constater un fait dans les archives du quai des Orfèvres est fort mal accueilli... et réciproquement...

Lorsque, chargé de l'affaire Oscar Dufrenne, M. Priollet chef de la brigade mondaine à la Préfecture de police, fut conduit à poursuivre son enquête hors de son secteur propre : le département de la Seine et à empêter sur le domaine de la Sûreté générale ; le territoire français (sauf la Seine), est-ce qu'il ne fut pas contrecarré par les collaborateurs de M. Ducloux ? Est-ce qu'il ne fut pas surveillé et espionné par eux ? C'est, du moins, ce que m'a déclaré M. Priollet et qui illustre brillamment le vice capital de notre organisation policière : la rivalité des corps de police ?

La cinquième section est celle du contre-espionnage, dirigée par M. Mermoux, 20 inspecteurs, 6 commissaires... Là aussi, il y a dualité et jalousie. Car la Préfecture de police a son service de contre-espionnage particulier. Ce qui, à la vérité, se justifie assez mal, car s'il y a un service qui doit être « national », et non pas spécifiquement parisien — n'est-ce pas celui-là ?

La sixième section gère les fonds et entretient le matériel. La septième, enfin, surveille les champs de courses et les établissements de jeux.

#### POLICIERS ET POLITICIENS

Au cours de cette enquête, nous recueillerons les déclarations des fonctionnaires de la Sûreté générale mis en cause à l'occasion des scandales Stavisky. Notons, pour l'instant, les traits essentiels de leur état d'esprit collectif. J'ai eu l'occasion de les saisir, pour ainsi dire, au vol, lors de leurs récentes réunions corporatives.

Ils se plaignent, d'abord, de l'instabilité du haut personnel de direction. A leurs yeux, le directeur de la Sûreté générale devrait être un technicien et non un politicien... Ont-ils tort ? Pour faire œuvre utile, il devrait avoir, à son poste de commande, la même continuité qu'ent, dans la maison d'en face, M. Chiappe... Rue des Saussaies, combien en ont-ils vu « mourir » de directeurs éphémères, pendant les sept ans de préfectorat de l'ex-directeur de la Sûreté Jean Chéreau !

Et, tous, sont des préfets en surmorte, soit des laissés pour compte de la politique ! Mais un homme du métier ? Jamais !

Aussi se plaignent-ils vivement d'être méconnus par leurs chefs — étrangers à leur profession — et de n'être pas défendus... J'ai sous les yeux une lettre adressée par les dirigeants du Syndicat à « tous les camarades ». A l'égard des accusations d'assassinat prémédité, de complaisances ou de venalité portées contre un certain nombre d'entre eux par des journaux qui — simple coïncidence ! — sont les défenseurs attitrés de la Préfecture de police, elle s'exprime en ces termes brutaux : « Le découragement est grand, dans le personnel de la Sûreté générale. Il ira en grandissant si son chef, le ministre de l'Intérieur, ne se décide pas à prendre comme il le doit, du haut de la tribune parlementaire, sa défense et à faire justice de toutes les basses calomnies qui s'impriment dans les « ordures » qui s'intitulent « journaux »... »

Le Syndicat de la Sûreté générale est allé, en corps, saisir de cette volonté unanime d'être défendu, M. Albert Sarraut. Le ministre de l'Intérieur lui a promis de faire tout ce qui est en son pouvoir et il a fait appel à tout leur dévouement envers le régime républicain.

Ce dévouement n'est pas niable. Il s'affirme « profond » dans un ordre du jour du 9 février dernier. Bien qu'adhérents à la Fédération des Fonctionnaires (mais non à la C.G.T.), les fonctionnaires de la Sûreté générale, tout en se déclarant solidaires des travailleurs, déclarent « de ne point répondre à l'ordre de grève générale leur devoir étant d'assurer — quoi qu'il arrive — la sécurité des citoyens et l'ordre public ».

Mais les policiers de tout ordre protestent — eux aussi ! — contre l'immixtion des politiciens dans les affaires judiciaires et administratives, et, spécialement, dans les leurs...

Chose curieuse : les politiciens accusent la Sûreté générale de constituer un « Etat dans l'Etat » et de peser, dangereusement, par le change de des dossiers anonymes sur la souveraineté nationale... Et les policiers renvoient aux politiciens les mêmes reproches : « S'il y a — m'a dit un très haut chef — parmi le personnel de la Sûreté générale, des brébis galeuxes — et il y en a — elles nous sont imposées par les hommes politiques... »

« En cas de conflit entre l'un de nous et un parlementaire — me déclare, de son côté, un des dirigeants du Syndicat — nos chefs n'hésitent pas un instant : c'est le fonctionnaire qui est sacrifié ! N'est-ce pas à des exigences politiques qu'ont été sacrifiés des chefs qui, à nos yeux, n'ont pas démerité ? M. Thouy, notre directeur, et M. Ducloux, notre contrôleur général ? »

En tout cas — et ce sera ma première conclusion — il y aurait, pour le régime, un péril évident à laisser s'aggraver le « profond découragement », constaté à la tribune, dès le 11 janvier, par M. Chautemps, qui, pour des causes diverses, mit ceux qui — inspecteurs de la Sûreté générale, agents en tenue, gardes mobiles — sont — qu'on le veuille ou non — au premier rang de ses défenseurs !

PAUL ALLARD.  
(A suivre)

# L'OMBRE DE STAVISKY

DE GILBERT ROMAGNINO  
PAR MAURICE LEROY

**L**a première fois que je vis Gilbert Romagnino, c'était, à ma mémoire est fidèle, en septembre 1928. Au hasard d'une existence aventureuse, je venais d'échouer aux bords de la Grande Bleue. Je consacrais la plus grande partie de ma liberté au nouveau Dieu du jour : le sport, et j'en tirais la plus claire partie de mes revenus.

Tous les matins, de bonne heure, j'allais sur la plage pour m'ébattre et gonfler mes poumons d'air pur en vue de compétitions prochaines. On se lève tard à Nice-la-Belle. J'étais à peu près seul sur le sable fin.

A peu près seul, dis-je. En effet, je croisais tous les matins un homme de taille moyenne dont la tenue rigide rendait paradoxale la misérable vêtue. Brun, très rigide, l'inconnu souffrait d'un léger strabisme et son regard en avait quelque chose d'étrange. Une impression indéfinissable se dégageait de cette personnalité anachronique. Pourtant, le regard se voilait d'une immense tristesse lorsqu'il se posait sur deux enfants blonds qui trottaient, heureux de vivre, aux côtés de mon inconnu.

Un mois durant, je n'eus que ce compagnon comme témoin de mes ébats sportifs.

Un jour que j'avais besoin, pour une formalité administrative, de deux témoins, je demandai à Niemen, ancien champion d'Europe de boxe, de vouloir bien m'accompagner avec un de ses amis.

Jugez de mon étonnement lorsqu'il me rejoignit en compagnie de mon « inconnu » de la plage.

Et c'est devant le chef de l'état civil que je connus la véritable identité du promoteur matinal.

Gilbert Romagnino ?

On se lie très rapidement dans le monde sportif. Gilbert devint bientôt le camarade de tous les jours. En compagnie de Niemen, nous discussions sports, et Gilbert vantait, d'une voix chantante, les beautés de l'art pugilistique. Son petit corps nerveux et trépidant s'animait singulièrement lorsqu'il se remémorait, avec Niemen des souvenirs connus :

« Te souviens-tu, Maurice, lorsque nous boxions au Maroc, devant le général Pellegrin ?

Le sport était toute notre nourriture spirituelle. Et Romagnino, dont la passivité n'avait d'égal que de soudaines et violentes colères, se laissait doucement bercer par la chanson du passé.

Un jour, mes deux amis lui sèrent échapper un nom : Alex ! — S'il était là, disait Gilbert.

On pourrait y voir plus clair...

De confidences en confidences, j'appris, avec stupeur, la malheureuse affaire de Marly-le-Roi.

Puis les secrets succédèrent aux secrets :

— Ah ! si Galmot n'était pas mort, quelle belle chose nous aurions pu réaliser : Alex, Galmot et nous. A l'heure actuelle, nous serions les rois de la Guyane française.

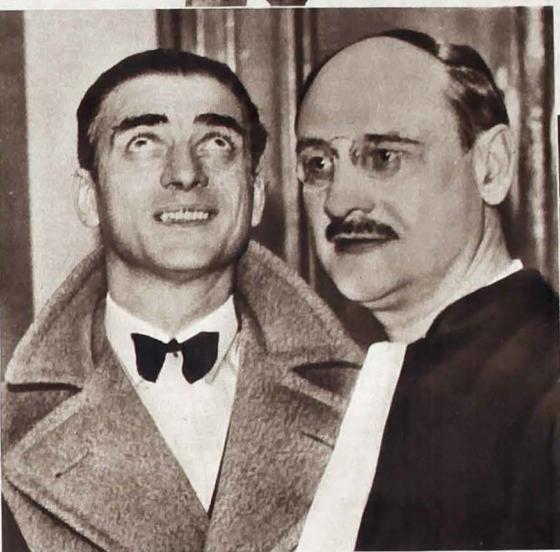
A l'énoncé d'une pareille hypothèse, j'eus un sourire incré-



M. Romagnino lorsqu'il se promenait en liberté. PHOTO MONDIAL



Jean Galmot, lorsqu'il comparait devant la 22<sup>e</sup> chambre correctionnelle. PH. MARLINGUE



M. de Chattancourt a déchargé sa conscience. PHOTO MONDIAL

M. Romagnino n'a pas perdu le sourire. On n'en saurait dire autant de son défenseur M. Raymond Hubert. PHOTO H.V.T.

dèle. Le regard d'acier de Romagnino se posa lourdement sur moi.

— Ecoute, petit, me dit-il, la belle histoire que nous aurions pu vivre. Le courrier de France n'arrive, à Cayenne, que tous les trois mois. Quelques hommes bien décidés survenant entre deux voyages, et le tour était joué. Nous prenions d'assaut le poste de T.S.F., la banque ; Galmot avec sa grande popularité faisait le reste.

— Nous avons manqué cela...  
Et, dans les yeux féroces de mon interlocuteur passait comme le mirage de la merveilleuse aventure ratée. La mystérieuse mort de Galmot, condottière des temps modernes, avait fait périr dans l'œuf le projet insensé d'une Guyane indépendante.

En dehors de toute camaraderie, je considérais, je dois l'avouer, Gilbert Romagnino comme un illuminé. Le temps n'est plus, pensais-je, des corsaires et de Saint-Domingue.

Gilbert, lui, avait la foi, une foi ardente en cet inconnu dont le nom revenait sans cesse à mes oreilles :

« Quand Alex sera là... »

Leit-mot de nos conversations, espoirs... chimères... Et, malgré moi, je plaignais de tout mon cœur les deux petits bambins blonds sur la tête desquels semblaient déjà s'annoncer les orages à venir.

— Pour ceux de ma génération, la vie tourne en rond. Entendez par là qu'il ne faut pas s'attarder sur les chemins passés. Le romantisme n'est plus de mode.

J'oubliai vite le sport, Nice, et surtout Gilbert Romagnino.

Et voici que l'année dernière, les hasards de ma profession me mirent en présence de Niemen.

J'ai gardé une grande sympathie pour ce brave garçon, l'un des plus intelligents boxeurs que je connaisse. Niemen n'avait qu'une modeste ambition : pouvoir changer tous les matins un billet de cinquante francs et jour du rarissime soleil parisien.

Un sourire joyeux s'épanouissait sur la figure ouverte de Niemen.

— Que fais-tu donc pour paraître si heureux ?... — Merveilleux, mon cher, me dit-il. Alex et Gilbert « sont dans la course ». Je fréquente le Claridge où je donne des leçons de culture physique. Et je gagne 2.500 balles par mois, sans compter la resquille de fins diners. Et je vais à l'Empire, tous les soirs, sans rien



**Décidément, tous les anciens comparses de Stavisky ne perdent pas confiance. Niemen a gardé son sourire, malgré son arrestation.**

PHOTO MONDIAL



**Les chagrins ont imprimé leurs traces sur le beau visage de Mme Stavisky.**

PHOTO N. Y. T.

« lâcher ». Les belles filles y foisonnent. Viens donc m'y voir un jour...

C'est l'aventure guyanaise qui se renouvelle sur un autre plan, pensais-je. Après la République, l'Empire...

Et dans l'espoir d'en savoir « plus long », je me présentai, un soir, au contrôle de l'Empire pour voir Niemen dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Comment les « traqués de Nice » avaient-ils pu renverser une telle situation, pensais-je en mon for intérieur ? Et malgré moi, je songeais au personnage mystérieux dont le nom berçait les nuits agitées de Gilbert Romagnino, là-bas, sur la Côte d'Azur...

Mais je n'étais pas au bout de mes surprises. Au contrôle : pas de Niemen. Mais un Gilbert, en chair et en os. Un Gilbert transformé et rendu plus distant par une heureuse réussite. Les sandales de Nice ont fait place à des vernis impeccables. Un smoking de chez le bon faiseur lui donnait un air majestueux. J'avais l'impression de me trouver devant un autre homme.

Amicalement, comme jadis, il me tendit la main. Puis, sur un ton de reproche, il me glissa dans l'oreille :

— Je t'ai suivi de loin... Tu es journaliste... Tu viens sans doute aussi demander de l'argent ?...

La stupefaction dut se lire sur mon visage, car Gilbert, s'apercevant de la gaffe, aiguilla la conversation sur un autre sujet en m'entraînant vers le bar proche.

— Tu vois, me dit-il, on « se défend ». La revue coûte des millions, mais ça ne fait rien.

Puis, sortant de sa poche un journal confidentiel, il ajouta :

— Les maîtres chanteurs sont à nos trousses. Tu comprends pourquoi nous arrosons ?...

— Mais la police ? dis-je.

— Dans la poche. Avec de l'argent on arrive à tout. D'ailleurs, je dine demain soir avec un ministre au Café de Paris. Samedi avec un autre. Alex tient le bon bout.

« Nous avons un quotidien et plusieurs hebdomadaires. Nous sommes les « caïds », qu'on te dit. Quelle renversée depuis Nice...

« D'ailleurs, ajouta-t-il en me quittant, je penserai à toi.

\*\*\*

Quelques jours plus tard, un pneumatique m'apportait un écho anodin que Gilbert me pria d'insérer dans un hebdomadaire m'appartenant. Il répondait aux attaques d'un maître chanteur. Un billet de mille francs entourait le tout. « C'est la mode de la maison », m'affirma Gilbert au téléphone, alors qu'étonné je m'élevais contre de pareilles pratiques.

« Et pense, me dit-il, à la publicité de Katinka. »

N'étant pas de ceux qui s'attachent à certaines fortunes, je ne revis plus Gilbert Romagnino.

J'eus cependant, courant octobre, de ses nouvelles par Niemen que je rencontrai dans une salle de boxe.

— Comment vont les affaires ? lui demandai-je.

— Mal... Très mal, m'affirma le boxeur. Ça sent le brûlé. Ce sont d'ailleurs des salauds. Je ne travaille plus avec eux...

Et la conversation n'allait plus avant.

\*\*\*

Fin décembre, éclate le scandale de Bayonne. ON signale la fuite de Stavisky. Chez moi, le désir de l'information reprend ses droits. Un recoupement hâtif et je rends visite à Gilbert.

Son accueil est changé. L'affolement remplace la superbe.

— Tu n'as pas peur de me serrer la main ? J'ai pourtant deux inspecteurs à mes trousses...

Nous discutons.

— Rien n'est fini encore, me dit-il, se raccrochant à tous les espoirs. Alex est très fort. S'il veut parler, on étouffera rapidement ce scandale.

— Il y a trop de personnages dans le bain. Une telle affaire ne peut être dévoilée. Crois-moi, tout s'arrange dans la vie, a dit Alfred Capus. Viens pourtant me voir demain.

Fidèle au poste, je revis Gilbert.

— Les salauds, affirma-t-il. Aymard nous a vendus. Mais on se retrouvera. J'ai vu Lapeyre aujourd'hui. Arrêtez-moi, lui ai-je dit, et je vous donnerai les noms, tous les noms. Il y en a au moins cent cinquante. Pour le moment, prends note : je t'en donne trois, Bonneure, Hesse, Bonnet. Car, quoiqu'en dise le ministre des Finances, il a diné deux fois avec Stavisky...

— Et Alex ?

— Ça ira, mais si tout le monde le lâche, il est bien capable de se suicider.

Vingt-quatre heures après, dans une villa de Chamonix, on retrouvait le corps de Serge Stavisky.

Mais ce que Gilbert avait oublié de me dire, c'est que la veille de la fuite d'Alex, un Conseil de guerre s'était tenu chez une personnalité du barreau. Là, tous les intéressés avaient pris les dernières dispositions. Un avocat avait même potassé le code pour faire savoir aux assistants les peines encourues. Et devant l'énormité des années de prison, l'affolement général avait remplacé la placide assurance des hommes forts.

Stavisky mort, Gilbert va parler, pensais-je ?

Il parla, en effet, pour me dire qu'il venait de donner Aymard. « La dernière chance », dit-il. Avec lui, je sauve la République... »

Du moins, le croyait-il.

Et les noms succédaient aux noms... « Il y en a », affirma Gilbert, que je vais mouiller jusqu'aux os (sic). »

\*\*\*

Le lendemain, Gilbert est entendu par l'inspecteur Bonny. La face des choses est changée. A la porte de l'avocat d'Hayotte, Gilbert est questionné par deux « en bourgeois ».

— Dis-nous si Hayotte est là, demandent-ils...

Et Romagnino de répondre...

— Grand merci, messieurs. S'il est là, je ne vous le dirai point. Mieux vaut donc que je ne monte pas. Je joue aujourd'hui mon capital-liberté. Et j'ai deux enfants que j'aime bien... Souffrez donc que je m'en retourne...

Et le soir, Gilbert m'avoue : « Je ne peux plus rien dire. C'est tout. Il faut que je pense à mes mômes... »

Sous l'influence d'une opinion publique déchaînée, les événements se précipitent.

De nouveaux noms sont lancés dans la bagarre. Celui de Gilbert Romagnino semble s'estomper...

Et pourtant...

Une commission d'enquête est créée à la Chambre. Elle demande les chèques de Stavisky... Où sont-ils ?

Et Romagnino qui semblait jouir d'une certaine impunité sent se resserrer autour de lui une vigilance intéressée.

Les chèques ? Il les a, sans doute. L'inspecteur Bonny ne doit pas être sans le savoir. Mais jouant, comme il dit, son capital-liberté (le seul qu'il lui reste), il tente d'en faire un atout dans son jeu. Jusqu'au dernier moment, il pense que les chèques — les premiers intéressés en l'histoire — vont sauver la face.

Ces chèques lui brûlent les doigts. Mais ils représentent la dernière sauvegarde, la dernière carte qu'il jouera avec Bonny ou un autre...

Alors il part pour l'Angleterre. Non pas pour chercher les fameux talons. A la veille de son incarcération il pense à une femme... car Gilbert est un homme comme un autre.

Plus la fortune venait à lui, plus il se détachait de sa femme légitime. Une Anglaise, rencontrée un jour, avait fait chavirer son cœur de gangster. Mieux. Cet homme, anarchiste dans l'âme, que le « milieu » aurait pu prendre pour un des siens, cet homme qui n'a que du dédain pour toutes choses, s'est abaissé à payer un autre homme pour avoir le droit d'aimer cette femme. Sur les vingt mille francs qu'il émargeait au budget staviskrate, quatorze mille servaient de rançon à cet amour insensé.

Après s'être grisé une dernière fois dans les bras de l'Égérie britannique, il revient en France, vers un destin qu'il devine.

Mais il a le temps auparavant de monter l'histoire de la remise des chèques. Ce qui est une autre histoire.

\*\*\*

Et voici.

Stavisky est mort.

Il ne reste plus rien que des inculpés, de pauvres loques qui tentent vainement de sauver ce qu'il leur reste d'honneur. Les larmes succèdent aux plaintes. Les dénonciations aux calomnies.

Un seul reste homme : Gilbert Romagnino.

Il jouera sa chance jusqu'au dernier instant, même si cette chance doit un jour se tourner contre lui.

Elevé dans le respect de certaines lois du milieu, il ne donnera personne, il ne dira rien des lourds secrets dont son cœur est gonflé.

Envers et contre tous, il restera le héros de cette histoire, auréolée de légende ; l'Eminence grise de cette aventure qui vaut bien le rêve inassouvi de la Guyane...

Il ne dira rien.

Tant pis pour la Commission d'enquête.

MAURICE LEROY.

LIRE DANS CE NUMÉRO :

# VU

## LA MAFFIA

A L'OMBRE DE STAVISKY  
QUI EST ROMAGNINO ?

Téléphone : Elysées : 27-57-58  
Adresse Télégraph : VUJOUR 86  
65-67, Av. des Champs-Elysées  
CHÈQUES POSTAUX PARIS 1206-25

PHOTO BUFFOT

# POLICE MAGAZINE

Albert Prince  
*connaissait-il  
la cachette des  
bijoux Stavisky ?*



# Albert Prince connaissait-il la cachette des bijoux Stavisky ?

DIJON

(De notre envoyé spécial)

Que la mort du conseiller Albert Prince fût mystérieuse, soit ! Qu'elle le restât éternellement, le public ne paraît pas devoir l'admettre.

Et, cependant, après un mois de vaines enquêtes parsemées de communiqués remplis d'espérance : « Nous suivons quatre pistes », « Cette fois-ci, nous tenons quelque chose de solide... », etc., je n'oublie pas les paroles que vient de me confier, voici un instant, d'homme à homme, un des enquêteurs les plus en vue de cette ténébreuse affaire.

— En vérité, m'a-t-il dit, nous sommes encore sur la place publique et nous ne savons si nous devons prendre telle ou telle direction... voici la réalité, et ce n'est pas que nous ne tentions pas l'impossible pour fuir la lumière.

Voilà qui est réconfortant et qui prouve que, si une solution apparaît d'ici quelques jours, elle sera l'effet d'un heureux coup de théâtre imprévisible actuellement.

Et pourquoi donc être si éloigné encore de la vérité quatre semaines après une mort qui a ému la France entière ?

Uniquement parce qu'on n'est pas seulement à la veille d'arrêter les meurtriers, mais aussi parce qu'on est loin de les avoir identifiés et surtout, et l'un découle de l'autre, parce qu'on ignore les mobiles mêmes du crime.

On les ignore absolument. Et ce n'est que suivant leurs penchants que les uns ou les autres portent des accusations parfois terribles et qui ne sont que le résultat de déductions parfois fort logiques.

Les mobiles ? Beaucoup trouveront cette question d'une puérilité parfaite.

— Mais... et les papiers, et les documents, s'écrieront les voix de la majorité, qu'en faites-vous ? N'est-ce point une raison suffisante ?

Oui. Oui évidemment. Mais quels papiers ? Quels dossiers ? Personne ne les a vus, personne ne savait ce qu'ils contenaient. Ils existaient, c'est entendu, mais avaient-ils l'importance qu'on leur prête ? M. Prince était-il apte à avoir de tels documents qu'ils puissent décider certains à l'assassinat ?

Rappelons-le, M. Prince n'avait pas été mêlé à la présente affaire Stavisky, il avait seulement été substitué de la section financière du parquet de la Seine lors de l'instruction du premier scandale Stavisky. Le rapport qu'il devait remettre à M. Lescouvé concernait ce qu'il savait de cette période. Rapport dont il demanda par deux fois que la remise fût retardée et dont pas une ligne encore n'était écrite le 20 février, alors que le 21 était la date extrême de la remise.

Et que pouvait-il dévoiler ? Qu'il avait été au courant des remises multiples dont avait bénéficié l'escroc de 1930 à 32. Que, peut-être même, il avait été l'objet de pressions de la part de certains. C'était cela qu'il appelait : « Soulagement sa conscience ». Et c'est pour éviter ces révélations que d'aucuns auraient accepté l'idée du crime ! A bien réfléchir n'est-ce pas la plus improbable des hypothèses ? Faites ou pas faites officiellement, ces révélations n'étaient-elles pas soupçonnées de tous à l'avance ? N'ont-

elles pas à l'avance fait figure de certitude au point que ceux qu'elles visaient en ont subi de toute façon les conséquences fâcheuses, les mêmes que si les révélations avaient pris jour officiellement devant une commission d'enquête ?

Enfin n'est-il pas d'autres personnes qui possèdent des éléments beaucoup plus précieux sur les tenants et les aboutissants de l'affaire Stavisky ?

Et ces « fameux » documents Prince, personne ne sait ce qu'ils sont devenus.

M. Raymond Prince a dit au premier jour de l'enquête :

— Avant de partir de chez nous pour prendre le train à la gare de Lyon, mon père nous a déclaré : j'emporte tous mes papiers, mes importants papiers, avec moi dans ma serviette, pour pouvoir travailler à mon rapport au cours de mon voyage. Ces importants papiers étaient uniquement composés de notes manuscrites, d'édits qu'il avait jetés sur un brouillon...

Donc, pas de véritable document. Voici un point.

Plus tard M<sup>me</sup> Albert Prince devait déclarer à son tour :

— Juste avant de prendre son train, de la gare de Lyon, mon mari m'a téléphoné pour me prévenir qu'il avait commis une erreur involontaire. Il avait emporté par mégarde dans sa serviette un dossier sans importance et avait laissé à la maison les papiers Stavisky.

Donc à en croire ce coup de téléphone, tous les papiers importants en la possession de M. Prince, auraient dû se trouver, après sa mort, à son domicile parisien, or... ou tous ceux qui furent retrouvés après le drame par la famille éplorée furent confiés à M. Lescouvé qui déclara en substance :

— Ce sont là notes, papiers et dossiers sans grande importance...

Que conclure ? Si ce n'est que M. Albert Prince s'abusait peut-être un peu en accordant un intérêt de premier plan à certains de ses dossiers.

On a parlé de photographies de deux documents, mais cela n'a été qu'une rumeur jamais confirmée avec précision.

Enfin rappelons qu'en dehors même de tout rapport écrit M. Prince aurait eu, la semaine précédant sa mort, une longue conversation avec M. Lescouvé au cours de laquelle il l'aurait déjà mis oralement au courant de tout ce qu'il savait.

En résumé, de quelque côté qu'on se retourne il paraît comme fort improbable que le vol des documents et la mort de M. Prince aient pu changer quoi que ce soit au cours normal de l'affaire Stavisky et de l'information ouverte par la commission d'enquête.

Si la disparition du dossier n'avait aucune raison de profiter à quiconque, voici donc un mobile de crime écarté.

Quels peuvent être les autres mobiles ? La vengeance ! De qui ? De quoi ?

Un crime commis occasionnellement ? Impossible ; on n'aurait pas trouvé trace d'une telle préparation confirmant le guet-apens.

Tandis que le Dr Paul procédait à la contre-autopsie du cadavre de l'infortuné conseiller, sept experts suivaient pas à pas les phases de la macabre opération. Voici les experts dijonnais (dont le Dr Kahn, à droite) sortant de l'Institut médico-légal. (K.)

Aussi, comment admettre la possibilité d'un crime sans mobiles ? N'est-on pas amené ainsi à croire une fois de plus au suicide qui, mille reprises déjà, a été écarté comme impossible...

Alors ?... Alors il y a une autre explication possible. C'est une supposition, mais, alors que tous ceux qui s'occupent de l'affaire ne font pas un pas en avant, n'est-on pas réduit à se contenter de suppositions plus ou moins logiques ?

Ce long exposé, aride, sec, si loin du « romanesque », du moins au milieu de tant de suppositions fantaisistes, a peut-être le mince avantage de présenter un raisonnement dont peut-être l'avenir vérifiera les conclusions.

Et voici la nouvelle explication proposée.

C'est en prenant un verre au fond de la salle d'un petit bar puant, en compagnie d'un homme au passé chargé et dont le corps est agrémenté de fait depuis longues années de tatouages suggestifs, ô combien ! que la nouvelle explication me fut confiée.

— Vous pouvez le dire que c'est une bien curieuse histoire, prononça l'homme qui me faisait vis-à-vis. Entre nous, tout le monde nage ! Pas vrai ?

Je répondis d'un signe de la tête, tandis qu'il faisait passer d'un coin de la lèvres à l'autre un mégot fatigué et sans couleur.

— Oui, reprit-il, oui, c'est bien bizarre.

Entre nous, je peux te parler, c'est pas ? Bon, alors, écoute un peu... Voilà : tout le monde est d'accord pour dire que c'est des hommes, des vrais qui ont fait le coup ? C'est ça, hein ? Et puis là-dessus on se demande qui les a payés et pour le compte de qui ils ont travaillé ? C'est toujours ça ?... Bon, et bien pourquoi ne pas imaginer qu'ils ont travaillé pour leur propre compte ?

— Comment ?

— Oui, ils auraient fait le coup pour eux seulement...

— Mais quel intérêt ?

Alors l'homme s'avança par-dessus la table, d'un geste précis du pouce il rejeta en arrière sa casquette et dans un souffle murmura :

— Les bijoux !...

Un instant, il resta sans mot dire, puis :

— Tu vas comprendre. Le Stavisky, au moment de sa fuite, avait des bijoux et pour cher ! Il chercha à en faire de l'argent... A Paris des copains à lui essayaient de faire le change, or c'est juste à ce moment qu'il meurt là-bas à Chamonix, au Vieux-Logis... Les bijoux, les types les gardent. Personne ne sait qui les a ni où ils sont, alors eux espèrent qu'en attendant un peu que le calme revienne ils pourront un jour les vendre. Alors ce sera la fortune... Tu comprends !

Ils sont plusieurs, tu penses bien, à espérer se partager le gâteau un jour. C'est la vraie planque, tu saisis ?...

Or figure-toi qu'un jour, par un drôle hasard, M. Prince ait appris où pouvaient être les bijoux... alors tu comprends l'intérêt de ces gars de faire disparaître à tout jamais ce lémoïn gênant !

Oui, oui, mais comment l'a-t-il appris ?



Le Dr Paul, médecin légiste, photographié alors qu'il vient de procéder à la contre-autopsie du cadavre du conseiller Prince. On sait que l'opération permit des constatations importantes, mais non décisives, et notamment qu'Albert Prince a été érasé vivant. (Rol.)

— Ça... ça, tu comprends bien, tu m'en demandes trop... Mais, n'est-ce pas, j'imagine, je suppose... c'est tout...

L'homme vida alors son verre d'un trait. Depuis, on ne l'a pas revu à Dijon.

C'est d'ailleurs à peu près au même moment que la police se mit à Paris à entreprendre de nombreuses investigations dans certains milieux de fâcheuse réputation et où fréquentaient paraît-il des lieutenants de Stavisky...

Aujourd'hui, on ne dit plus « lieutenants », d'ailleurs, mais gangsters... et le mot n'est peut-être pas trop fort.

— Ça, ça, me disait un camarade d'autrefois que quelques malheurs ont touché, ça voit-tu, c'est le crime de types qui ont peur de rien !

Il y a bien des escrocs extraordinaires de la taille du bel Alexandre et nous en avons la preuve, pourquoi dans un autre genre n'existerait-il pas de véritables gangsters ? Oui, mais voilà, il faut savoir les trouver. Il en est, et de fait intéressants à suivre, qui n'ont jamais mis les pieds dans les clubs trop célèbres, trop connus de tout le monde et où la police s'est empressée de perquisitionner sans grand résultat vraisemblablement.

PHILIPPE ARTOIS.

## UN MUSÉE DE TATOUAGES

BARCELONE possède maintenant, dans son Musée d'anatomie, une section spéciale consacrée aux tatouages.

On y trouve la première collection de peaux tatouées. De peaux, oui, de peaux humaines provenant de cadavres non réclamés.

Le spectacle est franchement épouvantable ; ces pauvres lambeaux de chair humaine sont tendus par des ficelles comme la peau d'un tambour et plongés dans des récipients de cristal contenant des produits chimiques qui leur conservent toute leur fraîcheur.

Dans ces bocaux, au milieu du liquide, ces peaux apparaissent translucides avec une netteté que, certainement, elles n'ont jamais possédée de leur vivant.

Il est difficile de trouver une raison plausible à l'exposition de ces macabres spécimens de tatouages. Ceux-ci ne sortent guère de l'ordinaire. Ce musée pourrait se justifier — en partie — par l'intérêt des sujets exposés, par la fantaisie des tatoueurs.

Or, il n'y a rien de véritablement nouveau ; tous les dessins peuvent se réunir en six ou sept catégories seulement.

Il y en a qui symbolisent les professions : anères, vaisseaux, etc. ; d'autres des signes astrologiques ; d'autres encore, des fleurs, des armes, etc.

Il y a une médaille militaire arrachée à la poitrine d'un légionnaire, des sujets

mystiques et religieux ; l'inévitable cœur traversé d'une flèche accompagné du non moins classique : « A Margot, P. L. V. »

On trouve aussi un match de boxe qui n'est pas dénué d'une certaine originalité ; une tête de policeman sous laquelle on peut lire en anglais une expression qui se traduit à peu près en français par « Mort aux vaches ».

En somme, rien que de très banal, des tatouages réguliers en noir, bleu ou rouge, les trois tons de la gamme chromatique de cet art spécial.

Inutile de dire qu'abondent également les sujets érotiques, parfois véritablement obscènes, d'origine nettement européenne et nord-africaine, car jamais les sauvages les plus authentiques n'osèrent traiter de semblables sujets qui sortent des mains des tatoueurs marseillais ou algériens.

D'autres peaux portent des écritures arabes et chinoises.

El signalons pour terminer l'hommage d'un amateur de cinéma, à une vedette française aujourd'hui disparue : Renée Adorée, qui s'était fait tatouer sur la poitrine un buste de la belle artiste.

Sur la peau tendue notée dans ce bocal, la jolie star sourit aimablement.

Et cela ne peut qu'ajouter encore un peu au sinistre de cette macabre exposition.

JEAN GEY.





L'affaire Stavisky suit son cours. Mais avec une certaine lenteur. On enregistre cependant de nouvelles inculpations. C'est ainsi que, tant au compte de l'affaire Stavisky que de l'affaire Prince, trois des « animateurs » du Cercle Hippique, rue de Grammont à Paris, ont été écroués.

On voit (à gauche) la fermeture du Cercle Hippique, ex-Frotes. A droite, M. Berthoin, qui a pris la place de M. Gray et dirigera dorénavant la Sûreté Générale. M. Berthoin fut un combattant d'une vaillance et d'un sang-froid éprouvés.



M. Paul Lévy, directeur de l'ex-Rempart, dont le nom figure sur maints chèques Stavisky, attend le moment de comparaitre devant M. le juge d'instruction Ordonneau. (Rol, M. P. P.)

M. Charles Meyer vient de succéder à M. Xavier Guichard comme directeur de la police judiciaire. On espère qu'il n'égara rien... des convocations à lui confiées, et que sa bonne n'est pas distraite. (N. Y. T.)

M. Priollet, ancien commissaire spécial à la brigade mondaine, spécialiste des affaires stupéfiants et de « milieu », vient d'être nommé commissaire divisionnaire et rattaché à la police judiciaire. (F. P.)

M<sup>me</sup> Slavisky a été une fois de plus interrogée par M. le juge d'instruction Ordonneau, pour préciser certains points relatifs aux promenades des talons de chèques. Voici la veuve de l'escroc avant de comparaitre. (Rol.)



Nous avons relaté dans notre dernier numéro l'assassinat de M<sup>me</sup> Hérel, femme d'un négociant en grains parisien, qui commisit l'imprudence de suivre dans un hôtel meublé le danseur qui l'avait séduite. L'assassin a été arrêté à Bruxelles. Il se nomme Pierre Nathan et appartient à une excellente famille. Sa maîtresse, l'ex-danseuse Malou Gérin, le poussa à ce crime. A gauche, le Cintra, à Bruxelles, où fut appréhendé le couple meurtrier. Au centre, la victime de ce drame, M<sup>me</sup> Hérel, qui, chloroformée, fut plongée dans la baignoire. (Rol, M. P. P.)

Le procès du maire des Saintes-Maries-de-la-Mer, Esprit Pioche, a révélé des négligences et des fantaisies sans nombre en ce qui touchait l'organisation des finances municipales. Ce fut tour à tour dramatique et grotesque... Finalement, cinq ans de réclusion sont venus mettre fin à la carrière de l'étrange administrateur que représente notre cliché. (M. P. P.)

# VOU

DANS CE NUMÉRO

# L'AFFAIRE :

LES TROIS MOUSQUETAIRES  
DE LA GUYANE

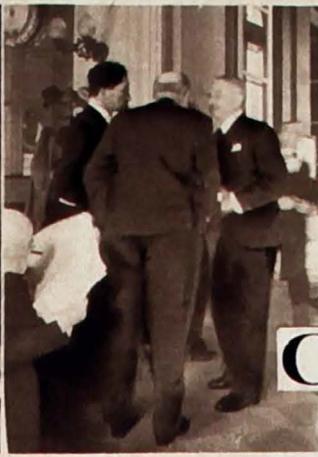
LES MYSTÈRES DE LA  
SURETÉ GÉNÉRALE

ET...



# LA FRANC-MAÇONNERIE PARLE

28 MARS 1934 Directeur : LUCIEN VOGEL PARAIT LE MERCREDI  
7<sup>e</sup> ANNÉE. — N° 315 PHOTO N. Y. T. PRIX : 2 FRANCS



PHOTOS  
KITROSSER



# CINQ A SEPT COMMISSIONS

PAR  
ALAIN  
LAUBREAU

De cinq à sept, au Palais-Bourbon, on se réunit pour bavarder et attendre févreusement les événements.

**L**A Chambre est en vacances, mais chaque jour, à l'heure du cinq à sept, le Palais-Bourbon s'anime. Un étrange et tacite rendez-vous réunit dans la salle des Pas-Perdus et aux Quatre-Colonnes, parmi d'honnêtes fonctionnaires du journalisme et des porteurs de communiqués abondamment décorés, des députés en mal de publicité, des affairistes chômeurs, un quarteron d'oisifs à relations parlementaires, certains rebuts du suffrage universel et quelques citoyens audacieux qu'on s'étonne et qu'on admire presque de voir s'aventurer si près d'une Commission d'enquête. Il est vrai qu'elle n'est pas dotée de pouvoirs judiciaires. Tout ce joli monde se connaît, s'aborde, se tutoie, bavarde. Les mains se tendent, se serrent jusqu'à l'usure des métacarpes, décrivent de grands gestes dans un bruit de manchettes et de breloques où l'on perçoit comme un écho ironique des menottes contumaces.

C'est l'heure exquise où s'affichent les premiers comptes rendus des séances. On est ici au centre du cratère qui, tous les matins, par les mille feuilles des journaux, projette sa lave bouillonnante sur Paris et la France. Etre les premiers à savoir, moi par mot, ce qui s'est dit à l'ombre présidentielle des favoris de Laurent Bonnevey et de la barbe d'Henry Guernut, c'est une jouissance, j'en conviens. C'est là que tant d'inutiles bavards et quelques méchants bougres puisent le sentiment d'une importance qui leur vaut crédit et considération au café, au cercle et chez leurs voisins de palier. D'autres guettent d'un œil rapace la provende monnayable. Pour un nom jusque-là tu, qui surgit brusquement au jour du scandale, on voit des jambes se dégourdir et les chasseurs d'oboles se précipiter au dehors. Il s'agit d'arriver chez le « bénéficiaire » avant que la nouvelle se propage. Grâce à Dieu, les taxis ne sont plus en grève...

Les journalistes se mêlent aux groupes des curieux. Ils ont des secrets à distiller au creux des oreilles complaisantes. Comme ils arrivent des Quatre-Colonnes où n'a point accès la tourbe des Pas-Perdus, on les soupçonne d'avoir recueilli les confidences d'un commissaire. Au besoin, ils s'en donnent gratuitement l'avantage.

Les journalistes parlementaires font la joie d'un observateur dégagé de toute passion. En tous lieux, les journalistes sont enclins à parader et à gonfler de tous les vents de la vanité les voiles de leur autorité. A la Chambre, leur flottille évolue avec la majesté d'une escadre. Il faut les entendre, le front alourdi de soucis et la bouche pleine de sentences, dégager de pauvres conclusions entre les décombres d'un édifice de lieux communs. Il faut les voir saisir un député par le bras, l'entraîner à l'écart et le confesser d'une voix mystérieuse.

Les jeunes affecteraient volontiers d'être blasés et sceptiques. Ils sont encore à l'âge où l'on ne croit plus à rien. Mais ceux qui ont blanchi, vieilli, macéré dans le jus sinistre des intrigues politiques, quelle flamme les anime ! On devine que, rentrés chez eux, ayant troqué leurs souliers usés à courir les couloirs et les ministères pour les chaussons rapiécés du pot-au-feu, ils entretiendront leur vieille compagne, à demi-sourde et impotente, des vaines rivalités du clan Herriot et de la coterie

Tardieu. Personne, autour d'eux, ni le merlan qui retaille chaque quinzaine leur antique barbasse, ni la crémère qui leur vend depuis un demi-siècle le même quart-de-brie en ciment, ni leur concierge à qui, une fois, ils ont procuré des billets pour une séance du matin où quatre héros discutaient en silence le budget des Ponts et Chaussées, n'ignore l'existence de M. Amideu du Clos et le péril sournois d'un amendement déposé avant le scrutin. Les voilà aujourd'hui, eux que les braves gens finissaient par fuir comme la peste des raseurs, détenteurs en partie des chapitres qui alimentent au jour le jour le plus extraordinaire feuilleton qu'on ait jamais offert aux lecteurs de journaux français. On les recherche, on les interroge. Ils se carrent avantageusement, baissent le ton et commencent : « Mon ami Mandel m'a dit tout à l'heure... Mais ne le répétez pas, vous m'attirerez des ennuis... mon ami Mandel m'a dit que... »

De loin en loin, un commissaire fait une apparition aux Quatre-Colonnes ou dans les Pas-Perdus. Il est aussitôt entouré, pressé, étouffé. Lui qui ne demande qu'à pérorer, et qui est venu pour cela, se laisse prier, affecte de jouer les tombeaux et les carpes. Mais chacun sait qu'il parlera. En effet, ça le dérange trop, il s'abandonne. Des retardataires surgissent, se haussent sur la pointe des pieds pour dominer l'entourage du discours : « Qui est-ce qui parle ? demandent-ils. Un Voleur ? Un Assassin ? » Quelqu'un répond très simplement : « Un Voleur. »

C'est ainsi que le langage parlementaire simplifie les formes. Les membres de la Commission Stavisky sont les « Voleurs », ceux de la Commission du Six Février, les « Assassins ».

Voici justement un Assassin :

— Bonjour, Simon ! — Adieu Simon ! — Comment vas-tu, Simon ?

C'est Simon Sabiani, député corsifiant de Marseille. Peuchère, c'est peu dire qu'il parle, Simon, il raconte :

— Hé, ce brave homme, il nous disait : J'ai cinquante ans, de politique je n'en fais pas, mais je suis venu manifester, parce que ça va mal. Voyons, messieurs, qu'il ajoutait, qu'est-ce que c'est que cette manière de gouverner ? Des impôts, encore des impôts, et toujours des impôts, et puis des emprunts et des emprunts. Ce n'est pas sérieux, je vous le dis. Est-ce que, sages, vous allez être enfin ?... Hé !...

Simon cligne un œil, jouit de son effet, puis il conclut :

— Hé, je vous dis, raison il avait, cet homme !...

Une sorte de chèvre efflanquée s'approche et sollicite l'arbitrage de Simon. C'est le fameux Lop, ce Triboulet de la Démocratie, qui vient d'essayer les coups d'un habitué de la maison parce qu'il l'a, tout bêtement et crûment, habillé du nom de maître-chanteur. Un moment, cela devient la grande affaire, qui repousse loin dans l'ombre Stavisky, la Mafia et les fusillades de la Concorde :

— Voyons, déclare Lop avec la logique des Innocents, est-ce que oui ou non, c'est un maître-chanteur ? Alors, j'avais le droit de le lui dire !

Le roi de France était plus généreux envers ses bouffons que les princes de la République. Il leur

permettait d'être francs et véridiques, et il les protégeait. Les nôtres ne trouvent qu'à rire des cruelles mésaventures de Lop.

Cependant un remous s'est produit, une poussée vers les Quatre-Colonnes, puis la vague déferle vers la zone interdite et, malgré les huissiers, vient battre les portes de la Commission des Voleurs. Un grand diable maigre paraît : c'est Philippe Henriot. Il ne fallait rien de moins pour faire oublier Lop et ses malheurs.

Philippe Henriot s'adosse à la rampe d'un escalier. Pendant vingt minutes il répètera, phrase à phrase et mot à mot, la déposition qu'il vient de faire. Hors de toute prévention, j'espérais mieux, sur sa récente légende, du grand orateur des droites.

— Oui, dit-il, Jean Zay m'a questionné sur des discours que j'ai dernièrement prononcés. Moi, je lui ai répondu : Je ne suis pas ici pour justifier ce que j'ai dit en réunion publique. Mais si j'étais à votre place et vous à la mienne, je ne vous poserais aucune question sur ce que vous avez dit à Montargis, même si je l'avais lu dans *Le Gâtinais*.

— Tôt ! fait un auditeur.

Philippe Henriot rit, content d'être si bien compris. Quelqu'un, qui a mal entendu, demande :

— A qui avez-vous dit cela ?

— A Jean Zay, reprend-il. Je lui ai répondu : Je ne suis pas ici pour justifier ce que j'ai dit en réunion publique. Mais si j'étais à votre place et vous à la mienne, je ne vous poserais aucune question sur ce que vous avez dit à Montargis, même si je l'avais lu dans *Le Gâtinais*.

Tandis que Philippe Henriot s'assurait ainsi des lendemains glorieux, les Voleurs et les Assassins terminaient leurs assises. Ils passaient les uns après les autres, Jean Piot sanglé dans sa jaquette de bonne coupe, Henry Guernut, président des Voleurs, le regard malicieux malgré sa barbe ; Campinchi, vif et cordial ; Renaud Jean, sous son bérêt basque, un gourdin à la main, le masque rude et l'œil terrible, comme s'il jouait à l'Ambigu un rôle de bandit montagnard.

Aux Quatre-Colonnes, environné d'un nouveau groupe, Philippe Henriot barytonnait à nouveau :

— ... Je lui ai répondu : Je ne suis pas ici pour justifier ce que j'ai dit en réunion publique. Mais si j'étais à votre place et vous à la mienne, je...

Un homme vénérable, le visage encadré de favoris, traversait le vestibule. Il répandait comme de la tiédeur autour de lui. On avait l'impression de manger de la moelle de veau en le regardant. Sa main dodue serrait une grosse serviette de cuir et son pas silencieux lui donnait l'apparence d'un personnage en baudruche qui marcherait sur des tringles de chat. C'était l'autre président, celui des Assassins, M. Bonnevey.

Maintenant, c'est fini — jusqu'au jour suivant. Il est huit heures du soir. Dans la salle des Pas-Perdus, une petite cohorte d'obstinés assiège encore un héros de la soirée. J'entends la même voix étudieuse qui répète inlassablement :

— ... et vous à la mienne, je ne vous poserais aucune question sur ce que vous avez dit à Montargis, même si je l'avais lu dans *Le Gâtinais*.

A. L.

GALMOT, ANQUETIL, STAVISKY, ROMAGNINO

# OU LES TROIS MOUSQUETAIRES DE LA GUYANE

PAR MAURICE LEROY

**Le grand romancier Blaise Cendrars qui, dans Rhum, avait retracé l'histoire de Jean Galmot; a publié à deux reprises dans VU des articles où il décrivait l'activité prolifique du grand conquérant et les circonstances mystérieuses de sa mort.**  
**VU se devait d'accueillir aujourd'hui les révélations curieuses de Maurice Leroy, mais il a en même temps demandé à M. Monerville, député de la Guyane, qui, au fameux procès de Nantes, emporta l'acquiescement des « vengeurs » de Galmot, de bien vouloir préciser le point de vue des Guyanais sur « Papa Galmot ». L'article de M. Monerville paraîtra dans notre prochain numéro.**

## Sous le règne de la Chauve-Souris

DANS un hôtel particulier du boulevard Berthier, au milieu d'une bibliothèque qu'on dit être l'une des plus riches de Paris, et où foisonnent, emblème de la maison, des chauves-souris en bois, en verre, en céramique, en porcelaine, deux hommes semblent parler argent. Celui qui paraît être le maître de céans, derrière un bureau de style, manie négligemment un télégramme de la main.

L'autre, le visiteur, au profil slave, semble écouter avec attention les arguments de son interlocuteur.

— C'est une chance à risquer, disait celui-ci. Le télégramme que j'ai sous les yeux m'incite à tenter l'aventure, mais il me manque les fonds nécessaires. L'affaire ainsi posée fut résolue non moins brutalement par l'acceptation du second interlocuteur.

— Comptez sur moi, dit-il, en prenant congé, et préparez votre campagne. L'homme avait à peine franchi le seuil de la porte qu'à l'appel d'une sonnette mystérieuse, deux hommes venaient rejoindre le maître de céans qui, sans le moindre préambule, leur annonçait brutalement :

— Messieurs, c'est décidé, je me présente à la députation. Bouclez vos valises rapidement, dans huit jours vous partez pour la Guyane.

Avant de pousser plus loin cette entrée en matière, plaçons, si vous le voulez bien, des noms sur tous les personnages que nous venons de voir évoluer. Le maître de céans, c'est Georges Anquetil, publiciste de talent, directeur de *La Rumeur*, et, maître chanteur par surcroît.

Le télégramme dont il faisait état était signé Jean Galmot, et le premier interlocuteur n'était autre que cette vieille connaissance de Serge Stavisky.

Quant aux deux collaborateurs appelés soudainement à boucler leurs valises l'un était M. Amiot, journaliste de talent, l'autre, M. Ch. Brouilhet, qui avait connu, en des temps plus reculés, un semblant de prospérité en menant au faite du pugilisme mondial l'excentrique africain Battling Siky.

## Plus fort qu'à Marseille

Brouilhet et Charles Amiot sont maintenant à pied d'œuvre. Le soleil de Cayenne frappe désagréablement leurs têtes d'européens civilisés.

Jean Galmot est avec eux. Condamné de droit commun, l'ancien député de la Guyane, qui a consacré encore non pas l'amitié, mais l'amour de tous ses assujettis, est certain de la réussite.

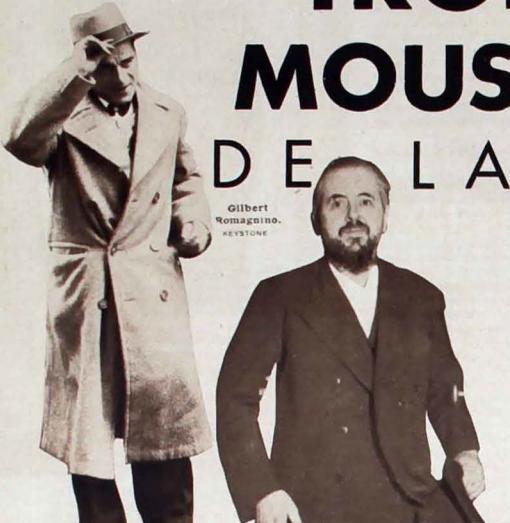
Georges Anquetil sera, sous son parrainage, député de la Guyane. Rien ne manque, d'ailleurs, à cette campagne électorale, qui ressemble à toutes les campagnes que nous connaissons sous le ciel plus clément de France. Des ennemis ? Galmot en a comme tout humain. Et le pactole coule. D'où vient l'argent ?

Qu'importe, il est là. Il permet bien des choses, même d'acheter des consciences défaillantes.

La veille des élections, Galmot est si certain de lui qu'il adresse à Anquetil, resté à Paris, des félicitations anticipées.

Mieux... *La Rumeur* prépare un numéro spécial pour annoncer la victoire de son directeur.

Mais, hélas ! Dieu propose, et les morts disposent... Car, mieux qu'à Marseille, les morts votent à Cayenne. Incontestablement, Georges Anquetil est élu, mais c'est Lautier qui représentera la Guyane française au sein du Parlement français.



Gilbert Romagnino. KEYSTONE



Georges Anquetil. MONDIAL



Jean Galmot. MEURISSE



Alexandre Stavisky. FRANCE-PRESSE

## Débâcle

A Paris, Georges Anquetil est atterré. Mais que penser alors de l'état d'esprit de ceux qui sont restés là-bas.

Tous les efforts ont été vains. La défaillance est entrée dans les cœurs. L'argent est tari, et le proverbe, vieux comme le monde, qui assure que quand il n'y a plus de foin dans les râteliers les chevaux se battent, va se trouver une nouvelle fois confirmé.

Cependant, Lautier n'est pas fier de sa victoire. Deux jours durant, il se terrera dans la prison municipale de Cayenne pour en ressortir dans une voiture cellulaire à seule fin de gagner la côte et le bateau qui doit le ramener en France.

Les Guyanais sont, eux aussi, dépassés par les événements. Dans leurs esprits enfantins de créoles, ils ne comprennent pas, qu'après avoir voté pour l'ami de « Papa Galmot », c'est un autre qui aura l'honneur de représenter ce peuple travaillant au sein du Parlement français. Dans les rues de Cayenne, des cortèges se forment. On crie à l'injustice, et l'on acclame le nom de Galmot accouplé à celui de Georges Anquetil.

Et, dans l'esprit de Galmot passe alors l'idée folle de reconquérir ce pays qui lui échappe (parlementairement parlant) et tandis que les deux proches collaborateurs d'Anquetil : Amiot et Brouilhet reprennent le bateau ensemble (ce qui prouve que, contrairement à la déposition de M. Henriot à la Chambre des Députés, Brouilhet ne peut être accusé d'être le meurtrier de l'ancien député de la Guyane), Galmot fait adresser au directeur de *La Rumeur*, l'insensé projet de conquérir par les armes, la Guyane française.



Stavisky, « donné » par Galmot, sort menottes aux mains de sa villa de Marly-le-Roi. SERVICE SPÉCIAL PRESSE

Photographie où l'on voit sur la poitrine du cadavre de Stavisky les taches suspectes qui ont incité la commission d'enquête à réclamer une nouvelle autopsie. PHOTO FRANCE PRESSE

## Le projet qui mûrit

Revenons donc, en compagnie d'Amiot et de Brouilhet, à Paris. Anquetil, battu, abandonne la lutte. Il a, d'ailleurs, d'autres chats à fouetter. Et c'est là que, Stavisky, qui a connu Galmot au hasard de ses pérégrinations aventureuses, va entrer de nouveau en scène.

Il y a bien eu, entre eux, une petite brouille au sujet de la fameuse affaire de Marly-le-Roi. Qu'importe. Quand son ambition est en jeu, le beau Serge ne s'arrête pas à de si vulgaires contingences. Anquetil faisant le mort, Stavisky va prendre sa place. Pour profiter de la dernière popularité de Galmot, il faut qu'il tente, en hâte, un grand coup. Puisque tous les moyens juridiques sont épuisés, il ne reste plus qu'une ressource : la force.

Et c'est là que la banale histoire tourne à la légende. Déjà à cette époque, Stavisky est entouré des mêmes personnages qu'on retrouve aujourd'hui.

Gilbert Romagnino est son homme de confiance. Hayotte, son bras droit.

Avec eux, Stavisky se sent capable de soulever les montagnes et lorsqu'il dévoile à ses deux complices le formidable projet qui vient d'éclorre dans son esprit d'aventurier, il ne trouve que d'innombrables approbations.

Romagnino et Hayotte se livrent alors à un travail spétial.

Dans le monde interlope qu'ils connaissent bien, ils vont recruter des hommes à tout faire, des « hors-la-loi » des gangsters qui s'ignorent.

Au Havre, l'un d'eux loue un cargo. Ce sera l'Armada de la Guyane.

Clandestinement, on embarque sur le vieux navire, des armes de toutes sortes, des provisions en quantités innombrables. Le soir, quand la nuit tombe, de furtives ombres se glissent sur ce bateau fantôme.

Tout est paré à bord. Les chaudières sont sous pression et l'on n'attend plus que l'ordre de larguer les amarres.

Le départ n'aura pas lieu, car, le 6 août 1928, la nouvelle parvient brutalement, et sans ambiguïté, de la mort à l'hôpital Saint-Joseph de Cayenne, du populaire Jean Galmot, condottière des temps modernes.

Le « Papa de la Guyane » est mort empoisonné.

Par qui ? Le bruit court aujourd'hui que la mafia qui aurait sur la conscience l'assassinat du conseiller Prince, serait la même que celle qui aurait versé dans le breuvage de l'ancien député de la Guyane, le poison mortel.

Tout est possible. Dans un milieu où l'on ne répugne à aucun moyen, où celui qui trahit la loi du milieu est puni de la même loi, on peut fort bien admettre, en effet, que Stavisky ait voulu se venger, à retardement, de son ancien complice...

Mais il est aussi un autre proverbe qui affirme avec non moins d'assurance, que les loups ne se mangent pas entre eux.



Le cercueil contenant le corps de Stavisky après avoir été exhumé, a été ouvert, pour vérification de l'identité du cadavre, en présence des autorités. ASSOCIATED PRESS

Mis au ban de la Société, Galmot, homme de valeur, poète à ses heures, et chef par-dessus tout, a voulu retrouver la chance qui l'avait abandonné lors de la fameuse affaire des Rhums, qui devait le faire passer en correctionnelle, et briser à tout jamais son avenir politique.

D'une classe différente, Stavisky était bien fait pour s'entendre avec Galmot, aussi bien qu'avec l'ancien directeur de *La Rumeur*.

Renouvelant la mémorable aventure décrite par Alexandre Dumas, ces trois mousquetaires accouplés de Romagnino — puisque dans toutes les histoires, les trois mousquetaires sont toujours quatre — ont réellement eu l'idée, un jour, de s'emparer de la Guyane pour en faire une République indépendante. Il suffisait de si peu de chose...

Ainsi que nous l'indiquions entre deux courriers normaux, prendre le poste de T.S.F., s'emparer de la Banque et libérer les forçats qui auraient eu le chef qu'ils méritaient en la personne de Serge Stavisky.

La terre de Cayenne, rouge comme le sang, au sous-sol aurifère, aux forêts de bois précieux, devait fatalement amener les aventuriers des temps modernes à en concevoir la conquête.

La machine infernale, pour y arriver, était prête.

Un grain de sable est venu en entraver la marche.

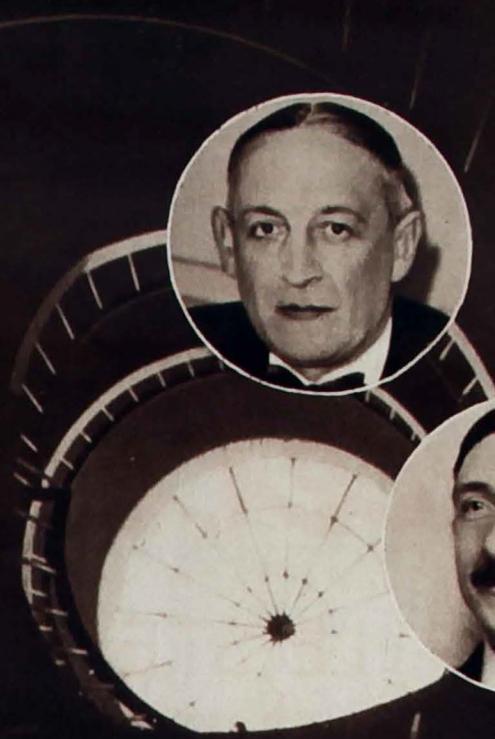
Et ce n'est pas sans étonnement que l'on revit, plusieurs années après, cette « Épopée de gangsters », dont la relation, réelle, laissera révéler le bon Français moyer de 1934.

M. L.

Encore une cage d'escalier qui ignore l'ascenseur. GASTON PARIS



A gauche, le commissaire Charpentier et, ci-dessous, l'inspecteur Le Gall, les deux « tueurs » de la Sûreté Générale. PHOTO MONDIAL



# LES MYSTÈRES

## DE LA RUE DES SAUSSAIES

PAR PAUL ALLARD

3

### D'ALMEREYDA A STAVISKY

**P**OURQUOI les fonctionnaires de la Sûreté Générale sont démoralesés ?  
Laissons parler les faits !  
— Etiez-vous à Dijon, le...

J'étais dans le bureau des inspecteurs, en conversation avec le commissaire Charpentier, un des deux « tueurs » de Stavisky, lorsque parvint une note du ministre qui provoqua, de la part de mes interlocuteurs, une vive indignation.

— C'est injurieux pour nous tous ! Je ne répondrai pas !

Par discrétion professionnelle, je demeurai muet. Mais M. Charpentier, se tournant vers moi :

— Croyez-vous ! Le ministre qui nous demande si nous étions à Dijon ou aux alentours avant l'assassinat de M. Prince ! C'est nous qui sommes soupçonnés, enquêtés, espionnés !

La demande de renseignements de M. Alber Sarraut avait été provoquée — je l'ai su depuis — par une affirmation de M. Léon Daudet. Le directeur de l'Action Française déclara savoir de source sûre que, quatre jours avant l'assassinat du conseiller Prince, on avait noté la présence, à Dijon, de M. Le Gall, inspecteur principal de première classe, l'autre « tueur » de la Sûreté Générale qui fut chargé, en même temps que M. Charpentier de cerner le Vieux-Logis de Chamonix.

La publication par l'Action Française de cette information avait eu un autre résultat : le jeune fils de M. Le Gall, brillant élève de quatrième au lycée Buffon, apprit par ses petits camarades, lecteurs de l'Action Française, que son père venait d'être accusé de ce nouveau crime. Et ce jeune enfant impressionnable — qui a perdu, ces mois derniers, sa mère — en fut tout bouleversé.

J'ai pu obtenir, à la Sûreté Générale, des renseignements inédits sur l'expédition de Chamonix

et j'ai cru devoir en faire part à M. Guernut, président de la Commission d'enquête qui a manifesté l'intention d'entendre M. Le Gall et ses collègues. Et ce ne sera peut-être pas un des moindres résultats de l'enquête impartiale de VU que d'amener devant la Commission d'enquête ce témoin capital. Il ne m'est permis, en conséquence, que de vous tracer la physionomie de M. Le Gall.

C'est un ancien combattant qui compte sept ans de services militaires. Gazé de guerre, décoré de la croix de guerre pour brillants faits d'armes, maintes fois volontaire pour aller chercher des blessés à Verdun, il est entré à la Sûreté Générale à la suite d'un concours passé le 28 avril 1914. Il s'est distingué pendant des années en Alsace-Lorraine, sous les ordres d'un des plus grands policiers de la Sûreté Générale, M. Sébille. Dans nos provinces recouvrées, M. Le Gall s'est spécialisé dans l'arrestation des espions.

Né le 2 octobre 1889, il est arrivé au maximum de son grade et de son traitement (26.000 francs par an). Tout avancement lui est désormais interdit. Il ne peut prétendre à rien qu'à la réhabilitation de son honneur professionnel, pour lui, et surtout pour son jeune fils, le seul qui lui reste et qu'il a failli perdre.

Il habite un modeste appartement du quartier Duplex, avec cet enfant et sa belle-mère.

Un soir, il reçut de M. Ducloux, l'ordre de partir. Aucune indication d'itinéraire, ni d'objet de mission. On lui dit simplement : « Prenez avec vous des vêtements chauds. » C'est à la gare de Lyon qu'il apprit, de la bouche des journalistes, qu'il allait à la recherche de Stavisky. Son « chef de file », le commissaire Charpentier, il ne le connaissait pas. Il n'avait jamais travaillé avec lui. Ce qui se passa réellement à Servoz, M. Le Gall le dira...

A son retour, il affirma à ses chefs qu'il aurait pu prendre Stavisky vivant. On lui répondit : « C'est une simple hypothèse ! ».



Inlassable, Paul Allard poursuit son enquête. GASTON PARIS

Quand il fut accusé par M. Léon Daudet d'avoir été vu à Dijon, il alla protester violemment auprès de ses chefs. On lui a interdit de répondre.

Au service des malfaiteurs internationaux, j'ai rencontré un autre « assassin » : l'inspecteur Gagneux. C'est lui qui a été accusé par M. Léon Daudet d'avoir tué Philippe Daudet.

Inutile de retracer, ici, la longue série de procès que M. Gagneux a dû entreprendre en vue de sa réhabilitation professionnelle. Mais il en a encore aujourd'hui gros sur le cœur !

J'avais dit tout cela à M. Geay, lorsqu'il était directeur de la Sûreté Générale.

— Regardez-moi — me demanda-t-il. Vous ne voyez, moi, ancien préfet, ancien directeur du personnel au ministère de l'Intérieur, donner à ces hommes, froidement, l'ordre d'assassiner, après avoir reçu cet ordre d'un ministre ?

M. Geay sourit tout en s'indignant :  
— A qui fera-t-on croire de tels romans ?  
J'insinuai :

— Il y a l'autre hypothèse, monsieur le directeur, non pas de l'assassinat brutal, mais de ce qu'on appelle le « suicide par persuasion ». Permettez-moi de me faire l'avocat de cette thèse. Il y avait un puissant intérêt d'Etat à se débarrasser de Stavisky... ON aurait pu l'arrêter plus tôt... ON lui a laissé le temps de se suicider... On a commis

des malades volontaires. On s'est fait voir de lui, là-bas à Chamonix. On savait qu'il n'attendait que l'arrivée de la police pour se suicider et que, n'ayant pas eu le courage de le faire, il s'y verrait contraint quand la police pénétrerait dans sa villa.

Pour toute réponse, M. Geay leva les bras au ciel :

Tout cela, c'est du roman, du roman. La police a fait tout son devoir !

J'ai vu, enfin, « l'assassin » d'Almercyda :

Oui, c'est moi, déclare en souriant M. Isaac, aujourd'hui chef de bureau Place Beauvau — que M. Léon Daudet a nommé accusé d'avoir, en ma qualité de secrétaire de la Direction de l'administration pénitentiaire, mis dans la cellule numéro 13, occupée par Almercyda à Fresnes, un « mouton » qui lui aurait passé le lacet fatal.

Remarquons, en passant, que M. Léon Daudet joue son jeu en attaquant, depuis des années, la Sûreté Générale : le 22 janvier dernier, n'écrivait-il pas : « Parmi les qualités qu'elle s'attribue, il n'y en a qu'une qu'on peut reconnaître sans réserves à la Sûreté Générale : c'est son dévouement aux institutions républicaines. Elle est même, plus que jamais, l'armature de la République et cette Tcheka est la dernière expression du régime. »

Sur le vu de son nom, M. Daudet avait pris M. Isaac pour un israélite. M. Isaac est de la Guadeloupe où son père était sénateur. Il est aujourd'hui le collaborateur direct de M. Piétri. Il n'a gardé aucune amertume des attaques dont il a été l'objet.

Almercyda détenteur de secrets formidables qu'il fallait à tout prix étouffer ? Légende ! La vérité, historiquement constatée aujourd'hui, c'est que les fameux documents d'Almercyda, c'était rien ! Almercyda assassiné ? Le malheureux ! Il avait à son actif bien assez de causes de mort naturelle !

Tenez, voyez les certificats de médecins : « Péritonite tuberculeuse... Gastrite purulente... Appendicite supprimée... pas de pus dans le ventre... Epuement général dû à l'intoxication. »

La vérité — conclut M. Isaac en riant de toutes ses dents qu'il éclatantes — c'est que j'ai évité un assassinat. Oui, voilà encore une énigme de la guerre que vous n'avez pas soulevée ! Le directeur de Fresnes, M. Pancrazi, qui fut révoqué par Viviani, alors président du Conseil, vint ici c'était un Corse bouillant — étranglé de colère et de haine. Malgré la censure — à laquelle vous appartenez — Viviani l'avait laissé attaquer, traîner dans la boue, et il venait ici pour étraugler Viviani. J'ai pu le calmer et éviter ce malheur...

#### M. ANDRÉ BENOIST ACCUSÉ...

J'ai vu un autre policier qui en a gros, lui aussi, sur le cœur. On lui a fendu l'oreille, officieusement, et, aujourd'hui seulement, il se rend compte qu'il a été victime, lui aussi, d'une « mafia » policière !

C'est M. André Benoist qui fut à cheval — si j'ose dire — sur les deux maisons, ayant été directeur de la police judiciaire à la Préfecture de Police, après avoir été commissaire divisionnaire à la Sûreté Générale, où il mena, de main de maître, des affaires célèbres : le complot catalan ; l'affaire Garibaldi ; les faux bons de la Défense Nationale ; l'affaire des décorations ; celle des faux billets hongrois ; des bandits masqués, etc.

Ces jours-ci, M. André Benoist, de passage à Paris, a remis à M. Albert Sarraut un rapport tendant à être entendu par un inspecteur général des Services administratifs. M. Benoist croit, également, avoir des choses à dire à la Commission Guernut.

C'est moi, en effet — me déclare M. Benoist — qui ai, le premier, pris l'initiative, avec mon ami Pachot, commissaire divisionnaire, de lancer l'inspecteur Gripois, qui fit contre Stavisky, le 22 mars 1930, un rapport qui, comme tous les rapports, hélas ! ne fut pas communiqué par la Préfecture de Police à la Sûreté Générale...

Et ce fait, ajouté à tant d'autres, nécessite, d'urgence, le rattachement à la Sûreté Générale, du service de la Police Judiciaire, de celui des Renseignements Généraux, avec constitution d'un seul centre d'archives et l'organisation, en province, d'une vraie police judiciaire d'Etat, par régions et calquée sur les seize brigades mobiles.

De cette unification, M. Jean Chiappe était partisan... quand il était à la Sûreté Générale. Il n'y



Un coin particulièrement sordide.  
GASTON PARIS

aura pas de police en France tant que cette réforme n'aura pas été opérée !

Et M. André Benoist, qui en a assez — me dit-il — d'être traité de tortionnaire, se fait fort de démontrer qu'il a été « sacrifié à un assassin »...

#### DU CAPITOLE A LA ROCHE TARPÉIENNE ET VICE VERSA

— Mon ami Bony, continue M. Benoist, a été, lui aussi, victime de la « guerre des deux polices », puisque, lui, inspecteur de la Sûreté Générale, il a été suspendu sur un rapport rédigé contre lui... par la Préfecture de Police.

N'est-ce pas M. Oudard, commissaire aux Renseignements et aux Jeux de la Préfecture de Police, qui a remis à M. Mossé, et de là, à M. Chautemps, président du Conseil, une note visant des faits remontant à cinq ans, contre M. Bony ?

« En réalité, c'est l'interrogatoire, par Bony, de M<sup>me</sup> Stavisky, dans sa partie concernant M. Chiappe, qui motiva cette mesure. Et pourtant, il n'est personne, parmi les policiers et les magistrats de tout grade, qui ne soit convaincu de la parfaite correction de Bony. Lorsqu'un témoin, pour une raison ou pour une autre, ne croit pas devoir signer telle ou telle partie du procès-verbal de sa déposition, il est courant, il est normal, de le signaler par une note annexée. C'est ce qu'a fait Bony, sur la demande de M<sup>me</sup> Stavisky, lorsqu'elle lui a dit : « Ce que je vous ai dit de M. Chiappe, ne le faites pas figurer sur le procès-verbal ! J'ai peur de cet homme ! »

« Imaginez que Bony n'ait pas agi ainsi et qu'il n'ait pas fait part à ses chefs de cette déclaration de M<sup>me</sup> Stavisky ? Ne l'eût-on pas accusé d'avoir étouffé une importante déclaration et d'avoir, ainsi, commis une forfaiture ?

« Bony, lui, a eu vite fait d'abandonner la Roche Tarpéienne pour le Capitole, puisque le jour même où il devait comparaître devant le Conseil de discipline, un de ses indicateurs, que je connais bien, M. L..., lui apportait les talons de chèques.

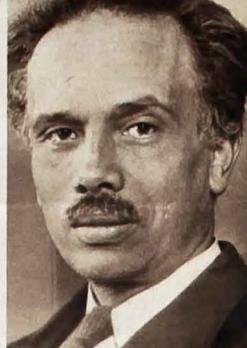
« Quant à moi, je suis toujours à la Roche Tarpéienne ! Mais ce n'est pas fini ! Je dirai tout sur le complot qui a été ourdi contre moi, auprès de M. Chiappe, par un clan dont un des animateurs, d'après mes présomptions, n'est autre que M. Garfunkel, qui fut un « indicateur double » de la Préfecture de Police et de la Sûreté Générale à la fois... »

#### A QUOI BON ?

— A quoi bon ! — se disent les policiers passionnés de leur métier. A quoi bon prendre des initiatives et rédiger des rapports puisqu'ils n'arrivent jamais ?

En mai 1931, l'inspecteur Cousin, de la Préfecture de Police, fait remettre à M. Chiappe un rapport prophétique annonçant que Stavisky va ten-

Un autre « assassin », l'ancien inspecteur Isaac.  
FRANCE PRESSE



Un autre « assassin », l'ancien inspecteur Isaac.  
FRANCE PRESSE

ter, à Bayonne, la même opération qu'il avait tentée à Orléans.

Bayonne, ce n'est plus du ressort de la Préfecture de Police, mais de la Sûreté Générale. N'était-il pas logique que la Sûreté Générale en fût informée ?

— Non ! répondit M. Chiappe. La Police Judiciaire de la Préfecture de Police n'a à échanger de contacts qu'avec l'autorité judiciaire.

Cette même chose m'a été exposée par M. Priollet, chef de la Brigade mondaine à la Police Judiciaire :

« Je ne suis pas sous les ordres de la Sûreté Générale ! Je ne dépends que du Parquet ! Je n'ai à prévenir que les juges d'instruction et non pas ces messieurs de la rue des Saussaies !

« Que penser d'un pareil état d'esprit ? — concluait M. l'inspecteur général Mossé, dans le rapport qu'il remit à M. Daladier, et à la suite duquel M. Daladier voulut expédier au Maroc M. Jean Chiappe... Si le rapport Cousin avait été transmis à la Sûreté Générale, celle-ci aurait prévenu le préfet des Basses-Pyrénées — et elle est seule qualifiée pour alerter les Préfets — de la fondation, à Bayonne, d'un organisme suspect. »

Et M. Mossé reprend :

« Que penser d'un pareil état d'esprit qui n'est pas particulier à Paris, mais qu'on retrouve bien souvent, à des échelons moins élevés, parmi les rouages municipaux de province et les brigades mobiles ?... Faut-il le croire inhérent au caractère de ces fonctions ? Devrait-on voir en lui quelque chose comme le produit d'une émulation qui s'exaspère et, insensiblement, se dégrade ? Je préfère le



On ne se refuse rien : éclairage moderne !  
GASTON PARIS



Le chauffeur du Président de la République est un inspecteur de la Sûreté Générale, M. Duthoit.  
FRANCE PRESSE

ramener aux proportions d'un manque de liaison, ou, mieux, d'harmonie, auquel une organisation plus rationnelle des services pourrait réussir à porter remède ! »

#### CEUX QUI ARRIVENT

Ceux qui arrivent, ce sont ceux qui ont des relations !

Le piston joue, à la Sûreté Générale, du haut en bas de la hiérarchie, un rôle capital. Et ces messieurs citent, à titre d'exemple, le cas de leur collègue Montabré.

En janvier 1932, M. Montabré, qui était inspecteur de la Sûreté Générale au service des jeux, est chargé, par son chef, M. Mittelhauser — le frère du général — d'aller enquêter à Cannes sur l'affaire des cartes maquillées par Stavisky.

Il entre en contact avec l'escroc — on ne saurait l'en blâmer : c'est son métier, d'autant plus que Stavisky était un indicateur de la maison ! mais les conclusions de son enquête furent, selon l'expression du commissaire divisionnaire de Tautzia, « molles »...

M. de Tautzia adresse au ministre un rapport contre Montabré.

Il a commis une lourde faute professionnelle, car Stavisky eût été mis dans l'impossibilité de nuire si une enquête sérieuse avait été faite, à ce moment-là, sur l'origine et la nature de la fortune de ce joueur. »

Déferé par ses chefs devant le conseil de discipline, M. Montabré est l'objet d'une haute inculpation auprès du ministre qui se contente de le mettre « à la suite »...

Puis, il fut promu à la hors-classe de son grade, « sans avoir fait un jour de service actif — déclare M. de Tautzia. Il a fait en dix ans une carrière qui se fait, chez nous, en vingt-six ans. Et il vient, il y a quelques mois, d'être nommé à un poste de choix : commissaire spécial à l'aéroport du Bourget.

— Mais comment expliquez-vous ce mystère ? lui demande mon candide ami, M. Guernut.

— Par ses relations, ses parents. Son frère, qui est maintenant chargé de mission à Rome, était le secrétaire de la rédaction de *l'Intransigeant*, au temps de M. Baillib...

— Et c'était suffisant ?

— Parfaitement !

Alors, Guernut, indigné, tire cette morale :

1<sup>o</sup> Que les fonctionnaires font, souvent, des rapports excellents, judicieux, clairs voyants et qu'on empêche d'y donner suite, ou alors, que la suite



M. Albert Priollet, chef de la Brigade mondaine à la Police Judiciaire, qui, dans l'affaire Dufrenoy, fut butte à la « rivalité » de la Sûreté Générale.  
MONDIAL

normale et morale que ces rapports devraient recevoir est arrêtée en haut lieu ;

2<sup>o</sup> Je remarque que les fonctionnaires commencent des fautes administratives, qu'ils ont des contacts singuliers, et qu'après un purgatoire de quelques mois, ils sont gratifiés d'avancements inprévus. Estimez-vous que cette méthode entretient, dans le personnel, une saine émulation ?

M. DE TAUTZIA. — Le personnel pense qu'il vaut mieux cinq minutes de conversation que vingt-cinq ans de services !

M. GUERNUT. — Et il est découragé ?

M. DE TAUTZIA. — Eh oui ! Et il se cherche des relations au lieu de faire son service !...

Un autre exemple démolisateur est celui de M. Hontebérié.

Il n'appartient pas à la Sûreté Générale proprement dite, mais aux services administratifs du ministère de l'Intérieur. Il faisait partie du Cabinet du ministre. C'est lui qui présentait à la Sûreté Générale, M<sup>me</sup> Lucienne Avril. La fille de Suzanne Avril venait rue des Saussaies dans l'automobile de Stavisky dont elle était la collaboratrice dévouée. Sur les agissements de M<sup>me</sup> Lucienne Avril, je sais que l'inspecteur Le Gall fait une enquête...

Et sans doute, M. Hontebérié viendra-t-il de tout la Commission Guernut.

— Mais où est-il ? demanda un membre de

cette Commission. Un de nos collègues, au fond de la salle, affirme que M. Hontebérié serait en Tunisie ?

Eclairons les enquêteurs en quête de témoins... M. Hontebérié, neveu de ministre, qui gagnait 40.000 francs par an comme inspecteur général adjoint, a été nommé secrétaire général de la Tunisie, puis, tout récemment, préfet de deuxième classe « sur le papier ». Ses émoluments sont passés à 200.000 francs !...

#### LA MAIN FORCÉE

C'est la politique qui fausse le fonctionnement normal de la Sûreté Générale ! M. Mittelhauser, sous-directeur, grand-maître du service des jeux et des expulsions d'étrangers, en sait long sur les interventions quotidiennes dont il est l'objet ! Lorsque M. André Dubois était, place Beauvau, l'éminence grise de M. Chautemps, M. Mittelhauser en était arrivé à ne plus rien exécuter sans demanquer un ordre écrit. Il avait, d'ailleurs, pris cette habitude dès que M. Albert Dubarry s'avéra le vrai maître de la Place Beauvau, dont il recevait, d'ailleurs, depuis l'avènement de M. André Tardieu, jusqu'à novembre dernier, des mensualités de 40 à 60.000 francs.

Avec quelle pathétique tristesse M. Mittelhauser dut avouer devant la Commission d'enquête : « Lorsque j'avais pris une décision que je pensais définitive, j'étais désolé quand, quelque temps après, une intervention plus haute me forçait la main et m'obligeait à faire ce que je ne voulais pas faire !... »

Je tiens des collaborateurs même de M. Mittelhauser que, si les lois concernant les expulsions d'étrangers, d'une part, et, d'autre part, la traite des femmes et le vagabondage spécial, ne sont pas appliquées, c'est à cause de pressions énergiques, tenaces, de certains députés du Midi de la France, où « M. Philibert » est roi.

C'est là qu'est le vice essentiel, non seulement de la Sûreté Générale, mais du régime.

M. Colombani, sous-chef du service des jeux à la Sûreté Générale, raconte :

— M. Mittelhauser m'envoie à Juan-les-Pins. Il y a un joli casino, à Juan-les-Pins ! Les femmes sont jolies, mais on y vole ! On y avait volé, à un Américain, nommé Cots, dix millions. Je fais une très longue filature. Je dresse mes procédures administratives, j'en fais prendre des photographies, car je me précipite. Les pièces disparaissent si vite, à la Sûreté Générale ! Je crois avoir fait tout mon devoir, et je m'attendais à des félicitations. Pas du tout ! Je reçois des coups de pied ! Mon directeur me rappelle par télégramme et me dit : « Vous allez un peu fort ! Nous avons des interventions politiques ! C'est gênant ! »

Je lui réponds :

— Je suis fonctionnaire. Je trouve des voleurs. Une escroquerie gigantesque de dix millions. Dois-je faire mon devoir, oui ou non ?

— Oui — me répond M. Roquères, directeur de la Sûreté Générale — mais Juan-les-Pins est une station touristique. Il ne faut pas lui porter préjudice. Et puis, les parlementaires de là-bas sont intervenus...

— Qui ? demandai-je.

— MM. Ricolfé et Léon Baréty.

Ils étaient alors, tous les deux, au pouvoir. C'était du temps de M. André Tardieu.

— Et puis, il y a l'affaire d'Enghien-les-Bains ! — continua l'imperturbable Colombani. A Enghien-les-Bains on volait aussi ! On volait le fisc et on volait le public ! Tous les employés étaient « en combinaisons »...

J'y vais. Je prends des mesures. Je fais exclure des jeux tout le personnel du casino, depuis le premier changeur jusqu'au directeur. Quelques jours après, je suis appelé par M. Mittelhauser :

— Ecoutez, Colombani ! Il faut réintégré le changeur ! J'ai une intervention !

Et alors, avec tristesse, lui aussi, le fonctionnaire, pour la première fois de ma vie administrative, j'ai dû faire un rapport où je reconnais que je m'étais trompé. On réintègre cet employé. Je dus même, par ordre, aller chercher pour lui du travail auprès de M. André, propriétaire des casinos de Cannes et de Deauville, sur l'intervention d'un parlementaire, M. Robert Lassalle, député des Landes, rapporteur du budget de l'Intérieur.

« Voilà dans quelle atmosphère nous sommes obligés de travailler ! »

(A suivre)

PAUL ALLARD.

# DÉTECTIVE

F

## COUP DE SONDE DANS L'AFFAIRE PRINCE

Le baron de Lussats et Paul Venture quittent la Sûreté Générale après leur arrestation.

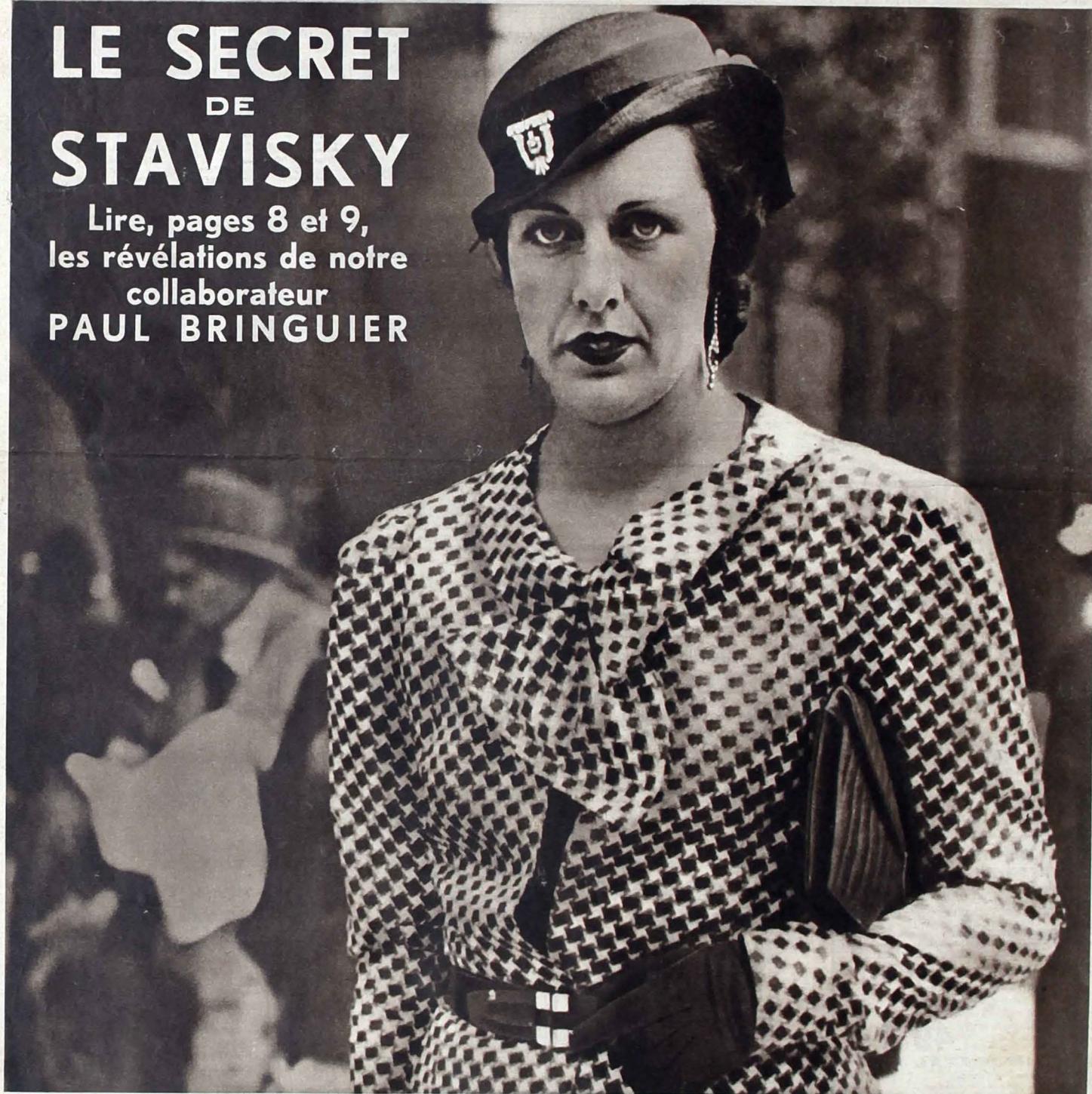
Lire, pages 3, 4, 5 et 6,  
notre reportage sensationnel



# DÉTECTIVE

## LE SECRET DE STAVISKY

Lire, pages 8 et 9,  
les révélations de notre  
collaborateur  
**PAUL BRINGUIER**



***La femme de Stavisky, instigatrice sentimentale, n'explique pas le rayonnement subit de l'escroc. Un homme mystérieux, géomètre des affaires, a conçu et guidé la prodigieuse escroquerie.***



RENTE-SEPT jours après la mort du conseiller Prince, la police offre enfin à l'opinion exaspérée une première charrette de suspects. Quand nous disons : « Une première charrette de suspects », au lieu de « une partie des coupables », nous reflétons le sentiment profond des policiers eux-mêmes, nous osons même dire ce qu'ils avouent discrètement. Avant d'examiner quels sont ces inculpés et pourquoi ils le sont il faut établir le bilan de cette période de trente-sept jours désormais fixée et close, la période qui s'écoule entre le crime et le premier résultat matériel de l'enquête.

Que l'on veuille bien se reporter aux précédents, à l'histoire des crimes et des méthodes policières. Depuis que la justice sur la terre a été érigée en organisation sociale, les principes n'ont pas changé. Quand un crime est commis, ceux qui sont chargés de le venger au nom de la société ne peuvent employer que trois méthodes d'investigation :

1° Les constatations matérielles observées sur les lieux mêmes du forfait ;

2° L'enquête qu'on peut appeler psychologique faite dans l'entourage de la victime, et dominée par le fameux adage : « l'assassin est celui à qui le crime profite » ;

3° La dénonciation.

On ne peut sortir de là. Et pourtant, cette fois, on en est sorti. Dans l'affaire Prince, les constatations matérielles ont été abracadabrantes, l'investigation psychologique a été, pour des raisons diverses, contrariée, et il n'y a pas eu de dénonciation formelle. Pour une fois, la police a pris une grave mesure sur une impression. A quoi les policiers répondront qu'une affaire exceptionnelle réclamait des mesures exceptionnelles, qu'on leur a pratiquement forcé la main.

L'enquête sur l'assassinat du conseiller Prince se caractérise par ce fait précisément qu'il n'y a pas eu d'enquête. Toute recherche sérieuse doit être confiée à un groupe donné de magistrats et de policiers étroitement unis et qui, travaillant dans le calme, en petit nombre, peuvent faire éclater la vérité de la masse des documents. Il n'en a pas été question cette fois et il ne faut en accuser ni la bonne volonté officielle, ni le sentiment du devoir de la majorité des policiers. Malheureusement, l'affaire Prince s'est trouvée d'un seul coup mêlée à l'affaire Stavisky, et elle s'y est noyée. Plus de calme possible, plus de sérénité, plus de libre arbitre. Depuis le premier janvier 1934, la séparation du pouvoir n'est plus qu'un vain mot. Une magistrature et une police affolées, décimées par des défaillances individuelles graves, ayant perdu vis-à-vis de la nation et aussi vis-à-vis d'elles-mêmes leur arme et leur puissance séculaires : la confiance par l'intégrité et l'impartialité, sont obligées de se soumettre aux directives du gouvernement de salut public. Ce n'est point que ce gouvernement ne cherche pas actuellement à faire toute la vérité. Le garde des Sceaux paraît disposé à ne pas hésiter, s'il le faut, aux sacrifices moraux les plus pénibles pour calmer l'opinion, même si l'élite des grands services administratifs et judiciaires doit être frappée.

Mais ce n'est pas dans cette confusion qu'on peut faire de la bonne police. Dans notre journal, miroir fidèle des événements, nous nous sommes efforcés chaque semaine de recueillir et de rassembler tous les éléments, jusqu'aux plus infimes, rassemblés par les enquêteurs. Nous avons essayé d'y apporter notre contribution personnelle. Avec impartialité, nous avons fait une place égale à toutes les hypothèses. Même celles qui nous paraissaient le moins légitimes, celle du suicide, par exemple. Et ce n'est pas notre faute si cela paraissait décousu et sans consistance. On peut dire que, le trente-sixième jour, l'enquête, l'enquête logique, n'avait pas fait un pas. Le trente-septième jour, sans aucun élément nouveau

intervenir, on arrêtait trois personnes. Que s'était-il passé ?

Je soupçonne le public de n'avoir jamais très bien compris le principe même de cette étonnante aventure. Un homme est trouvé mort sur une voie ferrée. Au moment où on découvre son identité, c'est la première fois que le grand public voit ce nom écrit. Jusqu'ici, il n'a jamais été mêlé à l'affaire en cours, l'affaire Stavisky. C'est simplement un magistrat et il est déjà arrivé que des magistrats, des hommes publics, aient été assassinés dans les trains sans qu'on fasse le moindre rapprochement avec leur activité professionnelle. Il eût suffi de rien, d'une nuance, pour que l'assassinat du conseiller Prince, considéré comme un crime banal, ne reste à l'actualité que quelques jours, et soit bientôt oublié. Officiellement, on ne s'alerta en haut lieu que parce que le conseiller Prince devait, deux jours plus tard, déposer devant son chef hiérarchique, le président Lescouvé, au sujet des premières affaires Stavisky de 1926. Rien d'autre. Ajoutons qu'en somme l'hypothèse qui s'est heurtée aux moindres difficultés est celle du suicide. Dans le personnel subalterne de la police qui, loin des considérations sentimentales, ne s'attache qu'aux faits, c'est encore cette idée qui prévaut. Un grand quotidien du matin s'est avisé de faire refaire l'enquête par un ancien chef de la Sûreté. Un quotidien du soir a dépeché, lui, à Dijon, des Sherlock Holmes célèbres de Scotland Yard. Froidement, impartialement, ces professionnels ont conclu au suicide. Ainsi donc, c'est sur un prétexte fragile que l'on a mêlé l'affaire Prince à l'affaire Stavisky, et c'est contre toute logique qu'on a écarté la thèse du suicide.

Et, pourtant, nous sentons nous-mêmes, comme tout le monde le sent en France, que ceux qui ont fait cela ont eu raison. C'est par intuition que nous disons avec le public : Prince a été assassiné. Il l'a été à cause de Stavisky.

Mais, en même temps, l'impression générale est que, dans les sphères gouvernementales, on n'a pas marché simplement sur cette intuition, et qu'en haut lieu on avait des raisons plus graves, encore que secrètes, de croire à l'assassinat et à la corrélation des deux affaires.

A partir de ce moment-là, il ne pouvait plus y avoir d'enquête logique. On demandait aux policiers l'impossible, c'est-à-dire de retrouver les coupables sans leur donner les éléments susceptibles d'aider à les retrouver. Mieux. On a semblé avoir peur que le zèle et l'habileté des commissaires ne les mettent sur des voies défendues. Et c'est ainsi qu'on a assisté à ce brouillage systématique des pistes, à ce morcellement de l'enquête, à ce désordre au milieu duquel le miracle seul pouvait mettre un peu de lumière. Le Parquet de Dijon, la Brigade mobile de cette région, la Sûreté Générale, les agents de la section financière travaillaient sans accord et, parfois, les uns contre les autres. On a refusé systématiquement d'interroger de hauts magistrats qui pouvaient posséder une partie du secret et qui, d'ailleurs, ne demandaient qu'à être interrogés. On avait interdit aux enquêteurs de poursuivre, selon l'usage, des investigations sur la vie privée de la victime. Le mot d'ordre semblait être :

« Ne touchez pas à ça. Ne regardez pas de ce côté-là. Mais, pour le ciel, trouvez-nous les assassins ! »

Etrange situation que celle-là, devant laquelle se trouvaient les malheureux policiers. Les plus consciencieux s'y seraient écorchés et il faut bien le dire, une certaine lassitude se manifestait dans les services de la Sûreté.

Il y a un mois, ceux qui voulaient venger Prince, sans abandonner aucun gage, reçurent une recrue inattendue. L'inspecteur Bonny, qui venait d'avoir quelques semaines d'un repos forcé, et qui les avait bien employées, vint offrir, en coup de tonnerre,

Ce furent M. le juge d'instruction Rabut (ci-dessous, à gauche) et M. le Procureur de la République Barra (ci-dessous) qui décidèrent de signer des mandats d'arrêt contre les trois aventuriers...

# COUP DE FONDE



...que l'inspecteur Bonny (à gauche) leur avait désignés comme suspects et dont l'interrogatoire dans les locaux de la Sûreté (ci-dessus) avait été dirigé par le commissaire Bellin (ci-contre, à droite)

échappé pas mais avec la quasi-certitude qu'il n'y a pas de bons atouts.

Il fait arrêter Gaston de Lussats, Paul Carbonot et Spirito.

Je connais très bien les deux premiers. Ce qu'il y a d'amusant et de pittoresque dans notre cas, c'est que nous n'imaginions pas que les hommes du milieu, disparus sans raison, et dont nous ne pouvions croire, selon nos indications, raptées, l'arrêter, tout seul et à bref délai, les assassinés de Dijon. On lui donna plein pouvoir avec allégresse, et on assista désormais à ce spectacle étonnant : à Dijon, les magistrats provinciaux, aigris et butés, tentaient de reconstituer une enquête logique, en recueillant des dépositions de détail tardives ou fantaisistes et en sortant chaque jour des figures funambulesques de l'homme au pardessus mastic, de l'homme à la barbeche, du fleurbaud, de l'homme à la barbeche, du fleurbaud, de l'homme à la barbeche, du fleurbaud, de l'homme à la barbeche...

Et, en effet, il ne faisait qu'attendre. Je le répète, sur cette affaire trop complexe dont les éléments étaient brouillés dès le début, il n'y a pas eu d'enquête, l'inspecteur Bonny a fortifié une impression formelle avec des indications vagues. C'est peut-être dangereux. C'est, en tout cas, d'un beau caractère et, s'il a réussi, on devra dire qu'il s'agit là d'une intuition de grand policier.

Depuis trois semaines, il ne cachait pas qu'il tenait en suspicion trois hommes sur la piste desquels il avait été mis, par une obscure dénonciation, et aussi par cette impression qu'il avait qu'un coup aussi audacieux n'avait pu être accompli que par des gens de leur trempe.

Il ne dissimulait pas non plus que le seul fait d'avoir trois noms ne lui suffisait pas, qu'il ne pouvait les arrêter sur des présomptions aussi fragiles. Il attendait. Il attendait leur faute, leur maladresse ou un complément de dénonciation pour les livrer.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que, personnellement, nous avions une indication qui concordait avec la sienne. Le 22 mars, nous lisions textuellement ceci, et nous nous excusons de citer le passage :

« Dans le milieu, où tout le monde se connaît, nul ne peut quitter Paris sans qu'on sache où il est allé ni à quelle opération lucrative il se livre en province et à l'étranger. Or, depuis la veille de l'assassinat, trois hommes à réputation plus ou moins redoutables, de ceux que l'on sait capables de tout, ont disparu sans raison. »

Ainsi donc, il y avait quelque chose dans l'air. Mais l'inspecteur Bonny, pour avoir promis trop tôt, avait trop joué avec les nerfs de l'opinion. On commença à lui reprocher ses hésitations. Bientôt, on l'accusa formellement de s'être joué de tout le monde. Les journalistes, audacieux jusqu'à l'imprudence, partirent, un à un, à la recherche de la piste dont on devinait qu'elle était difficile à briser. Les apprentis ne gagnaient qu'à la longue les grades de compagnon. Les caïds seuls pouvaient avoir plusieurs femmes travaillant pour eux. Baron, trop jeune, devait se contenter des maigres subsides d'une seule fille sans classe. Pour arrondir son budget, il avait imaginé d'extirper des boîtes aux lettres placées dans la rue, à l'aide d'un bâtonnet enduit de poix, les lettres qu'il traitait pour garder celles qui

contenaient des valeurs. Il fut pris, naturellement, et fit dix-huit mois de hard labour. En 1910, il négliça de se rendre à la convocation qui l'appela au service militaire et fut condamné comme insoumis. Au moment de la guerre, il partit. Le front l'amusa un moment, puisqu'il y gagna la médaille militaire, puis, dégoûté, en 1915, il déserta. On le reprit. Sur quoi, il simula la folie. On l'envoya en observation au Val-de-Grâce et là, pendant deux ans, il dupa les médecins de la façon la plus magistrale. Pour ce jeu, qui consiste à tenir en défaut pendant des mois et des mois des spécialistes sceptiques et leur faire accroire que vraiment on est fou, il fut une maîtrise de soi peu ordinaire. Baron feignait d'avoir une folie douce et tout le monde caractéristique était d'être... grimpaient. Il parlait, raisonnait, mangeait et dormait le plus tranquillement du monde. Mais, dès qu'on le laissait libre, il se précipitait dans le jardin, grimpaît au faite d'un arbre et refusait obstinément d'en descendre. Chaque soir, il fallait l'intervention du gardien muni d'échelle pour lui faire regagner son lit. Quelques belles heures ce fantasme dit passé sur son arbre comme sur une île déserte ! C'était simple, mais les aliénés y perdirent leur latin et le réformèrent.

Il n'a pas seize ans qu'il est déjà, à Montmartre, l'apprenti souteleur qui écoute, avec respect, les conseils des anciens du milieu. Il fait ses premières armes, il gagne ses premières estafades et ses premiers galons en se battant au couteau derrière la Butte, dans cette rue que Saulot ne se permettrait pas de laisser à un autre, en batailles rangées, les bandes rivales. Et les bons gros gardiens du père Dupine s'éloignent de ces parages, les mains derrière le dos, en grommelant dans leurs grosses moustaches : « Laissons-les s'expliquer ». Il faut entendre le baron raconter, de sa voix cassante, la bouche lardée par un rictus sarcastique, les bonnes histoires du temps légendaire !

En ce temps-là, il y avait encore, dans le milieu, une sorte de romantisme. On était moins féroce et plus loyal que maintenant. Les règlements de compte se faisaient au couteau et au soir, et on y prenait moins souvent la mort que de glorieuses cicatrices. Avec les pistolets automatiques à balles blindées dont on se sert maintenant, on tue un homme à chaque coup. Autrefois, nous avions tous ce que nous appelons des pétaards à vapeur, des petits revolvers à barillet et à balles de plomb rondes qui ne faisaient pas grand mal. Je me souviens qu'un jour, dans un café de la place Blanche, où nous étions une vingtaine du milieu réunis, la porte s'ouvrit brusquement et apparut sur le seuil un petit garçon que nous connaissions bien, tête folle s'il en était une, son petit veston serré à la taille, son chapeau melon marron sur l'oreille. Il tenait un pistolet dans chaque main, se mit à hurler : « C'est moi qui suis Charlot-le-brûléur ! Qui ose dire le contraire ? », lâcha ses deux coups dans tous les coins, et s'en alla d'un pas tranquille. Un quart d'heure après, on pouvait voir trois ou quatre garçons assis sur les tables, qui s'extirpaient les balles de plomb dans le gras du bras et des jambes avec des fourchettes et disaient en riant : « Sacré Charlot, tout de même ! »

Et Gaëtan, qu'on n'appelle plus à Montmartre que le baron, puis, finalement, Gaston Baron, poursuivi sans défaillance la rude carrière qu'il a choisie.

En 1907, il prend treize mois de prison. Quand il sort, dégoûté pour longtemps de Montmartre, il part pour Londres. C'est l'époque du premier raid des barbeaux parisiens sur l'Angleterre. Les premiers qui osèrent mettre des filles de la rue Pigalle sur les trottoirs de Piccadilly firent fortune. Mais, dans ce temps-là, existait dans le milieu une hiérarchie qu'il était difficile de briser. Les apprentis ne gagnaient qu'à la longue les grades de compagnon. Les caïds seuls pouvaient avoir plusieurs femmes travaillant pour eux. Baron, trop jeune, devait se contenter des maigres subsides d'une seule fille sans classe. Pour arrondir son budget, il avait imaginé d'extirper des boîtes aux lettres placées dans la rue, à l'aide d'un bâtonnet enduit de poix, les lettres qu'il traitait pour garder celles qui

contenaient des valeurs. Il fut pris, naturellement, et fit dix-huit mois de hard labour. En 1910, il négliça de se rendre à la convocation qui l'appela au service militaire et fut condamné comme insoumis. Au moment de la guerre, il partit. Le front l'amusa un moment, puisqu'il y gagna la médaille militaire, puis, dégoûté, en 1915, il déserta. On le reprit. Sur quoi, il simula la folie. On l'envoya en observation au Val-de-Grâce et là, pendant deux ans, il dupa les médecins de la façon la plus magistrale. Pour ce jeu, qui consiste à tenir en défaut pendant des mois et des mois des spécialistes sceptiques et leur faire accroire que vraiment on est fou, il fut une maîtrise de soi peu ordinaire. Baron feignait d'avoir une folie douce et tout le monde caractéristique était d'être... grimpaient. Il parlait, raisonnait, mangeait et dormait le plus tranquillement du monde. Mais, dès qu'on le laissait libre, il se précipitait dans le jardin, grimpaît au faite d'un arbre et refusait obstinément d'en descendre. Chaque soir, il fallait l'intervention du gardien muni d'échelle pour lui faire regagner son lit. Quelques belles heures ce fantasme dit passé sur son arbre comme sur une île déserte ! C'était simple, mais les aliénés y perdirent leur latin et le réformèrent.

En 1920, il tenait une maison close en association avec un nommé Fournier. A la suite d'une discussion, ce Fournier le menaça. Gaston l'abattit d'une balle dans la tête, et à balles de plomb rondes qui ne faisaient pas grand mal. Je me souviens qu'un jour, dans un café de la place Blanche, où nous étions une vingtaine du milieu réunis, la porte s'ouvrit brusquement et apparut sur le seuil un petit garçon que nous connaissions bien, tête folle s'il en était une, son petit veston serré à la taille, son chapeau melon marron sur l'oreille. Il tenait un pistolet dans chaque main, se mit à hurler : « C'est moi qui suis Charlot-le-brûléur ! Qui ose dire le contraire ? », lâcha ses deux coups dans tous les coins, et s'en alla d'un pas tranquille. Un quart d'heure après, on pouvait voir trois ou quatre garçons assis sur les tables, qui s'extirpaient les balles de plomb dans le gras du bras et des jambes avec des fourchettes et disaient en riant : « Sacré Charlot, tout de même ! »

Et Gaëtan, qu'on n'appelle plus à Montmartre que le baron, puis, finalement, Gaston Baron, poursuivi sans défaillance la rude carrière qu'il a choisie.

En 1907, il prend treize mois de prison. Quand il sort, dégoûté pour longtemps de Montmartre, il part pour Londres. C'est l'époque du premier raid des barbeaux parisiens sur l'Angleterre. Les premiers qui osèrent mettre des filles de la rue Pigalle sur les trottoirs de Piccadilly firent fortune. Mais, dans ce temps-là, existait dans le milieu une hiérarchie qu'il était difficile de briser. Les apprentis ne gagnaient qu'à la longue les grades de compagnon. Les caïds seuls pouvaient avoir plusieurs femmes travaillant pour eux. Baron, trop jeune, devait se contenter des maigres subsides d'une seule fille sans classe. Pour arrondir son budget, il avait imaginé d'extirper des boîtes aux lettres placées dans la rue, à l'aide d'un bâtonnet enduit de poix, les lettres qu'il traitait pour garder celles qui

contenaient des valeurs. Il fut pris, naturellement, et fit dix-huit mois de hard labour. En 1910, il négliça de se rendre à la convocation qui l'appela au service militaire et fut condamné comme insoumis. Au moment de la guerre, il partit. Le front l'amusa un moment, puisqu'il y gagna la médaille militaire, puis, dégoûté, en 1915, il déserta. On le reprit. Sur quoi, il simula la folie. On l'envoya en observation au Val-de-Grâce et là, pendant deux ans, il dupa les médecins de la façon la plus magistrale. Pour ce jeu, qui consiste à tenir en défaut pendant des mois et des mois des spécialistes sceptiques et leur faire accroire que vraiment on est fou, il fut une maîtrise de soi peu ordinaire. Baron feignait d'avoir une folie douce et tout le monde caractéristique était d'être... grimpaient. Il parlait, raisonnait, mangeait et dormait le plus tranquillement du monde. Mais, dès qu'on le laissait libre, il se précipitait dans le jardin, grimpaît au faite d'un arbre et refusait obstinément d'en descendre. Chaque soir, il fallait l'intervention du gardien muni d'échelle pour lui faire regagner son lit. Quelques belles heures ce fantasme dit passé sur son arbre comme sur une île déserte ! C'était simple, mais les aliénés y perdirent leur latin et le réformèrent.

En 1920, il tenait une maison close en association avec un nommé Fournier. A la suite d'une discussion, ce Fournier le menaça. Gaston l'abattit d'une balle dans la tête, et à balles de plomb rondes qui ne faisaient pas grand mal. Je me souviens qu'un jour, dans un café de la place Blanche, où nous étions une vingtaine du milieu réunis, la porte s'ouvrit brusquement et apparut sur le seuil un petit garçon que nous connaissions bien, tête folle s'il en était une, son petit veston serré à la taille, son chapeau melon marron sur l'oreille. Il tenait un pistolet dans chaque main, se mit à hurler : « C'est moi qui suis Charlot-le-brûléur ! Qui ose dire le contraire ? », lâcha ses deux coups dans tous les coins, et s'en alla d'un pas tranquille. Un quart d'heure après, on pouvait voir trois ou quatre garçons assis sur les tables, qui s'extirpaient les balles de plomb dans le gras du bras et des jambes avec des fourchettes et disaient en riant : « Sacré Charlot, tout de même ! »

Et Gaëtan, qu'on n'appelle plus à Montmartre que le baron, puis, finalement, Gaston Baron, poursuivi sans défaillance la rude carrière qu'il a choisie.

En 1907, il prend treize mois de prison. Quand il sort, dégoûté pour longtemps de Montmartre, il part pour Londres. C'est l'époque du premier raid des barbeaux parisiens sur l'Angleterre. Les premiers qui osèrent mettre des filles de la rue Pigalle sur les trottoirs de Piccadilly firent fortune. Mais, dans ce temps-là, existait dans le milieu une hiérarchie qu'il était difficile de briser. Les apprentis ne gagnaient qu'à la longue les grades de compagnon. Les caïds seuls pouvaient avoir plusieurs femmes travaillant pour eux. Baron, trop jeune, devait se contenter des maigres subsides d'une seule fille sans classe. Pour arrondir son budget, il avait imaginé d'extirper des boîtes aux lettres placées dans la rue, à l'aide d'un bâtonnet enduit de poix, les lettres qu'il traitait pour garder celles qui

contenaient des valeurs. Il fut pris, naturellement, et fit dix-huit mois de hard labour. En 1910, il négliça de se rendre à la convocation qui l'appela au service militaire et fut condamné comme insoumis. Au moment de la guerre, il partit. Le front l'amusa un moment, puisqu'il y gagna la médaille militaire, puis, dégoûté, en 1915, il déserta. On le reprit. Sur quoi, il simula la folie. On l'envoya en observation au Val-de-Grâce et là, pendant deux ans, il dupa les médecins de la façon la plus magistrale. Pour ce jeu, qui consiste à tenir en défaut pendant des mois et des mois des spécialistes sceptiques et leur faire accroire que vraiment on est fou, il fut une maîtrise de soi peu ordinaire. Baron feignait d'avoir une folie douce et tout le monde caractéristique était d'être... grimpaient. Il parlait, raisonnait, mangeait et dormait le plus tranquillement du monde. Mais, dès qu'on le laissait libre, il se précipitait dans le jardin, grimpaît au faite d'un arbre et refusait obstinément d'en descendre. Chaque soir, il fallait l'intervention du gardien muni d'échelle pour lui faire regagner son lit. Quelques belles heures ce fantasme dit passé sur son arbre comme sur une île déserte ! C'était simple, mais les aliénés y perdirent leur latin et le réformèrent.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.

« Ce que le puis vous affirmer, moi, c'est qu'il a fait le 20 février ! Le 20 février était un jour comme les autres ! On ne nous avait pas annoncé, n'est-ce pas, qu'on allait tuer M. Prince, sans quoi je crois que, au train où ça va, beaucoup de gens auraient pu prendre leurs précautions. »

C'est à lui de dire qui il a vu le 20 février, avec qui il a déjeuné, qui l'a rencontré ! Tout Monte-Carlo le connaît.



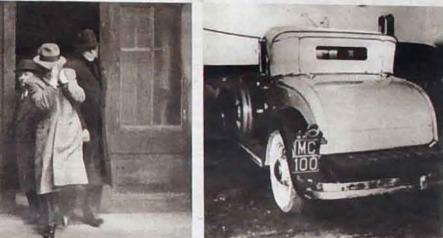
La foule se presse devant le Carlton où l'on vient d'arrêter le baron de Lussats.



De Lussats n'aime pas les indiscrets... non plus, d'ailleurs, que Carbono.



C'est au « Normandy », que Carbono, dit Venture, était descendu et fut appréhendé.



On va interroger Jo-les-cheveux-gris. L'auto verte de « Baron », à Monte-Carlo.



La veille de son arrestation, le « Baron » dînait dans ce restaurant avec Angelo.



Le petit bar, à Marseille, où, au cours d'une rafle, fut arrêté Spirito.



M. Cals, chef de la Sûreté, appose les scellés sur l'auto de Carbone.



Les policiers perquisitionnent au domicile de Spirito, 3, rue du Coq.



On enquête à la villa de Kid Francis, dont Spirito fut l'« impresario ».

matin, se couchait et dormait en général jusqu'à midi. J'avais compris qu'il passait ses nuits à jouer. Surtout pendant la première quinzaine de son séjour ici, ne le connaissant pas, je l'avais observé. Je suis certain qu'il est rentré toutes les nuits.

■ ■ ■

Paul Carbone a plus de classe que le baron. Mettons que ce ne soit pas la même classe. Lui est Corse, de cette fameuse école corse qui a donné à la France, depuis deux cents ans, son plus grand homme, plus, ses meilleurs douaniers, ses meilleurs gardiens de prisons, ses plus extraordinaires bandits, ses souteneurs les plus typés. Celui-là est né à Popiano il y a quarante ans. Ce qui est curieux, c'est qu'il ne sent pas des son jeune âge, comme la majorité de ses compagnons, une vocation de fonctionnaire ou de hors-la-loi. L'aventure le tente bien, mais c'est celle des voyages. Il s'engage comme mousse, mais, quelques années plus tard, on commence à voir apparaître à Marseille, dans les bars du Vieux-Port, un adolescent basané, trapu, dur pour lui-même comme pour les autres, et dans les yeux de qui commence à s'effacer le reflet des beaux, des purs voyages. Carbone ne repartira pas. Entré chez les nerfs, il n'en sortira plus.

Il est beau, il est cruel, de cette cruauté universelle, plus morale que physique, qu'il applique aussi bien à ses amis qu'à ses ennemis et qu'à lui-même. Déjà, on commence à l'appeler par ce nom qui n'en est pas un, ce nom parfait qui vaut un titre de noblesse. On l'appelle *Aventure*, d'où on fera, à la fin, *Venture*.

Débutant, il se met sous la protection du caïd de l'époque, Dega. Sur ses conseils et sous ses ordres, il fait son apprentissage de bookmaker.

Il habite une chambre rue Audimar. A l'étage au-dessus, il y a une maison de rendez-vous assez élégante. Lui, qui ne fréquente encore, dans les bars de la rue de la Loie, que des pierceuses, croise parfois dans l'escalier des femmes qui l'attirent et qui l'effraient. Une d'elles, un jour, lui sourit, et la destinée de *Venture* change de face. C'est une admirable créature, une Argentine qui s'appelle *Lola*.

Il l'aime, elle a du goût pour lui, ils se mettent en ménage. Quelque temps après, ils partent pour le Caire. *Lola* y fait, dans la galanterie, une carrière brillante. Et voilà *Venture*, à peine sorti de l'apprentissage, considéré déjà comme un barbeau de haute envergure... Le succès du ménage gêne le milieu indigène qui essaie de l'évincer. Mais Carbone a déjà pris conscience de sa puissance, il se fait des amitiés précieuses comme celle de cet Honoré-le-Pou, doyen respecté de la colonie marseillaise au Caire, et pendant deux ans, Paul et *Lola* peuvent étaler et collectionner les piastres.

Cette *Lola* a l'ambition internationale. Ils partent pour la Hollande puis font la tournée des grandes stations d'hiver et d'été européennes. Parfois, leur intimité menace de gêner *Lola* dans son bluff mondain. *Venture* se fait alors passer pour son chauffeur. Puis, un jour, la nostalgie de ses pampas reprend la belle fille. Elle file à Buenos-Aires. Carbone, seul, remonte mélancoliquement à Paris, rafle quelques centaines de mille francs au « Recreo » parisien, le club le plus fermé du monde, celui des trafiquants de femmes et de drogues, et court rejoindre sa femme. Mais elle est déjà lasse de lui, en même temps qu'elle a rencontré un riche compatriote qui veut l'entretenir. *Venture* souffre peut-être, mais il ne se soumet pas sans suivre la règle du milieu. Il abandonne *Lola*, à la condition que le nouveau prétendant l'indemnisât. Il reçoit ainsi 5.000 pesos le jour même où on lui signifie un arrêté d'expulsion.

La première partie de la carrière de Carbone est finie. On le voit débarquer un jour à Marseille, riche, les épaules plus larges, le cœur plus sec, affermi dans sa volonté d'aller de l'avant. Il a compris qu'il était fait pour vivre et pour triompher dans sa vieille ville, et ne la quittera plus. Quels que soient ses avatars, ses sautes de puissance et de misère, il retournera tous les

soirs dans la vieille maison accrochée à la butte des Carmes où vivent sa mère et ses frères, Noël-Jean et François-Alexandre.

Quinze ans vont passer. Aujourd'hui, *Venture* se dresse comme un des personnages les plus mystérieux de Marseille-la-Violente, à coup sûr un des plus puissants. Il a lié sa fortune à l'homme le plus populaire de là-bas, le député Simon Sabiani qui, bien que premier adjoint du maire, n'en gouverne pas moins pratiquement la vieille cité. *Venture* est maintenant un homme marqué par sa vie fiévreuse, au torse et aux bras presque monstrueux, au visage dur, fermé, mais qui s'éclaircit parfois d'un sourire de gosse. Cet homme qui n'a jamais été condamné, qui est toujours sorti intact des histoires les plus périlleuses, semble échapper à toute emprise. Il est simple, il ne dit jamais un mot de trop. Sur les champs de courses, dans les tripots, dans les bars, dans les couloirs de la mairie ou même à Paris dans ceux de la Chambre des députés, il passe en se dandinant comme un vieux marin et nul ne sait ce qu'il veut, ce qu'il va faire. Un de ses frères passa en Cour d'assises pour meurtre. Il ne fut condamné qu'à cinq ans de réclusion, et six mois après il était libre. C'est ce personnage étonnant dont Marseille a appris avec stupeur l'arrestation. « Quoi ! dit-on sur la Canebière, dans les bars, derrière la Bourse, un homme comme *Venture* qui pouvait gagner l'argent qu'il voulait, se « mouiller » pour une affaire pareille ! C'est invraisemblable ! »

■ ■ ■

François Spirito, le type intégral du neri marseillais ; fils de Napoléon, il n'en est pas moins né rue d'Andoume, dans le fief le plus coloré du milieu marseillais. Tout son apprentissage, il le fait sur les quais. C'est en maraudant des oranges ou en perçant des futailles, en se glissant entre les jambes des douaniers qu'il apprend à se jouer de la police. C'est dans les jupons des rousseuses du port qu'il apprend son métier de don Juan des bars.

Les étapes ascendantes de sa carrière, on peut les titrer avec des surnoms qui lui furent donnés aux diverses époques de sa vie. Tant qu'il fut jeune, mince et souple, on l'appela le « Beau Ficelle ». Plus tard, souteneur établi, séducteur altéré des beautés professionnelles, il est le « Grand Lydro ». Et quand, enfin, une série de coups durs lui eurent valu une renommée redoutable de gangster, on ne trouva d'assez fort pour lui que la caricature d'un nom légendaire aux États-Unis : « Caponi ».

D'abord, danseur mondain et barbeau à la petite semaine. Il se lance en devenant l'amant de la patronne d'un grand dancing de la rue de la Reynarde. Il part pour le Caire, lui aussi. Mais ce n'est pas, comme Carbone, une femme qu'il emmène, c'est deux. Son activité au Caire est plus brillante encore, si l'on peut dire, que celle de *Venture*. Il s'exerce au trafic des drogues, et pour les trafiquants la vallée du Nil est une sorte de paradis. L'intoxication à ce point gagné ce pays que dans certaines régions les entrepreneurs paient leur « felahs » moitié en argent, moitié en cocaïne. Les deux femmes ne suffisent plus au Grand Lydro. Il en faut une troisième : la vedette française d'une tournée théâtrale. On finit par l'expulser. Il revient à Marseille qu'il ne quittera plus. Sa vie est plus extérieure, moins secrète que celle de *Venture*. Sa puissance est certes moins grande, mais il étale davantage. Il est l'organisateur de tout ce qu'il y a de plus étonnant, d'imprévu sous Notre-Dame de la Garde. On ne met pas à mort des taureaux, on n'organise pas une course cycliste, on n'invite pas un champion étranger sans qu'il n'en soit l'instiga-

teur. Il est le cousin de l'excellent champion de boxe Kid Francis. C'est lui qui eut l'idée d'organiser un championnat du monde entre son parent et le nègre Al Brown aux arènes du Prado ; le succès fut triomphal. Malheureusement, l'arbitre imprudent accorda la victoire au noir. Sur quoi Spirito et ses amis, parmi lesquels se trouvait *Venture*, prirent le ring d'assaut et faillirent faire passer à Al Brown le goût d'être vainqueur.

Il est léger, insouciant, plein de fantaisie. Dernièrement encore, il escroqua avec des cartes truquées, au cours d'une partie de bacara, un riche Argentin de 400.000 francs. Lui aussi, malgré sa vie dangereuse, malgré un ou deux meurtres avoués, a son casier judiciaire vierge. Depuis qu'on l'a arrêté, il ne cesse de rire. La plaisanterie lui paraît très drôle.

Et voilà les deux hommes les plus pittoresques de Marseille inculpés dans cette sinistre affaire. Leur grand ami le député Sabiani, loyal et passionné avec ses amitiés, a fait placarder sur les murs de la ville une affiche où il revendique hautement leur affection et où il promet de les défendre tant que leur culpabilité ne sera pas prouvée.

■ ■ ■

Sûreté Générale le 29 mars. Le matin même, le baron de Lussats a été cueilli dans sa chambre du Carlton, *Venture* dans celle de son hôtel de la rue de l'Echelle. A Marseille, Spirito, cerné dans un bar du Vieux-Port, s'est rendu en ricanant. Dans la vieille maison aux sombres couloirs de la rue des Saussaies, collée contre le ministère de l'Intérieur, et qui a vu tant de drames, un nouveau drame se joue.

■ ■ ■

Nous étions là depuis des heures. Il y avait dans l'air une vieille odeur de tabac. Nous fumions sans cesse parce qu'il ne pouvait y avoir d'autre dérivatif à notre attente, à notre impatience : depuis des heures, deux hommes — arrêtés la veille à sept heures du matin — étaient pressés de questions par les inspecteurs de la Sûreté Générale, et nous savions que ces hommes étaient soupçonnés d'avoir participé au crime du conseiller Prince. Il était trois heures du matin. L'interrogatoire se poursuivait.

Ce qu'on en pouvait savoir était mince. C'est dans la salle des archives du contre-espionnage, presque sous les combles de la Sûreté, que se livrait le combat.

Parfois les policiers descendaient pour aller se reconforter, mais tenaient secrètes leurs impressions. La fièvre qui tenait à l'affût les journalistes rassemblés dans le couloir conduisant au bureau du contrôleur général des recherches s'accroissait. Des rumeurs circulaient. Les charges qui pesaient sur les épaules des trois hommes étaient, disait-on, fragiles. Peut-être seraient-ils relâchés à l'aube...

Mais soudain, vers quatre heures et demie, une nouvelle courut : les magistrats de Dijon, le juge d'instruction Rabut et le procureur de la République Barra, qui avaient été, dans la journée, avisés de ce triple interrogatoire, arrivaient à Paris dans la nuit même. Le commissaire Belin était allé les chercher à la gare et allait les ramener à la Sûreté. Ils appurent bientôt, en effet, qu'ils introduisit aussitôt chez le commissaire Mondanel, qui fait actuellement fonctions de contrôleur général. La porte se referma. Un long silence marqua la durée de cette entrevue. L'inspecteur principal Bonny fut appelé à son tour. Vers sept heures trente, la porte se rouvrit. L'inspecteur Bonny sortit le premier, très pâle. Les magistrats

*Spirito (ci-dessous, à gauche) a donné de l'emploi de son temps des précisions telles que sa présence près de la Combe-aux-Fées, le jour du drame, semble impossible.*



apparent, avec des visages graves et impassibles. Pas un mot ne fut prononcé. Mais, comme une trainée de poudre, la nouvelle de leur décision fusa :

Trois mandats d'amener avaient été décernés, l'un télégraphique, adressé à Marseille, contre Spirito, les deux autres contre de Lussats et *Venture* ; tous trois étaient inculpés de complicité d'assassinat, de vol et de recel.

■ ■ ■

Le duel avait duré vingt-trois heures d'horloge.

De Lussats avait en face de lui l'inspecteur Bonny, qu'assistait le procureur général Chennevier et Menneret. Paul *Venture* : le commissaire Belin que secondait l'inspecteur Malo.

De Lussats fit front, tout d'abord avec aisance. L'arrivée du commissaire Belin et de l'inspecteur Chennevier, au Carlton, son hôtel, ne l'avait point surpris. De Lussats avait été convoqué l'avant-veille par le commissaire Guillaume, de la Police Judiciaire, pour fournir quelques renseignements.

— Ce n'était pas la peine, dit-il, de vous déranger. Je sais de quoi il s'agit.

Fort étonné, le commissaire Belin pria de Lussats de le suivre. C'est en arrivant rue des Saussaies que le « Baron » comprit sa confusion : on le convoquait, non pas à la Police Judiciaire, mais à la Sûreté Générale. Des explications allaient lui être demandées, concernant l'emploi de son temps aux environs du 20 février, date de l'assassinat du conseiller Prince.

— Vous n'allez tout de même pas me soupçonner d'être l'assassin de Prince ! plaisanta-t-il.

Les policiers se turent, puis décochèrent leur première flèche.

— Voulez-vous nous dire pourquoi, depuis le 20 février, vous n'avez cessé de vous entretenir avec vos amis du drame de la Combe-aux-Fées ? Non seulement cette persistance est curieuse, mais encore vous avez déclaré que si Prince avait été victime de malfaiteurs, ceux-ci n'eussent pas manqué, après l'avoir éventré, de jeter son corps dans la rivière voisine. Car avec cette blessure, ajoutiez-vous, l'immersion du cadavre est définitive. Vous connaissez donc cette rivière ?

— Non... Mais j'ai lu ce détail sur la carte publiée par les journaux.

— Voulez-vous nous dire aussi pourquoi vous avez, peu de jours après l'assassinat du conseiller Prince, soudainement remboursé une somme de 30.000 francs ?

— Je ne suis pas embarrassé pour « faire venir » de l'argent. Les paris aux courses, le jeu me rapportent beaucoup.

— Mais vous n'étiez pas à Paris, le 20 février ?

— Non, j'étais dans le Midi, entre Nice et Menton. Vous pouvez le vérifier. Si j'avais à me reprocher quelque chose, je pourrais vous montrer un carnet où j'aurais prévu des alibis. Je n'ai rien préparé. Mais ces alibis seront facilement démontrables. Voici déjà la preuve de ma sortie d'Italie le 23 février. J'étais allé jouer à San Remo.

Le baron tendit un tryptique d'automobile.

L'inspecteur Bonny reprit l'interrogatoire :

— Connaissez-vous Paul Carbone ?

— Je ne connais ni Carbone, ni Spirito.

— Bizarre ! Pourquoi donc sur ce carnet, saisi dans votre chambre, retrouvez-vous ces deux adresses : Carbone, 2, rue Audimar (Marseille) ; Spirito, 356, rue d'Endoume (Marseille) ?

— C'est bien possible. Je ne me souviens plus. En tout cas, vous faites fausse route. J'étais dans le Midi entre le 9 et le 23 février. Je ne suis pour rien dans l'affaire

Prince. A quelle somme estimez-vous donc le prix d'une telle « mission » ?

— On a retrouvé aussi sur votre carnet cette inscription : 150.000 francs pour l'affaire. Qu'est-ce que cela signifie ?

— Affaire commerciale qui n'a aucun rapport avec l'affaire de la Combe-aux-Fées. Encore une fois, je n'aurais pas commis la folie de courir les risques d'une telle aventure. Ceux qui me connaissent vous le diront. J'ai assez de moyens de me « défen dre » sans me « mouiller » dans une affaire aussi grave. Qui vous prouve d'ailleurs que la mort du magistrat n'est pas une mort volontaire ? La thèse du suicide n'est pas à rejeter. Si l'on suppose...

Dans une salle voisine, Carbone, pressé de questions, se montrait plus réticent, plus laconique.

Ce qu'il faisait le 20 février, il n'en avait pas de souvenir très précis. Peut-être était-il à Marseille...

Non, vous en êtes parti le 13 et vous n'y êtes revenu que le 25.

C'est bien possible. Je devais être à Nice. En tout cas, je n'étais pas le 20 à Dijon.

— Vous connaissez de Lussats ?

— De nom.

— Pourquoi êtes-vous venu à Paris ?

— Pour y traiter une affaire purement commerciale. Je ne suis pour rien dans l'affaire Prince. Vous vous trompez en ai guillant vos soupçons sur moi. Si vous m'arrêtez, vous serez obligé de me relâcher presque immédiatement.

■ ■ ■

Ainsi donc, la police a cédé devant l'opinion et lui a livré trois hommes. Il est malheureusement à penser que le public, trop averti, ne s'en contentera pas. Les enquêteurs ont reconnu tout de suite qu'ils n'étaient pas satisfaits d'avoir dû prendre cette décision à une heure qu'ils n'avaient pas choisie. Ils laissent entendre maintenant qu'ils ne croient pas à la participation directe de de Lussats, *Venture* et de Spirito au crime. Ils les ont arrêtés parce qu'ils croient qu'ils « sont dans le bain », c'est-à-dire qu'ils approchent de près ou de loin des auteurs, qu'ils les connaissent. Le plan de l'inspecteur Bonny était de laisser repartir *Venture* et le « Baron » dans le Midi. Il avait l'impression que toute une bande se regrouperait là-bas sur la Côte, dans le fief qui leur paraît inexpugnable. C'est alors qu'il aurait voulu jeter le coup de filet. Il n'a donné qu'un coup de sonde. En les arrêtant en hâte, il n'avait plus qu'une chance, c'était de les faire parler au cours de l'interrogatoire. Mais même s'ils avaient quelque chose à dire, Barone et *Venture* étaient des hommes trop durs pour qu'on puisse espérer les surprendre. Après 24 heures de harcèlements, ils étaient plus frais que les inspecteurs qui les avaient interrogés en se relayant. Ces hommes qui, physiquement, moralement, peuvent être capables d'un coup de force comme celui de Dijon, paraissent ne plus être socialement, si je puis dire, installés dans de gras fromages, leur carrière d'aventuriers couronnée, pourquoi se fussent-ils si gravement compromis pour un profit qui ne devait pas être considérable ? En tout cas, c'est autour d'eux, maintenant, que se développent les investigations des magistrats.

Même si c'est dans leur milieu, parmi leurs familiers que l'on doit rechercher les exécuteurs du conseiller Prince, les magistrats auront une tâche plus haute et plus lourde. A la solde de qui les tueurs étaient-ils ? Ce n'est pas le moment de l'envisager ici. La tâche du journaliste est encore plus délicate, demande d'autres scrupules et des vérifications plus subtiles.

Paul BRINGUIER,  
et Marcel MONTARRON.

Au garage Irondelle (ci-dessous, à droite), de Monte-Carlo, le patron et ses ouvriers (à gauche) sont formels : en février, l'auto du baron n'a pas fait de longue randonnée.





156, Victoria Street, à l'enseigne des 'Trois Boules', ouvre la maison de prêts sur gages T. M. Sutton



L'expert Soror et le commissaire Peudepièce (à droite) qui retrouveront les bijoux.



La jolie girl Celia Nono assure qu'elle n'a jamais engagé le moindre bijou.



A l'Institut medico-legal, le cadavre de Stavisky fut extrait de son cercueil.



De gauche à droite: MM. Goutte, Leculier, le D. Paul, Cambouvier, le D. Baltazar font la contre-autopsie.

Je ne tiens pas, ici, à faire figure de prophète. Mais, dans ce journal hebdomadaire qui peut s'offrir le luxe d'un recul de quelques jours sur les événements, qui peut les classer, les sélectionner, et dont on a pu éprouver la sûreté d'information, nous avons été amenés par les circonstances et ce concours de hasard heureux à nous garder de notre lucidité devant ce cas qui, sur le plan humain comme sur le plan social, excusait par son pittoresque dramatique toutes les imaginations des chroniqueurs.

Qu'on prenne la peine de revenir sur nos premiers articles, au début du scandale. On y sentira la gêne où nous étions par instinct de tenir Stavisky pour un être exceptionnel. Les qualités qu'on peut lui consentir sont connues, sont étiquetées, sont si je puis dire, trop claires, trop normales. Le charme, l'audace, la puissance du désespoir, l'éclat mystique, d'autres les ont, qui ne prétendent pas à une telle carrière.

Mais, pour une réussite aussi éclatante dans son cours, plus éclatante encore dans sa ruine, il faut un autre élément, une parcelle de génie. Rien ne pouvait laisser penser que Sacha la possédait.

Je n'ai pas à revenir sur ses premières aventures. Toutes portent le signe de la veulerie, de la médiocrité. En 1925, à trente-sept ans, Stavisky n'est encore qu'un glibou de correctionnelle. Personne ne le connaît, que des inspecteurs de police; il n'a, jusqu'ici, fréquenté que les bars louches, que les antichambres miteuses des hommes d'affaires véreux.

Jusqu'en 1925, aucun escroc de quelque envergure ne penserait à le prendre pour secrétaire. Il semble avoir eu entre les mains la chance que tout homme voit passer au moins une fois dans sa vie, et l'avoir épousée sans résultat. Mieux, il se laisse prendre dans une fâcheuse affaire de cambriolage de titres. Dénoncé publiquement, emprisonné, il est fini. En même temps qu'il est officiellement, toutes ses chances de bluff disparaissent. Pendant dix-huit mois, il suit en cellule le sort de tous les margoulines de son espèce.

Un premier miracle se produit. On le met en liberté provisoire. Un deuxième s'annonce: il a l'assurance qu'il ne sera plus inquiété pour longtemps. Et c'est le moment que choisit cet homme médiocre, sans classe, le moment où il est le plus bas dans la morale sociale, pour s'élaner vers cette course étonnante dont on connaît l'apogée. Les automobilistes diraient que, comme départ « arrêté », « à froid », on ne fait pas mieux.

Tout le monde le constate, mais tout le monde l'ignore. Pour ma part, j'ai toujours trouvé cette aventure invraisemblable dans l'état normal des choses.

Les chroniqueurs, dans l'affaire Stavisky, manquant de recul, comme je l'ai dit, et même des données élémentaires se trouvant brusquement face à face avec un drame, n'ont poursuivi leurs investigations qu'au-

tour de ce drame. Ils ont admis la folle hypothèse d'un Stavisky prodigieux. Premier inhumain de son époque. Ils lui ont donné tous les pouvoirs, toutes les ressources. Ils n'ont cherché à redonner la vie à cette féerie qu'à partir de lui, autour de lui, à cause de lui. Ce qui les a aidés, c'est précisément sa disparition. Je crois que si quelques responsables subalternes affaiblis n'avaient pas égaré l'homme traqué au suicide, ou bien si la balle n'avait pas été mortelle, si enfin Alexandre avait survécu, sa légende se serait écroulée et le scandale n'aurait pas atteint cette portée.

En tête à tête avec le juge d'instruction, il aurait été obligé de démentir le mécanisme de sa puissance, et aurait éclaté le maire rôle de sa propre personnalité. Après quelques semaines de cellule, privé de la vigilance de son tailleur, des soins de son coiffeur, de tout l'appareil du luxe et de l'argent qui, au xix siècle, en imposent autant aux parlementaires riches qu'aux maîtres d'hôtel, il serait apparu comme le pauvre hère endimanché qui se mêle aux noces du seigneur et profitant du mystère, de la noblesse qu'on accorde à l'inconnu savoureux, se fait passer, une nuit, pour fils de roi.

Mais, Stavisky mort, la grille qui pouvait permettre de déchiffrer le grimoire était détruite. Comment désormais retrouver le fil de cet imbroglio?

C'est qu'après trois mois que, le plus gros de l'élagage fait, le peux me permettre de penser que je suis pas le seul, si j'ose être le premier à vouloir voir l'affaire de plus haut et de faire ce que font les enquêteurs criminels quand, après des semaines de recherches infructueuses, ils oublient ce qu'ils ont fait jusqu'alors, et reprennent la piste à son début.

Ainsi, sur la piste du mystère Stavisky, il faut remonter aux premières heures, à la première invraisemblance, au premier miracle, c'est-à-dire en 1926. Cette transformation brutale, si lourde de conséquences, d'un homme, voilà le point de départ. C'est là qu'il faut chercher ce qu'il faut bien enfin appeler par son nom: le secret de Stavisky.

Il se compose, je crois, de deux éléments. D'abord un élément sentimental, que j'ai déjà exposé plusieurs fois. C'est la flamme qu'a mise dans le cœur aride du petit Levant d'Israël l'amour d'une femme.

La figure d'Ariette Simon prend, chaque jour un relief nouveau. Celle qui n'apparaissait au début que comme l'épouse éplorée, sympathiquement mélancolique, se dévoile maintenant, je ne dis pas comme la collaboratrice, mais certainement comme l'instigatrice sentimentale de la grande aventure. Non seulement c'est pour elle, pour payer son luxe et son bonheur, que Sacha est allé au bout de son audace, de ses nerfs et, finalement, de sa vie, mais c'est elle qui, avec cette inconscience magnifique des femmes ambitieuses et amoureuses, a alimenté cet élan, a montré du doigt, à l'homme essoufflé, le but inaccessible. C'est peut-être le personnage le mieux construit, le plus humain et le plus fait de cette série invraisemblable. Si j'étais romancier, c'est celui qui me tenterait le plus.

Et précisément Sacha ne s'effondre qu'au moment où elle le quitte. S'ils avaient eu tous les deux l'idée de fuir ensemble, si elle l'avait accompagné à Servoz et à Chamion, le pilotage offert de démonstration aux Voix et de Pigallo (les deux valets qui mangent à tant de râteliers) aurait été balayé par son énergie passionnée, et Stavisky serait vivant.

Cette femme a maintenu cet homme en équilibre sur le fil tendu par la main pendant huit ans. Elle le prend à zéro et, dès qu'elle est près de lui, tant qu'il reste dans le rayonnement de son sourire, il est fort. Il retombe à zéro, il redvient l'homme veule sans réaction, dès qu'il est seul.

Voilà une partie du secret. Mais c'est la partie la plus facile à dénoncer, celle qui pouvait apparaître dès le début. Car Ariette Stavisky pouvait bien donner à son mari un ressort sentimental puissant, elle pouvait bien lui donner le courage d'oser, elle ne pouvait tout de même pas lui apporter, lui mettre en mains, les armes techniques que devaient réclamer les étonnantes machinations de ces dernières années.

Je nie que l'homme qui avait grand-peine à escroquer quelques milliers de francs à une Jeanne Darcy, à cambrioler un bureau d'agent de change, à retourner le roi à l'écarté, qui n'avait jamais rien compris à la grande finance et n'y avait jamais touché jusqu'à trente-sept ans, soit brusquement visité par l'esprit des grands requins internationaux, ait pu imaginer de toutes pièces une construction aussi compliquée, un mécanisme aussi précis que celui des deux Bayouerne, de la Caisse des Règlements internationaux et des Optants honnêtes.

Qui a permis à Stavisky ce redressement ou même cette véritable révélation de lui-même? Qui lui a tenu la main pour que son écriture malhabile devienne assurée? Qui l'a mis sur la route en lui disant qu'il n'avait plus qu'à marcher droit...

Une sorte de personnage pagot-fan-tôme ne cessa pas un instant de diriger, de la coulisse...

... les faits érigés de Stavisky, qui n'était, entre ses mains, à la fois, un expert, qu'une marionnette

où une mystérieuse main gonflait de billets de banque les poches des pardeuses laissés au vestiaire, pendant les déjeuners du Café de Paris.

Que s'est-il passé? Il s'est passé que tout le monde s'est trompé, que le dénoûment de l'affaire est incomplet parce qu'on a voulu s'arrêter à Stavisky au fond de tout, au-dessus de tout. Qu'on ose se dire:

Pourquoi n'y aurait-il pas eu après Stavisky, derrière lui, quelque chose, quelqu'un qui était son patron et qui n'était ni un policier connu, ni un fonctionnaire, ni une personnalité connue. Quelqu'un qui ne serait qu'un escroc, comme Sacha, mais un grand technicien de l'escroquerie?

A partir du moment où on se est dire cela, il n'y a plus de mystère, toutes les invraisemblances disparaissent, la logique reprend ses droits.

Il fallait partir de l'absurde, ou supposer le problème résolu, comme en géométrie. Tous les autres tentatives d'investigation étaient d'avance vaines.

Tout conspirait d'ailleurs pour brouiller l'enquête. Cette affaire colossale tombait dans le moment le plus défavorable pour que la police et la magistrature puissent garder leur sang-froid et leur liberté de recherches. Depuis déjà, le maître, le maître latent qui entretenait une presse politique surexcitée. De cette mare dont l'eau paraissait déjà comme croupie, cet énorme pavillon monarque n'avait plus qu'à ne pas plus arrêter. Pour essayer de calmer une opinion bouillie, il fallait aller au plus pressé. Frapper ceux qui, par leur poste, leur nom ou leurs responsabilités paraissaient les moins excusables d'avoir failli.

Quand on eut arrêté Garat, Bonstaure, Dubarry, il sembla que le plus gros était fait et que l'on tenait les maîtres de la bande. C'était un leurre ridicule. Bonstaure, librique de toutes pièces par Stavisky, n'était qu'un valet de chambre. Garat, sans caractère, sans clairvoyance, policier de bon voyage facilement aveuglé, ignorait encore deux maîtres du scandale, que les bons de Bayonne étaient faux. Dubarry n'avait fait, en cette circonstance, que le métier qui est le sien depuis quarante ans: servir d'intermédiaire entre la politique et les affaires moyennant salaire.

Une seconde poussée de l'opinion amena la justice sur les secondes lignes de l'adversaire, sur les politiciens plus puissants encore et sur les plus hautes fonctionnaires coupables de négligences rétribuées. Un effort se fit et les enquêteurs, poussés en avant, les reins par la presse, venaient se heurter aux plus hautes influences compromises. Mis dans la position de pouvoir, de devoir peut-être inculper les premiers magistrats de Paris, ou d'anciens chefs du gouvernement, ils hésitèrent. Pétinant sur place, ils laissent se répandre sur le pays le poison de la délation, de l'afloement, de la menace. On assista à cette étonnante panique qui bouleversa le Palais et qui assura la succession que l'on connaît de suicides et d'écroulements.

Les haïnes particulières, les rancunes tenues profitèrent de ce désordre pour se donner libre cours. Ceux qui croyaient n'avoir rien à craindre se firent un trempin devant l'opinion pour se débarrasser de quelques, ceux qui se sentaient compromis se débattirent comme des bêtes traqués attachés à leur tour pour obtenir des grâces.

Et c'est ainsi que depuis deux mois ce qui n'est, ce qui n'aurait dû rester que l'ordre, le calme, Stavisky, est devenu une immense entreprise de chantage. Presque sans s'en douter pourtant, les enquêteurs, en entrant au Palais, se rapprochaient de la vérité. Ils brillaient, comme on dit au jeu de cache-cache. Il y avait trop d'avocats dans cette affaire, et il eût dû sauter plus tôt aux yeux de tous qu'elle avait besoin d'avocats. Il fallut pourtant une série obscure d'indications, de dénominations et de recoupements compliqués pour que l'on arrêtât M. Guiboud-Ribaudo et M. Gaulier. Les policiers, qui veulent vraiment faire la lumière, étaient là au bout de leurs peines, ou du moins ils pouvaient y être. Ces deux robins dévoyés gardaient la porte derrière laquelle se tenait, obscur, inconnu de tous encore, puissant et silencieux, le patron de Stavisky. J'en sais déjà assez pour me permettre de ne pas en savoir très long sur lui. A part son nom, son aspect physique et l'intuition que j'ai de son rôle, il reste pour moi une sorte de Fantôme.

C'est un avocat-conseil qu'on ne voit jamais au Palais, qui semble mener une vie solitaire entre son domicile et son bureau. Physiquement, il n'est ni brillant, ni soutenu de plaisirs. Il se contente de la joie prodigieuse d'avoir fabriqué tout seul, avec des chiffres, d'avoir monté mathématiquement le plus formidable escroquerie de ce siècle. Il se laisse gonfler par l'orgueil secret d'avoir imaginé, nourri, affiné un personnage de légende qui s'appelle Alexandre Stavisky. Qui sait si, en 1926, quand il s'intéresse pour la première fois au sort d'Alexandre, il imagine ce que donnera la collaboration? Il n'a dû voir d'abord en Sacha qu'un démarcheur audacieux avant de se rendre compte du rôle féminin qu'il pouvait lui faire jouer, et comment Alexandre pouvait être la courtisane en pantalon capable de réservoir tout le rôle d'apparat. Lui, le chef, n'apparaissait presque jamais. Et il n'était pratiquement connu que d'Alexandre lui-



Guiboud-Ribaudo est un des deux avocats qui ont pris leur concours direct à cet entraîneur du Jeu.

# STAVISKY

# POLICE MAGAZINE

## Tient-on vraiment

## les

## Assassins

## de M. Prince?



Lire, pages 12 et 13, les articles relatifs à l'arrestation des personnages qui ont été inculpés de l'assassinat du conseiller Albert Prince. Ci-dessus : le baron Gaétan de Lussatz (au milieu), à son arrivée au Palais de Justice.

Pages 3 et 4 :

**Un sensationnel article sur l'affaire d'espionnage**

# Tient-on vraiment les assassins d'Albert Prince ?



De gauche à droite : Le baron Gaëtan L'Herbon de Lussatz, Spirito, Paul Carboni dit Venture, qui ont été mis en état d'arrestation.

## DIJON

### (De notre envoyé spécial.)

«Snoyans, le milieu, la Mafia, le conseiller Prince, Londres, bijoux, la Combe-aux-Fées, documents, Stivsky, Dijon, l'enquête, quel après... tous ces mots, ces vaines notes se mêlent depuis un mois dans notre esprit sans qu'il s'en dégage une idée nette, une conception précise.

Toutes ces images apparaissent à l'allure accélérée de vues cinématographiques, de courses, litigieuses, complexes... et confuses, ô combien !

Où est la vérité ? Où se rattacher à une piste sûre ? Quand un lourd mystère arrive à donner la tête à un pays, on arrive l'anxiété est assez grande pour permettre d'échafauder les hypothèses les plus folles, lorsqu'on croit que la vérité soit impossible peut-être à dévoiler. Le mystère dépasse le cadre des plus hauts faits faits-diversaires.

Je sais quel soupir infini de soulagement soulevait l'imagerie populaire du peuple de France le matin où la nouvelle parvint d'être émise, irréfutable, limpide et indiscutable.

Le conseiller Prince n'est pas mort pour une raison politique, il n'est pas mort assassiné pour sauver la face d'honorabilité de quelque haut personnage.

Je sais qu'on cherche dans le « milieu », parmi ceux dont la vie trouble cache les larves les plus invraisemblables, je sais que c'est parmi eux qu'il faut trouver les assassins, si on doit les trouver.

« Pour le compte de qui ces tristes exécutés ont-ils assassiné ? »

« Ce sera comme une grande clameur à laquelle il faudra répondre.

Et quel soulagement alors, dis-je encore, si, à cet instant, on apprend que ces hommes sans foi ni loi ont agi pour eux, pour leur propre compte, pour le lucre, pour l'argent, pour une question de bijoux par exemple, car, dans le cas contraire, on aura peur.

Qui ? Qui a payé ?

Comprenez tout d'abord le tragique d'une telle question... Derrière ce qui, que sache-t-on ?

Ces deux individus hors la loi ont tué

oui, le dégoût public sera toujours grand. Mais, si l'on ne peut pas s'écarter de l'indignation de la foule ?

Elle souvent, lorsqu'un bord de cette Combe, ce petit vaillon aux dents serrées, devant le talus bête et artificiel de la voie ferrée, je vois des gens, des pères de famille avec leurs enfants et leur femme, s'arrêter de longs moments, ou se être devenu comme un centre de pèlerinage.

Il me semble qu'ils viennent, que le loup de terre de Lougrouge, ni plus ni moins échantillon que d'autres par la verdure et le donateur de son cadre, plutôt moins, n'a pas seulement été le théâtre d'un accident ferroviaire, le théâtre d'un vérité soit impossible peut-être à dévoiler. Le mystère dépasse le cadre des plus hauts faits faits-diversaires.

Je sais quel soupir infini de soulagement soulevait l'imagerie populaire du peuple de France le matin où la nouvelle parvint d'être émise, irréfutable, limpide et indiscutable.

Le conseiller Prince n'est pas mort pour une raison politique, il n'est pas mort assassiné pour sauver la face d'honorabilité de quelque haut personnage.

Je sais qu'on cherche dans le « milieu », parmi ceux dont la vie trouble cache les larves les plus invraisemblables, je sais que c'est parmi eux qu'il faut trouver les assassins, si on doit les trouver.

« Pour le compte de qui ces tristes exécutés ont-ils assassiné ? »

« Ce sera comme une grande clameur à laquelle il faudra répondre.

Et quel soulagement alors, dis-je encore, si, à cet instant, on apprend que ces hommes sans foi ni loi ont agi pour eux, pour leur propre compte, pour le lucre, pour l'argent, pour une question de bijoux par exemple, car, dans le cas contraire, on aura peur.

Qui ? Qui a payé ?

Comprenez tout d'abord le tragique d'une telle question... Derrière ce qui, que sache-t-on ?

Ces deux individus hors la loi ont tué

mois de l'enquête que les plus acharnés à désirer une fin restèrent interdits et pessimistes presque.

« Non-ce bien eux ? »

« On n'osait pas croire à la sensationnelle information ? »

Il était minuit et demie. Déjà Dijon dormait à moitié, seuls quelques cafés, de leurs lucarnes, nous ne savons rien de précis, abandonnons pas les cours des investigations entreprises en ce moment ici.

« Tel fut le mot de la fin... le mot sage ! »

« Et tout le monde alla se coucher, sans en savoir d'avantage que la veille... »

Les investigations en cours, avant le coup de théâtre de la Sûreté générale ? Elles répondraient à une hypothèse assez hardie... mais assez plausible en une telle affaire.

« Mais le grand domaine des suppositions, voire l'idée qui était née.

« Pourquoi ne peut imaginer qu'avait pu être mêlé à l'affaire un personnage fumambulesque... une sorte d'être faible, avili, infirmes... »

« Pourquoi ne pas imaginer qu'il avait pu être un instrument inconscient entre les mains expertes de ceux chargés de la perte du conseiller Prince ? »

« Pourquoi ne pas imaginer qu'un esclave de ses passions, esclave du jeu par exemple, avait été mêlé à la merci des maîtres, aux cartes, aurait été le principal et involontaire artisan du succès du « gnet-apens ? »

« Pourquoi ne pas imaginer qu'à la merci d'une bande spéciale il fut sans le savoir, par sa position, celui qui permit aux assassins de songer soudain à Dijon pour théâtre de leur exploit.

« Il offrait toutes les garanties nécessaires, et se trouvait par la suite les plus adéquats de la plus atroce des contraires, celui de la complaisance.

« Oui, imaginons cet homme aux abois qui servirait les desseins des autres.

« Cet homme qui, par son rang, permettrait de donner confiance à Prince.

« Car, car, avouons-le, il faut en revenir à l'étrange équipe organisée que l'on dénomme Mafia, « équipe prête à tout et qui, pour chacune des exécutions qu'elle décide, saurait se plier aux exigences de l'exécutant.

« Résultat : il ne reste presque jamais trace de ses crimes... »

« Lorsque je dis traces, je veux dire que les constatations que l'on fait sur les lieux de ces attentats ne font pas, comme dans la plupart des crimes, remonter vers la source de l'assassinat, ne permettent pas par leur insuffisance matérielle d'identifier les coupables.

« La Mafia ! Monstre moderne... héritage de l'escroque Slavisky, tué peut-être par cette Mafia, dont il fut l'un des pères... »

« Il n'est pas besoin d'être loin dans certains milieux pour apprendre qu'elle existe réellement.

« Elle a plusieurs morts sur la conscience... dit-on parfois confidentiellement.

« La question est de savoir si aujourd'hui ce n'est pas à tort qu'on la charge d'une mort nouvelle, de celle du conseiller Prince.

PHILIPPE AUSTOIS.

## L'inspecteur Bonny quitte Dijon

Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

« L'inspecteur Bonny quitte Dijon... Car il n'est de préquisitionner dans l'appartement de Gaëtan L'Herbon de Lussatz. (Nol.)

# TROIS DE LA "MAFFIA"

La nouvelle, aussitôt connue, se répandit — On tient les assassins du conseiller Prince. On est en train de les interroger à la Sûreté générale.

Des salles de rédactions parlèrent en coup de vent les journaux et les journaux, bientôt rejoints rue des Saussaies par la troupe des photographes.

C'était vrai qu'il y avait du nouveau. Depuis le matin de bonne heure, trois hommes subséquents, dans les locaux des Archives, sous les yeux de la Sûreté générale, se tenaient à la fin de l'après-midi.

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

« Ce n'est rien, dirent-ils, de simples vérifications. »

contre Gaëtan L'Herbon de Lussatz, Paul Carboni, dit « Venture », et aussi contre François Spirito dit « le grand Lidro » qu'à la même heure, à Marseille, M. Galz, chef de la Sûreté, finissait d'interroger.

« Que s'était-il donc passé ? »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

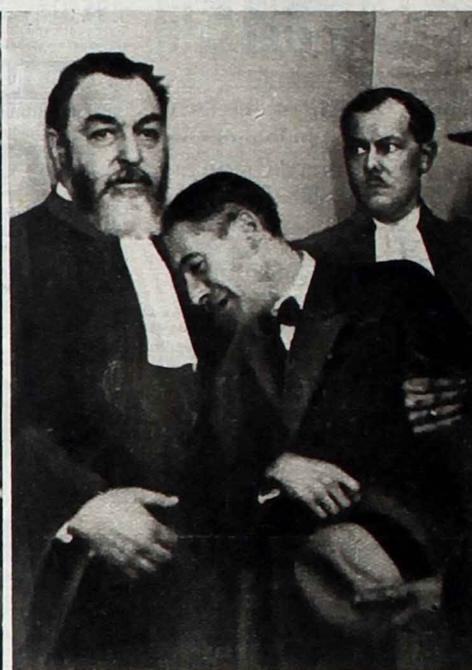
« Je n'ai rien de plus à vous dire. »

« Je n'ai rien de plus à vous dire. »



Le bruit ayant couru que des partis politiques s'armaient en vue d'un coup d'Etat éventuel, des perquisitions ont eu lieu à Paris au domicile de plusieurs courtiers en armes. O combien fructueuses! Voici l'arsenal saisi à Saint-Ouen chez un suspect (N. Y. T.).

Vingt-cinq millions de timbres fiscaux avaient été volés à Strasbourg il y a un an. On n'a pas arrêté les voleurs; mais trois recéleurs ont été jugés à Paris: Gesleff (quatre ans de prison) à gauche; Teherkossy (quinze mois) au centre; Goyhzne (six mois) à droite (Rap.).



A gauche: La contre-autopsie de Stavisky a permis de conclure — cette fois-ci définitivement? — à un suicide. Voici les experts (de gauche à droite): D<sup>r</sup> Paul, D<sup>r</sup> Jamin, D<sup>r</sup> Balthazar, D<sup>r</sup> Piedelière, quittant l'Institut Médico-légal. Au milieu: La première vendeuse des Etablissements Sulton, à Londres, présente ici — avec le sourire — les bijoux de feu Stavisky engagés à Londres dans les circonstances que l'on sait. Au cou, la jeune fille arbore même

le fameux pendentif de diamants, évalué un demi-million. A droite: M<sup>e</sup> Gaultier, l'avocat compromis dans l'affaire Stavisky et arrêté, chez qui une perquisition a permis de trouver des talons de chèques, est vu, ici, avec son avocat M<sup>e</sup> Zébaès. A noter le désespoir que traduit son attitude, désespoir qu'aucun autre des inculpés n'avait jusqu'ici exprimé. (K. Rol. I. P. S.).



A gauche: M. d'Uhall, le juge d'instruction bayonnais, a conféré avec M<sup>e</sup> Ordonneau, chargé de l'Affaire à Paris, après dessaisissement du parquet de Bayonne. A gauche: M. Lacoste, greffier; au centre: M<sup>e</sup> Ordonneau; à droite: M. d'Uhall. — A droite: Le général Bardi

de Furlou, exclu de l'armée et accusé de trafic d'influence (affaire Stavisky), a attaqué un photographe mutilé de guerre à la sortie du Palais, parce que ce dernier voulait le photographier. Un cliché de la courte bataille. Le reporter, M. Quentin, a porté plainte. (Rol.)

# DÉTECTIVE



## L'IMBROGLIO DE L'AFFAIRE PRINCE

**LE BARON DE LUSSATS**  
conserve en prison l'espoir  
de sa libération prochaine

Lire, pages 3, 4 et 5,  
notre sensationnelle enquête

# L'IMBROGLIO PRINCE



Le baron de Lussats, bien encadré, à son départ de Paris pour Dijon.



ous disions dans notre dernier numéro que la police, cédant devant l'impatience de l'opinion, lui avait livré trois hommes, et nous nous demandions si l'opinion s'en contenterait.

Il semble bien maintenant, en effet, qu'elle s'en contente mal.

Le mystère de la mort du conseiller Prince reste aussi obscur après ces arrestations qu'avant et, pour l'enquêteur le plus lucide et le plus impartial, il est de plus en plus difficile de prendre parti.

Essayons, une fois de plus, de faire le point :

Le 29 mars, Gaëtan de Lussats, Paul Venture et François Spirito sont interrogés, les deux premiers par la Sûreté Générale, le troisième à Marseille, par la police locale. On les presse de questions. A Paris, l'interrogatoire se poursuit pendant vingt-trois heures. A l'aube, les magistrats dijonnais, le juge d'instruction Rabut et le procureur Barra, mandés d'urgence rue des Saussaies, signent un triple mandat d'amener : de Lussats, Venture et Spirito sont inculpés d'assassinat, de vol et de recel.

Cette triple arrestation prend tout d'abord l'aspect d'un coup de théâtre. Le long interrogatoire subi par les trois suspects n'a pas apporté de preuves convaincantes de leur culpabilité. De légères contradictions, quelques réticences ont, çà et là, permis aux policiers de marquer un avantage. Mais, dans l'ensemble, la défense des trois hommes n'a reçu aucun coup sérieux. Et les charges réunies contre eux paraissent assez fragiles.

Dans la souveraineté de son autorité, le juge Rabut prend dépendant la décision la plus grave : l'inculpation. Deux documents déterminent cette décision : la procédure de l'interrogatoire ; le rapport de l'inspecteur principal Bonny.

Pour l'interrogatoire, on est fixé, ou presque. Vingt-quatre heures de harcèlements n'ont pas entamé la tranquille assurance des trois aventuriers. Tous les trois se retranchent derrière des alibis qu'ils estiment indiscutables, et derrière des arguments psychologiques qu'ils jugent péremptoires.

Nous n'étions pas à Dijon le 20 février. Nous étions sur la côte méditerranéenne. Nous le prouverons.

Nous ne sommes pour rien dans l'affaire Prince, parce que nous n'avons pas d'intérêt à nous compromettre dans une affaire aussi grave, alors que tant de grasses combinaisons assurent notre existence.

Mais le juge, nullement ébranlé, retourne à son Palais de Justice, emportant dans sa serviette l'atout principal : le rapport Bonny.

Que contient-il ? Des charges écrasantes qu'il faut tenir en réserve ? Des arguments décisifs qui réduiraient en poussière la défense des inculpés ? Est-ce dans cette forte-resse que l'accusation va s'abriter pour déclancher l'offensive, à l'heure choisie ?

Le rapport Bonny est divulgué — du moins dans ses lignes essentielles — Surpraise : il ne contient que des rapprochements, troublants certes, mais qui ne peuvent être retenus comme des preuves certaines de culpabilité. Assez bref sur l'activité de Venture et de Spirito, il s'étend plus longuement sur celle du « Baron ». Il rapporte les propos que celui-ci tint, après la mort du conseiller Prince, sur le mystère de Dijon.

De Lussats se serait vanté d'en connaître long sur l'énigme de la Combe-au-Fées. Il aurait fourni sur les premières constatations

materielles de l'enquête des détails ignorés du public. Il aurait enfin soutenu, avec insistance, la thèse du suicide...

M. Rabut, devant qui on s'étonne de l'énormité de ces charges, ne s'émeut pas :

Il faut savoir lire un rapport de police, dit-il. Le rapport de M. Bonny contient des faits qui demandent des vérifications minutieuses et sérieuses, si sérieuses qu'il fallait inculper, c'est-à-dire mettre les trois hommes dans l'impossibilité de nuire à ces vérifications.

Mais, en dehors du rapport Bonny, n'avez-vous pas, demande-t-on au magistrat, d'autres éléments d'inculpation ?

Il y a des éléments que je ne peux donner. Vous avez en seulement des bribes du rapport. Le rapport n'est d'ailleurs pas une pièce unique ; il y a autre chose. Il faut lire le rapport Bonny « à la lumière » de cette autre chose.

Pourtant, les alibis ?

Les alibis, c'est vrai, ne manquent pas aux trois inculpés. On leur a même reproché de trop en fournir. Et le juge a vu dans cette abondance de témoignages une raison de se méfier.

Reprenons-les.

A Menton, au quartier Carnolès, qu'embaume en mai le parfum des oranges en fleurs, il y a un petit bar à devanture jaune, où le patron, depuis plus de dix ans, sert

Carbone, dit Venture, quitte en souriant le taxi qui l'amena de la Santé à la gare de Lyon.

de la « cuisine de famille » sur des tables de marbre et débouche des bouteilles de vin au goût de raisin noir framboisé.

C'est là, entre la terrasse où s'allonge l'ombre des platanes, et le billard russe, que l'on trouve Jean Otonelli, dit « Lucien », pittoresque personnage, grand mutilé de guerre, qui ne quitta point de Lussats pendant son dernier séjour sur la Côte d'Azur.

S'il pleut des alibis sur le dos du Baron — plus qu'il n'en faut — Jean Otonelli est bien pour quelque chose dans cette averse.

Il y a quelques jours, il se précipitait à la poste avec une lettre qu'il appelait le « document capital », et qu'il adressait à M<sup>r</sup> Ceccaldi, défenseur du Baron :

Cette lettre, la voici :

*Cher Maître,*  
Comme suite à mon télégramme d'hier, je vous envoie l'emploi du temps de Gaston de Lussats, dit le Baron, aux alentours du 20 février.

Le 18 février, nous sommes allés manger des oursins chez M. Ferrari, au Cap Martin. Il y avait avec le Baron et moi-même : Mme Simone R., Mme Z... et le capitaine O'Connor.

Nous avons ensuite assisté au passage d'une course cycliste que gagna le Marseillais Aumar. Là, nous avons rencontré M. Melchiorre fils, qui s'arrêta pour nous serrer la main. Nous sommes ensuite descendus à Laghet, où

Avant que le store ait "isolé" le Baron, notre reporter a pu saisir les traits du captif.



Des cellules sont aménagées à la prison de Dijon (ci-dessous). Le gardien-chef (à droite) les réserverait-il à de nouveaux hôtes ?



Spirito (ci-dessous, à gauche) et Carbone (ci-dessous) saluent ironiquement la foule qui les attendait, à Dijon.

nous avons cassé la croûte. Mmes Z... et R... sont rentrées à Menton. J'ai dîné chez Pastor, seul. Puis, le Baron et moi, nous sommes allés contrôler un affichage politique à Beausoleil. Le Baron, après avoir collé lui-même une affiche devant le Capitole, une autre devant le nouvel Hôtel des Postes de Beausoleil, acheta une bouteille de cognac au Bar Achille. Le patron en ignorant le prix, de Lussats passa le lendemain pour le payer. Nous terminâmes la nuit au Knickerbockers de Monte-Carlo.

Le 19 au matin, nous avons pris l'apéritif à Menton, dans un bar à côté du kiosque à musique. Je suis allé au Comptoir d'Escompte changer, pour le Baron, qui avait passé une soirée en Italie, le 17, environ 300 francs. Le Baron m'attendait alors au Rendez-vous Bar. Nous avons déjeuné avec le capitaine au Bar Pastor. Le soir, de Lussats est allé rendre visite à sa mère, à Monaco.

Le 20, vers 11 h, 30 du matin, le Baron est venu me chercher chez moi. Nous sommes allés ensemble au Comptoir d'Escompte, où j'ai encaissé le prix de vente de deux titres de rentes 5 % 1920. Nous avons pris l'apéritif au Rendez-vous Bar avec le capitaine. Nous avons déjeuné chez Pastor, ainsi qu'en témoigne son livre. L'après-midi, nous avons fait un tour en auto. Nous nous sommes retrouvés le soir, le capitaine et moi, chez Pastor.

Le 21, nous avons déjeuné chez Pastor. Puis, nous sommes allés à Nice, où Mme R... que nous avions accompagnée, acheta, rue de Louchamp, de petites fourrures. Nous avons accompagné Mme R... au car, puis nous nous sommes arrêtés à une station d'essence pour faire adresser les pneus de l'auto du Baron. Nous avons rejoint Mme R... à Cannes, et nous avons dîné au restaurant Lou Sabré. Le soir, en revenant, nous avons voulu boire une bouteille au Knickerbockers, mais la boîte était fermée à cause de la mort du Roi des Belges.

Le 22, nous avons déjeuné chez Pastor.

Le 23, à 19 heures, à Monte-Carlo, le cabriolet du Baron a été accroché par un autobus T.V.L. Ce soir-là, de Lussats et Mme R... sont partis en Italie pour faire un tour à San-Remo. Comme il n'y avait personne au Casino, ils sont rentrés dans la nuit.

Voici l'emploi du temps du Baron, dont je me porte garant. Je vous joins photographie de la page du liore du Bar Pastor, où la présence de de Lussats est mentionnée le 20 février au déjeuner et au dîner.

Je me tiens à la disposition de la justice pour en témoigner.

Signé : JEAN OTONELLI, dit « LUCIEN ».

On peut donc classer les alibis du Baron de la façon suivante :

1. — L'alibi de la vente aux enchères publiques dont l'annonce a paru le 19 février dans l'Éclair de Nice, et qui eut lieu le 20 février à 10 heures du matin, à Roquebrune-Cap Martin. Trois témoins affirment y avoir vu de Lussats : M. Giaume, propriétaire du Monte-Carlo Palace, M. Guizol aîné, marchand de vin à Monaco, qui rapporte : « J'ai rencontré le Baron à la vente et je lui ai demandé : — Est-ce toi qui achètes la Rolls ? » Enfin, M. Basso, bijoutier à Monaco.

2. — L'alibi du Bar Pastor : un livre de comptes, tenu au jour le jour par la fille aînée de la maison, témoigne que, le 20 février, le Baron déjeuna et dîna avec Jean Otonelli et un grand diable d'anglais qui se faisait appeler le « Captain ».

3. — L'alibi du Rendez-vous Bar à Menton. Le garçon Auguste, déclare : « Je me souviens très bien que, le 20 février, le Baron consuma ici. Je puis même préciser que, ce jour-là, le Baron n'ayant pas respecté le sens unique avec sa voiture, fut interpellé par un agent.

4. — L'alibi de l'employé de tramways Joseph Pastelli, qui est certain d'avoir, le 20 février, conversé avec le Baron et de l'avoir entretenu de la pêche et de la pieuvre.

5. — L'alibi du garçon d'étage de l'hôtel Carlton, à Cannes, qui, pendant tout le mois de février, a vu le Baron rentrer chaque soir ou chaque matin.

Quant à Mme de Lussats mère, elle ne fait que répéter :

— Mais dans quel guépiet l'a-t-on fourré, puisque tout Monte-Carlo qui le connaissait

pourrait témoigner demain qu'il n'a pas quitté le pays du 9 février au 15 mars 1935. Elle ajoute en pleurant: — Et voilà maintenant qu'on le montre au cinéma ! Je suis malade... Je n'ose plus sortir...

Voilà pour les alibis de Lussats.

Venture, lui aussi, a fourni plusieurs alibis: les plus importants témoignages sont ceux d'un banquier de Marseille: M. Jean Reynaud, et d'un journaliste, M. Philibert Giraud.

M. Jean Reynaud se souvient d'avoir téléphoné à Venture, le 20 février, vers la fin de la matinée. Venture lui donna rendez-vous à 18 h 30, à l'hôtel Bristol. A 18 h 30, Venture fut exact au rendez-vous. Les deux hommes se retrouvèrent à la terrasse de l'hôtel. Quant à M. Giraud, il affirmera avoir rencontré le 20 février Venture-Carbone dans un restaurant de la rue Torfée.

On connaît enfin l'optimisme souriant de Spirito, le troisième inculpé. Le compte de rendu de son emploi du temps du 18 au 22 février nous le montre à Cannes, à Marseille.

Le 18 au matin, dit-il, je suis parti, en auto, de Marseille, avec Carbone. Nous avons déjeuné à Cannes, puis nous sommes allés aux courses. De là nous avons gagné Nice où nous avons couché. Le 19 toujours avec Carbone, j'ai déjeuné aux Halles, à Nice. A quatre heures de l'après-midi, nous sommes repartis pour Marseille. Le soir, nous sommes sortis de chez moi à 9 h 30. A midi, j'ai déjeuné dans mon restaurant habituel, cours du Vieux-Port. A cinq heures, je suis passé au bureau des emplacements pour forains...

— Vous voyez bien disent en chœur les avocats des trois inculpés. Aucun d'eux n'était à Dijon le 20 février !

Mais M. Rabut n'est pas démonté par cette avalanche d'alibis.

— Avant Bonny, affirme le magistrat, j'ai été aiguillé sur la piste actuellement suivie par quelqu'un qui n'est pas un ami de l'inspecteur, ni à un groupement politique quelconque.

Nous pouvons préciser en effet que, le 13 novembre, M. André Benoist, directeur de la Police judiciaire, a rendu visite à M. Chéron, garde des Sceaux. M. Benoist déclara qu'il était resté en relations avec des indicateurs sérieux et que ceux-ci lui avaient fourni les noms des assassins du conseiller Louri. De ces noms: Perretti, Venturi et Caramaldi, l'un d'eux au moins — celui de Venturi peut être rapproché de Venture, le nom d'un des trois inculpés actuels.

Tel est l'imbricatio de l'affaire Prince.

D'un côté, trois inculpés d'alibis, et qui voient affluer à eux, confirmant leurs déclarations, de multiples témoignages. D'un côté, une défense déjà triomphante.

De l'autre côté, un magistrat pondéré et qui, précisément à cause de cette pondération, doit être porté à peser ses pensées. Or ce magistrat déclare: — Les alibis ne m'émeuvent pas. Beaucoup ont été constitués d'avance. Certains sont des alibis de complaisance. D'autres présentent des traits de confiance dans l'inspecteur Bonny qui suit son affaire à fond et qui doit arriver à quelque chose.

M. Rabut ne néglige d'ailleurs aucune piste. C'est ainsi qu'il fait vérifier le sens de la randonnée d'Henri Griffault, tenancier de maison close à Rouen, qui passa par Dijon, en auto, le 2581 X. A5 — le 20 février et qui déclara spontanément: celui qu'il s'y était arrêté à cause d'une panne de radiateur.

A Rouen, on ne croit guère à la culpabilité ni même à la compléxité de Griffault qui exerce, sans histoire, au 25, rue des Cordeliers, son métier peu honorable.

« Riton », comme on l'appelle à Rouen, fut élevé par son oncle, plombier à Charonne. Il fit la guerre, vaillamment. En 1919, il quitte Paris. Quelques mois plus tard, sa famille reçoit de ses nouvelles et de l'argent, du Mexique, du Brésil, d'Argentine. Riton s'est fait cow-boy. Chasseur de buffles, dompteur de chevaux sauvages, il manie la carabine et le lasso avec adresse et vigueur.

Mais de là à tuer un conseiller à la Cour, il y a de la marge, dit-on à Rouen.

Entré en France, riche et fatigué, il se « marie » et achète la maison de tolérance de Rouen.

Son fusil de cow-boy est accroché au râ-

lier de la salle à manger, près des hauts de l'ancien, entre deux photos qui le représentent à genoux dans les hautes herbes de la pampa près de son cheval ardent.

Entendu déjà par la Brigade mobile de Rouen, il le sera de nouveau car il n'apparaît pas qu'il soit tout à fait d'accord avec ses trois camarades de Paris en compagnie desquels il dit être allé à Rouen. Son alibi est vraisemblable et sans doute vrai.

Le magistrat de Dijon vérifie tout, minutieusement, cette indication comme toutes les autres. Et il garde sa forte assurance: celle aussi qu'il retrouvée chez l'inspecteur Bonny, lorsqu'il me disait, avant de partir pour le Midi, calme et pressant ses notes.

Plus que jamais, je suis sûr de moi.

### LES BANDES RIVALES

Mais s'il semble difficile de prévoir quand et comment l'inspecteur Bonny obtiendra le résultat qu'il cherche, c'est-à-dire la preuve de la culpabilité des trois hommes, il est, par contre, possible d'imaginer quelques pré-visions morales. L'incertitude de l'enquête, l'absence de son rapport, et par quelle fissure il s'est introduit dans le bloc du « milieu », qui paraissait si fortement cimenté.

Nous avons vingt fois dit, ici, quelles étaient les lois qui régissaient l'étrange royaume des hors-la-loi. Lui du silence, lui du talion. D'autres elles, il semblerait, si un secret ne doit jamais sortir du « milieu », qu'une parole, une pensée, doivent y être englobées pour toujours; que la moindre défaillance individuelle doit être châtiée sans recours. Cela est vrai, d'ailleurs, pour les cas normaux. Les hommes du « milieu » sont réguliers entre eux et sont obligés de l'être pour leurs affaires quotidiennes: traite de femmes ou de drogues, etc.

Et un souteneur mortellement frappé au cours d'un règlement de compte mourra sans révéler à la police le nom de son meurtrier. Mais tout n'est pas aussi parfait, aussi net. Pratiquement, le « milieu » est à la merci de la police, parce qu'il fourmille d'indicateurs, et pour une autre raison plus grave. Il se trouve parmi les trafiquants des clans, des bandes, de véritables sociétés aux fins presque toujours commerciales. Il arrive fréquemment que ces bandes s'engagent et s'opposent dans la même affaire. Le différend commercial se transforme assez facilement en une rancune dont on ne peut plus savoir sur quelles sont ses conséquences et quand elle s'éteindra. Et, parfois, après des années, à la moindre occasion la vieille haine renaît, et l'homme, ou parfois plusieurs de la même bande, se sentent frappés dans le dos. On peut penser quels profits peut tirer la police de ces rivalités.

Elle sait en rappeler les sources et même les susciter. Et c'est ici que je veux plaquer l'histoire complète et véridique de ce personnage mystérieux dont on parle beaucoup depuis l'arrestation de Lussats et de Venture, et dont personne ne sait qui il est exactement, la justice ne sachant même pas que c'est par lui qu'elle a tenu les renseignements autorisant la triple arrestation.

Italien, Angelo reste toute sa jeunesse à Marseille et à Nice. C'est, cette époque, un beau petit nervi, trapu, au teint basané, aux yeux brillants. Parmi les souteneurs, il est de classe, parce qu'il allie étrangement aux qualités de sa race d'autres qui ne lui sont pas habituelles. Il est vif, rusé, cruel, souple comme un jonc. Napolitain, mais il a aussi du sang-froid, un contrôle parfait sur lui-même. Il parle peu et ne se livre jamais. Il ne fréquente pas encore des femmes très brillantes et, à Marseille, son quartier général est la célèbre et pittoresque rue Buterich dont il partage la royauté avec son compatriote Donato, le caïd redouté de ce temps déjà lointain.

Naturellement, il réussit trop bien pour ne pas susciter de jalousies, et un soir, sur le port, il essuie une véritable fusillade. Il se tire avec une balle à l'avant-bras, mais il a compris. Il n'attend pas que ses agresseurs prennent des leçons de tir pour ne pas le rater la prochaine fois, et disparaît dans la Canchère. Il rentre en Italie, à Milan.

A cette époque, il y avait toute une colonie de souteneurs français là-bas. Angelo n'oublie pas que c'est à l'école française qu'il a appris son métier de trafiquant, et, bientôt, on ne le rencontre plus que dans le « milieu » français. Et il s'y taille une place de choix. Dans le quartier de la pégre, Porte Chinoise, si se fait une spécialité d'instruire et d'entraîner les femmes à l'enlèvement. Ses élèves, toutes fran-

# L'IMBROGLIO PRINCE



A partir de la gare de Dijon, où l'on peut voir la trace du conseiller Prince, les ténébres enveloppent sa fin tragique.

... et par M. Milani, s'affrontent actuellement avec la thèse de l'accusation.

Les alibis des inculpés, rassemblés et contrôlés par M. Ceccaldi...

Italien, Angelo reste toute sa jeunesse à Marseille et à Nice. C'est, cette époque, un beau petit nervi, trapu, au teint basané, aux yeux brillants. Parmi les souteneurs, il est de classe, parce qu'il allie étrangement aux qualités de sa race d'autres qui ne lui sont pas habituelles. Il est vif, rusé, cruel, souple comme un jonc. Napolitain, mais il a aussi du sang-froid, un contrôle parfait sur lui-même. Il parle peu et ne se livre jamais. Il ne fréquente pas encore des femmes très brillantes et, à Marseille, son quartier général est la célèbre et pittoresque rue Buterich dont il partage la royauté avec son compatriote Donato, le caïd redouté de ce temps déjà lointain.

Naturellement, il réussit trop bien pour ne pas susciter de jalousies, et un soir, sur le port, il essuie une véritable fusillade. Il se tire avec une balle à l'avant-bras, mais il a compris. Il n'attend pas que ses agresseurs prennent des leçons de tir pour ne pas le rater la prochaine fois, et disparaît dans la Canchère. Il rentre en Italie, à Milan.

A cette époque, il y avait toute une colonie de souteneurs français là-bas. Angelo n'oublie pas que c'est à l'école française qu'il a appris son métier de trafiquant, et, bientôt, on ne le rencontre plus que dans le « milieu » français. Et il s'y taille une place de choix. Dans le quartier de la pégre, Porte Chinoise, si se fait une spécialité d'instruire et d'entraîner les femmes à l'enlèvement. Ses élèves, toutes fran-

çaises, font de si fructueuses lognes, qu'Angelo peut mener là-bas grande vie. L'une d'elles, pourtant, se fait prendre dans un coup un peu trop gros pendant la Foire Internationale de Milan. On la condamne, et Angelo pense que l'air de Milan n'est plus respirable pour lui. Pour ne pas partir sans capital, il enlève la femme d'un autre souteneur corse, passe avec elle quelque temps à Naples, puis file sur le Caire.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler du Caire en retraçant la vie de Carbone et de Spirito. Le Caire, de ce temps-là, semble avoir été la terre promise des aventuriers internationaux. Les femmes livrées aux gros pachas couxus d'rapportaient des fortunes à leurs barbeaux et, surtout, l'Égypte s'était révélée une terre de prospection étonnante pour la drogue. En quelques mois, les trafiquants avaient intoxiqué tout un pays à la cocaine, et l'angoisse blanche avait coulé le long de la vallée du Nil comme un fleuve. Angelo, qui arrivait avec une femme veuve, fut bientôt puissant dans l'étrange colonie des hors-la-loi. Il avait fait des offres d'association avec celui qu'on appelait Michel l'Italien, qui devait plus tard devenir un des directeurs du Frolic's à Paris, et être tué d'un coup de poing, une nuit de Noël.

A cette époque, Paul Carbone et Spirito sont également là-bas. Des démolés obscurs les opposent tous les deux à Angelo, et c'est là, peut-être, qu'il faut voir le début

d'une vendetta dans laquelle Angelo, ces jours-ci, a marqué un point.

Le Gouvernement égyptien réagissant, Angelo subit le sort de beaucoup de ses collègues, et fut expulsé.

Il rentre en France. Il est désormais aguerri, mûri, armé dans sa vie d'aventures, et affronte Paris. Son quartier général est place d'Anvers et, bientôt, trois femmes travaillent pour lui, dont dans une maison close célèbre de la rue de Hanovre.

Le coup dur vient, le fatal coup dur. Il participe à une rixe rue de la Harpe, avec Gorges, et est arrêté. Il ne reste pas longtemps en prison, mais, dès qu'il est sorti, la police, qui a reconnu en lui un homme dangereux, préfère se l'attacher sérieusement chapitre. Angelo comprend que, s'il ne veut pas être traqué, il doit se soumettre. Désormais, il est indicateur. Ce nouvel état lui procure quelques avantages immédiats. Frappé automatiquement d'un arrêté d'expulsion à la suite de sa condamnation, il obtient de n'être pas inquiété s'il reste provisoirement en France. Pourtant, il n'est plus à son aise à Paris, où il se sent fiché, surveillé, et dont on peut le chasser du jour au lendemain.

C'est à ce moment que les souteneurs français, mis en échec au Caire, tentaient une offensive sur Londres. Angelo voulait participer à l'arrivée mais, adroitement, s'y prit en étape. Il fit d'abord un stage à Boulogne-sur-Mer, puis suta la Manche, s'arrêta quelque temps à Folkestone, et enfin, gagna Londres. Non seulement y fut vite en pays de connaissance, mais il y fut bien reçu. Dans la nouvelle colonie des trafiquants français, la légende qui l'accompagnait de barbeau de grand classique et exilé lui attira quelques sympathies. Il retrouvait même là-bas des amis de sa jeunesse: autrefois apprentis comme lui, et maintenant caïds redoutés: César-Le-Jocis, Raymond-le-Boxeur, les frères Gory. Leur appui lui permit d'installer rapidement une femme dans un « bag » c'est-à-dire un petit appartement, où elle put se prostituer librement. L'équivalent de la « casita » de Buenos-Aires. En effet, la loi anglaise ne permet, pas plus que la loi argentine, la libre prostitution des femmes. Cela alla bien pendant un temps, puis Scotland Yard identifia la bande des souteneurs français, les traqua et repéra le « bag ». Angelo et ses amis, descendus du jour piédestal, se réfugièrent dans un quartier qui devint bientôt une sorte de quartier réservé, le Soho, près de Piccadilly. La grande vie était finie.

Il fallait maintenant se défendre à présent, comme autrefois. Faubourg-Montmartre et place Blanche. La femme d'Angelo arpenta mélancoliquement les trottoirs de Regent-Street et de Oxford-Street à la lueur de la nuit, racolant les passants pour une demi-livre. Angelo avait ses assises dans un bar du quartier, « le Pernetou Bleu ». Mais, comme sa femme ne rapportait pas assez d'argent, il se fit bookmaker clandestin. On le voyait vêtu de la gabardine, coiffé de la cape noire classique des sportsmen anglais, sur les champs de courses de New-Market, où il criait des paris d'une voix nasillard. Il se fit aussi la main comme pickpocket. Et quand il fut devenu de première force à ce jeu, les inspecteurs de Scotland Yard le surveillèrent. Traqué de nouveau, même dans Soho, il changea encore de quartier et se terra, cette fois, dans le plus sordide, le plus secret: Whitechapel. Il s'aboucha avec des créateurs juifs et se livra pendant quelque temps à d'assez basses combinaisons de trafics de bijoux. Mais une besogne aussi médiocre ne pouvait suffire à ses besoins.

Il touche à tout, d'ailleurs, se démène comme il peut. Il cherche par tous les moyens à se froter à la gentry, à cette aristocratie près de laquelle il sait trouver le meilleur profit et peut-être un appui pour ses démolés avec la police.

Il y a, à cette époque, dans Soho, un club, une sorte de cercle « l'Amembassador Club », où l'on joue, où l'on boit, où fréquentent les jeunes baronnets anglais, au sortir d'Oxford, à écarter le patrimoine paternel. Angelo s'y introduit, fait affaire avec le patron, se fait embaucher comme allumeur, entraîneur. À ce moment-là, les filles françaises étaient de plus en plus demandées à Londres. Il ne suffisait plus qu'un souteneur en amène une comme sa femme, en passant le Détroit; il fallait un recrutement régulier et copieux. Pour rassurer et pour tromper

la vigilance des autorités anglaises, Angelo et quelques-uns de ses amis montèrent une véritable organisation pour cette traite des blanches entre le Continent et l'Angleterre.

La plus grosse difficulté n'était pas tant de faire passer le détroit aux femmes que de leur permettre de rester là-bas. En effet, la loi anglaise expulse immédiatement les étrangères seules qui n'ont pas de contrat de travail régulier. La bande d'Angelo ne trouva qu'une façon de tourner ce règlement. C'était de faire acquiescer aux filles la nationalité anglaise, en les mariant avec des Anglais. Et c'est à partir de ce moment qu'on vit s'établir cet étrange manège qui dure encore. Les trafiquants, quand ils attendaient une prochaine cargaison de femmes, racolaient sur le port, dans les boues des Anglais, et se mariaient, en échange, pour quelques dizaines de livres, la perspective d'être habillées de neuf et de faire un bon dîner par dessus le marché, acceptaient de donner leur nom de Smith ou de Wilson à ces étrangères inconscientes. L'affaire se réglait dans l'après-midi; les époux se voyaient pour la première fois, et aussi pour la dernière, devant l'attorney qui les mariait. Le matin, qui arrivait à la cérémonie déjà ivre, l'était le soir complètement, et se retrouvait seul sur un banc dans son costume de cérémonie, sa nouvelle épouse disparue. Et la fille, ainsi devenue anglaise par son mariage, pouvait impunément recevoir des hommes chez elle sans craindre l'expulsion.

Angelo, grand organisateur de ces filles épousées, touchait d'importantes commissions et la prospérité était revenue autour de lui. Il était considéré comme assez régulier dans le « milieu » de Londres, ce qui ne l'empêchait pas d'être devenu aussi un indicateur de Scotland Yard et de jouer des tours pendables à ses camarades. Un Parisien, A., arriva un jour avec son amie. Angelo s'entendit aimablement pour la marier avec un débauché et A., s'installa avec elle dans un riche appartement. Ils finissaient à peine d'emménager qu'il recevait son arrêté d'expulsion de Scotland Yard. Et Angelo, qui avait tout manigancé, s'arrangea de telle sorte que, si A., fut promtement jeté sur la côte française, sa maîtresse dut rester à Londres; et Angelo garda à la fois la femme et l'appartement !

Ce qui est étrange, c'est qu'Angelo, double indicateur de Scotland Yard et de la Sureté Générale de Paris, fut toujours estimé et respecté dans le « milieu » de Londres ou, pourtant, la colère était vive et les règlements de compte fréquents. Elle est longue, la liste des hommes du milieu qui furent tués là-bas ces dernières années, de Charlot Balada à René de Londres, en passant par le Frisé, Miroir-le-Marsillais, Pepino l'Italien...

Angelo ne revenait presque jamais à Paris.

Il y arriva, il y a trois semaines environ, fit quelques apparitions dans les endroits à la mode chez les hommes du « milieu »; il refit commerce d'amitié avec le Baron de Lussats et le baron. Après quelque dîner copieux, il fut trop expansif, sans doute, ou trop vantard. Angelo crut trouver là une occasion de rendre service à la Sureté. En même temps, il pensa à ce Midi d'où il avait été chassé, à la bande reconstruite qui comprenait Carbone, Spirito, de Lussats. Les mauvais souvenirs du Caire lui revinrent à la mémoire. Il se sentit de nouveau l'homme de main devant une bande rivale.

C'est ainsi que les renseignements donnés par Angelo constituaient, en partie, le rapport de police qui a déterminé le coup de théâtre que l'on sait.



Griffault, le tenancier de Rouen, lors de son séjour en Amérique du Sud.



Le patron du restaurant Pastor a témoigné en faveur du baron de Lussats.



Le juge d'instruction Rabut prétend tenir en réserve quelques arguments-massues.



Mais au bar Guizot, à Monte-Carlo, on déclare avoir vu le Baron le 20 février.



Le commissaire Teissonnière, de la 3<sup>e</sup> Brigade mobile, de Rouen, chargé d'enquêter sur la randonnée de Griffault.

Il y arriva, il y a trois semaines environ, fit quelques apparitions dans les endroits à la mode chez les hommes du « milieu »; il refit commerce d'amitié avec le Baron de Lussats et le baron. Après quelque dîner copieux, il fut trop expansif, sans doute, ou trop vantard. Angelo crut trouver là une occasion de rendre service à la Sureté. En même temps, il pensa à ce Midi d'où il avait été chassé, à la bande reconstruite qui comprenait Carbone, Spirito, de Lussats. Les mauvais souvenirs du Caire lui revinrent à la mémoire. Il se sentit de nouveau l'homme de main devant une bande rivale.

C'est ainsi que les renseignements donnés par Angelo constituaient, en partie, le rapport de police qui a déterminé le coup de théâtre que l'on sait.

Marcel MONTARRON.

17 février 1935  
18 février 1935  
19 février 1935  
20 février 1935  
21 février 1935  
22 février 1935  
23 février 1935  
24 février 1935  
25 février 1935  
26 février 1935  
27 février 1935  
28 février 1935  
29 février 1935  
30 février 1935

Jean Otonelli, dit "Lucien", a produit une facture d'hôtel qui détaille que le 20 février il dînait avec de Lussats dans cet établissement.

M. de Moro-Giuliani, lui-même avec Lussats, pour faire valoir l'innocence de ses clients, et qui sortit d'Oxford, à écarter le patrimoine paternel. Angelo s'y introduit, fait affaire avec le patron, se fait embaucher comme allumeur, entraîneur. À ce moment-là, les filles françaises étaient de plus en plus demandées à Londres. Il ne suffisait plus qu'un souteneur en amène une comme sa femme, en passant le Détroit; il fallait un recrutement régulier et copieux. Pour rassurer et pour tromper

M. de Moro-Giuliani, lui-même avec Lussats, pour faire valoir l'innocence de ses clients, et qui sortit d'Oxford, à écarter le patrimoine paternel. Angelo s'y introduit, fait affaire avec le patron, se fait embaucher comme allumeur, entraîneur. À ce moment-là, les filles françaises étaient de plus en plus demandées à Londres. Il ne suffisait plus qu'un souteneur en amène une comme sa femme, en passant le Détroit; il fallait un recrutement régulier et copieux. Pour rassurer et pour tromper

# POLICE MAGAZINE

## «Prince est bien mort assassiné !»

*nous dit Bonny*



Lire, pages 12 et 13, nos articles sur l'affaire Prince, et notamment les déclarations faites à notre envoyé spécial à Nice par l'inspecteur Bonny. La photo ci-dessus représente près du fameux petit pont la reconstitution du crime d'Albert Prince opérée, à Dijon, par les soins des deux avocats M<sup>rs</sup> Moro de Gialferi et Ceccaldi.





Un odieux attentat a été perpétré contre le rapide Vienne-Paris. Sur une longueur de quinze mètres, un rail avait été enlevé. Trois morts, quatorze blessés. La police autrichienne a procédé à une arrestation. Emule de Matushka ? (Eulg.)



Le financier Rochelle, compromis jadis dans une retentissante affaire, condamné de nouveau à trois ans de prison pour une des affaires Oustric, s'est suicidé au Palais de Justice de Paris, en s'ouvrant la gorge avec un rasoir. La foule, prévenue, se presse contre les grilles du Palais. Voici (à droite) la dernière photo de Rochelle, dont le frère s'était également suicidé, à la suite de mauvaises affaires, vingt-quatre heures plus tôt. (Fr. Pr. et Rl.)



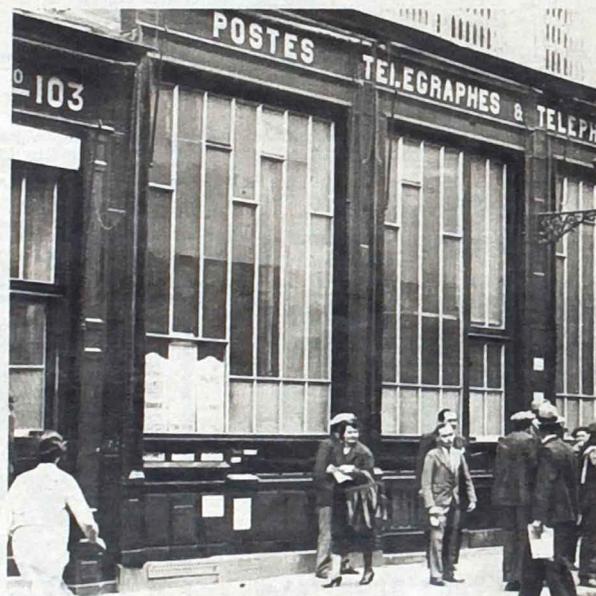
Autour de l'affaire Prince. A gauche : M<sup>e</sup> de Moro-Giafferi s'est rendu à Dijon, avec M<sup>e</sup> Ceccaldi, à la Combe-aux-Fées, pour se faire une opinion personnelle touchant l'assassinat de M. Prince. Voici l'éminent avocat sur place, examinant l'endroit où fut trouvé le cadavre du conseiller à la Cour. Au milieu : M. Bonnefoy, président de la Commission d'Enquête sur le 6 février, arrive à la Chambre pour une des séances de la Commission. Mains témoignages



— naturellement contradictoires — ont déjà été recueillis par la Commission, qui poursuit ses travaux. A droite : M<sup>e</sup> Ceccaldi, qui assure la défense des inculpés de l'affaire Prince, explique ici aux journalistes assemblés « que les charges relevées contre de Lussatz, Spirito et Venture ne sont pas sérieuses, et qu'il faudra relâcher bientôt ses clients ». Telle n'est pas, jusqu'à présent, l'opinion de la Justice. (M. et Nyl.)



Sarret (à gauche), l'assassin à l'acide sulfurique, a été guillotiné devant la prison d'Aix. L'homme d'affaires marseillais est mort avec courage, en demandant la révision de son procès et la réhabilitation « pour ses filles ». A droite : C'est devant cette porte que Sarret a connu l'expiation suprême. Il n'eût que quelques mètres à faire pour atteindre la guillotine. De là, M. Deibler s'est rendu à Bastia, où il a exécuté Torre, bandit du maquis. (M.)



Un bureau de poste parisien, rue des Filles-du-Calvaire, a été cambriolé la semaine dernière par des malfaiteurs pourvus d'un matériel perfectionné et qui ont forcé trois coffres-forts. Le montant du vol est élevé. Quel indice... (Rol.)

# La police scrute le dossier Prince

**DIJON.**  
(De notre envoyé spécial.)

On a cherché beaucoup trop de raisons au regain d'activité de l'affaire Prince. On a commis mille erreurs, on a avancé mille suppositions fausses. Mais n'est-ce pas le propre de cette troublante énigme que d'avoir fait couler depuis le premier jour beaucoup d'encre inutile ? Attaquer le problème en face, simplement, n'aurait-ce pas été la meilleure des méthodes ?

Et, depuis huit jours, les faux bruits, les rumeurs circulent à plaisir.

— Savez-vous que la Police judiciaire est chargée d'enquêter sur certains agissements de la Sûreté nationale et du Parquet de la Seine dans la matinée du 21 février ?

— Je sais de source sûre que la police a recueilli de nouvelles et sensationnelles révélations... mais chut...

— Ne trouvez-vous pas honteux que M. Rabut ait mis à la disposition des policiers parisiens un simple réduit de grenier du palais de justice de Dijon ?

— Vous n'ignorez pas que la Sûreté est dessaisie et que la Police judiciaire enquête à sa place. C'est la première fois qu'on la voit ainsi faire des recherches en province alors que Paris est son seul ressort !

Eh bien ! tout cela est faux, sans fondement. La vérité n'est pas si compliquée et est beaucoup plus logique. L'enquête se poursuit parce qu'elle n'a jamais cessé de se poursuivre. Ce n'est pas parce que les journaux ne publiaient plus de longs comptes rendus sur l'affaire qu'il fallait la croire, abandonnée. L'enquête a uniquement pris, depuis quelques jours, une forme plus spectaculaire. Et comme il a été décidé de la reprendre à zéro, tous les services qui en sont chargés — Sûreté pour la France entière, Police judiciaire pour Paris, — des inspecteurs des deux organes policiers français ont été délégués à Dijon pour y étudier le dossier de l'instruction établi par M. Rabut.

Et je me suis retrouvé une fois de plus dans la capitale de la Bourgogne.

Inutile de vous dire que les journalistes y sont plus connus désormais que le loup blanc et qu'eux-mêmes n'ignorent plus rien des secrets de cette ville charmante.

Périodiquement un flot d'envoyés spéciaux débarque à la gare, et, à cette nouvelle, un bruit circule régulièrement :

— Tiens ! Il y a du nouveau dans l'affaire !

Cette fois-ci, nous accompagnons l'inspecteur principal Moreux, le brigadier-chef Maizeau et l'inspecteur Chenevier.

— Nous remercions toute l'affaire, dirent-ils, et, joignant le geste à la parole, ils se rendirent à la Combe-aux-Fées.

Une fois de plus, des policiers se sont penchés sur le ballast tragique, une fois de plus ils ont interrogé du regard cette Combe qui garde si jalousement le secret de son mystère.

Mais que la Combe a changé d'aspect ! Où est le vallonn aride et mélancolique de février dernier ? Les collines aux pentes dénudées, les champs rocailleux ont disparu sous la poussée du printemps. L'herbe jeune, les buissons, les arbres forment un immense tapis de verdure. Les fleurs, les ombres, les taillis sans ordre se mêlent pour la joie des yeux. La Combe est souriante, parée de mille charmes, elle a perdu son triste visage. Comme il est aisé alors de comprendre qu'aux vacances dernières

encore le conseiller Prince aimait s'y promener pour s'y reposer des fatigues de Paris et y méditer !

Moreux et ses collègues s'y sont rendus, ils l'ont embrassée d'un long regard, puis ils sont allés s'enfermer dans le « grenier ».

Quel affreux « grenier » en vérité ! Il s'agit ni plus ni moins que de la chambre du Conseil des jurés de la Cour d'assises de la Côte-d'Or. Il s'agit d'une vaste pièce, éclairée de deux hautes fenêtres, une vaste pièce agrémentée d'une superbe bibliothèque, d'une vaste pièce du vieil et délicieux palais de justice de Dijon.

Là, depuis, Moreux, Maizeau et Chenevier travaillent du matin au soir. Ils arrivent entre 7 et 7 h. 30 du matin, prennent une heure à midi et n'abandonnent le dossier que la nuit tombée et la nuit ne tombe pas de si tôt à cette époque.

En bras de chemises, tels des lutteurs, ils attendent l'énorme dossier, cinq mille pièces, quatorze chemises !

Ce n'est pas un travail d'enfant, d'autant que les pièces sont classées par ordre d'arrivée sur le bureau de M. Rabut.

Le procès-verbal, par exemple, renfermant les résultats des investigations entreprises à la suite d'une déposition, ou d'une lettre anonyme, se trouve par ce fait classé parfois plusieurs centaines de cotes après la déposition elle-même. Ces quelques centaines de cotes s'étant accumulées dans le dossier avant que les résultats des recherches n'arrivent.

Ainsi les policiers, qui ne peuvent prendre connaissance que de deux cents documents par jour en moyenne, peuvent rester plusieurs jours sans savoir quelle importance ils doivent attacher à un témoignage qu'ils viennent de lire... plus tard seulement, au hasard, ils sauront ce qu'il en retourne !

Étudier un dossier dans de telles conditions n'est pas un jeu...

Que va-t-il ressortir de cette étude approfondie ? M. Guillaume, commissaire divisionnaire, se rendra de temps à autre à Dijon pour apprécier les progrès faits. Mais une fois le labeur accompli ?

Peut-on espérer que jaillira ainsi des mille paperasses, comme un diable d'une boîte, la piste nouvelle, rêvée, qui enfin aboutira ?

Nous assisterons, alors, plutôt à une longue conférence où des idées seront échangées, où une fois de plus et peut-être la dernière se heurteront les deux fameuses thèses du suicide et du crime.

Le suicide plus que jamais a des partisans, le fait même que, quelles que soient les personnes que l'on charge de l'enquête, on ne trouve jamais rien, fait tenir à d'aucuns le petit raisonnement suivant :

— Si l'on ne trouve rien, absolument rien, c'est peut-être précisément qu'il n'y a rien à trouver !

Évidemment ! Évidemment !

En outre, les raisons de croire à un suicide sont multiples et il est un effort bien facile à fournir qui permettrait de mettre fin à l'incertitude où l'on est. Il suffirait de confronter et d'interroger à fond les rares témoins qui prétendent avoir vu Prince aux prises avec ses assassins. Le jour où il sera prouvé, après de sérieuses investigations, que ces témoins sont de bonne foi, qu'ils ne sont le jouet d'aucune auto-suggestion, que leurs dires ne se contredisent pas, on pourra alors abandonner définitivement l'hypothèse du suicide.

Quels sont ces témoins ?

Il y a H. V., la jeune femme qui signe



De gauche à droite, MM. Moreux, inspecteur principal à la Police judiciaire, et Chenevier, inspecteur à la Sûreté nationale, qui sont partis pour Dijon où ils procèdent à des recherches concernant la mort mystérieuse de M. Prince. Voici les deux policiers à leur départ de Paris. (F. P.)

D. D., M<sup>me</sup> veuve Marin et un vigneron. Il n'y en a pas une cinquième.

Encore H. V. n'a-t-il pas vu Prince et n'a-t-il remarqué que trois hommes qui descendaient le talus du chemin de fer à la Combe-aux-Fées.

Le vigneron a vu, soi-disant, le conseiller Prince en conversation avec un homme à barbe à la sortie de la gare de Dijon, c'est tout.

D. D. et M<sup>me</sup> Marin sont plus précises.

D. D. n'a envoyé qu'une lettre. Mais quelle lettre ! Pas une fautive et un style remarquable de jeune romancière ! Cependant, M<sup>me</sup> D. D., si on veut l'en croire, n'est qu'une simple employée. Elle travaille entre autres jusqu'à huit heures du soir et n'a pu que par exception se rendre libre le mardi 20 février, à 18 heures, pour se rendre à la Combe-aux-Fées où elle désirait surveiller un flancé trop volage à son idée.

Et qu'a-t-elle vu ? Elle nous l'avoue avec force détails.

Elle a vu, alors qu'elle attendait et remontait un petit chemin vers les hauteurs, quatre hommes dans la demi-obscurité du soir.

L'un deux était fortement maintenu et paraissait se débattre.

Elle l'entendit, prétend-elle, murmurer d'une voix sourde :

— Vous n'êtes que des bandits ! Elle vit, paraît-il, aussi, le quatrième homme, un homme à barbe, assis sur un talus et fouillant dans une serviette de cuir jaune...

Quelles précisions ! Mais pourquoi fouiller la serviette ainsi en plein air ? Pourquoi ne pas l'avoir vidée plutôt ? Pourquoi descendre vers la Combe avec un homme capable encore de se défendre et de crier ? Que d'imprudences de la part des assassins !

Enfin, d'après H. V., les assassins seraient venus par la route nationale, d'après D. D. par les petits chemins des collines.

Fantaisie maladroite, fumisterie, bonne foi ? Le saura-t-on jamais ?

M<sup>me</sup> Marin, elle au moins on la connaît, elle n'a point cherché l'anonymat, elle n'a pas craint de dire ce qu'elle croit être la vérité.

C'est une brave femme entre deux âges, qui demeure dans les champs, aux environs de Talant, un pavillon entouré d'un jardin où deux mioches s'ébattent parmi les poules, les lapins et les traditionnels chiens méchants.

M<sup>me</sup> Mac Namara, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, a été condamnée par le tribunal pour enfants à huit mois de prison pour avoir fait un faux témoignage dans l'affaire Prince. (K.)

Elle, elle a vu Prince et ses assassins mais elle les a vus au nombre de neuf !

Il était 6 h. 30 du soir, elle allait sur la route vers Talant, lorsque, par suite d'un embouteillage, trois autos venant de Dijon furent un instant obligées de stopper.

Toutes trois semblaient ensemble, dit-elle.

Mais ce n'est qu'une impression ! Dans la première, une conduite intérieure noire, elle vit quatre hommes qui discutaient dont un, porteur d'une barbe.

Dans la seconde, une petite voiture grise, elle remarqua trois hommes dont celui qui conduisait, un petit trapu, habillé de gris et coiffé d'un feutre à larges bords. Au milieu de la banquette se serait trouvé Prince qu'elle reconnait formellement dans les photos qui en ont été données. Elle ne vit d'ailleurs que sa tête nue, car, jusqu'à hauteur du coup, il était recouvert d'un linge blanc :

— J'ai cru que c'était un fou, déclara-t-elle depuis, à qui on avait mis une camisole de force. Lorsque le malheureux m'aperçut sur le bord de la route, il se pencha en avant et s'écria : « A moi ! A moi ! », mais l'auto démarrait déjà et je vis seulement passer la troisième auto où se trouvaient trois autres hommes...

Ne paraît-il pas étonnant que neuf assassins aient laissé à Prince la possibilité, à 6 h. 30 du soir, de pouvoir appeler au secours alors qu'ils traversaient une agglomération ?

Mais attendons patiemment les résultats de l'enquête ne pas active, ni pittoresque, ni même très publique des inspecteurs parisiens, de l'enquête en « vase clos » dans le « grenier » du palais de justice de Dijon. PHILIPPE ARTOIS.

## UN VOLEUR A LA ROULOTTE



Robert Haus, arrêté en flagrant délit de vol à la roulotte avec deux complices, Place de la République. (K.)



# DÉTECTIVE



A Dijon, la mère de Carbone apprend par M<sup>e</sup> Ceccaldi la mise en liberté provisoire de son fils...

## L'AFFAIRE PRINCE COMMENCE

Lire, pages 3 et 7, le récit de notre envoyé spécial Marcel MONTARRON

Dijon (de notre envoyé spécial).  
our de théâtre ? Non.

La mise en liberté provisoire, sans caution, de Carbone, de Spirito et de de Lussats, — qui équivalait pratiquement, quoi qu'on dise, à leur mise hors de cause dans l'affaire Prince — était le dénouement prévisible de cette première phase de l'instruction.

Nous avions, on s'en souvient, présenté l'arrestation soudaine de ces trois hommes comme un coup de sonde. Le coup de sonde a échoué. Après vingt-cinq jours d'instruction, il n'a pas été possible de confondre les trois suspects, et il n'a pas été possible de les confondre parce que, on doit bien le dire, le dossier dressé contre eux ne contenait que du néant.

Certes, nous avions déjà marqué notre surprise en constatant la ténuité des charges réunies par le rapport de l'inspecteur principal Bonny. Mais la tranquille assurance du policier, l'optimisme souriant du juge Rabut nous laissaient croire que l'accusation tenait des atouts en réserve, qu'elle nous cachait les plus solides de ses arguments, et qu'à l'heure choisie par elle, une offensive de grand style allait être déclenchée contre les trois inculpés.

Nous attendions. Sous le ciel méditerranéen l'inspecteur Bonny poursuivait ses patientes investigations et s'attachait surtout à effriter le mur d'alibis de de Lussats. Car — détail à noter — c'est surtout la culpabilité du Baron que le policier s'efforçait de démontrer — celles de Carbone et de Spirito semblaient être pour lui provisoirement négligeables.

Dans son cabinet, le juge Rabut prenait

# L'AFFAIRE PRINCE COMMENCE



Quelques-uns des témoins qui ont été confrontés avec Carbone, de Lussats et Spirito : de gauche à droite, le mystérieux H. V., M. Marcel Gabillot, M. Mariani, Mme Michel et Mlle Suzanne Raverot.



chaque jour des mines plus mystérieusement réjouies. Chaque jour, les reporters intrigués essayaient de percer le secret de cet optimisme. Chaque jour, l'honorable magistrat répétait, en se balançant sur son fauteuil :

— Les alibis de ces messieurs ne m'émeuvent pas. Tout est à vérifier. Cent mille personnes auraient-elles pris l'apéritif avec Carbone, le 20 février, à Marseille, que je ne dois pas négliger les témoins qui déclarent avoir vu ce même Carbone, le 17 ou le 20 février, dans la région dijonnaise. Je dois savoir aussi pourquoi de Lussats a tenu les propos qui ont été rapportés. J'entendrai tout le monde, y compris les journalistes qui ont rencontré de Lussats depuis la mort du conseiller Prince. Je leur demanderai de rafraîchir leur mémoire, de se souvenir de l'étrange insistance avec laquelle le Baron cherchait à influencer leur jugement, à orienter tendancieusement leurs informations...

Nous prenions acte d'aussi louables desseins et nous attendions, non sans impatience, l'heure décisive des confrontations écrasantes, des témoignages sensationnels et des coups de théâtre à longue portée. Nous restions sceptiques quant à la culpabilité des trois prisonniers, mais nous ne pouvions croire, comme nous l'affirmaient leurs défenseurs, qu'il n'y eût pas contre eux des charges graves, encore non révélées, des apparences de preuves encore insoupçonnées.

Eh bien ! — fait unique sans doute dans les annales judiciaires — en deux jours d'offensive, le juge n'a pu sortir de son dossier que des témoignages aussitôt dégonflés, aussitôt réduits à néant.

Des témoins, il en était venu des quatre coins de la France !

De Seurre, où Mme Bruley, victime des étranges ressemblances qui l'entourent depuis sa plus tendre jeunesse (son père ne ressemble-t-il pas à M. Poincaré ?), avait cru voir Spirito le lendemain du drame de la Combe-aux-Fées...

De Troyes, où habite un représentant de commerce, M. Leclerc, qui le 19 février, avait cru surprendre en gare de Dijon un concubule suspect entre trois hommes qui pouvaient bien être trois envoyés spéciaux de la mafia. M. Leclerc passa en revue Carbone, Spirito et de Lussats et dut reconnaître qu'aucun d'eux ne ressemblait aux individus rencontrés la veille du drame.

De Dôle, on avait fait venir aussi une servante d'hôtel, un chef cuisinier, un garagiste, tandis que de Rouen, le tenancier Griffaut, dit Riton, et ses quatre compagnons de voyage, étaient, à bord de leur voiture, revenus à Dijon pour participer à une confrontation générale.

La scène prit rapidement une tournure vaudevillesque. Griffaut et ses amis n'oublièrent pas de sitôt l'épilogue imprévu de leur voyage en Italie.

— Figurez-vous, m'a dit Griffaut, dans la soirée, que nous étions tous pêle-mêle : juges, avocats, inculpés et témoins, noyés dans un épais nuage de fumée. Car nous fumions tous, à qui mieux mieux. Personne n'a pu, naturellement, reconnaître parmi nous de Lussats. Avec lequel d'entre nous, d'ailleurs, aurait-on pu confondre ? Avec Brivadis, à la rigueur, à cause de son nez... Et tout cela parce que le hasard d'un retour de voyage nous a fait passer par Dijon le 17 février ! Voyez-

vous que l'on soit arrivé le 20; que de Lussats, qui est un de mes amis, ait été vraiment parmi nous ! Nous étions bons. Déjà, la fameuse « piste de Rouen » nous a fait assez de tort ! Les clients, dans mon établissement, refusaient aux femmes de boire une bouteille, sous prétexte, disaient-ils, que l'argent servirait à payer l'essence de l'expédition de la Combe-aux-Fées, vous vous rendez compte ! Enfin, pour nous dédommager de notre déplacement, le juge nous a remis, pour tous les cinq, onze cents francs. Ce qui a fait dire à Carbone : « — Que d'argent gaspillé, pôvre France ! Avec ces onze cents francs, j'aurais secouru bien des misères à Marseille ! »

Parmi les autres témoins, il y avait l'énigmatique, l'insaisissable H. V... venu, lui, spécialement de Paris, car, comme chacun

Qui remplacera Carbone et C<sup>ie</sup> à la prison de Dijon (cicon-tre) ?



Seul, le reporter de Détective est parvenu, non sans peine, à saisir dans son objectif la fuyante silhouette du mystérieux M. H. V. que l'on aperçoit au volant de sa conduite intérieure.

Ci-dessous : Les « cinq » de la piste de Rouen vont se rafraîchir peu après la confrontation qui les a réunis au Palais de Justice.



l'ignorer, le mystérieux H. V. a pour véritables initiales H. R... et ce Sherlock Holmes improvisé n'est autre qu'un honorable commerçant parisien.

De tous les témoins, rassemblés par les soins de M. Rabut, cet H. V... dont on avait tant parlé, et dont l'existence flânait même par devenir improbable, pouvait, s'il venait, être le plus redoutable pour la défense.

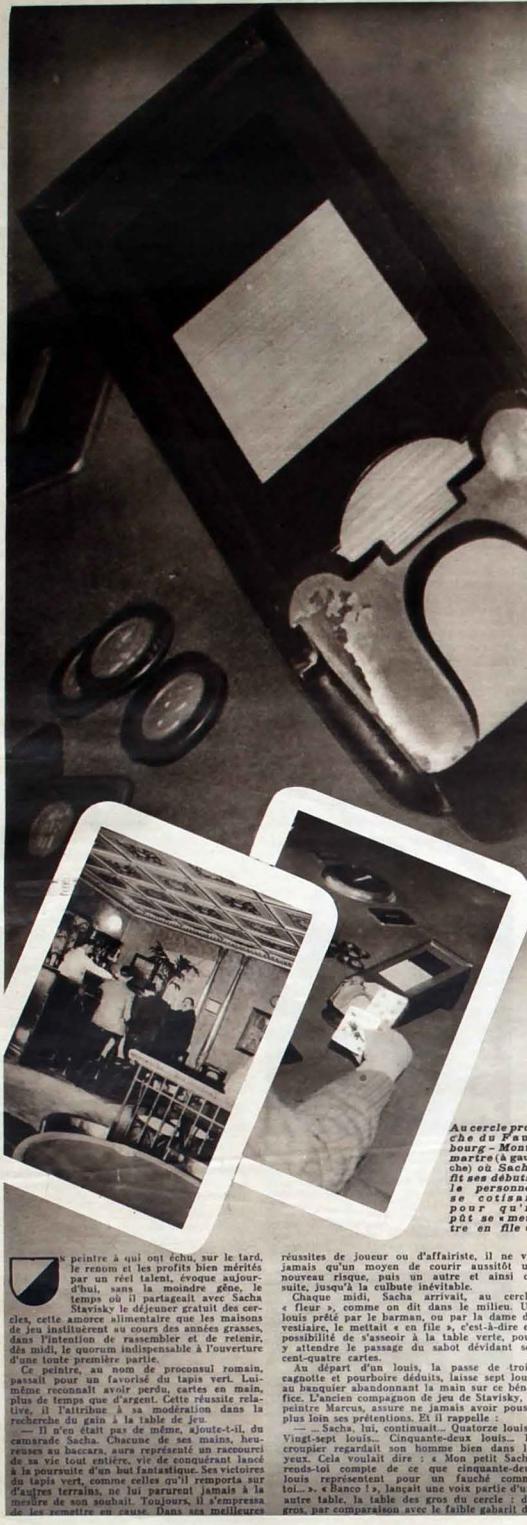
N'était-ce point lui qui avait révélé que le 20 février, vers sept heures du soir, il avait dû, surpris par une panne d'essence, stopper devant la Combe-aux-Fées, près d'une auto arrêtée tous feux éteints. De l'auto, il n'avait pu distinguer qu'imparfaitement le numéro, mais soudain, dégringolant le talus de la voie ferrée, un homme avait surgi.

Puis, se joignant à deux autres individus, l'homme était monté dans la voiture et avait démarré brusquement, abandonnant à ses soucis d'automobiliste imprévoyant, l'infortuné H. V.

Eh bien, le redoutable témoignage a, lui aussi, comme les autres, tourné en faveur des trois inculpés. M. H. V., s'il a confirmé sa surprenante rencontre, n'a reconnu ni Carbone, ni Spirito, ni de Lussats. Bien mieux, M<sup>r</sup> de Moro-Giafferi et M<sup>r</sup> Ceccaldi tireront de son témoignage un argument de valeur.

— Vous dites avoir vu surgir devant vous les trois individus de la Combe-aux-Fées, à 19 h. 15. Et vous êtes formel quant à cette heure. Si les individus venaient de transporter le corps du conseiller Prince sur la voie ferrée, c'est le train de 19 h. 38 qui aurait dû écraser le corps du magistrat. Aucune trace de sang n'a été relevée sur ce convoi. C'est le train de 20 h. 32 qui a décapité et déchiqueté le corps du malheureux magistrat. Que serait donc devenu le conseiller Prince entre 19 h. 15 et 19 h. 38 ?

(Lire la suite page 7.)



autres. Sans la moindre hésitation, Sacha donna le coup. Ce qu'il lui fallait, c'était tout l'argent de la salle. Après avoir vidé les poches des joueurs, il aurait entrepris de dérocher les lustres, donne l'assaut à l'immuable, et encore à tous les biens du quartier.

L'estomac du petit Sacha lui assura quand même un avantage, tant que les rabatteurs du cercle qu'il fréquentait, Faubourg-Montmartré, ne levèrent que du gibier moyen. Au-dessus d'un certain chiffre, les banques n'étaient pas entièrement couverts. Du lingot, produit d'une succession de coups heureux, lingot qu'il risquait dans l'espoir de l'aborder encore, il retentit à l'inassable, même après un coup dur, quelques débris dorés. Semblable à ces hommes de guerre qui se montrent particulièrement grands stratèges dans la retraite, Sacha Stavisky devenait Sacha le sage et, surtout, Sacha le diplomate, après s'être montré Sacha le flambeur, Sacha le naufrageur. En possession du reliquat de la masse entamée par l'alline banco, il retournait à la dame du vestiaire, au barman, au valet de pied, au domestique du sabot, à l'enjeu minimum, usait déjà des procédés du grand Alexandre, monteur d'affaires à coups de millions.

Mais, un soir, l'entrée d'un millionnaire, plus exactement d'un nouveau millionnaire, dans les extérieurs de millionnaire, boulevard le troisième étage tendu de rouge et où Sacha Stavisky, excentrique, enroulé dans son manteau de banque, trouvait quand même moyen de faire figure de nabab.

Cette fois, Sacha tint pour prochaine la nuit qui devait lui donner la fortune.

En sa faveur, la petite épave du cercle, sur, vestiaire, lavabos, etc., donna le maximum. À l'avance de ses prétendus habitués, enroulé dans l'obole, obtint une à l'extérieur, d'une belle perdue.

Le nouveau venu, le millionnaire, l'avéra dur et surtout chanceux. La nuit de Sacha se tint pas deux tours de sabot. Le décafé parti à la recherche de renfort.

Marcus, souffla-t-il à son ami, Marcus, tu es en veine. Laisse-le attendre. Passe.

**Malgré les larmes étouffées de « neuf » que ses mains chapeutes tiraient du sabot (à gauche), Sacha parvint pas à hauteur de ses souhaits.**

moi deux plaques de cinq louis.

Comme Marcus hésitait, Sacha insista.

— Si ça clique, tu seras payé quand même. Tu sais que je suis un homme de ressources.

La ressource, Sacha la chercha dans le banco sur parole. Comme tousjours, il avait la foi. Cette nuit-là, il avait surtout la guigne. À minuit, il se trouvait en posture plus que difficile envers le nouveau client du cercle, qui lui, « éclairait » tout portefeuille dehors.

Le lendemain, Sacha Stavisky se voyait raser l'entrée du cercle.

Quelques années plus tard, en retrouvant son débiteur, le peintre Marcus put constater que son ex-compagnon du tapis vert ne s'était pas vanté ce qu'il proclamait homme de ressources.

Serge Alexandre touchait alors à son apogée. Comme l'artiste avait lui-même réussi, Alexandre ne l'accueillit pas avec la morgue qu'il réservait, d'ordinaire, aux anciens camarades du sabot.

— Ça, Eugène Tribout ne pouvait l'oublier. Aussi ai-je tenu pour la franche expression de sa petite cette conclusion :

— Si Stavisky m'avait demandé un service d'argent, même un gros service, je le lui aurais rendu, pas simple reconnaissance et sans lui réclamer un gage quelconque au titre de garantie. Je lui aurais laissé ses bijoux pour doubler ses ressources, s'il le pouvait encore. Fixé —

sabot qu'il n'avait pas réussi. Ceux-là, il les nommait les faux. À leurs effusions, il répondait :

— Je crois me souvenir que je vous dois quelque chose. Voici mille francs.

En leur tournant le dos, il ajoutait :

— Je ne vous réclame pas la monnaie.

Marcus, poitrinaire de renom, Alexandre marqua des regards particuliers. Il lui commanda son portrait. Au prix convenu, Stavisky prétendit ajouter l'hébergement du peintre dans le plus beau palace de Saint-Jean-de-Luz, pendant la durée de la pose.

— Et il dit :

— Le bacarra est un vilon d'Ingres dont j'ai cessé de jouer.

— Sur son ionne tournois, répliqua Stavisky. Je continue d'en jouer, parce que ça va vert.

Appelant aujourd'hui cet entraîneur, le peintre observe :

— Sur le moment, je me suis demandé à quel le bacarra pouvait bien lui servir ?

■ ■ ■

En 1931, année du séjour de Serge Alexandre à Saint-Jean-de-Luz, Eugène Tribout était grand patron des jeux de la station balnéaire.

Ici, une parenthèse. À un enquêteur chevrotant, l'observation des hommes et des choses confère, à la longue, quelque expérience ; un jeu d'instinct se forme une opinion sur des individus sortis de leur milieu habituel et placés dans le cadre d'emprunt d'un cabinet de magistrat. L'enquêteur journaliste, lui, exerce son esprit critique dans le climat même des personnages et des faits.

C'est ainsi que l'enquête sur la disparition des bijoux d'Alexandre me plaça devant un Eugène Tribout, très loin de supposer que l'affaire Stavisky, et encore l'affaire Prince, allaient lui causer les pires ennuis et le diriger, en fin de compte, sur la prison. Quand l'annonce au directeur du « Frottois » et de l'« International », qu'il était soupçonné d'avoir acquis les emplacements de son ancienne vedette du sabot à Saint-Jean-de-Luz, Eugène Tribout protesta :

— C'est moi qui l'ai acheté.

— C'est moi qui l'ai acheté, dit-il, que j'ai rencontré pour la première fois Alexandre... Je n'ai rien entendu, j'ai vu seulement le sabot, la chique, comme tant d'autres, mais parce qu'il me fut présenté sous ce nom et que je n'ai pu entendre parler d'autre.

— À Cannes, je me trouvais en compagnie d'un certain monsieur, nommé « comme on dit dans la volière des faisans » d'un sabot « arrangé ».

En janvier 1932, la saison battait son plein sur les rives de la baie des Anges. Le casino de Cannes-la-Blanche flamboyait.

Le soir du 10 janvier, Alexandre s'était attardé au théâtre. Un peu avant minuit, il fit son entrée dans la salle de jeux.

Entrée à sensation, comme toujours. Le valet de pied vena à la vedette et se « fauteuil ». Sur le tapis vert, le sabot circulait.

Une main passa trois fois, puis donna deux fois égalité. Le banquier repoussa le sabot.

— La main est prise, annonce Alexandre.

— À la hauteur ? demanda le croupier.

— Tout ce qu'on voudra, répondit le nouveau banquier.

Premier coup de cartes. Abattage à la banque.

**Ayant apprécié à Cannes le rayonnement de ce fantastique meneur de jeu, Tribout (ci-dessous) entraîna Alexandre dans son fief, à Saint-Jean-de-Luz (à droite).**

# « ALEXANDRE »

pas votre affaire... En voulez-vous une autre ?... Et maintenant ?... Encore une ?... Magnifique ! Vous avez neuf. Permettez que je retourne mes cartes... Huit. J'avais excédé à l'abattage. Tant pis pour moi ! A vous le banco.

Eugène Tribout était assis à côté d'André.

— Je comprends maintenant, lui dit-il, vos regards pour ce client. C'est l'animateur unique... Mais à quel prétend-il en distribuant ainsi aux tables de droite et de gauche, le bien amassé par lui à la table du milieu.

— Il fait sa publicité.

En 1931, Eugène Tribout avait conseillé à l'animateur de varier un peu, en venant solliciter sa publicité sur la côte basque. La côte basque... Bayonne... Biarritz... Alexandre était venu à Saint-Jean-de-Luz.

Le prodige Alexandre pouvait jeter les plaques de mille, comme sa femme, la belle Arlette Simon, jetait les roses et les œillets aux batailles de fleurs. Il n'en gardait pas moins l'arrière-désir d'une victoire décisive du grand soir de rafle qui lui voudrait, en même temps qu'un renom universel, la récupération de tous les chèques tirés, au profit des administrateurs de casinos, pour ceux qu'il nommait, entre autres, sa publicité.

Comme la main interminable tardait à se manifester, Alexandre résolut de la provoquer. Le « philosophe » (ainsi l'on nomme, dans le milieu des joueurs distingués, le tricheur professionnel), le « philo » est une araignée qui s'accroche, en dépit de tous les coups de balai, aux lambris d'or des maisons de jeu. Il s'en trouva un, sur la Croisette, pour servir Alexandre.

Car, Sacha Stavisky, monteur de combines par centaines, se montrait incapable de monter tout seul une combine de jeu. À Cannes, où il le risqua le paque — le paquet de cartes maquillées — il fut simple « preneur » (comme on dit dans la volière des faisans) d'un sabot « arrangé ».

En janvier 1932, la saison battait son plein sur les rives de la baie des Anges. Le casino de Cannes-la-Blanche flamboyait.

Le soir du 10 janvier, Alexandre s'était attardé au théâtre. Un peu avant minuit, il fit son entrée dans la salle de jeux.

Entrée à sensation, comme toujours. Le valet de pied vena à la vedette et se « fauteuil ». Sur le tapis vert, le sabot circulait.

Une main passa trois fois, puis donna deux fois égalité. Le banquier repoussa le sabot.

— La main est prise, annonce Alexandre.

— À la hauteur ? demanda le croupier.

— Tout ce qu'on voudra, répondit le nouveau banquier.

Premier coup de cartes. Abattage à la banque.

**Après avoir maudit le traître qui, changeant brusquement de méthode, s'était abstenu, en soir de leur distributeur son argent, les partenaires d'Alexandre gémissent sur son éloignement du tapis vert. Les maisons de jeux entendent cette façon de voir naissent. Le lendemain, le casino de Cannes donna l'exemple de l'indignation, réintégrant dans les deux employés coupables d'avoir favorisé la chance d'Alexandre. On ne les remplaça pas dans leur ancien emploi, mais on les réintégra quant même.**

Le 27 juillet, le banquier au sabot miraculeux recevait, lui-même, l'abolition, ainsi que les joueurs exclus à la suite de la grande rafle.

À Deauville, la nouvelle coïncida avec le retour de Sacha Stavisky sur la Côte d'Azur, illuminer. La saison d'hiver s'annonçait bien.

Dès fin décembre, Alexandre se retrouvait à Cannes, face à son grand adversaire Zographos. Celui-ci ne paraissait pas se souvenir de l'aventure de janvier. D'ailleurs, il n'avait pas été pris par la fameuse main. Le soir où Alexandre multipliait, à la table, les abattages et les tirages à sensation, Zographos fumait tranquillement un cigare à la terrasse du casino.

Alexandre voulait encore violenter la chance. La chance se vengea. Installé à la place de Zographos, elle marqua le « flambeur » d'un face, qui retournait bacarra sur bacarra. Alexandre résistait quand même avec le sourire. À chaque coup de perte, il se contentait de faire un signe au baillier de fonds empressé à servir les gros joueurs. Un chevron... Un autre chevron... Ce que c'était à Alexandre cette bataille de Cannes, on en a retrouvé le compte sur les talons de chèques où se répète le nom du bénéficiaire Silva. M. Silva n'est autre que l'administrateur du casino cannois.

Un soir, Alexandre marqua de la nervosité. En face de lui, Zographos, impassible, continuait de retourner les 8 et les 9. Sur un abattage de l'adversaire, Alexandre coupa la prevalence du baillier :

— Asses ! prononça-t-il.

De trois appels brefs, il requit son vestiaire, sa femme, sa voiture.

La nuit même, le vaincu reprenait la route de Paris. Dans l'auto, l'inconnu déroulait à l'envers le film de sa vie. Serge Alexandre se retrouvait devant un autre soir de défaite. Ce n'était plus la retraite en face de la mer, mais escorté d'une femme parée comme une reine, la descente de l'escalier monumental d'un casino ombreux. C'était la nuit de l'été, une silhouette de fugitif par l'escalier d'une maison du Faubourg-Montmartré, le soir de janvier où s'était brisée, contre le pot d'or massif d'un nabab oriental, la fêle breille du petit Sacha.

Louis COMBALUZIER.

(Suite de la page 3.)

L'argument parut péremptoire à M. H. V. qui n'eut plus qu'un souci : quitter le Palais de Justice, comme il y était entré — c'est-à-dire sans être aperçu.

Hélas ! A prendre trop de précautions, à vouloir trop ruser, on manque parfois son but. Je ne sais si M. H. V. a du goût pour la course pédestre, avec ou sans obstacles, mais la poursuite que lui livrèrent reporters et photographes à travers le dédale des couloirs du Palais demeura sans doute dans son souvenir comme une de ses plus vives émotions sportives. M. H. V. disparut finalement par une porte secrète et crut ainsi échapper définitivement à la curiosité des journalistes.

Mais les reporters de *Détective* veillaient. Quelque temps après, leurs objectifs surprenaient l'insaisissable témoin au moment où il rejoignait, place d'Armes, sa voiture bleue...

M. Rabut avait réservé pour la fin un témoin de dernière heure, surgi, celui-là, d'on ne sait où — amené, dit-on, dans la nuit, par un journaliste parisien — et qui déclarait avoir rencontré de Lussats, le 20 février, vers cinq heures de l'après-midi, en gare de Dijon.

Ce témoin — un Polonais en instance de naturalisation — était-ce lui qui allait sauver enfin l'accusation en péril ?

Moritz Biem parut, fut confronté avec de Lussats et le reconnut formellement.

M. Rabut triomphait déjà. Mais M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri se dressa :

— Pardon, à quelle heure, dites-vous, avez-vous pris cette nuit-là votre train pour Tours.

— A quatre heures du matin.  
— Voulez-vous me permettre...

L'éminent avocat décrocha le téléphone, obtint le bureau de renseignements de la gare. Il n'y avait pas de train à l'heure indiquée par le témoin.

— M. le juge, nous vous laissons, dirent les défenseurs, le soin de conclure.

M. Rabut a conclu.  
Suprême ironie, au moment où le premier témoin entendu depuis deux jours reconnaissait enfin l'un des inculpés et semblait donner corps à l'accusation, le magistrat s'est résigné à signer, en faveur des trois prisonniers, une ordonnance de mise en liberté provisoire.

■ ■ ■

L'ombre noyait déjà la prison lorsque l'ordre de levée d'écrout parvint au gardien-chef. Il ne concernait que Carbone et Spirito — de Lussats étant, comme on le sait, inculpé de recel de bijou par le Parquet de la Seine.

Mélancolique, le Baron, à pas lents, rejoignit sa cellule, tandis que ses compagnons de captivité se rendaient au greffe pour y remplir les dernières formalités.

Le lilas, qu'avec amour cultive, en philosophe, le souriant gardien-chef, embaumait la nuit printanière. Un bruit de verrou résonna sous les voûtes. La large carure de Carbone, l'élégante silhouette de Spirito se découpèrent dans le rectangle éclairé du porche.

— Alors, Carbone, heureux ?  
— Heureux, bien sûr ; nous le serions bien plus encore si de Lussats était ce soir, lui aussi, parmi nous. Nous venons de l'embrasser et de lui souhaiter courage. Espérons qu'il sera bientôt remis en liberté à son tour, le pâtre !

— Vous partez pour Marseille, cette nuit ?

— Cette nuit... Dijon est une ville charmante, mais nous estimons que notre villégiature y fut assez longue pour aspirer à revoir, dès demain matin, la Canebière. Nous avons là-bas beaucoup à faire, beaucoup à parler. Simon nous attend. L'affaire Prince commence. Nous allons remuer le pays...

Ils partirent. Un chauffeur portait leurs valises. Vedettes du jour, ils allaient jusqu'à leur voiture entre une double haie de curieux pareils à ceux qui attendent à la porte des coulisses la sortie des artistes. Des vivats s'élevèrent de la foule.

Carbone, de sa main libérée des chaînes infamantes, saluait, comme un tribun. Tribun, il le fut encore, lorsque de la portière du wagon, il harangua les employés de la gare :

— Nous descendons à Marseille. Celui qui nous a fait jeter en prison, sans preuves, pourrait bien remonter à Paris, les poignets enchaînés.

Spirito souriait, narquois.  
— Il y a vingt jours que nous attendions cette minute.

Le train s'ébranla. Il n'y eut plus bientôt que deux feux rouges fuyant dans la nuit.

Deux mois avant, sur cette même route d'acier, on relevait les restes sanglants du malheureux conseiller Prince. Deux mois après, le départ de Dijon des « deux libérés provisoires » démontrait que l'enquête avait abouti au néant et que la Justice n'avait jusque-là étreint que des ombres... Et maintenant ?

— L'affaire Prince commence, a dit Carbone, en sortant de prison.

— L'affaire Prince commence, a dit aussi, en quittant Dijon, M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri.

Deux mois après... Mais où aller, maintenant que les ténébreuses se sont refermées, où aller maintenant que l'enquête a abouti à un premier échec, où aller puisque nous n'en savons pas plus aujourd'hui qu'au premier jour des recherches.

*Carbone et Spirito s'apprentent à quitter Dijon pour s'embarquer pour Marseille, la ville de leurs rêves...*

Naturellement, on parle déjà de nouvelles pistes. J'en connais, pour ma part, au moins trois.

La première aurait été fournie à la partie civile par un ancien policier marseillais. La partie civile dément. Mais il n'est question à Montmartre que de cette piste qui aboutirait, si elle était suivie, à l'inculpation de trois nouveaux gangsters, de trois nouveaux « hommes de main »...

La seconde piste est la piste « dite de Metz ». On sait qu'un certain Simian, arrêté à Metz, en vertu de mandats émanant des Parquets de Marseille et de Valence, aurait déclaré que quelques jours avant le drame de la Combe-aux-Fées, un de ses amis, un Polonais, l'aurait présenté à Tribout, directeur du Frolic's, puis à un individu surnommé le Commandant et qui, en voyant Simian, aurait déclaré : « Il ne peut être utilisé pour l'affaire de Dijon. » M. Rabut n'a pas manqué, naturellement, de rapprocher cette déclaration du tardif et équivoque témoignage du Polonais Moritz Biem, venu à Dijon pour donner corps à la piste de Lussats-Carbone. Le rapprochement, il est vrai, est troublant.

La troisième piste, enfin, est étayée par un dossier. Les pièces de ce dossier — mais sont-elles authentiques ? — mettent en cause un personnage dont le nom fut souvent prononcé depuis la mort de Stavisky, un avocat, un homme d'affaires, et M. Prince lui-même.

J'ai sous les yeux la copie de l'un de ces « documents ». On y lit : « Ces procès-verbaux de comités de direction sont demandés par Prince pour mercredi. Ces comités de direction n'ont pas eu lieu, bien entendu. » Plus loin : Prince attendra... X... a le moyen de se faire attendre.

Si ces documents étaient authentiques — et rien ne le garantit encore — le secret de la Combe-aux-Fées ne deviendrait-il pas celui d'un règlement de comptes. Cette hypothèse du marchandage, de la discussion qui aurait mal tourné, a déjà été effleurée par *Détective*. Mais elle n'est, comme tant d'autres solutions de l'affreux et obsédante énigme, qu'une hypothèse.

Deux mois après, on en est encore, en vérité, à chercher les mobiles de l'assassinat du conseiller Prince, on en est encore à chercher quels secrets redoutables on a voulu étouffer en lui.

On en est encore à se demander pourquoi ceux qui voulaient ou qui étaient chargés de « l'exécuter » l'ont déposé anesthésié, mais vivant, sur le rail (rapport de contre-autopsie). Une ronde de surveillance pouvait passer. On pouvait détacher, ranimer l'homme endormi. Les criminels jouaient sur un hasard le risque d'être découverts.

Des longues et burlesques scènes de confrontations qui ont précédé la mise en liberté provisoire de Carbone et consorts, il faut tout de même retenir deux points :

Mlle Pivain, qui a donné sur le signalement du mystérieux acheteur du couteau du Bazar, des détails correspondant au signalement de M. Prince, a déclaré qu'aucune photo en pied de M. Prince ne lui avait été jusqu'ici présentée.

Le témoignage du mystérieux H. V., qui conserve toute sa valeur d'information après les confrontations négatives de samedi, précise que sa rencontre avec le mystérieux automobiliste de la Combe-aux-Fées a eu lieu entre 19 heures et 19 h. 15. Après avoir répondu avec mauvaise grâce à M. H. V. qui les interpellait, les trois automobilistes ont sauté dans leur voiture et filé sur Paris. Si les trois fuyards étaient les assassins de M. Prince, où était donc placé, à 19 h. 15, le corps du conseiller ? Sur la voie ? Il eût été écrasé par le train de 19 h. 38, alors que le train écraseur est celui de 20 h. 42. Sur le talus ? Il aurait fallu que les exécuteurs du crime revinsent, au bout d'un instant, à la Combe-aux-Fées ? Ne pouvaient-ils craindre que l'alarme ait été donnée, que le corps du magistrat ait déjà été découvert. Et s'ils ne sont pas revenus, comment le corps de M. Prince est-il venu seul se placer sur le ballast ?

L'affaire Prince commence...

Marcel MONTARRON.

Reportage photographique « *Détective* ». J.-G. SERUZIER.



La mère de Carbone est venue, accompagnée de M<sup>rs</sup> Ceccaldi et Milani, voir son fils au parloir de la prison.



Après les formalités de levée d'écrout, Spirito embrasse, avec émotion, dans la cour de la prison, le frère de Carbone.



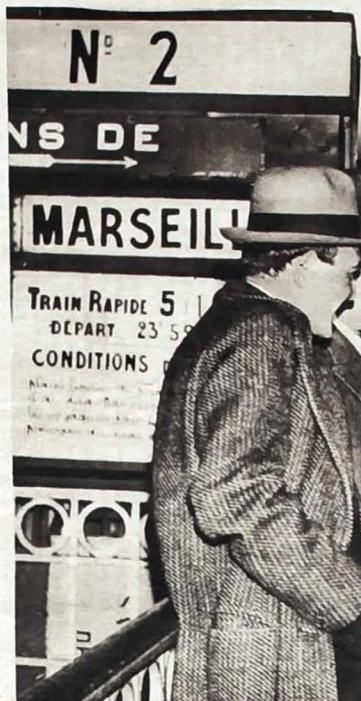
Les deux frères Carbone s'étreignent à leur tour, et la joie illumine leurs visages.



Encore inculpé de recel de bijou, le « Baron » va quitter la prison de Dijon pour être transféré à Paris.

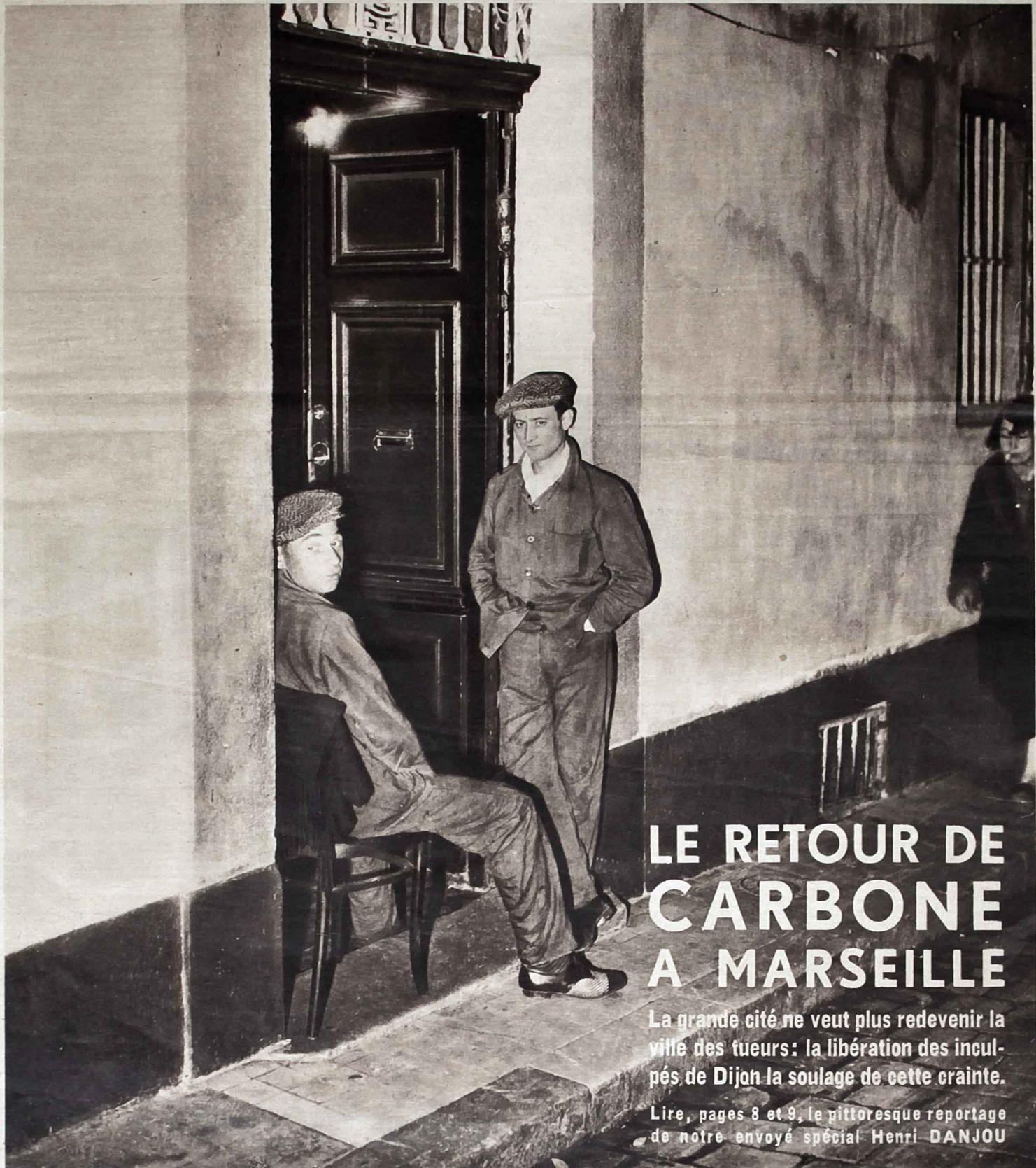


Les deux libérés savourent dans un café leurs premières minutes de liberté. Carbone et Spirito sont venus remercier M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, leur défenseur.



# L'AFFAIRE PRINCE COMMENCE

# DÉTECTIVE



## LE RETOUR DE CARBONE A MARSEILLE

La grande cité ne veut plus redevenir la ville des tueurs: la libération des inculpés de Dijon la soulage de cette crainte.

Lire, pages 8 et 9, le pittoresque reportage de notre envoyé spécial Henri DANJOU

# VOIÀ



## Dimanche à Rospingen

ECHTE

PAR ANDRÉ DEMAISON

CHRONIQUE  
vouée à l'imbécillité  
des temps présents

# ARRIÈRE JOURNALISTES!

PAR  
ANDRÉ  
SALMON

« A Combe-aux-Fées ! C'est gentil, n'est-ce pas ? C'est frais et romantique, juste ce qu'il faut. La Combe-aux-Fées. Quel titre pour un roman de George Sand ! Un roman de George

Sand à quoi aurait collaboré Eugène Sue. La Combe-aux-Fées ou les Mystères de Dijon. Tout de même, le journaliste en mission, le 11 juin, dans les riants parages du kilomètre 311, rentre à Paris moulu, fourbu et tout couvert de giclures et d'éclaboussures. Les magistrats instructeurs l'ont éclaboussé de leur mépris (comme ça se saura, autant l'avouer) et la gendarmerie... eh ! mon Dieu, elle a giclé tant qu'elle a pu, cette bonne gendarmerie, exprimant avec frénésie son mépris des vils reporters, sans se rendre compte que le journaliste en mission est bien moins un touriste indiscret que le messager de l'opinion publique. Mais pour que la gendarmerie en puisse avoir conscience, ne faudrait-il pas, d'abord, que les magistrats qui l'emploient en eussent le sentiment ?

« En ce temps-là, s'exclame un célèbre héros de mélodrame, la Bourgogne était heureuse ». Ça devait être quand il n'y avait pas encore de gendarmes à Dijon.

O funeste journée du 11 juin ! Croyez qu'il est dur pour un journaliste digne de ce nom, animé d'un peu plus que d'une belle ardeur sportive, de voir, après s'être donné beaucoup de peine, la longue dépêche qu'il a réussi à envoyer surmontée de ce titre choisi par un secrétaire de rédaction plein de sagesse : *L'opération judiciaire de Dijon n'a apporté aucune lumière*.

Au fait, on aurait dû s'en douter. Emu d'avoir entendu la force armée vociférer : « En arrière, les journalistes ! », un de nos confrères, gros malin trop malin, eut l'idée de se procurer en ville un « bleu » mécano. Affublé de la sorte, il se donnerait l'allure d'un ouvrier du dépôt et, se faulant à travers les rondes de Perrigny, réussirait-il à s'approcher du groupe majestueux des enquêteurs officiels. J'ose dire que son succès fut complet. Le tenant pour un authentique cheminot, les sentinelles avancées de M. Barra, procureur de la République, se ruèrent sur un si dangereux individu... ce qui me permit

Mondial.



Le commissaire Guillaume se met sur la voie en position de suicide.



Mondial.

d'avancer d'environ cinquante mètres en terrain plat.

Mon infortuné confrère avait compté sans ces consignes qui dénonçaient les cheminots comme les pires ennemis de la tranquillité des juges, après les journalistes. Songez donc ! Des gens qui n'ignorent pas ce qu'est une locomotive ! Des types capables de distinguer le bouclier avant du tampon arrière ! Où irait-on si on les écoutait ? Peut-être bien qu'il n'y aurait plus de trêve possible.

Je ne suis pas si vite en mesure d'avancer ici si M. Prince a été assassiné ou s'il a péri, comme la police le croit, de mort suicide. Je crains de ne le savoir jamais par la raison première que MM. Ordonneau, Rabut et Barra ont tenu à remonter à M. Gérard, chef du dépôt de Laroche, toute l'indécence qu'il peut y avoir à prétendre en savoir plus long que des juges honorés de la confiance de M. Chéron. Le juge Rabut fut même jusqu'à traiter d'ânerie la science pratique de M. Gérard. Une ânerie ! C'est l'expression favorite de M. Rabut. Comme (c'est Carbone le gangster sabianiste qui l'a dit) M. Rabut est un peu « dur de la feuille », il lui arriva de s'écrier : « Encore une belle ânerie ! », sans se rendre compte que c'était son collègue parisien qui venait de parler.

Veut-on l'exemple d'une ânerie selon M. Rabut ? De M. Rabut fort de l'approbation de M. Barra ? Ce sera d'oser soutenir qu'il eût mieux valu examiner la locomotive qui écrasa M. Prince qu'une autre, de même série, mais point exactement semblable. Une ânerie encore cette audace des policiers marquant leur surprise qu'on ait faussé l'enquête à la base en leur indiquant, notamment, que des débris de cervelle avaient maculé telles pièces de la machine exté-

rieurement alors que la matière cérébrale avait été, par les techniciens, relevée à l'intérieur des dites pièces.

Mais quoi ? L'opération du 11 juin aura été magnifique du point de vue spectaculaire. C'était quelque chose, vous pouvez le croire, que de voir un commissaire divisionnaire, navré « d'esquinter ses fringues, pour la peau », se traîner piteusement sur le ballast en adoptant, pour complaire à MM. Ordonneau, Rabut et Barra, sans rien dire de M. Limouzeau, jouant le muet au côté de Rabut le sourd, toutes les attitudes dont il avait la conviction qu'aucune n'avait pu être celle du conseiller Prince, *ante* ou *post mortem*.

A la Combe-aux-Fées, ces messieurs de la Sûreté désormais nationale, estimant qu'on avait assez joué au chemin de fer, plaquèrent froidement les licences en droit pour aller composer des bouquets de fleurs des champs. Vexés qu'on les ait rabroués pour avoir osé soutenir que si M. Barra n'était pas capable de songer tout seul à faire mettre sous scellés la machine fatale, ce n'était pas à eux de le lui suggérer, les cheminots de Laroche enfourchèrent leurs vélos. Le mécanicien Chaussart filait en tête, retournant parfois la sienne pour s'assurer que la gendarmerie ne lui courrait pas dessus, pour le fourrer à l'ombre selon la tradition.

Franchement, c'était plus gai l'autre mois, chez M. Rabut, quand Carbone, Spirito et le baron faisaient monter de la bière et de la limonade pour initier M. Rabut aux douceurs du *panaché* marseillais.

André SALMON.

N'écouant que leur devoir professionnel, les photographes se lancent à l'assaut.



Scénonic.

Abrifée par de sévères consignes, la délégation magistrale et policière enquête pour la Nième fois à la Combe-aux-Fées.

Notre collaborateur, André Salmon, maintenu à distance par le corps d'élite de la gendarmerie.

# POLICE MAGAZINE

Le mystère Prince  
va-t-il s'éclaircir ?



*Lire, page 12, notre article sensationnel sur l'état actuel de l'affaire Prince, après le fait nouveau que constitue le rapport Guillaume. Ci-dessus : les trois experts des chemins de fer qui vont examiner sur place, à Dijon, le rapport spécial annexé au rapport de la Police judiciaire. De gauche à droite : MM. Parodi, Sellerier et Jules Rodenstoch.*

# Le mystère Prince va-t-il s'éclaircir ?

( Suite de la page 12. )

par ce train roulant à soixante-dix kilomètres à l'heure, violence qu'a soulevée l'ex-brigadier Riboulet à la fin du fameux rapport dont je vous ai parlé. En effet, l'ancien as de la Police judiciaire a écrit :

« J'ai, en effet, à plus de trente mètres de l'endroit où s'est produit le premier choc, et environ à six mètres à gauche de la voie allant vers Dijon, découvert hier dans l'herbe un fragment osseux ensanglanté de la grosseur d'un œuf, fragment qui paraît appartenir à la boîte crânienne et que j'ai remis immédiatement aux magistrats, etc. »

Comment conclure que cette tête, aussi brutalement arrachée, est *marquée* par des ecchymoses antérieures alors que l'on sait que des réflexes ont été constatés sur des têtes de guillotins et que la décapitation ne suspend pas immédiatement par conséquent toute trace de vie ?

4° *La victime, vivante lors de l'écrasement, était à ce moment sans connaissance, ainsi que le prouve l'absence d'ecchymoses au niveau des sillons laissés par la corde : le conseiller ne s'est pas « débattu » après avoir été attaché par les pieds au rail.*

Tout d'abord, faisons remarquer aux savants experts que, si l'on ne repousse pas *a priori* l'hypothèse du suicide, si l'on admet au contraire que M. Prince s'est placé lui-même un morceau de cordelette autour de la cheville, le fait que la victime ne se soit pas « débattue » s'explique très facilement.

De plus, rien ne prouve jusqu'à présent que M. Prince ait été attaché au rail. Les enquêteurs en effet, malgré un examen minutieux de la voie tragique, n'ont pu retrouver sur le rail la moindre trace de corde, coupée ou écrasée.

On peut donc affirmer qu'une ficelle enserrait une cheville du cadavre, mais c'est tout.

5° *L'ensemble des constatations s'oppose d'une façon matérielle à l'hypothèse du suicide.*

Là encore nous ne partageons pas entièrement l'avis des sept médecins qui pratiquèrent la contre-autopsie : l'ensemble de leurs constatations serait indiscutable s'il était plus probant ; mais, comme nous venons de la démontrer, les conclusions de MM. Paul Belot, Duvoir, Leroux, Oberling, Piédelièvre et Balthazard sont loin d'être convaincants.

D'ailleurs, comme nous l'écrivions déjà il y a quinze jours, l'opinion des experts, si savants soient-ils, est toujours sujette à caution. Nous avons rappelé, à cette occasion, le cas du D<sup>r</sup> Bougrat condamné par les jurés des Bouches-du-Rhône aux

travaux forcés à perpétuité alors que de réputés experts n'avaient découvert aucune trace de poison dans les viscères de sa victime présumée, l'encaisseur Rumèbe.

Le cas aussi de Christine Papin, jugée entièrement responsable, en novembre dernier, par trois médecins psychiatres, dont les docteurs Truelle et Baruch, et qui est aujourd'hui internée dans un asile d'aliénés.

Voyons aujourd'hui d'autres exemples de la faiblesse des experts :

Le célèbre chimiste Raspail proclama de toutes ses forces l'innocence de M<sup>me</sup> Lafarge que son confrère Orfila, pourtant, fit condamner. Lequel des deux avait raison ? Nul ne l'a jamais su et la discussion continue, si longtemps après, sur ce passionnant sujet.

Le D<sup>r</sup> Paul, il y a quelques semaines seulement, se trouva en complet désaccord avec le D<sup>r</sup> Derome, également médecin légiste, au cours de l'autopsie du cabaretier de Montmagny. Finalement, les enquêteurs se rangèrent à l'avis du D<sup>r</sup> Paul, mais le D<sup>r</sup> Derome n'a pas, pour cela, abandonné le poste qu'il occupe. Là encore, lequel avait raison ?

Enfin répétons que les experts dijonnais Falconnet, Morlot et Gaudemet qui firent la première autopsie, au lendemain de la découverte du cadavre, avaient conclu à l'écrasement *post-mortem*.

Tout cela pour démontrer assez facilement que les médecins ne sont jamais infallibles et que leurs conclusions doivent toujours être examinées avec la plus extrême prudence.

Au fait, nous ne voulons pas tenter de prouver ici que le conseiller Prince s'est suicidé. Nullement !

Nous voulons simplement, bien qu'en ayant un avis personnel, démontrer qu'une thèse n'est pas plus solide que l'autre et que, jusqu'à présent, les partisans du suicide semblent devoir l'emporter par le nombre tout au moins.

Et aussi qu'il est grand temps que le pays soit enfin satisfait, la curiosité publique calmée par la vérité tout entière.

Il ne s'agit pas de dire : par la solution du problème. Car cette solution, sans doute ne la connaîtra-t-on jamais. Mais la publication de tous les rapports, de tout ce que l'on sait concernant la mort du malheureux conseiller et même sa vie privée, ramènera cette dramatique affaire à ses justes proportions, celles qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

C'est peut-être la tranquillité de la nation qui en dépend.

G. G.

# Le mystère Prince va-t-il s'éclaircir ?

Le rebondissement de l'affaire Prince est maintenant certain.

Nous avons, voici deux semaines, expliqué le nouvel intérêt présenté par la tragique énigme de la Combe-aux-Fées, à la suite de deux événements importants : la remise au garde des Sceaux du long rapport — cent trente feuillets dactylographiés ! — établi par le commissaire divisionnaire Guillaume et ses collaborateurs, l'inspecteur principal Moreux et le brigadier-chef Piguet.

Ainsi que la visite à M. Rabut, le juge d'instruction dijonnais, de M. Raymond Prince, le fils de la victime.

Depuis, d'autres faits se sont produits, qui ont à nouveau passionné l'opinion publique :

Tout d'abord, ce fut la lecture, devant la commission d'enquête Stavisky, du rapport Guillaume, puis le désir de la commission de voir ce document rendu public, enfin la décision prise par M. Henri Chéron de ne pas accéder aux desiderata des parlementaires et de ne pas livrer à la presse ledit rapport.

Ensuite M. Rabut procéda à divers interrogatoires parmi lesquels à celui de M<sup>me</sup> Morand, belle-sœur du premier président Lessouffé, qui se trouvait aux côtés de la belle-mère de M. Prince, M<sup>me</sup> Guyon, lorsque celle-ci aurait dit à M<sup>me</sup> Nolin, par téléphone :

« Ce pauvre Albert ! Il s'est suicidé... »  
Après les interrogatoires, nomination, un peu tardive peut-être, de trois experts ferroviaires.

D'autre part une partie de la presse quotidienne révéla un jour que les enquêteurs officieux de l'affaire, le fameux brigadier Riboulet et les as anglais de Scotland Yard, avaient conclu au suicide.

Ce fut aussitôt la stupéfaction générale et, pourtant, l'information était exacte.

On se souvient, sans doute, qu'un de nos confrères du *Matin* avait envoyé à Dijon, peu de temps après la macabre découverte, l'ex-brigadier Riboulet, celui à qui l'on doit l'arrestation et la condamnation de Landru et dont on aime à dire qu'il fut un des plus habiles policiers français.

Or la fin du rapport établi par M. Riboulet après une méticuleuse enquête ne fut jamais publié ! Tout le monde, à l'époque, était convaincu de l'assassinat et le célèbre adversaire du vampire de Gambais, lui, avait conclu au suicide.

Il en fut de même pour les détectives anglais J.-W. Wensley et A. C. Collins, en-

voyés spéciaux à Dijon pour le compte d'un grand journal du soir. Ils revinrent persuadés du suicide, mais, toujours pour ne pas froisser l'opinion publique, paraît-il, la dernière partie de leur rapport fut modifiée.

C'est assurément cette révélation récente qui fit le plus de bruit et contribua au rebondissement de l'affaire Prince.

En effet, c'était la preuve que l'assassinat n'était nullement établi de façon formelle puisque avaient ainsi conclu au suicide enquêteurs officiels et officieux, c'est-à-dire :

1° La Sûreté générale (enquête du commissaire Bellin).

2° La Police judiciaire (rapport du commissaire divisionnaire Guillaume).

3° L'ex-brigadier Riboulet.

4° Les détectives anglais de Scotland Yard.

5° L'enquête semi-officielle menée par le réputé inspecteur Yves Le Gall et le signataire de ces lignes.

Pour l'assassinat, il n'y avait plus, somme toute, que le Parquet dijonnais et les sept médecins experts, auteurs de la contre-autopsie, MM. Balthazard, Paul, Duvoir, Leroux, Piedelièvre, Oberling et Belot.

Voici d'ailleurs la fin de leur rapport et leurs conclusions :

## DISCUSSION

*L'examen des chaussures a prouvé qu'elles n'étaient pas aux pieds du conseiller Prince au moment du passage du train. Elles sont en effet peu abîmées et ne renferment aucune trace de sang, alors que les pieds sont écrasés et que les chaussettes sont dilacérées et sanglantes.*

*Les renseignements communiqués par le juge d'instruction disent que les chaussures ont été trouvées près du corps, l'une entre les deux voies, l'autre entre les deux rails de la voie allant à Dijon.*

*Ce premier point établi, l'examen des chaussures montre qu'elles ont été brusquement arrachées des pieds en même temps que les guêtres par l'individu qui traînait le corps du conseiller pour l'élever au niveau du talus. Il suffit pour s'en rendre compte d'examiner sur les photographies les déchirures du cuir des souliers. La déchirure du soulier droit, immédiatement en dehors des oreilles, qui ont résisté comme les cordons, est à ce point de vue tout à fait caractéristique.*

ANNEXE. — EXAMEN RADIOLOGIQUE. — *L'exploration du corps a été pratiquée par radioscopie et ensuite par radiographie.*

*Les constatations ont été les suivantes : 1° Il n'existe aucun corps étranger métallique dans les parties du corps soumises à l'exploration.*

*On n'a découvert ni balle, ni grain de plomb, ni projectile ;*

*2° Il existe des fractures multiples, dont les principales sont les suivantes :*

*TÊTE. — Perle de toute la partie postérieure du crâne, fractures multiples des parties restantes et de la base ; perle partielle du maxillaire supérieur dont il reste des débris ; fractures multiples du maxillaire inférieur, dont les condyles articulaires sont conservés en dehors de leur cavité articulaire.*

*Fixés au haut du cou, restent quelques débris de la région occipitale et des rochers, ainsi qu'un fragment de la première vertèbre cervicale ; l'axis est intact et montre son apophyse coronoïde encore embollée dans une partie de l'atlas ; la section a donc eu lieu au niveau de la partie inférieure du crâne (occipital).*

## CONCLUSIONS

*1° La mort du conseiller Prince est le résultat d'un écrasement par chemin de fer ;*

*2° Les examens histologiques prouvent que la victime a subi l'inhalation d'une substance irritante ;*

*3° Les ecchymoses relevées à la face et autour de la bouche sont antérieures à l'écrasement ; elles ont été produites par des pressions exercées au devant de la face et de la bouche ;*

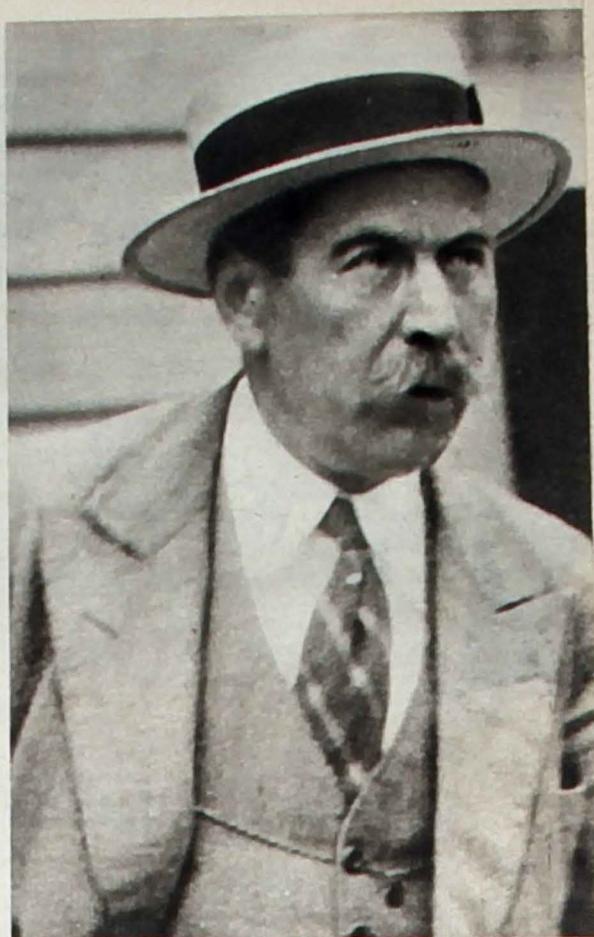
*4° La victime, vivante lors de l'écrasement, était à ce moment sans connaissance, ainsi que le prouve l'absence d'ecchymoses au niveau des sillons laissés par la corde. Le conseiller ne s'est pas débattu après avoir été attaché par les pieds au rail ;*

*5° L'ensemble de ces constatations s'oppose d'une façon matérielle à l'hypothèse du suicide.*

Eh bien ! ce rapport, croyons-nous, mérite quelques remarques, voire même certaines objections. Prenons-le, si vous le voulez, point par point :

*1° La mort du conseiller Prince est le résultat d'un écrasement par chemin de fer. Quant à cette certitude, nous sommes parfaitement d'accord.*

*2° Les examens histologiques prouvent*



Le commissaire Guillaume, dont le rapport sensationnel a fait l'objet de discussions véhémentes. (M. P. P.)

que la victime a subi l'inhalation d'une substance irritante.

Parfait, mais les examens histologiques ne prouvent nullement que ce n'est pas le malheureux conseiller qui s'est lui-même administré cette substance irritante.

De plus, il est à remarquer que le professeur Kohn-Abrest, directeur du laboratoire municipal de Paris, a conclu, dans son rapport du deux mars que l'examen des poumons, du foie, des reins, de l'estomac, ainsi que l'analyse de l'urine restée dans la vessie ne montre la présence d'aucune substance stupéfiante.

*3° Les ecchymoses relevées à la face et autour de la bouche sont antérieures à l'écrasement ; elles ont été produites par des pressions exercées au devant de la face et de la bouche.*

Peut-on admettre l'affirmation que les ecchymoses étaient antérieures à l'écrasement, sans discussion ? A notre avis, non ! Qu'on imagine la violence du choc produit

(Suite page 13, 3<sup>e</sup> colonne.)

GEO GUASCO.



Les inculpés de l' « affaire Hallencourt », le cheval fantôme, ont quitté la prison d'Antibes sur la côte d'Azur pour celle, plus froide sans doute, de la Santé. Voici, à leur arrivée à Paris, deux des escrocs : Le Greco et Franza. (R.)



L'enquête se poursuit sur le crime de Montrouge et une nouvelle perquisition a été effectuée au domicile de Suurs, 2, rue de Laghouat. L'assassin, qui a laissé pousser sa barbe, est encadré du brigadier-chef Holzer et de l'inspecteur Maximy. (M.)



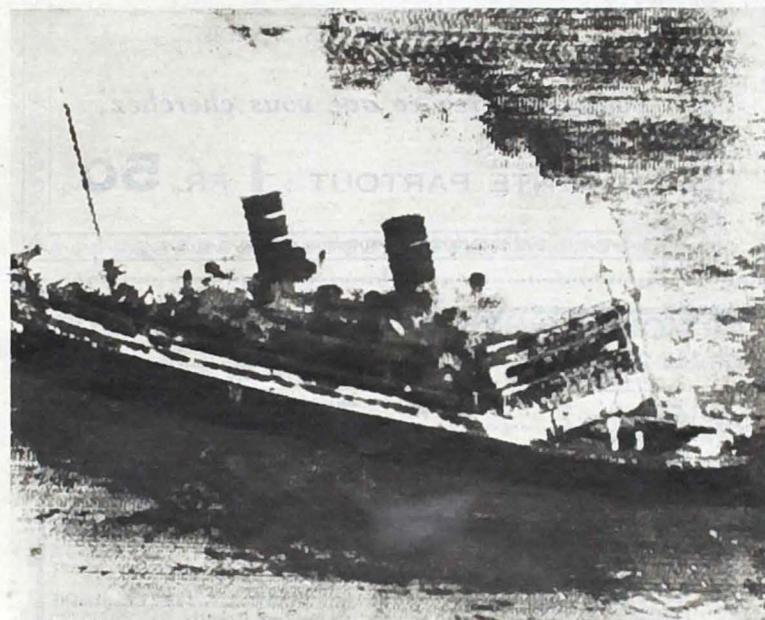
La police américaine a arrêté le nommé Benjamin Yaru (à droite) qui avait menacé le président Roosevelt d'enlever son petit-fils. Ci-dessus : on le voit quittant la préfecture en compagnie de son avocat. (F. P.)



Dans un grand café des Champs-Élysées, le chef-cuisinier, M. Machelin (ci-dessus), a été grièvement blessé par un jeune plongeur algérien qui a, paraît-il, agi poussé par la vengeance. (F. P.)



Deux hommes et une femme ont été appréhendés au moment où ils essayaient d'ouvrir le coffre-fort de la fabrique de meubles que notre cliché représente. L'un des voleurs était le propre fils du fabricant. (F. P.)



Ce document sensationnel est la première téléphotographie du paquebot Mtro-Castle en flammes. On se demande si la destruction de ce paquebot n'est pas due à des manœuvres criminelles. (F. P.)



Un groupe de voleurs, ayant percé un trou dans le mur d'un dépôt tondonien, ont réussi à s'emparer de trois cent mille francs de fourrures. Inutile de dire que la police les recherche activement. (F. P.)

# POLICE MAGAZINE

Les  
fous  
en  
Liberté



**Lire, pages 10 et 11, l'enquête sensationnelle de GEORGES SAINT-BONNET sur la grave question des aliénés qui, circulant librement, peuvent journellement commettre les pires forfaits et que la législation actuelle ne permet pas d'enfermer.**

**Page 12: L'AFFAIRE PRINCE CONTINUE**

# L'affaire Prince

## continue

L'AFFAIRE Prince continue...  
 Nous avons, la semaine dernière, en toute objectivité montré de quelle façon l'enquête s'alignait maintenant vers la thèse du suicide et, pour ce, nos lecteurs ont vu d'abord combien était fragile le rapport médical établi par sept médecins légistes, ensuite que bien des points importants concernant « l'Enigme de la Combe-aux-Fées » — c'est l'expression à la mode — avaient été malheureusement négligés.

C'est encore sur des détails inconnus de l'opinion publique, détails qui d'ailleurs peuvent modifier cette dernière, que nous allons revenir aujourd'hui.

Avec l'espoir que nos lecteurs pourront ainsi se faire une opinion.

Pour commencer, il y a le « témoignage Robin ».

On en a trop parlé à l'époque, certains y ont attaché trop d'importance pour que nous ne nous fassions pas un devoir de rappeler brièvement ici en quoi il consiste.

Le « témoignage Robin »...

Au fait, c'est de M<sup>me</sup> Robin surtout qu'il s'agit dans cette histoire, de M<sup>me</sup> Robin dont le mari, huissier au palais de Justice, fut l'ordonnance du conseiller Albert Prince pendant la guerre.

M<sup>me</sup> Robin fait des ménages. Et, ce faisant, elle bavarde de temps en temps. C'est ainsi que, peu de temps après la macabre découverte de la « Combe-aux-Fées », elle s'en allait répétant un peu partout :

— Mon mari en sait long sur l'affaire Prince !

— Elle ajoutait même parfois :

— Ah ! s'il voulait parler !  
 Or, une des personnes qui l'employaient, M<sup>me</sup> Braconnier, se demanda un jour pourquoi le témoignage de sa femme de ménage n'inquiétait pas autrement les magistrats chargés de l'instruction.

— Sans doute, se dit-elle, parce qu'il ne connaît même pas son existence.

Et d'aller aussitôt en parler à des amis, de demander conseil, puis d'écrire à M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, en lui faisant part des propos sibyllins de M<sup>me</sup> Robin et de l'importance qu'elle y attachait.

M. Lapeyre, aussitôt, convoqua la femme de ménage et sa patronne.

Inutilement.

Car M<sup>me</sup> Robin ne voulut jamais reconnaître qu'elle avait parlé de telle façon.

Voici d'ailleurs de quelle façon les deux témoins déposèrent :

— Monsieur le juge, déclara M<sup>me</sup> Braconnier au début de son audition, monsieur le juge, avant de répondre à vos questions, je tiens à vous dire que ma femme de ménage, M<sup>me</sup> Robin, que j'ai rencontrée dans le couloir, il y a cinq minutes, vient de me déclarer, avant que de rentrer dans votre cabinet, qu'elle ne vous dirait rien qu'elle maculerait de mensonge et qu'elle préférerait agir ainsi plutôt que d'être battue par son mari, lequel lui a ordonné de garder le silence.

M<sup>me</sup> Braconnier ayant renouvelé cette grave accusation devant M<sup>me</sup> Robin, le juge d'instruction dit à celle-ci :

— Madame Robin, vous avez entendu ce que vient de déclarer M<sup>me</sup> Braconnier. Je n'ai pas besoin d'insister sur cette grave déclaration. Répondez. Que savez-vous au sujet de la mort de M. Prince ?

Alors, à la grande stupeur des personnes présentes, c'est-à-dire le magistrat instructeur, son greffier et M<sup>me</sup> Braconnier, femme intelligente et cultivée, M<sup>me</sup> Robin se contenta de baisser la tête.

— Je vous ai dit, répéta M. Lapeyre, qu'il fallait me répondre. Qu'attendez-vous.

Même mutisme.

Cette fois le juge d'instruction marqua une certaine nervosité en insistant :

— Madame Robin, je vous ai fait remarquer le caractère d'extrême gravité que présente la déclaration de votre patronne. Voulez-vous confirmer ou infirmer ses propos.

Le silence, toujours...

Enfin, voyant que M. Lapeyre allait se fâcher, la femme de ménage se décida à parler.

Ce fut pour dire ceci, sans plus :

— Eh bien ! mettons ce que ce que j'ai dit à M<sup>me</sup> Braconnier, ce soit des mentiries. Après ? Vous pouvez toujours insister, je dirai ce que j'ai menti.

C'est tout ce que le doyen des juges put en tirer. Décidément M<sup>me</sup> Robin avait une peur terrible de son mari, l'huissier Robin.

— Ce dernier, raconta ensuite M<sup>me</sup> Braconnier, a déclaré à sa femme, à diverses reprises, qu'il savait le nom de l'ami du conseiller qui a téléphoné, le 20 février au matin, à M<sup>me</sup> Prince de la part du docteur Erbinge ; et aussi que cet ami était bien embêté depuis, parce que, à l'époque, il ignorait le funeste projet qui avait germé dans le cerveau de l'ancien chef de la section financière du Parquet.

— Je crois d'ailleurs que M<sup>me</sup> Robin a fait cette confidence à d'autres personnes que moi.

La déclaration de M<sup>me</sup> Braconnier, nette et précise, fut enregistrée par M. Lapeyre qui fit mander quelques jours après M. Robin, l'ancien ordonnance du conseiller défunt.

Que se passa-t-il exactement alors ? Nul ne le sait...

On vit l'huissier sortir du cabinet de M. Lapeyre en pleurant, déclarant entre deux sanglots qu'il en avait assez d'être mêlé à cette affaire et qu'il allait se suicider.

Il devait, un peu plus tard, avouer à des intimes que d'aucuns l'avaient menacé de révocation s'il osait dévoiler le nom de l'auteur du coup de téléphone !

Le « témoignage Robin » n'est pas le seul, dans cette histoire dramatique, digne de retenir l'attention. (J. : veux parler, bien entendu, des faits que le grand public ne connaît pas. Ou connaît mal !)

Sait-on par exemple quelle était la position de M. Prince, en tant que magistrat, le 20 février, et aussi quel était l'avis de ses supérieurs au sujet de l'affaire Stavisky ?

Voyons plutôt :

Le 15 janvier 1934, le ministre de l'Intérieur avait chargé M. Lescouvé, premier président à la Cour de Cassation, de présider une commission ayant pour but de rechercher pourquoi et comment les affaires Stavisky avaient été remises dix-neuf fois, de 1926 à 1934.

Que fit M. Lescouvé ? Deux rapports. L'un — le premier — qui accusait littéralement Chlappe et représentait M. Pressard comme un homme au-dessus de tout soupçon ; l'autre qui, au contraire, faisait du beau-frère de M. Chaulemps un fonctionnaire indigne !

Lequel des deux rapports était le bon ? Je crois que nul ne le saura jamais.

Toujours est-il qu'il ressortait de deux rapports, ou plutôt du véritable « cocktail » obtenu en mélangeant les deux, que deux magistrats étaient responsables des dix-neuf remises.

Deux seulement !

MM. Pressard et Prince...

Jeanne-Marguerite Danière, auteur de la fameuse lettre signée « D. D. » qui fit tant de bruit à une période de l'enquête sur la mort du conseiller Prince, a comparu devant la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle et a été condamnée à trois mois de prison. (F. P.)



La confrontation entre M<sup>me</sup> Nolin et M<sup>me</sup> Guyon, belle-mère du conseiller, n'a pu avoir lieu, M<sup>me</sup> Nolin ne s'étant pas présentée au bureau du juge d'instruction de Dijon. De gauche à droite : M. Raymond Prince, M<sup>me</sup> Guyon et Buteau quittant le palais de Justice. (F. P.)

Ce dernier — lui seul nous intéresse — avait reçu en 1930 des rapports de police infiniment précis sur Stavisky, rapports dont — reconnaissons-le — il n'avait tenu aucun compte.

Et c'est justement pour s'expliquer sur cette négligence faisant suite aux rapports de police que M. Prince devait comparaître, le 21 février, devant son supérieur direct, M. Lescouvé.

Et sans doute avait-il encore beaucoup de choses à dire à ce dernier, malgré la déclaration faite lors de leur dernière entrevue :

— Je viens de libérer ma conscience ! Beaucoup de choses ? Lesquelles ? On ne sait pas...

Peut-être expliquer enfin ce qu'il connaissait des affaires de la « Foncière ».

La « Foncière » ?

Chargé en 1929 d'enquêter sur les agissements de Stavisky, — M. Chéron étant ministre des Finances — le conseiller Prince conclut que ladite affaire était parfaitement régulière.

Mais, à la fin du mois de mai 1934, un inspecteur de l'Enregistrement, M. Wirtz, découvrit dans les prospectus de la « Foncière » une infraction à l'article 4 de la loi de 1907 et prouvait ainsi que M. Albert Prince n'avait pas accompli tout son devoir.

Puis, un peu plus tard, le 18 mars 1930, le commissaire Pachot envoyait au magistrat le fameux rapport Gripois, dans lequel on attirait l'attention du Parquet sur les agissements de Stavisky, appelé alors « l'esecro des banques », grand maître de la « Foncière », celle-ci paraissant particulièrement dangereuse pour l'épargne publique !

Enfin, le 22 mars, M. Pachot rédigeait une note personnelle qu'ils transmettait au chef de la section financière du Parquet où il insistait sur l'activité manifestée par le « bel Alexandre » et sur la nécessité de procéder immédiatement à une enquête dans les milieux financiers.

A la suite du conseil respectueusement donné par le commissaire Pachot, que fit M. Albert Prince ? Il eut une entrevue avec M. Pressard, procureur de la République près la Cour d'Appel de Paris, entrevue au

courseur de laquelle il lui manifesta sa conviction qu'il n'y avait aucune infraction à la loi de 1867 sur les sociétés dans l'affaire de la Foncière !

Quelle erreur de sa part et, aussi, quelle erreur de la part de son chef, le procureur Pressard !

Comment, en effet, admettre que les deux magistrats, en 1929 et en mars 1930, aient trouvé régulière la constitution de la « Foncière » alors que, le 26 mai 1930, une instruction était ouverte contre cette même société pour infraction à l'article 4 de la loi de 1907 ?

Eh, coïncidence bizarre sinon tragique, l'affaire de la « Foncière » se termina devant le tribunal, — après d'innombrables longueurs — le 20 février 1934.

Le jour de la mort de M. Albert Prince ! Le jour où la Cour condamna les dirigeants de la « Foncière » et, par ricochet, si j'ose dire, le conseiller lui-même...

Il y a aussi le témoignage de M<sup>me</sup> Nolin, la femme de l'avocat parisien, qui déclara à M. Guillaume, commissaire divisionnaire de la police judiciaire :

— Lorsque j'ai téléphoné chez M. Prince aussitôt après avoir appris sa mort tragique, c'est sa belle-mère, M<sup>me</sup> Guyon, qui m'a répondu au bout du fil.

« Elle m'a dit :

— Quel affreux malheur ! Ce pauvre Albert ! Il s'est suicidé... »

L'importance de ce témoignage était tel que M. Rabut, juge d'instruction, avait décidé de confronter M<sup>me</sup> Nolin avec M<sup>me</sup> Guyon qui, depuis, a énergiquement démenti les propos qu'on lui a prêtés.

Or, si la belle-mère du conseiller défunt a répondu à la convocation de M. Rabut, l'autre témoin, M<sup>me</sup> Nolin, actuellement à Royan, s'est excusée par lettre de ne pouvoir se rendre jusqu'à Dijon.

La confrontation n'a donc pas eu lieu. En somme, est-elle bien nécessaire ? Le rapport Guillaume, dont nous avons signalé les principaux passages à nos lecteurs, est si explicite, si formel !...

GEO GUASCO.

## Crime ou suicide ?

Le cadavre d'une femme horriblement déchiqueté a été découvert sur la voie ferrée, près de Puteaux. On ignore s'il s'agit d'un crime ou d'un suicide. (M.)





La Jemine Chenault, amie de Suurs, que l'on voit ici accompagnée de ses défenseurs, M<sup>e</sup> de Vesinne-Larue et M<sup>e</sup> Mirreille Maroger, a été interrogée à nouveau par M. Verdier, juge d'instruction, sur le crime de Montrouge. (R.)



L'instruction se poursuit, concernant l'affaire d'Hallen-court, le cheval fantôme. Voici, dans les couloirs du Palais, attendant d'être introduit devant le juge d'instruction, l'ancien « footballeur » Mary et son avocat. (R.)



Le mouvement gréviste prend en Espagne une importance considérable. C'est pourquoi la police a-t-elle adopté d'énergiques procédés, parmi lesquels la fouille immédiate de tout individu suspect. (R.)



Le 11 novembre, sera inauguré ce monument du sculpteur Charles Yroudy, élevé à la mémoire des fonctionnaires de la Sûreté, maintenant nationale, morts au cours de la grande guerre ou tombés en service commandé. (H. M.)



M. J. H. Williams, sourcier, vient, par le moyen d'une canne en fer, de retrouver des traces du crime de Brighton, en l'occurrence des habits de femme et des bouteilles vides. La police s'est montrée fort intéressée par ces découvertes. (I. P. S.)



Un nouveau département vient d'être créé au ministère de l'Intérieur : la police de l'air, dont le directeur, M. Gayet, est photographié, ici, dans son bureau.



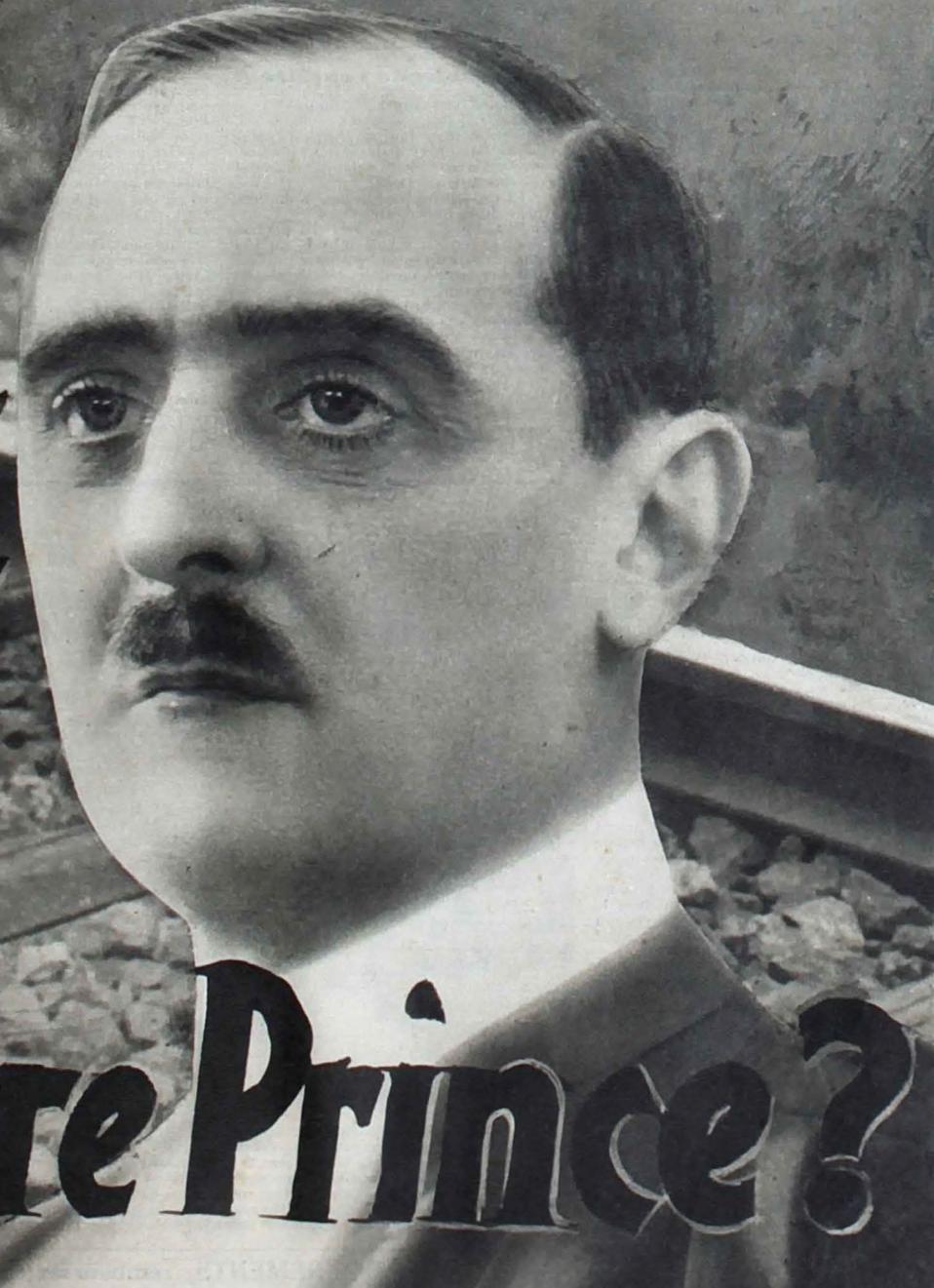
C'est Grass qui, interrogé par le commissaire Belin au sujet de l'assassinat du conseiller municipal Dufrenne, mit les policiers sur la piste de Laborie, actuellement en fuite. (V. P.)



On a arrêté à Antibes le nommé Jules Liataud, propriétaire d'une brasserie, qui serait le véritable organisateur de l'es-croquerie de l'Hippodrome d'Enghien. (V. P.)

# POLICE MAGAZINE

## Avons-nous découvert



le  
secret  
de  
l'affaire Prince ?

Lire, page 13, le commencement d'une sensationnelle enquête menée par MAURICE CORIEM à Dijon et apportant des faits nouveaux.

Page 5, Le secret de Matuska, fou sexuel.

# Avons-nous découvert le secret de l'affaire Prince ?

Après la publication du rapport Guillaume et du rapport Maurice Garçon-Poignard, « Police-Magazine » a tenu à vérifier par lui-même la valeur des arguments que présentaient les deux rapports contradictoires et à s'efforcer de dégager des conclusions nouvelles.

Pour arriver à ce résultat, « Police-Magazine » a confié à son éminent collaborateur MAURICE CORIEM, dont nos lecteurs connaissent la haute conscience professionnelle, le soin de mener aussi bien à Paris qu'à Dijon une minutieuse enquête sur la fin du conseiller Albert Prince.

Notre rédacteur, après avoir poussé fort loin ses investigations, sans avoir recours ni aux lumières de la police ni à celles de la défense, a acquis « personnellement » la conviction que l'affaire Prince n'avait jamais été orientée dans le bon sens et que des témoignages essentiels avaient été soit passés sous silence, soit considérés comme peu importants.

« Police-Magazine », qui, jusqu'à ce jour, n'a pas pris parti dans l'affaire Prince et qui a enregistré impartialement toutes les thèses, tient à montrer par la publication de son enquête combien l'action de la Justice est difficile à exercer en un tel domaine. Des hommes que nous savons être de bonne foi ont examiné l'affaire Prince et leurs conclusions ont été différentes ! Les passions politiques ont ensuite influencé l'opinion publique au point de la diviser et de l'égarer vers des suppositions toutes peut-être plus fausses les unes que les autres.

L'enquête menée par Maurice Coriem va-t-elle cette fois montrer la bonne voie à la Justice et « Police-Magazine » a-t-il découvert le secret de l'affaire Prince ?

Nous l'espérons et serons fiers d'avoir, par la publication du « rapport Maurice Coriem » que nous venons aux débats, réussi à projeter un peu de lumière sur la mort mystérieuse du conseiller Prince.

Quoi qu'il en soit, nous accueillons ici la nouvelle thèse soutenue par notre collaborateur avec la même impartialité qui nous poussa précédemment à accueillir et à publier des thèses opposées.

Nous n'avons qu'un souci : aider la Justice à découvrir la vérité et calmer l'opinion publique en lui apportant les explications qu'elle réclame.

« P.-M. »

J'ÉPROUVE quelque confusion, écrivant sur une aussi grave affaire, d'en consacrer les premières lignes à ma personne. Si je m'y résouds, c'est que j'y suis contraint.

Je ne suis pas magistrat. Et, s'il se peut, encore bien moins policier. Je ne me prétends pas détective. Qu'on n'attende pas de moi que je me jette sur le plancher, une loupe à la main, pour me relever après cinq minutes en m'écriant : « Je tiens le criminel ».

Seulement j'ai peut-être quelques autres qualités tout de même. D'abord, je n'ai aucun intérêt à conclure dans un sens ou dans un autre. Je n'ai pas de consignes à suivre. Je n'ai pas d'ordres à recevoir. Je suis de bonne foi.

Et je suis aussi d'une franchise totale, qui, je le sais bien, me fera des ennemis dans tous les camps.

Car, il y a, hélas ! des « camps » dans l'affaire Prince. Je ne me soucie pas de les servir ou de leur déplaire.

J'ai honte de tant écrire sur moi-même. Mais, il le faut. Tant vaut l'enquêteur, tant vaut l'enquête. Encore ceci donc, pour mon panegyrique : Je ne suis pas entêté.

Ce qui ne veut pas dire que je suis parti sans avoir mon idée.

J'avais la conviction du suicide du conseiller Prince. Tout semblait, à mon sens, le démontrer. Voyez que je ne m'embarrasse pas d'euphémisme et que je n'abuse pas des points d'interrogation prudents.

Le suicide me semblait évident pour cent raisons. Beaucoup en sont connues. Certaines en sont restées cachées.

Toutes offraient une convaincante apparence.

Le conseiller Prince était invité depuis la seconde semaine de février à s'expliquer devant ses pairs. M<sup>e</sup> Ollivier Jallu l'avait mis en cause au cours d'une plaidoirie où, en termes mesurés, mais nets, il avait regretté l'inaction de la section financière, vainement alertée par le rapport Cousin. Le conseiller Prince avait promis de se justifier par un rapport.

Puis, pour le rédiger, il avait sollicité plusieurs délais qui ne témoignaient pas de sa hâte. Le 20 février, veille du jour où il devait enfin le livrer, il n'en avait pas encore écrit la première ligne.

Le conseiller Prince avait parlé d'une pièce exceptionnellement grave, libératrice pour sa conscience, qu'il voulait faire photographier par les services de l'identité judiciaire. Cette pièce, il ne l'a pas remise à M. Sannié. Nul ne l'a vue.

Le coup de téléphone qui l'appelle en son absence, et que suit aussitôt un retour inopiné, eût rappelé, sans le drame, les classiques procédés de vaudeville. L'achat du couteau effectué à proximité du Palais et à une heure qui précédait de peu l'ouverture de l'audience de la Cour prêtait à de faciles suppositions. Et aussi les promenades du magistrat à la Combe-aux-Fées, la coïncidence d'un meurtre dans un train qu'il venait précisément de juger.

Enfin, le rapport ferroviaire qui présen-

tail la victime placée sur la voie, tournant le dos à l'arrivée du train, comme si un suprême instinct l'eût empêchée de regarder l'affreux mort en face.

Eh bien ! toutes ces suppositions, cependant si logiques, s'écroulent et s'effondrent.

Il ne convient pas de rejeter les déductions. Ce serait nier la raison.

Seulement, elles ne sont rien contre les faits. Les faits sont tout. Eux seuls m'ont convaincu.

Je cherche encore l'enquêteur qui, dans cette affaire, ou même dans une autre, aura dit : « J'ai changé d'avis ».

Parmi les gens de justice ou de police, on n'a jamais vu ça...

Je ne suis pas un romantique. Encore moins un exalté. Je n'ai pas de goût pour les « mystères ». Surtout je ne saurais les expliquer par des histoires rocambolesques.

J'aurais honte de tenter des recherches sur la vie privée d'un mort. Et, de même, d'un vivant. Cette salissure m'apparaît ignoble. J'ajoute qu'ici elle est inutile. Inutile, du moins, à la vérité.

L'enquête qu'on va lire a été entreprise dans le sentiment que j'exprime. Elle n'est pas la conséquence d'une curiosité qui veut s'assouvir, d'une recherche facile de sensationnel. Elle a été conçue et exécutée par hasard. Ce hasard est celui d'une révélation qu'un homme de notre métier a le devoir de vérifier.

Une recherche qu'on entreprend librement conduit, je viens de le voir, où d'autres ne sont pas parvenus. Sans doute ne l'ont-ils pas voulu. Cependant, quelle tâche émouvante, passionnante !

L'affaire Prince est trop humaine, trop

effroyable pour que la littérature y trouve sa place. Tout de suite, afin qu'elle ne puisse ressembler à un roman dont je conçois toute l'inconvenance, je veux vous en livrer, sans phrases, les conclusions. Ce sont celles que m'a dictées l'enquête que j'ai tentée.

Une opinion ? Vous entendrez les témoins, vous verrez les faits.

1° Le conseiller Prince a été à Dijon chercher un document.

2° Le conseiller Prince a été attiré dans un guet-apens.

3° Le conseiller Prince a été assassiné.

Je ne prétends pas tout expliquer. Je prétends seulement ne rien cacher de ce que j'ai vu et su.

Je ne soutiens pas que tout est clair dans ce drame. Mais tout n'y est pas, non plus, obscur.

La dernière, la suprême question : Qui a tué le conseiller Prince ?

Il faudrait déjà répondre à celle-ci : Pourquoi l'a-t-on tué ?

Je viens de parcourir un pays où ceux qui savent tremblent de répéter ce qu'ils savent. Ils redoutent ou on leur fait redouter les pires châtiments. D'aucuns qui m'aiment m'ont conseillé : « Ne vous mêlez pas de ça. C'est dangereux. »

Je ne suis pas un héros. Moi aussi, j'aime la vie. Je leur ai dit : « Ne dramatisez pas. Un malheur qui vous adviendrait parce qu'on sait que vous savez serait vraiment trop opportun. Que diable ! on n'attache pas tous les jours un homme sur les rails de la Combe-aux-Fées !... »

Je griffonne ces lignes hâtives dans le train qui me ramène de Dijon, tout frémissant encore des révélations qui ont bouleversé ma conviction. J'ai l'honneur de les livrer à ce journal libre. Tant d'autres reculeraient sans oser les accueillir ! Tant d'autres les accueilleraient trop vite pour satisfaire leur polémique ou leur passion !

Au surplus, il est temps que l'enquêteur s'efface derrière son enquête. En toute impartialité, en toute sincérité.

Je ne veux rien démontrer. Je veux tout vous montrer.

Est-ce donc si difficile de dire simplement la simple vérité ?

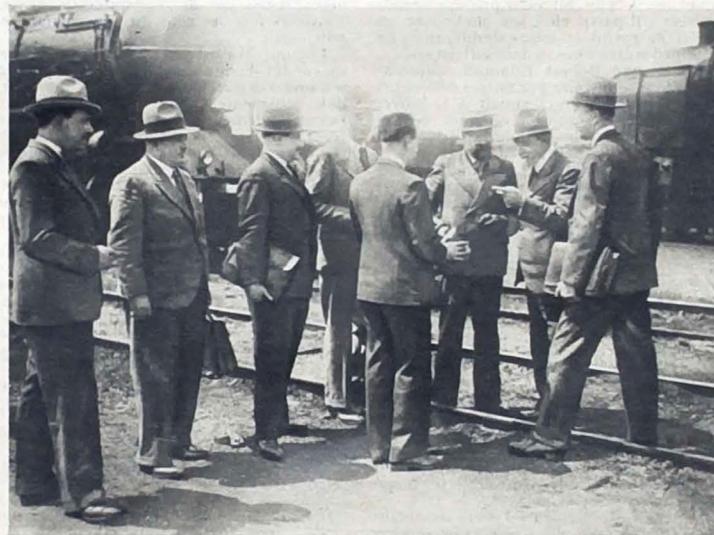
(A suivre.)

MAURICE CORIEM.

LA SEMAINE PROCHAINE  
**POLICE-MAGAZINE**  
 PUBLIERA IN EXTENSO LE  
**« Rapport Maurice Coriem »**  
 DONT LES CONCLUSIONS  
 SONT SENSATIONNELLES



M<sup>e</sup> Maurice Garçon (à gauche) et M<sup>e</sup> Poignard, les auteurs du rapport rétalant le rapport Guillaume.



Les magistrats, parmi lesquels on reconnaît M.M. Ordonneau, Rabut et Guillaume, enquêtant au dépôt de locomotives de Périgny où se trouvait alors la fameuse machine tamponneuse. (Nyt.)

Un policier autrichien est soupçonné



Le directeur de la police de Budapest, M. Steinhäusl, est en ce moment sur la sellette. Les prisonniers faits lors du « putsch » des derniers mois le désignent comme l'un des chefs du mouvement. M. Steinhäusl proteste...



M. Sisleron, contrôleur de la Sécurité Nationale, a comparu devant le conseil de discipline. Chargé du service d'ordre à Marseille, lors du débarquement du souverain Albert I<sup>er</sup>, M. Sisleron est accusé de négligences coupables. M. Sisleron (à gauche), qu'assistait M<sup>re</sup> de Moro-Giafferi, a été révoqué. Il devait être mis à la retraite en décembre. (I. P.)



La Société Spéciale Financière à Paris, dirigée par Charles Lévy, a sombré dans un krach important. Dans cette auto (à gauche), M. Joseph Lévy, frère du financier, se rend à la Police Judiciaire avec le commissaire Ameline. La Société Spéciale Financière avait financé, entre autres, Le Roi Pausole et Don Quichotte, deux films hypercoûteux. (M. P. P.)



Un faux ecclésiastique, Paul Saillard, trente-et-un ans, a été arrêté, gare de Lyon, à Paris, par les inspecteurs Lafite et Monlet. Vêtu en ecclésiastique, portant indûment le ruban de la Légion d'honneur, Saillard commettait l'escroquerie classique « au cautionnement ». Il offrait des places de géant dans des œuvres religieuses et se faisait remettre de 5 000 à 15 000 francs comme caution. A gauche : Saillard en civil ; à droite : en faux abbé. (Rap.)

On vient de casser, pour vice de forme, l'arrêt de la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure condamnant Serge de Lenz. Serge, de ce jail, repasse devant ses juges. Le voici avec son avocat en attente de l'audience. (Rap.)



La crise ministérielle ne s'est traduite par aucun incident grave, la rapide constitution du cabinet Flandin ayant rassuré l'opinion parisienne. Voici une patrouille de gardes mobiles évoluant sur la place de l'Opéra et effectuant une ronde nocturne sous l'œil indifférent des passants. (Rap.)

M. Gabriel Sabatier, dont la femme eut une liaison avec M. Paul Faure qui avait été interné abusivement, avait écrit une lettre de menaces à une étudiante, M<sup>lle</sup> Faure, qui n'avait de commun que le nom avec... le séducteur de M<sup>me</sup> Sabatier. M. G. Sabatier a été condamné à 25 francs d'amende, et les deux complices à 200 francs d'amende pour adultère. (Rap.)

# POLICE MAGAZINE

**une  
explication  
sensationnelle  
de la  
mort  
de  
M<sup>r</sup> Prince**



*Lire pages 2, 3, 4, 5, 6, le " rapport MAURICE CORIEM ". Ci-dessus, la maison de M. Prince vue du square Boucicaut, d'où certains individus guettèrent le conseiller.*





cesser de le dire. Étonnante coïncidence. Pas un témoin douteux en cette affaire ! Voici ce qu'a dit le témoin Cholet, devant le juge, comme devant la police et ce qu'il confirme :

« Le mardi 20 février dernier, je descendais la rue Guillaume-Tell en direction de la gare. Il était, selon moi, dix-huit heures. J'étais sur le trottoir de droite et j'arrivais au coin de la rue des Perrières quand une voiture qui montait la rue Guillaume-Tell m'obligea, pour me garer, à monter sur le trottoir. Je n'ai aperçu aucun des occupants de cette voiture, mais, à son passage à ma hauteur, j'ai entendu que l'on se disputait à l'intérieur, puis j'ai perçu comme un râle. Les cris par moi entendus provenaient d'une voix forte. J'ai aperçu un monsieur que je ne connaissais pas, mais qui est M. Collion, ici présent, et auquel j'ai fait la réflexion suivante : « Ils ont l'air de se tabasser là dedans ». J'ajoute qu'au moment où la voiture est arrivée à ma hauteur, si je n'étais pas monté à nouveau sur le trottoir, j'étais écrasé, car à ce moment la voiture a fait une embardée, puis elle est revenue sur le côté droit en montant et elle faillit renverser M. Collion ici présent ».

Il est à présumer que le chauffeur, ému de ce qui se passait dans la voiture et se sentant complice, a manqué de rectitude dans le maintien de son volant. Le quatrième témoin du fait est M. Pagniez. M<sup>me</sup> Pagniez ne m'a pas, elle non plus, accueilli sans inquiétude. Dans toute cette affaire, j'ai vu les femmes craindre pour leur homme. Et il faut dire que la Sûreté n'a rien fait pour les rassurer. Je n'en tire aucun argument. Je constate seulement un fait : on eût voulu ne rien savoir qu'on n'eût pas agi autrement. C'est par un heureux hasard, malgré tout, qu'on en sait encore autant. Mais il ne faut pas le laisser perdre. On s'y essaie présentement.

Les enquêtes des journalistes ont tout de même du bon. Devant le petit pavillon habité par M. Pagniez, un vieil homme s'approche bégayant d'angoisse. Il jure qu'il n'est pas M. Pagniez. Mais il veut savoir ce que je veux à M. Pagniez. Il essaie de me dire que M. Pagniez est parti, sans laisser d'adresse. Et il rentre chez lui. Son parapluie, au bout de son bras, tremble d'émotion. Le pauvre homme ! Un voisin m'explique que, depuis l'affaire, il vit dans la terreur. Lui aussi, il a peur de la mafia ! Ah ! comme il regrette d'être passé au coin de la rue des Perrières et de la rue Guillaume-Tell, ce jour du 20 février.

Du moins trouve-t-on dans le dossier la relation qu'il a, comme les autres témoins, soutenue devant la brigade mobile et le juge d'instruction :

« Le 20 février dernier, à une heure que je ne puis préciser, mais il faisait déjà nuit, car les becs de gaz étaient déjà allumés, je montais la rue Guillaume-Tell sur le trottoir de droite quand, arrivés à la hauteur du garage faisant le coin de la rue des Perrières, j'ai été dépassé par une forte automobile de laquelle je n'ai remarqué ni la marque ni le numéro d'immatriculation. Cette voiture allait assez rapidement sans que je puisse dire la vitesse qu'elle faisait.

Sur le devant se trouvaient le conducteur, et, à l'intérieur, trois hommes dont l'un d'eux était debout. Ils disculaient très fort. C'est à ce moment que je fus rejoint par le livreur de la maison Hubert David, ici présent, que je connus de vue, mais dont j'ignore le nom et qui me dit : « On dirait qu'on se bat là dedans ! ». Il est exact que lors de ma première déposition je vous avais indiqué qu'il pouvait être environ cinq heures. Mais ceci n'était qu'approximatif, car je ne me suis pas rendu compte de l'heure qu'il était. En tout cas, il faisait déjà nuit, car tous les becs de gaz étaient allumés ».

Donc, du témoignage de deux témoins en parfait accord, il résulte les faits suivants :  
A la nuit tombante, une automobile est passée sous le pont de l'Arquebuse.  
Cette voiture était forte et de couleur sombre.

Le chauffeur était seul sur le siège avant. Trois hommes étaient sur le siège arrière. L'homme placé au milieu était pâle, hagard et paraissait épouvanté.  
L'homme placé à droite était fort, corpulent et grisonnant.  
C'est aussi le signalement de « surveillant » du square Boucaual.

Du témoignage de quatre autres témoins, en parfait accord, il résulte les faits suivants, qui sont les mêmes :  
A la nuit tombante, une automobile est passée rue Guillaume-Tell, continuation logique du trajet de l'auto passée sous le pont de l'Arquebuse en direction de Plombières.

Cette voiture était forte et de couleur sombre.

Le chauffeur était seul sur le siège avant. Trois hommes étaient sur le siège arrière. Une scène violente se déroulait dans la voiture. On a entendu un râle.

Les occupants de cette voiture ne se sont jamais fait connaître.  
ET ON NE LES RECHERCHE PAS, SOUS LE PRÉTEXTE QUE LES TÉMOINS, QUI, CEPENDANT, SONT UNANIMES, NE SONT PAS D'ACCORD ENTRE EUX.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette carence ne s'explique pas. Ainsi, les automobilistes mystérieux se sont évaporés.

Nous allons les retrouver au moment où ils continuent l'exécution de leur forfait.

### L'auto passe route de Troyes. L'homme crie au secours.

Mme Prince mère a reçu le 4 octobre la lettre qu'on va lire et qui lui a été adressée à la date du 3 par une dame Elise Marin domiciliée route de Dijon à Troyes, au lieu-dit : en bas de Talant. J'ai en ma possession cette lettre originale et inédite. Comment ? N'importe. La voici.

Pour en faciliter la lecture, j'en corrige l'orthographe. Mais je laisse telle quelle l'incorrection des phrases. Il n'est pas besoin de syntaxe pour être véridique. M<sup>me</sup> Elise Marin l'est-elle ? Vous apprécierez quand je vous aurai relatés entretiens avec elle. En tout cas, le rapport Guillaume repousse son témoignage comme il le fait exactement de tous les témoins et de tous les témoignages de cette affaire. Ceci est une simple constatation. Je n'en peux dégarer ni les conséquences ni les causes.

LETTRE DE MME ELISE MARIN :  
Talant, le 3 octobre 1934.

Madame Prince mère,  
Excusez-moi, madame, si je vous rappelle le souvenir de votre cher fils, monsieur le conseiller Prince, je m'exprime à vous dire :  
Le rapport Guillaume que j'ai lu il n'y a pas longtemps ne fait pas attention à ma déposition devant M. le juge Rabut. C'est pour cela que j'écris cette lettre.  
Madame Prince, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me croire. Je peux



Notre collaborateur Maurice Coriem. (H. M.)

vous conduire même dans l'endroit comme j'ai fait aux enquêteurs qui sont venus me trouver chez moi. J'étais partie ce soir-là à cinq heures et demie. Il faisait ce jour-là une journée de printemps, un beau soleil toute la journée. J'allais comme de coutume au-devant de ma fille qui restait en classe et à l'étude jusqu'à six heures du soir où elle devait m'attendre à l'arrêt du tramway. Sortant de chez moi, au bout de mon chemin, il y avait une automobile arrêtée dont les occupants se cochaient, faisant ma route par coïncidence. Je pris ma gauche, ce que je ne faisais pas d'habitude. Près d'une petite courbe de la route, à l'endroit où d'ailleurs j'ai été surprise de voir trois automobiles s'arrêter, l'une derrière l'autre, par devant moi, qui m'empêchaient le passage, j'ai dû monter sur l'herbe.  
La première auto était une auto noire. Il y avait quatre hommes dedans correctement vêtus. La deuxième automobile était gris foncé et toute petite auto basse à carreaux carrés. C'est là que j'ai vu venir près de moi à la suite un homme emmaillotté dans un linge blanc ou camisolé sans bras, tête nue, de grands yeux noirs, me criant d'une voix angoissante : « A moi ! A moi ! » par deux fois. Aussitôt, l'homme qui était à côté de lui le repoussait en lui disant par deux fois : « Mais non, mon vieux ! Mais non, mon vieux ! »

De l'autre côté du monsieur en blanc, j'ai pu apercevoir deux mains qui retiraient le monsieur, donc votre fils le malheureux, sur son siège au milieu. Malgré cela, j'ai essayé de revoir ce moribond camisolé que j'avais vu par deux fois, me criant : « A moi !  
Mais l'homme qui était habillé de gris, de petite taille avec un chapeau gris à larges bords, l'homme était un homme trapu, de larges épaules, qui repoussait le malheureux, se retournait à ma face avec un regard de

menace de brigand, me cochant avec ses épaules et son chapeau le carreau. J'ai dû reculer malgré moi. J'ai encore malgré tout essayé de voir ce moribond que j'avais vu. J'ai encore eu le temps d'aller derrière la voiture et essayé de le voir. Le carreau de l'automobile était bouché et là la voiture a démarré et la troisième où il y avait trois ou quatre hommes suivait les occupants de la deuxième voiture. Je vous dirai, madame, (ib) m'ont bien vu. Je crois devoir vous dire qu'ils s'étaient arrêtés parce qu'il y avait un gros camion jaune qui descendait sur Dijon et une limousine qui demandait le passage qui allait aussi dans la direction de Troyes. Les trois automobiles partirent ensemble. J'ai regardé le numéro de l'auto grise dont j'ai fait part à ma petite-fille à mon arrivée près d'elle, encore égarée de ce que j'avais vu. J'ai été indécise. Je ne savais ce que je devais faire. En tout cas, ma première idée était d'entrer au café situé à l'arrêt du tramway et de téléphoner à la gendarmerie. Je me repens sincèrement, j'ai un très grand regret, croyez-moi, madame Prince. J'ai bien vu votre fils dans la voiture grise. D'ailleurs je l'ai reconnu au Bien public (journal local où le portrait du conseiller est affiché dans la salle des dépêches). En rentrant chez moi avec ma petite fille, j'en ai fait part à M. Clausse de ce que j'avais vu et, encore tout égaré quelques jours après, je le disais à un capitaine retraité, sa propriété d'agrément est près de chez moi, et aussi à un gendarme qui était venu changer le fascicule de mobilisation de M. Clausse.

D'ailleurs, c'est par le conseil de M. le capitaine que je me suis décidée à écrire à M. Rabut en lui demandant son silence professionnel à mon égard. A l'instruction où j'ai été appelée par la magistrature de Paris, au cabinet de M. le juge d'instruction dans un passage où j'étais questionnée au sujet de la mort de M. le conseiller Prince, le magistrat me posait cette question : « Qu'en savez-vous si ce n'était pas un fou ? » je me suis levée de mon fauteuil où j'étais assise. J'ai répondu à ce magistrat que je ne connais pas, qui me questionnait : « M. Prince ne s'est pas suicidé et ce n'était pas un fou puisque je l'ai reconnu et M. Prince me criait : « A moi ! »

Mes témoins à qui je l'avais pu dire devaient passer après moi. En suite, M. Clausse a passé à son tour au cabinet de M. le juge pour être entendu et pour bien entendre confirmer mes dires. M. le juge qui le questionnait lui a demandé si je n'étais pas nerveuse et si je ne lisais pas des romans.

Ensuite, M. le capitaine retraité qui m'avait conseillé d'aller retrouver M. Rabut. C'est sur ses bons conseils que je me suis décidée à écrire à M. Rabut. M. le capitaine a confirmé mes dires ainsi qu'un employé de la gare.

Madame Prince, croyez-moi, je suis sincère à tout ce que j'ai vu et à tout ce que je vous écris.

Je suis âgée de cinquante-trois ans, grand-mère cinq fois, donc j'étais mes petits-enfants, un fils mort au champ d'honneur à la grande guerre.

Je partage avec vous, madame, votre grand malheur. Que faut-il en voir dans la vie !

Mes sincères respects auprès de toute la famille. Je désire vous dire toute la vérité.

Chez M. Clausse, coureur, en bas de Talant.

Je ne méconnaissais pas les divergences de cette déclaration avec celles des autres témoins quant à la couleur de l'auto et surtout quant à sa forme. Je ne soutiens pas qu'un erreur sur ce point est facile. Ni, non plus, qu'il est possible que l'homme ligoté, « camisolé » comme dit M<sup>me</sup> Marin, ait été porté d'une auto dans l'autre. Et il est évident que trois autos dans cette affaire, c'est beaucoup. Mais il est une autre déclaration que nous allons voir et qui est confirmative.

En tout cas, la route de Dijon à Troyes est la suite de l'avenue Victor-Hugo, elle-même prolongement de la rue Guillaume-Tell. Le jour et l'heure concordent.

M<sup>me</sup> Marin a fait sa déclaration tout de suite à plusieurs voisins. Et aussi à un gendarme qui a dû en faire un rapport sur lequel on n'a pas enquêté. C'est en raison de ce silence que M<sup>me</sup> Marin a écrit au juge d'instruction qui n'avait pas été saisi de sa déclaration.

J'eus deux entrevues avec M<sup>me</sup> Elise Marin. Je ne répéterai pas ses déclarations. Elles sont celles de la lettre qu'elle a écrite à M<sup>me</sup> Prince, lettre qu'on vient de lire. C'était le samedi 10 novembre. Sous une pluie de déluge je suis arrivé devant la maison de bois qu'elle habite en plein champ. Quand j'y suis parvenu, j'ai appris que d'autres enquêteurs étaient occupés à l'interroger. Un minuscule auvent m'offrait un refuge contre la baraque. En même temps, ce refuge me permettait d'entendre l'interrogatoire. Je n'aime pas écouter aux portes. Mais je ne pouvais pas ne pas entendre. J'ai tout entendu.

S'il s'agissait, comme je le croyais alors, d'une enquête de police, je rapporterais l'entretien. A sa sortie, j'ai reconnu un confrère qui a porté sur l'affaire d'ardentes investigations. Il était accompagné d'un commerçant dijonnais dont l'établissement a été cité — fort honorablement d'ailleurs — au cours de l'enquête. Et, bien que celui-ci ait recommandé à M<sup>me</sup> Marin de « ne pas parler » aux journalistes, je ne commenterai pas sa présence en ce lieu, moins explicable que la mienne.

L'important c'est la confirmation de M<sup>me</sup> Elise Marin. Elle a mimé devant moi le : « A moi ! A moi ! » de l'occupant de l'auto, avec une bonne foi qui paraît absolue.

Son désintéressement n'est pas moins grand. Elle m'a déclaré être prête à renoncer par écrit à la prime offerte au cas où elle ferait découvrir les coupables. Bien plus : de l'argent lui a été offert. Elle a refusé. Je le sais. Je ne le sais pas parce qu'elle me l'a conté. Je répète : Je le sais. Je ne veux pas en dire plus.

### Les autos vues par Mme Marin arrêtées près de la Combe-aux-Fées.

Ce témoignage n'offre pas la même certitude que ceux qui, cependant, ont été négociés par l'information ? Pourquoi ? Admettons-le, sans autre raison.

Mais écoutons parler M. Lécivain. Je l'ai rencontré à la Bourse du Commerce de Dijon. M. Lécivain est représentant en vins et marchand de bestiaux. C'est un solide Bourguignon, un homme franc.

Le même soir du 20 février en compagnie de M. Fagot, industriel, et de l'employé de celui-ci, M. Thérèlle, il a vu depuis le monument aux morts de Talant, sur le chemin des Quetins qui part de la route de Dijon à Troyes pour aboutir à la Combe-aux-Fées, trois automobiles — et non pas deux comme le prétendent inexplicablement les rapports — arrêtées tous feux éteints et dissimulés dans des bosquets de sapins ou sur les bas côtés de la route. Or, détail troublant, ces trois voitures qu'il a parfaitement vues auprès desquelles il est passé, offrent exactement les mêmes apparences que celles décrites par M<sup>me</sup> Elise Marin. Et elles étaient arrêtées dans le même ordre que celle-ci a relaté. Elles étaient vides. Ceci se passait vers sept heures du soir.

M. Lécivain me conte toutes les difficultés qu'il a rencontrées pour faire enregistrer par la police sa déclaration et toute l'insistance qu'il a dû mettre pour qu'elle soit transmise à M. le juge d'instruction Rabut.

S'il a été impossible de mettre en doute ce témoignage appuyé de ceux de MM. Fagot et Thérèlle, du moins la portée en est-elle ruinée par les rapports ne mentionnant que deux voitures et non trois. Pourquoi ?

Les trois voitures signalées par M<sup>me</sup> Elise Marin, la grosse auto noire et le petit cabriolet route de Troyes, sont vues par ces trois témoins abritées et cachées sur le chemin de la Combe-aux-Fées.

Ainsi, le trajet de l'auto suspecte et de son prisonnier hôte, râlant et garrotté est, établi depuis le centre de Dijon jusqu'au lieu où Albert Prince a trouvé la mort.

Est-ce tout ? J'ai vu aussi M. Limouzinéau qui fut adjoint à M. Rabut pour instruire cet étonnant procès. Plus encore que M. Rabut, il a suivi les témoignages. M. Limouzinéau est un jeune magistrat, infiniment aimable et distingué. Je suis convaincu qu'il eût désiré la découverte de la vérité. Quant je lui ai parlé de tous ces témoignages concordants et positifs, il n'a pas nié leur pertinence. Il m'a dit seulement d'un ton navré :

— Sans doute. Mais tout cela ne nous livre pas les coupables.

Comment la vérité arriverait-elle jusqu'à nous ? Elle n'arrive pas jusqu'aux juges ! Qui donc lui barre le chemin ?

La vérité ? On ne veut pas la connaître.

OU PLUTOT : ON VEUT NE PAS LA CONNAITRE.

### Pourquoi l'assassinat ? Qui l'a commis ?

Je sais qu'il est dans le dossier de l'instruction une déposition ultra-secrète.

Elle émane d'un artiste peintre qui exerçait son art à la Combe-aux-Fées la veille du drame. Il a remarqué des passants suspects, examinant les lieux. Il affirme en connaître un. Il a donné un nom. Ce nom, je ne m'accorde pas le droit de le répéter. Mais la Justice a le devoir de contrôler. Le contrôle a-t-il été fait ?

Ce vieux rentier a vu ce qu'il appelle « la répétition du crime » et ce que, après ses dires, je nommerai seulement la « reconnaissance des lieux ».

Il apparaît évident, quand on a recueilli ces révélations murmurées prudemment, qu'une animation inaccoutumée s'est manifestée en ces parages la veille de ce que j'ai toujours appelé le drame et que je dois, à présent, nommer de son vrai nom : le crime.

La surveillance exercée à Paris sur le conseiller Prince, le caractère de ces « surveillants », le sonci du magistrat d'emporter sa serviette, la dépêche qu'il a envoyée avant d'être abordé par ceux qui l'attendaient et dont il savait être attendu, le soin par lui apporté à ce que M<sup>me</sup> Prince ne l'accompagnât pas, tout cela porte aussi un témoignage. Des suspects dont on a trop vite écarté la suspicion, ont entouré, approché, pressé la victime. Quelle menace ou quelle promesse a pu attirer à Dijon le conseiller ? Que venait-il chercher pour se défendre ou pour attaquer ?

Pourquoi a-t-on tué Prince ? Qui l'a tué ? Je n'en sais rien.

Je suis un journaliste. Je ne suis pas policier. A chacun son métier.

Je le dis sans orgueil : que d'autres fassent leur comme j'ai fait le mien.



Nous avons déjà parlé du krach de la Société Spéciale Financière, rue des Mithurins, Paris. Après Charles Lévy, Joseph Lévy, son frère, a été inculpé. Nous le voyons ici (à droite) gagnant la prison de la Santé. (M. P. P.)

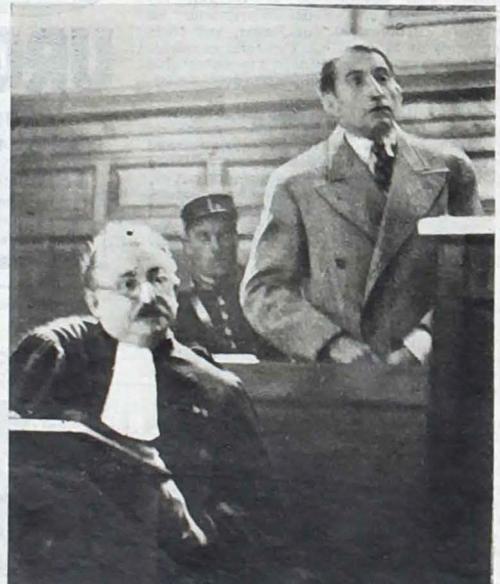
Dans les décombres de leur maison en feu, à Villeneuve-le-Roi, on a trouvé les cadavres à demi carbonisés de l'ancien chanteur de café-concert Gaillardin et de sa maîtresse Maggy Fred. On pense que Gaillardin s'est suicidé après avoir tué la jeune femme. Une photo du couple au music-hall. (F. P.)

Encore un écho de l'affaire Prince : M. Julien Bonin affirme qu'il a vu l'inspecteur Bonny à la Combe-aux-Fées avant la mort de M. Prince. M. Bonin, que représente notre document, a réitéré ses accusations devant M. Rabut. (F. P.)



On sait que, tout dernièrement, une jeune employée des Postes remplissant les fonctions d'infirmière à l'île de Porquerolles (près d'Hyères). M<sup>lle</sup> Raffi, avait été trouvée dans la rue à demi assommée. Dans son bureau, la comptabilité avait été brûlée. M<sup>lle</sup> Raffi, qui fut

habilement cuisinée, a dû finir par avouer qu'elle avait simulé une agression pour cacher des détournements. Voici le bureau des Postes de Porquerolles où s'était déroulée la simulation agression et M<sup>lle</sup> Raffi à l'hôpital. (N. Y. T.)



Plusieurs jeunes gens ont été arrêtés à Paris, par les soins du brigadier-chef Moreux, que l'on peut voir en melon, à droite, alors qu'ils cherchaient à écouler du tabac de contrebande dans certaines « bolles » où l'on s'amuse. Ils ont été envoyés au Dépôt. (M. P. P.)

Charles-Antoine Raffard, pompier volontaire à Achères-la-Forêt (Seine-et-Marne), a comparu devant les Assises pour incendies volontaires. Ce singulier pompier mettait le feu aux bois pour avoir le plaisir de les éteindre ! Cinq ans de réclusion à cet étrange incendiaire. (Rap.)

Le baron de Lussatz, en qui l'on crut un instant tenir l'un des assassins du conseiller Prince, a comparu devant le tribunal correctionnel de Nice pour détournement de timbres fiscaux. Il était défendu par M<sup>e</sup> de Morro-Giafferri. Le baron répond aux questions du président. (N. Y. T.)

# POLICE MAGAZINE

## BONNY

## arrêté



Lire, page 12,  
l'article de  
**GEORGES OUBERT**,  
sur l'arrestation  
du "Premier  
Policier de France"

# Bonny arrêté

La veille du jour où les jurés de la Seine devaient rendre un verdict d'acquiescement en faveur du journal *Gringoire*, quelqu'un de bien informé au Palais de Justice m'avait confié, sous le sceau du secret :

— Bonny est « fait ! ». La déposition accablante de M<sup>lle</sup> Cotillon l'a irrémédiablement compromis et, les débats terminés, l'avocat général Gaudel demandera son arrestation. N'est-ce pas sensationnel ?

C'était sensationnel, en effet, mais pas tout à fait exact, car c'est le lendemain seulement du procès que l'inspecteur Bonny fut arrêté, non sur réquisitoire de M. Gaudel, mais à la suite d'un mandat d'amener émanant de M. Normand, juge d'instruction. Et la déposition de M<sup>lle</sup> Cotillon n'y était apparemment pour rien puisqu'il s'agissait d'une vieille histoire, « l'affaire Volberg ».

Si l'insiste sur le mot apparemment, c'est que j'ai certaines raisons. Je les exposerai tout à l'heure.

Donc le coup de théâtre se produisit le samedi 1<sup>er</sup> décembre.

Ce jour-là, à 3 heures de l'après-midi, l'inspecteur principal Moreux et l'inspecteur Maximy, de la police judiciaire, se présentèrent au domicile de leur collègue de la Sûreté nationale et demandèrent à parler à M. Bonny.

Lorsque celui-ci se trouva devant eux, dans la pièce où on les avait fait attendre, il eut tout d'abord un léger sursaut ; mais il se reprit bien vite et pas un mot d'étonnement ne sortit de ses lèvres.

Il avait compris.

— Je vous salue, dit-il simplement. Moins d'une demi-heure plus tard, celui qui depuis tant de mois a défrayé la chronique était conduit au cabinet de M. Normand où le magistrat instructeur lui signifia aussitôt qu'il le plaçait sous mandat de dépôt pour corruption de fonctionnaire dans « l'affaire Volberg ».

Prévenus, les avocats de Bonny, M<sup>rs</sup> Philippe Lamour et Edmond Aaron, étaient accourus aussitôt et assistaient à cette première prise de contact entre le nouvel inculpé et le juge d'instruction.

Un beau duel s'ensuivit :

M<sup>rs</sup> Philippe Lamour faisait valoir que son client, dans « l'affaire Volberg », n'avait pas été interrogé depuis juillet dernier et que, de toute façon, la corruption de fonctionnaire n'entraînant pas obligatoirement une peine d'emprisonnement, la détention préventive ne pouvait se justifier.

M. Normand, de son côté, répondait que l'arrestation de l'inspecteur était décidée depuis plus d'un mois et que seul le souci de ne pas influer sur les décisions du jury chargé d'examiner le procès Bonny-Gringoire avait retardé l'exécution de cette mesure.

Après trois heures de discussion et malgré un ultime effort de M<sup>rs</sup> Philippe Lamour, Bonny prenait le chemin de la Santé.

Ici j'ouvre une parenthèse pour faire remarquer ceci :

Loin de moi la pensée de vouloir mettre en doute les déclarations de l'honorable magistrat qu'est M. Normand. Cependant j'ai l'impression que le procès Bonny-Gringoire est bien pour quelque chose dans l'arrestation du premier nommé.

Autrement dit, je puis exprimer ainsi ma modeste opinion :

C'est bien moins pour empêcher toute tentative de fuite de la part de l'inspecteur principal que pour satisfaire l'opinion publique que fut décidée et exécutée sitôt le procès terminé l'arrestation de Bonny. Voici pourquoi je disais tout à l'heure : apparemment...

Cela n'empêche que M. Normand avait sans doute depuis longtemps déjà des présomptions suffisantes de la culpabilité du policier dans « l'affaire Volberg ».

« L'affaire Volberg » ?

Au fait, vous en souvient-il ?

Je vais la résumer pour ceux de nos lecteurs qui l'auraient oubliée :

Elle fut évoquée, devant la Commission d'enquête sur les affaires Stavisky, le 20

juin dernier. Mais les faits qui la constituaient remontaient au 3 avril 1929, c'est-à-dire cinq ans auparavant. A cette date, l'inspecteur Bonny avait pris possession, chez le tailleur Lidwal, d'un pardessus et d'un complet veston, le tout se montant à la somme de 4 000 francs. Qui donc avait acquitté cette facture ? Était-ce le policier avec ses maigres appointements ?

C'est justement ce détail que les membres de la Commission, curieux comme de juste, voulaient connaître.

Mais, tandis que Bonny affirmait qu'il avait payé lui-même son pardessus et son complet veston, M. Mandel, « l'homme de Clemenceau », communiquait à ses collègues de la Commission un reçu du tailleur Lidwal, reçu qui indiquait nettement que la facture avait été réglée par un étranger résidant en France, le Lithuanien Volberg. Qui devait-on croire ?

On le sut bien vite.

Le tailleur Lidwal montra ses livres sur lesquels on trouva la mention : Valeurs, 4 000 francs (Bonny 1 750 francs).

Puis, lorsque l'inspecteur principal eut exhibé un reçu de la somme de quatre mille francs en bonne et due forme, établi à son nom, le tailleur expliqua qu'il avait réuni deux factures semblables à M. Volberg, l'une d'elles étant destinée à Bonny.

La conviction des membres de la Commission était désormais faite et la justice allait suivre son cours.

En effet, le dossier de Bonny fut communiqué à M. Chéron, alors garde des Sceaux, qui le transmit, à toutes fins utiles, au Parquet général de Paris. Et, le 10 juillet dernier, M. Gomié, procureur de la République, celui-là même qui avait assisté au



L'inspecteur Bonny entre ses deux avocats, M<sup>rs</sup> Ed. Aaron et Ph. Lamour. (Mondial Photo Presse.)

pas moins : l'inspecteur Bonny avait été suspendu de ses fonctions en janvier, pour ces mêmes motifs, en attendant sa comparution devant le Conseil de discipline. Mais celui-ci, le 2 mars, l'avait acquitté, ayant estimé que les faits étaient trop peu établis pour motiver une sanction.

L'information ouverte par M. Normand avait été, on le voit, beaucoup plus approfondie.

Bien sûr, il aurait été préférable d'entendre à ce sujet M. Volberg lui-même, mais ce dernier est actuellement en Suisse et dans ce pays la corruption de fonctionnaire étant un délit et non un crime, il y a prescription. La demande d'extradition formulée par le gouvernement français a donc été refusée.

Cela a-t-il grande importance ?

Je ne pense pas : au sujet de « l'affaire Volberg », il semble bien que l'opinion générale soit faite.

Simon, qui a fait à un de nos confrères quotidiens les confidences suivantes :

« M<sup>lle</sup> Cotillon me disait un jour le jour les menaces dont elle était l'objet de la part d'un « policier ». Après lui avoir fait mettre 650 000 francs dans le cercle, Dubois la terrorisait en lui répétant : « Si vos photographies paraissent, le comité du cercle ne vaudra plus de vous pour gérant et vous perdrez vos 650 000 francs. » J'avais beau la rassurer et lui dire que le comité était composé de trop braves gens pour s'associer, même indirectement, à de pareilles manœuvres, M<sup>lle</sup> Cotillon était dans une telle terreur, dans une telle dépression nerveuse qu'elle perdait tous moyens de défense. Les maîtres chanteurs, ayant appris que je soutenais la résistance de leur victime, s'attaquèrent également à moi : « Il y a un dossier sur vous à la police, me disaient-ils. Nous le sortirons. »

« Je me moquai de ces menaces, ce qui me valut une agression et un coup de canne sur la tête. »

Le général de Lavalatte, duc de Saint-Simon, s'est d'ailleurs rendu au Palais de Justice, accompagné de son avocat M<sup>rs</sup> Ignace, et a déposé une plainte ayant un rapport direct avec l'affaire Cotillon. Il s'est même constitué partie civile.

Cela confirme bien ce qu'avait dit, à l'issue du procès Bonny-Gringoire, M<sup>rs</sup> Henri Torrès :

— L'affaire Bonny commence !

Il est vrai que, de son côté, mais assurément pour des raisons différentes, M<sup>rs</sup> Philippe Lamour, le jeune et déjà brillant avocat, a déclaré la même chose.

Puis il a ajouté :

Mon client, l'inspecteur Bonny, est décidé, sans aucun ménagement, à dénoncer dans tous ses détails l'entreprise menée pour rejeter sur lui toutes les responsabilités.

Pour ce, nous ne reculerons devant aucune révélation, si grave soit-elle. Tout sera fait au grand jour !

« Actuellement, il faut attendre.



Le taxi emmenant l'inspecteur Bonny quitte la cour intérieure de l'ancien dépôt du Palais de Justice pour le conduire à la prison de la Santé. (Mondial Photo Presse.)

domicile du policier à la fameuse remise des talons de chèques, M. Gomié prenait la décision de signer un réquisitoire introductif d'instance, tendant à inculper l'inspecteur principal Bonny, le Lithuanien Volberg et tous autres de trafic d'influence, de corruption de fonctionnaire et complicité.

M. Normand, juge d'instruction chargé de l'affaire, ne put retenir le délit de trafic d'influence, la prescription étant assurée au bout de cinq ans. Par contre il retint le crime de corruption de fonctionnaire et commença son information.

Il apprit ainsi que M. Volberg s'était adressé à l'inspecteur pour éviter les effets d'un arrêté d'expulsion le concernant. Bonny avait « arrangé ça » et, en manière de récompense, avait demandé le règlement, chez le tailleur Lidwal, de son pardessus et de son complet-veston.

« L'affaire Volberg », si elle était encore, au début de juin, loin d'être aussi connue qu'à la fin de ce même mois, n'en existait

D'ailleurs « l'affaire Volberg » n'est plus la seule maintenant où soit mêlé l'inspecteur principal. Il y en a d'autres !

Tout d'abord, M. Normand instruit contre celui qu'on appela « le premier policier de France » une deuxième information pour corruption de fonctionnaire :

M<sup>rs</sup> Faillant — la femme de celui que M<sup>lle</sup> Cotillon accuse de chantage — ayant été victime du vol de ses bijoux, au Touquet, en 1930, Bonny s'offrit amicalement de les lui retrouver... moyennant quelque argent.

Ayant accepté, M<sup>rs</sup> Faillant fit remettre par son mari diverses sommes à l'inspecteur principal qui ne retrouva pas les bijoux...

... Mais garda l'argent.

Et d'une seconde affaire !

La troisième est instruite par un autre magistrat, M. Benon. Elle concerne la plainte déposée par M<sup>lle</sup> Cotillon contre Bonny et autres, qu'elle accuse de lui avoir fait subir un odieux chantage, au cours duquel elle dut verser près de trois millions.

On sait que la jeune femme a raconté ceci :

— Bonny se promenait avec ma fiche anthropométrique dans sa poche et, chaque fois qu'il venait me voir, il me la montrait en me promettant de la détruire si je lui donnais de l'argent, mais en ajoutant qu'il la remettrait à ses amis les maîtres chanteurs si je n'acceptais pas.

M. Benon a vraisemblablement attaché une grande importance à ces révélations puisqu'il a inculpé les nommés Georges Dubois et Jean Hobart, cités par M<sup>lle</sup> Cotillon, d'escroquerie et d'extorsion de fonds.

Il a en outre décidé d'entendre plusieurs témoins qui auraient été au courant, en 1932, des premiers exercices par les maîtres chanteurs sur M<sup>lle</sup> Cotillon.

Un témoignage mérite de retenir tout particulièrement l'attention. C'est celui du général de Lavalatte, duc de Saint-

La déposition de M<sup>lle</sup> Andrée Cotillon qui reproche à M. Bonny de l'avoir fait « chanter ». (Mondial Photo Presse.)



Attendons. Et profitons de ce court répit dans l'actualité pour faire une constatation :

Le 2 mars 1934, l'inspecteur principal Bonny était acquitté par le conseil de discipline.

Le même soir, chez lui, en présence de M. Gomié, procureur de la République, M. Ordonneau, juge d'instruction, M. Dalgay, commissaire, il se faisait remettre les talons des chèques signés de Stavisky par notre vieille connaissance Georges Hainneaux, dit « Jo-la-Terreur ».

Deux jours plus tard, M. Chéron le faisait appeler, le sacrant « premier policier de France » et lui disait, en le frappant sur l'épaule :

— Jeune homme, vous avez sauvé la République.

Enfin il le chargeait de retrouver les assassins du conseiller Prince.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1934, l'inspecteur principal Bonny, le « premier policier de France », le « sauveur de la République », était sous les verrous.

Grandeur et décadence !

Et quelle leçon !

Ainsi, un ministre de la Justice a accordé son entière confiance à un homme que beaucoup veulent représenter maintenant comme un redoutable bandit.

Voilà l'abcès qu'il faut percer :

Il est inadmissible que les fonctionnaires de la Sûreté générale puissent être capables de faits que la loi appelle crimes et recevoir en même temps l'accolade d'un garde des Sceaux.

Mais il est inadmissible également qu'une ou quelques brebis galeuses puissent jeter la suspicion sur une corporation qui compte quand même de braves hommes.

Et des hommes braves.

A ce mal, un seul remède : l'épuration immédiate.

Et Bonny peut, pour ce faire, rendre un immense service : qu'il parle, qu'il dise tout ce qu'il sait. Qu'il dénonce même ceux qui, comme lui, ont pu « fauter ».

Qu'il soit franc, très franc.

La justice du pays lui en tiendra compte.

GEORGES OUBERT.



A Valence (Espagne), un homme qui manipulait une bombe dans la rue, devant un cercle de curieux, la fit exploser. Un enfant fut tué, plusieurs blessés, et le terroriste grièvement blessé. Des soldats gardent le sac où se trouvaient les explosifs. (N. Y. T.)



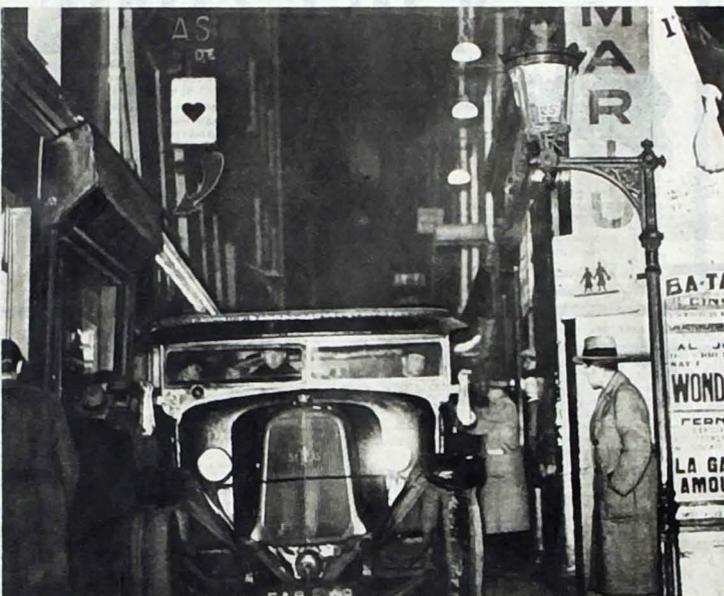
A Prague, l'Université allemande devait restituer à l'Université tchèque des insignes lui appartenant, ainsi qu'une charte ancienne. Les étudiants allemands s'y étant opposés des bagarres ont-éclaté dans la rue. Ici, la police emmène un manifestant blessé. (N. Y. T.)



A Paris, une nommée Léa Foucard, après une discussion violente, a blessé son amant de plusieurs coups de couteau. L'homme est à l'hôpital. La meurtrière, arrêtée, a été surprise au commissariat par l'objectif de notre photographe. (M. P. P.)



Aux Assises de la Loire, à Montbrison, l'énigmatique Bonnet, assassin de Marie Moulin, répond aux questions du président. A gauche, sa complice, Catherine Denuzière. Bonnet a été condamné à huit ans de travaux forcés, et la femme Denuzière à la même peine. Le jugement sera d'ailleurs cassé pour vice de forme. A droite : Catherine Denuzière, quelques années auparavant, avait été parachutiste dans des meetings d'aviation. Cette période de sa vie aventureuse fut pittoresquement évoquée au cours des débats. L'ami de Bonnet avait vraiment curieuse allure sous la combinaison de parachutiste. (Rol. et NYT.)



Les rafles continuent dans Paris sous la vigoureuse impulsion des commissaires de la Police judiciaire. Nombre d'étrangers ont été appréhendés pour divers motifs. On voit sur nos photos, une rafle dirigée par le commissaire Badin. A gauche, voici le car bondé d'agents s'arrêtant



brusquement dans une rue aux nombreux cafés et bals musette. Les agents vont s'élançant, d'un seul élan, au cri de « Haut les majus ! ». A droite, un consommateur, sans rechigner, exhibe ses papiers pour une soigneuse vérification. (M. P. P.)

# POLICE MAGAZINE

# BONNY

## accusé...

## Déclarations sensationnelles



*J'ai fait ces déclarations à M. Leroy dans le seul but de servir la vérité pour la faire connaître au public, connaissant par avance l'indépendance et l'impartialité d'un journal que j'ai souvent eu le plaisir de lire.*

*Brimont*

Lire, pages 4, 5, 6 et 7,  
l'interview de  
l'inspecteur de la  
Sûreté Nationale.

# BONNY ACCUSE...

## L'Inspecteur de la Sûreté Nationale a réservé à POLICE-MAGAZINE l'exclusivité d'une interview sensationnelle

### Quelques-unes des déclarations de Bonny :

« J'aurais voulu pouvoir m'expliquer librement, en simple citoyen ; on ne me le permet pas. »  
 « Il faut bien que je me défende, que je démontre toute la montage d'erreurs et de mensonges accumulés sur moi... »  
 « Parmi les noms qu'Arlette Stavisky prononça, figurait fréquemment le nom de M. Chiappe... »

« Je n'ai pas touché un sou pour la remise de talons de chèque... »  
 « Je maintiens qu'il existe une mafia en France... »  
 « Je ne suis pas l'assassin du conseiller Prince et je n'ai ni de près ni de loin collaboré à son assassinat. »

« En retenant contre moi l'inculpation de corruption de fonctionnaire, on cherche, me semble-t-il, à atteindre toute la police française. »  
 « On savait que j'aurais dénoncé les plus hauts personnages de la République si je les avais rencontrés dans mes recherches : c'est ce qui m'a perdu. »

« Police-Magazine » n'a jamais laissé échapper l'occasion de montrer son indépendance, son impartialité. Dans l'affaire Prince, il a publié successivement deux enquêtes dont les conclusions différaient, afin de faire connaître à ses lecteurs la thèse de l'assassinat et celle du suicide.  
 S'inspirant toujours du même principe d'impartialité, « Police-Magazine » sentait aujourd'hui un document sensationnel dont la répercussion sera immense et qui ne peut manquer de troubler profondément l'opinion publique : l'interview de l'inspecteur Bonny par Maurice Leroy.  
 Cette interview dont « Police-Magazine » s'est réservé l'exclusivité aura une portée considérable.  
 Bonny ne se considère pas comme un coupable qui réclame l'indulgence, mais bien comme

*Je suis le directeur de Police-Magazine*  
*Paris*  
*Je suis le directeur*  
*J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'autorise M. Leroy, à publier dans votre journal, les interviews qu'il a faites de moi, à la condition expresse que dans le corps de ses déclarations, aucune phrase, aucun mot ne soit ni ajouté, ni retranché.*  
*J'ai fait ces déclarations à M. Leroy dans le seul but de servir la vérité pour tout faire connaître au public, et maintenant par crainte de l'indépendance et l'impartialité d'un journal que j'ai sauvé de la prison de la Bastille, j'apprécie agréablement l'initiative de l'inspecteur de la Sûreté Nationale, et vous prie de lui en adresser mes remerciements.*  
*Bonny*

Cette lettre de l'inspecteur Bonny authentifie ses déclarations.

Il n'est pas un homme qui, en une seule année, ait connu tant de vicissitudes.  
 En janvier 1934, ce n'était qu'un simple policier estimé pour quelques enquêtes réussies. Quand le scandale Stavisky éclata, il est chargé d'entendre la femme de l'escroc ; une note qu'il rédige à cette occasion attire sur lui l'attention du ministre et le voilà, dans des conditions obscures, traduit devant le conseil de discipline. Un mois passe ; on recherche les talons de chèques que Stavisky avait distribués à ses complices ou à ses protecteurs. Coup de théâtre : c'est l'inspecteur blâmé qui les retrouve ! Le garde des Sceaux le serre sur son cœur, on l'appelle le sauveur de la République et le mystère Prince résistant à toutes les enquêtes, c'est lui qu'on charge de l'éclaircir. Il se met en campagne, découvre une mafia, fait arrêter trois hommes. Est-ce le triomphe ?  
 Non, c'est le commencement de la chute. La mafia ne dissout en fumée, les trois suspects sont relâchés, et celui qui venait de passer pour le premier policier du siècle se transforme tout à coup en un gangster redoutable : toutes les turpitudes, on les lui attribue ; on le soupçonne de tous les crimes. Et le voilà devenu comme le symbole d'une certaine police moins soucieuse

de débrouiller les intrigues que d'en tirer un profit personnel.  
 Tel est le cas Bonny, l'une des énigmes les plus singulières, que l'actualité ait, depuis longtemps, proposées à notre sagacité. Gangster ? Victime ? Voilà la question que nous nous posons tout en roulant vers la petite maison du boulevard Perret, où, sortant de son salon, l'inspecteur venait de retrouver une précieuse liberté.  
 Bonny : « Un sûr Leroy, journaliste, avait-il écrit jadis dans son rapport sur l'affaire Prince, s'est introduit par surprise chez Jo-la-Terre ; il y aurait lieu de l'interroger immédiatement. » A cela se bornaient nos rapports. Aussitôt, à surprise transforme tout à coup en un gangster redoutable : toutes les turpitudes, on les lui attribue ; on le soupçonne de tous les crimes. Et le voilà devenu comme le symbole d'une certaine police moins soucieuse

un fonctionnaire persécuté, diffamé, qui accuse.  
 Bonny affirme avoir fait tout son devoir. Bonny assure qu'il n'est inquiet que pour avoir fait tout son devoir.  
 « Police-Magazine » n'a pas cru devoir repousser ce plaidoyer. Il le verse aux débats. Le public ne redoute pas les révélations, même les plus hardies, à condition qu'elles soient l'expression de la vérité ou qu'elles conduisent à la vérité.  
 Si quelqu'un a des raisons sérieuses de nier leur sincérité et peut établir leur inanité autrement que par des insinuations dépourvues de preuves, les colonnes de notre journal lui sont ouvertes. « Police-Magazine » qui a donné courageusement la parole à Bonny la donnera dans les mêmes conditions à ses destructeurs. « P.-M. »

La Sûreté, pendant six mois, a laissé Stavisky poursuivre ses escroqueries.  
 — J'ai démissionné parce que je suis escroc, commença l'inspecteur. J'aurais voulu pouvoir m'expliquer librement, en simple citoyen. On ne me le permet pas. On a supprimé mon traitement, on a pour moi un cas personnel, plutôt un décret spécial. Et pourtant, j'ai bien que je me défende, que je démontre toute la montage d'erreurs et de mensonges accumulés sur moi !  
 — Mes malheurs, vous le savez, ont commencé avec l'affaire Stavisky. Cependant, c'est moi qui, le premier, avais signalé le scandale.  
 — C'est dans le courant de mars 1933 qu'un « pamphlétaire » connu : Sartori, m'ouvrit les yeux sur l'activité de celui que tout Paris appelait Serge Alexandre. Je me mis en campagne et les renseignements que je recueillis ici et là me permirent de remettre, le 23 mai 1933, à M. Ducloux, contrôleur général, mon chef, une longue note relatant les agissements d'Alexandre, de son entourage et aussi de certains personnages politiques qui me semblaient compromis. Les noms que j'avais découverts au cours de mon enquête m'étaient...  
 Pourquoi.

— Parce que je sentais qu'une fois qu'elle serait décelée, rien n'endiguerait plus cette affaire et que le scandale qui s'ensuivrait serait formidable.  
 Ainsi, M. Ducloux reçut votre note le 23 mai. Que fit-il ?  
 — Le jour où je remis cette note à M. Ducloux, je demandai à l'inspecteur Asselin, du service des archives de recherches à la Sûreté, les dossiers Stavisky. Je voulais m'instruire de leur contenu et éviter ainsi que les documents qu'ils contenaient pussent disparaître.  
 — Comment ? On peut soustraire des pièces dans les dossiers de la Sûreté ?  
 — Parfois... Asselin retourna d'ailleurs de me livrer ces dossiers sans un ordre écrit du patron. A ma demande, M. Ducloux me remit alors une note ainsi conçue :  
 « Prière de délivrer les dossiers Stavisky à M. Bonny. Signé : Ducloux. »  
 — Alors ?  
 — J'ai donc étudié les dossiers et me suis aperçu que la plupart des individus dont il était question avaient déjà été arrêtés à Marly-le-Roi, en 1926, à la compagnie d'Alexandre Stavisky, et que c'était la même bande dont les agissements m'étaient signalés en 1933. Peu après, le 13 juin, j'étais une deuxième note à M. Ducloux.  
 — Que firent vos chefs ainsi alertés ?  
 — J'eus à cette époque des conversations assez fréquentes avec M. Hennett, commissaire divisionnaire, sur la manière dont on pourrait « accrocher Stavisky ». A ce moment, le trafic des faux bons de Bayonne débutait, mais je l'ignorais. Dans mon esprit, il s'agissait toujours du trafic opéré au Crédit Municipal d'Orléans de 1929 à 1932, c'est-à-dire de prêts considérables consentis sur des nantissements n'offrant aucune valeur, nantissements constitués par des perles japonaises, des diamants en almina et des émeraudes synthétiques.  
 — Quelle fut alors la réponse de M. Hennett ?  
 — M. Hennett me répondit invariablement que, pour pouvoir opérer, il fallait un plaignant et que, d'autre part, il n'y avait pas de préjudice, attendu que les nantissements étaient retirés.  
 — Singulière attitude pour un chef de service.  
 — D'autant plus que la fraude existait. Cependant, dans l'intervalle, il eût fallu que les nantissements faux fussent découverts avant le remboursement des prêts. Enfin, je m'insistai plus d'avantage.  
 — Qu'avez-vous fait ensuite ?  
 — En juin 1933, j'ai eu la possibilité, grâce à un informateur, de me rendre à Bayonne pour « amorcer » Gokh, propriétaire du Crédit municipal de Bayonne, lequel m'affirmaient-on, ne voulait plus rester au Crédit municipal, ne gagnait plus suffisamment d'argent ou voyant sans doute venir l'orage. Je fis alors à M. Ducloux de toutes ces informations, et je lui dis que je voulais le rendre incognito à Bayonne, que j'offrirais à Cohen des pierres fausses afin d'obtenir un prêt, l'appréhender et avoir consenti, j'aurais établi un rapport qui aurait été envoyé au procureur de Bayonne. Ce dernier n'aurait pas manqué alors d'ouvrir une information contre X... Nous possédions donc 100 p. 100 de chances de réussite et de découvrir, dès juin 1933, la gigantesque escroquerie.  
 — Que fit M. Ducloux ?  
 — Il refusa net, me déclarant que cette manière de travailler apparaissait trop à la provocation. Je dus m'incliner, mais je trouvais que les scrupules de M. Ducloux étaient singuliers.  
 — Si la police doit être cantonnée dans l'exécution des mandats ou la rédaction de « rapports de concierges », comment arrivera-t-elle à protéger la société ? Est-ce que son rôle ne doit pas être aussi préventif que répressif et ne doit-on pas agir souvent audacieusement avec les malfaiteurs ?  
 — Mais, à deux reprises déjà, M. Sartori avait été attaqué dans la rue par des hommes de main de Stavisky. J'en parlai à M. Hennett, tandis que M. Sartori lui-même mettait M. Ducloux au courant de ces incidents. J'ignore le résultat de cette démarche, mais, sur ces entrefaites, mon collègue Cassagne vint me trouver à mon bureau. Il me déclara qu'un de ses informateurs, M. L..., sortait de lui du cabinet de M. Ducloux, auquel il avait donné quelques indications sur Stavisky. Cet indicateur venait offrir ses services et promettait d'acquiescer sérieusement de Stavisky afin d'obtenir, en cas de réussite, sa réhabilitation. En même temps, Cassagne ajouta que M. Ducloux nous chargeait tous les deux de cette affaire.  
 — Enfin l'enquête débutait officiellement.  
 — Oui, et, avec elle, mes malheurs.

« L'affaire Stavisky ? Pas urgente », déclare le commissaire Hennett.  
 — Mes premières recherches aboutirent à une troisième note que j'adressai le 11 juillet à M. Ducloux. Puis je partis en vacances, mais l'affaire Stavisky me passionnait au point que je demandai l'autorisation de séjourner, à la fin de mon congé, à Biarritz où Stavisky se rendait chaque année. Cassagne, de son côté, devait visiter à Saint-Jean-de-Luz. Avant de partir, je remis tous les dossiers Stavisky à M. Hennett.  
 — A la fin d'août, Cassagne et moi, nous



Bonny et le commissaire Hennett sortant d'une perquisition dans les bureaux de Stavisky. (F. P.)

apprîmes qu'Alexandre allait arriver à Biarritz. Le 31 au matin je téléphonai du commissariat de Biarritz au secrétariat du Contrôleur général des Recherches, où je demandai un renseignement à mon camarade Bouvert.  
 — M. Hennett, me déclara celui-ci, quelques instants plus tard, a donné des instructions pour que tu retournes immédiatement à Paris.  
 — Et comment, je demandai M. Hennett ; il était absent. Le lendemain le téléphone de nouveau, en présence de M. Gerburu, commissaire de Bayonne, et obtins M. Hennett lui-même à l'appareil.  
 — Rentrez de toute urgence, me dit-il. Mais M. Ducloux a dû vous mettre au courant de ma mission ?  
 — Ne vous occupez pas de ça, rentrez. Nous nous en occupons l'affaire des faux titres de Suez qui est beaucoup plus urgente que l'affaire Stavisky.  
 — Elle s'en désintéressait si bien que j'apparis seulement par une coupure de journal, le 23 décembre, que Tissier avait été arrêté à Bayonne à la demande du préfet Anthelm.  
 — Quelle fut votre réaction ?  
 — Je fus très étonné qu'enfin on ait bien voulu mettre fin à ce scandale.  
 — M. Ducloux, la première commission rogatoire télégraphique de M. d'Uhalt à Bayonne nous parvint, afin de faire saisir tous les comptes de banque au nom de Tissier. Je remarquai que l'on restait toujours muet sur le nom de Stavisky. Pourtant, ce jour-là, M. Hennett me chargea de l'enquête.  
 — Vous étiez heureux ?  
 — Oui, très, car je vous avoue que rarement affaire m'a davantage passionné. Dès le 27 décembre, je demandai une commission rogatoire par téléphone, contre Stavisky, à M. d'Uhalt. Malheureusement on me laissa seul avec deux inspecteurs, il eût fallu être au moins vingt pour aboutir vite. Pourtant je réussis à trouver le nom d'un informateur m'apprit que l'escroc, ayant en poche le fameux passeport Niemenstein désiré par la préfecture de police le 23 décembre 1933, était parti pour une destination inconnue. On sait la suite : le 8 janvier, à Chamonix, Stavisky se suicida.  
 — Est-ce bien, à votre avis, un suicide ?  
 — Oui, il ne peut y avoir de doute.  
 Le nom de M. Chiappe apparaît.  
 — A partir de cette date les événements se précipitent pour moi. Je vous ai dit que mes malheurs commençaient ; leur ori-

lère. Lorsque sa déposition fut terminée, je voulais lui faire signer le procès-verbal. Elle refusa.  
 — Elle signerait, me dit-elle, si on n'y insère pas le nom de M. Chiappe.  
 — J'étais dans un procès-verbal dans lequel n'était point cité le préfet de police et elle consentit à y apposer sa signature.  
 — Naturellement je rendis compte de cet incident important à mes chefs. Le lendemain, 13 janvier, M. Hennett me demanda de lui établir à ce sujet une note non signée ; cette note devait être entièrement consacrée aux déclarations que M. Stavisky m'avait faites sur M. Jean Chiappe.  
 — Quel fut l'effet de cette note ?  
 — Ce fut moi qui en supportai aussitôt les conséquences. Deux jours plus tard, M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, à qui ces renseignements avaient été naturellement communiqués, donna l'ordre à M. Thomé, directeur de la Sûreté, de détruire ma note. De plus il lui prescrivait de mettre fin à cette pratique, qui pourtant avait été jusqu'alors d'un usage courant. Enfin il demandait mon renvoi devant le conseil de discipline.  
 — Qu'avez-vous pensé de cette décision inopinée ?  
 — Je m'indignai. Tout d'abord je n'avais fait qu'obéir aux ordres de mes chefs en rédigeant ma note ; d'autre part, il était faux de dire que l'usage de ce genre de notes n'était pas une pratique courante et que la preuve en fut donnée par le conseil de discipline lui-même, qui, pour ce motif, ne put prononcer de sanction.  
 — Vous respiciez ?  
 — Pas pour longtemps. Je ne tardai pas à comprendre que j'avais commis une grande imprudence en écoutant les confidences d'Arlette Stavisky et en les consultant sur un document écrit. Le 16 janvier, M. Bresson, alors directeur du cabinet de M. Chiappe, téléphona au commissaire Oudart et lui demandait s'il n'existait pas dans ses services le dossier d'une affaire Volberg à laquelle j'étais mêlé.  
 — Ce dossier n'existait pas plus à la préfecture de police qu'à la Sûreté. Le commissaire Oudart rédigea de mémoire une note erronée qu'on transmit d'urgence. Il s'agissait de remplir le dossier vide de Bonny.  
 — Et, le 17 janvier, l'inspecteur général Pithbas était alerté par M. Chiappe. Le 18, M. Ducloux me retira officiellement l'affaire Stavisky et, je le dis, depuis ce jour, il n'y eut plus jamais d'enquête de police sur cette affaire.  
 — Le même jour où je reçus ce désaveu de mon chef, M. Philippe Henriot déclarait à la tribune de la Chambre que j'étais le « commensal habituel de Stavisky ». Le 19, c'est un grand journal du matin, Le Jour, qui m'attaque ; le 20, c'est le tour d'un journal du soir, La Liberté ; le 21, l'offensive se poursuit et mon audition est demandée chez M. Pithbas.  
 — Le 23, à 8 h. 30, j'annonce ma suspension. Le 24, sur ma demande, on me confronte avec MM. Ferrier, Orlivat, Prat et Louis, de la préfecture de police. A la suite de cette



Les Vieux-Louis à Chamonix. Le gendarme se trouve à la boutique de la pièce où se déroula le drame. (N.Y.L.)



Le corps de Stavisky photographé alors qu'il était mourant. (N.Y.)

confrontation, je suis renvoyé devant le conseil de discipline.

Et tout cela pour avoir rédigé une note verbale qui a déçu M. Chiappe !

Le 5 février, je demandai par lettre à comparaître d'urgence devant le conseil de discipline. Ma comparution eut lieu le 1<sup>er</sup> mars. A cette date, heureusement pour moi, M. Chiappe n'était plus préfet de police, les ragots Volberg ne furent pas pris au sérieux et je fus réintégré.

**Les chèques Stavisky ne m'ont pas rattrapé un sou.**

C'est alors que vous avez eu l'idée, pour vous réhabiliter dans l'esprit de vos chefs, de faire rendre à la justice, par ceux qui les détiennent, les talons de chèques ?

Allons donc ! C'est une infâme calomnie. On a raconté que j'avais montré de toutes pièces une comédie dans laquelle justice et plusieurs ministres avaient joué d'assez piètres rôles, mais que j'avais eu soin de me représenter à mon honneur ; on a même dit que j'avais escroqué la République... Quels mensonges !

L'affaire de la remise des chèques est restée très simple. Pendant que j'étais suspendu, mes informateurs ne l'étaient point. Je les voyais très fréquemment, pour ne pas dire chaque jour. Le matin même du 1<sup>er</sup> mars, avant ma comparution devant le conseil de discipline, un de mes informateurs m'avait parlé des talons de chèques. Il me ne vous comprends pas...

Vous pouvez en parler, puisque tout Paris le sait. Vous avez bien touché deux cent mille francs pour la remise de ces fameux talons de chèques ?

C'est une fable monstrueuse ! Je n'ai pas touché un sou à ce sujet, personne n'a touché d'argent / Ce que je trouve scandaleux, est qu'un certain personnage officier n'aît démenti ces colosses.

Je sais bien qu'on a répandu sur mon compte bien des rumeurs. On m'a généreusement prêté une fortune : Bonny l'homme aux trois autors, Bonny propriétaire d'immeubles. Tout cela, je le démens en bloc. La vérité, c'est que j'avais quelques milliers de francs d'économies, difficilement mis de côté sur mon traitement de fonctionnaire, les frais du procès Gringoire ont presque tout englouti... Et, comme je ne touche plus de traitement, vous voyez où j'en suis. Bonny riche, quelle légende !

Mais que n'a-t-on pas dit de moi à propos de cette affaire ? M. Philippe Henriot, député de la Gironde, a bien déclaré du haut de la tribune de la Chambre que j'étais le commensal de Stavisky ; même ajouté plus tard que j'avais fait la fête avec Stavisky et les autres jusqu'à l'été 1933, à Biarritz. Or vous savez ce que j'allais faire à cette époque sur la Côte d'Argent. Tout d'abord, j'étais reparti sur une lettre adressée à la commission d'enquête par M<sup>rs</sup> Homagnino ; celle-ci déclarait que Stavisky avait dit un jour devant moi que Stavisky s'embarras :

« Ne l'inquiète pas, Pierre va arranger ça » ; elle disait aussi que j'avais convoqué fréquemment son traitement qui me téléphonait souvent. Mais M<sup>rs</sup> Homagnino, au cours de sa déposition devant la commission, ne s'explique point sur cette lettre ; elle oublie même de donner le nom de l'homme qui, un matin, vint la trouver et la poussa à écrire cette lettre.

Homagnino lui-même n'a-t-il pas déclaré au juge d'instruction Ordonneau

d'ailleurs, peu de temps après. A Faillat qui lui remit un peu d'argent.

L'affaire n'avancait pas lorsque un informateur m'apprendit que des bijoux semblables à ceux de Faillat, je fis part à celui-ci de cette nouvelle piste. Faillat me remit alors 3 000 francs pour permettre à mon informateur de retourner à Marseille. Ce voyage étant resté sans résultat, l'informateur repartit une fois encore pour le Midi, avec 2 500 francs que lui avait encore remis Faillat. L'affaire a abouti pas et je ne m'en occupai plus.

C'est tout.

Exactement. C'est ce que j'ai expliqué au juge d'instruction et c'est ce que Faillat a confirmé au cours de notre confrontation. Faillat a déclaré au juge qu'il avait remis de la main à la main, au commissaire Ogliastro, la somme de 10 000 francs, en billets de banque, pour que les recherches fussent actives. Il a déclaré en outre qu'après plusieurs visites faites par lui à la Sûreté, à Paris, il avait placé en dépôt, à la Banque Chapuis, à Reims, une somme de 100 000 francs pour les frais de recherches de la Sûreté.

L'instigation de qui avait-il fait ce dépôt ?

Je n'en sais rien ; je suis simplement que, dans le dossier des archives de la Sûreté concernant cette affaire, M. Normand a découvert deux lettres, l'une adressée à la brigade mobile de Lille, l'autre adressée à la brigade mobile de Lille, sur la marge une annotation écrite par un chef de la brigade mobile et signalant qu'il ne pouvait être.

Celui-ci : l'hôpital de Chamoin où fut transporté Stavisky moribond. (F. P.)

Mais, au cas même où je serais absolument convaincu aujourd'hui que le conseiller Prince est dans la mort, je maintiens que j'ai composé un maffia en France. Elle se compose d'un grand nombre de maffias sans nom, mais qui ont fait de très nombreux paissamment profites. On en trouve beaucoup de membres à Paris même.

Vous n'avez rien vu de tel ?

Au contraire, j'ai vu de tel. J'ai même voulu croire à l'existence de cette bande, et c'est vous qu'ils ont accusé d'avoir été l'auteur de certains événements qui ont porté pour la préparation du crime ; au même dit que vous aviez, vous-même, exécuté l'assassinat.

Il faut bien que les amateurs de romans feuilletons montent des légendes pour plaire à l'opinion publique. Parvienne opinion, quelles sottises on lui fait avaler ! Et il était si facile de me prendre pour un émissaire ! Après les attaques dont j'ai été l'objet, une certaine partie du public était prête à accepter la monnaie complète ce qu'on voulait lui faire croire.

Pourrait, je vous le dis, n'en dépit de la haute justice, je vous assure que j'ai été l'assassin du conseiller Prince et je n'ai, ni de prêt, ni de loin, collaboré au son assassinat.

**De Faillat à la brigade mobile de Lille.**

Il est probable que les gens qui, dans le défilé de scandales dont nous a fait la France lui débauchée, ont su garder leur sang-froid eurent assez facilement que vous n'avez niché le costume trouvé près du corps de M. Prince ni placé le conseiller sur la voie à la Combe-aux-Fées. Mais il existe encore des accusateurs moins hypothétiques. On vous reproche d'avoir touché de l'argent de certains plaignants et de vous être fait le complice de maîtres chanteurs.

Vous voulez parler de Faillat et de M<sup>rs</sup> Gollion ?

Précisément. Faillat vous a bien demandé de faire pour lui une affaire.

Une affaire ? C'est un bien gros mot... Voici réellement ce qui s'est passé : vers la fin de 1931, Faillat, grand mutilé de guerre, as de l'aviation, commandeur de la Légion d'honneur, occupait sur la place de Paris une situation importante. Un jour, cet homme, que j'avais rencontré parfois, me confia qu'il avait été victime, en 1928, au Touquet, d'un important vol de bijoux.

L'enquête, conduite par le commissaire Ogliastro, du Contrôle général des Recherches, en collaboration avec des inspecteurs du Contrôle et de la brigade mobile de Lille, n'avait donné aucun résultat.

Faillat m'ayant conté les circonstances du vol et les constatations faites par les enquêteurs, je pensais qu'il avait été victime d'un grand meurtre, et m'offrit d'être l'émule du fameux Chénier qui savait, avec ses pieds nus, escalader les façades des immeubles. Un de mes indicateurs me permit d'identifier un grimpeur, un Arabe nommé Araoum, qui, précisément, avait travaillé au Touquet.

Lorsque Faillat me demanda si je pouvais, à temps perdu, m'occuper de retrouver les bijoux, j'acceptai, je lui répondis évasivement.

A quelque temps de là, rencontrant l'informateur qui m'avait dénoncé l'Arabe Araoum, je lui demandai de me tenir au courant s'il entendait parler des bijoux de Faillat, dont je lui fis la description.

Cet individu me fit remarquer qu'il lui faudrait engager quelques frais, au cours de son enquête ; je lui donnai l'assurance qu'il en serait défrayé. Je le présentai

Bonny photographé au cours de l'enquête qu'il mena sur l'affaire Prince. (F. P.)



M. Stavisky sortant du cimetière de Chamoin. (F. P.)

**L'affaire Gollion.**

Et que dites-vous de l'affaire Gollion ?

Ce serait une bonne plaisanterie si le témoignage de cette dame n'avait porté sur le public, au procès Gringoire, un effet beaucoup plus considérable que tous les déments de la terre.

Quand avez-vous vu pour la première fois M<sup>rs</sup> Gollion ?

Le 22 juin 1933, M. Benon, juge d'instruction, me convoqua. Introduit dans son cabinet, je me trouvais en présence d'une femme à côté de laquelle se trouvait un avocat. Il s'agissait d'une demoiselle Gollion et de M<sup>rs</sup> Anjol.

Est-ce ce monsieur ? lui demanda le juge. Le reconnaissez-vous ?

M<sup>rs</sup> Gollion répondit que non. Elle était formelle. Je ne lui avais jamais été présenté. L'homme qui, dit-elle, lui avait été présenté était plus petit, avec un autre accent et un autre genre. Elle fut absolument formelle et apposa sa signature à côté de la mienne sur le procès-verbal. Je dois dire que je fus surpris et que je ne puis jamais les raisons véritables pour lesquelles j'avais été confronté avec cette femme.

Le temps passe. Au procès Gringoire, j'apprends que, sur la liste des témoins cités par M. de Carbonat figurait M<sup>rs</sup> Gollion. M<sup>rs</sup> Anjol, le commissaire Ameline et un certain M. Legrand.

Et ce fut le sermé des Assises.

Elle fit une énorme impression sur l'assistance et sur les jurés. Vous-même, d'ailleurs, paraisiez altérés.

Et je l'étais ! Oui, complètement. Je ne pouvais pas comprendre comment cette femme me reconnaissait si formellement et m'accusait de lui avoir escroqué trois millions ! Et pourtant, devant le juge, elle ne me dit rien.

M<sup>rs</sup> Gollion prétend qu'on l'avait menacé.

Elle a déclaré aux Assises que je lui avais dit : « Si vous parlez, je vous laisserai la figure à coups de rasoir. » Cette femme a menti et c'est pourquoi j'ai déposé une telle plainte en faux témoignage.

Bien ne lui permit de prétendre qu'elle était au cabinet de M. Benon, il lui était facile de confier ses craintes au magistrat avant, pendant ou après la confrontation. Je ne vous la, encore une fois, qu'une manœuvre faite pour impressionner le jury. On use de tous les moyens de dresser l'opinion contre moi. N'est-ce pas été jusqu'à ressortir encore l'affaire Volberg, déjà invoqué trois fois et que le conseil de discipline n'avait pas retenue ? On m'accusait sous les ragots d'un repris de justice, actuellement en fuite ! Ce qui me cherche, c'est d'être renvoyé devant le jury sous l'impression que je prélexte et à me faire disparaître définitivement.

Avoir fait pendant quinze ans son devoir, avoir passionnément aimé son métier et se voir traiter comme un malfaiteur à travers les cabinets des juges d'instruction, croyez-moi, c'est dur. Votre vie privée étiolée sur la place publique, se sentir entouré de haïnes, ne pas avoir pouvoir envoyer son fils dans une école sans qu'il soit hui par ses camarades, imaginer la torture plus intolérable pour un homme qui n'a à se reprocher que d'avoir imprudemment suivi jusqu'au bout

**TRIBUNAUX COMIQUES**

**Un débrouillard.**

Il est beau gosse, à la vingt-deux ans et sa rencontre avec les juges ne paraît guère le troubler.

On a les plus mauvais renseignements sur vous, entant le président, vos mérites sont mentionnés comme inévaluables... De quoi vivez-vous ? Des femmes ?

Ce serait plutôt le contraire, réplique le séduisant Léon en redressant d'un geste de la main une mèche rebelle.

Je ne comprends pas.

Eh bien ! oui, c'est, c'est les messieurs qui me font vivre. Je leur rends des services.

Euh ? Lesquels ?

Mettre que son honneur de compagnie, monsieur le juge.

Ce dernier m'insiste pas. Il en arrive aux faits reprochés.

Vous êtes ici pour répondre d'un délit d'attaque nocturne, pas très caractérisé, je vous conviens, puisqu'on n'a pas pu retrouver votre victime.

Mors qui ? fait Léon indigné. Si les gens pour qui vous rendez la justice se défilent, je me demande pourquoi je suis ici.

Il y a cependant contre vous des présomptions. On vous a trouvé porteur d'un loup de satin noir. A quel vous servait-il ?

A me déguiser le jour de la maréme.

Bien qu'à cela ? Vous ne le mettiez pas, le loup, pour assaillir les passants, la nuit ?

Mais, m'sieur le président, s'exclame alors Léonce, j'ai été élevé à la logique. Pensez-vous que je me serais mis un loup pour attaquer les gens... C'aurait été le meilleur moyen de me faire... remarquer.



La dernière pipure faite à Stavisky par le Dr Janin. (F. P.)

de Police-Magasin, il ne nous appartient pas de conclure.

Bonny est-il coupable ? Est-il victime ? S'est-il laissé aller à commettre certaines indécences, que ses fonctions lui facilitent, ou bien a-t-il été sacrifié à l'opinion publique pour masquer le défaut lancez de personnalités plus importantes que la sienne ? Les nombreuses informations meées par plusieurs juges et les recherches de la Commission d'enquête laissent sans doute par l'établi.

Qu'il nous soit seulement permis de dire que le cas Bonny, dont on a voulu faire tout, n'est peut-être qu'un détail dans un vaste ensemble. Pendant que nous recueillons les déclarations de l'inspecteur, il nous semblait voir se profiler derrière lui des silhouettes inquiétantes : fonctionnaires corrompus ou négligents, gangsters, agents d'lecteurs, policiers complètes de bande... L'affaire Bonny, si importante qu'elle soit en elle-même, met par ses prolongements toute notre société en jeu.

Par moi, on veut atteindre la Sûreté tout entière, nous a dit Bonny.

Est-ce la Sûreté seulement qui a besoin d'être moralisée, ou n'est-ce pas toute notre société ? Les scandales de fond en comble devant la grande tourmente de la guerre, devrait être assainie par une action énergique et sévère.

MAURICE LEROY.

M. Pressard, dont le nom fut si souvent prononcé au cours de l'affaire Prince, et qui avait écrit de nombreuses lettres contre lui par M. Hugues accusés par lui par M. Hugues.

Je ne suis pas assez bête pour ça !

Un témoin vient donner sur l'intelligent garçon quelques renseignements de moralité.

Ce témoin a l'apparence modeste d'un bon petit bourgeois et son respect pour les choses de la justice est tel qu'il en devient timide... timide au point de n'oser lire son mouchoir, pour s'en servir. De sorte qu'il déposera pendant cinq minutes chandelle au nez.

C'est le petit Léon ? Messieurs de la Cour, je jure que je l'ai connu à l'âge le plus tendre. Il n'a pas couté cher à sa famille, alors. Des souvenirs, mais je me souviens comme un vrai petit homme... Il vendait des bouquets sur la place du Tertre... Des bouquets qu'il confectionnait pour arrosier des fanes de carotte et de fleurs trouvées dans les poubelles. Je me souviendrais longtemps d'un truc qui l'avait imaginé pour attrouler ses bienfêtes... Quand il se trouvait en présence d'une personne, un monsieur de préférence, il lui disait :

« Deux sous, mon joli bouquet de fleurs, mais, si vous voulez me le payer cinq sous, j'aura une prime... Et laquelle ? Interrogeait le client. Eh bien ! donner-moi un cinquième sou d'abord... Là, maintenant, si vous voulez la prime, voilà une petite secour, donnez-lui encore cinq sous et elle vous fera voir son derrière.

Au rappel de ce charmant souvenir, le bon témoin ne peut s'empêcher de rire en montrant d'un doigt le bouton de son habit d'avoir rempli son devoir de citoyen.

Par malheur, les agents sont beaucoup moins louches que ce témoin se défend de l'avoir vu se jeter sur un passant, dans le but évident de le dévaliser. Et, bien que ce soit ce passant qu'il a dévalisé, il ne peut pas prouver qu'il n'en reste pas moins établi, dans l'esprit des juges, que Léon est un dangeux débrouillard.

Quatre mois de prison.

J. C.



Le commandant Van Dorren, commandant les « mariniers » hollandais, passe en revue les troupes qui viennent d'arriver en Sarre avant le plébiscite. (N. Y. T.)



La fiancée de l'archiduc Guillaume de Habsbourg, inculpée d'escroqueries et d'émissions de chèques sans provision, et son avocat, M<sup>e</sup> P. Lamour. (F. P.)



Au sujet de l'affaire Prince, M. Rabut a interrogé la comtesse de Vitry d'Avancourt (ci-dessus) qui n'a pu lui fournir aucun renseignement intéressant. (F. P.)



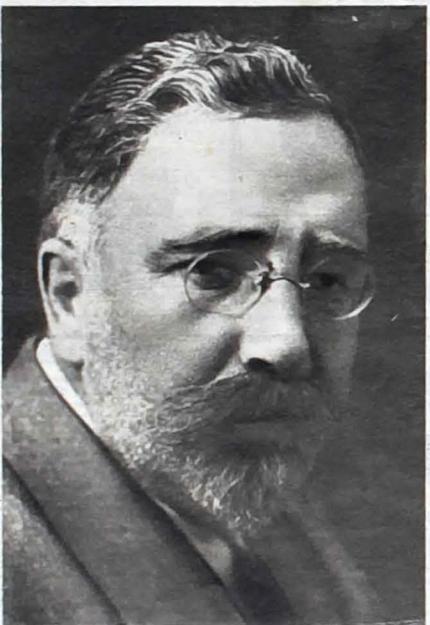
Une foule nombreuse s'est massée devant la porte de la prison de Hull, pendant l'exécution d'Ethel Major, qui avait empoisonné son mari. On peut voir, affiché à droite de la porte, l'arrêt de mort. (K.)



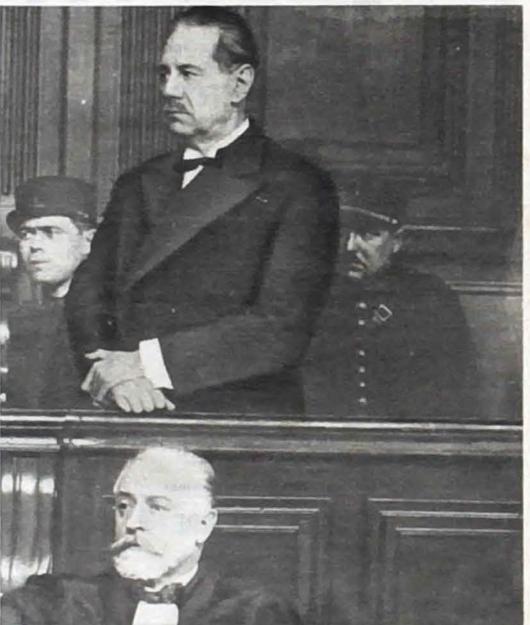
Le procès martiniquais, à Nantes, s'est terminé, comme on le sait, par l'acquiescement des trois accusés. On voit ici M. Lémery, ancien ministre de la Justice, pendant sa déposition. (F. P.)



Rue Tholozé, M<sup>lle</sup> Berthe Bouyssou, — que l'on voit quittant le commissariat, — a abattu à coups de revolver son ancien ami, Jean Lesueur qui ne voulait pas reprendre la vie commune. (R.)



Kamenev, un des chefs du bolchevisme de la dernière heure et ancien ambassadeur à Rome, a été arrêté. Il ne partageait plus, dit-on, les idées de Staline. (R.)



Joseph-Paul Opin, inspecteur divisionnaire au P.-L.-M., avait pris dans la caisse de la Compagnie 2 910 631 francs. Il a été condamné à trois ans de prison. (R.)

# La mort tragique d'Albert Prince VUE PAR LES VOYANTES ET UN FAKIR



M. Albert Prince à son bureau de travail. (H. M.)

Les hommes cherchent la vérité avec leurs moyens officiels d'information. Police et Justice, par déductions, raisonnements et enquêtes, s'efforcent de découvrir les secrets criminels. Présentement, la terrible affaire du trépas tragique de M. Prince leur a offert et leur offre un problème angoissant à déchiffrer. La méthode et l'habileté des magistrats sont à l'œuvre.

Mais n'est-il point d'autres procédés d'investigation que la science n'admet pas officiellement et qui, cependant, s'imposent à la curiosité humaine ?

N'est-il point des êtres doués de ce qu'on appelle la connaissance supra-normale, c'est-à-dire celle qui consiste à déchiffrer l'inconnu ? N'est-il pas des exemples fameux de « voyantes » et de « chiromanciens » qui ont pu lire dans le livre indéchiffrable ?

Les annales judiciaires, précisément, nous offrent un exemple devenu historique. Ainsi la célèbre affaire Gouffé.

Ce crime qui fut l'assassinat d'un huissier parisien par Ayraud et sa maîtresse, Gabrielle Bompard, avait été, au moment où la Sûreté s'épuisait en vains efforts, exactement décrit par une pythonisse qui déclara avoir « vu » le cadavre dans une malle. Ce qui fut négligé d'abord et reconnu exact quelques semaines plus tard.

N'était-il pas intéressant, utile aussi peut-être, de rechercher ainsi quel avait pu être le sort de l'infortuné conseiller à la Cour Prince ?

Je suis allé le demander à quelques-uns des pythonisses les plus célèbres de la capitale. J'ai cru devoir même interroger un fakir. Et, de toutes les déclarations recueillies, nous pouvons tenter, par une minutieuse confrontation des réponses, de reconstituer le drame qui a passionné et angoissé le pays.

Pourquoi l'inexplicable don de seconde vue n'expliquerait-il pas l'inexplicable tragédie ?

« Un assassinat... des gens qui tremblent », dit M<sup>lle</sup> Lenormand.

J'ai voulu recueillir d'abord les méditations de M<sup>lle</sup> Lenormand, dont il est superflu de parer le nom d'adjectifs laudatifs. Elle exerce son art depuis 1898. Elle l'exerce dans le même petit et modeste logement de ses débuts. Et, cependant, cet humble escalier de bois noir, dans cette vieille maison de la rue du Bac, a été gravi par les illustrations les plus hautes de la politique, de la littérature et du monde. On dit même que des têtes couronnées se sont inclinées devant la science psychique de la maîtresse du lieu. Dans le minuscule et poudreux salon d'attente, toujours peuplé de curiosités pressantes et d'inquiétudes impatientes, est affiché, dans un petit cadre de bois, un témoignage de reconnaissance de M. Émile Loubet, ancien président de la République française.

Mais la renommée de M<sup>lle</sup> Lenormand a-t-elle besoin de cette haute attestation ? On s'étonne seulement, après tant de succès, de la modestie de son installation. Il faut savoir qu'une « voyante » véridique et sincère attache une importance capitale aux lieux où s'exerce sa voyance. M<sup>lle</sup> Lenormand ne voudrait à aucun prix changer le local et l'agencement qui sont les plus propres à ses occupations psychiques.

— Je suis, me dit-elle, ici depuis trente-cinq ans. Elle est assise en face de moi, dans son tout petit cabinet de consultation qui ne laisserait pas de place pour une troisième

personne. Devant elle, sur le tapis de velours rouge d'une table, reposent ses mains dont j'admire la finesse.

M<sup>lle</sup> Lenormand est restée étonnamment jeune. Mais ce que j'admire le plus en elle, ce sont ses yeux, d'extraordinaires yeux bleus, d'une clarté et d'une onde qui appartiennent vraiment à l'au-delà.

Je pose ma question à M<sup>lle</sup> Lenormand : — Que voyez-vous dans l'affaire Prince ?

La voyante me répond : — Pour vivre heureux, vivons cachés. Je ne cherche pas une publicité qui m'apparaîtrait fâcheuse de toute manière et surtout à l'occasion d'un tel drame.



Le fakir Birman (Studio Phébus.)

— N'estimez-vous pas que votre clairvoyance peut servir à la découverte de la vérité ? Et, à ce titre, ne croyez-vous pas qu'il est de votre devoir de parler ?

— La justice ne connaît pas et ne reconnaît pas la faculté de voyance. Je ne serai donc pas consulté par un magistrat, auquel cas j'aurais le devoir d'apporter ma contribution.

— Apportez-le au journaliste. Ainsi, elle pourra servir encore la cause de la vérité. J'ai cependant quelque scrupule. Vais-je demander à M<sup>lle</sup> Lenormand d'entrer en sommeil, comme elle le fait, en dehors de ses tarots, lors de ses consultations difficiles ?

C'est inutile, car elle-même m'avoue : — Je connais l'affaire. Je ne veux pas dire que je la connais par les journaux. Elle s'est imposée à moi.

— Et vous y avez employé déjà vos facultés ?

— Oui. Je vous confierai qu'on est déjà venu me demander, au nom de la presse, le fruit de mes cogitations. Je n'ai rien dit. — Ne feriez-vous pas une exception pour *Police-Magazine* ?

M<sup>lle</sup> Lenormand a trop de complaisance pour se refuser plus longtemps à mon insistance. Et, en dépit de la foule qui assiege son habitation et refuse jusque dans son couloir, elle se décide à parler. Je note tout de suite ce détail, essentiel, que j'aurai l'occasion de retrouver au cours d'autres consultations : sa parole, qui est d'abord celle d'une ordinaire conversation, bientôt précipite son débit, devient plus saccadée et, semble-t-il, comme inconsciente, et poussée par une force intérieure. Je la rapporte exactement telle que je l'ai entendue.

— La mort de M. Prince ? Oui, c'est un assassinat.

— Voyez-vous l'assassin ? — L'assassin ? Je dis les assassins. Vous entendez bien ? Les assassins.

Et, après une seconde : — Je vois des gens qui tremblent... qui tremblent...

— Où les voyez-vous ? — Ce sont des gens de la politique... Je

les ai vus à la Chambre, ou dans ses alentours. Ils sont là...

— Cet assassinat se rapporte donc à l'affaire Stavisky ?

— Aucun doute. Cherchez dans les hommes politiques.

— Les découvrira-t-on ?

— On les découvrira. Pas tous, mais on saura cependant.

— Quand ?

— Bientôt. Je veux dire dans huit jours, dix jours.

— Pouvez-vous me dire encore autre chose ?

— Je ne puis.

— Si j'étais un membre de la famille de l'infortuné conseiller et que je vous interroge, ne me répondriez-vous pas ?

— Ces pauvres gens sont mes voisins et leur douleur est tout près. Le conseiller Prince, lui aussi, était tout près. La rue de Babylone est proche de la rue du Bac.

— Ceci ne peut-il aider à vos recherches ?

— Peut-être. Mais je ne peux vous en dire davantage. Les assassins sont plusieurs. Ils tremblent. Ils touchent à la politique. On ne les aura pas tous. Mais on aura des certitudes dans quelques jours.

L'avenir est proche, au moment où sont prononcées ces paroles, qui doit les vérifier.

Fraya « voit » les quatre assassins.

Il est une autre grande voyante, Fraya, qui a annoncé déjà tant d'événements capitaux. J'ai été la consulter dans le petit hôtel particulier de Passy où elle a réfugié

M<sup>me</sup> Fontaine.

ses connaissances secrètes et profondes dans un cadre d'art et de meubles anciens.

A côté d'un guéridon chargé d'objets précieux, Fraya tend vers moi son visage mobile, intelligent et sensible.

Dès mes premiers mots, elle m'arrête :

— Je ne suis pas, dit-elle, une somnambule. Mon procédé d'investigation n'est pas dans le sommeil. La connaissance supra-normale a différentes sources. Si vous m'apportiez quelques lignes de l'écriture du conseiller Prince, je pourrais avec plus de certitude vous donner des indications précises. Le contact de ma main avec l'écriture permet de déterminer le destin non seulement présent, mais passé et aussi futur.

Je ne possède qu'une feuille de papier qui a appartenu à M. Prince, du moins qui fut, à un certain moment, placée à sa portée. Je ne crois pas avoir le droit de dire comment cet objet m'est parvenu, encore que ceci soit tout à fait extérieur à tout ce qui est l'affaire en cours.

Mais cette feuille de papier n'intéresse pas M<sup>me</sup> Fraya. Elle ne cherche pas à entrer en communication par hypnose avec le sujet ou un objet du sujet.

Sa décision est dictée par l'intuition. Et une intuition qu'il serait bien téméraire de nier, alors qu'elle nous a donné déjà tant de preuves de sa lucidité.

— Je me suis intéressée, me dit-elle, elle aussi, à cette affaire Prince. Il m'est donc possible de vous dire comment je l'ai « vue ». Mon mode intuitif m'a apporté des enseignements.

Et, d'erechef, je constate que sa parole, devient plus saccadée, plus évidemment inspirée par une concentration intérieure.

— Il y a quatre hommes dans cette affaire. Quatre assassins à des titres divers.

— Les voyez-vous ?

— Je les vois. Je les vois clairement. L'un est un homme de pensée. Il a conçu le plan. Il a tout organisé. C'est l'homme de la tête.

— Et les trois autres ?

— Attendez ! Les trois autres sont des exécutants à des titres divers. Deux d'entre eux, en dépit de ce rôle, sont distingués, tout au moins d'apparence. Ils ont l'aspect de « messieurs ». J'en vois un autre, lourd, large, épais, massif.

— Le « costaud » ?

— C'est cela.

— Je vois aussi le conseiller Prince. J'ai vu ses portraits. D'après les signes caractéristiques de sa physionomie, je le classe dans le type saturnien.

— Ce qui signifie ?

— Ce qui démontre un homme à l'esprit attaché aux choses de son état et uniquement à cela. C'est un esprit, dirais-je : étroit ? Ce n'est pas le mot juste, mais je veux dire qu'il ne s'écarte pas de sa mentalité de magistrat et de magistrat de vieux régime. Ce n'est pas un homme moderne. Il ignore la vie facile et parisienne. Austérité. Idées sévères, selon sa fonction. Aucune complaisance envers les petites capitulations habituelles. Une conscience. Un

Cl-dessous : Le cadavre d'Albert Prince, ramassé sur la voie ferrée, va être mis en bière. (Nyl.)





M<sup>me</sup> Fraya (à droite) examine la main d'une cliente. (H. M.)

tel homme est le contraire même de la bande Stavisky. Il devait être sa victime. La logique dictait son sort.

Et puis Fraya revient aux hommes qu'elle appelle les quatre assassins.

— L'un deux a peut-être été médecin. En tout cas, il a des connaissances en médecine. Qu'on cherche par là... On doit trouver quelque chose...

— A Paris ou à Dijon ?

— Il y a deux hommes à chercher à Paris. Deux ont été ou sont à Dijon. Celui que j'appelle « la tête » n'a pas quitté Paris. Il aurait trop risqué d'être reconnu. Je vois deux hommes dans le train qui ont voyagé avec la victime. L'autre attendait à Dijon. Il y a une conversation à Dijon, où il est question de docteur. Ceci ne m'est pas révélé par les lectures de journaux ou la relation des témoignages. Je le sais. Je le vois...

— Me permettez-vous une question ? Voyez-vous le bazar de l'Hôtel-de-Ville ? Un homme achète un couteau de chasse à manche de corne. Voyez-vous, avez-vous vu cela ?

— Je vois cet homme. C'est le plus mince des quatre. C'est celui qui est au siège de l'automobile. C'est le chauffeur. Il est distingué de manières et de langage.

— Une autre question. Voyez-vous le conseiller Prince dans une auto ?

— Je l'ai vu. Je le vois. Il est monté dans l'auto avec un seul homme à côté de lui. Les deux autres sont sur le siège.

Fraya, la consultation passée, reprend d'une voix calme et mélancolique :  
— Quel triste spectacle que celui de cette humanité ! Comme la vie d'un homme est peu de chose pour un autre homme qui veut sauver la sienne. Nous ne sommes pas encore dégagés de la barbarie ancestrale...

« C'est une affaire trop terrible », dit M<sup>me</sup> Dorian.

J'aurais voulu demander à M<sup>me</sup> Dorian, dont la réputation est faite par nombre de prédictions réalisées, l'avis de sa science, où intervient la sagesse d'une longue expérience.

M<sup>me</sup> Dorian m'a réservé la plus aimable réception. Mais, à ma question, elle a répondu par l'effroi.

— C'est une terrible affaire. Je préfère n'en rien dire. Et puis, ajoute-t-elle, je redoute la publicité.

J'insiste encore.

— Il me faudrait pour une telle étude, une fatigue que ma santé ne me permet plus. Le repos m'est ordonné après un surmenage psychique que la Faculté m'interdit. Cette affaire est trop grave. Mieux vaut ne pas s'y risquer à cette heure. Je ne peux, je ne dois rien vous dire.

Le fakir Birman évoque les détails du crime.

Le fakir Birman m'accueille dans son logis semé de tapis profonds et orné de tentures impressionnantes. Dans son cabinet de consultation noir et blanc, son fin visage hindou que sertit une barbe courte me sourit avec aménité.

— Je n'ai pas encore réfléchi à cette affaire, me dit-il. Il m'est nécessaire d'y appliquer toutes mes facultés divinatoires. Je vais entrer en transes. Ensuite seulement je pourrai vous parler...

— De l'assassinat de M. Prince ? Le fakir me reprend :

— De la mort de M. Prince, voulez-vous dire, Assassinat ? Je ne sais pas encore... Il a fallu au fakir Birman quelques heures de préparation sacrée avant qu'il me donnât la consultation qui suit.

— D'abord, dit-il, un coup de téléphone. Je vois deux hommes. L'un parle, cependant que l'autre écoute. Il a un récepteur à l'oreille.

« Le voyage à Dijon ? Dans le train, un

homme monte... Il surveille. C'est un homme grand, brun, de forte corpulence et coiffé d'un chapeau de feutre. Il descend du train à l'arrêt avant Dijon où un autre homme l'attend.

« L'accueil à Dijon de M. Prince ? Il est reçu par les auteurs du coup de téléphone. Une voiture est là. Le conseiller y monte...

« L'a-t-on tué ? Je ne sais. Je vois un corps inanimé qu'on descend d'une voiture...

« Voilà pour le passé...

— Et pour l'avenir ?

— Pour l'avenir ? On ne saura rien de décisif avant longtemps. Ne m'en demandez pas davantage...

« Il y aura encore des crimes et du sang », s'écrie M<sup>me</sup> Fontaine.

M<sup>me</sup> Fontaine est cette pythoïsse qui avait prédit la mort violente et prochaine d'un souverain et un extraordinaire scandale qui devait bouleverser la France.

Ces prophéties avaient attiré sur elle l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'occultisme.

M<sup>me</sup> Fontaine a mis à la disposition de mon enquête ses ressources psychiques. Je lui confie le mince feuillet de papier blanc, qui approcha de près la victime. Elle le pétrit dans sa main, doucement d'abord et ensuite fébrilement. Puis, bien que je ne lui aie rien révélé des relations que j'aurais pu avoir avec la victime, M<sup>me</sup> Fontaine me dit, dès qu'elle a pris ma main :

— Quel dominage que vous n'avez pas conquis ce monsieur ! Vous ne l'avez même jamais vu.

— C'est exact.

M<sup>me</sup> Fontaine, avant de s'enfoncer dans l'hypnose qu'elle provoque elle-même, me dit comment elle a été invitée déjà à donner son pronostic sur cette affaire et comment elle s'est refusée. Elle a regretté d'avoir prédit tant de malheurs qui affligent son caractère naturellement optimiste. Mais les choses dites en sommeil, elle les ignore à son réveil et ne redoute rien tant que de les retrouver imprimées toutes vives et, pour elle, toute neuves.

Cependant, elle a consenti, pour *Police-Magazine* à entrer en transes. Un tressaillement l'agite. Sa main serre ma main, ou bien se crispe sur le document que je lui ai apporté. Et, après un instant, elle parle convulsivement :

— Je vois comme une masse qui se projette en avant... C'est un mouvement en avant... Un mouvement comme pour empêcher quelque chose... Un mouvement de défense... Comme si on arrêtait quelqu'un...

« Je vois une auto... Plusieurs hommes dans la voiture. Il y a un homme qui étouffe... Un étouffement... »

Un long silence...

— Mais c'est horrible ! s'écrie-t-elle soudain, tandis que son visage prend une subite expression d'épouvante. Ce n'est pas possible qu'une chose aussi effroyable...

Son angoisse s'apaise.

— Je vois dit-elle, le même geste encore, un geste en avant. C'est la capture d'un coupable...

Et puis, de nouveau, l'expression de terreur...  
— Il y a des lueurs, comme du feu... Des taches rouges... Du sang... C'est du sang !... Il va y avoir encore d'autres crimes.

Un temps. Puis :

— Il va y avoir encore d'autres crimes. Il faut les empêcher ! Il faut le dire ! Il faut prévenir ! D'autres sont menacés. Qu'ils prennent garde !...

La voix est devenue dramatique. Le plus sceptique peut-il l'écouter sans émotion ? Qui sait ?

— Un nom va être dit... va être révélé... Est-ce possible ? Mais non ! ce n'est pas possible... Un tel nom !... Et cependant. Le monde va en être bouleversé...

« Un tel nom... Il faut le cacher... On

veut le cacher... On ne peut pas... On ne peut plus... Mon Dieu ! C'est épouvantable !

— Un nom ? Quel nom ? Cherchez ! Cherchez !...

— Je ne sais pas... Je ne sais plus... Attendez... Je n'entends pas le nom... Je le vois... Je le vois écrit... Il y a un B... Il commence par un B... Non ! c'est un P... Que vient faire ce P ?... C'est aussi un C... Il y a un C... Des noms... Beaucoup de noms...

« On va savoir... Ce sera terrifiant.

— Quand ?

Je répète plusieurs fois ma question.

— Je ne sais pas... Bientôt... Peut-être demain. Peut-être cette nuit... Ces jours-ci...

« Des gens tremblent. Je vois un homme qui frémit. Il est affolé. Il veut être sau-

— Dans le fond de la voiture ?

— Je ne vois pas. Ils sont montés trois dans la voiture, dans la même voiture... avec lui... Je vois... Je ne vois plus... Je ne vois plus rien...

C'est fini. N'est-ce pas assez ? N'est-ce pas impressionnant que cette vision renouvelée celle de Fraya ?

Ne doit-on pas retenir une sorte d'unicité dans les lignes principales de tous ces devins de choix ?

Le fakir Birman, comme Fraya, a reconnu un homme fort, d'importante corpulence. M<sup>me</sup> Fontaine, comme Fraya, a vu les agresseurs dans l'auto. Comme elle, elle a décrit l'acheteur du couteau sans que cette description fût calquée sur la déposition, encore ignorée d'ailleurs, du témoin qui le vendit.

Pour tous, l'assassinat est certain. Pour



La maison d'Albert Prince, rue de Babylone. (Nyt.)

vé... Oh ! mon Dieu !... Un suicide !... Du sang !

« Je vois une femme... Quelle est cette femme ? Éléante... Elle est grande. Il y a une femme aussi dans l'affaire... Cette femme a des chiens. Elle fait un geste qui caresse. Elle est désespérée. Elle a des regrets... des regrets... »

— Des remords ?

— Non. Pas des remords. Elle regrette de n'avoir pas évité... Mais maintenant, c'est fini. Il est trop tard... Trop tard...

« Je vois des papiers, beaucoup de petits papiers. Des papiers qu'on déchire... ou des bouts de papier... Il y en a ! Il y en a !... »

« Un homme qui a une longue rancune depuis longtemps contre celui qui vous intéresse... »

— Contre le conseiller Prince ?

— Une longue rancune contre la victime... On se sert de lui... Une rancune... M<sup>me</sup> Fontaine s'est éveillée. Elle passe une paume encore fébrile sur son front. Quand elle a repris sa sérénité, elle me dit :

— Concentrez votre pensée sur une question que vous allez me poser. Attendez dix secondes que je concentre aussi toutes mes facultés. Allez... Parlez.

— Voyez l'achat du couteau, au bazar... Que voyez-vous ?

— Le couteau ?... Mais il n'a pas servi au crime, ce couteau...  
— Voyez ! Voyez !...  
— Je vois... Un homme élégant, mince, achète le couteau... Je ne vois plus rien... Mince. Éléante. Elle aussi. Singulière rencontre de pensée.

— Posez-moi encore une autre question, si vous voulez. Concentrez encore... Concentrez ! Cinq secondes... Là... J'y suis. Parlez !

— Voyez encore l'auto.

— L'auto. Plusieurs hommes...

— Combien ?

— Quatre.

— Avec la victime ?

— Quatre en tout.

tous, il est l'acte de puissants qui tremblent et qui sacrifient un homme à leur sauvegarde. Et cet homme est un politique.

Assurances de pythoïsses et d'un fakir dépourvues de certitude scientifique et de valeur légale ? Certes.

Mais ces déclarations sont-elles contraires à celles du dossier ? Ne se confondent-elles pas avec les travaux et les découvertes encore secrètes des enquêteurs ?

Qui pourrait jurer que ces affirmations, qui confirment le dossier, qui le complètent peut-être, ne sont pas dignes d'y figurer ?

MARCEL CHABERT.

## AUTRES TEMPS...

On trouve dans les mémoires de Sanson, exécuter des hautes œuvres, le passage suivant :

« 25 Germinal. Avons, ce jour, mené à l'échafaud : Henry Morisset, pour infidélité dans ses fournitures de chaussures aux défenseurs de la Patrie ; Ponce Davesnes, convaincu d'avoir fait de mauvaises fournitures à la République ; François-Benoît Couet, courtier de change, fabricant de faux assignats ; Baptiste Laréveillère, pour avoir tenu des propos inciviques ; Marie-François Barat, agent de change ; Lucien-Bastide Calmer, agent de change, pour malversations et tromperies dans les écritures. »

Les temps sont bien changés... De nos jours, c'est tout juste si l'on exécute les criminels condamnés à mort.

## AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS, 10, Archer Street (188 TAB.) Londres W1

# On enquête toujours...

DIJON.

(De notre envoyé spécial.)

A force de parler de la Combe-aux-Fées, du petit village de Talant, des chemins qui surplombent les carrières, de la route de Plombières, à force d'avoir voulu fixer l'itinéraire des ravisseurs dans ce dédale, à force d'avoir passé des heures dans ce coin de campagne dijonnaise et de trop bien le connaître, on en a usé depuis trois semaines sans précaution et sans même imaginer que ceux qui n'étaient pas venus sur place finiraient par ne plus pouvoir suivre des explications bien embrouillées.

La Combe-aux-Fées ? Un petit vallon de 300 mètres de long environ et de 150 mètres de large. Il est bouché au fond et sur les côtés par de petites collines aux pentes raides. A deux endroits la colline a été attaquée pour extraire de la pierre. Ce sont les carrières.

La voie ferrée Paris-Dijon passe au ras de l'orifice de la Combe, puisque, pour en sortir, il n'est pas d'autre moyen, à moins que d'escalader les collines, que de passer sous un pont du chemin de fer.



M. le professeur Kühn, dont le rapport précis révéla la présence d'un toxique dans les tissus du corps d'Albert Prince. (F. P.)

Le talus du chemin de fer surplombe de 2 à 3 mètres le niveau moyen du fond de la Combe.

C'est un cul-de-sac que la voie ferrée fermerait hermétiquement s'il n'y avait le petit pont.

A droite et à gauche, les collines qui délimitent le vallon s'arrêtent net au-dessus du ballast, coupées au couteau, abruptes comme des falaises.

De l'autre côté de la voie, et parallèlement à elle, court la route nationale de Dijon à Paris, la fameuse route de Plombières.

Cette route passe au pied du talus du chemin de fer, et se trouve à 5 ou 6 mètres en contrebas du ballast.

Et, de la sorte, le petit chemin qui passe sous le pont et qui relie la route à la Combe, grimpe de 2 à 3 mètres en très peu de temps, de la route vers la Combe.

Conclusion : lorsqu'on regarde Dijon, on a au centre la ligne ferrée, à droite la route, à gauche la Combe.

C'est à hauteur du pont, que le conseiller Prince fut ligoté aux rails, au kilomètre 311-850 exactement.

Pour transporter un corps sur la voie, il faut passer par la Combe, la dénivellation étant moins grande que du côté route ; mais comment atteindre la Combe ?

Après une description aussi sèche, nous pouvons dire que le coin ne manque pas de pittoresque ; il manque si peu de pittoresque qu'il est fort apprécié des amoureux et des promeneurs attardés.

Et, si nous nous demandons précisément comment on a pu atteindre la voie, le mardi 20 février au soir, c'est justement parce que, ce soir-là, les carrières et le vallon servaient, comme bien souvent, de refuge à des couples venus en autos.

L'endroit où fut ligoté l'infortunée victime était littéralement cerné par un cordon de surveillance.

D'un côté, la Combe recevait ses fidèles habitués ; de l'autre, la route nationale était le théâtre de son trafic intense et quotidien. Quant à la voie, elle ne présentait pas un moyen d'accès plus avantageux. A deux cents mètres vers Paris était de garde un sémaphoriste qui aurait remarqué le moindre fait anormal et qui ne vit rien du tout. A deux cents mètres vers Dijon, un couple de cheminots demeure dans une petite maison le long de la voie. Le couple n'entendit rien et son chien n'aboya pas.

On serait donc venu déposer un corps sans que personne ne s'en aperçoive ?

C'est après cette constatation que furent avancées mille hypothèses.

Ils sont venus par Talant...

Ils sont venus par les petits chemins qui suivent la crête des collines...

Talant est un petit village en retrait

de la Combe, à 2 ou 3 kilomètres, situé sur la route de Troyes.

Mais qu'ils soient venus par Talant ou par ailleurs, peu importe, on peut être sûr qu'ils ne sont pas venus ni par la voie ni par les collines de la Combe. Dans l'un et l'autre cas, ils auraient eu cinq à six cents mètres à parcourir à pied. Ce n'aurait été ni aisé, ni prudent. Pourquoi auraient-ils abandonné si loin leur auto, seul moyen de retraite rapide en cas d'alerte ?

Ils sont tout simplement venus par la grande route, ils pouvaient y faire de la vitesse, c'est encore là qu'une auto est le moins remarquée, puis tournant, sous le pont, ils stoppèrent le plus près possible du ballast.

Telle est la solution la plus logique, la plus rationnelle... et ceux qui ont peut-être vu « quelque chose », ce sont des amoureux qui n'osent pas parler aujourd'hui et qui, ce soir-là, ne pensaient point tant à remarquer les allées et venues d'ombres dans la nuit.

Tel est tout au moins le raisonnement que nous soutint un brave homme qui connaît bien sa Combe, ses habitués et qui aime bien les explications les plus simples.

— Moi, voilà mon avis, acheva-t-il, tandis que, dans un petit bar proche des rives de l'Ouche, il vidait un dernier verre de joyeux bourgogne rouge.

— Moi, voyez-vous, ajouta-t-il, j'aime pas le compliqué. Depuis trois semaines qu'on cherche à Dijon et qu'on ne trouve rien... ça me fait penser qu'il ne s'y est peut-être rien passé du tout.

Et l'homme eut un clignement d'œil entendu... C'est un de ces bougres qui sans avoir l'air de rien, en savent parfois beaucoup.

— Oui répéta-t-il... il ne s'y est peut-être rien passé du tout !...

Et plutôt que de rapporter en vrac les histoires sans intérêts d'autos mystérieuses, de fioles pharmaceutiques renfermant de la glycérine, de lettres anonymes sans queue ni tête, de tout ce fratrias d'informations boiteuses et puérides qui occupèrent une fois de plus les enquêteurs tout au long de la semaine écoulée, nous préférons encore rappeler une autre longue conversation que nous eûmes avec ce même bonhomme, un soir avant de quitter Dijon.

Il avait plu toute la journée. Personne n'était allé à la Combe. M. Rabut, le juge d'instruction avait dépouillé son volumineux courrier, puis, devant l'absence d'événement à sensations, avait décidé d'interroger Cinquin, l'assassin de M. Blanc. Un coup de téléphone de Paris nous avait averti que les quatre fameuses pistes n'étaient pas aussi sérieuses qu'on l'avait laissé entendre tout d'abord. Et on s'amusa à vouloir nous occuper avec cette piste, ô combien discrète ! de l'homme au pardessus mastic et au chapeau melon et de l'auto à capote blanche !...

Tout cela était inutile et temps perdu, tandis que notre homme nous expliqua son « idée », qui était peut-être un peu plus qu'une « idée », d'autant plus qu'à notre retour à Paris cette version fut jugée fort raisonnable par un personnage, fort bien placé, et qui a pu recueillir des échos très fondés sur l'affaire.

Il était tard déjà, et la conversation prit tournure devant une bonne bouteille.

— J'ai bien étudié cette histoire, dit-il, et puis j'ai des amis... alors... alors que voulez-vous ? peu à peu y a des choses qui viennent à l'esprit et peu à peu on pense que ce sont les seules logiques...

« Réfléchissez un peu ! Que voyez-vous ?... Rien... Ben voilà, moi je pense

que le M. Prince qui est arrivé le fameux mardi à Dijon n'a pas fait ce qu'aurait fait d'habitude le M. Prince ordinaire... alors ?

— Continuez.

— Eh bien ! ou il était fatigué moralement, très fatigué et on tombe sur l'hypothèse du suicide, qui est bien invraisemblable... ou...

— Ou ?

— Ou, c'est que ce n'était pas lui qui alla au télégraphe et à l'hôtel Morot...

— Vous en êtes pour le sosie, vous aussi ?

— Il faut bien. Tenez : voici un M. Prince qui abandonne Paris, son rapport, les assises, qui abandonne tout pour voir sa mère malade... et il ne va même pas à sa pension de famille !...

— Mais si on l'a enlevé tout de suite !

— On l'a pas enlevé dès son arrivée puisqu'il a envoyé une dépêche et retenu une chambre... Retenez bien ceci, il arrive au train de 16 h. 40. A 16 h. 47, il envoie un télégramme à sa femme lui disant que tout va bien. On ne l'a vu avec personne et au bureau de poste il est seul !

« Et sur le télégramme il ne finit par aucun mot de tendresse, rien de rien, alors que toujours il a une expression gentille pour sa famille... »

« Non, déjà, à ce moment il y a des invraisemblances, et il signe « Albert », un « Albert » très hésitant, tellement hésitant que je voudrais bien qu'on le compare à d'autres « Albert » de la vraie écriture de Prince... »

« Et, là-dessus, il va, toujours seul, à l'hôtel Morot, alors que, lorsqu'il va voir sa mère, et ce jour-là elle est très malade soit-disant, il descend toujours à la pension de famille de la rue Condorcet. C'est la supérieure, la mère Henriette qui l'a dit.

« Il ne va donc pas à la pension, mais à l'hôtel, où il remplit une fiche, tandis que, lorsqu'il va à cet hôtel (les fois où il ne va pas voir sa mère), il ne fait jamais de fiche... »

« Tout cela, voyez-vous, c'est trop « marquant », ce n'est pas naturel. C'est fait pour bien montrer le passage à Dijon.

« Et l'homme laisse la valise de Prince à l'hôtel. C'est une preuve de plus de l'authenticité de son arrivée dans la ville... Oui. Mais pourquoi repart-il avec la serviette ? Pourquoi ? De la gare de Lyon, M. Prince n'a-t-il pas téléphoné à sa femme pour lui dire qu'il s'était trompé de dossier et qu'il n'emportait rien d'important dans sa serviette... »

« Alors ?... S'il n'y avait rien d'important dedans, pourquoi toujours la garder ? Parce que, si on l'avait retrouvée vide à l'hôtel, la mère aurait pu être étonnée... tandis qu'en la retrouvant vide après, à la Combe-aux-Fées, on situait le drame après le départ de l'hôtel Morot.

« Tenez, si l'on ne retrouve rien, c'est peut-être parce qu'on situe mal le drame dans le temps.

« Rappelez-vous le fameux « mystère de la Chambre jaune », rappelez-vous : personne ne trouvait rien, et Rouletabille a tout expliqué parce qu'il devina que le drame avait eu lieu avant et non à l'heure où tout le monde voulait qu'il se fût déroulé... »

« Tout cela a été fort bien combiné, que je vous dis.

— Et la ressemblance, qu'en faites-vous ?

— Elle n'a pas une importance telle. Choisissez cinq photos différentes du conseiller Prince parues ces temps derniers dans cinq journaux différents. Vous aurez sous les yeux cinq hommes différents qui se ressemblent à peine, c'est tout et vous voulez qu'un contrôleur de train, un dis-



Le Dr Ehringer, dont le nom servit à attirer Albert Prince à Dijon. (F. P.)

tributeur de billet derrière un guichet, une télégraphiste, des voyageurs à qui on présente quinze jours plus tard ces photos reconnaissent formellement un monsieur qu'il ont aperçu quelques secondes à peine et sans prêter grande attention ? Que reconnaissent-ils ? De quoi se souviennent-ils ? D'un visage assez régulier, d'une petite moustache coupée court ! Et que leur demande-t-on ? Le signalement des effets. Un chapeau melon, un pardessus maron ! S'ils disent en plus que l'homme avait une serviette et une valise, le tour est joué. On est persuadé qu'ils ne se trompent pas.

« On a vu des erreurs plus grossières en matière criminelle !... »

« Et le sosie, si le rapt a eu lieu à Paris, comme je le suppose, est parti dans le train affublé du chapeau et du pardessus du malheureux ! Il avait même sa serviette et sa valise... »

« Oui ! Et ce coup de téléphone de la gare de Lyon, juste avant le départ, que signifie-t-il ? Est-ce bien M. Prince qui téléphona à sa femme pour lui dire qu'il n'avait emporté aucun dossier important ? M<sup>me</sup> Prince reconnut-elle absolument la voix de son mari ? N'était-ce pas plutôt un complice qui, le coup fait et réussi, voulait ainsi insinuer que M. Prince, n'ayant rien de capital dans sa serviette, n'avait jamais eu d'autres documents que ceux que l'on retrouverait plus tard chez lui... »

« Et ainsi les enquêteurs plus tard ne cherchaient rien de spécial en tant que pièce disparue.

« Ce coup de téléphone a d'ailleurs donné un instant le résultat escompté. N'a-t-on pas dit : « La serviette fut découverte vide auprès du cadavre, mais les assassins n'emportèrent que des documents sans importance. M. Prince, de la gare de Lyon, ayant prévenu qu'il n'avait pas dans sa serviette le dossier Stavisky ? »

« Ah ! tout cela était bien monté !

« Et le plus curieux n'est-il pas que l'inconnu qui, le mardi matin, téléphona à M<sup>me</sup> Prince pour lui annoncer la maladie de sa belle-mère prononça : « Dr Hallinger », et que l'homme qui écrivit le télégramme à la gare de Dijon, écrivit sur la dépêche : « Hallinger-au lieu de « Ehringer » ? »

« Est-ce le même homme ?... »

« Rappelez-vous que la caissière de l'hôtel Morot qui connaissait Prince laissa le client qui se présenta le mardi à 16 h. 50 remplir sa fiche sans le reconnaître.

« C'est ce qu'après qu'il fut sorti que, lisant le nom « Prince » sur la fiche, elle mit un nom sur le visage : « qui ne m'était pas inconnu », précisa-t-elle.

— Et comment expliquez-vous le drame ?

— Très simplement. En quittant son appartement de la rue de Babylone, mardi matin, pour la gare de Lyon, M. Prince est enlevé... Il est enlevé comme Koutiepoïf. Ce matin-là, avec la grève des taxis, les rues sont à peu près désertes. Le coup réussit sans difficulté.

« M. Prince est endormi, dépouillé, emmené en banlieue, tandis qu'avec ses vêtements, sauf son complet, le sosie part vers la gare de Lyon. On lui a confié également la valise et la serviette déjà vide. Vêtements et objets qu'on retrouvera intacts plus tard, alors que tout ce qui n'a pas été ravi à cet instant à M. Prince est découvert après, à la Combe-aux-Fées dans un aussi lamentable état que le malheureux cadavre.

« Et, au début de l'après-midi, une forte voiture transporte le corps aux environs de Dijon et retrouve le sosie qui a su paraître inaperçu aussitôt après sa sortie de l'hôtel Morot.

« Ainsi rien ne s'est passé à Dijon, alors que tout semble s'y être déroulé. Les recherches sont à jamais égarées, imagine-t-on, et on ne cherche de la sorte pas à Paris. On n'a pas pensé à savoir ce qui s'était passé le matin après le départ du magistrat de la rue de Babylone. On a songé qu'à retracer l'emploi du temps au sortir de la gare de Dijon, chose inutile ! Comprenez-vous ? »

« Et bien des gens qui prouveront qu'ils n'étaient pas dans la capitale de la Bourgogne le mardi 20 février pourraient fort bien ainsi être amenés à fournir à nouveau le détail de leur emploi du temps... leur emploi du temps à Paris !... »

PHILIPPE ARTOIS.



M. Raymond Prince sortant du cabinet du juge d'instruction M. Lapeyre, accompagné de ce dernier. (Mondial.)



La suite de l'instruction de l'affaire Stavisky a valu quelques surprises aux enquêteurs, cette semaine, et également au public. M<sup>e</sup> Raymond Hubert, avocat de Romagnino, Guiboud-Ribaud et Depardon, s'est, dans un moment de dépression nerveuse, jété à la Seine. L'avocat (à droite sur notre photo de gauche, avec M<sup>e</sup> Campinchi et son client Romagnino) a été sauté

à temps et transporté dans une maison de santé. Au centre : l'ex-boxeur Niemen, commensal et garde du corps de Stavisky, a été arrêté. Tout le monde s'y attendait ; la décision a paru tardive. A droite : le coiffeur qui assure le service des inculpés à la prison de Bagonne repart après avoir rasé M.M. Garot, Bonnaure, Darius and C<sup>o</sup>. (A. P. P., F. P., Rol.)



L'affaire Stavisky s'émaille, jour après jour, de témoignages et d'inculpations. Voici (à gauche) MM. Moingourd et Farraut, respectivement directeur et appréciateur du Crédit municipal d'Orléans, tous deux arrêtés. C'est à la suite de la découverte par l'inspecteur Bony de bijoux engagés à Orléans par Stavisky que cette arrestation a été décidée. Au centre : Garfunkel,

ami de Stavisky, esecroc notoire, photographié lors d'un précédent procès. La photo d'un banquet a révélé la présence de Garfunkel aux côtés de M. Cuzenave, procureur de la République. A droite : le témoin Migeon, dil de Challancourt, ami de Guiboud-Ribaud qui lui avait confié des talons de chèques, attend de comparaître devant M. Ordonneau (Rol. Rap.)



Les inculpés Voix et Pigaglio, ayant été extraits de la prison de Bonneville, ont comparu à Chambéry, devant le tribunal. Ils ont eu à s'expliquer sur leur rôle auprès de Stavisky et leur présence à la villa du Vieux-Logis à Chamonix. A gauche : Voix, entre deux gendarmes,

attend le moment de comparaître devant ses juges. A droite : voici les deux inculpés face au tribunal. Pigaglio est à gauche. Voix (de dos) répond aux questions du président. (Rol et F. P.)

# Les mille mystères d'une mort...

**DIJON**

(De notre envoyé spécial.)

Il y a eu l'affaire de Panama. Il y a eu l'affaire Dreyfus. On parlera plus tard de l'affaire Stavisky.

Quel rôle jouera dans l'avenir la mort du conseiller à la Cour Albert Prince ? Quelle est la place qui lui est réservée ? Affaire politique, affaire criminelle. C'est à ce double titre que la France entière se passionne pour cette mort étrange.

Depuis quinze jours, toutes les thèses se heurtent. Que le scandale Stavisky soit à la base même de ce mystère, ou qu'il ait été un prétexte pour égarer les recherches, nul ne disconvient que l'ombre du grand escroc plane autour de cette mort, tel un voile sombre, quelle que soit l'hypothèse envisagée — mais, ceci mis à part, *Police-Magazine*, qui s'est toujours consacré à exercer sa besogne impartiale d'informateur et non pas à faire de la politique, une fois de plus ne veut envisager que le problème policier, en lui-même.

Paris, tout vibrant encore des journées d'émeutes des 6, 7 et 9 février, s'impatiente de connaître la clé de l'énigme. A-t-on tué ? Qui a tué ? Qui a fait tuer ? Telles sont les questions auxquelles la capitale et la France réclament une réponse.

Il faut venir à Dijon pour trouver une atmosphère plus sereine. Ici, on pose une autre question. Comment a-t-on tué ?

On pose cette question depuis quinze jours parce qu'on ne sait pas ni comment ni où M. Albert Prince a été tué. On ne sait même pas les raisons qui provoquèrent la mort.

La semaine dernière, nous disions : « On ne sait rien ».

Cette semaine, on peut facilement enchaîner : « On ne sait toujours rien ». Et surtout : « On ne sait rien de plus ».

Ce n'est point l'énigme d'un « fait-divers réel » qui est proposée, c'est mieux que l'intrigue d'un roman d'aventure. C'est *intimable* !

Voyons donc :

Il est près de cinq heures, le mardi 20 février. Le nuit pointe, déjà des boutiques, place Darcy et rue de la Gare, éclairent leurs devantures. Dans les cafés, les parties de belote se font de plus en plus animées.

Place de la Gare, des taxis attendent l'arrivée des voyageurs du train de Paris. Marius, Morel et combien d'autres sont là, avec leurs voitures astiquées, à guetter un client.

Il est 16 h. 40 lorsque les premiers voyageurs passent le portillon de la sortie.

Personne, plus tard, ne sera assez sûr de lui-même pour affirmer avoir vu M. Prince, seul ou accompagné.

Il était dans le train cependant et accourait au chevet de sa mère gravement malade ; du moins était-ce la raison de son déplacement. Car, le matin, à Paris, alors qu'il était absent juste un quart d'heure de chez lui, un inconnu avait prévenu sa femme de l'indisposition soudaine de M<sup>me</sup> Prince mère.

M. Prince, d'ailleurs, dès l'arrivée du train, ne songea nullement à se rendre à la petite pension de famille religieuse où demeurait sa mère. Il alla tout d'abord au bureau de télégraphie de la gare, où il

adressa un télégramme de réconfort à sa femme.

Il était 16 h. 47 exactement, lorsqu'il remit la dépêche à la burocratie.

M. Prince était seul et c'était bien lui. On a reconnu son écriture et les employés ont reconnu sa photo.

C'était lui, et il écrivit : docteur « Hallinger » au lieu de docteur « Ehringer ». Pourquoi ? Le docteur Ehringer est un vieux médecin traitant de la famille.

Pourquoi, aussi, le matin, au bout du fil, à Paris, la voix prononça-t-elle :

— Allo! Allo!... Ici le docteur Hallinger.

La voix au bout du fil ne pouvait être celle du docteur Ehringer qui, tout de même, connaît son nom. Ce ne pouvait être la sienne, car M<sup>me</sup> Prince a précisé depuis que la « voix » était ferme et autoritaire alors que celle du D<sup>r</sup> Ehringer, affligé d'un léger défaut de prononciation, est très douce.

Mais n'insistons pas sur ce point. M. Prince, très méfiant depuis quelque temps parce qu'il se jugeait en danger pour tout ce qu'il savait de l'affaire Stavisky, part au moindre coup de téléphone sans chercher à vérifier si la nouvelle de la maladie de sa mère est exacte. Et pourtant, l'inconnu a dit : « Retéléphonez, si vous le voulez, au 147, à Dijon ».

M. Prince ne téléphone pas et il est 11 heures du matin, alors que son train est à 12 h. 32. Il a une heure et demie devant lui cependant. M<sup>me</sup> Prince ne téléphone pas non plus.

Voici le premier mystère, celui du coup de téléphone.

Personne donc n'appelle le 147 pour avoir des nouvelles de cette malheureuse M<sup>me</sup> Prince mère qui souffre d'une si dangereuse occlusion de l'intestin.

Le n° 147 correspond-il à un signe ? Correspond-il à un mandat impératif réclamant la présence de M. Prince à Dijon pour une tout autre raison ?

Dans un cas contraire, il est certain, à moins d'une dérivation sur la ligne, car le 147 est le numéro d'un brave commerçant étranger à l'affaire, que M<sup>me</sup> Prince a mal intercepté le numéro.

On devait pouvoir téléphoner sans que la rumeur ne fût éventée.

Et M. Prince part avec une valise et une serviette sous le bras.

Que contenait la serviette ? Et voici le second mystère, celui des dossiers disparus, puisqu'on retrouve non loin du cadavre la serviette vide.

Le lendemain du drame, M. Raymond Prince, fils de la victime, et qui a eu repris la défense de son père avec un zèle à la fois admirable et touchant, déclarait :

— Mon père est parti avec les dossiers concernant l'affaire Stavisky. Il comptait préparer dans le train un rapport qu'il devait remettre le lendemain à M. Lescouvé. Toutes ces notes d'une grande importance ont disparu.

Mais, le surlendemain, M<sup>me</sup> Prince déclarait à son tour :

— Mon mari n'a pas emporté les pièces en question. Il m'a téléphoné avant son départ, de la gare de Lyon, pour me prévenir justement qu'il s'était trompé de dossier. Il ne m'a pas dit quelles étaient les pièces qu'il avait alors.

Le troisième jour, M. Raymond Prince

faisait une nouvelle déclaration à la presse.

C'est exact, disait-il. Les fameuses pièces n'ont pas disparu. Dès que j'ai appris la mort de mon père, avant de partir pour Dijon, je les ai prises dans notre appartement et les ai portées à M. Lescouvé.

Un jour plus tard, on apprenait que le dossier remis à M. Lescouvé était un dossier sans importance. Il ne comportait pas la si précieuse documentation.

Excusons une famille affolée et éplorée de ces contradictions, mais où sont les pièces du dossier Stavisky ? Quelles sont les pièces disparues à Dijon ?

On ne sait pas, on ne sait rien suivant la mauvaise habitude prise dans cette affaire.

Et reprenons donc le fil de ce récit, au moment où M. Prince sort de la gare. Sur le quai, il n'a pas été remarqué, à la poste, répétons-le, il était seul et il sera seul encore en pénétrant à l'hôtel Morot, de l'autre côté de la cour de la gare.

— Donnez-moi une chambre, demanda-t-il à l'hôtel.

Il retient ainsi la chambre n° 4, qu'il ne visite même pas. Il remplit rapidement une fiche de séjour, puis part, sa serviette sous le bras, laissant en dépôt sa valise.

Il a sa serviette sous le bras, cette serviette qui, d'après son coup de téléphone de la gare de Lyon, ne comporte rien d'important. Cette serviette où auraient dû être toutes ses notes pour le rapport de la commission d'enquête, car, rappelons-le, il était à la veille de remettre ce rapport et, à notre connaissance, il n'en avait pas encore écrit la première ligne.

« À moins... à moins encore qu'il ait voulu qu'on s'imagine que, n'ayant rien dans sa serviette, il n'avait pas d'autres papiers que ceux que l'on retrouverait plus tard chez lui !... »

Et M. Albert Prince quitte donc l'hôtel Morot et on ne doit pas retrouver que son cadavre écrasé à 20 h. 40 par le train messager 4805, à 2 km. 500 de Dijon, au lieu-dit la Combe-aux-Fées.

La Combe-aux-Fées, cet endroit charmant, un rien romantique avec l'Ouche qui coule doucement non loin de là, entre des rives jalonnées de vieux, vieux saules, un rien désertique par ses collines arides, ce lieu si éloigné de la ville qu'il était une des promenades de prédilection, l'été, en vacances !

C'est là qu'il était venu autrefois se reposer de ses fatigues ; il y était venu aussi avec l'avocat général Durand, un ami très intime. Et ils y avaient parlé des vicissitudes de l'existence. Ils y avaient discuté philosophie...

C'est là qu'il devait être écrasé par un train, tragique coïncidence, alors que le dernier procès auquel il assista aux côtés du président Devire évoquait justement l'accident d'une malheureuse qui avait été jetée sur la voie...

Que se passa-t-il entre 16 h. 50, heure de sortie de l'hôtel Morot et 20 h. 40, heure de l'accident ?

C'est ici surtout que toutes les hypothèses sont permises.

Écartons celle toute « théorique » du suicide et que les médecins acceptent « scientifiquement ». Oui, comment expliquer toute la mise en scène découverte sur le ballast ? Ceux qui veulent envisager le suicide disent que M. Albert Prince, pour ménager sa famille, ses convictions religieuses et le prestige de sa mémoire, aurait tout simplement tenté de maquiller le suicide... en crime !...

C'est une explication... Il y en a eu de plus absurdes que cela, au cours de cette affaire si complexe.

Toutes les autres hypothèses envisagent le crime. Crime politique dont la seule raison serait de faire taire un témoin gênant, alors qu'il y a tellement d'autres témoins qui peuvent être gênants. Il est vrai qu'il s'agissait peut-être de les prévenir par un exemple combien atroce !

Crime politique, fomenté par des extrémistes afin d'activer une propagande qui demandait chaque jour d'être plus activement menée ? N'y avait-il pas d'hommes dans ce cas pas marqués, plus connus des foules ?

Crime louche politique-financier, mais ayant trait à une toute autre affaire ? Peut-être, et peut-être a-t-on agi justement de la sorte parce qu'on savait qu'on ne penserait qu'à une corrélation avec l'affaire Stavisky ?

Crime crapuleux ? Non. On a retrouvé les trois cents et quelques francs que pouvait posséder M. Prince après l'achat de son billet Paris-Dijon.

Crime de vengeance ? Il faudrait faire apparaître la figure d'un ancien baignard, par exemple, condamné autrefois par

Philippe Artois.



M. Raymond Prince, fils de la victime, qui s'occupe activement de démontrer l'assassinat de son père. (K.)



M. Léon Couchepin, procureur général de Dijon, sort du cabinet de M. Chéron, ministre de la Justice. (F. P.)

Pourquoi ? Déjà le samedi 17, il faisait différer cette remise, alors que, le matin, un inconnu, grand, élégant, d'une quarantaine d'années, achetait un couteau de grande taille au Bazar de l'Hôtel-de-Ville. Mais le couteau ne servait pas ce jour-là et la remise était retardée.

C'est ce couteau, qu'on devait retrouver le mardi 20 février, veille de la date limite de remise du rapport, auprès du cadavre, à la Combe-aux-Fées.

M. Prince qui voulait « soulager sa conscience », telle est l'expression dont il s'était servi auprès de M. Lescouvé, ne put le faire.

« Soulager sa conscience » veut dire tant de choses ! Peut être interprété si diversément !

Et il partit avec cette serviette soit-disant vide, car le coup de téléphone de la gare de Lyon pouvait n'avoir été donné que pour donner le change.

M. Prince, se doutant, par exemple, qu'une tierce personne était branchée sur sa ligne, l'avertissait ainsi indirectement qu'il n'emportait rien de précieux avec lui, alors que ce pouvait être tout le contraire,

Un service funèbre a eu lieu à Saint-Thomas-d'Aquin à la mémoire du conseiller Prince. Au centre, de gauche à droite : M. Donat-Guigne et le président Dreyfus à la sortie de l'église. (Hol.)

(Voir suite, page 14.)



M



# L'INCROYABLE

**P**ENDANT plus de dix ans, Stavisky a écumé l'épargne, plumé les gogos, escroqué les naïfs. La carambouille a été l'une de ses spécialités. Il a aussi touché à la drogue ; il a « lavé » des chèques. Il a tout tenté et tout réussi. Or Stavisky a toujours échappé à la police. Pas étonnant, il a des complices parmi les parlementaires, députés et sénateurs, même parmi les policiers et... les ministres. Pourtant « tant va l'escroc à l'argent, qu'il finira mal ». L'affaire des bons de Bayonne fait la « une » de tous les journaux et les plaintes contre l'escroc affluent au Parquet. Ce sera bientôt la fin du plus grand escroc du vingtième siècle.

Stavisky, pourtant, à cette époque, porte plus beau que jamais. Il est le véritable patron d'un journal, il a acheté un music-hall, l'équivalent de l'Olympia d'aujourd'hui : l'« Empire », dont il nomme directeur l'un de ses premiers compagnons, Hayotte, lequel, peu doué sur le plan artistique, accumule les fours. « Monsieur Alexandre » renfloue. Bien sûr, ce mécène, c'est Stavisky.

Tout ne semble pas aller au mieux pour lui. Il a trop d'oreilles partout pour ne pas savoir que le terrain commence à être miné. Des inspecteurs de la « Section financière du Parquet » viennent tout souvent enquêter dans ses sièges sociaux. D'autres, des amis, qui venaient manger dans sa main, l'évitent ostensiblement. Daladier se flattera plus tard qu'ayant reçu une invitation à dîner de M. Alexandre, il a fait répondre : « Je ne dine pas avec les escrocs... »

### Une escroquerie internationale

— Alors, que ne le faisiez-vous arrêter ? rétorquera, de son banc, le député Henriot !

Mais l'homme se croit invulnérable.

D'ailleurs, il a entrepris de monter une opération, encore une, qui permettra de tout renflouer. Le rachat des « bons hongrois ».

C'est à la fois simple et compliqué.

Après la guerre de 1914, la Hongrie avait été dépecée. La Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, s'en étaient partagés les morceaux. Mais pour dédommager les propriétaires spoliés, des hobeaux dans la plupart des cas, on avait créé un « fond international agraire » qui leur avait attribué des « bons » pour une valeur de 2 milliards. Hélas, les échéances s'échelonnaient sur des années et les détenteurs de « bons » étaient dans la misère. Stavisky décide d'aller à Budapest

où il fait savoir qu'il est en mesure de racheter les fameux « bons ». Il offre même de payer cash un acompte appréciable. En réalité : 10 %...

**Il a même déjà payé 15 millions. L'opération est fructueuse et lucrative. Grâce à quels appuis a-t-il pu obtenir l'assentiment du gouvernement hongrois ? Nous n'en sommes plus à nous poser de telles questions !**

Son plan est, une fois de plus, d'une ingéniosité machiavélique. Il paye peu des valeurs remboursables en dix ans. Mais, quand il possèdera pour un milliard de « bons », il se fait fort, en les donnant en garantie à la « Banque des règlements internationaux » à Genève, d'obtenir quelques centaines de millions de crédits avec lesquels...

En attendant, il va aux courses. Les couleurs de son ami et adjoint Hayotte sont à l'honneur. Celui-ci n'est plus, en effet, un famélique pelousard. Il est propriétaire en tube et jaquette gris perle et possède quarante pur-sang.

Au début de l'année 33, le commissaire P e u d e p i e c e actionné par des victimes de l'escroc, prétend lui mettre la main au collet. Il reçoit l'ordre de ne pas s'occuper de lui.

### Ça craque

Le « Beau Sacha » est tenu au courant, minute par minute, de l'évolution des événements. Il ne se montre plus dans les ministères, mais une belle actrice, Suzanne Avril, lui sert d'agent de liaison avec la Place Beauveau (Ministère de l'Intérieur). Cette jolie créature dine fréquemment au « Café de Paris » avec deux ministres : François Albert et Gaston Hulín. Quand les premiè-

res plaintes des compagnies d'assurances arrivent, des fonctionnaires de la P.-J. veulent voir le dossier Stavisky. « Impossible, leur répond-on, il est enfermé dans un coffre-fort à la Sûreté Nationale. Il faut demander la permission à MM. Ducloux et Mondaneil, deux hauts fonctionnaires devant lesquels un simple commissaire n'insiste pas.

**Ça craque par ailleurs. Un maître chanteur, Jean Sartori, ami et suppôt de Camille Chautemps, attaque dans son torchon journalistique « La Bonne guerre » et met en cause l'avocat-député Bonnaure. Chautemps, prési-**

## LE SCANDALE REJAILLIT SUR LES DÉPUTÉS. PARIS DESCEND DANS LA RUE. LA POLICE TIRE DES MORTS. L'AFFAIRE STAVISKY A DÉCLENCHÉ LE TERRIBLE 6 FÉVRIER 1934.

**dent du Conseil, le fait taire et écrit : « Bonnaure, cet homme au passé d'honneur et de probité... »**

Pourtant, le 5 octobre 1933, l'« Urbaine », qui ne peut recouvrer ses huit millions de prêt, dépose une plainte à Bayonne. Le préfet la bloquera jusqu'en décembre.

Combien de temps pourra-t-on noyer le poisson ? Les puissants amis de Stavisky sont, comme lui, aux abois. Ils ne préviennent qu'ils ne pourront pas le « couvrir » indéfiniment. Ça sent terriblement le brûlé.

En effet, le 23 novembre, des inspecteurs, à l'improviste, viennent chercher Stavisky et le conduisent dans le cabinet du commissaire Labombe qui l'interroge

pendant deux heures. Au bout de ces deux heures, l'escroc remet son chapeau, ses gants et sort... libre !

« Je n'avais pas de mandat d'arrêt... » alléguera plus tard ce singulier commissaire. Et Chautemps, interpellé sur cet incident, expliquera benoîtement : « Que voulez-vous, il y a un tel manque de coordination entre les différentes polices... »

Mais désormais, on ne le rencontre plus nulle part. Cependant, il habite toujours au « Claridge »...

« Je ne peux plus rien pour vous... » a dit Dalimier.

### Un faux mort

— Il faut disparaître, confirme Bonnaure, l'avocat marron qui a encaissé six cents mille francs d'honoraires et doit son siège de député à Stavisky.

Une dernière chance. Un accident de train entre Dijon et Lyon. Stavisky charge un flic à sa solde, le sinistre Bonny, de mettre ses papiers

aurait détourné plus d'un milliard à l'épargne française !...

Si l'on fait le compte de toutes ses escroqueries, on arrive au total ahurissant de dix milliards de francs des années 30. Cette fois, plus de recours. Stavisky, en compagnie de l'un de ses fidèles, Pidaglio, après avoir mis quelques vêtements dans une valise, est parti à l'aube, abandonnant femme et enfants, dans une voiture. Pour tout viatique, il possède 50.000 francs. Il a écrit à Arlette :

**«...Je suis obligé de disparaître. J'aurais voulu s'assurer, ainsi qu'à nos enfants, un avenir confortable. Je vous laisse pauvres, moi qui ai distribué tant de millions... » etc.**

Les deux hommes couchent à Fontainebleau, vont jusqu'à Laroche, puis décident, par prudence, de continuer par le train. Mais prudent, Pidaglio téléphone à Dalimier : « Pas encore de mandat contre Alexandre, dit celui-ci. Mais c'est une question de minutes... »

Les fugitifs arrivent à Servoz, en

**P**endant ce temps, la presse et la radio ne parlent que de l'« affaire ». On a vu Stavisky partout, à la frontière belge, sur un bateau à Colais, à Marseille en route pour le Venezuela. Cent fausses pistes...

Selon les documents officiels, le commissaire Charpentier a été informé par un certain M. Dusseix, propriétaire à Servoz, que Stavisky a été vu dans cette ville.



La mystère de la mort de Stavisky n'a pas été élucidé

Par ailleurs, une malle aux initiales S.A. (Sacha Alexandre) a été aperçue sur un chariot se rendant à Chamonix.

Il est 11 heures du matin, le 8 janvier 1934. Le silence blanc environne le « Vieux logis ». Stavisky est seul, en robe de chambre.

### On l'a « suicidé » !

Trois hommes gravissent silencieusement, en se dissimulant, l'étroit sentier qui mène au chalet. Ce sont : le commissaire Charpentier et les inspecteurs Girard et Gallé. Seule, la fumée qui sort de la cheminée montre que la maison n'est pas déserte.

Brusquement, les visiteurs se démasquent, courent vers la porte. Le commissaire frappe. Nulle réponse,

chaussée mal close. Ils poussent la vitre et enjambent.

« Stavisky, vous êtes pris. Rendez-vous... »

Ils fouillent la maison de fond en comble. Une porte résiste.

« Si vous n'ouvrez pas, nous enfonçons la porte... »

Et après ? Un coup de feu claque, un seul.

Quand, vers 12 h 30, Voix et Lucette arrivent, ils trouvent le « Vieux logis » envahi par les policiers. Allongé sur le sol de sa chambre, la tempe trouée d'une balle, Stavisky mort !

**Le lendemain, toute la presse titre : « L'escroc Stavisky s'est suicidé dans un chalet des Alpes. » Le « Canard enchaîné », qui a ses**

# AFFAIRE STAVISKY

## PLUS GRANDE

## BANQUEROUTE

## DE TOUS LES TEMPS

### LA SEMAINE PROCHAINE

## COMMENT EST NÉ LE KRACH DE 1929

**I**NFLATION, récession, chômage ; trois mots qui annoncent une crise. Sommes-nous à la veille d'un marasme économique ? Les mesures que viennent de prendre les gouvernements européens, entre autres, seront-elles suffisantes pour stopper l'inflation galopante et éviter que le stop brutal infligé à l'industrie ne provoque le chômage de centaines de milliers d'ouvriers et d'employés ?

L'or monte en flèche, signe que la confiance est en baisse. Mais en même temps le dollar « tient le coup ». Certaines matières premières ont augmenté de 50, 100, et dans certains cas de 200 %. Des pays « privés » de pétrole voient leur production diminuer dangereusement. Le taux de croissance, en 1974, sera nul au Japon et en Allemagne et en France. L'Angleterre connaît des grèves, l'Italie se remet lentement de celles qu'elle a connues l'an dernier.

La « mécanique » économique du monde résistera-t-elle à des secousses plus importantes et souvent imprévisibles ? Il faut se souvenir de la longue et dramatique crise des années 30 qui commença par le jeudi noir 24 octobre 29 de Wall Street, la bourse de New York. Des milliers de sociétés en faillite, conséquence : des millions d'actionnaires sans un sou. Des millions de chômeurs. New York se souleva. Des anciens combattants avec femme et enfants envahissent la capitale. Les Etats-Unis traversent une période tragique que va partager le monde. Déjà le nazisme montre le bout de sa croix gammée ; Mussolini bombe le torse. Dans les Bourses, les monnaies « dégingolent ». L'Europe, à la remorque des Etats-Unis, connaît des millions de chômeurs. Dans les mairies de Paris et de sa banlieue les chômeurs reçoivent des bons pour prendre des repas à la « soupe populaire ». C'est l'histoire de cette période tragique que « Le Meilleur » vous racontera dès la semaine prochaine.

**informateurs, nuance la nouvelle :**

« Stavisky s'est suicidé d'une balle tirée de trois mètres. On savait bien qu'il avait le bras long. Mais, à ce point !... »

Arlette comme Pidaglio, comme tous ceux qui ont vu Stavisky les derniers jours de sa vie, affirment qu'il n'a jamais eu l'intention de mettre fin à ses jours, que ce n'était pas du tout dans son caractère...

Stavisky s'est percé la tempe droite. Or, tout le monde sait qu'il est gaucher. L'impact de la balle est au ras du sol, alors que Stavisky mesurait 1,80 m. Les experts balistiques nient que le projectile ait été tiré à bout portant. Qu'importe... En 24 heures, l'enquête sur cette fin est bâclée. Conclusion : suicide. Jamais le mystère de la mort tragique de Stavisky ne sera élucidé.

### La « Villa Chagrin »

Bien sûr, on arrêtera Romagnino, Pidaglio, Hayotte, une dizaine d'autres comparses.

Mais, quand on ouvre le dossier Stavisky, si bien gardé, on s'aperçoit que sept cents pièces y ont été volées. Par qui ?

Garat et Bonnaure sont démissionnés. Ils seront inculpés.

Ceux qu'on arrête sont conduits à la prison de Bayonne au nom poétique : la « Villa Chagrin ». Un bon thème pour chansonniers.

Un cabaret de Montparnasse change son enseigne et prend — en dérision — celle de la prison.

Mais il est bien question de plaisanter !

La vérité, longtemps contenue, s'écoule comme un torrent sur le régime.

### Les députés se battent

A la tribune de la Chambre, les membres de l'opposition, Henriot en tête, désignent du doigt ceux qui ont profité des largesses de Stavisky et l'ont si longtemps couvert. Ils sont nombreux. Chaque jour, les banques apportent de nouvelles cargaisons de chèques encaissés par les tuteurs les plus en vue de la nation.

En plus de Dalimier, de Durand, une pléiade de hauts fonctionnaires, de magistrats, un nombre incroyable de policiers, des journalistes comme Dubarry, Airmard, directeur de la « Liberté ».

« Vous donnez l'argent des contribuables à des journaux déjà achetés par un escroc !... » crie-t-on à Chauvemps qui se défend mal. Raynaldi, ancien Garde des Sceaux, se révèle être un ancien avocat de la bande Stavisky. D'autres, tant d'autres qui sont déjà dévoués !

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, invec-



Arlette Stavisky quittera la France. Elle emmènera ses deux enfants aux Etats-Unis.

tiveurs et invectives poursuivent leurs controverses à coups de poing. On se provoque en duel. L'Assemblée nationale est pleine de cris, de gros mots, d'insultes. Chaque orateur de l'opposition apporte de nouvelles accusations.

Même tohu-bohu dans les couloirs du Palais de Justice où l'on se gifle entre confrères, où les avocats suspendus, théâtralement déchirent leurs robes.

Pendant des semaines, l'« affaire »

occupe la « une » et la « deux » de tous les grands journaux.

« Nommez une Commission d'enquête... » demande-t-on à Chautemps, dont les ministères de la Justice sont, à leur tour, menacés d'aller en prison.

« Jamais !... » réplique le président.

Pourtant, dans le pays, l'indignation et l'écœurement font sortir dans la rue les plus paisibles

citoyens : « A bas les voleurs !... »

Et, le 6 février, cent mille Parisiens envahissent les abords de la Chambre où des mains vengeresses ont écrit à la peinture noire : « Caverne de brigands... » La Garde mobile tire. Il y aura des morts. C'est la révolution.

Dans l'espoir d'apaiser les passions, on ira tirer de sa retraite l'ancien président Doumergue. « Gastounet » et sa « Gastounette »...

Ce couple de

vieux attendrit les Français bons enfants.

Bien sûr il y aura une commission d'enquête.

Cela se passe entre confrères du Parlement. Tout le monde, bien entendu, sauf les inculpés, sera blanchi. Les loups ne se mangent pas entre eux.

**AUX ABOIS, IL TENTE DE FUIR A L'ÉTRANGER. MAIS IL EST PRIS AU PIÈGE SON "SUICIDE" DEMEURE UN MYSTÈRE**

# POLICE

## HEBDO

N° 7. 2 DÉCEMBRE 1947  
TOUS LES MARDIS

TOUS LES SECRETS DE  
PARIS ET DU MONDE

**15**  
**FRS**

# ABSENT POUR 1 MOIS

Dans ce numéro

Lisez la confession humaine  
rédigée dans sa cellule de  
Fresnes par un détenu de  
droit commun (Voir pages 4-5)

# A New-York, épouse heureuse du colonel Cook

## ARLETTE STAVISKY termine ses mémoires son roman d'amour avec le bel Alexandre



(De notre correspondant particulier à New-York.)

Au 1075 Montgomery Street à New-York, à trente secondes en voiture de Central Park, se dessine dans la verdure une petite maison de pur style virginien.

Elle abrite trois personnes. Au dehors, sur la plaque de cuivre, un nom gravé, Mrs. and Mr. Cook.

Ce nom ne dit évidemment rien au promeneur. Une Mrs. Cook ne se distingue pas particulièrement a priori d'une Mrs. Smith ou d'une Mrs. Simmons et il faut vraiment avoir une bonne mémoire pour reconnaître dans cette grande femme brune toujours élégamment vêtue, celle qui fut, au temps des grands scandales, Mme Arlette Stavisky. Après la mort dramatique et mystérieuse de son mari dans une villa isolée des Alpes, Mme Arlette Stavisky vécut assez retirée. On ne la voyait plus dans les fêtes, elle n'avait plus son appartement au Claridge.

Pendant la guerre, elle fit, on le sait, la connaissance, en France, d'un officier supérieur de l'armée américaine. Elle avait célébré, dans la plus stricte intimité ses fiançailles chez une amie qui habite la rue Marignan. Six mois après la rentrée de l'officier aux Etats-Unis et sa démobilisation, celle qui fut la « belle Arlette » prit le bateau au Havre parmi trois cent cinquante jeunes Françaises de toutes conditions qui allaient rejoindre leurs époux en Amérique. Dix jours plus tard, elle arrivait à Coney Island.

Sur le quai Alexander, Russel T. Cook l'attendait et, six jours plus tard, le mariage était célébré. L'ancien major Cook et sa femme allaient habiter d'abord Park Avenue. Et l'on vit un jour sur le quai de New-York Mrs. Arlette Cook, devenue citoyenne américaine, embrasser tendrement sa fille qu'elle avait fait venir auprès d'elle. Et ce fut la vie familiale, la plus simple, on pourrait dire la plus bourgeoise. Depuis quelques semaines pourtant le bruit courait à New-York que l'entente n'était plus complète entre Arlette et son mari américain.

J'ai tenu à demander à Mrs. Arlette Cook elle-même la vérité sur ces rumeurs et elle m'a reçu dans sa maison de Montgomery Street. Son accueil fut toute gentillesse.

— J'espère que vous n'êtes pas venu pour faire de la publicité sur mon nom ? Ne croyez-vous pas que l'on a assez parlé de moi à un certain moment ?

— Je veux simplement vous demander ce que vous pensez de votre nouvelle vie américaine.

Souriante, l'ancienne femme de Stavisky me répond :

— J'en suis ravie. J'ai un mari charmant et quoi qu'on en ait dit, nous n'avons jamais cessé de nous entendre.

— Pensez-vous toujours à la France ?

— Oui, j'y pense souvent et j'espère m'y rendre prochainement.

— Avez-vous des projets particuliers ?

— Je peux vous annoncer une nouvelle que je ne vous interdis pas de publier. Je suis occupée à terminer mes Mémoires. Je tiens à mettre définitivement au point toutes les absurdités que l'on a pu raconter à mon sujet. Je tiens à apporter certaines précisions sur ce que l'on a appelé mon « roman d'amour » avec Alexandre Stavisky. Voyez-vous, si j'écris cet ouvrage, ce n'est pas pour faire de nouveau parler de moi, mais pour payer une sorte de dette de reconnaissance à celui qui fut mon premier mari.

Je demande à présent à Mrs. Arlette Cook ce qu'elle pense de la proposition d'une grande firme de Hollywood qui lui a offert 300.000 dollars pour interpréter le rôle principal d'un film dont le thème serait emprunté à la vie de Stavisky.

Très énergiquement, elle me répond :

— Je préférerais manger du pain sec et des oignons tous les jours que d'accepter une telle offre.

A ce moment la sonnerie du téléphone retentit et Arlette, en s'excusant auprès de moi, décrocha le récepteur. J'entendis cette phrase :

« Convenu pour cet après-midi, quatre heures, au Rocket Club. »

— Une partie de tennis, m'expliqua-t-elle.

Paul HEBERT.

LE ROMAN VRAI DES 80 ANS DONT NOUS AVONS HÉRITÉ

L'affaire Stavisky

4e ARTICLE Le 8 janvier 1934, l'eccece Stavisky est trouvé mortellement blessé dans une chambre de la villa « Le Vieux Logis » à Chamonix...

(Lire « Paris-press-l'intransigeant » à partir du 17 juillet.)



Stavisky s'est d'abord enrichi comme eux « Elles sont grosses, n'est-ce pas ? » « Ouh... on voit que c'est du 320. » Mais leurs relations sont orageuses. Ce qui n'a empêché pas de prendre leurs parties à ses maîtresses... pour les offrir à d'autres.

« Type parfait du chevalier d'industrie-Habileté incroyable à utiliser relations et influences »

C'EST LA PREMIERE FICHE DE POLICE

SUR STAVISKY ...EN FÉVRIER 1914 !

C'EST vous Stavisky ?

Le jeune homme au teint glabre, le front fuyant, la bouche rusée, simule adroitement l'hébéte. Il a fait imprimer de fausses cartes de visite au nom de M. Lemerre, l'éditeur de Baudelaire, et de Hérédia, passage Choiseul, qui lui ont servi à obtenir des places de faveur pour le Palais-Royal. Il a vingt-deux ans.

La salle du commissariat de police est enfumée de crasse, sent la saute-ruisse, salpêtrée et Stavisky se sent la cible de dix paires d'yeux gougenards qui l' détaillent sans gêne.

Stavisky, Alexandre-Sacha... Né à Sobokka (Russie) le 20 novembre 1886, demeurant à Paris, rue de la Renaissance, numéro 3. Naturalisé français depuis 1900... Père, dentiste.

Le jour violent de la rue joue dans les binocles du fonctionnaire malin, dont la plume gratte le registre de molskine. Soudain, les questions pleuvent et Stavisky se trouble, crève, double, balbutie enfin des excuses.

La rue de la Renaissance débouche, en effet, près des Champs-Élysées, le quartier à la mode. Mais Alexandre connaît la vérité : chez le docteur Stavisky, il ne prend guère que ses repas et, depuis longtemps, ne couche plus au domicile paternel. Les domiciles, ce n'est pas d'ailleurs ce qui lui manque : ses maîtresses l'hébergent et le fournissent en argent de poche.

Vous avez de la chance. M. Lemerre ne tient pas à porter plainte.

Le patriarche connaît aussi sa partie

Rue de la Renaissance, où il a promis de passer à sa sortie du commissariat, un vieillard attend le jeune homme. Ce n'est pas son père, mais le père de celui-ci, la tribu Stavisky à émigré en bloc de son Ukraine natale.

Sacha, mon Sacha... J'ai une idée, tu sais...

Dans la famille, on se tient les coudes : la vie, sans cela ne serait pas supportable. Mais Abraham Stavisky, le patriarche, adresse à son petit-fils un clin d'œil qui rassure entièrement ce dernier.

Allons nous promener, je vais te montrer quelque chose. En plein Champs-Élysées où cahotent doucement les voitures traînées par les chèvres, la rondine du Marigny surgit des marronniers au milieu des palais.

Jusqu'à présent, les Folies-Marigny n'ont été exploitées que comme théâtre d'hiver. L'idée d'Abraham Stavisky est de le louer avec Alexandre pendant la saison d'été. L'idée n'est pas si mauvaise.

Mais l'argent ? Car, naturellement, ni le grand-père, ni le petit-fils ne disposent des moindres capitaux pour ouvrir ce théâtre.

Le bras passé sous celui du jeune homme, le vieillard laisse un sourire doux découvrir ses genoux décharnés.

Une semaine plus tard, apparaissent dans les colonnes du « Matin » et du « Petit Parisien », des offres d'emploi pour les représentations d'été des Folies-Marigny. Les intéressés — administrateur, ouvreuses, concessionnaires pour le buffet, les fleurs, le programme, la publicité du rideau — affluent et se voient réclamer, ce qui ne les déçoit pas, un cautionnement pour remplir leur charge.

12.000 francs (d'avant 1914), tombent dans la poche des deux Stavisky.

Ils s'en tiennent d'ailleurs là et rôdient aussitôt leur ball. Les plaintes, alors, se mettent à pleuvoir. Une information judiciaire est ouverte où apparaît...

par Jacques ROBICHON

rall pour la première fois le nom de Stavisky. Or, Stavisky reste seul. Son grand-père vient de mourir.

Devant l'assaut des plaignants, Stavisky accourt à la porte d'un avocat en renom et fort introduit. Il sait parfaitement ce qu'il fait.

Malgré Albert Clemenceau ? — Moi-même.

— Mon nom est Sacha Stavisky. J'avais pris, avec mon grand-père, une affaire qui a mal tourné. Mon père appartient à une famille honorable. Prenez vos renseignements.

Albert Clemenceau est le frère de Georges, le futur « Père la Victoire ». Les interventions de l'avocat et — mieux encore — ses relations, font obtenir à Stavisky des remises successives de son affaire.

L'affaire du Marigny, datée de décembre 1909, ne sera ainsi plaidée qu'en 1912, soit plus de deux ans après, condamnant Stavisky à 15 jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

Ce qu'il faut, a compris désormais Stavisky, c'est faire le mort autant qu'on le peut, et puis avoir des relations de plus en plus de relations, des amis qui comprennent la vie.

Il a pris une autre résolution, sentimentale celle-là. Il en a eu assez du carnaval de l'anour. Il a eu assez de ces femmes prises à d'autres et que d'autres lui dérobent à leur tour, dont il con-

naît par cœur les larmes, les sifflements et les cris du désir. Il en veut une à lui, pour lui seul : Armande.

Il se marie en 1910, à la mairie du 3e arrondissement de Paris, quartier du Temple, sans savoir que le jeu de la politique — 20 ans plus tard — le ramènera dans ces mêmes lieux, pour sa perle.

Armande Stavisky devient Armande Stavisky. Dans son contrat de mariage, lui s'est réservé quatre ans.

Mais, avec Armande, le rêve est bref. Les époux se séparent presque aussitôt. Alexandre revient rue de la Renaissance et la cascade reprend, des passades, des ruptures, des amours inépuisables, éternellement inté-

ressées. Les plaintes contre Stavisky — escroqueries abus de confiance, escroqueries de jeu — se multiplient. Le 11 février 1914, il est poursuivi pour avoir négligé de payer une voiture automobile.

Une fiche de police le décrit dans ces termes : « Type parfait du chevalier d'industrie, capable d'entreprendre tout ce qui se peut, pourvu qu'il en tire profit. »

Et une autre : « Soit utiliser avec une habileté incompréhensible les relations et les influences qu'il a su se ménager dans les milieux les plus divers de la capitale. »

Le 31 juillet, Jaurès est assassiné. Quatre jours plus tard, la guerre éclate. Stavisky ne s'est pas fait porter sur les listes de recrutement. Il y a beaucoup mieux à faire à Paris maintenant. Les commandés de guerre vont édifier des fortunes fabuleuses. Il est tout de même affiché au train des escadrons.

« Service auto. » « Dix-neuvième escadron ! Ils n'ont pas vu ma tête ! »

Six mois plus tard, on le réforme numéro deux.

Ca y est ! Amoureux ! Au travail ! Amoureux est son dernier associé en date. Stavisky a son bureau rue Caumartin : la banque Stavisky et Amoureux. Le gouvernement italien lui passe commande de 20.000 bombes. Les affaires vont marcher. La maison Stavisky et Amoureux, est chargée de l'exécution. Stavisky et Amoureux encaissent un demi-million. Ils oublient seulement de régler leurs factures aux Establishments Darroq.

Une maîtresse mûrissante

A quelques pâtés de maisons du local où Amoureux et Stavisky se sont établis dans la cohue des véhicules que traverse l'omnibus « Madeleine-Bastille » s'ouvre à la tombée de la nuit les portes d'un dancing « chic », le Cader-Rousselle, exploité par une femme mûrissante et encore belle, forte en chair, connue

d'ailleurs pour son sens des affaires et de la glacerie.

Jeanne Bloch est, depuis quelque temps, l'amie de Stavisky. Mais leurs relations sont orageuses.

A 2 heures du matin, la salle vude, des disputes éclatent au bar, sous l'œil dédaigné des garçons, quand on fait les comptes de la nuit.

« Albert ! cria Jeanne à l'un des « barman ». Prenez la caisse et allez-vous en ! Je passerai chez vous dans la matinée... »

Sous l'influence, Stavisky blêmit. Des mots de goupes sortent de sa bouche et son poing s'abat sur la femme qui, son sac serré contre elle, les yeux fermement, répond à l'injure par l'injure.

La faute de Jeanne, c'est d'avoir laissé cet homme prendre barre sur elle et Stavisky n'a garde d'oublier ce qu'il fait : les petites combinaisons, les fraudes contre le fisc, les voitures impayées, revendues...

Mais Jeanne Bloch, payant d'audace, n'hésite pas à se rendre à la police pour se plaindre des sévices exercés sur elle par un amant ou la femme impudemment.

Les scènes redoublent. « Assasin ! Assasin ! Tu me tueras, hein ! si tu le pouvais ! — Tu te fofle ! Tais-toi ! — Assasin ! Ouh ! Voleur ! Voleur ! Ouh sont passés les 200.000 francs de ma voiture ! — Tu vas te faire ! Dis ! Tu te tairas ! — Et ma bague ? Attends, je la retrouverai, la gâche qui la porte... »

Stavisky, les lèvres serrées, laisse passer l'orage ; il sait trop bien comment cela se termine toujours et reconstruit

DEMAIN : Vous n'avez pas de preuves contre moi !

Jeanne chez elle — chez eux... Femme sur son déclin, reprise déjà par l'ascendant de cet amant de 30 ans. Comme le dit l'un des hommes de la pièce qui le connaît le mieux : « Il est beau même, le petit Stavisky... Il leur prend leurs perles, et c'est toujours elles qui viennent lui demander pardon ! »

Cependant, la police continue de s'intéresser à lui. En 1922, une instruction est ouverte contre lui pour escroquerie et compliqué avec son père Emmanuel, le dentiste de la rue de la Renaissance. On fera seulement traîner l'affaire. Maintenant, Stavisky « connaît la manière ».

(Copyright 1936 by « Paris-press-l'intransigeant » and Jacques Robichon.)



Stavisky Il a trente ans. « Il est beau même », disent ses amis de la pièce. Pour les policiers — qui commencent à le bien connaître — c'est le type parfait du chevalier d'industrie.

LE DIABETIQUES Le Guide Fiat assure l'efficacité de traitement. Envoi contre 500 francs.

DIABETIQUES Le Guide Fiat assure l'efficacité de traitement. Envoi contre 500 francs.

8-1-56-

LE ROMAN VRAI DES 80 ANS DONT NOUS AVONS HÉRITÉ

# L'affaire Stavisky

3<sup>e</sup> ARTICLE

Le 8 janvier 1934, l'escroc Stavisky est mort à l'hôpital de Chamonix. Il avait quitté Paris pour échapper à l'arrestation qui le menaçait après le scandale de Bayonne. Le commissaire Charpentier, lancé à sa poursuite, l'a retrouvé à la

villa « Le Vieux Logis », à Chamonix. Stavisky est enfermé dans sa chambre. Au moment où le commissaire le somme d'ouvrir, un coup de feu retentit. Les policiers trouvent l'escroc mortellement blessé d'une balle dans la tête. A sa femme, Arlette, qui vient le sur-

lendemain, reconnaître le corps de son mari, les chirurgiens affirment qu'on aurait pu le sauver si l'on n'avait pas attendu deux heures pour le conduire à l'hôpital.

(Lire « Paris-pressé-l'intransigeant » à partir du 17 juillet.)

## LA POLICE EST PRESSÉE D'EN FINIR AVEC CE CADAVRE

**A**RLETTE STAVISKY débarque à Chamonix, le 10 janvier au matin, escortée d'un inspecteur qui la tient par le bras.

Elle s'est voûtée, Arlette. Elle cache son visage sous son col de fourrure, la tête prise dans un énorme chapeau cloche. Dans la voiture venue la chercher à la gare, elle s'évanouit. Elle est conduite aussitôt à l'hôpital, puis au cimetière de Chamonix, où l'on procède à l'inhumation provisoire.

Toutes les opérations de justice sont bouclées en vingt-quatre heures. L'enquête sur la mort de Stavisky a été bâclée avec une rapidité presque incroyable. Les journalistes du monde entier sont présents, arrivés par paquets en voitures, par chemin de fer, depuis la veille. Moins de seize heures après le décès, en pleine nuit d'hiver, sans attendre l'arrivée de sa femme, on a tenté de porter le corps de Stavisky au cimetière; mais face à la foule qui stationne devant les grilles avec le fossoyeur, on hésite, on renonce finalement à un projet si singulier.

Au « Vieux Logis », le lit de Stavisky a disparu. Surveillée à distance par les gendarmes, la villa est rendue maintenant à M. Chatou, auquel il est recommandé de laver la chambre tragique et de la froter « à la paille de fer ». Le carreau brisé de la fenêtre par laquelle le commissaire Charpentier s'est introduit dans la chambre a été remplacé.

Arlette, escortée comme une vedette, est questionnée, mitraillée à bout portant par les appareils des photographes.

— Laissez-moi, je n'ai rien à dire, affirme-t-elle tout d'abord. Mais, bientôt, après sa visite au « Vieux Logis », elle va avoir des motifs de parler.

### Pourquoi le lit a-t-il disparu ?

La chambre de Stavisky, au rez-de-chaussée, était une chambre d'angle. Elle ouvrait non seulement sur le hall où les policiers se sont obstinés, mais sur deux autres portes, l'une donnant sur le jardin, l'autre sur une pièce inhabitée. C'est à proximité de celle-ci, entre un radiateur de chauffage central et une table de nuit sur laquelle est posée une lampe de chevet, que le corps de Stavisky a été découvert. Pourquoi le lit, sur lequel Stavisky a été jeté, ainsi que l'affirme le commissaire Charpentier, a-t-il été si bien escamoté qu'on ne le retrouve plus, moins de trente heures après le drame ?

La balle du revolver a traversé la tête de Stavisky de part en part et, après avoir encore parcouru 2 mètres 80 dans le vide, est allée s'enfoncer profondément dans le mur. Pourquoi la retrouvera-t-on à 1 m. 34 de hauteur, alors que Stavisky mesurait environ 1 m. 80 ? Faut-il en déduire que Stavisky s'est donné la mort assis ? Debut, la balle aurait frappé beaucoup plus haut. Couché sur le lit ? Mais, alors, on ne l'aurait pas retrouvé étendu sur le sol.

Telles sont les questions qu'Arlette Stavisky se trouve

...et toutes les pièces à conviction disparaissent !

fondée à poser, à son tour, aux journalistes qui l'interrogent. L'un d'eux, Pierre Arminjon, enquêtant pour un quotidien de Paris, en arrive à cette conclusion :

— On dirait que Stavisky avait pris ses mesures de façon à tomber « exactement » de tout son long, sans heurter aucun meuble...

Si Stavisky s'était trouvé en face de l'endroit où la balle a frappé le mur, il serait allé

par  
**Jacques ROBICHON**

s'affaler, le dos et le buste, contre le radiateur de la chambre.

Aucun technicien, d'ailleurs, n'assiste à la reconstitution du drame au Vieux Logis, ni non plus aucun spécialiste à l'autopsie. En dépit de l'importance donnée à la capture d'un escroc qui occupe depuis dix jours les titres des journaux, ni le docteur Locard, directeur du laboratoire de police de Lyon, ni le professeur Martin, ni le professeur Mazel, de Lyon, n'ont été dérangés. Le

docteur Jamin, qui a constaté l'état de Stavisky au Vieux Logis et sur les appréciations — un peu hâtives — duquel on s'est fondé pour refuser tous soins au moribond, est écarté de la Commission d'autopsie. Le Vieux Logis n'a pas été mis sous scellés, mais seulement gardé à vue et rendu le lendemain à son propriétaire. Aucune mensuration n'a été prise par les enquêteurs dans la chambre du drame ni le relevé des traces de sang ni celui des traces de balles non été effectués.

Le revolver lui-même, ne permettant plus un examen sérieux des empreintes, est question d'exhumer le corps pour comparer les empreintes de 1934 avec celles de 1926 qui figurent au sommier de Stavisky... D'où vient-il, même, ce revolver ? Arlette l'affirme : — Il n'a jamais appartenu à mon mari !

C'est un 6.35 F. N. Herstal qui a coûté, à l'époque, 215 francs. Il a été vendu en 1932. On ne saura jamais à qui.

### « A remettre à ma femme bien-aimée »

Dans la chambre du Vieux Logis, placée en évidence, l'attention des policiers a été attirée immédiatement par une en-

veloppe de format commercial sur laquelle sont inscrits ces mots :

« A remettre à ma femme bien-aimée ».

Cette enveloppe contient trois lettres, l'une adressée à Arlette, l'autre à Claude Stavisky qui a sept ans, le troisième à Michelle qui en a quatre. Ce sont des lettres testamentaires, des lettres d'adieu, où Stavisky hausse « sa nature bourbeuse au niveau d'un sentiment profond », écrit Kessel, par la densité et l'émotion du style et par une prière brûlante ; mais il n'y est nullement question ni de la mort ni, moins encore, du suicide. Ce sont les lettres d'un voyageur qui s'en va.

« Ma femme bien-aimée, » Pour la dernière fois tu trouveras ces lignes dans lesquelles je fais passer toute mon âme, tout mon cœur et toute l'affection que j'ai pour toi. Tu es toujours été le guide de ma vie et c'est pour cette raison que je considère de mon devoir de disparaître. Tu sais de quelle affection j'entourais nos chers petits. J'ai tenu à leur laisser un mot à chacun, dont ils ne devront prendre connaissance que lorsqu'ils auront atteint l'âge de raison. Je leur demande de te conserver toute leur affection et que, si les hasards de la vie — la nature humaine étant telle — te permettent de te refaire une autre existence, qu'ils le comprennent. C'est pour toi, c'est pour eux que je disparaissais. La situation qui m'attendait actuellement m'éloignerait de toi et d'eux pendant des années, sinon à tout jamais. Il vaut donc mieux que tu deviennes libre, et que je ne sois pas un obstacle à leur éducation et à leur situation. Ce que je te demande surtout, c'est de les élever dans le sentiment de l'honneur et de la probité; et, lorsqu'ils auront atteint l'âge ingrat de la quinzième année, de surveiller leurs fréquentations pour qu'ils soient bien guidés dans la vie et qu'ils deviennent d'honnêtes gens.

« J'aurais voulu te laisser dans une plus belle situation matérielle, mais tu es courageuse, tu pourras installer un petit commerce grâce auquel tu vivras et tu élèveras dignement tes enfants... Quand je songe que j'ai possédé tant d'argent et que je te laisse dans une si pénible situation, c'est une raison de



Mme Stavisky

Son mari tient à la voir très élégante : elle est son drapau.

plus pour que je disparaiss...

La lettre à Claude : « Mon fils bien-aimé, mon fils chéri, chef de famille », est la plus brève, mais le ton est le même : celui de quelqu'un qui s'éloigne ; qui va partir... Deux phrases font allusion à la nécessité où se trouve Stavisky de disparaître aux yeux des siens, « pour ne pas être un obstacle... une entrave à votre avenir à vous deux, mes petits chéris ». « Il faut que tu saches que j'ai aimé ta maman au-delà des forces humaines; je l'ai adorée, je l'adore comme une Madone, et cet amour a rempli d'un bonheur profond les années que nous avons vécues ensemble, pauvres années si courtes... Je m'exprime au passé, mon chéri, car c'est la lettre d'un disparu que tu es en train de lire... Tu malheureux papa. »

Nulle part, l'homme qui écrit ces mots n'évoque l'idée de la

### DEMAIN :

« Type parfait du chevalier d'industrie. » C'est la 1<sup>re</sup> fiche de police sur Stavisky... en 1914!



Arlette Stavisky arrive à Chamonix escortée d'un inspecteur de la Sûreté. Pour échapper à la curiosité des badauds, elle cache son visage derrière son col de fourrure.

mort, ni le courage qu'il lui faudra fournir pour l'affronter, quelle que soit la forme sous laquelle elle se présentera. Par ailleurs, ces lettres, quand Stavisky les a-l-écrites ? Pendant le temps où, entre 14 h. 30 et 16 heures, le 8, Charpentier rôdait autour du Vieux Logis et y pénétrait ? C'est bien improbable. La hâte n'a pas marqué leur rédaction. A Servoz ? Les témoignages de Pigaglio et de Voix montrent au contraire que Stavisky ne se trouvait pas dans une telle disposition d'esprit. A Chamonix, entre le 1er et le 7 ?

Tissier, à la prison — la fameuse Villa Chagrin — de Bayonne, quand on lui annonce la fin de Stavisky, s'écria aussitôt : — Suicide ? Allons donc ? Un homme comme lui, ce n'est pas possible ? Et « l'homme de Bayonne », plantant son regard dans celui de son avocat, J.-Charles Legrand, rentre les épaules.

(Copyright 1956 by « Paris-pressé-l'intransigeant » and Jacques Robichon.)